

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

epau

Laboratoire Architecture et Environnement LAE



Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en sciences

Option Architecture et Environnement

**La fabrique des espaces verts publics dans un contexte
d'événementiel**

Cas de Constantine capitale de la culture arabe 2015

Présentée par : **Nassima BAZIZ**

Thèse dirigée par :

Pr. Naima CHABBI-CHEMROUK et codirigée par Pr. Anna MADOEUF

Devant le jury composé de :

Président	:	Pr. BOUSSOUALIM Aicha, EPAU
Examineur	:	Pr. BOUKHEMIS Kaddour, université de Annaba
Examineur	:	Pr. LABII Belkacem, université de Constantine
Examineur	:	Dr. BESTANDJI Siham, université de Constantine
Examineur	:	Dr. MESSAOUDENE Maha, EPAU
Rapporteur	:	Pr. CHABBI-CHEMROUK Naima, EPAU
Co-rapporteur	:	Pr. MADOEUF Anna, université de Tours

Juillet 2019

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier vivement les membres du jury, qui ont aimablement accepté d'évaluer cette thèse.

Ma profonde reconnaissance s'adresse à Pr. Naima Chabbi-Chemrouk, qui a dirigé ce travail et qui en plus du soutien scientifique, aura fait preuve de grande finesse psychologique à mon égard, me poussant aux moments où je n'avais plus d'énergie et me laissant reprendre mon souffle pendant les (nombreuses) périodes de doute. Ma gratitude va également à Pr. Anna Madoeuf, qui a bien voulu codiriger cette recherche, qui m'a accueilli au sein de son équipe et fait de mon séjour au CITERES un véritable plaisir, grâce à elle, ma « géographie humaine » s'en trouve enrichie.

Aux nombreux amis et collègues des laboratoires LAE, et ceux du CITERES qui ont répondu présents en cas de besoin et dont le soutien a été indéfectible.

A ma famille proche, parents, frères et sœurs, sans laquelle rien n'aurait été possible.
A ma maman, qui m'a beaucoup aidé dans cette thèse et n'a pas ménagé ses efforts durant les
moments difficiles.

A Djihène, Sara, Manel, Myna, Camille, Atefeh, Sara-Anaïs et bien d'autres encore, qui n'ont
cessé de m'encourager, chacun.e à sa manière, à aller au bout de cette entreprise.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	2
TABLE DES MATIERES.....	4
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRES.....	11
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	12
INTRODUCTION GENERALE.....	13
Cadrage, problématique et objectifs	15
Hypothèses et questionnements	16
Les « espaces autres »	17
Constantine est une fête	18
L'émergence de la question de la gouvernance et son corollaire le jeu des acteurs	19
Les cas d'étude : ce qui est et ce qui aurait pu être	20
Méthodes de travail	21
Difficultés rencontrées	23
Organisation de thèse.....	25
PARTIE I	28
VILLE ET FABRIQUE D'ESPACES VERTS, DES JARDINS DE TOUTES LES CULTURES POUR TOUTES LES CULTURES.....	28
CHAPITRE 1.....	31
NATURE EN VILLE, UNE NOTION EVOLUTIVE DANS LE TEMPS ET L'ESPACE.....	31
1.1. Evolution du rapport de l'Homme à la nature.....	33

1.1.1.	L'homme et la nature, une relation antique.....	34
1.1.2.	Jardins du moyen âge	39
1.1.3.	Jardins de la renaissance	42
1.1.4.	L'avènement de la révolution industrielle	44
1.1.5.	L'avènement de l'ère moderne ; l'impact de la charte d'Athènes	49
1.1.6.	Vers un nouvel urbanisme vert	51
1.2.	Les grandes phases de transformation des villes algériennes	53
1.2.1.	Le modèle urbain arabo-musulman et ottoman.....	53
1.2.2.	Le modèle colonial	55
1.2.3.	La phase de l'Algérie indépendante.....	56
1.3.	Prise en charge réglementaire et cadre législatif liés à la question des espaces verts...	56
Conclusion chapitre 1		61
CHAPITRE 2.....		62
NATURE URBAINE, QUEL HERITAGE POUR QUEL AVENIR?		62
2.1.	Site de constantine	63
2. 2.	La médina Constantinoise, une organisation en deux phases	67
2.2.1.	Genèse de la formation de la médina	67
2.2.2.	Organisation de la médina dans sa seconde phase (1522-1837)	69
2.3.	Etat des lieux des espaces verts à Constantine.....	73
2.3.1.	Evolution de la conception de l'espace vert: de l'introversion médinoise aux jardins européens.....	74
2.3.2.	Un siècle d'évolution pour l'espace vert constantinois	78
2.3.3.	L'involution de l'espace vert constantinois.....	80
2.3.4.	Etat des lieux actuel	86
Conclusion du chapitre 2		94
Conclusion de la première partie		95
PARTIE II.....		98
L'EVENEMENTIEL AU CŒUR DE LA FABRIQUE DES VILLES.....		98
CHAPITRE 3.....		102
L'EVENEMENTIEL, UN LEVIER DE CHANGEMENT URBAIN		102
3.1.	Villes événements et fabrique de villes, une longue tradition ou une nouvelle tendance urbaine?.....	104
3.1.1.	Typologies d'événements	108
3.1.2.	Penser le festif comme une action urbaine	109
3.1.3.	Un festif qui dépasse ses frontières	116

3.2. Événementiel et temporalités.....	117
3.2.1. De la mise en scène du temps à l'urbanisme des temps	119
3.2.2. Mesurer les risques et les opportunités	121
3.3. Mise en scène et identité réelle: un équilibre à construire.....	122
3.4. Une image à vendre : quand l'événementiel fait appel au marketing urbain.....	127
3.4.1. De la publicité au <i>branding cities</i> , les nouveaux phénomènes spatiaux.....	128
3.4.2. La mise en place de projets phares « <i>Flagship</i> » : signification et évolution d'une notion.....	129
3.5. La « tradition des villes capitales » en Algérie	130
3.5.1. Alger, capitale de la culture arabe 2007	131
3.5.2. Tlemcen, capitale islamique 2011	132
3.5.3. Constantine, capitale de la culture arabe 2015.....	136
Conclusion chapitre 3.....	147
CHAPITRE 4.....	149
LES JARDINS DE L'EVENEMENTIEL, PRATIQUES ET REPRESENTATIONS -CAS DU SQUARE BENNACER BACHIR.....	149
4.1. Présentation du square Bennacer Bachir.....	152
4.2. Le réaménagement du square Bennacer Bachir, chronique d'une revalorisation.....	163
4.2.1. Square Bennacer Bachir, avant tout une ambiance.....	163
4.2.2. Méthodologie et enquête in situ.....	165
4.2.3. Méthodes employées et approches valorisées	165
4.3. Résultats et discussions : le square Bennacer, théâtre de tous les changements	172
4.3.1. Profil général et demande sociale verte	172
4.3.2. L'événementiel impactant.....	172
4.3.3. Le square en tant qu'espace de mixité(s)	180
4.3.4. Le square support de constantes	187
Conclusion chapitre 4.....	190
Conclusion de la seconde partie.....	191
PARTIE III	193
LA GOUVERNANCE URBAINE AU CŒUR DES ENJEUX DE REUSSITE DE L'EVENEMENTIEL.....	193
CHAPITRE 5.....	197
LA SOUIKA, UNE PROBLEMATIQUE FRAGMENTEE	197
5.1. Souika, la ville authentique dans les projets de revalorisation.....	199

5.1.1. Le centre historique de Constantine dans les schémas nationaux d'aménagement.....	199
5.1.2. La médina dans les instruments d'urbanisme réglementaires.....	200
5.2. Projet de la basse Souika dans le cadre de l'événementiel	213
Conclusion du chapitre 5	224
CHAPITRE 6.....	225
UNE GOUVERNANCE EN DEVENIR _CAS DE LA RESTAURATION DES JARDINS ARCHEOLOGIQUES DE LA BASSE SOUIKA.....	225
6.1. A propos de la gouvernance	228
6.1.1. Gouvernance et gouvernance urbaine	228
6.1.2. Limites du modèle wébérien : l'administration actante.....	230
6.2. A propos des acteurs.....	239
6.2.1. Le choix de la méthode, l'analyse de contenu.....	240
6.2.2. Notion(s) d'acteur et implications	242
6.2.3. Le territoire, un système d'action et d'acteurs à coordonner	243
6.2.4. Croisée des enjeux et empilement d'acteurs	246
6.3. Les acteurs de la politique urbaine en Algérie	246
6.3.1. Suprémie du pouvoir central, L'Etat cet acteur lourd	247
6.3.2. Les institutions locales et les élus : un pouvoir à deux têtes	248
6.3.3. Les groupes sociaux: pouvoir certain des uns et émergent des autres	249
6.3.4. Les usagers et les habitants.....	250
6.3.5. Le milieu des concepteurs : aménageurs et architectes	250
6.4. Réaménagement d'un projet urbain d'importance patrimoniale dans le contexte de l'événementiel : quels acteurs?.....	250
6.4.1. Acteurs et système d'acteurs dans le projet de la basse Souika.....	254
6.4.2. Les acteurs clés	255
6.5. Les limites de la gouvernance urbaine : Résultats de l'analyse des discours	261
6.5.1. Concilier les changements de leadership et la pérennité politique	261
6.5.2. Organigrammes flous et hégémonie du pouvoir central.....	265
6.5.3. Une administration kafkaïenne et des structures dépassées.....	269
6.5.4. La place des contre-pouvoirs.....	275
Conclusion du chapitre 6	280
Conclusion de la troisième partie	281
CONCLUSION GENERALE	283
BIBLIOGRAPHIE	290
ANNEXES	312
A1. Historique de l'évolution urbaine de la ville de Constantine.....	312

1. Constantine, permanence d'une cite séculaire.....	312
2. Constantine et l'Algérie sous domination ottomane	313
3. Modalités de l'intervention et occupation de Constantine	317
4. La phase postcoloniale	321
A.2. Récapitulatif des actions et résolutions entreprises entre avril 2013 et Avril 2015	323
A 3. Retranscription des interviews	334
RESUME	359
ملخص.....	360
ABSTRACT.....	361

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Reconstitution des jardins de Babylone.....	34
Figure 2: Plan en Chahar Bagh du Taj Mahal.	35
Figure 3: Villa et jardin d'un grand seigneur égyptien.....	36
Figure 4: Schéma d'un jardin musulman.....	39
Figure 5: Exemples de symétrie dans les jardins musulmans.	40
Figure 6: Plan des jardins de Versailles de Le Nôtre	43
Figure 8: Plan théorique de la cité jardin.	49
Figure 9: Illustration des continuités écologiques.....	52
Figure 10: Jardins de périphéries	54
Figure 11: Vue sur Sidi M'cid par les gorges du Rhumel	64
Figure 12: Tracé sur carte d'oued Rhumel et des ponts reliant le Rocher au reste de la ville .	66
Figure 13: Vue sur la médina construite sur le Rocher.	67
Figure 14: Mise en place des concepts urbains à la médina.....	68
Figure 15: Quartiers et sous quartiers de la vieille ville à l'époque ottomane.....	69
Figure 16: Typologies existantes dans la médina de Constantine.....	71
Figure 17: Principales places et placettes de la vieille ville	73
Figure 18: Les espaces verts publics médinois dans l'enceinte du secteur sauvegardé.	75
Figure 19: Les espaces verts dans le grand Constantine.	77
Figure 20: Jardins de quartier.....	79
Figure 21: Typologie des jardins localisés dans les premières extensions de la ville.....	82
Figure 22: Localisation des principales voies plantées au sein du centre ville constantinois. .	83
Figure 23: Disparition d'un espace vert suite au tracé du tramway.....	84
Figure 24: Rétrécissement de la surface allouée à l'espace vert dans le centre ville.....	85
Figure 25: Répartition des forêts à l'échelle du constantinois	86
Figure 26: Etat des lieux des espaces verts à Constantine	87
Figure 27: Division de la ville nouvelle en quartiers, en zones et en unités de voisinage.	90
Figure 28: Tracé des bâtiments et espaces verts du quartier des logements universitaires.....	91
Figure 29: Jardin public de l'UV 7	92
Figure 30: Réinterprétation du rapport espace-société en Algérie.....	96
Figure 31: Evolution schématisée de la conception des espaces verts.....	97
Figure 32: Calligraphie El Seed d'un immeuble sur la rue Didouche Mourad	115
Figure 33: Logo de la manifestation Tlemcen capitale de la culture islamique 2011	134
Figure 34: Supports de communication relatifs à la manifestation.....	138
Figure 35: Affiche d'un concert d'artistes locaux financé par la manifestation	139
Figure 36: Mise en lumière des monuments constantinois	141
Figure 37: Equipements réalisés dans le cadre de la manifestation culturelle	142
Figure 38: Carte de Constantine en 1837, la ville et ses extensions	153
Figure 39: Percées haussmanniennes dans la médina et emplacement du square	155
Figure 40: Interface urbaine, zone tampon entre la médina et le Coudiat-Aty.	156
Figure 41: Places du centre-ville sous l'occupation française	157
Figure 42: Composition de l'ensemble urbain de la Brèche et évolution de la toponymie ...	159

Figure 43: Avenue Ben Boulaid.....	160
Figure 44: Hôtels construits sur l'emplacement du square Panis	161
Figure 45: Environnement actuel urbain et architectural de place de la Brèche.....	162
Figure 46: La fontaine du square Bennacer	163
Figure 47: Le square Bennacer coté kiosque à beignets et marchand de glaces.....	164
Figure 48: Végétations au sein du square Bennacer.....	165
Figure 49: Accès principaux au square Bennacer Bachir.....	168
Figure 50: Décalage entre le projet prévu et opéré au sein de la place Ahmed Bey.....	177
Figure 51: Taux de fréquentation suivant le jour de semaine	178
Figure 52: Fréquentation suivant la CSP des usagers du square.....	181
Figure 53: Répartition de la fréquentation du square, suivant les jours et le sexe.....	183
Figure 54: Préférences des usagers en fonction du sexe	183
Figure 55: Carte des stratégies d'appropriation.	187
Figure 56: Le square Bennacer Bachir de nuit	188
Figure 57: Square Bennacer pendant les soirées ramadanesques.....	189
Figure 58: Fréquentation des abords du square lors des floralies	192
Figure 59: Plan du quartier de la Souika de la médina et de son réseau viaire	202
Figure 60: Carte d'aménagement global de l'intervention sur la Souika.....	204
Figure 61: Seconde proposition d'intervention sur la Souika.....	205
Figure 62: Restructuration de la rive du Rocher et la basse Souika.....	208
Figure 63: Etat de conservation du quartier de la Souika.....	210
Figure 64: Découpage de la Souika à l'intérieur du secteur sauvegardé.....	211
Figure 65: Quartier Souika.	212
Figure 66: Découpage du secteur sauvegardé et emplacement des deux cas d'étude.....	215
Figure 67: Projets prévus pour la basse Souika.....	219
Figure 68: Photographies prises à la basse Souika.....	220
Figure 69: Opération de fouilles à la basse Souika	222
Figure 70: Amas de déchets provenant des chantiers de démolitions dans la basse Souika..	254
Figure 71: Organigramme général de l'organisation des cercles d'acteurs.....	256

LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRES

Tableau 1: Evolution des grandes phases de conception des espaces verts à Constantine.	93
Tableau 2: Grille d'analyse du questionnaire	170
Tableau 3: Questionnaire	171
Tableau 4 : Liste des plantes et végétations au sein du square Bennacer Bachir.....	176
Tableau 5: Propositions d'intervention sur le quartier de la Souika	204
Tableau 6: Proposition du master plan de Constantine	208
Tableau 7: Programme de réhabilitation des secteurs protégés de Constantine.....	217
Tableau 8: Intervention prévue sur la basse Souika	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 9: Catégories d'espaces verts et d'acteurs impliqués.....	252
Tableau 10: Exemple de tableau des critères de sélection des bureaux d'études	272
Encadré 1: Programme prévu pour la médina.....	218
Encadré 2: ARPC.....	258
Encadré 3: Changement de ministre de la culture et irrégularités.....	263
Encadré 4: Procédure de gré à gré.....	273
Encadré 5: Les coûts de financement.....	276
Encadré 6: Les campagnes d'information.....	277
Encadré 7: Interview du commissaire de la manifestation.....	278

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ALECSO	Arab League's Educational, Cultural and Scientific Organization
APC	Assemblée populaire Communale
APN	Assemblée Populaire Nationale
APS	Agence de Presse
APW	Assemblée Populaire Wilayale
BET	Bureaux des Etudes Techniques
BIE	Bureau International des Expositions
CCCA	Constantine Capitale de la Culture Arabe
CIAM	Congrès International d'Architecture Moderne
CNES	Conseil National Economique et Social
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur
DCF	Direction de la Conservation des Forêts
DE	Direction de l'Environnement
DPC	Direction de la Planification et de la Coordination
DTP	Direction des Travaux Publics
DTW	Direction des Transports de la Wilaya
DUC	Direction d'Urbanisme et de la Construction
EDEVCO	Entreprise Public de Promotion et de Développement des Espaces Verts Constantine
ETP	Entreprise de Travaux Publics
ENTV	Etablissement National de Télévision
EPIC	Entreprise Publique à Caractère Industriel et Commercial
IAUC	Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine
LOF	Loi d'Orientation Foncière
MAMA	Musée National d'Art Moderne et Contemporain
MATE	Ministère d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
OGEBC	Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés
OPGI	Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière
PANAF	Festival Panafricain
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PMC	Plan de Modernisation de Constantine
PNAE-DD	Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPSMVSS	Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé
PT	Partie des Travailleurs
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAU	Société Architecture et Urbanisme
SDAT	Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
TNA	Théâtre National d'Alger
URBACO	Centre d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme de Constantine
UV	Unité de Voisinage
ZHUN	Zones d'Habitat Urbain Nouvelles

INTRODUCTION GENERALE

À l'heure de la montée des préoccupations environnementales et du développement durable - notions qui font l'actualité urbaine de ces dernières années-, la relation de nos sociétés à la nature et plus particulièrement de la ville à la nature est sans cesse interrogée. La ville serait-elle construite en opposition avec la nature ? Présentée comme une construction, un artefact, quelque chose non seulement d'artificiel mais qui bride le naturel (Paquot, 2004), la ville cherche de plus en plus à s'affranchir de cette image, celle d'une minéralité omniprésente grâce notamment à l'introduction de lieux de nature et d'espaces verts urbains. Ainsi, l'amélioration de la qualité environnementale et la mise au vert des villes sont aujourd'hui des nécessités, les espaces verts deviennent dès lors les « *embrayeurs d'action pour apaiser l'angoisse d'une société qui perd ses repères (...) La ville en tant qu'espace public de l'humanité contemporaine, loin de s'opposer à la nature, renouvelle son sens* » (Calenge, 1997, p.12).

L'émergence de la conscience environnementale a largement contribué à changer notre regard envers les parcs, les jardins et plus largement les espaces verts. Aujourd'hui, les usagers des espaces verts revendiquent incontestablement leur droit de « nature » en ville (Mehdi, 2010). Cette prise de conscience provoque un engouement envers le naturel et redéfinit le rapport ville-nature sous de nouveaux angles ; des angles qui visent à la description, la compréhension et l'évaluation des modes d'intégration du végétal dans les différents milieux qui composent la ville. Ce changement de paradigme se fait notamment à travers l'apparition d'un rapport renouvelé des populations urbaines avec la nature en ville.

Notre intérêt pour les espaces verts remonte à nos travaux de magistère, ces recherches avaient mis en évidence l'importance de la végétation comme support d'une nouvelle signalétique urbaine (Baziz, 2011). Ainsi, aux rôles bien connus attribués traditionnellement aux espaces verts -esthétique, apaisant, purificateur d'air etc.- nous avons mis en relief leur capacité signalétique, grâce notamment à un végétal qui devient un instrument apte à faciliter la lecture des villes (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2014). Par ailleurs, les enjeux de la nature en milieu urbain font partie des problématiques de recherche investies dans le cadre du laboratoire de recherche (LAE) auquel nous sommes rattachés. C'est donc assez naturellement que nous nous sommes dirigés en thèse vers la continuité de nos premières recherches, en voulant approfondir les rapports homme/nature/ville et plus largement nous diriger vers le développement d'un « urbanisme vert » en Algérie, particulièrement dans la ville de Constantine où nous exerçons désormais.

Pour approfondir la question, nous sommes partis dans un premier temps du constat que Constantine connaissait plusieurs projets, souvent nés d'initiatives de quartiers, qui ambitionnent de réintroduire des lieux de nature dans le quotidien urbain. Ces initiatives timides et limitées, ont souvent du mal à se propager, mais elles confirment l'émergence d'un réel besoin en nature exprimé par les citoyens, que les collectivités peinent à concrétiser. Cela était sans compter la surprise que nous réservait la ville de Constantine. En effet, le 30 décembre 2012, l'organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)¹

¹ Arab League's Educational, Cultural and Scientific Organization

proclame la ville de Constantine «capitale de la culture arabe 2015». Cette manifestation d'envergure internationale déclenche dans toute la ville une série de projets, certains structurants et d'autres d'apparat, qui transforment plusieurs parties de la ville. Ce sont des projets tels que la construction d'une salle de concert, d'infrastructures d'accueil, ainsi que des projets de réhabilitation du patrimoine sur la base du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)². Parmi ces projets, figurent le réaménagement du square Bennacer Bachir ainsi que la restauration des anciens jardins archéologiques de la basse Souika. Ces deux espaces publics nous intéressent particulièrement dans cette thèse car ils constituent les principaux espaces verts du centre-ville constantinois et sont aussi directement liés à la problématique d'introduction de lieux de nature en ville dans le cadre spécifique d'une manifestation culturelle.

Ainsi, l'événement « capitale de la culture arabe 2015 » nous aura aidé à mieux cadrer notre problématique.

Cadrage, problématique et objectifs

De l'exploration du rapport de l'homme à sa nature, puis à sa ville, qui étaient le point de départ de notre recherche ; l'apparition de l'événementiel culturel comme catalyseur de projets urbains, tels que les espaces publics naturels, va réorienter nos interrogations vers le défi que constitue l'organisation d'une manifestation culturelle de cette envergure pour une ville comme Constantine et la capacité de l'espace public à être utilisé comme porteur de l'événementiel. C'est dans l'analyse de cette nouvelle confrontation instaurée entre la fabrique de la ville à travers ses espaces publics naturels -communément appelés espaces verts ou jardins publics- d'un côté, et la fabrique de la ville et ses espaces publics naturels par et pour l'événementiel de l'autre, que se situe le cœur de cette thèse.

En effet, les événements semblent liés aux espaces publics. Historiquement, c'est dans l'espace public que se sont toujours exprimés les événements, cet enclin à recourir à ces espaces pour servir de support urbain perdure encore. Seulement, le système d'événementialisation des villes est aujourd'hui en plus susceptible d'être à l'origine de la création de ces espaces publics. En ajoutant à cela, l'apparition de la problématique environnementale et la volonté de retour à la nature, une tendance à fabriquer de l'espace vert dans le contexte de l'événementiel semble de plus en plus émerger.

Ainsi, c'est autour du triptyque ville/ espaces verts publics / événementiel que sera articulée notre problématique. Dès lors, cette recherche se donne pour objectifs de mettre en relief le rôle de l'événementiel en tant que nouveau paramètre à considérer dans la fabrique de la ville et de ses espaces verts, ainsi que d'apprécier et d'analyser les conséquences de l'émergence de ce facteur sur la ville. Aussi, nous appréhenderons dans un premier temps le rapport de la ville à la nature, notamment urbaine, dans plusieurs espace-temps, ensuite le rapport de la

² Outil d'urbanisme développé dès 2008 pour la réhabilitation de la médina de Constantine, en trois étapes, les deux premières étapes concernent le diagnostic et les mesures d'urgence, l'étude historique et typologique, la troisième étape consacrera la rédaction finale sous forme d'orientations et de règlements.

ville et ses espaces verts publics à l'événementiel, dans un second temps. Enfin, les liens entre les éléments de ce triptyque et les éléments de tension qui en résultent seront également abordés.

Dans ce sens, pour tenter de répondre aux différentes interrogations que pose cette problématique, nous émettrons plusieurs hypothèses.

Hypothèses et questionnements

Depuis toujours, la nature tantôt nourricière, tantôt effrayante et mystérieuse, exerce une fascination chez les êtres humains, dans un mélange de crainte et d'attrait. Elle constitue le premier environnement de l'être humain avec lequel il entretient ce lien particulier qui fera qu'elle l'accompagnera son milieu dès les premiers établissements humains. Cependant, si dans les premiers établissements urbains apparus il y a quelques millénaires, les lieux d'agriculture constituaient des composantes essentielles en ville achevant le travail de domestication de la nature, la ville médiévale par contre est largement pénétrée par la campagne (Mehdi, 2010). Seulement, c'est avec la révolution industrielle européenne que le règne végétal en ville va décroître, au profit d'une minéralisation outrancière qui fait émerger en réaction, des préoccupations hygiénistes qui prônent le retour à des espaces salubres et aérés. C'est en réaction à ce chaos urbain qu'apparaissent, au 19^{ème} siècle, les utopies urbaines, dont la plus connue demeure celle de « la cité jardin » d'Ebenedzer Howard (2001, réédition 1898), qui plébiscitent le retour de la campagne en ville et l'entretien du lien entre l'homme et la nature. C'est durant cette période, qu'on cherchera davantage à réintroduire la nature en ville, à travers notamment, l'aménagement de petits bois en ville, de squares ou de promenades.

Dans le monde arabe, les lieux de nature en ville renvoient souvent aux jardins suspendus de Babel et aux jardins de l'Alhambra, qui opposent fraîcheur et volupté aux rudes conditions environnantes. Une différence fondamentale oppose les deux géographies. Les jardins dignes des mille et une nuits orientaux sont principalement des jardins privés, qui reflètent certes une histoire millénaire, mais qui ne sont destinés qu'à une certaine catégorie de population, aisée et privilégiée. L'élément végétal durant cette période se retrouve plus souvent en extramuros et dans les maisons de plaisance de riches notables en périphérie des villes. D'ailleurs, s'il est admis que le jardin est la plus ancienne forme d'espace vert créée par l'homme, les jardins publics, tels que nous les connaissons aujourd'hui sont nés en Europe et ne se propageront dans le monde arabe qu'au 19^{ème} siècle (Gillot, 2002). Depuis, avec l'avènement de l'ère moderne et de la mondialisation, une homogénéité se retrouve un peu partout dans le monde, du moins dans la manière de planifier et de visualiser les villes. Cette homogénéité fait appel à l'universalité des fonctions et fait de ces lieux de nature, ces « espaces autres », une case de plus servant à remplir une fonction récréative rattachée à la ville moderne.

L'Algérie et plus largement le Maghreb, connaissent l'apport civilisationnel de ces deux entités d'Orient et d'Occident, qui se traduiront inévitablement sur leurs villes. Ces pays

connaîtront ainsi les influences des civilisations gréco-romaines, carthaginoises, arabes, ottomanes, françaises et bien d'autres encore, qui façonneront les villes et leurs espaces publics. En explorant la relation qu'entretient la ville et les espaces de nature dans des espaces temps différents, nous verrons que les éléments qui influencent la conception urbaine diffèrent suivant la temporalité et la géographie dans lesquelles ils s'inscrivent et qu'aujourd'hui l'événementialisation des villes compte également comme facteur de fabrique urbaine qui trouve son expression dans l'espace public notamment vert. Aussi, au cours de cette thèse, nous serons confrontés à ces principales questions:

Les « espaces autres »

La première hypothèse que nous émettons ici dans le premier volet de la thèse, est celle que la ville de Constantine à travers ses espaces verts publics est le résultat d'une géographie, d'une histoire et d'une culture particulières et que ce résultat contribue fortement à la fabrique de la ville ainsi que sa structure urbaine. En effet, à Constantine, l'instar des autres villes algériennes, les espaces verts publics opposent une histoire récente, le terme d'espaces verts n'est d'ailleurs utilisé pour la première fois qu'en 1967, grâce à la loi d'orientation foncière 67-1253, qui le définit comme « une surface réservée aux parcs et jardins dans une zone urbaine ».

La ville de Constantine, est une ville séculaire, dont l'héritage à travers notamment le passage des civilisations arabo-musulmane et européenne, a une influence certaine sur son urbanisme et son rapport aux espaces de nature. Si dans le modèle arabo-musulman, la nature à l'intérieur de la cité se traduit principalement par des jardins privés, qui se cantonnent à l'échelle des habitations ; dans le second modèle, c'est l'archétype de l'urbanisme hygiéniste de type haussmannien qui domine, avec notamment une conception urbaine enrichie par l'introduction de parcs et de jardins publics.

Ainsi, parler du rapport de cette ville à la nature, nous entraîne irrémédiablement à aborder les apports historiques des autres civilisations, mais également à placer les usages contemporains dans ce contexte. Il s'agit pour nous de savoir :

- Quels sont les influences sur le tissu urbain de chacune de ces civilisations?
- Quel est l'apport à la structure urbaine contemporaine de ces espaces hérités ?
- Quel rôle joue aujourd'hui l'Etat dans l'introduction de la nature en milieu urbain ?

Le centre-ville constantinois qui constitue notre cas d'étude, reflète justement la cohabitation de ces deux conceptions de villes. C'est dans ce but d'ailleurs que l'examen de la réception du square Bennacer Bachir, espace public à la jonction de deux anciens tissus urbains différents, arabo-musulman et colonial, s'avère édifiant. L'étude de la pratique sociale qui s'y déroule, à travers le vécu, l'appropriation et les représentations liées permettent d'appréhender l'usage de cet espace hérité.

Constantine est une fête

Pour paraphraser la formule « Paris est une fête » d'E. Hemingway (2006, réédition 1964), du 16 avril 2015 au 16 avril 2017, Constantine est une fête. La ville désignée capitale de la culture arabe, connaîtra un vaste chamboulement. Ainsi, de multiples expositions, festivals, concerts et autres événements culturels vont enchanter le quotidien constantinois. Outre la multiplication d'activités culturelles en tout genre, la ville connaîtra physiquement des aménagements et des réaménagements conséquents, comme la construction de la salle de concert Ahmed Bey et de diverses structures d'accueil, le réaménagement du palais de la culture Malek Hadad et la salle d'exposition d'El Khalifa. En effet, la construction de nouveaux bâtiments sont le fait de cette manifestation culturelle, qui a accéléré la mise en place d'équipements déjà prévus mais toujours reportés faute de volonté politique ou de moyens financiers. Cela fera gagner à la ville, avec plus ou moins de peine, des équipements nouveaux ou restaurés, qui se veulent pérennes en répondant aux besoins actuels de la ville.

La manifestation culturelle sera également à l'origine du réaménagement de nombreux espaces publics de la ville, notamment, ceux du cœur de la ville constantinois, à travers la déclinaison du précédent plan de régénération du centre-ville, repris et récupéré par l'événementiel, qui prévoit le réaménagement de la place de la Brèche, de la place Ahmed Bey et du jardin Bennacer Bachir ; ainsi qu'une multitude de places et de placettes au sein du secteur sauvegardé de la médina en plus de la restauration des anciens jardins de la basse Souika. Nous partirons donc ici de l'hypothèse que l'organisation d'un événementiel, qui est une manifestation culturelle dans le cas présent, est un facteur de plus à considérer dans la conception contemporaine des villes et fait désormais partie des éléments déclencheurs de changements urbains et sociaux qui participent à la fabrique de la ville et de ses espaces verts publics.

De plus, le fait d'accueillir une manifestation culturelle d'envergure, entraîne la mise en place de ressorts auxquels font appel les villes organisatrices afin de gérer des problématiques propres à l'événementiel. Il s'agit en premier lieu de la question des temporalités et de la pérennisation des actions, l'« urbanisme des temps » fait ici son apparition. Si la fabrique de la ville implique traditionnellement une gestion durable et une temporalité longue, un événementiel, éphémère par définition, implique par contre, l'investissement d'une échéance réduite et d'une temporalité plus courte. Le second ressort concerne la construction de l'identité du lieu ; l'enjeu d'attractivité inhérent à la réussite de l'événementiel oblige la ville à se différencier, en développant un identitaire qui la distingue autour duquel les habitants se reconnaissent ou on envie de se reconnaître. Enfin, le troisième ressort est lié à la construction d'une image autour de l'identité urbaine, réelle ou amplifiée, qui se manifeste par l'émergence de disciplines telles que la communication et le marketing, qui se conjuguent désormais à la ville.

Ainsi, l'analyse justement de la tension qu'implique la fabrique de la ville dans le cadre particulier de l'événementiel va structurer nos interrogations. Il s'agira de comprendre :

- Comment ces deux éléments se combinent-ils ?
- A quels défis urbains font-ils face ?
- Quelles en sont les répercussions sur l'espace vert public?

Pour cela, les réaménagements urbains, notamment ceux du centre-ville constantinois et du secteur sauvegardé, vont venir matérialiser cette tension entre la fabrique de la ville à travers notamment ses espaces verts publics et celle de l'événementiel qui nous intéresse ici. Ces deux projets se traduiront aussi bien par des éléments architecturaux nouveaux, que par des mutations dans le tissu urbain existant. La refonte de l'espace public, entre autres naturels, dans le cadre de la manifestation culturelle, sera instigatrice de changements urbains notables.

L'émergence de la question de la gouvernance et son corollaire le jeu des acteurs

L'apparition de la question de la gouvernance et plus particulièrement de la gouvernance urbaine, fait émerger celle des acteurs. L'hypothèse formulée ici est celle que la gouvernance urbaine est l'un des paramètres les plus manifestes de la tension qui existent entre les différents acteurs dans la fabrique d'espaces publics dans le contexte particulier de l'événementiel. Ce dernier complexifie le jeu d'acteurs et donne, du fait de l'urgence imposée, des rôles plus importants à certains actants au détriment d'autres. Cela a pour conséquence de court-circuiter, bon gré mal gré, la fabrique traditionnelle des espaces publics qui est, comme nous tenterons de le prouver, le fait du résultat d'un processus historique et culturel.

Le concept de gouvernance urbaine contemporain aspire désormais à s'affranchir de celui du gouvernement. Si ce dernier a longtemps été la seule structure de prise de décision, il tend de plus en plus à partager cette prérogative avec d'autres acteurs. Un glissement du même ordre a tenté d'être amorcé pendant l'organisation de la manifestation de la culture arabe constantinoise. Si le ministère de la culture, représentant de l'Etat, demeure la tutelle de référence, d'autres structures administratives se verront associer aux prises de décisions. La fabrique de la ville dans ce cadre de référence introduit également une autre catégorie d'acteurs inhérente à l'organisation de la dite manifestation ;

- Qui sont ces acteurs ?
- Comment travaillent-ils ensemble ?
- Comment se font effectivement les prises de décision ?

Telles sont les interrogations principales du dernier volet de la thèse. Ce volet posera *ipso facto* des questions liées à la participation citoyenne, au contre-poids médiatique et à l'implication de la société civile dans les projets urbains. Ces questions seront explorées notamment à travers le cas de réaménagement des jardins archéologiques de la basse Souika, projet appartenant au secteur sauvegardé de la ville qui, de part sa nature même, fait appel à une pluralité d'acteurs.

Les cas d'étude : ce qui est et ce qui aurait pu être

Les lieux examinés dans la présente étude sont : le square Bennacer Bachir également nommé jardin Bennacer ainsi que les jardins de la basse Souika. Notre choix s'est porté sur ces deux jardins publics pour plusieurs raisons. D'abord, les deux jardins posent la problématique du devenir des espaces hérités, même s'ils ne le posent pas de la même manière. Le square Bennacer Bachir passe plutôt pour être un espace vert « importé » dans la mesure où il est venu dans les bagages de la colonisation française, qui avait imposé sa vision de l'urbanisme à la ville ; tandis que les jardins de la basse Souika, malgré le fait qu'ils portent également la trace du passage de l'occupation ottomane, font partie de la composante originelle de la ville, celle de la médina. Ainsi, dans les deux cas, c'est la question du renouveau des espaces hérités qui est en jeu. De plus, les deux projets de réaménagement des espaces verts publics jardins du square Bennacer et de la basse Souika, traduisent une volonté de répondre au besoin de retour à la nature et font partie des projets prévus dans le cadre de la manifestation culturelle de 2015. Se situant dans le centre-ville, ayant également fait l'objet d'une grande régénération urbaine grâce à l'événementiel, ces projets permettent d'étudier la confrontation entre la fabrique de la ville par les espaces verts d'un côté et leur fabrique dans le cadre de l'événementiel de l'autre.

En termes d'introduction du végétal dans la ville de Constantine, le projet du parc urbain du Bardo³, qui existait bien avant l'avènement de la manifestation culturelle et qui sera récupérée pour celle-ci, aurait pu constituer un terrain d'étude dans cette thèse, il ne le sera pas pour plusieurs raisons. D'abord, les nombreuses hésitations politiques vis-à-vis de ce projet ainsi que les contraintes techniques, glissement de terrain notamment, feront que sa mise en place a été incertaine. Il n'est d'ailleurs toujours pas entièrement livré aujourd'hui. De plus, deux walis successifs de la ville de Constantine, ayant refusé de financer les travaux de sécurisation du site par implantation de pieux, jugés trop coûteux pour un résultat non garanti, feront de ce chantier un dossier délicat. Ainsi, tous les acteurs en lien refuseront de répondre à nos questions, ce qui compliquera notre tâche et ne nous permettra pas d'analyser la gouvernance mise en place. Enfin, dans l'objectif de mieux analyser le rapport de la réintroduction des espaces publics en milieu urbain et du devenir des espaces hérités, nous bornerons finalement notre intervention au centre-ville constantinois, plus instructif à ce niveau là.

Considérons d'abord le square Bennacer Bachir. Cet espace se situe à la jonction des deux tissus arabo-musulman et français de la ville. C'est une zone tampon qui regroupe les deux principales places du centre-ville (place des martyrs et place du premier novembre) reliées par le boulevard Larbi Ben M'hidi et qui appartient à une plus vaste entité urbaine connue sous le nom de « la Brèche ». L'intérêt de l'analyse de ce square se situe sur trois niveaux :

³ Parc prévu sur les bords du Rhumel

- Le premier est relatif à la richesse du tissu dans lequel il s'insère et qui permet de vérifier notre première hypothèse concernant l'héritage culturel et historique urbain et ses conséquences sur le devenir de la ville et ses espaces publics.
- Le second niveau d'analyse, le relie à la seconde hypothèse qui établit un rapport entre organisation événementielle et fabrique d'espaces publics et se situe dans la relation qu'entretient le jardin du square avec la manifestation culturelle. Sachant qu'au départ, avant la candidature de la ville à la manifestation culturelle, un projet de régénération du centre ville était prévu dans l'entité urbaine dans laquelle s'insère le square. Ce grand projet de régénération sera ensuite morcelé en plusieurs projets de réaménagement de places, du boulevard principal ainsi que du square et cette division aura pour conséquence une perte d'homogénéité vis-à-vis du projet d'ensemble.
- En troisième lieu, l'achèvement du réaménagement du square se faisant courant 2014, le square Bennacer Bachir constituera le principal espace vert public du centre-ville constantinois livré dans le cadre de la manifestation culturelle. A travers l'étude de la réception de ce lieu, son vécu, son appropriation et ses représentations par les usagers, ce jardin tendra à prouver que l'événementiel est susceptible d'être un vecteur de création de nouvelles urbanités.

Le second cas d'étude, est celui de la restauration des jardins archéologiques de la basse Souika. Ces jardins se situent dans la médina de Constantine, dans son quartier le plus authentique et qui constitue l'interface de la médina sur l'oued Rhumel. Ce projet qui était déjà prévu dans le cadre du plan permanent de sauvegarde de la ville, ambitionne de restituer la végétation originelle de la médina. A travers l'aménagement d'une allée plantée le long du ravin, le projet aspire donc à requalifier la façade de la vieille ville sur le Rhumel. Cependant, ce projet prévu dans le cadre de la manifestation culturelle est encore aujourd'hui à l'arrêt. La partie basse de la Souika est tantôt éventrée par les fouilles opérées et tantôt jonchée de débris. Tout le secteur est clôturé par des séparations en taule ondulée. Le projet avorté de la restauration des jardins de la basse Souika constitue en quelque sorte l'envers du décor, le côté caché de la faillite de certains projets urbains lancés par l'événementiel.

L'analyse de l'avortement de ce projet fait émerger la question de la gouvernance, ce qui nous permettra d'investiguer la crise de la gouvernance urbaine qu'a connue la ville de Constantine pendant la manifestation culturelle, de décortiquer les raisons des blocages ainsi que les implications urbaines, administratives et politiques inhérentes à ce projet, auxquelles a dû faire face la ville pendant l'événementiel. Il s'agira également de définir le type de gouvernance mise en place dans le cadre de l'événement pour ce cas précis.

Méthodes de travail

Ce travail de recherche sur les espaces verts publics de Constantine voudrait contribuer à une réflexion plus large sur la fabrique des espaces publics urbains, incluant les espaces verts, dans un contexte d'événementiel. Dans cette perspective trois questions fondamentales se posent :

- Celle des espaces publics hérités d'un urbanisme issu des cultures antérieures, ottomanes ou européennes et qui voudrait reprendre appui sur les spécificités locales, à travers notamment les pratiques sociales nouvelles et contemporaines des habitants.
- Celle de la spécificité de la fabrique de la ville à travers les espaces verts dans le cadre d'une manifestation culturelle.
- Celle de la problématique liée à la mise en place d'une gouvernance urbaine et du jeu d'acteurs particuliers durant la tenue d'un événementiel pour la fabrique d'un espace vert.

Le concept d'espace public auquel renvoie l'espace vert est par définition d'une nature polysémique. Les multiples dimensions de la morphologie, de la perception et de la représentation, du vécu social, de la temporalité sont les entrées majeures de l'étude de ce concept. C'est en croisant les différentes approches d'investigation relatives à ces questions que l'on peut arriver à saisir les enjeux de ces espaces. La méthodologie de recherche est plurielle et suppose donc des modes et des échelles d'analyse spatiale et sociale variées. Replacer la conception des espaces verts publics dans le contexte de l'organisation d'une manifestation culturelle, renvoie à des questionnements liés aux paramètres de gestion qu'impliquent la tenue d'un événementiel et ses répercussions sur la fabrique de la ville, ses espaces verts ainsi qu'à l'émergence d'un système de gouvernance urbain spécifique au contexte.

Notre démarche méthodologique est imposée par la nature différente des implications liées aux deux cas d'étude. Comme nous venons de le voir, les deux réaménagements du square Bennacer Bachir et des jardins de la basse Souika présentent des similarités, du fait que les deux projets ont été enclenchés par l'organisation de la manifestation culturelle et du fait que tout deux représentent des espaces hérités, ce qui nous conduira à nous attarder sur les épaisseurs historique et patrimoniale que les deux projets supposent. Cependant, le rapport de ces réaménagements à l'événementiel s'avère complètement différent, cela nous amènera donc à développer une approche méthodologique en deux temps:

Dans un premier temps, le jardin Bennacer Bachir qui constitue le principal espace vert public réaménagé et livré dans le cadre de l'événement culturel, est davantage de nature à permettre d'appréhender des questions liées aux usages et pratiques inhérents à un lieu transformé par le contexte de l'événementiel. En effet, du fait que le projet de régénération urbaine dont fait partie ce square, a déjà était décidée avant la candidature de la manifestation culturelle, facilitant ainsi l'enclenchement et la tenue du projet, la question de la gouvernance sera ici moins problématique qu'à la basse Souika. En revanche, l'organisation événementielle va servir à renforcer la réalisation de ce réaménagement et sa réception. Afin de mettre en relief cet aspect, une enquête basée sur un questionnaire ainsi que des entretiens de certains usagers et commerçants en exercice, sera réalisée au sein du square. Celle-ci va permettre d'une part, de recueillir toutes les informations de nature à renseigner sur les usages et les pratiques ainsi que les représentations liés à cet espace vert, et d'autre part, d'explorer les liens entretenus entre ce lieu et les implications de la manifestation culturelle.

Le square Bennacer permet ainsi de revenir sur l'impact urbain et sociétal d'un réaménagement vert effectué dans un contexte de manifestation culturelle.

Dans un second temps, l'approche favorisée pour le deuxième cas d'étude est tout à fait différente puisque la restauration des jardins de la basse Souika est un réaménagement qui demeure encore à l'état de projet. Contrairement au square Bennacer, ce projet sera davantage de nature à mettre en relief l'émergence de la problématique des gouvernances urbaine et culturelle ainsi que la question des acteurs. Intimement liée à l'organisation de la manifestation capitale de la culture arabe, l'intervention dans la basse Souika sera *de facto* témoin des nombreuses tergiversations. Une enquête menée sur la base d'entretiens semi-directifs conduits auprès d'une vingtaine d'acteurs clés, liés à ce projet et plus largement à l'organisation de l'événementiel, rendra compte de la complexité du lien qu'entretient l'obligation de réussite d'une manifestation culturelle sur un espace urbain public naturel de ce type. L'analyse des discours mettra en perspective l'apport du jeu d'acteurs dans ce type d'intervention. Il sera également question d'appréhender les équilibres tenus entre les différents cercles d'influences, aussi bien politiques, techniques que civils.

Les jardins de la basse Souika permettent donc de revenir sur le système de gouvernance élaboré pour un projet d'aménagement vert développé dans le cadre de l'événementiel.

Difficultés rencontrées

En abordant la thématique de l'espace vert public et de son introduction dans la vie urbaine en Algérie, nous nous sommes malheureusement confrontés à quelques difficultés bibliographiques. En effet, la fabrique de la ville par les espaces publics semble relativement bien traitée ces dernières années. Il en est autrement pour les espaces verts publics, perçus comme sous-groupe de l'espace public urbain. Néanmoins, malgré cette vision quelque peu réductrice, cela nous a permis d'avoir une bibliographie de départ tout à fait intéressante, à l'image des travaux sur l'espace public algérien de F. Kettaf (2013), de A. Bekkouche (1997), de F. Benidir (2007) ou de N. Driss (2002) qui ont été d'un précieux secours. En plus d'une littérature mondiale qui abonde sur le sujet des espaces publics.

Les espaces naturels publics au Maghreb étant pour la plupart des espaces hérités de l'urbanisme colonial français, notre attachement ira vers des travaux universitaires locaux ou bien internationaux, souvent francophones, qui traitent de ces espaces au Maghreb ou plus largement dans le monde arabe. Il s'agit notamment des travaux sur les jardins du monde arabe de G. Gillot (2002), de A. Madoeuf (1997), de B. Pagand (1989), ou encore ceux liés au contexte constantinois de A. Ali-Khodja (2011), de N. Benhassine-Touam (2004) ou encore de T. Khenoucha (2011). D'ailleurs c'est devant ce manque de littérature sur les espaces publics verts et leur incidence sur le milieu urbain que le laboratoire architecture et environnement a investi cette thématique, en les reliant notamment à la problématique environnementale (Kadri, 2012 ; Djedi, 2011 ; Zegadi, 2013 ; Mestoul, 2010 ; Benassil-Chabane, 2012 ; Atik, 2011 ; Bendada, 2014 ; Bounaira, 2015).

En ce qui concerne l'incidence de l'organisation de l'événementiel sur l'espace urbain, hormis les écrits sur la presse, rares sont les références universitaires sur le sujet en Algérie, bien que les travaux de S-E. Messali (2016) portant sur l'apport de l'événementiel à la ville de Constantine à travers une démarche de projet urbain qui nous seront d'un grand apport. D'autres travaux de post-graduation effectués entre 2013 et 2014, par le laboratoire du projet urbain de l'université de Constantine, portant sur les rapports entre l'événementialisation de la ville et le projet urbain feront l'objet d'une publication, viendront sans doute enrichir cette littérature. Enfin, les travaux de sociologie commencent également à s'interroger sur les expressions urbaines issues de l'organisation d'un événementiel, tels que le travail de K. Ouaras (2015) qui interroge la relation de l'espace urbain algérois à ses graffiti.

D'autres éléments vont également conditionner notre thèse, notamment notre départ en bourse, entre 2015 et 2016, dans le cadre du programme national exceptionnel au laboratoire français CITERES, plus précisément avec l'équipe EMAM⁴ de l'université François Rabelais de Tours, où nous serons codirigés par Pr. A. Madoeuf. Cette expérience sera extrêmement enrichissante dans la mesure où les travaux de l'équipe se focalisent sur l'aire géographique du monde arabe et de la méditerranée qui est également la nôtre, en plus de la pluridisciplinarité du laboratoire. Cependant, ce départ pendant cette période, nous obligera à effectuer nos enquêtes au square Bennacer ainsi qu'à la basse Souika durant les 4 premiers mois après l'ouverture de la manifestation capitale de la culture arabe de Constantine, cela placera donc notre problématique davantage dans une optique de gestion de l'organisation de la manifestation culturelle. Nous ferons évidemment quelques mises à jour à notre retour à Constantine mais nous ne prétendons nullement aborder la gestion de l'après événementiel.

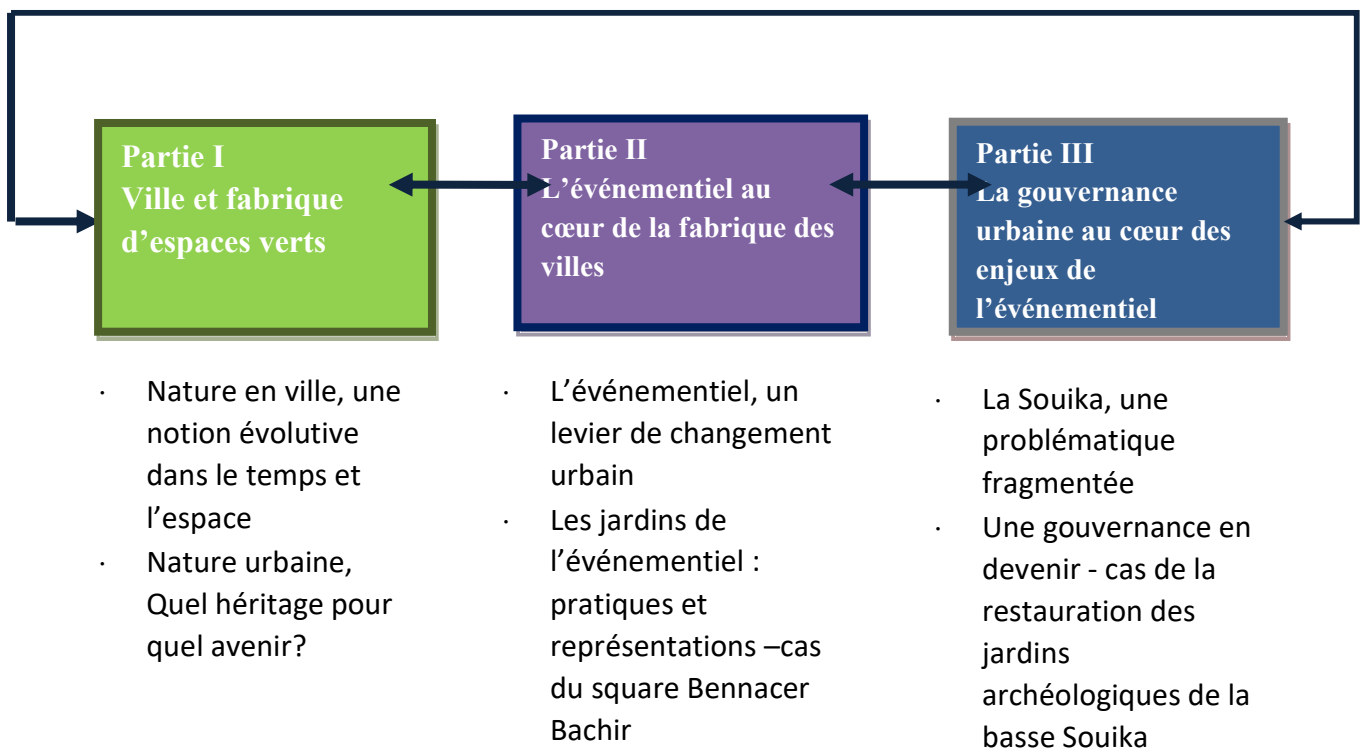
D'autres complications apparaîtront au moment de l'enquête, notamment pendant nos investigations de nuit au square Bennacer Bachir où la question de notre propre sécurité s'est faite ressentir et qui nous obligera à nous faire accompagner pendant la prise de notes et les observations.

En ce qui concerne l'enquête liée à la restauration des jardins de la basse Souika, le problème se posera autrement. C'est d'abord celui de notre accès au site, clôturé, qui n'aurait pu se faire sans n'eut été l'aide officieuse des membres de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. De la même manière l'approche des acteurs concernés afin d'effectuer les entretiens prévus n'a pas été chose aisée. Là encore, sans l'aide amicale de certains consultants du commissariat responsable de la gestion de la manifestation culturelle, notre statut n'aurait pas permis notre présence aux réunions ministérielles, pas plus que l'entretien avec les membres clés.

⁴Équipe Monde Arabe et Méditerranée

Organisation de thèse

La thèse s'organise autour de trois parties, chaque partie se subdivise en deux chapitres. Les trois parties sont distinctes mais demeurent complémentaires, elles visent à dessiner un geste complet dans l'élaboration d'une réflexion globale autour de la dualité entre la fabrique de la ville par les espaces publics et verts d'un côté et par l'événementiel et l'organisation d'une manifestation culturelle de l'autre.



La première partie intitulée « **Ville et fabrique d'espaces verts, des jardins de toutes les cultures pour toutes les cultures** », se compose de deux chapitres :

- Nature en ville, une notion évolutive dans le temps et l'espace
- Nature urbaine, Quel héritage pour quel avenir?

Cette première partie s'intéresse à la relation qu'entretient l'homme à sa nature, plus spécifiquement nature en ville, et cela dans le temps et l'espace.

Le premier chapitre aborde dans un premier temps, l'évolution de la nature en ville, à travers plusieurs civilisations, dans des espaces/temps différents. C'est une petite ballade bucolique qui part de l'antiquité au moyen âge jusqu'aux villes contemporaines passant par les villes modernes : nous y verrons que la domination anthropique a été déterminante avec

l'avènement de la révolution industrielle. Dans un second temps, en explorant le cas de l'Algérie, nous verrons que l'apport des civilisations passées a laissé des empreintes qui conditionnent la situation urbaine actuelle et que le développement législatif, en vue d'une prise en charge environnementale, à travers notamment la réinsertion du végétal en ville, aura des incidences sur la conception de l'actuel espace vert algérien.

Le cadre légal devient ainsi un paramètre de plus entrant dans la fabrique des espaces publics. Le second chapitre examine exclusivement la ville de Constantine, qui offre une géographie particulière, en plus d'une stratification historique et culturelle riche. Ceci nous permettra de passer en revue, l'évolution dans la nature urbaine en lien aussi bien avec les espaces hérités des civilisations de passage, notamment ottomanes, mais également la mise en place de l'urbanisme colonial européen appliqué par la France. Nous verrons donc au cours de ce chapitre, l'évolution du rapport de la ville à la nature à travers les espaces verts aussi bien dans les espaces hérités que dans les projets urbains contemporains.

La seconde partie intitulée « **L'événementiel au cœur de la fabrique des villes** » se compose de deux chapitres :

- L'événementiel, un levier de changement urbain
- Les jardins de l'événementiel, pratiques et représentations –cas du square Bennacer Bachir

L'événementiel n'est pas une invention récente. Recouvrir l'évolution de ce phénomène dans le temps sera l'objet du premier chapitre de cette partie. Cela nous mènera à aborder des notions liées à l'attrait et d'attractivité des villes ainsi qu'au marketing urbain appliqué aux villes abritant ce type d'événement. Le chevauchement de temporalités différentes sera également abordé. En effet, le passage d'un urbanisme conventionnel classique à un urbanisme des temps, relatif à l'organisation d'événementiels culturels, instaure un nouveau type dialogue entre la ville et le temps. Ainsi, l'événementiel, éphémère par définition, pose la question de la gestion de temporalités car il aspire de plus en plus à s'inscrire dans la durée; et cela souvent en pérennisant les constructions matérielles, appelées à durer dans le temps des actions et bien au-delà, mais également en ritualisant des actions urbaines immatérielles qui viendront imprimer des rythmes à la ville.

Afin de matérialiser le processus de fabrique de la ville à partir de l'événementiel, nous le relierons au contexte algérien, qui au cours de cette dernière décennie, semble capitaliser une certaine expérience: Alger capitale de la culture arabe 2007, Tlemcen capitale islamique 2011, et plus récemment Constantine capitale de la culture arabe 2015, seront à l'origine de nombreuses transformations au sein de ces grandes villes.

Si la seconde partie semble détachée de la première, les deux se rejoignent au cours de ce quatrième chapitre, grâce à la régénération du centre-ville qui touche la revalorisation des espaces publics et des espaces verts le composant. Le chapitre 4 se consacre ainsi, au square Bennacer Bachir, qui a connu et réceptionné une revalorisation importante. Cela nous

permettra de témoigner de changements comportements urbains et sociaux, ainsi que les changements liés à l'usage et l'appropriation, d'un espace public remanié dans le cadre de l'événementiel.

La dernière partie s'intitule « **La gouvernance urbaine au cœur des enjeux de réussite de l'événementiel** » comporte deux chapitres :

- La Souika, une problématique fragmentée
- Une gouvernance en devenir - cas de la restauration des jardins archéologiques de la basse Souika

Cette troisième et dernière partie explore la notion de gouvernance urbaine. En effet, la vision des gouvernements comme seuls pourvoyeurs de prise de décisions et d'actions publiques, tend désormais à s'affaiblir. Ce passage du gouvernement à la notion de gouvernance urbaine et culturelle renvoie à l'introduction d'acteurs multiples qui entrent dans les processus décisionnels.

Le dernier chapitre met en relief le cas singulier de la ville de la basse Souika, l'un des plus anciens de la médina, qui conserve le tissu le plus authentique de la vieille ville. Outre, son importance historique et patrimoniale, une dimension paysagère est également à mettre en exergue. En effet, la partie basse de la Souika, donne directement sur le Rhumel et le ravin, constituant ainsi la carte postale de la ville. Pour ces raisons, la Souika a depuis l'indépendance vu passé une pléiade de projets visant sa restauration, que nous passerons en revue.

L'ensemble des trois parties se présente comme une articulation entre plusieurs dimensions complexes de l'espace vert public. Cette thèse se voudrait une démonstration de cette polysémie.

Partie I

Ville et fabrique d'espaces verts, des jardins de toutes les cultures pour toutes les cultures

Il y a « et cela probablement dans toute culture, dans toute civilisation, des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui sont dessinés dans l'institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées (...), des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables. Ces lieux, parce qu'ils sont absolument autres que tous les autres emplacements qu'ils reflètent et dont ils parlent, je les appellerai, par opposition aux utopies, les hétérotopies (...). Peut-être est-ce que l'exemple le plus ancien de ces hétérotopies, c'est le jardin ».

Michel Foucault, 1967, p. 1752

De tout temps, l'homme entretient un rapport ambigu avec la nature qui l'entoure, une nature dont il fait évidemment partie. Si dans les premiers moments de la civilisation humaine, la nature est perçue tantôt comme un havre de paix, tantôt comme nourricière, elle devient parfois source d'inquiétude, voire de crainte. Le rapport semble être, à ce moment là, en faveur de la nature, cette dernière exerçant sa domination, semble dicter ses lois. Seulement, avec le développement d'établissements humains importants, le rapport homme/nature amorce une inversion. Même si l'idée de la nature à la fois nourricière et effrayante perdure, celle-ci semble être désormais mieux appréhendée, jusqu'à être apprivoisée, en tout cas dans l'enceinte de la cité (Boutefeu, 2008). Ainsi, peu à peu l'homme introduit la nature dans sa ville, il la domestique et y projette son imaginaire; la nature devient ainsi nature urbaine.

Dans la perspective de mettre en lumière la relation de l'homme à la nature puis à la ville, plusieurs questionnements jaloneront notre réflexion. Si de prime à bord, cette relation triptyque homme/nature/ville semble évolutive, dans l'espace et dans le temps, nous nous demanderons de quelle manière cette évolution a-t-elle lieu ? Quels sont les paramètres qui entraînent cette évolution ? L'être humain avec toutes ses composantes, notamment culturelles, a-t-il le même rapport à la nature ? Et de quelle façon traduit-il cette relation dans son environnement, dans sa ville ?

Ainsi, dans cette première partie, nous proposons d'étayer cette relation qu'entretiennent homme et nature en ville, dans le temps et l'espace. Si le premier schéma que nous venons d'aborder, s'applique un peu partout, il n'en demeure pas moins qu'il y a des différences significatives, en fonction de l'endroit où nous nous trouvons dans le monde et de la culture à laquelle nous appartenons. Les géographies physique et sociale jouent ici un rôle certain. Nous partons donc de l'hypothèse que, bien qu'il subsiste des constantes universelles, selon le lieu géographique où se trouve l'être humain et selon la culture à laquelle il appartient, la manière d'appréhender la nature diffère. Dans cet ordre d'idée, le passage par la mise en évidence de l'historique mondial du rapport de l'homme à la nature est une nécessité, c'est l'objet justement de cette première partie.

Ainsi, nous passerons en revue dans le premier chapitre l'évolution de la nature en ville, à travers plusieurs civilisations, dans des espaces/temps différents, allant de l'antiquité aux temps moyenâgeux, puis modernes, jusqu'aux villes contemporaines. Nous verrons également, qu'après avoir exercé une domination anthropique déterminante, notamment avec l'avènement de la révolution industrielle, c'est désormais vers un certain ralentissement que l'être humain aspire à tendre.

En effet, la civilisation urbaine connaît une évolution sans précédent. Plus de la moitié de l'humanité vit désormais dans une ville et la prise de conscience des risques liés à cette expansion de l'urbanisation, dont les conséquences néfastes sont avérées sur l'environnement, s'accélère ces dernières années. Toutes les « natures » ne sauront malheureusement être explorées ici ; nous nous bornerons à explorer celles qui, à un moment de l'histoire de l'Algérie -qui constitue notre contexte- auront une influence, même indirecte, sur celle-ci. Dans ce contexte, nous interrogerons donc les rapports entretenus par l'homme avec la nature

et verrons si son regard sur la nature dans l'espace urbain a changé ? Et dans quelle mesure cela imprègne l'espace urbain?

Dans un second temps du premier chapitre, nous mettrons en relief le cas algérien, qui rejoint le cas maghrébin dans son évolution urbaine et où l'apport des civilisations passées a laissé des traces qui conditionnent la situation urbaine actuelle. En effet, la composition urbaine s'inscrit dans le temps et s'accomplit à travers deux éléments primordiaux : l'héritage urbain et l'héritage socioculturel. L'héritage urbain renvoie à l'usage et aux modèles auxquels on se réfère, au contexte et aux traces d'occupation passée, qui constituent ainsi une base à tout projet urbanistique. Dans quelle mesure s'est fait cet apport ? Quels espaces hérités laisse-t-il aujourd'hui ? Que fait-on de ces espaces aujourd'hui ? Voilà les interrogations qui vont structurer cette partie. Là encore, nous partons de l'hypothèse que les éléments constitutifs de chacune de ces civilisations auront une importance déterminante dans la conception de l'espace public actuel. Bien qu'ils ne soient pas les seuls, histoire, culture, religion, philosophie semblent constituer les principaux éléments de cette conception. En effet, la législation et les institutions prennent de plus en plus d'importance dans la société moderne, pour devenir, en plus des autres facteurs, un élément clé dans la fabrique actuelle de l'espace vert en ville. Nous verrons ainsi, dans quelle mesure la planification urbaine actuelle, intervient dans la matérialisation du rapport à la nature et à l'espace vert, en détaillant les volets législatif et réglementaire en lien avec la fabrique et la protection de la nature urbaine.

Dans le second chapitre, nous nous intéresserons exclusivement au cas de la ville de Constantine, qui constitue notre terrain d'étude et offre une géographie particulière, en plus d'une stratification historique et culturelle riche. Celle-ci nous permettra de vérifier les paramètres suscités sur un cas précis et de passer en revue, sur une échelle réduite, toute l'évolution de la nature en ville. Une évolution qui met en relief aussi bien les espaces hérités des civilisations de passage, notamment ottomanes, mais également la mise en place de l'urbanisme colonial européen appliqué par la France.

Les questions qui structurent ce chapitre sont inhérentes à l'apport de l'héritage historique sur la conception de la ville et son rapport à la nature, au travers notamment des espaces publics dans lesquels nous englobons les espaces verts. En effet, la ville de Constantine, construite au départ sur un site ancien qui avait déjà ses propres préceptes, connaît le passage des cultures arabo-musulmane, ottomane et française. Nous nous demanderons donc, quel est l'apport de chacune de ces cultures à la ville ? Et dans quelle mesure cela aura des traces sur Constantine et la nature urbaine ? La ville nous offre ainsi la possibilité de vérifier l'influence des facteurs géographique et socioculturel identifiés dans le premier chapitre et leur influence sur le tissu urbain constantinois et ses espaces verts. Enfin, nous verrons que dans sa période moderne et contemporaine, la ville connaît les affres de l'urbanisme moderne, qu'elle entretient notamment dans ses périphéries. Une escale à la nouvelle ville d'Ali Mendjeli ainsi que dans certains quartiers constitués de grands ensembles collectifs s'imposera à nous. Nous verrons, que la nature urbaine à Constantine est devenue un besoin exprimé par la population, qui souffre d'un environnement exagérément minéralisé, tandis que les pratiques et usages inhérents à ces espaces seront abordés dans la seconde partie de la recherche.

Chapitre 1

Nature en ville, une notion évolutive dans le temps et l'espace

*« [...] que l'urbain devienne notre
environnement, notre nature »*

Thierry Paquot, 1994, p 51

Ce chapitre propose un passage en revue du concept de « nature », de son émergence, de ses acceptions dans les différents champs disciplinaires ainsi que son actualité, pour en préciser son emploi dans la discipline urbaine. Une nature que nous prendrons, dans un premier temps ici, comme étant tout ce qui est susceptible d'entourer l'homme et qui ne soit pas minéral. Dès lors, la fabrique de ces espaces nous importe, aussi bien au sens de la conception que celui des usages. Ce chapitre s'attachera aussi à explorer l'évolution des formes et des fonctions historiques de cette nature devenue urbaine. Cette exploration s'appuie sur la compréhension du rôle de l'espace vert dans la construction de la ville et de la société ainsi que des types et modèles qui lui sont associés, ainsi que des facteurs qui influencent sa conception.

Nous nous « baladerons » donc, géographiquement et temporellement, afin de faire apparaître toute la diversité qu'offre la nature en ville, à travers des géographies différentes et des cultures toutes aussi diverses; cela nous permettra ainsi, de mieux comprendre l'état de l'urbanisme actuel dans sa relation aux espaces verts. Précisons tout de même que la géographie explorée ici est non exhaustive, d'abord parce qu'il nous serait impossible de toucher toutes les cultures ayant lien avec la nature en ville, sachant qu'au final, elles le sont probablement toutes, ensuite, le fait d'étudier certains modèles de conception de la nature ne seraient pas pertinent dans notre contexte. Nous avons donc décidé de nous focaliser sur certaines grandes civilisations d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord, puisque ce sont celles-ci qui auront le plus d'impact sur l'Algérie et plus largement sur le Maghreb, qui constitue ainsi notre aire géographique et qui permettront d'identifier les facteurs d'influence du rapport homme/ville/nature.

1.1. Evolution du rapport de l'Homme à la nature

Dans la philosophie du XVIII^e siècle, l'homme, issu de la nature, aurait vécu en pleine harmonie avec cette dernière, dans un état d'accord avec le monde qui l'entourait, mais également, en étant soumis aux lois qu'elle impose. Ceci aurait représenté l'état originel de l'humanité développé en littérature, qui nous présente un état brut et sauvage, en opposition à la « nature actuelle » de l'homme jugée plus artificielle. En sortant de l'état de nature, l'homme s'en est séparé, il s'est coupé de l'état naturel dans lequel il vivait. Depuis son apparition, l'être humain entretient un rapport changeant avec la nature, prise ici dans le sens de tout ce qui l'entoure, elle sera, dans un premier temps, l'objet de toutes les fantasmagories. Parfois colérique et vengeresse, et d'autres fois apaisante et protectrice, elle est d'abord perçue comme étant sauvage, l'être humain s'en méfiera donc et sera plus enclin à s'en abriter plutôt qu'à la défier. La cueillette puis l'agriculture aidant, l'homme apprendra au fil du temps à l'apprivoiser tout en continuant à la craindre.

Plus tard, avec le développement civilisationnel, la nature acquiert une dimension plus esthétique. Ce n'est donc plus de la crainte qu'elle suscite mais de l'attrait. Toutes les villes se doteront de jardins ; la nature devient en quelque sorte « domestiquée ». Dès l'antiquité, les jardins créés, reflètent le rapport de la société avec la nature mais ils reflètent aussi la structure d'une société (Ali-Khodja, 2011). A cette époque, c'est le mot jardin qui est utilisé pour désigner la nature en ville ; dans notre acceptation de ce vocable, nous regroupons les définitions suivantes, qui font d'ailleurs souvent référence à la dimension d'esthétique : J-D. Hunt (1996, p.20) précise que « *le jardin est une forme d'expression qui se trouve dans toutes les civilisations connues et remonte à leur origine* », il déduit que cette présence universelle répond à des besoins humains fondamentaux, liés à l'expression du rapport de l'homme à la nature. G. Gillot (2002), parlera plutôt du jardin comme d'un espace enclos à dominante végétale, protégé des circulations, libre d'accès et conçu comme un équipement qui devient, un lieu essentiel de récréation et d'embellissement : c'est une composition artificielle qui emprunte à la nature certains éléments. A. Ali-Khodja (2011) revient dans son travail sur les origines du mot, qu'elle identifie comme étant synonyme de paradis terrestre, une sorte de lieu destiné au seul plaisir, sans aucune destination utilitaire et qu'on retrouve d'ailleurs dans plusieurs langues ; dans l'anglais : *garden*, dans l'allemand : *garten*, dans l'italien : *giardino*, dans l'arabe : *bousten* ou encore dans le dialecte algérien : *Jnen* ; ce qui rejoint l'idée d'universalité des besoins développée par J-D. Hunt (1996).

Depuis, la rupture avec la nature sauvage a permis à l'homme de chercher à découvrir quelle était sa propre nature et à déterminer sa place dans l'univers. Par conséquent, l'intérêt grandissant de l'homme pour la nature aurait pour seul but sa propre quête. Par la science, le travail et la vie en ville, l'homme tend donc à se libérer de l'emprise qu'avait la nature sur lui, pour mieux la soumettre à ses propres besoins. L'état naturel, qui semble avoir disparu avec la révolution industrielle, a entraîné des bouleversements dans l'image et la réalité de la nature, au point d'en perdre parfois toute relation avec elle (Gillot, 2002). Avec le développement des villes, la nature s'efface peu à peu au profit des productions

d'espaces humains, l'homme qui passe « *de prédateur nomade devient producteur sédentaire. (...) Son rapport à la nature se modifie complètement : d'intégré à elle presque autant qu'un animal, il commence à la manipuler, à la canaliser, à l'intégrer dans le milieu qu'il sécrète* » (Hottot, cité par Blanc, 2009, p.71), seulement, dans sa quête de bonheur et de liberté, l'homme semble avoir besoin d'un contact avec la nature sous quelque forme que ce soit.

1.1.1. L'homme et la nature, une relation antique

Des témoignages très anciens prouvent la présence des jardins dans l'histoire humaine, ce qui amène à les considérer comme l'une des premières traces de civilisation de l'homme sédentaire. C'est en Mésopotamie que nous retrouvons les plus anciens vestiges de jardins (Gillot, 2002; Ali-Khodja, 2011), à l'exemple du jardin domanial à Mari, sur l'Euphrate, près de la frontière entre la Syrie et l'Irak, qui date du milieu du troisième millénaire avant J-C. L'existence de grands jardins publics en Assyrie daterait du début du deuxième millénaire avant J-C (Gabrielle, 1994). Les fouilles archéologiques et l'étude des textes anciens, ont permis de découvrir que les premiers souverains mésopotamiens entretenaient déjà des jardins autour de leurs palais.

L'élément qui fera atteindre à l'art du jardin mésopotamien son apogée, est le système des ziggourats, des sortes de terrasses plantées sur différents étages. Les célèbres jardins suspendus de Babylone en sont l'exemple le plus connu (figure 1).



Figure 1: Reconstitution des jardins de Babylone. Source: extrait du documentaire «Le mystère des jardins suspendus de Babylone », réalisé par Kim Dongioon (diffusé sur france5, le 23/01/2013)

Les jardins suspendus établis au 6ème siècle AV-JC au palais royal de Babylone sous le règne de Nabuchodonosor II, se composent de terrasses disposées en amphithéâtre et de

galeries voûtées, construites sous chaque terrasse, qui supportent le poids des plantations (Rutten, 1966). En voici une description : « *Il y avait dans la citadelle 'le jardin suspendu'...Ce jardin de forme carrée, avait de chaque côté quatre plèthres⁵ ; on y montait par des degrés sur des terrasses posées les unes sur les autres, en sorte que le tout présentait l'aspect d'un amphithéâtre. Ces terrasses ou plateformes, sur lesquelles on montait, étaient soutenues par des colonnes qui, s'élevant graduellement de distance en distance, supportaient toutes le pied des plantations ; la colonne la plus élevée, de 50 coudées de haut, supportaient le sommet du jardin et était de niveau avec les balustrades de l'enceinte. Ce sol artificiel était rempli d'arbres de toutes espèces, capables de charmer la vue par leur dimension et leur beauté. Les colonnes s'élevant graduellement laissaient par leurs interstices pénétrer la lumière et donnaient accès aux appartements royaux nombreux et diversement ornés. Une seule de ces colonnes était creuse depuis le sommet jusqu'à la base ; elle contenait des machines hydrauliques qui faisaient monter du fleuve une grande quantité d'eau sans que personne pût rien voir à l'extérieur* » (Rutten, 1966, p. 79). Cette description fait cas de la grande maîtrise babylonienne de l'art du jardin, de la construction et de l'hydraulique.

Au 5^{ème} siècle avant J-C. les rois perses créent des jardins officiels, dédiés au plaisir et à l'apparat. D'après M. Hattstein et S. Delius (2004, p.490), le jardin persan *firdaus* qui dérive de prairie et de *daiza* (mur), donnera plus tard naissance au jardin grec *paradeisos*, que l'on retrouve dans le mot paradis. Le jardin le plus connu est celui du palais de Pasargades, à une centaine de kilomètres au nord de Chiraz en Iran. Il est conçu selon *Chahar Bagh*, c'est-à-dire la notion des « quatre jardins », décrite comme étant un schéma strictement géométrique, se présentant sous la forme d'un rectangle fermé, subdivisé en quatre rectangles égaux par des canaux d'irrigation (figure 2). Ces derniers se rencontrent au centre et dessinent un vaste bassin ou une fontaine (Laurie, 1978).

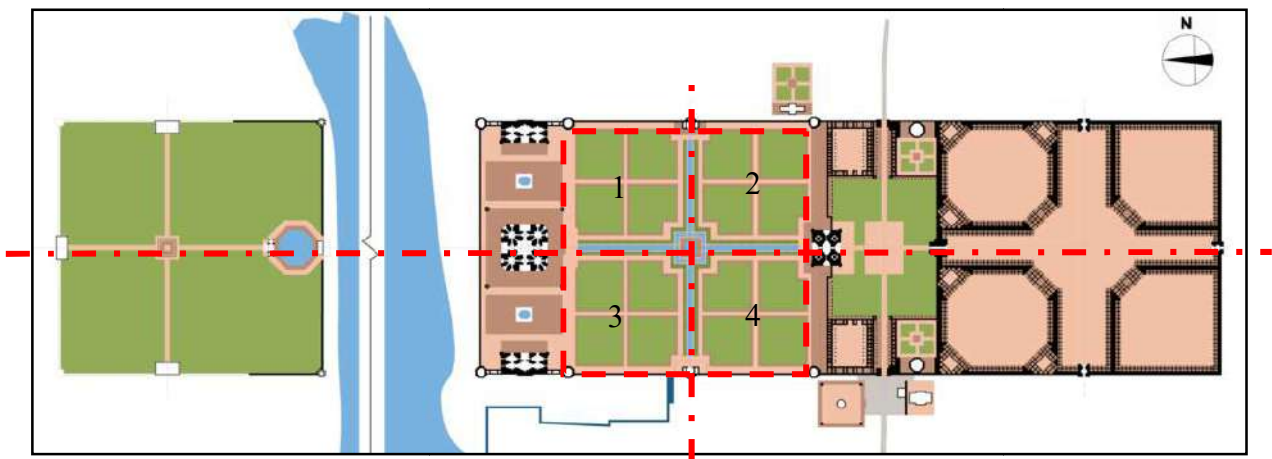


Figure 2: Plan en Chahar Bagh du Taj Mahal. Source: firme McGinnly (2007). Traitement N. Baziz

Ces jardins sont une référence incontestable pour les civilisations antiques, et démontrent l'influence des jardins des grands empires de Mésopotamie sur la Grèce, Rome et plus tard Bagdad sous les abbassides et ailleurs aussi (Baridon, 1998). D'autre part, il ressort de ces

⁵ Mesure de longueur grecque qui correspondrait à environs 30m

jardins un soin particulier accordé à la géométrie de ces espaces, une géométrie rigoureuse, nécessaire à la réussite des jardins tels que ceux de Babylone, ou de Shiraz, que nous retrouverons plus tard dans les jardins musulmans.

En Egypte, plus particulièrement en Egypte antique, l'archéologie a prouvé que les jardins sont largement communs grâce à la topographie et au climat particuliers du pays. Peu avant le moyen-empire, les peintures murales et les inscriptions datant de cette époque, attestent de l'existence de jardins d'agrément, cultivés autour des villas, des temples et des palais. Il semblerait que les jardins égyptiens revêtent aussi une importance spirituelle, souvent associés à la vie éternelle (Gillot, 2002). Ainsi, des jardins sont peints sur les murs du tombeau, pour accompagner les défunts vers l'immortalité (figure 3). D'autre part, la géographie égyptienne joue également un rôle dans la construction du rapport à la nature et au jardin. Ainsi, les crues du Nil favorisent la construction de canaux et de réservoirs, qui sont à l'origine de bons nombres de vergers et de potagers, dont l'irrigation est soigneusement étudiée. Aussi, les premiers jardins égyptiens sont plutôt des lieux de ravissement, où la culture des fruits l'emporte sur celle des plantes, contrairement aux jardins d'agrément qui accompagnent les riches maisons des notables et les palais qui demeurent l'un des privilèges de la royauté (Ali-Khodja, 2011). Par conséquent, il existe en Egypte antique deux types de jardins : un jardin domestique et un jardin de temple. Les jardins domestiques se trouvent dans les plaines, nés au milieu du désert, ils sont créés pour les pharaons, les autorités et les dieux (Lahouel, 2011). Leur agencement est simple, un haut mur d'enceinte entoure un bassin rectangulaire avec des arbres disposés de manière rectiligne et qui assurent une protection des sables et des crues du Nil. Les jardins de temples sont également des jardins potagers, où l'on retrouve des vergers et des jardins d'agrément des palais. Les jardins égyptiens influenceront grandement la conception des jardins grecs et des jardins romains (Gabrielle, 1994).

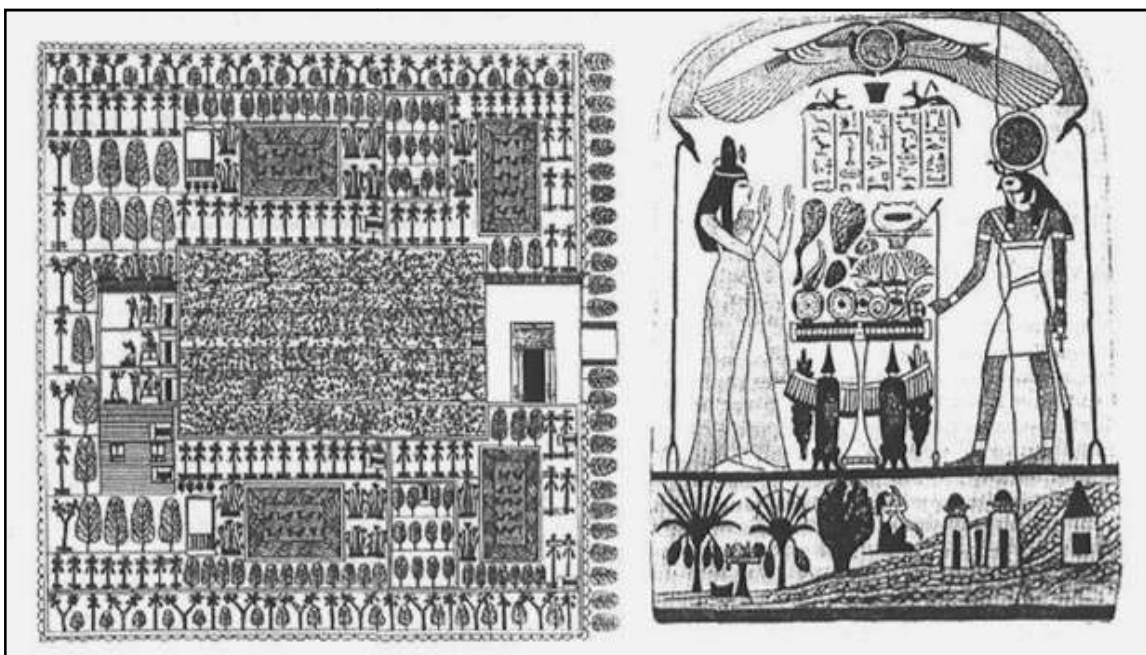


Figure 3: Villa et jardin d'un grand seigneur égyptien avec hiéroglyphe représentant le jardin prévu dans l'au-delà.
Source: G. Maspéro (In Lahouel, 2011)

En Chine, c'est sous la dynastie des Han qu'apparaît le jardin chinois, dont l'art s'est développé dès le second siècle avant J.-C. Les jardins chinois sont différents des autres jardins, ils se basent sur l'irrégularité des formes pour essayer de reproduire des paysages naturels où chaque saison apporte son cortège de plantes, de fleurs et de couleurs. Des reliefs seraient ainsi créés pour valoriser certaines vues et rompre la monotonie des surfaces trop planes (Bouregghda, 1998). W. Chambers note de nombreuses observations complémentaires sur les jardins chinois « *les trois tableaux que constituent les scènes de jardins ; l'agréable dans l'harmonie des formes de la nature, l'eau, le végétal, le minéral et l'animal, le terrible représenté par des vallées étroites, des chemins escarpés, des rochers troublants, des forêts obscures, des arbres déformés, des animaux angoissants, des ruines, des cavernes, des couleurs sombres et le surprenant basé sur des contrastes, couleurs sombres et couleurs claires, calme et bruyant, sérénité et inquiétude* » (In. Larcher et Gelgon, 2000, p.122), la recherche de calme et de sérénité caractérise ainsi le jardin chinois. Mais pas uniquement. La conception du jardin chinois semble entretenir un lien étroit avec les croyances religieuses de la région. Ainsi, le jardin chinois est utilisé pour le repos, la méditation et la contemplation du processus esthétique de la nature. C'est avant tout un lieu de calme et d'intimité, qui constitue un résumé du monde proposé à l'esprit, mais aussi un lieu de promenade où l'important n'est pas le déplacement mais plutôt le renouvellement des points de contemplation, nécessaires à l'épanouissement spirituel (Ali-Khodja, 2011).

En Grèce, à l'inverse de l'Orient, il ne semble pas y avoir grand intérêt pour les plaisirs sensoriels des jardins durant la période hellénique : le peuple grec est un peuple rationnel et logique qui se préoccupe bien plus de l'homme que de la nature (André, 1882). En plus des conditions qui ne favorisent pas l'art du jardin (sol rocailleux et climat chaud), les cités helléniques ne comportent que quelques bois sacrés et des plantations aménagées autour des temples des divinités, qui ne ressemblent en rien à des jardins de plaisance (Laurie, 1986). Ce n'est qu'à la suite des conquêtes d'Alexandre le Grand, que la Grèce comprend l'importance des jardins, en découvrant ceux d'Égypte et de Perse et développe des parcs privés, à l'exemple de celui d'Épicure (Laurie, 1986, p.25), seul jardin hellénique à faire prévaloir les plaisirs sensoriels, qui deviendront importants dans la vie sociale et religieuse grecque. Toutefois, avec l'accroissement de la densité de population des grandes cités et l'urbanisation qui gagnent les campagnes, les bois sacrés se trouvent englobés dans les villes, en conséquence ils deviennent des parcs publics. Cela se généralise avec la plantation de promenades ombragées dans les espaces publics de détente et bien que la composition de ces espaces demeure sommaire, le plus important dans l'esprit grec est le respect du site et son intégration au paysage (Ali-Khodja, 2011).

Ainsi, c'est à Athènes que seraient apparus les premiers espaces publics plantés ; des jardins simples, intégrés au paysage naturel (Lahouel, 2011). M. Brunet (2001, p. 159) écrira à ce propos qu'« *à partir du IV^e siècle avant J.-C, la langue grecque s'enrichit d'un nouveau mot, paradeisos, emprunté à l'ancien persan* », il affirme que si les grecs connaissaient les jardins potagers, ils ne se préoccupent que d'un jardin dont la finalité est l'esthétisme et ajoutera que « *la caractéristique essentielle du paradeisos était sa beauté, qui flattait l'œil comme l'odorat et suscitait admiration étonnée* » (Brunet, 2001, p. 160) . Son étude

étymologique permet d'affirmer que la déclaration selon laquelle il existait des parcs publics en Grèce antique est erronée, car elle repose sur un emploi abusif du vocabulaire. Ce serait plutôt les empereurs romains, qui ont créé les premiers jardins et parcs publics à Rome au 1^{er} siècle av. J.-C., en se basant sur des modèles « orientaux » à leur retour des provinces grecques d'Orient. Ces lieux ont été introduits à Rome, pour ensuite connaître un déploiement dans la Grèce de l'époque impériale (Brunet, 2001). Dans tous les cas, qu'ils soient romains ou grecs, les espaces verts publics agrémentent les villes et les parcs publics s'introduisent enfin dans l'enceinte de la cité.

Dans l'empire romain, à la seconde moitié du 2^{ème} siècle avant notre ère, naît un art nouveau, *ars topiaria*, qui désigne l'art du paysage. A Rome, le jardin de plaisance, est appelé à créer des lieux privilégiés dédiés au plaisir des hommes. Ensuite, c'est le concept de jardin public qui fait son apparition, qui rassemble aussi bien les parcs périphériques que ceux en ville.

On distingue deux types de jardins, le jardin accompagnant la villa et les jardins de palais. Le jardin romain est initialement un jardin fermé, *l'hortus*. Il est d'abord le potager de la maison, puis devient *l'heredium*, un espace d'ornement où il fait bon discuter entre amis. Avec le temps, la composition se complexifie et le jardin s'agrandit. *L'heredium*, s'allonge pour favoriser la promenade et la composition devient linéaire autour d'un axe central autour duquel on trouve les colonnades du péristyle et, sur les murs, des fresques qui représentent des scènes champêtres ou de mythologie (Ali-Khodja, 2011). A l'origine, le jardin romain est un simple potager, mais au premier siècle avant J.-C., avec l'apparition des villas de plaisance, à Pompéi se développent des promenoirs entourés de péristyles qui communiquent directement avec l'intérieur, sur de grands salons et le jardin devient dès lors un cadre de vie (Sire, 1985). Les éléments du jardin romain sont nombreux et hétéroclites : bassin et colonnade, *peristilon*, pergola, *peripteros*, kiosque, *tholos*, volières, *ornithoron* et statues, fontaines et canaux, parterres et buissons taillés, gazons et bosquets libres, etc. (Laurie, 1986). Chaque élément répond à une esthétique étudiée même si la composition globale est floue et sans ordonnancement. L'important semble être le ravissement visuel que procure le foisonnement de ce lieu particulier (Laurie, 1986, p.26). A échelle urbaine ce sont surtout les avenues et voies romaines qui sont plantées d'alignements d'arbres qui structurent la ville (Lahouel, 2011).

A travers ce périple dans l'antiquité, nous pouvons observer des liens tangibles qui démontrent le transfert de l'idée du jardin, comme représentation de la nature en ville, qui passe de la Mésopotamie à l'Égypte, à la Grèce et enfin à Rome. Ainsi, souvent en fonction de la géographie et du climat, éléments déterminants dans la conception des jardins, chaque civilisation influencera l'autre, en y rajoutant ses particularités. Les autres éléments essentiels sont relatifs à l'appartenance culturelle et aux croyances religieuses. En effet, si certains optent pour le pragmatisme des jardins privatifs et alimentaires, d'autres se servent des jardins et du rapport à la nature comme élément transcendant et spirituel. Grâce aux civilisations gréco-romaines, les avancées en matière d'urbanisme et de rationalité, feront des jardins des espaces au service des usagers. L'esthétisme et l'hédonisme prennent dans les croyances et culture une importance essentielle qui fera apparaître la notion de jardin en tant qu'espace public et l'introduisent définitivement dans la vie de la cité.

1.1.2. Jardins du moyen âge

a. *Le Moyen-Orient musulman*

Contrairement aux jardins occidentaux généralement utilisés pour la promenade, les jardins musulmans sont des lieux de contemplation et de plaisir qui sont «savourés» et appréciés (Lehrman In Pordany-Horvath, 2004), ils relèvent avant tout d'un concept paysager (Petruciolli, 1990) où la nature se retrouve dans la cité sous une forme purement géométrique, traduisant ainsi une conception qui voudrait «mettre de l'ordre» dans la nature, sans pour autant la forcer au-delà de ses possibilités réelles (Lahouel, 2011). En termes de structuration, la conception de ce type de jardin relève également de la symétrie. En effet, celui-ci est défini par un mur continu, le long duquel s'ouvrent de grands portails, symboles de richesse, qui accentuent l'impression de fermeture et dont les éléments ornementaux sont lacés de manière analogue, le tout englobé dans un plan général rigoureusement symétrique (Petruciolli, 1990). Dans son travail sur les jardins de Marrakech, N. Pordany-Horvath (2004) met en relief une des caractéristiques importantes des jardins musulmans qui est l'espace limité, presque toujours de forme rectangulaire et entouré de murs (figure 4). Ceci correspond à son usage pour l'accueil de réceptions officielles, mais aussi pour la relaxation et les promenades en famille. Le jardin est considéré comme un lieu social, un espace vécu et sa composition est également développée sur une échelle sociale (Pordany-Horvath, 2004). La division d'espace est une autre caractéristique typique ; plus l'échelle est grande, plus les divisions augmentent (Forestier, 1997). D'autre part, la forme du jardin est non seulement déterminée par le symbolisme, mais aussi par le climat et la topographie (Lehrman cité par Pordany-Horvath, 2004), dans son principe cette conception ressemble étrangement au plan de *Chahar Bagh*.

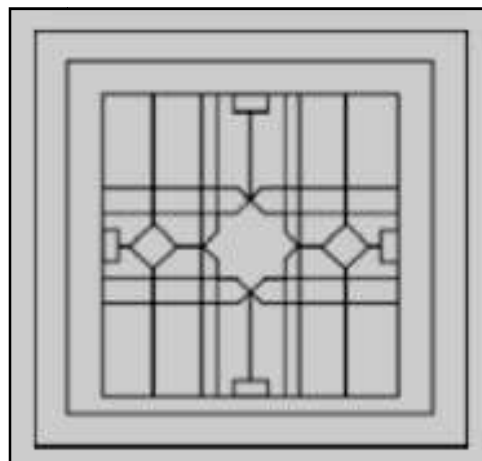


Figure 4: Schéma d'un jardin musulman. Source : N. Pordany-Horvath (2004)

Notons par ailleurs, qu'il serait réducteur de parler d'un modèle unique de ville arabo-musulmane, même si nous pouvons tout de même remarquer des traits communs aux jardins de villes appartenant à cette aire géographique. Ces traits se conjuguent aux altérités locales qui subsistent et qui sont souvent relatives aux différences historiques et politiques, ainsi qu'aux conditions climatiques et topographiques de la région concernée. Le développement de la culture musulmane après le sixième siècle, est en partie dû aux apports des cultures

Mésopotamienne, Romaine, Perse et Grecque. Aucun peuple n'aura montré une telle aptitude à adopter la civilisation de l'autre puis d'apposer un cachet personnalisé sur chaque art que les musulmans (Gothein cité dans Turner, 2005).

La ville dans la pensée arabo-musulmane médiévale réintroduit la notion de bien être et de qualité de vie. La vie urbaine y est considérée comme supérieure au milieu naturel, grâce aux qualités esthétiques qu'elle permet. Cette recherche d'esthétique et de bien être constitue d'ailleurs l'un des traits communs à de nombreux jardins musulmans (Behrens-Abouseif, 2000). En plus des vertus esthétiques, l'importance de la religion est primordiale (Turner, 1978 ; Pordany-Horvath, 2004 ; Gillot, 2012). D'après T. Turner (1978), l'islam est la religion la plus associée aux jardins; même si elle n'est pas la seule, puisque comme nous avons pu le constater d'autres jardins, en Chine ou en Egypte, associent également la religion et la spiritualité à la conception de leurs villes. Néanmoins, il est vrai que la tradition des jardins est effectivement très répandue et assez élaborée dans le monde musulman. Cette tradition s'est développée dans des régions aussi diverses que l'Iran, l'Andalousie et le Cachemire, et cela dans le but de recréer l'idée du « paradis terrestre », « *el djenna* », à l'image des exemples fascinants du Taj Mahal en Inde, du Shalimar au Cachemire ou encore de l'Alhambra en Andalousie (figure 5). Bien que cet art des jardins soit né en Perse, il va être largement ravivé par le monde musulman qui le maîtrise parfaitement (Gillot, 2012). Le besoin de nourrir la ville fortifiée, va impliquer la construction de larges enceintes permettant les cultures à l'intérieur des murs et bien que la ville présente un aspect minéral, en raison de l'introversion des bâtiments, des ruelles étroites sinueuses, elle ne rompt pas le lien avec la nature, comme il est recommandé dans le Coran (Gillot, 2002). La cité musulmane est entourée de plantations qui en plus du ravitaillement, assurent une transition avec l'environnement non urbain, nous retrouverons d'ailleurs cette tendance à inscrire des espaces verts à des fins alimentaires en extra muros dans de nombreuses médinas maghrébines (*cf., chapitre 2, infra*).

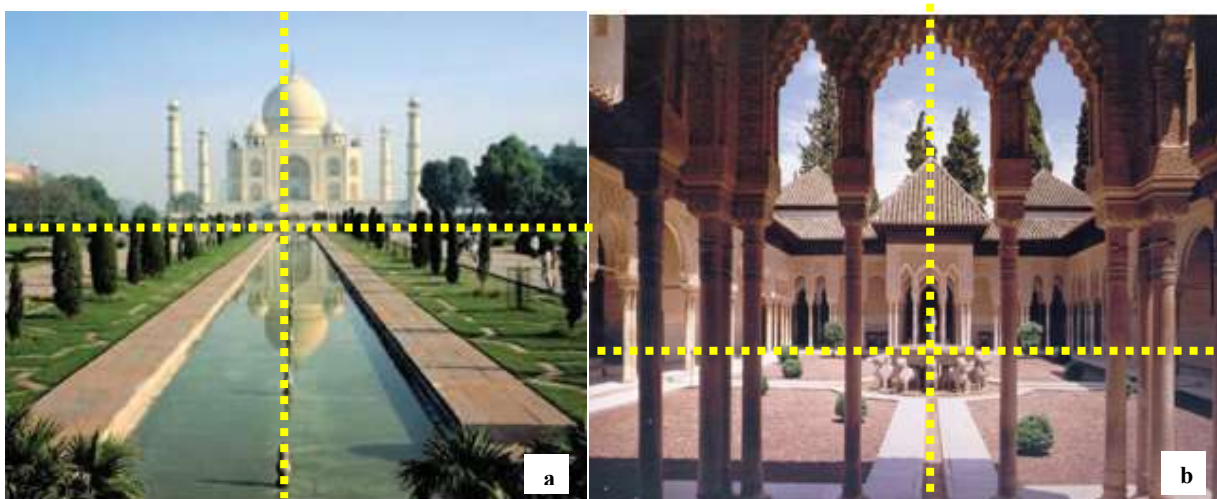


Figure 5: Exemples de symétrie dans les jardins musulmans. a. le Taj Mahal, source : tajmahal.net. b. La cour des lions de L'Alhambra, source: A. Ali-Khodja (2011). Traitement : N. Baziz

Bien que la projection du paradis sur terre soit un élément d'explication à la conception de ces jardins, il n'est pas le seul (Denoix, 2000). La cité musulmane entretient un rapport aux jardins à la fois conceptuel et pratique, qui entre autres, définit un système urbain cohérent et homogène (Garcin J-C, p. 92) et la question de la gestion raisonnée de l'eau est un élément clé : les jardins de cette période, révèlent une organisation écologique, une qualité esthétique et une recherche de perfection (Barcelo et al., 2004). Ils se fondent sur des principes solides d'horticulture qui permettent une utilisation optimale des minces sources d'eau environnantes (Pordany-Horvath, 2004).

Les structures spécifiques du jardin musulman se développent sans grands changements jusqu'au 18ème siècle, avec l'apport des autres cultures venues à travers les différentes colonisations, une nette rupture et un nouveau modèle de ville se développe, articulé autour d'un idéal hygiéniste et rigoureusement ordonné. Ainsi, de nouvelles formes de jardins que sont les jardins publics sont introduites, modifiant la perception et la structure de l'espace urbain et de la nature.

b. Jardins de l'islam, influences et conséquences

Comme nous venons de l'évoquer, la « genèse des jardins est étroitement liée à la religion » (Pordany-Horvath, 2004, p.3), il semble bien que la première source d'inspiration des jardins de l'islam. Le concept de jardin, a été tout au long de l'histoire lié à la vision d'un lieu d'enchantement et de paix, généralement situé dans l'au-delà, où coulent fleuves et rivières et où poussent en abondance fleurs et arbres (Lahouel, 2011). Le jardin d'Eden est le premier jardin, *el djenna*, annoncé dans le Coran est présenté dans sa conception comme tout ce que l'on pourrait imaginer comme jouissance sensible et satisfaction intellectuelle (Boubakeur, 2003). En effet, le concept de jardin dans le Coran se base sur une image du paradis, décrite comme étant la terre bien irriguée d'eau, de miel et de lait (Coran, sourate Mohamed, 15), aux jardins sublimes (Coran, sourate *Al-Kahf*, versets 18 et 31), emplis de nombreuses fontaines à l'eau jaillissante et aux fontaines aromatisées (Coran, sourate *El-Hijr*, versets 15 et 45) parcourus de ruisseaux d'une eau vive (Coran, sourate *Az-Zumar*, versets 39 et 20). C'est un verger parsemé de jardins, dans lequel l'eau coule sans interruption (Coran, sourate *Ennahl*, verset 31) et où l'on y trouve des fruits à profusion (Coran, sourate *Mouminun*, versets 23 et 19 et sourate *Ar-Rahman* versets 55 et 54). Ainsi, l'islam entretient l'image d'un lieu idéalisé et magnifié qui devient le but recherché dans toute conception du jardin.

Les jardins de l'islam se définissent par une grande diversité, bien qu'il se dégage des éléments communs, des constantes qui les rapprochent les uns des autres, notamment comme nous l'avons déjà évoqué une quête de perfection, d'esthétisme et de beauté ainsi qu'un rapport indissociable à la géométrie, entre composition plane régulière et recherche de symétrie. Par ailleurs, le fait d'être situés dans pays arides, a amené les concepteurs à développer une science de l'hydraulique poussée. L'eau et la géométrie sont donc les éléments essentiels de la conception de ces jardins.

De nombreuses études archéologiques sur les sites des villes d'Orient, d'Andalousie et d'Afrique du Nord, démontrent à quel point les réseaux hydrauliques sont adaptés aux sites d'implantation. Ils relevaient d'une pensée globale de l'organisation du réseau pour recueillir et distribuer l'eau, sans perte ni gaspillage, le recyclage, étant à la base de ce système très au point (Gillot, 2002). La présence de l'eau représente une harmonie dans ces jardins grâce à sa beauté débordante et à son bruit calmant. Les terrasses, les canaux et les réservoirs pouvaient non seulement satisfaire les demandes de l'horticulture et de l'irrigation, mais l'eau servait également à un but esthétique et sensoriel (King cité par Pordany-Horvath, 2004). D'ailleurs, le plan du jardin repose sur le circuit de l'eau, dont on multipliait les effets plastiques, tels que les effets de miroir et les effets sonores qui accentuent l'éveil des sens (Gillot, 2002).

La disposition des éléments du jardin dans une géométrie simple offre quant à elle, agrément et plaisir aux usages (Pordany-Horvath, 2004). Cette disposition géométrique découle du fait que la représentation de l'homme soit un interdit religieux, aussi bien en peinture qu'en sculpture. Cette restriction aura pour conséquence de stimuler la quête de beauté dans d'autres directions, pour développer une esthétique sans figuration, à l'aide de géométries abstraites (Baridon, 1998) et florale, utilisées dans la décoration et l'ornementation ainsi les mathématiques sont convoqués pour développer des trames complexes (Ali-Khodja, 2011) et un système de conception élaboré. La seconde cause de cet essor est également religieuse. Puisque la géométrie et l'optique révèlent à l'homme l'ordre du cosmos, et que l'islam encourage à cultiver les sciences, il pourrait d'après G. Gillot (2002) faire du jardin le lieu où il explore les deux. En conséquence, l'art islamique est avant tout, un art d'ornement qui privilégie les formes abstraites, géométriques ou stylisées (Pordany-Horvath, 2004).

1.1.3. Jardins de la renaissance

La ville de la Renaissance est une nouvelle réponse au déclin de la ville européenne du Moyen âge, qui souffrait de plusieurs maux en relation avec l'architecture et l'urbanisme, la sécurité, l'hygiène et la santé, ont joué un rôle majeur dans le déclin de cette période (Boukerzaza, 2015). L'Europe va connaître ensuite des transformations importantes de son mode vie, cela va se traduire sur le tissu urbain des villes, par un nouvel urbanisme et une architecture différente, qui se distinguent par la simplicité des formes, la symétrie, les proportions ainsi que l'appropriation de certaines formes classiques issues de l'antiquité.

La période de la renaissance renoue avec les œuvres de l'antiquité, si bien que le modèle du jardin de la renaissance est le jardin romain (Quellier, 2012 ; Boukerzaza, 2015). Les jardins à l'italienne inspireront directement les jardins à la française de l'époque classique, qui sont organisés selon des règles géométriques strictes et à l'échelle humaine. A la différence du jardin clos derrière les remparts du château du Moyen-âge, le jardin de la renaissance s'ouvre sur le paysage environnant et offre une infinité de parcours et de points de vue (Luginbühl, In Asaad, 2016).

a. Les styles français et anglais

Les jardins à l'italienne inspireront directement les jardins à la française de l'époque classique. Les jardins italiens prônaient la symétrie et la régularité des mouvements, exprimant ainsi la régularité et la puissance de l'homme sur la nature (Ali-Khodja, 1999), vont se propager sur toute l'Europe et particulièrement la France (Benhassine-Touam, 2004) qui influencera à son tour sur tout projet de jardin jusqu'à l'époque classique. Les vastes paysages doucement vallonnés de la région qui entourent Paris, avec leurs nombreux châteaux royaux, offrent aux architectes de jardins un milieu naturel exceptionnel. Autour de ces demeures s'élèvent, masqués par une végétation disposée selon des schémas préétablis, des pavillons au milieu desquels s'étale un parterre végétal, brodé de fleurs, ponctué de plantes basses et de buissons, au contour délimité par un savant tracé (Ali-Khodja, 2011).

L'un des attributs du style français sera l'emploi des miroirs d'eau, qui sont tantôt mis à la place de l'un des parterres de broderie et tantôt servent d'axe à celui-ci. Les techniques de conception des jardins classiques, à la française sont résumées par E. André (1982, p.132) : ce sont des perspectives très fortes avec un axe longitudinal principal qui suggère l'infini, tandis que les axes secondaires longitudinaux, transversaux ou obliques, sont caractérisés par un élément remarquable, un point d'appel et des allées régulières plantées (figure 6).

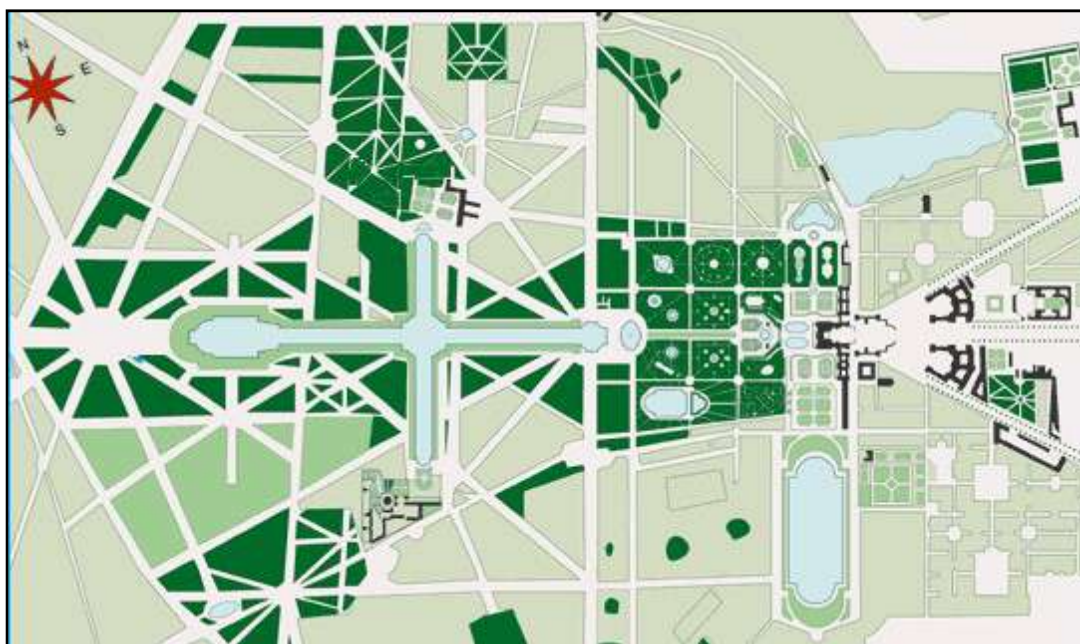


Figure 6: Plan des jardins de Versailles conçus par Le Nôtre. Source : culture.gouv.fr

A l'opposé des jardins à la française, on retrouve les jardins paysagers anglais, apparus dès la renaissance, ils ne se popularisent qu'au 18^{ème} siècle et se différencient par le fait qu'ils ne cherchent pas à domestiquer la nature, mais tiennent plutôt à l'imiter. L'Angleterre n'aime pas les tracés rigoureux et les grandes planimétries des jardins français, c'est le jardin chinois qui va davantage influencer l'esprit anglais, puis toute l'Europe au 17^{ème} siècle, en y introduisant des éléments nouveaux, notamment les tracés souples et organiques. Cela sera à l'origine du mouvement romantique, où le goût de l'irrégulier et le respect du naturel sont

privilegiés. C'est ainsi que la forme du jardin paysager était basée sur l'observation directe de la nature et des principes de la peinture (Hekscher, 1977). Dans l'esprit anglais, le jardin paysager se doit de conserver l'aspect de la nature, sans être une copie exacte des choses qui l'entoure. Il tient plus du parc que du jardin et traduit un retour à une nature « améliorée », où la spontanéité l'emporte sur la rigueur des tracés (Lahouel, 2011). Cette conception du jardin à l'anglaise dominera la fin du 18^{ème} siècle et la première moitié du 19^{ème}.

La notion de jardin à l'époque antique, dans le contexte de l'empire romain comme dans celui des jardins babyloniens, semble correspondre à un concept dirigé plus vers l'opulence, le luxe et la marque de la domination des puissants et de leur richesse. Ce type de conception perdure au moyen âge, puis la renaissance jusqu'au 18^{ème} siècle. En effet, les jardins conservent ainsi ce rôle dominant d'agrément et de distinction sociale pour les puissants depuis l'antiquité jusqu'au 18^{ème} siècle (Asaad, 2016). Mais ce n'est pas sa seule fonction, comme l'affirme A. Mangin (In Brunon, 2009, p.11) « *l'histoire des jardins a, comme tout autre, sa philosophie, sa morale, elle se rattache par des liens étroits à l'histoire des arts, des sciences, des institutions civiles, politiques et religieuses, des mœurs, de la civilisation en un mot, et, de plus, à l'ensemble des phénomènes inhérents au climat de chaque pays et à la nature de ses productions* », dans ce sens, ces dernières années, nous pouvons observer un élargissement du corpus concernant les espaces verts de cette époque et un déplacement des problématiques par rapport aux questionnements traditionnels hérités de l'approche stylistique de l'histoire de l'art (Brunon, 2009), qui se focalisaient davantage sur les éléments formels, pour révéler, grâce à l'archéologie, le degré de sophistication de l'aménagement des jardins et leur lien avec la gestion des ressources hydrogéologiques du site ainsi que d'autres contraintes techniques. C'est ainsi que le jardin se présente comme un modèle de conception technique en plus de l'esthétique de l'ensemble.

1.1.4. L'avènement de la révolution industrielle

Comme nous l'avons vu, durant la seconde moitié du 18^{ème} siècle, une nouvelle conception de jardin naquit en Angleterre. Elle est fondée sur une composition paysagère élaborée, qui implique une théorie complexe basée sur le beau, le pittoresque et sur les structures sociales dominantes de l'époque (Ali-Khodja, 2011). Au 19^{ème} siècle, l'industrialisation et l'arrivée de nouveaux moyens de communication provoquent d'importantes mutations urbaines en termes d'extension et de densification (Da Cunha, 2009), qui vont faciliter l'émergence de nouvelles configurations d'espaces publics et privés, en conséquence de quoi l'urbanisme se mettra à inclure la création de jardins et de parcs publics. L. Asaad (2016) affirme que le 19^{ème} siècle est celui du jardin paysager et que celui-ci s'appuie sur une grande maîtrise des techniques de l'horticulture.

La révolution industrielle est une période où les systèmes urbains vont connaître de grandes transformations, concrétisées avec un nouveau style de bâtiments types ; un urbanisme où la circulation est favorisée dans la mesure où il y a eu une facilité de déplacements à travers les percées de voies, qui sont le résultat d'une nouvelle préoccupation d'ordre social et économique, à l'inverse de la précédente période qui favorisait beaucoup plus l'esthétique et

l'embellissement de l'espace urbain (Boukerzaza, 2015). En outre, la révolution industrielle a provoqué des changements importants dans les modes de production et la multiplication des industries entraînant une pollution conséquente, due à l'usage intensif du charbon.

Parallèlement, la vision romantique développe les sensibilités, en préconisant l'écoute de soi, de ses émotions et celle de la nature. Une volonté de retour à une vie plus simple et naturelle se dessine, en opposition à « l'insalubrité et la puanteur » (Corbin, 1986, In Gillot, 2002). Ainsi, le naturel est associé au bien être et à la santé, la ville et sa promiscuité s'opposent à la solitude bienfaisante, à l'imagination et aux rêves qu'offrent la campagne. Dès lors, la nature est perçue comme étant le remède miracle aux traumatismes qu'inflige la ville moderne, pour ce faire, il faudrait absolument la réintroduire en ville, notamment sous forme de jardins (Gillot, 2002). C'est au 19^{ème} siècle d'ailleurs, que la notion de jardin contemporain prend son sens public (Lahouel, 2011), celui de l'espace pour tous et accessible à tous. À la fin du 19^{ème} siècle, l'urbanisation déraisonnable engendrée par la révolution industrielle, nourrit la réflexion sur le rôle des espaces verts (Da Cunha, 2009).

La place attribuée au végétal en ville connaît ainsi une évolution particulière, autant en théorie que dans la pratique urbaine. Cette évolution vient en conséquence des progrès techniques, de l'émergence de problématiques nouvelles et de l'influence de certaines idéologies (Mehdi et al., 2012). C'est justement entre le 19^{ème} et le 20^{ème} siècle que les « théories de l'urbanisme » sont basées essentiellement sur des choix idéologiques (Choay, 1965). Il s'agit, d'une part, de l'urbanisme progressiste qui favorise les valeurs hygiénistes, et d'autre part, celui de l'urbanisme culturaliste, qui favorise les valeurs culturelles traditionnelles (Merlin et al., 2010) et le conservatisme. Pour les deux tendances, les parcs et jardins ont acquis une place essentielle. En effet, c'est à ce moment là que parcs et squares entrent dans le vocabulaire des villes et que *«de parcs et de squares, la construction de boulevards plantés d'arbres d'ornement sont considérés comme des équipements publics majeurs propres à embellir la ville »* (Boutefeu, 2008, p.64) et qui souvent font bien plus que l'embellir.

a. Le square

Venant de l'anglais, le mot square signifie carré, sa signification s'est étendue aux places transformées en jardins sans tenir forcément compte de leur forme. La différence technique entre le jardin public et le square n'est pas dans leur composition mais réside dans ce qui l'entoure, son environnement immédiat. Le square, est plutôt régulier dans sa forme et souvent clôturé. Conçu comme une place-jardin, il crée une ambiance de nature et offre des lieux de dépaysement et de tranquillité isolé du contexte environnant grâce entre autres aux clôtures ; même si ces dernières tendent aujourd'hui à disparaître, permettant ainsi au square de s'ouvrir aux cheminements transversaux pour devenir le centre d'une composition urbaine élargie (Stefulesco, 1993).

Le square est la forme la plus ancienne de l'espace vert urbain ; Il descend du *common*, qui est l'espace libre gazonné, qu'on retrouve encore dans les petites villes et villages anglais. Le square est entouré d'une large voie publique, ses côtés sont clôturés par des grilles et il est destiné à l'usage exclusif des habitants du quartier. Le square existe donc dans un contexte

urbain où il entretient une forte relation avec la rue, un lien qui se traduit dans une forme simple formée par l'élargissant d'une rue en un point donné (Heckscher, 1977). Cette relation avec les rues, même les plus étroites, est la source d'attraction du square urbain, un effet de surprise découle du contraste des échelles puisque on passe du cloisonnement du lieu à l'ouverture sur l'entourage. Les squares sont également des outils qui réintroduisent de l'air, de la lumière et de la verdure dans la ville, qui permettent de combattre les zones d'insalubrité et de répondre aux besoins d'une population en mal de confort et d'espaces de promenades et de loisirs (Boukerzaza, 2015).

b. Le parc urbain

Sous le vocable de parc, on entend habituellement un terrain destiné à ériger un tableau naturel, qui entretient un caractère de nature sauvage et de paysage. La trace humaine ne doit pas y être trop visible et ne se faire remarquer que par des chemins bien entretenus et des bâtiments bien répartis (Ali-Khodja, 2011). En Angleterre, les grands parcs appartenant à la couronne royale sont transformés en parcs publics : Hyde Park, Green Park, Saint ou Regents Park qui constituent les poumons de Londres. Cet arrangement improvisé va inspirer des planificateurs tels que Haussmann à Paris et Frederick Law Olmsted à Boston, pour ensuite se diffuser dans toute l'Europe et l'Amérique du Nord (figure 7).

Dans la ville industrielle anglaise, la population urbaine croissante vit dans le minimum d'espace et de confort, dans des rangées interminables de maisons adossées les unes aux autres, sans cour ni jardin. La dégradation des conditions de vie, de travail ainsi que la pollution de l'air affectent l'état de santé des ouvriers faisant ainsi chuter leurs performances au travail. Dès lors, la ville industrielle est devenue depuis le 19^{ème} siècle, le bouc émissaire de tous les problèmes (Glass, 1989). Pour les industriels, l'amélioration des conditions de vie constitue la seule alternative qui permet augmenter les capacités professionnelles des employés. Par conséquent, plusieurs lois sont votées notamment pour l'amélioration du système d'égout, du système de santé et pour la création de parcs et jardins publics.

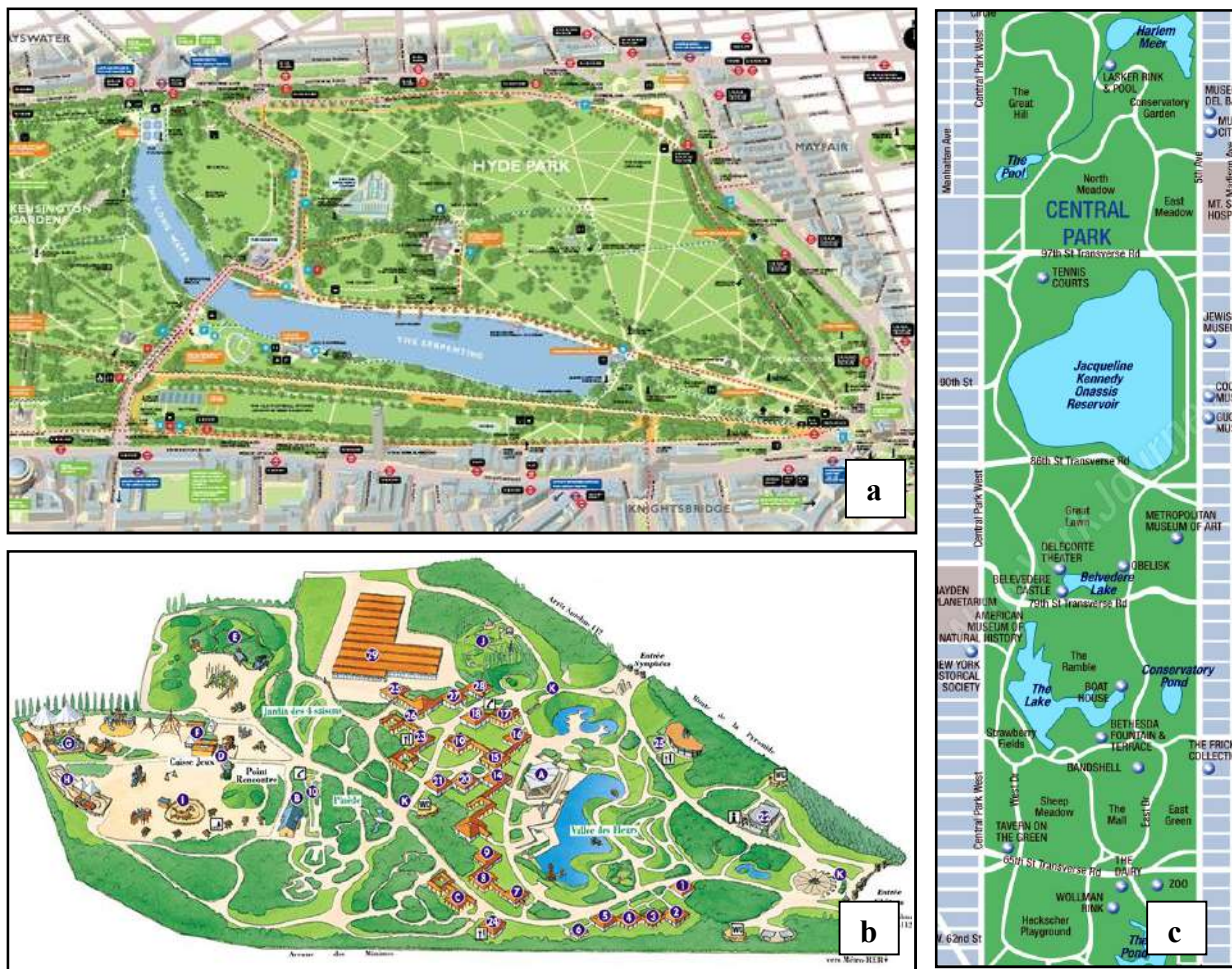


Figure 7: Exemples de parcs à l'anglaise. a. Hyde Park londonien, source: mappery.com. b. Parc floral de Paris, source : mairiedeparis.fr. c. Plan de central Park newyorkais, source: newyorkjourney.com

En France en revanche, particulièrement à Paris, ce sont les promenades intérieures qui émergent. En 1852, Georges Eugène Haussmann est engagé par Napoléon III, afin « *d'aérer la ville et chasser les miasmes* ». Durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, l'urbanisme haussmannien s'impose en France, puis en occident, pour devenir le nouveau modèle urbain. Un modèle qui en plus de l'immeuble, de la rue et de l'îlot, met à l'honneur l'une des composantes majeures de son programme : le système hiérarchisé des promenades publiques allant des bois aux squares, des boulevards aux avenues dotées de plantations d'alignement (Gillot, 2002). L'intervention du préfet Haussmann donne naissance, en plus de l'immeuble et de l'îlot haussmannien, à un système de circulation très important et à grande échelle, qui relie le centre à la périphérie, au moyen de percement d'artères, ce qui permet d'avoir une circulation rapide et une facilité dans les déplacements entre les quartiers (Boukerzaza, 2015). Néanmoins, c'est finalement cet urbanisme, pourtant connu pour ses constructions compactes et ses voiries imposantes, qui inaugure une politique globale de définition et d'aménagement des espaces verts en ville, pour des préoccupations hygiénistes au départ, qui évolueront vers des besoins sociaux et esthétiques pour devenir des espaces qui aspirent à être accessibles à tous (Da Cunha, 2009).

c. Le temps des utopies

Avec la révolution industrielle, le rapport de l'homme à la nature s'est inversé. La ville des machines et des usines prend le dessus sur le règne de la nature qui est relégués ainsi au second plan. Seulement, ce nouvel environnement minéralisé et pollué est perçu comme anxiogène. En réaction cela fera émerger un penchant pour les lieux paisibles et calmes. Ce serait les «maladies» de la ville industrielle qui auraient suscité de nouvelles visions sur la forme et le fonctionnement des villes et inciter les urbanistes à proposer des environnements moins denses et plus verts tels : les cités jardins et les villes nouvelles; des villes où la nature aurait le droit d'exister (Noui, Rouag, 2008).

Cette tendance est conceptualisée par les utopies urbaines qui remettent la nature au centre des intérêts : la nature est imaginée comme un espace au service du bien être de l'homme. Assainir la ville, la rendre respirable des points de vue social et sanitaire, en plus de l'émergence d'une volonté de pratiques récréatives, amènent à penser différemment les formes urbaines. Ainsi, la société européenne se met à concevoir son projet social de la ville où la représentation de l'espace et la nature se situent au centre du projet (Gillot, 2002, 2009). Dès lors, des villes idéales commencent à être imaginées. L'un des précurseurs de l'idée de la ville créée autour des espaces verts est l'urbaniste Arturo Soria. Soria a travaillé sur une organisation urbaine fondée sur la critique des grandes villes en proposant un modèle urbain fondé sur les réseaux de transport aptes à offrir un déplacement rapide et peu onéreux (Mehdi, 2010). C'est ainsi qu'apparu l'idée de la cité linéaire avec des constructions entourées de végétation, où « *le citoyen devait être en contact avec la verdure à tous les niveaux, allant de l'échelle de l'habitat à celle de l'agglomération* » (Mehdi, 2010, p. 35).

En Grande Bretagne, l'importance des espaces verts, espaces ouverts et des parcs urbains est visible bien avant les interventions haussmanniennes. D'ailleurs, dès 1817 et 1843, Robert Owen et Charles Fournier auraient déjà proposé des plans de villes idéales. Ces dernières n'ont cependant été concrétisées qu'en 1853, grâce à Baptiste-André Godin. Cette vision socialiste et utopiste de la ville industrielle avec un Familistère et l'usine Godin qui se trouvent côte-à-côte (Boukerzaza, 2015), cristallise l'état d'esprit de cette époque à l'égard des espaces verts, bâti sur l'idée de la cité-jardin, venue en réaction à l'urbanisation chaotique des débuts de l'ère industrielle. Cette cité permettra de nourrir d'une autre manière la réflexion sur le rôle des espaces verts (Da Cunha, 2009, p. 5).

Dans « *Tomorrow, a peaceful path to real reform* » (Howard, 1898), la cité jardin se matérialise par une série de cercles concentriques (figure 8), dont l'anneau le plus éloigné serait consacré à une ceinture verte et le noyau interne serait un centre civique dans un parc ou une place communale avec, entre les deux, des habitations et une section pour l'industrie (Laurie, 1986). Les idées d'Howard connurent un tel succès que de nombreuses théories spatiales suivirent sur l'organisation de villes vertes, dont celle de P. Wolf, développée à partir de l'idée de pénétrantes vertes ou « radiales vertes ».

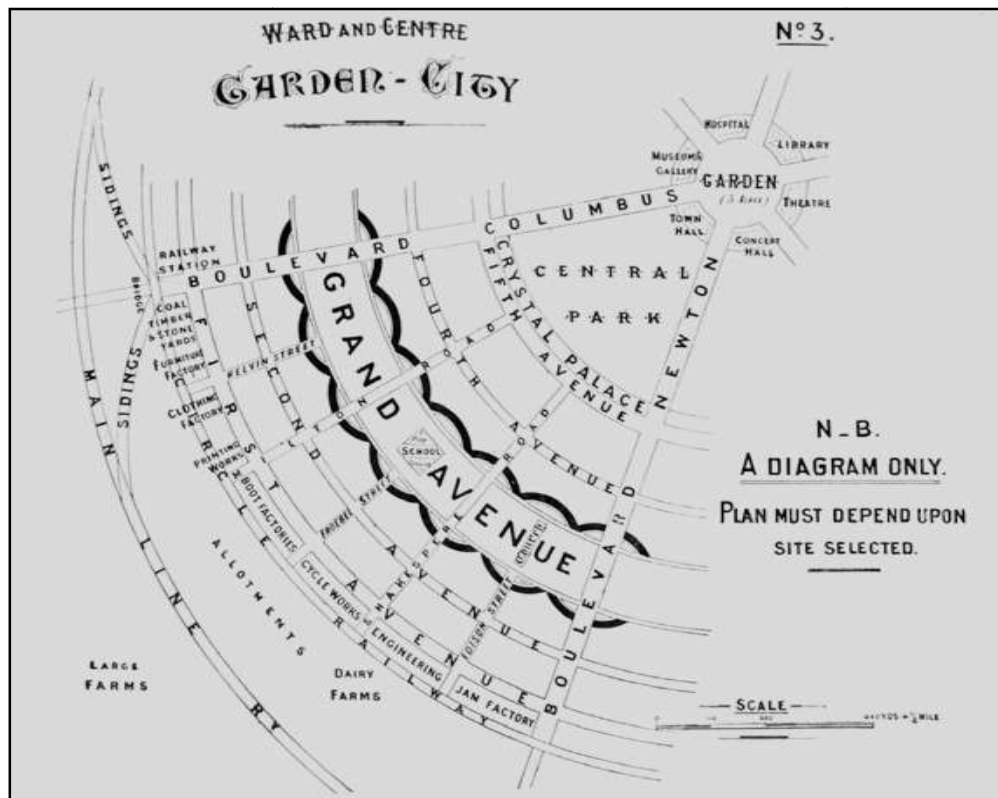


Figure 8: Plan théorique de la cité jardin. Source: Howard (2001, réédition)

Plus pragmatique qu'Howard, Tony Garnier avait l'ambition de dissoudre les grandes villes existantes et de concevoir de nouveaux modes d'urbanisation, autrement dit de créer des villes nouvelles. Les industries y sont concentrées en plusieurs groupes, les plus nocives étant les plus éloignées de la ville. En outre, de larges coupures vertes sont aménagées entre les bâtiments industriels, et les grandes avenues qui desservent les différentes régions de l'usine sont plantées d'arbres (Mehdi et al. 2012 ; Mehdi, 2010).

La période des utopies est un foisonnement d'idées, qui malgré leur côté idéaliste, poseront les bases d'un urbanisme qui aspire à du mieux, à l'image modèle des cités-jardins qui revient sur la scène urbaine au travers de la notion « d'éco-quartier » (Boutefeu, 2008), ou les villes nouvelles qui inspireront les extensions de nombreuses villes saturées. Ceci dit, ce que l'on peut globalement observer, par rapport aux autres conceptions des villes dans leur rapport à la nature, c'est l'éloignement du sacré et des croyances, même si certains lieux sont encore des espaces de spiritualité, de recueillement ou de rencontres avec les dieux. Il semblerait que ce lien spirituel s'est estompé, en tout cas dans les sociétés occidentales (Asloum et al. In Asaad, 2016), pour se diriger vers une nature rationalisée au service des besoins humains. Cette tendance va se vérifier au cours des périodes suivantes.

1.1.5. L'avènement de l'ère moderne ; l'impact de la charte d'Athènes

La verdure a été classée parmi les principaux matériaux de l'urbanisme, définis lors du 4ème congrès international de l'architecture moderne (CIAM) qui s'est tenu à Athènes en 1933.

L'urbanisme était appelé à assurer aux citoyens les conditions de vie qui protègent non seulement leur santé physique mais aussi leur santé morale. La verdure est introduite comme un véritable moyen d'aérer, d'ensoleiller et d'assainir la ville, tandis que les parcs, les squares et les boulevards plantés d'arbres sont considérés comme des équipements publics majeurs aptes à embellir la ville (Mehdi, 2010). En Europe, la volonté de réformer la ville s'affirme. La société du 19ème siècle qui projetait son idéal social sur la ville avec une nature auréolée de toutes sortes de vertus, fait place à une ville dont la verdure ne serait qu'un besoin parmi d'autres.

Bien qu'en déclarant que la ville doit vivre totalement au milieu de la verdure et en développant l'idée d'une « ville verte » où les objectifs hygiénistes s'allieraient aux formes architecturales des logements, Le Corbusier apparaisse comme progressiste (Noui, Rouag, 2008). Il prétendra répondre au défi représenté par le développement chaotique des espaces urbains en adoptant le principe du zonage, une division qui structure la ville en quatre fonctions : habitation, travail, récréation (dont les espaces verts) et circulation (chartes d'Athènes, 1943), tout en fustigeant *« avec force l'idée de développer des cités-jardins qui ne sauraient être une réponse à la pénurie de logements d'avant-guerre et reproche aux cités-jardins de disperser les habitants, ce qui entraîne un étalement urbain inconsidéré et conduit à l'isolement social »* (Le Corbusier cité par Boutefeu, 2008, p.5). Paradoxalement, en voulant traiter la question des espaces verts, la ville fonctionnelle se contentera des seuls aspects esthétiques et hygiénistes de l'infrastructure verte. Ainsi, *« les espaces verts publics urbains ont été considérés comme un équipement urbain au même titre que les autres, en oubliant que la plupart d'entre eux apportaient une réponse unique à une question unique ...L'échec de ce type d'espace vert, purement et étroitement fonctionnel, est si évident que les utilisateurs les abandonnent car la prise en compte des seuls besoins élémentaires a conduit à une uniformité affligeante »* (Merlin et Choay, 2010, p.320-321). La réalité est qu'à cette époque, les connaissances en écologie urbaine et le progrès technologique ne permettaient pas une meilleure prise en compte réelle de la flore (Mehdi, 2010), réduisant ainsi la place du végétal dans la ville fonctionnelle au simple rôle de décor.

Finalement, « l'urbanisme moderne » des deux derniers siècles, a intégré le végétal comme étant un accompagnateur de l'homme (Merlin et Choay, 2010) et ne lui a accordé qu'une place résiduelle: une fois posés les immeubles et les réseaux de voirie, l'espace vert, c'est tout le reste (Da Cunha, 2009). Même si les documents d'urbanisme de l'époque semblent considérer les espaces verts comme des équipements publics aptes à répondre aux besoins de détente et de récréation, les espaces extérieurs dans la ville moderne sont plus adaptés à l'automobile qu'au piéton, bien que pour rendre la ville plus aérée, la création d'espaces libres sous forme d'espaces verts, de jeux ou encore de placettes minéralisées est souvent encouragée. Seulement, au lieu de favoriser la rencontre, les échanges et le vivre ensemble, ces espaces sont restés vides, figés et non utilisés puisqu'ils ne répondaient généralement pas aux besoins des habitants (Boukerzaza, 2015).

Durant les années 70, le post-modernisme met fin au fonctionnalisme et les rapports entre urbanisme et nature s'inversent. Les intellectuels prennent conscience que la nature est riche

et que le fonctionnalisme pur la met en danger. Le béton et le bitume de l'habitat de masse de la ville contemporaine, minéralisée et mécanisée, qui a tenu la nature hors la ville est remis en cause (Da Cunha, 2009). Après ce revers, la nouvelle charte d'Athènes de 2003, est en rupture totale avec l'ancienne version et s'appuie sur les principes du développement durable. Elle présente une vision d'une ville responsable, qui traite principalement de l'utilisation rationnelle des ressources : les objectifs de la nouvelle charte d'Athènes sont de conserver richesse et diversité culturelle ainsi que de contribuer au bien-être des habitants. L'intégration réelle des milieux naturels dans les mécanismes d'urbanisation est une préoccupation, déclenchée notamment par la prise de conscience de la « crise écologique » que connaît la planète aujourd'hui (Reygrobellet, 2007). C'est à ce moment là qu'on s'est rendu compte que l'avenir des villes conditionne la survie de l'espèce humaine et qu'il était nécessaire de créer de nouveaux espaces verts afin de préserver la nature et sa biodiversité (Mehdi, 2010). Depuis, l'ampleur des problèmes environnementaux et l'étendue des zones urbaines se sont amplifiées.

1.1.6. Vers un nouvel urbanisme vert

Les méfaits de l'urbanisation provoqueront dans les années 1970, la naissance d'une conscience environnementaliste. Cette prise de conscience, a provoqué à son tour un engouement vis-à-vis du végétal, de l'écologie et du développement durable de manière générale. Ce dernier concept fondé sur la mise en œuvre d'une utilisation et d'une gestion rationnelle des ressources, vise à satisfaire, de manière appropriée, les besoins humains fondamentaux actuels et futurs. La ville durable présente ainsi une nouvelle forme d'hygiénisme, en opposition avec celui du 19^{ème} siècle (Noui, Rouag 2008) et prône un rapport restauré entre l'homme et la nature urbaine.

L'une des déclinaisons les plus intéressantes en termes de relation entre ville et espaces verts, sera l'utilisation de l'espace vert comme support de biodiversité. La ville est elle-même considérée comme un écosystème visant le refus de la standardisation, la remise en question de l'étalement urbain, du zonage fonctionnel et de la suprématie du transport routier (Noui, Rouag 2008). Précisons d'ailleurs que dans cette thèse, nous considérons les espaces verts publics comme des espaces non bâtis, végétalisés, gérés par le service des espaces verts d'une commune, ouverts au public et qui servent également de lieu d'interaction entre dynamique biologique et sociale. L'évolution de la biodiversité a été l'un des sujets les plus discutés lors du sommet de Rio de 1992 pour le développement durable, avec pour optique la mise en place d'un fond de conservation globale pour le maintien des espèces (Arrif et al.. 2011). La convention inhérente à cette conférence pose la définition de la diversité biologique comme étant « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres systèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* ». Cette définition d'ordre écologique est une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qui correspond à une prise en considération des attentes de la société civile en matière d'écologie et de développement durable (Arrif et al.. 2011). Désormais l'espace vert n'est plus considéré comme un décor ou un

espace d'agrément, mais davantage comme un écosystème en fonctionnement (Mehdi, 2010), un organisme fondé sur les interactions internes à ce système mais aussi en relation avec des milieux externes.

L'une des idées qui émerge dans le but de conserver la biodiversité à l'échelle de la ville, sera le développement des trames vertes et bleues qui constituent l'outil d'aménagement qui comprend les surfaces résidentielles (sous formes de taches) et les corridors écologiques qui les relient (figure 9). Ces espaces sont censés permettre la circulation des espèces animales et végétales, dès lors, les projets de trames vertes se multiplient en Europe et vont dans le sens de restaurer la nature dans la ville (Blanc, 2009) et donc de favoriser la biodiversité.

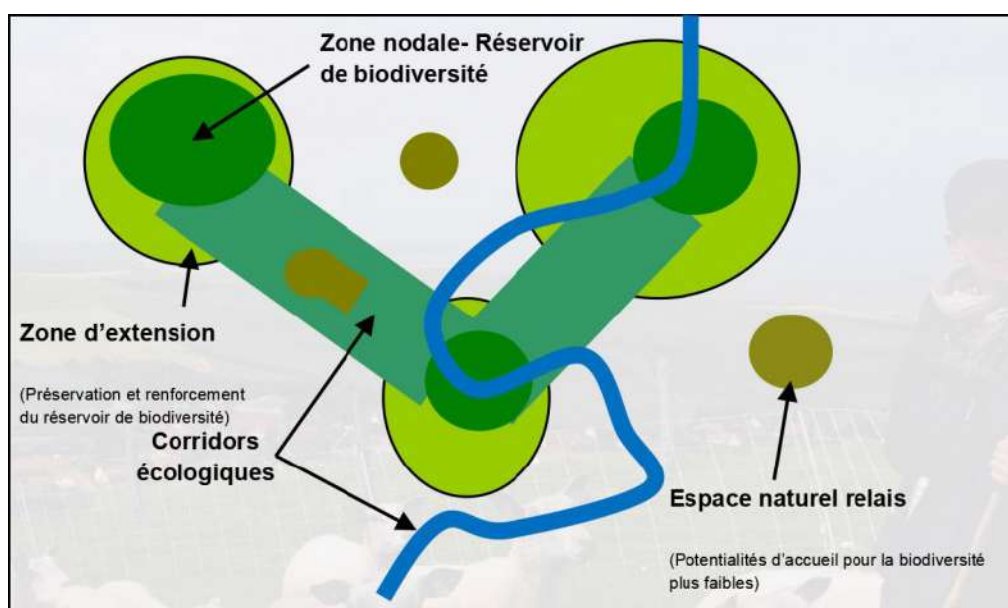


Figure 9: Illustration des continuités écologiques : entre réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Source: biotop, In patrimoines.ain.fr

Ainsi, une véritable révolution est en train d'opérer, celle de la reconnaissance de la nature par sa ville (Blanc, 2009), mais celle-ci ne peut s'opérer sans un changement de regard, à l'ère postmoderne, la nature en ville acquiert pour beaucoup une valeur de ressourcement, de santé et de bien-être (Lefèvre, 2008, p.69), mais pas uniquement. Avec la primauté des questions environnementales, la verdure est également devenue un emblème urbain, synonyme de bien-être, elle se veut une réponse à une nouvelle quête d'expériences sensorielles et de conservation de la nature (Da Cunha, 2009). Aussi, on plaidera pour le ralliement de problématique environnementale à celle de la densification urbaine, qui permettrait de dépasser la course à l'« esthétisation verdoyante », pour une perspective de valorisation d'ensemble des espaces urbains. Dans cette vision du développement urbain durable, densité du bâti, espace public sont étroitement liés (Da Cunha, 2009). Tout cela concourt à établir les bases d'un dialogue renouvelé entre ville et nature notamment en matière d'espaces publics verts.

1.2. Les grandes phases de transformation des villes algériennes

Comme nous venons de le voir, la relation entretenue par l'homme avec la nature et son introduction à la ville est un processus évolutif. La manière d'appréhender la nature dépend souvent de la culture à laquelle on appartient et du cheminement historique qu'a connu l'aire géographique. Le rapport ville/nature urbaine est fondamentalement culturel, donc historique et par conséquent changeant. Notons également que même si des constantes émergent au sein d'une même civilisation, un transfert de savoir se fait entre les différentes civilisations avec les adaptations inhérentes à la géographie locale (relief, climat, etc.) et à la culture, avec son lot de croyances populaires, de religions et de philosophies (Paquot, 2004).

Dans notre recherche nous travaillerons particulièrement sur Constantine, qui est une des plus grandes villes d'Algérie. Néanmoins, il est intéressant d'aborder les changements urbains au sens large que connaît la ville algérienne, que la ville de Constantine suivra par ailleurs, avec quelques adaptations locales, cela pour mieux comprendre la logique de transformation urbaine vis-à-vis de la nature en ville. D'autre part, nous aborderons également le volet législatif de la réglementation algérienne qui s'est dotée d'un arsenal juridique conséquent en matière de protection de l'environnement et de gestion des espaces verts, dénotant ainsi de l'importance accordée à ce volet de l'aménagement urbain.

Ce qui ressort de l'évolution des villes en Algérie, c'est l'importance qu'est entrain de prendre la réglementation dans la conception actuelle des villes et de fait de leurs espaces publics. Il semble bien, qu'en plus des facteurs déjà évoqués, la législation et les institutions, constituent également des éléments essentiels dans la fabrique des espaces publics urbains.

1.2.1. Le modèle urbain arabo-musulman et ottoman

Si nous regroupons la phase d'avant occupation ottomane et pendant celle-ci en une seule phase, c'est que nous avons constaté peu de changement de fond dans les médinas algériennes de cette époque, ceci s'explique d'une part par le fait que l'empire turc qui régénait de nombreux pays musulmans, partage en plus de la même croyance religieuse, une conception similaire de l'urbain. D'autant plus que la nature de cette occupation, n'est pas tout à fait une colonisation, bien qu'elle ne donne pas l'entière indépendance au pouvoir central pour autant, (Bouchareb, 2006). L'empire ottoman vers le début du 19^{ème}, s'est manifesté d'une manière similaire dans l'occupation de l'espace dans la plupart des médinas algériennes. Les regroupements urbains issus de cette époque sont encore présents dans presque tous les établissements humains et parfois même au cœur de certaines grandes villes du pays comme la Casbah d'Alger, la médina de Constantine ou encore celle d'Annaba (Benabderrahmane, 2007).

En Algérie, ces médinas sont des villes souvent établies sur des ruines de cités anciennes dont on retrouve des traces d'origines qui peuvent remonter aux temps numides, romains ou byzantins (Côte, 1993). Elles ont l'apparence d'une agglomération d'ilots, de grandeur variable, qui se combinent différemment tout en conservant une impression d'homogénéité

du tissu urbain, qui est l'une des expressions de l'ancienne tradition du bâti adaptée aux conditions régionales notamment climatiques. A l'image de l'utilisation généralisée du patio dont la configuration qui s'étend à tous les édifices permet de fournir l'apport en lumière et en aération (Mosbah, 2008), tout en conservant une certaine intimité. B. Pagand (1989) à la recherche de l'esprit commun caractéristique de l'espace urbain médinois, revient sur l'organisation radio-centrique qui la structure, dont les composants sont similaires mais qui se combinent différemment et possèdent une enceinte à l'intérieur de laquelle les espaces centraux d'activités ne débordent pas sur les espaces péricentraux résidentiels, tandis que la périphérie reçoit les jardins.

Cette tendance à mettre les jardins en périphérie des médinas se retrouvent dans de nombreuses villes algériennes (figure 10). A Alger, cela donnera lieu au Fahs, terme arabe signifiant « tout endroit » (Amireche, Côte, 2007), il est utilisé dans le sens de campagne, d'environs ou encore de banlieue de la ville (Menouer et al. 2017), l'espace rural autour de la ville d'Alger est d'ailleurs encore connu de nos jours par l'appellation Fahs. Bien que l'utilisation de ce terme remonte au 18^{ème} siècle, puisque plusieurs contrées d'Andalousie étaient également appelées « Fahs » (Menouer et al. 2017), le vocable serait le nom propre donné à toute localité rurale où les habitants pratiquaient l'agriculture et l'élevage et qui alimentaient de leurs productions les marchés à proximité de la ville (El-Hamawi, 1955 In Menouar et al. 2017). Dès lors, Les Fahs d'Alger indiquent ses environs, sa banlieue immédiate, qui se caractérise par une parfaite symbiose entre nature et ville ; tandis que le pluriel « Fohos », désigne les riches terres agricoles se situant en périphérie, construits par des notables ottomans (Amireche, Côte, 2007), qui sont constitués de maisons de plaisance, qui tiennent lieu de résidences secondaires, dotés de jardins nombreux et remarquables (Belhamissi, 2003 In Amireche, Côte, 2007).

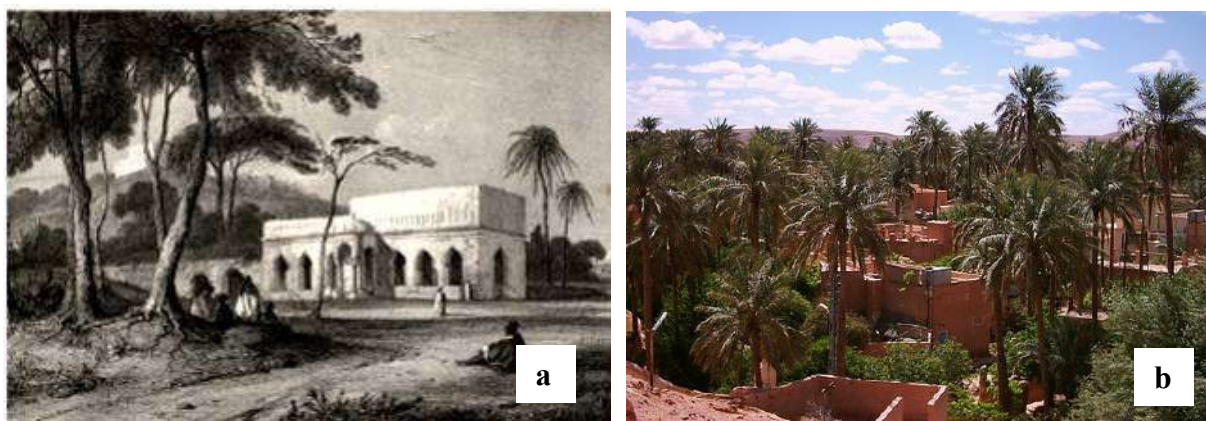


Figure 10: Jardins de périphéries. a. Fahs Birkhadem en banlieue d'Alger, source: Lessore et Wyld (1835, In Menouar et al., 2017). b. Palmeraie mozabite, source: vitaminedz.com

Ce principe de placer les jardins en extra-muros se retrouve dans plusieurs médinas, nous le verrons à Constantine (*cf., chapitre 2, infra*) mais également à Ghardaïa, au niveau de la palmeraie : une vaste étendue située en périphérie des cités de la vallée du M'Zab, consacrée à l'activité agricole des habitants (Ravéreau, 2003), où les plus riches, peuvent bâtir une maison d'été au milieu du jardin. De nos jours, ces maison secondaires sont de plus en plus utilisées

en tant que résidences permanentes avec un jardin d'agrément et non plus agricole, notamment suite aux divisions par héritage et à la demande foncière qui dépasse les disponibilités (Meda-corpus, 2001).

1.2.2. Le modèle colonial

En rupture avec le modèle d'occupation ottoman, la France établit en Algérie une colonisation totale, avec une domination militaire complète, qui prend possession de tous les biens de l'état conquis. Les terres des tribus existantes sont morcelées et découpées en propriétés privées, qui seront destinées à l'usage des colons. L'urbanisme colonial en Algérie a d'abord été militaire, les ingénieurs du génie avaient la liberté d'agir sur les villes en fonction de leurs besoins. L'action militaire qui devait, au départ, se limiter dans un premier temps à quatre villes : Alger, Oran, Annaba et Bejaia, se propagera dans d'autres villes.

Ces villes devaient impérativement se rapprocher d'une figure régulière, avec un plan souvent en échiquier, doté de deux axes croisés Nord-Sud/Est-Ouest. La trame orthogonale est la méthode privilégiée de composition, seules les villes situées en bord de mer, ou celles présentant un site contraignant échappent à ce schéma pour se structurer suivant un axe unique (Bakiri, 2011). Les villes précoloniales sont ainsi métamorphosées. Ces nouveaux principes d'un urbanisme à l'européenne, introduisent dans les villes algériennes les notions de proportion, de régularité, de symétrie et de perspective qui seront appliqués aux voies, places ainsi qu'aux édifices. Ces principes sont également régis par des prescriptions d'hygiène et de sécurité, « *dégager les grands édifices..., de façon à leur donner un aspect plus agréable à l'œil...et une défense plus aisée dans les jours d'émeutes... Assurer la tranquillité par la création de grands boulevards qui laisseraient circuler non seulement l'air et la lumière, mais les troupes et, par une ingénieuse combinaison, rendaient le peuple mieux portant et moins disposé à la révolte* » (Ragon, 1971), constituent les actions du premier plan partiel de rectification et de percement de rues conçu pour répondre aux préoccupations de l'armée.

La Transposition de l'urbanisme de la période coloniale française, qui correspond au moment où le contexte européen connaissait l'avènement industriel, va également s'effectuer sur l'espace public algérien. En effet, pendant cette période, le régime français adapte l'espace urbain à ses besoins en usant de son savoir suivant un découpage spatio-temporel en trois périodes (Bekkouche, 1997) :

- 1832-1844 : application de l'urbanisme militaire qui s'accompagne de la réalisation d'espaces verts type jardin public, square et place.
- 1844-1914 : application des tracés des grands boulevards plantés associés à des squares et places publiques, basés sur le principe de substitution aux remparts détruits.
- 1919-1962 : naissance et application de l'urbanisme bureaucratique à l'instar des lois promulguées en France en 1919 et 1924, qui donnent une lecture intermédiaire entre l'urbanisme ancien des règles d'alignement et celui du zoning.

Dans ce nouvel urbanisme, on retrouve deux types d'espaces verts (Bekkouche, 1997) qui ponctuent l'espace urbain: le premier est issu de l'urbanisme d'alignement qui correspond au type d'espace intégré à un tissu homogène (square, place et rue plantée) et le second, est issu des théories de l'urbanisme moderne, où l'espace vert public accompagne l'espace bâti (cités des grands ensembles) et s'apparente davantage à de l'espace résiduel.

1.2.3. La phase de l'Algérie indépendante

La période postcoloniale est marquée par les nouvelles zones d'habitat urbain. La conception des espaces verts introduit les critères théoriques de l'urbanisme moderne dont l'application se fait en l'absence d'une véritable maîtrise d'œuvre et d'ouvrage (Bekkouche, 1997). Des quartiers d'habitations répétitifs et monotones font également leur apparition, à l'image des quartiers constantinois du 20 août 1955 ou de Boussouf. La politique des pouvoirs publics fixe comme objectif "l'algérianisation"(Bekkouche, 1997, p.36) progressive des structures et des institutions du pays. Ainsi, à partir de 1975, un instrument urbanistique opérationnel apparaît, désigné sous l'appellation de ZHUN (Zone d'Habitat Urbain Nouvelle), un modèle de règlement qui oblige la réalisation des espaces verts en termes de chiffres et de pourcentages et traduit une vision quantitative et statique, sans égard aux particularités locales qui va répartir la même organisation spatiale des périphéries urbaines à l'échelle nationale (Bekkouche, 1997 ; Ali-Khodja, 2011).

« Désappropriation de l'espace des médinas, inappropriation des grands ensembles publics, appropriation spontanée de l'auto construction » (Côte, 1993), telles sont les trois visages du paysage urbain algérien.

Le rapport de la ville aux espaces verts perd en qualité, et le peu d'espaces prévus à cet effet sont souvent des espaces résiduels, informes et sans qualité. Plus tard, avec les séries d'exode rural massif, la congestion des anciens centres-villes et la nécessité d'expansion des villes, les villes nouvelles font leur apparition. Ces villes satellites censées insuffler une nouvelle dynamique et pallier au manque de parc immobilier, vont finalement constituer des sortes de villes dortoirs, dépendantes des points de vue économique et administratif de la ville mère. La logique du fonctionnalisme et du zonage urbain se poursuit également, engendrant ainsi des espaces publics d'une qualité urbaine médiocre, souvent vides, délaissés et sans entretien.

1.3. Prise en charge réglementaire et cadre législatif liés à la question des espaces verts

La prise en charge législative de la problématique des espaces verts et de la nature en ville qui nous intéresse dans cette thèse, est venue sur le tard et se retrouve comprise voir diluée dans le reste des lois concernant l'écologie et le développement durable, d'où l'intérêt d'étudier l'évolution réglementaire de la prise en charge environnementale dans sa globalité. Bien qu'il faille admettre que la loi ne peut résoudre tous les conflits que suscite la problématique

environnementale, souvent confrontée à d'autres priorités sur les plans culturel, social et économique, le fait est que la fabrique contemporaine des espaces verts en Algérie semble se faire principalement à coups de lois et de réglementations. Ces éléments sont devenus des facteurs incontournables dans toute conception urbaine

Dans ses travaux de recherche justement dédiés à l'approche écologique et au développement durable, N. Hinda-Bacha (2007) affirme que la donnée environnementale semble être une préoccupation majeure des législateurs algériens, comme le prouve l'importance des textes juridiques promulgués en matière de protection de l'environnement. Bien que des mesures réglementaires existaient déjà avant l'élaboration du premier cadre juridique spécifiquement consacré à la protection de la nature et à la lutte contre la pollution (loi 83-03 du 05 février 1983), celles-ci avaient pour but de réglementer certaines activités en relation avec l'environnement, notamment celles liées l'hygiène et la salubrité publique, la préservation des paysages et des sites, les codes de la commune et de la wilaya, le code de la santé ou encore le code forestier. Cette loi sera complétée par toute une série de décrets dont le nombre et le contenu affiche la naissance d'un véritable droit de l'environnement. Cependant, en pratique, l'abondance de normes juridiques, n'est pas accompagnée d'un réel suivi sur le terrain pour assurer l'application de ces normes et des défaillances persistent dans les lois (Milous, 2006), ce qui aura tendance à bloquer les activités du développement économique et social et les empêcher de s'effectuer de manière viable.

1.3.1. Dispositif légal et cadre juridique

Les espaces verts n'ont pas eu de place dans la législation urbaine qu'au début des années 80 avec l'avènement des outils d'urbanisme (Noui, Rouag, 2008). La loi cadre 83-03, relative à la protection de la nature, promulguée le 05 février 1983, est l'un des textes les plus importants relatifs à l'environnement, puisqu'il consacre pour la première fois le principe de la prise en charge de l'impact sur l'environnement dans un processus de développement : ce texte confirme la volonté du pouvoir public d'asseoir la protection de l'environnement dans une planification nationale. En plus des dispositions à caractère général portant sur la protection de la nature, de la faune, de la flore et de la santé des populations, la loi consacre plusieurs chapitres à la protection contre les pollutions et nuisances (Hinda Bacha, 2007). A la suite de ce texte pilote, plusieurs autres lois en lien avec l'environnement sont promulguées (journal officiel), notamment:

- Loi 84-12 relative au code forestier.
- Loi 85-05, relative à la protection de la promotion de la santé modifiée et complétée.
- Loi 87-03, relative à l'aménagement du territoire.
- Loi 87-17, relative à la protection phytosanitaire.
- Loi 90-08 et 09-09, relatives à la commune et la wilaya.
- Loi 90-29, relative à l'aménagement et à l'urbanisme.
- Loi 01-10, relative aux mines.
- Loi 01-19, relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

- Loi 01-20, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- Loi 02-02, relative à la protection et la valorisation du littoral.
- Loi 03-10, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Loi 04-03, relative à la protection des zones montagneuses dans le cadre du développement durable.
- Loi 04-20, relative à la prévention des risques majeurs dans le cadre du développement durable et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.
- Loi n°07-06, relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.
- Loi n° 08-16, portant sur l'orientation agricole.
- Loi n°11-02, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Cette évolution dans la prise en charge du volet environnemental qui se traduit dans les textes de lois, reflète la variation dans la compréhension des concepts liés à la protection de l'environnement et constitue un fond pouvant servir de cadre à un plan national de développement durable qui viendra d'ailleurs quelques années plus tard. Seulement, ces textes se heurtent à des problèmes d'application sur le terrain et se trouvent souvent en contradiction ou dans des situations de chevauchements avec d'autres textes (Hinda Bacha, 2007).

a. Prise en charge des espaces verts urbains, la loi 06-07

Bien que la prise de conscience environnementale soit tardive, elle n'en reste pas moins réelle, à l'image de l'introduction de formations liées à la protection de l'environnement dans certaines spécialités universitaires, la création dans la plupart des secteurs publics de services spécialisés de l'environnement, et l'apparition de métier de l'environnement (Hinda Bacha, 2007). Néanmoins, dans les plans d'urbanisme, les espaces verts ne sont qu'une simple indication : souvent considérés comme simple aménagement d'accompagnement et rarement en tant qu'espace urbain nécessaire à la vie urbaine. Les révisions du PDAU, ont omis les articles relatifs à la végétalisation des espaces publics, dont la présence reste conditionnée par la nécessité et l'obligation, sans déterminer la méthode, le type et les normes à favoriser. Le POS, lui indique seulement le respect de la surface de 10 m² par habitant, sans plus d'indications à propos du caractère, de la typologie, de la composition ou des dimensions et reste imprécis sur la présence verte dans l'habitat ou les équipements nouveaux (Noui, Rouag, 2008 ; Bekkouche, 1997).

C'est justement pour pallier à l'inaptitude des documents d'urbanisme actuels (PDAU et POS) à répondre aux exigences de qualité du cadre de vie, que la loi 06-06 est créée, elle porte l'orientation de la ville et veut remplir les carences des instruments existants. Elle sera suivie par la loi 06-07, venue suite au constat alarmant concernant les espaces verts urbains. Ainsi, à travers cette loi 06-07 (Journal officiel de la république algérienne, n° 31, art1, p.6), l'Algérie a tenu à mettre en place un dispositif législatif dans le but d'améliorer graduellement la

qualité de vie dans les villes et de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le cadre du développement durable en :

- Améliorant le cadre de vie urbain.
- Entretien et amélioration de la qualité des espaces verts urbains existants.
- Promouvant l'extension des espaces verts de toute nature.
- Promouvant l'extension des espaces verts par rapport aux bâtis.
- Introduisant des espaces verts, dans tout projet de construction.

Cette loi qui consacre enfin l'importance de la végétation urbaine sera suivie de plusieurs décrets d'application, notamment :

- Décret exécutif n° 09-147 qui fixe le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan de gestion des espaces verts, en citant les organismes et institutions chargés d'élaboration des plans de gestion suivant les catégories des espaces verts prédéfinies par la loi 06-07.
- Décret exécutif n° 09-115 qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission interministérielle des espaces verts, dont les membres de la commission sont les représentants des ministres en relation avec l'environnement ainsi que deux experts dans les domaines de la botanique et de l'architecture paysagère.
- Décret exécutif n° 09-97 qui met en place la nomenclature des arbres urbains et des arbres d'alignement

Suite à la promulgation de la loi n°06-07 relative à la gestion à la protection et au développement des espaces verts, l'Algérie commence enfin à se soucier de la problématique des espaces verts en ville, en dressant dans un premier temps un inventaire relativement complet sur la qualité de ces derniers sur l'ensemble du territoire, qui fait cas de l'état de l'environnement et permet la mise en place d'une stratégie nationale de l'environnement fondée sur un plan national d'action sur l'environnement dans le cadre du développement durable (Bounaira, 2015).

Le plan national d'action ambitionne d'assurer la « transition environnementale » (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002, p.9) du pays, grâce notamment à des mesures institutionnelles ainsi que la mise en place d'instruments économiques de gestion de l'environnement, en plus de mesures d'accompagnement, de sensibilisation et d'évaluation. Parmi les objectifs stratégiques prioritaires mis en place dans le cadre du PNAE-DD figurent l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, c'est à ce niveau que s'insère l'obligation de développement d'espaces verts. On y recommande également l'établissement d'un cadre réglementaire adéquat, la mise en place d'une école de paysagistes, une large diffusion de la notion d'espaces verts auprès des bureaux d'études et des organisations non gouvernementales ainsi que la sensibilisation continue des citoyens qui sont autant de mesures nécessaires à leur promotion (MATE⁶, 2002). Ces actions nécessitent la mise en place d'une gouvernance environnementale à plusieurs niveaux, notamment « les niveaux régionaux et

⁶ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

locaux qui sont désignés dans le cadre du développement d'espaces verts » (MATE, 2002, p.94).

b. Un cadre législatif sur les espaces verts urbains déficient

Les lois et les réglementations semblent avoir pris une importance essentielle dans la fabrique des espaces verts en ville, pour rejoindre les autres facteurs déjà abordés, qui influencent également leur conception, tels que l'histoire, la culture ou encore la géographie. Tout l'arsenal juridique déployé par l'Algérie constitue un point de départ positif en vue de la prise en charge des préoccupations environnementales, mais également en aménagement des villes et territoires, qui intègre ou qui veut intégrer une dimension qualitative dans la planification urbaine. Cette prise en compte de la dimension environnementale, n'est pas propre uniquement à l'Algérie, c'est une tendance mondiale qui traduit une inquiétude universelle par rapport au devenir de la planète et la nécessité de sa protection.

En Algérie, le décalage entre la réalité du terrain et les lois est conséquent. Le principal blocage qui empêche la mise en œuvre d'une politique environnementale ambitieuse est l'écart entre la promulgation des lois, des décrets d'application et des institutions chargées de l'application. Si dès 1983, la loi sur la protection de l'environnement est élaborée, il faudra attendre les années 2000 pour qu'un ministère chargé de l'environnement fasse enfin son apparition. Entre les deux dates des agences, notamment l'agence nationale de protection de l'environnement, sont créés, seulement les moyens qui leur sont consacrés demeurent réduits face à l'ampleur du défi (Noui, Rouag, 2008).

A échelle urbaine, le constat est le même. Il aura fallu attendre 2006 pour qu'une loi soit consacrée à la promotion des espaces verts en ville, qui les identifient clairement comme étant des éléments primordiaux de l'espace urbain dans le cadre du développement durable. Cependant, les moyens mis en œuvre pour le développement des espaces verts urbains restent en deçà des besoins, la priorité étant accordée aux logements et à la construction des équipements. Par ailleurs, l'inexistence d'un contrôle de la réalisation des espaces verts, l'absence de détails concernant les caractéristiques des espaces verts et de textes de lois qui traitent des aspects techniques, et procédures d'entretien des espaces verts (Noui, Rouag, 2008) font que les instruments d'urbanisme (POS et PDAU) peinent à réguler ces espaces étant, puisqu'ils ne présentent aucun contenu vis-à-vis des stratégies de composition urbaine (taille, normes, typologie etc.). De plus, les décrets d'application ne donnent aucune précision sur les acteurs qui devraient intervenir sur les espaces verts urbains (Bounaira, 2015). En conséquence, les espaces verts se retrouvent souvent à l'abandon et semblent avoir peu de lien avec la ville, notamment comme nous allons le voir dans les cités et les périphéries (*cf., chapitre 2, infra*).

Conclusion chapitre 1

Ce premier chapitre met en lumière la relation qu'entretiennent l'homme et la nature en ville et cela à travers le temps et l'espace, pour se focaliser davantage sur la nature en ville, particulièrement à travers les espaces verts. En s'attachant à explorer l'évolution des formes et des fonctions historiques d'une nature devenue urbaine, différents paramètres qui entrent en ligne de compte dans la fabrique des espaces verts publics sont révélés : il apparaît qu'en fonction de l'endroit où nous nous trouvons ainsi que la culture à laquelle nous appartenons, la manière d'appréhender la nature urbaine diffère.

Le cas algérien, où l'apport des civilisations passées a laissé des traces qui conditionnent sa situation urbaine actuelle, vérifie la présence des paramètres identifiés. En effet, la composition urbaine s'inscrit dans le temps et s'accomplit à travers deux éléments primordiaux : l'héritage urbain et l'héritage socioculturel. L'héritage urbain renvoie à l'usage et aux modèles référents, au contexte et aux traces d'occupations passées qui constituent la base de tout projet urbanistique, tandis que l'héritage socioculturel renvoie aux identités culturelles de la société considérée.

Les éléments constitutifs de chacune de ces civilisations ont une importance déterminante dans la conception de l'espace public actuel : histoire, culture, religion, philosophie composent les principaux éléments de cette conception, bien qu'ils ne soient pas les seuls. En effet, la législation et les institutions semblent prendre de plus en plus d'importance dans la société moderne, pour devenir, en plus des autres facteurs, un élément clé dans la fabrique actuelle de l'espace vert en ville. Dans les sociétés modernes les lois, malgré leurs défauts, viennent règlementer et codifier l'introduction des lieux de nature urbaine, plus souvent traduites par des espaces verts publics, qui viennent tenter de rétablir le contact entre le citoyen et le végétal.

Constantine, qui constitue notre cadre d'analyse, offre une géographie particulière, en plus d'une stratification historique et culturelle riche, vérifie les paramètres suscités et le chapitre suivant va justement nous permettre d'explorer les différents éléments entrant en jeu dans la fabrique de l'espace vert constantinois et éclaircir la manière dont ils se combinent.

Chapitre 2

Nature urbaine, Quel héritage pour quel avenir?

« La nature est morte, vive la nature! »

John Callicott Baird, 1992, p. 16.

Le chapitre deux, propose de mettre en relief le cas singulier de la ville de Constantine. Cette dernière de part sa géographie, sa culture et son histoire, regroupe toutes les grandes tendances de l'évolution du rapport de l'homme à la nature, notamment en ville. La ville, véritable palimpseste (Bouchareb, 2006) a connu le passage de multiples civilisations qui influenceront son urbanisme et son rapport à la nature. Ainsi, tous les facteurs explorés au cours du chapitre précédent, entrent en jeu dans la fabrique des lieux de nature urbaine, vont se mettre en place, à degrés divers, dans cette ville.

En effet, si la médina constantinoise, également appelée vieille ville, reflète la relation de l'homme à sa ville, dans un contexte de domination, domination turque en l'occurrence, qui à travers la régence de l'empire ottoman va imprimer son style sur l'administration et l'urbanisme algériens. Le centre-ville, quant à lui est témoin de l'urbanisme colonial français qui l'a fondé, matérialisant ainsi un rapport importé de la civilisation européenne et française sur les terres algériennes (Noui, Rouag, 2008). L'urbanisme français étant lui-même témoin de sa propre évolution intrinsèque, allant de l'urbanisme haussmannien hygiéniste jusqu'à l'urbanisme moderne, va reporter cette variété sur le tissu urbain constantinois. Ces conceptions diverses de la ville vont engendrer des conceptions de villes différentes, qui se répercutent sur la manière de fabriquer la ville et ses espaces publics, notamment les espaces verts qui nous intéressent particulièrement dans cette recherche.

La phase de l'après l'indépendance verra l'Algérie déployer un arsenal juridique important pour la mise en place les grandes stratégies de développement des villes ainsi que la réglementation du cadre relatif à la gestion, la protection et le développement des espaces verts urbains, qui va influencer la manière de concevoir les espaces verts (*cf., chapitre 1, supra*). La période contemporaine notamment matérialisée par la construction tout azimut de grands ensembles et de ZHUN, sur une base d'une conception urbaine en zoning ainsi qu'une extension de la ville satellitaire, s'occuperont d'introduire d'autres manières encore de fabriquer la ville et ses espaces verts. Ainsi, à Constantine, à l'image des facteurs identifiés au cours du chapitre 1, la législation apparaît comme un facteur important à prendre à considération.

Ces différents changements dans le tissu urbain vont dessiner des typologies d'espaces publics différentes et par conséquent un nouveau rapport de la ville à ses espaces verts que nous allons explorer ici.

2.1. Site de Constantine

Constantine, chef-lieu de la wilaya du même nom, se situe au Nord-est Algérien et jouit d'un héritage historique et d'un site exceptionnel. Le site originel est un « nid d'aigle » perché sur le sommet d'un rocher isolé de toute part (Bouchareb, 2006), c'est en raison de cette édification que la ville prendra l'une de ces appellations les plus connues : « le Rocher ». Constantine occupe un site naturel privilégié, à 430 km à l'est de la capitale, elle s'étend sur un plateau rocheux à 650 mètres d'altitude, qui la coupe des régions qui l'entourent par des gorges profondes où coule un oued, celui du Rhumel (Côte, 1983).

La ville est façonnée par sa géographie et c'est justement ses atouts géographiques qui en feront l'une des régions les plus convoitées de l'Algérie et le grenier du pays à l'époque romaine. Le site atypique avait dès le début influencé la stratégie et la force d'une ville qui allait être imprenable (figure 11), au travers de deux éléments fondamentaux et fondateurs de la ville : le Rhumel et le Rocher (Guechi, 2010).



Figure 11: Vue sur le pont de Sidi M'cid à partir des gorges du Rhumel. Photo: N. Baziz (juin 2014)

A propos de sa géographie, la ville de Constantine se place sur l'extrême bord septentrional des hauts plateaux constantinois. Ces derniers s'élèvent du Sud vers le Nord pour former les monts de Constantine et le Rocher qui fait partie de la ceinture de tables calcaires, est en forme de prisme de base trapézoïdale, dont les arrêtes correspondent aux quatre points cardinaux, porte la ville (Joleaud, 1918). Le profond canyon de oued Rhumel divise le Rocher en deux parties : le coté Ouest qui porte la ville et le coté Est qui porte djebel Sidi M'cid (figure 12). Ces deux parties sont séparées par une large vallée, dans laquelle coule Oued Mela, qui sépare l'ensemble du Djebel Chettaba (Bakiri, 2011). La ville se trouve ainsi enserrée entre les deux montagnes de Chettaba à l'Ouest et de Djebel Ouahch à l'Est.

Le canyon creusé occupe les faces Sud-est et Nord-est du Rocher, d'importants escarpements correspondent à sa face Nord-ouest, tandis qu'au Sud-ouest, un isthme de 300m de largeur, compris entre des murailles à pic, relie le Rocher au Coudiat Ati, c'est justement cet isthme qui est actuellement occupé par la place de la Brèche (Vallet, Leschi E., Bernard I., 1937). Plus tard, l'extension de la ville se fera au Sud, sur la colline de Bellevue ainsi que les flancs qui bordent les deux oueds. Une dépression resserrée entre les crêtes du Coudiat Aty,

Bellevue et le lit du Rhumel va venir accueillir le quartier de Bardo au point le plus bas du Rocher (Aidat, 2008).

2.1.1. Eléments du site

a. Le Rhumel

Oued Rhumel est le plus important cours d'eau de Constantine. Ce n'est pas un simple cours d'eau pour la ville de Constantine. C'est aussi un repère urbanistique fort et imposant, un élément de mémoire et de reconnaissance pour les habitants ; il s'impose sur plusieurs séquences, différentes les unes des autres, non seulement sur le plan spatial mais aussi paysager (Bakiri, 2011). Ce cours d'eau prend naissance à la limite du Tell et des hautes plaines pour descendre du revers méridional du Ferdjioua, il franchit les gorges de la terminaison orientale du Djebel Grouz, pour pénétrer dans les plateaux de Constantine, où sa vallée décrit une série de sinuosités (figure 12).

b. Les ponts

De nombreux témoignages font l'éloge de la ville des ponts, à l'exemple de S. Kaghouché-Bennabbès (2010) qui dira que Constantine s'érige dans un paysage unique par ses ponts, son site historique et le Rocher, qui font l'originalité de la ville. F.Z. Guechi (2010), les décrit également comme l'un des repères identitaires forts de la ville. En effet, avec le ravin de soixante mètres de largeur et d'une grande profondeur, dessine un site défensif, grâce à ses gorges infranchissables, ce qui explique pourquoi les ponts ont toujours fait partie de l'histoire de la ville. Pendant l'époque romaine, cinq ponts sont construits pour relier les différentes parties de la ville, dont ne subsistent aujourd'hui que le pont d'el kantara et les vestiges du pont d'Antonin. Ces liaisons permettaient d'établir des relations entre le Rocher et son environnement (figure 12). La ville compte actuellement une douzaine de ponts, chaque civilisation, byzantine, numide ou encore française, rajoutera le sien, pour finir par imprimer à la ville sa particularité et vaincre son insularité presque pathologique (Bouchareb, 2006).



a



b



c

Figure 12: Tracé sur carte d'oued Rhumel et des ponts reliant le Rocher au reste de la ville. a. Pont bab el kantara. b. Pont Perrégaux. c. Superposition des ponts de sidi Rached et Ahmed Bey. Fond de carte: google.map.Traitement et photo: N. Baziz (mai 2018)

c. Le Rocher

Le Rocher est un bloc calcaire sur le lequel est installée la médina de Constantine, avec une forte densité et un tissu urbain de type traditionnel (figure 13). Les terrasses construites pendant la colonisation française permettent d'appréhender de façon directe l'oued et les gorges, elles seront valorisées par « la promenade des touristes » et le parc des gorges ainsi que le chemin des touristes et le jardin d'el kantara, qui se trouvent au cœur des gorges du Rhumel (Aidat, 2008).



Figure 13: Vue sur la médina construite sur le Rocher, à partir de la rue de Roumanie. Photo: N. Baziz (juin 2018)

2. 2. La médina Constantinoise, une organisation en deux phases

2.2.1. Genèse de la formation de la médina

Ce qui fait la spécificité de la médina de Constantine, c'est son site d'exception (Boufenara, 2008), il se détache nettement de l'ensemble urbain comme un site clairement défini, de la forme d'un prisme et qui dessine une masse rocheuse qui porte la ville. Nichée sur un plateau à plus de 650m d'altitude, entouré d'escarpements impressionnants, la médina de Constantine est l'exemple de la cité imprenable (Bouchareb, 2006). A l'instar des autres médinas algériennes, la médina de Constantine appelée également vieille ville, est un exemple de ville traditionnelle moyenne, qui obéit à ce schéma général représentatif des médinas arabo-musulmane (voir annexe A1). En effet, elle possède presque tous ses éléments structurants, tels que les remparts et l'agencement radioconcentrique, où tout s'organise à l'intérieur grâce à un découpage en zones résidentielles, économiques, militaires et administratives. Le principe de clôture régit la maison traditionnelle et ce système d'introversion se retrouve également dans la ville. Cette tendance à l'introversion traduit « *une rude volonté de barder l'espace intérieur (intime, sacré), tout en s'ouvrant symboliquement sur un espace supérieur abstrait (vers le divin, vers le ciel)* » (Bakiri, 2011, p.67). A cela, s'ajoute la hiérarchisation des voies autour de la mosquée Djamaa El Kebir, signe

d'unité et de centralité (Côte, 1993), autour de laquelle s'agencent les voies primaires et le système commercial en corporation de spécialités (Côte, 1989).

Toute la distribution des équipements s'ordonnaient en cercles rayonnants, autour de la mosquée qui représente le centre, démontrant ainsi la dominance des fonctions religieuses, culturelles et économiques (Bakiri, 2011 ; Bouchareb, 2004). Parallèlement à cela, l'enceinte de la ville et le site lui-même viennent renforcer la centralité créée par la mosquée, cela forme un double enclos artificiel et naturel, qui définit la centralité même, car se basant sur la notion du dedans et du dehors de la ville (figure 14). La permanence vient alors de la mosquée et de l'enclos, qui fixent à eux deux le centre-médina et ses limites (Khenoucha, 2011) (voir annexe A1).

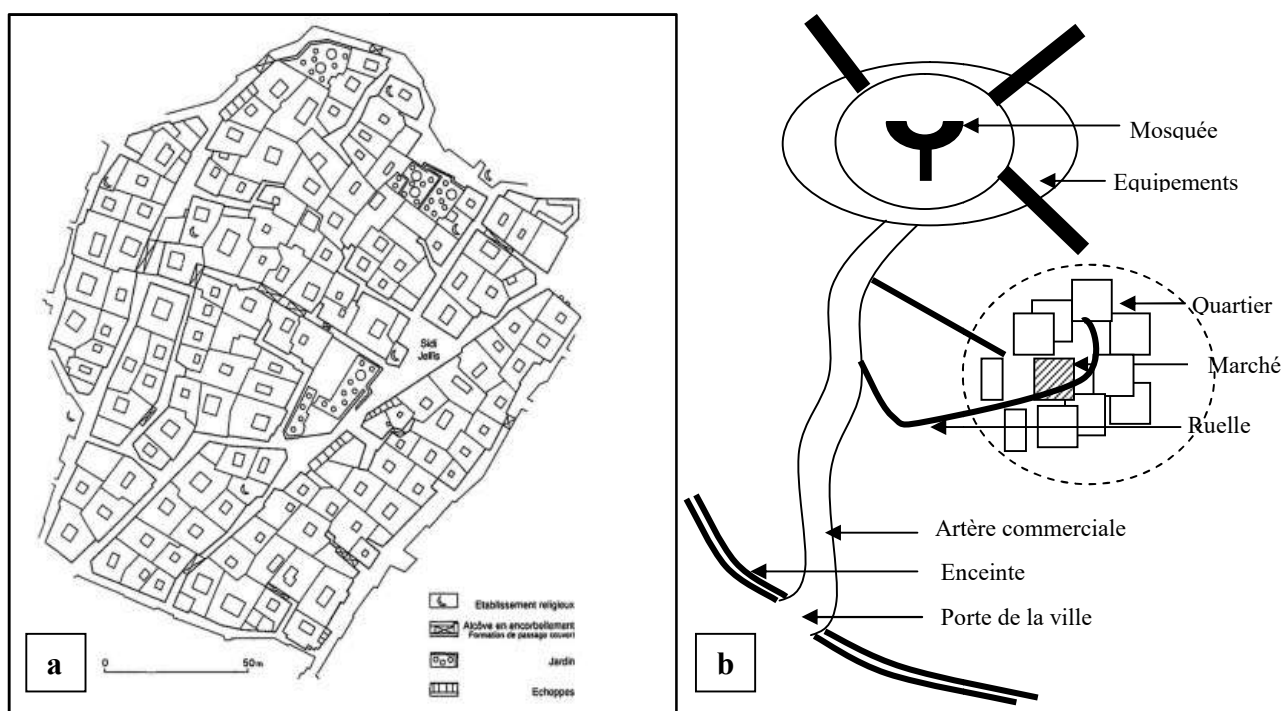


Figure 14: Mise en place des concepts urbains à la médina. a. îlots du sous-quartier de Sidi Djellis, source: plan cadastre 1865, retravaillé par Pagand, 1988. b. Schéma de principe de l'organisation de la médina, source: F. Yousfi (1983, In Boukerzaza), retravaillé par N. Baziz

La première phase de construction de la médina de Constantine vient après la chute de l'empire romain en Algérie, et cela en 445. Cirta se convertit à l'islam en 718 avec la conquête d'Okba Ben Nafaâ de l'Afrique du Nord, la cité devient dès lors le centre urbain le plus important de cette partie du monde après Tunis (Boufenara, 2008). D'après le récit de d'Ibn Batouta (In Boufenara, 2008) la ville comprenait alors six portes: bab el djabia ; bab el djaddid ; el kantara ; bab el oued ; bab errouah et bab el bled.

La médina se présente dès lors comme une entité urbaine indissociable de ses remparts ; elle présente une configuration introvertie et renfermée, caractéristique de l'organisation spatio-fonctionnelle de la ville arabo-musulmane susmentionnée. Constantine présente un plan typique des médinas: une structure homogène avec juxtaposition d'éléments, une ségrégation fonctionnelle, ainsi qu'une hiérarchisation des espaces (Sahraoui, 2004). La vieille ville est divisée en quatre quartiers principaux situés aux angles: Tabiya, au Sud-ouest ; Casbah, au Nord-ouest ;

kantara au Nord-est et le quartier bab el djabia au Sud-est ; entre ces rues principales, relativement larges et régulières se développe un réseau de ruelles accidentées (Kribeche Youcef-Ali, 2009).

2.2.2. Organisation de la médina dans sa seconde phase (1522-1837)

Durant les quatre siècles d'occupation ottomane, l'expansion spatiale de Constantine se faisait en intramuros par la densification en hauteur et l'urbanisation de ce qui devaient être des jardins. Jusqu'à 1837, l'agglomération ne déborde pas des limites formées par le ravin du Rhumel et l'enceinte construite au Sud-ouest (Aidat, 2008). La ville murée derrière ses remparts est divisée en quartiers et la cité n'était accessible que de deux côtés ; au Sud-ouest, le mur d'enceinte est percé de trois portes : bab el djedid, bab el oued, et bab el djabia. Du côté Est la quatrième porte bab el kantara fait face aux hauteurs du Mansourah (figure 15). A l'époque de Salah Bey, la médina s'étale grâce à un faubourg qui faisait office du marché de gros, et comprenait les habitations des artisans, des fondouks, une mosquée et des boutiques (Aidat, 2008).

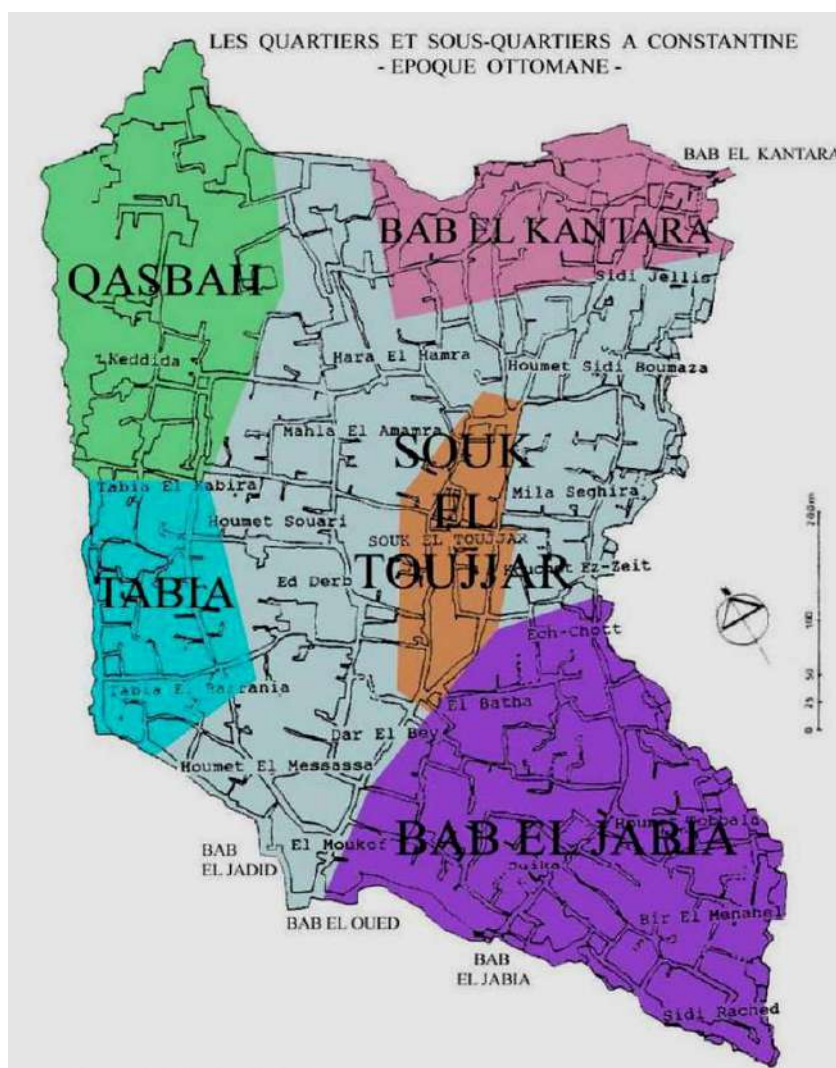


Figure 15: Quartiers et sous quartiers de la vieille ville à l'époque ottomane. Source: E. Mercier (1903 In Boufennara, 2008)

Si la formation des médinas à leur naissance s'accomplit à travers des tracés, ce ne sera pas le cas pour Constantine, étant donné qu'elle a été construite sur des ruines plus anciennes; ce qui explique que quelques-uns des cheminements de la médina ont suivi les voies de desserte romaines (Pagand, 1989). Mais cela n'a pas empêché le fait que le mode d'organisation urbain de la médina de Constantine reprenne celui des autres villes musulmanes à travers notamment :

- Un noyau central, qui regroupe la mosquée, le souk et le palais du Bey notamment
- Des zones résidentielles
- Des remparts percés de portes d'accès

Les rues qui relient les quatre portes suscitées au centre sont étroites, sinueuses et mènent à des impasses, dont la formation s'est faite, en plusieurs étapes, traçant une forme complexe de rues commerçantes, d'artisanats ou d'impasses. Une véritable hiérarchisation des voies structure l'ensemble de la ville. On distingue alors deux types de rues : l'une principale se détachant des autres par sa forte implantation commerciale, artisanale et religieuse et l'autre secondaire, desservant les différents quartiers résidentiels. Ces voies mènent à des impasses, qui relèvent presque de la propriété privée et constitue l'aboutissement d'une ramification de parcours conçue pour conserver une grande intimité de la vie familiale (Boufenara, 2008).

La ville d'avant 1837, se subdivise en cinq grands quartiers, dont quatre résidentiels (figure 15) : la casbah, el kantara, bab el djabia et tabia à l'ouest. Le cinquième se situe au centre et porte un caractère commercial et artisanal, il s'agit du quartier de souk el Toujjar⁷. Situés aux quatre angles de la ville, les quartiers s'organisent en ensembles sociaux et administratifs fermés où chaque quartier était administré par « Cheik el Hawma ». Les quatre hawmas⁸ sont constituées par la juxtaposition de maisons traditionnelles selon une organisation compacte formant ainsi des sous quartiers (Kribeche Youcef- Ali, 2009 ; Boufenara, 2008) (figure 16).

La hiérarchisation et l'agencement de la ville sont conçus selon un système de valeurs qui constitue un transfert de la vision symbolique dans l'aspect spatial. Ce système de classification est fonction du système de valeur par référence à un modèle qui implique une pratique et une symbolique (Mosbah, 2008). Le principe d'agencement, comme c'est le cas pour Constantine répond non seulement au système de valeur culturelle, mais aussi à la nature du site et à la vocation de la ville.

⁷ Marché des négociants

⁸ Nom usuel pour désigner le quartier

- MAISON APPARTEMENT
- MAISON AVEC JARDIN
- MAISON FERMES
- MAISON EN L
- MAISON EN O
- MAISON EN OO
- MAISON EN U
- MAISON SANS PATIO
- MAISON AVEC PATIO A
- L'ETAGE
- MOSQUEE
- FOUR
- BANQUE
- COMMERCE
- IMPRIMERIE
- HOTEL
- CENTRE DE FORMATION
- PATIO AU SOUS SOL
- EQUIPEMENT
- PROMENADE
- RUINE, DELABREMENT AVANCE

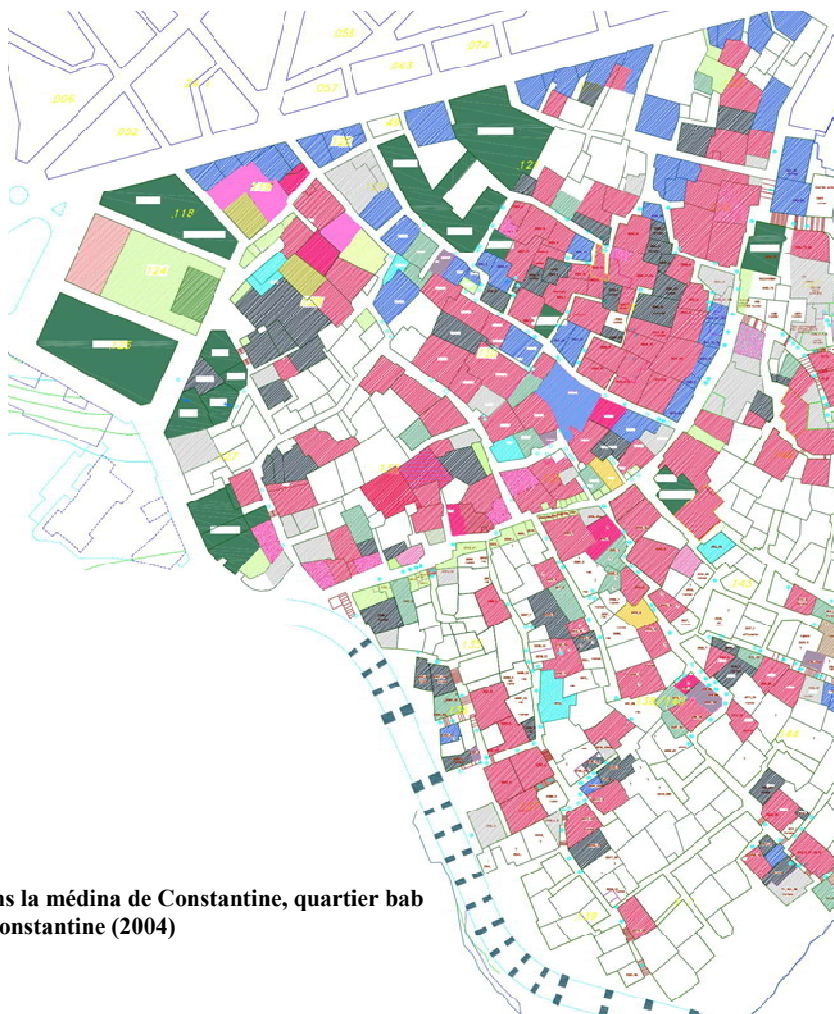


Figure 16: Typologies existantes dans la médina de Constantine, quartier bab el djabia. Source : master plan de Constantine (2004)

D'autre part, à Constantine, le bâtiment isolé n'existe pas. Il existe une telle continuité du tissu que l'édifice n'existe que dans la continuité des autres bâtiments, dans la dimension collective de la continuité urbaine, alors que l'espace public dans la médina n'a de sens que pour le fonctionnement de celle-ci : il ne met pas en scène les édifices, mais il joue le rôle de distribution des activités urbaines, commerciales dans les quartiers des souks, et résidentielles dans la partie des quartiers d'habitation (Khenoucha, 2011). Les principales retranscriptions de l'espace public dans la médina constantinoise sont donc les rues et les places.

Les rues et les places

« La ville s'étend sur un plateau qui s'étend sur une pente assez régulière, mais de plus en plus rapide, du nord-ouest au sud-est : nombre de rues situées sur sa limite orientale, porte des noms significatifs : « Zallaiqa » (la glissante), « Zerzaiha » (la glissade), « Derdaf » (petits pas) » (Pagand, 1989), A. Raymond (1987) rajoute que « les rues sont tortueuses, touchent presque par le haut, celles de l'autre côté de la rue, de manière qu'on se trouve abrité de la pluie et du soleil ». En plus du rôle de desserte et de liaison évident, le réseau viaire de rues et les ruelles hiérarchisé participait à promouvoir la vocation principale qu'affichait la ville de l'époque, celle du commerce. D'autre part, à travers les ruelles qui jalonnent le quartier des souks, il se révèle l'existence d'une vingtaine de métiers (Kribeche Youcef- Ali, 2009), qui donnent par extension

leur nom à la rue en question, comme *zenqat essiyaghine* (rue des bijoutiers) ou encore *zenqat ejjazarine* (rue des bouchers). Ces appellations sont aujourd'hui encore utilisées, même si certaines fonctions sont réduites et d'autres ont disparu.

Les places publiques de cette époque regroupent plusieurs activités ; elles sont commerciales à l'exemple du souk, religieuses dans l'extension des mosquées, ou encore socioculturelles. Selon T. Amireche (2012) les places sont avant tout des espaces de convivialité qui se prêtent aux échanges et aux rencontres, en plus de la fonction commerciale affectée aux rues principales les places publiques contribuaient également à l'essor de cette activité économique, en voici les principales (figure 17):

- Rahbet Essouf : place de la laine, lieu de commerce situé à l'extrémité des zones habitées
- Souk el Acer : appelé également la place du caravansérail. Ce marché est issu d'une restructuration de la ville par Salah Bey, son extension vers le Nord est occupée par des buttes et des terrains vagues. Salah Bey a encouragé l'expansion de la cité dans cette direction, par des constructions qu'il a fait édifier autour de la place Souk El Acer (médersa et mosquée), où il installe ensuite un marché appelé Souk El Joumaâ (marché du vendredi).
- Rahbet el Djemel : la place des chameaux important marché à l'extérieur de la porte bab el Oued, où les Souafas tenaient Foudouks et boutiques pour la vente des produits du sud (burnous et tapis).
- Souk bab el Djebia : sous la porte de bab el Oued, assigné aux tailleurs, tisserands, taillandiers et fabricants de nattes.
- Rahbet Si Haouas : c'est la place reliée au palais du Bey

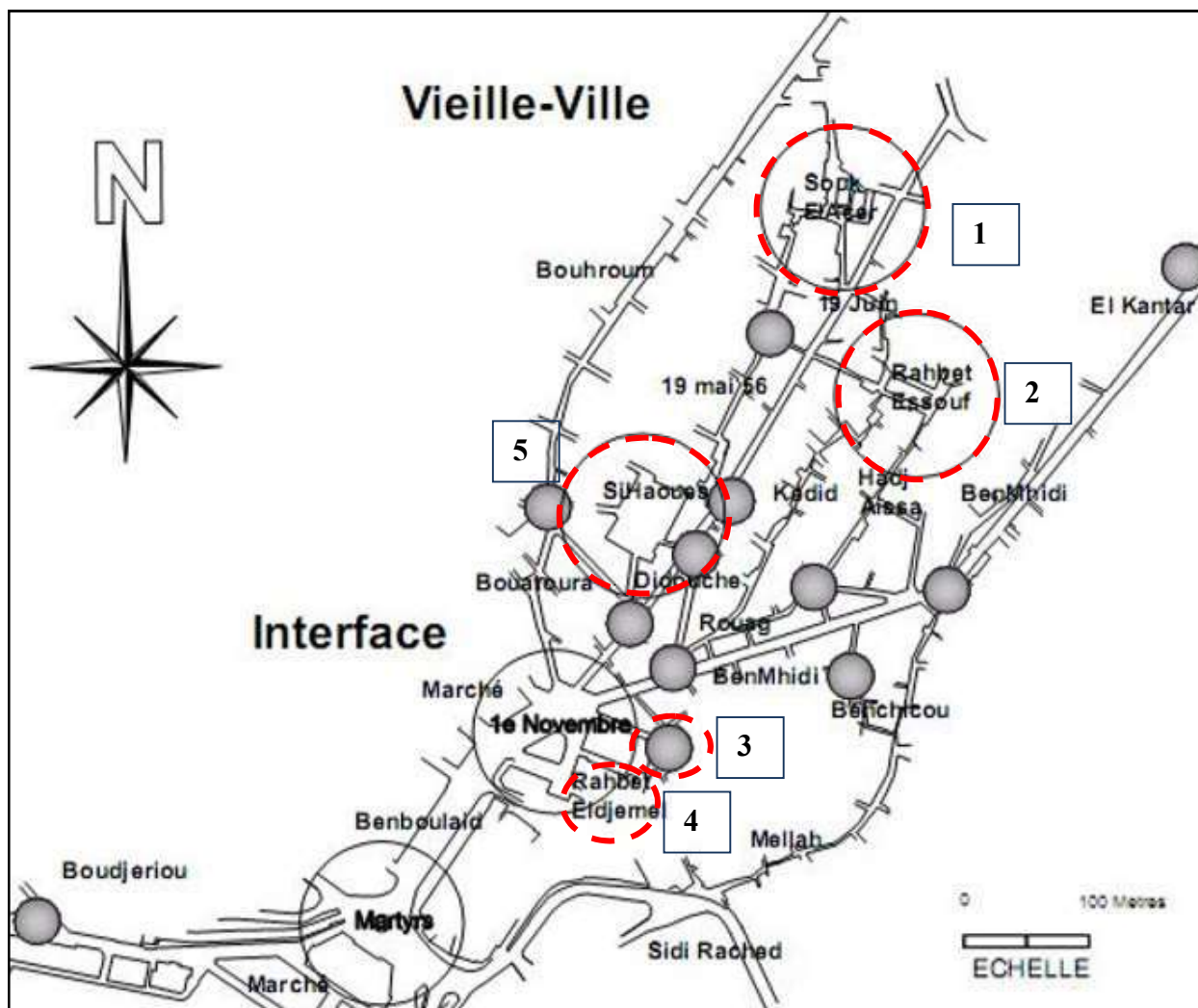


Figure 17: Principales places et placettes de la vieille ville. 1. Souk el Acer. 2. Rahbat Essouf. 3. Rahbat El Djemel. 4. Souk Bab El Djebia. 5. Rahbat Si Haoues. Fond de carte : T. Khenoucha (2011). Traitement: N. Baziz

2.3. Etat des lieux des espaces verts à Constantine

Comme toute construction, activité ou équipement, les espaces verts obéissent, comme nous avons pu l'aborder, à la réglementation en vigueur (*cf., chapitre 1, supra*) ; celle-ci fait désormais des paramètres qui influencent la conception du rapport de la ville à ses espaces verts. Aussi, Constantine, à l'instar des villes d'Algérie se soumet à une série de lois et de circulaires qui encadrent les espaces verts urbains (Noui, Rouag, 2008), notamment : la loi relative à la protection de l'environnement février 1983/ Art.1, 2,4, les lois portant sur le régime générale des forêts de juin 1984, la circulaire interministérielle octobre 1984 ainsi que la loi 07-06 portant sur les espaces verts, venue définir les règles de gestion, de protection et développement des espaces verts dans le cadre d'un développement durable.

2.3.1. Evolution de la conception de l'espace vert: de l'introversion médinoise aux jardins européens

Contrairement aux autres grandes villes algériennes qui ont subi la domination de différentes civilisations, aussi bien byzantine, arabe qu'ottomane, Constantine n'a pas beaucoup changé d'apparence (Ali-Khodja, 2011). Cernée par des remparts dont les portes sont fermées la nuit, la médina et ses ruelles tortueuses, ses passages couverts et un plan d'ensemble organique offriront une structure urbaine inchangée jusqu'à la seconde moitié du 19^{ème} siècle. La vieille ville de Constantine est une ville compacte et dense qui manque d'espaces verts et de verdure (figure 18), les rares espaces verts se trouvent à l'intérieur du palais du Bey ou de quelques demeures des grandes familles constantinoises appelées *Riadh*⁹ (Boukerzaza, 2015). Cette végétation que l'on retrouve souvent dans les maisons à patio constituent des sortes de petits jardins privatifs (Ali-Khodja, 2011), parfois ornés d'une fontaine ou d'un bassin, d'un plan de vignes de figuiers, d'orangers ou de citronniers (Touam, 2012), qui viennent agrémenter le lieu. La rareté des espaces verts s'explique par le manque de terrains à aménager à l'intérieur du Rocher, lié à la croissance démographique ainsi qu'à la nature rocheuse et accidentée du terrain (Boukerzaza, 2015).

Le palais du Bey est le parfait exemple de cette architecture, qui s'organise autour de ses jardins. Dans un descriptif de la médina, L-C. Féraud (1887) confirme la présence des jardins intérieurs du palais, « *les jardins contribuent fortement au charme des intérieurs avec leurs grands arbres entre myrtes, palmiers, orangers et autres. Ils comptent aussi des arbustes à fleurs tels que le cassier, le rosier et le jasmin. Le jardin des palmiers est le plus vaste du palais. La colonnade qui l'entoure n'a pas moins de vingt mètres de large sur vingt cinq de long. On y remarque un bassin carré en marbre avec jet d'eau, dont les parois sont richement couvertes de sculptures. De nombreux arbres fruitiers sont plantés, des figuiers, des vignes et même des oliviers. Pendant longtemps ce parterre offrit l'aspect d'un verger touffu, où des gazelles, des paons et des pintades vivaient en liberté* » (Féraud, 1887, p.38).

⁹ Petit paradis



Figure 18: Les espaces verts publics médinois dans l'enceinte du secteur sauvegardé. Fond de carte : Openstreet map.
 Traitement : N. Baziz

En ce qui concerne la présence de jardins, Z. Mosbah (2008) décrit les portes du rempart de Constantine qui s'ouvriraient sur des jardins privés, des vergers ainsi que des forêts, telles que Sidi Ghorab, Sidi Mabrouk, Sidi M'Cid, el Hamma et Ain el Bey. Ces forêts entouraient souvent les résidences du Bey et des notables de la ville ainsi que les lieux où sont enterrés les saints de la ville et où la population se rendait pour assouvir son besoin d'espaces verts. Cette manière de réserver à la périphérie jardins et vergers, rappelle les Fahs d'Alger ou les palmeraies mozabites déjà mentionnés, qui s'intègrent au modèle courant des médinas et préfèrent densifier le tissu intramuros et laisser la nature aux portes de la ville. Les jardins d'el Hamma Bouziane sont les plus connus du constantinois (figure 19). Anciennement appelés Hamma-Plaisance, ils se situent en banlieue de la ville et constituent les vergers de la cité, bien avant la présence française dans la région (l'expression, 17/01/2010). L. Régis (1880) nous en laissera la description suivante: « *La vallée du Hamma était déjà plantée du temps des Beys. C'est là que les Arabes avaient leurs habitations champêtres et les jardins qui leur fournissaient les oranges, les grenades, les figues et les olives. Ces beaux jardins sont, pour la plupart, restés dans la possession des grandes familles indigènes qui ne les ont point défigurés par l'alignement et l'arrangement qui ôtent tout naturel à nos parcs modernes. La vallée du Rhumel [...], n'en est pas moins charmante au printemps, lorsque la rivière coule à pleins bords sous l'ombre formée par des saules, des peupliers, des amandiers, unis à de grands mimosas roses, à des vignes et à une abondance d'arbres, de fleurs de doute espèce et de tous pays* » (Régis, 1880, In Ali Khodja, 2010, p.195).

C'est sans doute la présence en contrebas, d'une des plus grosses sources d'Algérie, celle du Hamma, qui a donné à la ville ses jardins périurbains indispensables à la survie de la médina (Côte, 2012). Cette région est d'ailleurs aujourd'hui encore connue pour sa terre fertile, ses fruits et ses légumes. Tous les témoignages, font cas de la présence de l'élément vert, dans la sphère privative à travers des jardins intérieurs, mais également à l'extérieur, en périphérie de la ville, qui constituent les vergers de celle-ci et où les maisons de campagne avec jardins sont répandues (PPSMVSS, 2012). Il n'existe ainsi aucune trace qui ferait cas de la présence de jardins publics tels que nous les connaissons aujourd'hui durant cette période, hormis dans le travail de recherches de Z. Kribeche Youcef-Ali (2009), ainsi que le plan permanent de sauvegarde de la ville dont elle est l'autrice, qui considère les jardins de la partie basse de la vieille ville comme étant des jardins publics ottomans, alors que d'autres travaux les considèrent davantage en tant qu'espaces résiduels investis par la végétation.

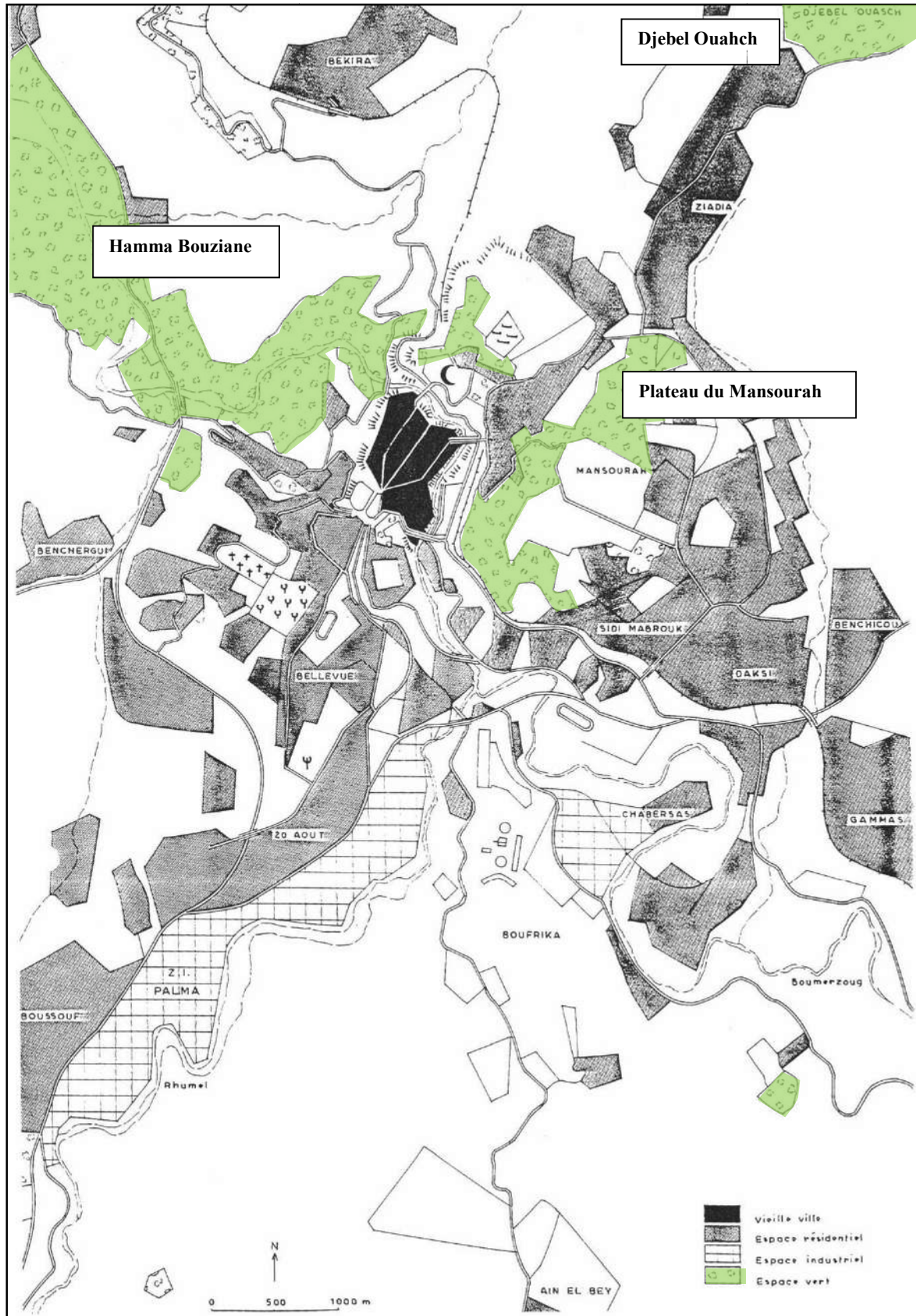


Figure 19: Les espaces verts dans le grand Constantine. Fond de carte: M. Côte (2012). Traitement: N. Baziz

2.3.2. Un siècle d'évolution pour l'espace vert constantinois (1846 -1945)

La prise de Constantine en 1837, augure le développement de la ville. L'expansion de la ville et sa transformation sur le site de la médina et en dehors, vont bouleverser le paysage urbain, autant en intra qu'en extramuros, particulièrement dans ses parties Ouest, sur le Coudiat Aty et au-delà. Avec la colonisation française, une autre manière de voir l'espace est introduite, qui a rapidement eu un impact sur la morphologie de la ville et sur la formation de ses espaces verts (Mosbah, 2008). Ainsi, dans un premier temps, il sera procédé une plantation d'arbres en 1846, sur le plateau du Mansourah où s'élève une caserne militaire. Bien que cette première opération de plantation a été destinée à soustraire la caserne du regard, elle donnera naissance à une importante forêt urbaine, celle des «bois de la légion d'honneur », qui représentent, aujourd'hui encore, l'un des poumons verts de la ville.

A partir de 1855, les premières plantations ont commencé pour la création de trois grands jardins publics qui s'étendaient de Bab el oued au piémont du Coudiat. Ce sont les squares Valée (actuel Bennacer), inauguré en 1866, celui de la république (actuel jardin Ahmed Bey) ainsi que le jardin Panis (actuel jardin Hadj Ali). Implantés sur le remblai, les jardins Bennacer et Ahmed Bey sont d'abord destinés à agrémenter la seule voie qui reliait la ville au Coudiat. Plus connus sous les dénominations «*Jnen el Markantia* » pour le square Valée et «*Jnen Ezzaoualia* » pour le jardin Panis. Ces deux jardins furent les lieux de promenade les plus sollicités par les habitants de toute la ville au début du siècle passé. Dans son récit de voyage à Constantine, L. Régis donne une description détaillée du square Valée :

« Ce charmant jardin, planté avec soin de massifs variés formés des arbres et des arbustes des pays chauds, donne une idée de la force de végétation du pays. Des lauriers doubles, roses et blancs, des grenadiers, des palmiers, des jasmins jaunes mêlent leurs rameaux légers aux lilas et aux althéas du nord. L'ombre supérieure vient des tilleuls dont les troncs, complètement cachés par les pampres vigoureux des bignonias aux longues cloches couleur de feu, forment l'ornement d'une allée circulaire qui, dès l'entrée de la grille, frappe les yeux. Une échappée dans la verdure laisse errer le regard sur la vallée du Rummel Le square est divisé par une route: la portion située du côté de la vallée du Hamma est négligée et n'est guère fréquentée que par les Arabes qui viennent se mettre en prière à l'ombre de ses quinconces. On a réuni dans les allées des fragments de sculpture romaine trouvés dans les environs, et l'on a dû entourer d'un grillage le bassin qui est au centre, afin d'empêcher les Arabes des caravanes de s'en servir comme d'une piscine d'ablutions (...) La société la plus variée circule dans les allées. Beaucoup d'Arabes de toutes les classes, sauf la plus infime qui n'oserait pas s'y introduire, sont assis par groupes ou se promènent; un certain nombre d'entre eux étalent aux yeux des Français leurs beaux costumes faits des plus riches étoffes. Le samedi, les juifs se répandent en foule dans le square » (Régis, 1880, p.48).

Jusqu'en 1873, Constantine se cantonne à ses remparts et son site rocheux. Néanmoins, l'accroissement de la population amène les autorités à envisager la construction de faubourgs en dehors du Rocher. Les configurations spatiales produites par cet urbanisme répondent

principalement à la fonction d'agrément et une volonté hygiéniste (voir annexe A1). Au milieu des différents espaces résidentiels aux rues bordées d'arbres, sont aménagés des squares, des jardins et des places publiques. Les squares et les jardins publics nés en Europe à cette période se sont rapidement répandus dans la ville algérienne, Constantine ne fait pas exception (Mosbah, 2008, p.95). En effet, en 1895, le square Gambetta prend forme dans le quartier de Saint-Jean, ce square s'étend sur une superficie de 300 m² pour être élargi à 1,2 hectare en 1910 avec l'expansion du faubourg. En 1935, un autre espace vert s'implante sur les gorges du Rhumel, au dessous du pont d'el kantara, c'est le jardin de Sousse, un jardin paysager destiné à la valorisation visuelle du décor naturel de ces gorges et du pont suspendu de Sidi M'Cid. Dans la partie supérieure de Sidi Mabrouk, on retrouve également dès en 1945 un square et enfin en 1954 un autre square est crée à Bellevue (Mosbah, 2008).

Ainsi, de la période allant de 1866 à 1962, plusieurs jardins publics viendront agrémenter l'espace urbain dans les quartiers européens, souvent de style régulier et classique, ils sont reliés entre eux par des avenues plantées, et ponctués par des places (Mosbah, 2008). La ville coloniale de Constantine, semble comporter un maillage de jardins publics, de formes et de dimensions différentes selon leur implantation (figure 20).

En périphérie, la ville connaît le reboisement des forêts de Djebel El Ouahch et celle du Meridj, qui visent la création de parcs de style paysager dont l'objectif est de créer des lieux destinés au loisir et à la récréation.



Figure 20: Jardins de quartier. a. square Beyrouth qui suit une typologie en damier du quartier résidentiel de Sidi Mabrouk. b. Square bel air, de forme triangulaire, espace interstitiel du quartier des grands ensembles Ciloc et bel air.
Source : Google earth. Traitement: N. Baziz

2.3.3. L'involution de l'espace vert constantinois

Constantine connaît en 1936, un premier exode rural qui fait suite à la déstructuration des campagnes environnantes, puis un second exode en 1958 pendant la guerre de libération, qui est la conséquence de la politique de contrôle des populations par leur regroupement, menée par l'occupation française (Kateb, 2003). Ainsi, un grand nombre de ruraux sans ressources a convergé vers les centres urbains avec pour conséquences la prolifération d'habitats spontanés, sous forme de bidonvilles, aux abords de la ville. Par la suite, l'année 1962 sera charnière pour l'Algérie. La décolonisation politique a entraîné la levée d'une société nouvelle, qui s'est également traduit sur l'espace qui connaît un divorce flagrant entre l'espace hérité et la société présente (Côte, 1993). Dès les premières années de l'indépendance, la politique de l'Etat algérien s'est tournée vers le secteur économique, plus particulièrement vers l'industrie, ainsi, beaucoup de terres agricoles subiront les affres de cette politique et seront sacrifiées pour l'implantation d'unités de production industrielle (Milous, 2006). Cela a engendré de la pollution, le mitage de terres agricoles et l'exode des populations en recherche d'emplois vers les villes.

Le début des années 1970, connaît un exode rural massif et une forte démographie (Côte, 1993), à partir de zones de départ qui ont souvent en commun des taux de chômage élevés et un faible taux d'urbanisation (Boukhemis, Zeghiche, 1990). Cela va accentuer la « crise du logement ». Afin d'y répondre, d'ambitieux chantiers vont être lancés dans la plupart des villes du pays, grâce à la création de grandes entreprises spécialisées dans le bâtiment, dont le principal mode de fabrication est la préfabrication en masse, en usine et en série (Benidir, 2007). Le pays verra donc l'émergence d'un nouveau modèle urbain de cités d'habitat collectif et la généralisation des grands ensembles, censés contenir rapidement le déficit en logements. Cela donnera lieu à un habitat de masse, répétitif et monotone (rapport CNES, 2005) dans des zones d'habitat urbaine nouvelle (ZHUN) avec une conception de l'espace vert calquée sur les théories de l'urbanisme moderne qui les réduit à de simples normes (Ali Khodja, 2011).

La ville de Constantine matérialise cette évolution en matière de type de logement dans l'Algérie indépendante, puisqu'elle bénéficie de la réalisation de nombreux logements collectifs, la ville « *dresse ses grands ensembles stéréotypés, s'inspirant du modèle occidental qui masquent les vieux centres et banalisent la ville* » (Côte, 1988), on retrouve alors les cités de Daksi, du 20 août 1955, de Fadila Saâdane et du 5 juillet 1962, qui constituent le programme de logements et d'extensions urbaines planifiées. Ensuite, avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977), Constantine verra la réalisation d'importantes unités industrielles (Bouchareb, 2004). Cela se poursuivra au cours des deux plans quinquennaux (1980-1985 ; 1985-1989), où la ville sera dotée de nombreux programmes de logement en périphérie, notamment ceux de el Khroub, de Boussouf et de Ain Smara, ainsi que plusieurs zones industrielles, particulièrement celle de « Palma », qui font leur apparition dans le cadre du plan développement économique (Milous, 2006). Ces ensembles d'habitat collectif, ne comportent pas d'espaces dédiés à la récréation ni

d'espaces verts, pourtant stipulés dans la charte nationale de 1976¹⁰ et la configuration parcellaire des grands ensembles et des cités n'aura abouti qu'à la prolifération d'espaces résiduels que l'on qualifiera d'espaces verts (Ali Khodja, 2011). La ville verra également la prolifération de cités de recasement, un habitat planifié sous forme de cités sur des étendues porteuses d'espaces verts, occupées initialement par des jardins et d'anciens vergers (Ali Khodja, 2011), que la toponymie de certaines cités révèle : cité des Peupliers, cité du Bosquet ou celle des Mûriers (figure 21).

¹⁰ « Les équipements sociaux tels les centres commerciaux, les installations sanitaires, les équipements sportifs et de loisirs, les espaces verts et le transport collectif doivent être intégrés à l'intérieur des grands ensembles de logements construits ».

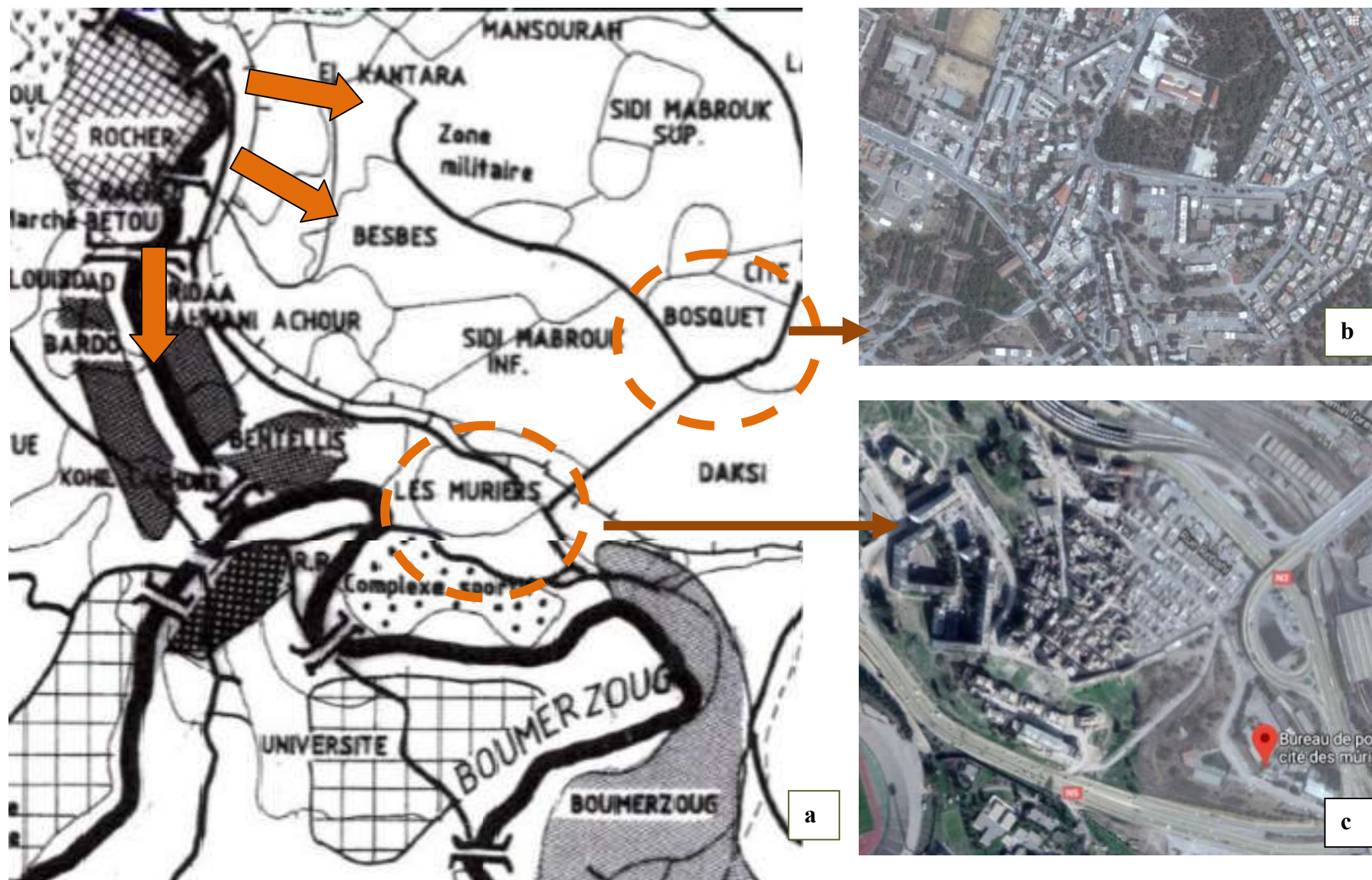


Figure 21: Typologie des jardins localisés dans les premières extensions de la ville. a. extension sur plan d'occupation au sol 1959. Source: A. Aidat (2008). b. quartier Bosquet actuellement. c. quartier des mûriers actuellement. Source : google earth (juin 2018). Traitement N. Baziz

En matière d'espaces verts, les interventions se focalisent davantage sur les problèmes de déforestation et de désertification, avec des projets de grande envergure tels le reboisement des forêts ou le grand projet du «barrage vert »¹¹ censés ralentir le processus de désertification. Cependant, cette prise de conscience du problème de désertification n'a pas eu de répercussions sur la politique d'aménagement de la ville ni d'impact sur la réflexion globale du rôle de l'espace vert en milieu urbain (Ali-Khodja, 2011).

La plantation sur le réseau de voies de communication constitué par les routes, rues, boulevards, ruelles, qui sillonnent la ville, équivaldrait à la création de près de 80 hectares de forêts (Darbouche, 1996) et ne sera que très peu respectée. En dépit de la charte nationale de 1964 qui stipule que « *La question de reboisement doit être au centre d'intérêt la campagne entreprise avec succès doit continuer, ceci dans le but que toutes les voies secondaires et principales soient alignées d'arbres* ». La majorité des espaces linéaires dans la ville de Constantine, sont dépourvus de plantations d'alignement, à l'exception de certaines tranches de voies de circulation importantes ou inhérentes aux anciens quartiers de la ville (figure 22).

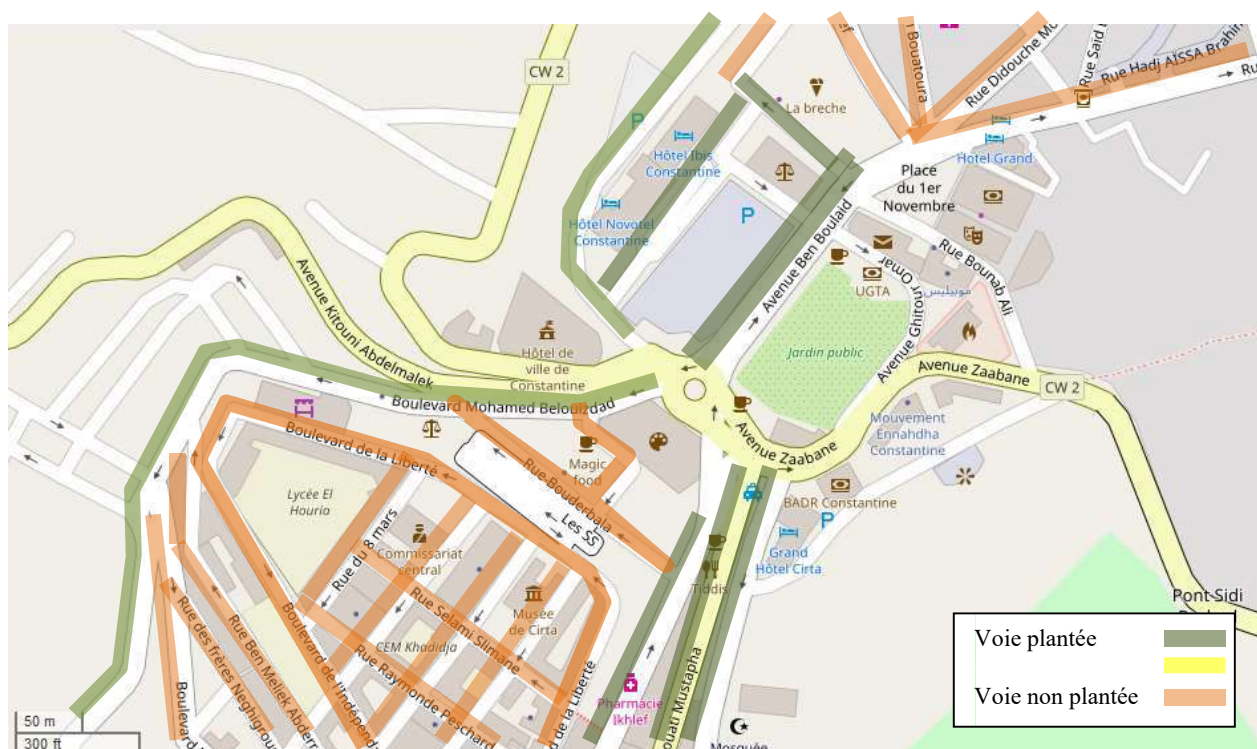


Figure 22: Localisation des principales voies plantées au sein du centre ville constantinois. Fond de carte: open streetmap. Traitement : N. Baziz

¹¹ Projet de boisement de la steppe conçu pour interrompre l'avancée du désert

Pendant les années 1980, les seules actions concernant les espaces verts menées à Constantine consistaient en quelques opérations ponctuelles, qui se réduisaient à la récupération d'espaces résiduels reconvertis en espaces verts (Ali Khodja, 2011). Ainsi, sur le secteur de Bellevue, trois espaces verts sont créés sur des terrains abandonnés. Le premier est situé au niveau de la rue Aouati Moustapha, sa dimension réduite et sa localisation marginale ne lui permettent pas de jouer le rôle d'un jardin public. Le second espace vert est celui du jardin Guerfi, qui était un terrain vague qui longeait une importante voie de circulation. Enfin, le troisième se situe dans le quartier Filali, un ancien bosquet qui a été clôturé. Par ailleurs, de nombreux espaces verts verront leurs tailles se réduire et d'autres vont même disparaître à cause de la ligne du tramway (figure 23), qui a empiété sur plusieurs espaces verts, dont justement les jardins de la rue Aouati Moustapha, celui du Guerfi situé au Ciloc ainsi que le bosquet rue Kaddour Boumeddous (Kaghouché, 2010). En plus des dizaines d'arbres abattus le long de la voie menant à la station finale Ain el Bey.

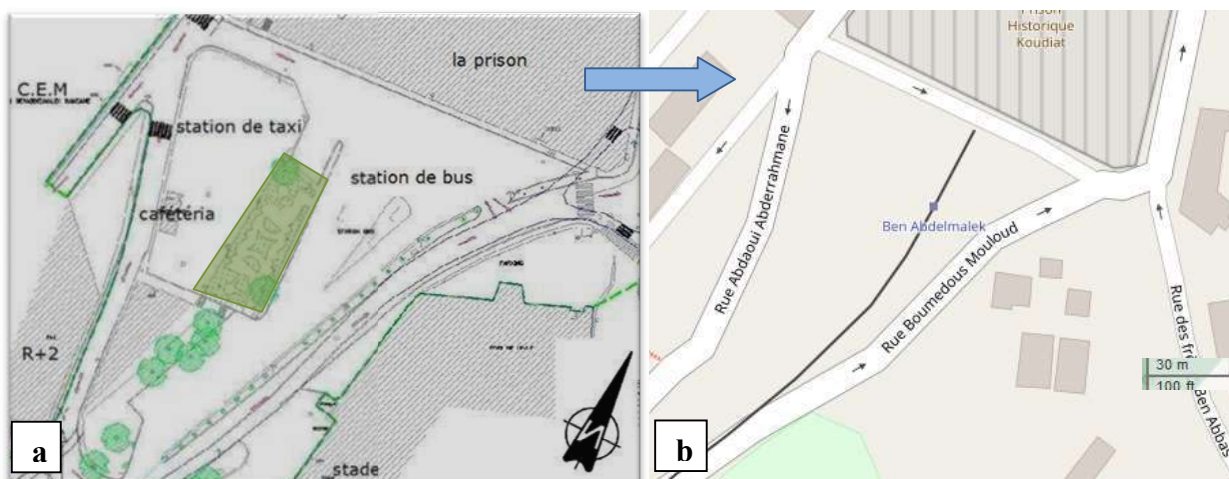


Figure 23: Disparition d'un espace vert suite au tracé du tramway au niveau de la station Ben Abdelmalek. a. Avant le tracé de la ligne du tramway, source : S. Kaghouché (2010). b. Après le tracé de la ligne du tramway, source : openstreet map. Traitement : N. Baziz

Au niveau du centre-ville, dès 1937, la construction d'un marché avec une esplanade entièrement minéralisée sur la partie la plus verdoyante de la Brèche a commencé à réduire la taille de la place. Dans les années 1970, le problème de congestion du centre-ville sera à l'origine d'un réaménagement conséquent dédié à la circulation mécanique, l'élargissement de l'avenue Ben Boulaid ainsi que l'implantation d'une importante station de bus au détriment des squares et jardins publics, finiront de rétrécir les deux jardins de Bennacer et Ahmed Bey. Plus tard encore, le square Panis est entièrement remplacé par les hôtels Novotel et Ibis, réduisant ainsi l'espace vert du centre-ville de près d'un tiers (figure 24). Ainsi, le centre-ville de Constantine a connu à lui seul un recul de plus de 2 hectares d'espaces verts.

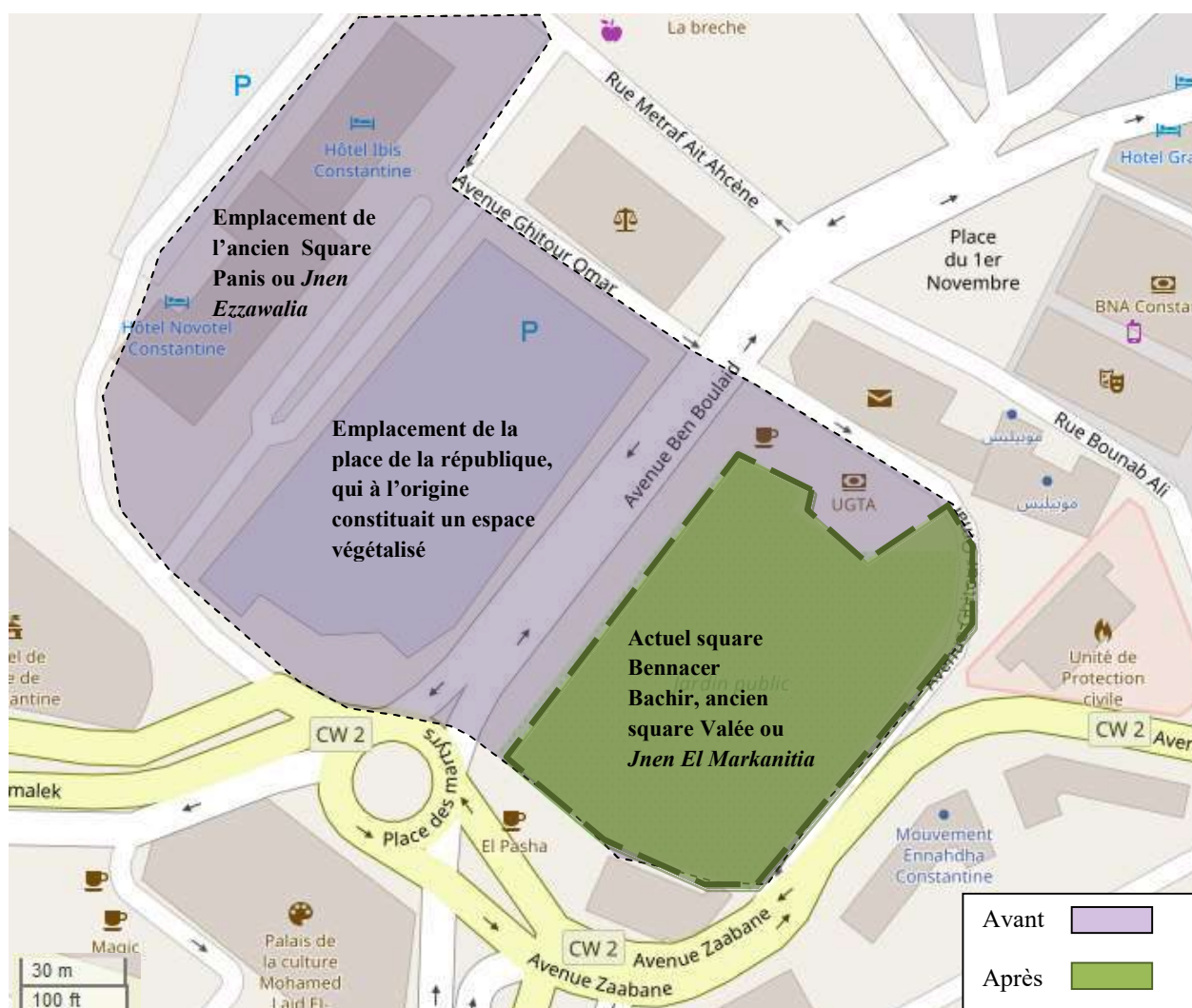


Figure 24: Rétrécissement de la surface allouée à l'espace vert dans le centre-ville de Constantine. Fond de carte: Open streetmap. Traitement : N. Baziz

D'autres dommages seront causés au patrimoine forestier par les projets structurants. Ainsi, 4500 arbres de la forêt El Meridj ont été coupés pour réaliser le trans-Rhumel¹², un couloir de 11 hectares et 1200 arbres déracinés. L'abattage clandestin des arbres n'est pas négligeable puisque, selon le conservateur des forêts plus de 600 arbres ont été abattus en 2010 à Djebel-el-Ouahch, el Djebbes et Ain Abid pour satisfaire le tracé de l'autoroute Est-Ouest (Ali-Khodja, 2011).

¹² Egalement appelé pont géant

2.3.4. Etat des lieux actuel

À Constantine la surface couverte par les forêts est très réduite. Cette couverture répartie notamment sur les régions de djebel el Ouahch, Draâ Naga, el Hamma, el Meridj, Tarfana, Benisiline, Ibn Badis, el Djebbes, Hadj Baba et Mansourah avec comme espèce dominante le pin d'Alep, recouvre près de 7.5% de la surface totale de la wilaya (figure 25). Cela reste faible. La forêt de Mestaoua de la région de djebel El Ouahch, située à une dizaine de kilomètres au Nord de la ville de Constantine, a été réalisée par l'administration coloniale en 1902 sur 100 ha avec certaines espèces importées et d'autres indigènes, afin de diversifier les reboisements (Hinda-Bacha, 2007).

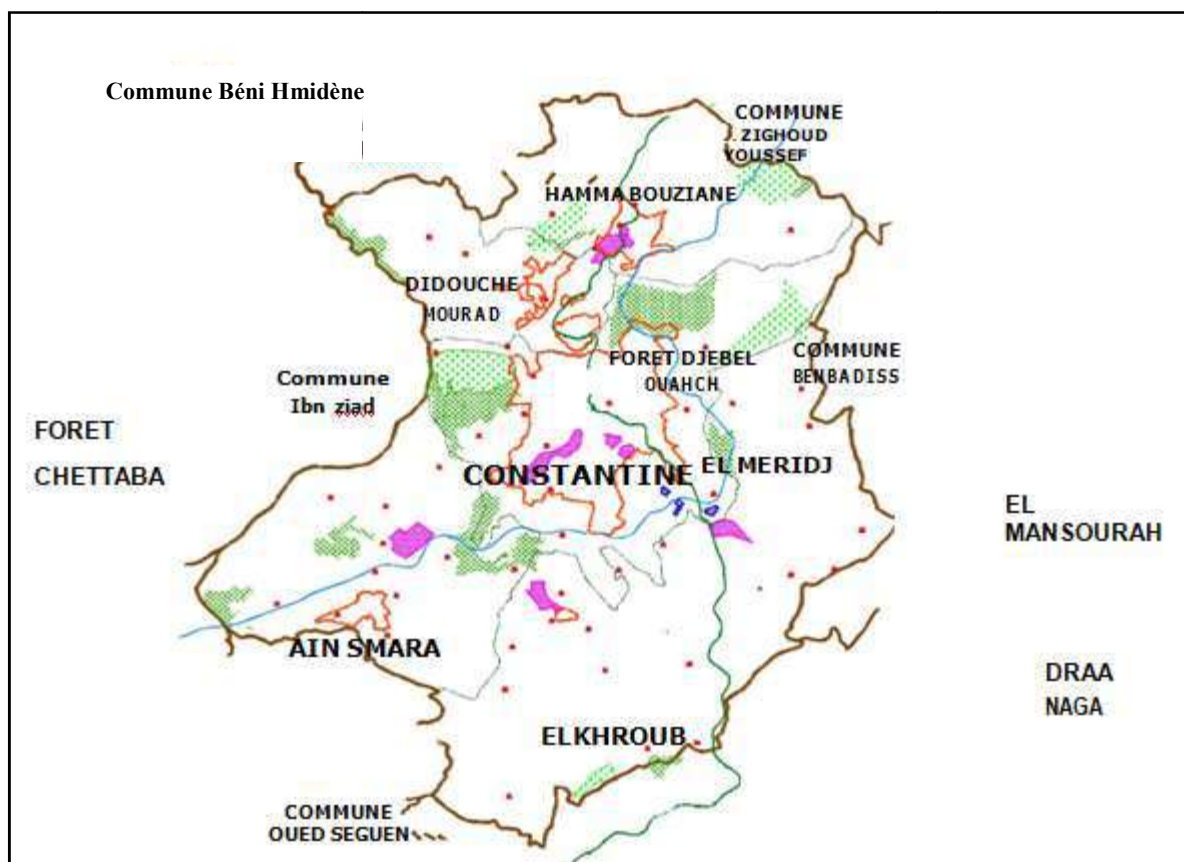


Figure 25: Répartition des forêts à l'échelle du constantinois. Fond de carte: PDAU. Source : N. Hinda-Bacha (2007). Traitement : N. Baziz

a. Les jardins, squares et parcs

La ville de Constantine possède environ 18 ha de jardins, pour une population de plus de 550 000 habitants (RGPH, 2008), soit un peu plus de 0.3 m²/habitant. Ces jardins sont répartis comme suit (figure 26).

Secteur	Nom du jardin	Situation	Date	Surface
SIDI RACHED	BENACEUR	CENTRE VILLE	1902	16500
	GUESSOUM	SIDI RACHED	1910	12000
EL KANTARA	SOUSSA	EL KANTARA	1935	15000
	EL KANTARA	EL KANTARA	1940	11200
	BOUDJANANA	EL KANTARA	1962	6000
SIDI MABROUK	BEYROUTH	SIDI MABROUK, S	1945	8700
BELLE VUE	KHANCHOUF M, S	BELLE VUE SUD	1954	6000
	LES 7 TOURNANTS	BELLE VUE	/	10000
BELLE VUE	PROTECTION, C	BENBOULAID	1968	5000
	GUERFI, A	K. BOUMEDOUS	1973	14500
	BENOUIDENE	F, SAADANE	1977	10000
EL KANTARA	LOUCIF, M	LOUCIF	1984	5000
	BOURSAS	LOUCIF	1984	16500
BOUDRAA SALEH	SALAH BEY	SALAH BEY	1991	6100
SIDI MABROUK ET EL GAMMAS	EL MOUSSADJARA	MENTOURI	1996	7000
	DAKSI 1	DAKSI	/	6000
	DAKSI 2	DAKSI	/	10000

Population (hab.)	Surface de jardins (m²)	Forêts (ha)	Autres (m²)	Ratio (m²/hab.)	Norme (m²/hab.)	Déficit (ha)
Commune de Constantine	173 500	31	163 237.89	1.12	10.8	558.27



Type d'espace Vert	nombre	Surface (m²)	Ratio (m²/hab.)	Norme (m²/hab.)	Déficit (m²)
Espaces verts résidentiels plantés	20	144 201.75	0.25	1.8	894050.85
Aires de jeux	05	11536.14	0.02	4.5	2584095.36
Placettes et allées de promenade	02	7500	0.01	0.5	280903.5
Squares et jardins publics	18	173 500	0.3	4	2 133 728

Figure 26: Etat des lieux des espaces verts à Constantine. a. Inventaire des jardins publics dans la ville de Constantine, source: direction de l'environnement et de la conservation des forêts (2010). b. Répartition des espaces verts par secteur urbain, source : N. Hinda-Bacha (2007). c. Déficit en espaces verts dans la commune de Constantine, source : services de la commune. d. Déficit de surface par type d'espace vert. Source : services de la commune.

Les tableaux (figure 26) montrent une insuffisance du nombre de jardins : la carence en matière de jardins est flagrante et ceux qui existent souffrent de dégradation, aussi bien par des actes de vandalisme que du manque d'entretien. Les services communaux se plaignent par ailleurs, du manque de moyens humains pour l'entretien de ces jardins et cette insuffisance se répercute sur la qualité de l'espace. En comparaison avec les normes arrêtées par la circulaire interministérielle d'un peu plus de 10m²/hab. la ville est déficitaire en matière d'espaces verts. En effet, les squares et jardins publics qui sont au nombre de 17, représentent une superficie totale qui n'atteint pas 13 ha hectares, ce qui est faible suivant la norme édictée par la réglementation qui préconise une superficie de plus de 175 ha. Soit un déficit de plus de 162 hectares et cela uniquement pour les seuls espaces verts de quartiers, les squares et les jardins publics.

Rajoutons à cela qu'il n'existe pas de parc à travers la wilaya de Constantine, seulement une seule réserve de chasse a été créée au niveau de la forêt Chettaba et qui est laissée à l'abandon (figure 25). Quant aux forêts récréatives existantes à Constantine, elles ne présentent qu'une superficie de 350 hectares, au lieu des 438 hectares préconisés, indiquant ainsi un déficit de 88 hectares dans cette catégorie d'espaces verts.

En plus du déficit qui touche toutes les typologies d'espaces verts de la ville, Constantine souffre d'une répartition inégale de ses espaces. Certains secteurs (Belle vue, Sidi Rached, El kantara, Sidi Mabrouk) étant plus avantagés que d'autres (El Gammas, Boudraâ Salah). Même si, comme l'explique L. Mehdi (2010), la gestion urbaine attribue à la ville la nécessité de s'équiper en espaces verts avec le respect des normes quantitatives, la nature des besoins reste à compléter, car elle oublie d'intégrer les composantes non-chiffrables qui se rapportent au concept de l'espace vécu. Aussi, il s'agit également de prendre en compte les besoins non-quantifiables se rattachant au concept d'espace vécu, qui au-delà de la taille et du type d'espace, se réfère au contexte socioculturel dans lequel cet espace s'intègre, cela devrait être considérée lors de toute opération de programmation urbaine (Bekkouche, 1997).

b. L'espace vert dans la nouvelle ville Ali Mendjeli

Dès la fin des années 1980, le parc immobilier constantinois sature, la ville n'arrive plus à satisfaire les besoins de tous ses habitants. Dès lors, Constantine opte pour la réalisation d'une ville satellite, destinée à pallier la congestion de la ville mère et les problèmes liés à son extension. Cette ville nouvelle constitue un nouveau noyau de fixation urbain, censé contribuer à une meilleure répartition spatiale de la population (Kessah Laouar, 2007). Créé dans le cadre du plan d'urbanisme directeur du groupement de Constantine, la ville satellite sera confirmée et approuvée par le PDAU et le décret exécutif n° 98/83 du 25/02/1998, puis par décret présidentiel ; elle sera alors baptisée : ville nouvelle Ali Mendjeli (voir annexe A1).

En réalisant la ville nouvelle Ali Mendjeli, l'objectif des autorités était de régler les problèmes de la ville mère, tout en fonctionnant comme une ville autonome dotée de toutes les commodités (Kessah Laouar, 2007). Seulement, l'urgence imposée par le contexte local et les hésitations des autorités nationales, feront que « dans une première étape, la ville sera

produite et gérée à la manière des ZHUN, des cités et des espaces périphériques » (S. Cherrad et B. Sahraoui, 2006, In Lakehal, 2013). La priorité étant de répondre au besoin croissant de logement, la conception de la ville nouvelle va plutôt s'inscrire dans une logique d'offre quantitative que qualitative sur une base de conception urbaine de grands ensembles et de cités de logement.

Ainsi, la stratégie appliquée dans la nouvelle ville est la même que celle des ZHUN : on conçoit une cellule de logement type, on la généralise sur le site pour la reprendre sur d'autres sites : un modèle reproductible à souhait (Foura, Foura, 2005). La ville Ali Mendjeli devient alors un exercice de zoning, au cadre rigide, qui dissocie les fonctions urbaines (Côte, 1993) et affecte à chaque fonction une portion de ville. Cela aura pour conséquence de séparer les espaces dévolus au logement de ceux dédiés au travail, aux loisirs et à la circulation (Lakehal, 2013). Ainsi, dans sa conception de la ville nouvelle répond à ce principe d'organisation hiérarchisé, dont les fondements sont régis par le mouvement fonctionnaliste qui encourage la séparation nette des différentes fonctions.

La ville se divise ainsi en cinq grands quartiers, qui sont à leur tour partagés en quatre unités de voisinage (figure 27). Elle se compose d'espaces bâtis, de voiries qui occupent une surface conséquente et d'espaces extérieurs vagues et peu aménagés (Foura, Foura, 2005 ; Benidir, 2007, Amireche, 2012). Les espaces publics, quand ils existent, sont illisibles et le paysage urbain s'en trouve totalement déstructuré (Foura, Foura, 2005).

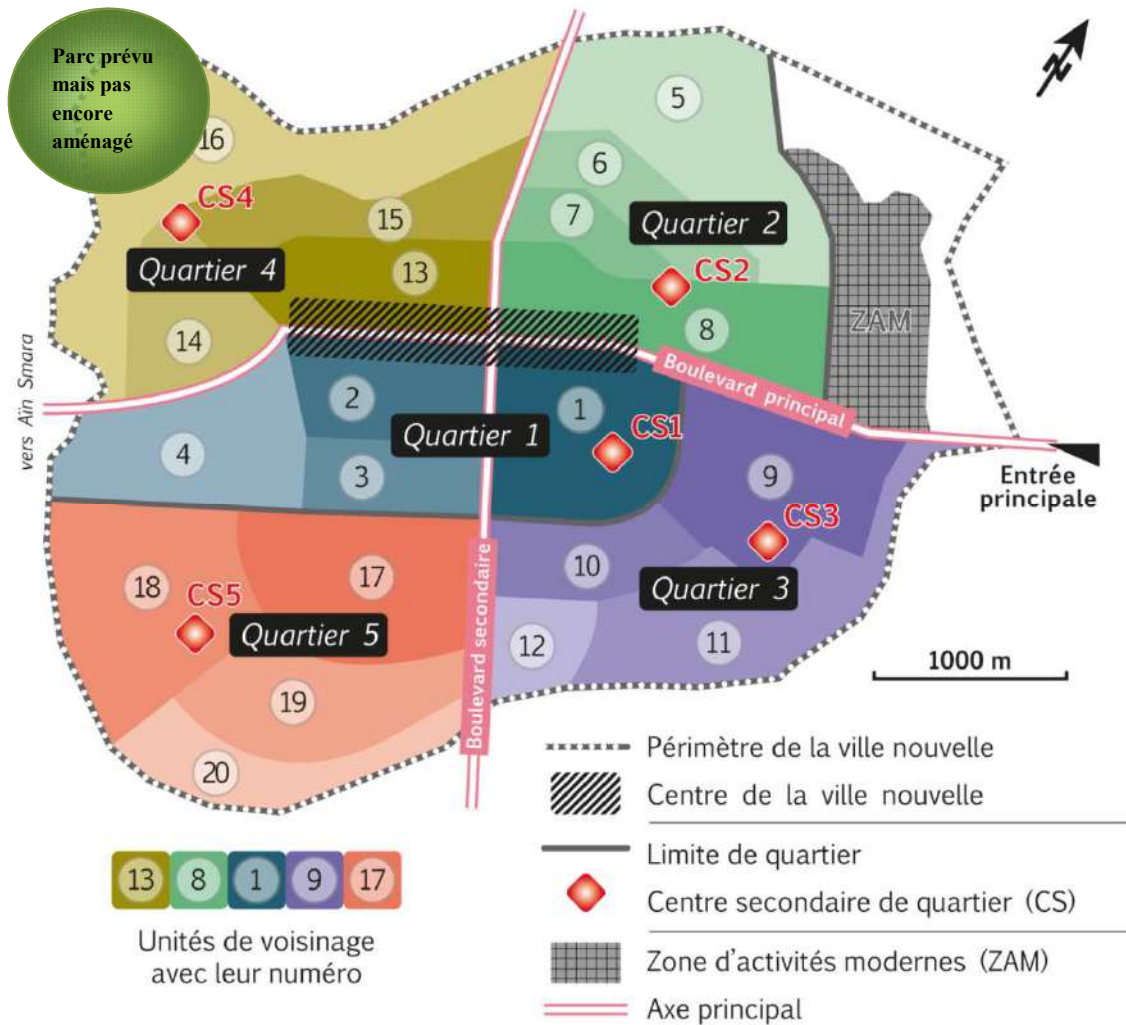


Figure 27: Division de la ville nouvelle en quartiers, en zones et en unités de voisinage. Source: A. Lakehal (2013). Traitement : Baziz. N.

En ce qui concerne les espaces verts, les services de la direction d'urbanisme de Constantine, affirment que la ville Ali Mendjeli avec une surface de 1500 ha, alloue uniquement 160 ha aux espaces verts, ce qui est bien en deçà des 400 ha prévus par la grille théorique¹³. On y assiste à une absence quasi-totale de l'élément vert. Hormis la présence de quelques haies sur les plates bandes séparant les voies de circulation, les principales artères de la ville en sont dépourvues (Samali, 2008). A échelle des habitations, les espaces extérieurs attenants aux bâtiments sont beaucoup plus des espaces interstitiels que de réels espaces verts (figure 28). Sans fonction particulière, ils se trouvent, soit délaissés et inoccupés, soit réappropriés par les habitants des RDC (Samali, 2008).

¹³ Calcul sur la base de 10m² pour chaque habitant



Figure 28: Tracé des bâtiments et espaces verts attenants du quartier des 140 logements universitaires (UV1). Fond de carte: google Earth. Traitement; N. Baziz

Dans toute la ville Ali Mendjeli, on ne prévoit qu'un seul jardin vert public (Amireche, 2012 ; Samali, 2008). Celui de l'unité de voisinage n°07 (figure 29). Les végétaux qui le composent ne sont pas diversifiés. Sa couverture végétale se limite à quelques arbres et arbustes disposés de manière anarchique, d'une pelouse mal entretenu avec très peu de plantes. L'état de la végétation existante est dégradé, ce qui explique la faible fréquentation de cet espace. Ce jardin est assez représentatif de l'état des espaces vers de la ville.

La ville nouvelle Ali Mendjeli qui ambitionnait à matérialiser un urbanisme actuel, respectueux de l'environnement, qui veillerait à la qualité de vie de ses habitants « prend l'allure d'une simple concentration d'habitations et se contente de ressembler en tous points de vue aux ZHUN des années 1970-1980, tellement décriées » (Foura, Foura, 2005).

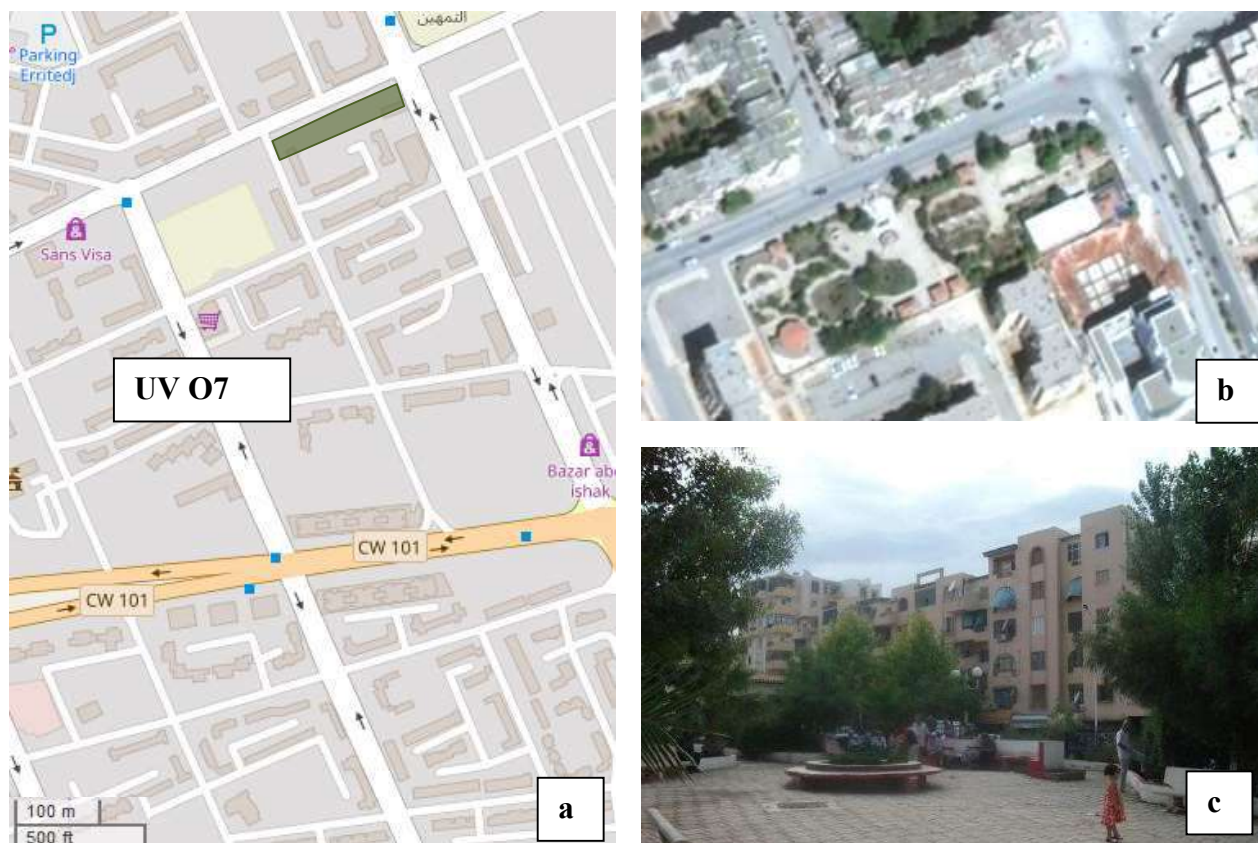
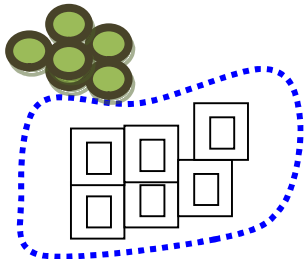
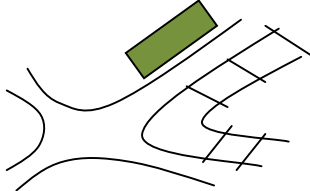
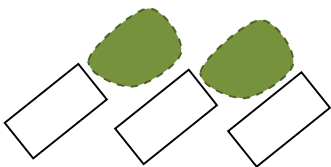
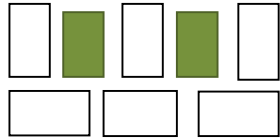


Figure 29: Jardin public de l'UV 7. a. Plan, source : DUC. b. Photographie aérienne, source : google earth, c. Photo : N. Baziz

Nous pourrions résumer l'évolution de la conception des espaces verts de Constantine à travers le tableau suivant :

Tableau 1: Evolution illustrée des grandes phases de conception des espaces verts à Constantine. Source : N. Baziz

	TEMPORALITES				
Périodes phares	PERIODE ARABO-MUSULMANE		PERIODE COLONIALE		ALGERIE INDEPENDANTE
	URBANISME HAUSSMANNIEN		URBANISME MODERNE		
Spécificité conceptuelles	Urbanisme d’Introversion Espaces verts localisés en extramuros ou à un niveau privatif	Urbanisme d’alignement Espaces verts s’organisent en forme de square et de parc urbains	Urbanisme fonctionnaliste Espaces verts considérés comme une fonction, ils sont conçus un principe de zoning ou aboutissent à des espaces interstitiels	Urbanisme planifié autour du logement (ZHUN) Espaces verts publics marginalisés	
Principales figures d’espaces verts sur des exemples constantinois					
	Vielle ville de Constantine et sa périphérie	Jardins publics de Saint Jean	Les grands ensembles CILOC	Cité logements collectifs 20 août 1955	

Conclusion du chapitre 2

Le présent chapitre détaille le cas singulier de la ville de Constantine. Une ville qui par sa géographie, sa culture et son histoire, regroupe les grandes tendances de l'évolution du rapport de l'homme à la nature notamment en ville. Constantine a connu le passage de multiples civilisations qui influencent son urbanisme et son rapport à la nature. Tous les facteurs de fabrique des lieux de nature urbaine explorés au cours du précédent chapitre s'y mettent en place. Ainsi, trois étapes de l'histoire ont marqué la ville de Constantine:

- La phase qui correspond à la période précoloniale, se caractérise notamment par l'occupation ottomane. Cette période imprime un urbanisme arabo-musulman à la ville, où la présence de l'élément vert se limite souvent à des plantations à l'intérieur des patios des habitations et les espaces verts tels que nous les connaissons aujourd'hui n'existent quasiment pas dans la ville intra-muros. On en retrouve cependant dans la périphérie de la ville, notamment dans les jardins d'el Hamma qui représentent les vergers de la ville.
- La phase coloniale, caractérisée par l'occupation française, bouscule la ville précoloniale, avec un urbanisme lui-même témoin de sa propre évolution intrinsèque, allant de l'urbanisme de type haussmannien à l'urbanisme moderne. Cette étape a un fort impact sur Constantine. Elle introduit la vision moderne des espaces verts publics, qui s'expriment notamment par des squares végétalisés, des jardins de quartiers et des espaces verts urbains.
- La phase postindépendance, correspond également à un urbanisme moderne, elle est davantage liée au déploiement d'un arsenal juridique important qui met en place les grandes stratégies de développement des villes. Ce cadre légal influence la conception des espaces publics, qui à travers la construction tout azimut de grands ensembles, de ZHUN, sur la base d'un urbanisme de zoning et des extensions en villes satellites, changeront la physionomie de la ville, dont les tissus urbains dessinent des typologies d'espaces publics différentes et établissent un nouveau rapport de la ville à ses espaces verts.

Ces étapes historiques de la ville qui correspondent à des phases urbaines différentes, engendreront à Constantine des espaces publics de nature très diversifiés, qui instaurent un rapport renouvelé entre l'homme, la nature et la ville et de nouvelles manières de fabriquer la ville et ses espaces verts.

Conclusion de la première partie

Après avoir posé les bases du débat autour de l'évolution du rapport de l'homme à la nature puis à sa ville dans les sciences sociales, l'architecture et de l'urbanisme et en considérant aussi bien des points de vue historique, formel et fonctionnel de l'évolution des traces de la nature, nous nous sommes attachés dans cette partie, à identifier les paramètres qui interviennent dans la fabrication des espaces de la ville et plus particulièrement des espaces verts. Ainsi, plusieurs paramètres qui influent sur la manière de concevoir la nature en ville sont ressortis, notamment : l'évolution historique, la géographie et le climat des lieux, la culture des sociétés concernées ainsi que les lois élaborées qui régissent la présence verte en ville.

Afin de mieux rendre compte de la genèse et de l'évolution de ces lieux de nature, il nous est apparu intéressant de remonter relativement loin dans le temps afin d'examiner l'environnement autant géographique, historique que culturel, inhérents aux trois phases majeures de la fabrication des villes algériennes, et plus particulièrement de celle de Constantine. Il en ressort que ces trois phases principales relatives aux périodes d'occupations ottomane et française, et à la période post indépendance (figure 30), qui donneront un espace précolonial, un espace colonial et un dernier postcolonial (Côte, 1993) correspondant schématiquement, aux trois principaux paradigmes urbains développés par K. Kettaf (2013) à savoir la « ville traditionnelle », la « ville moderne » et la « ville fonctionnelle », et que les paramètres clés entrant dans la fabrique des espaces verts en ville susmentionnés, se vérifient ici.

Ainsi, la « ville traditionnelle » reprend les codes des médinas arabo-musulmanes, qui elles-mêmes sont le résultat d'influences historiques antérieures diverses, d'une culture singulière où la philosophie et la religion imprègnent la conception de la ville, et par ricochet celle de ses espaces libres. Les lieux de nature correspondent dans la ville intramuros, à l'introduction du végétal dans la sphère intime des maisons, généralement au sein du patio ; les jardins, les vergers et les grandes étendues vertes sont l'apanage de la périphérie. Il en est autant pour la ville moderne « venue dans les bagages » de la colonisation française, avec une conception urbaine à l'européenne. Cette période est la plus significative en termes de production d'espaces verts publics, qui n'existaient pas en tant que tels auparavant. Ces espaces publics « à la française » constituent, en effet, l'essentiel du fondement de l'espace urbain du centre-ville constantinois, cela se traduira notamment par l'introduction de jardins publics et de squares dans plusieurs endroits de la ville et de son centre, pour donner l'image d'une ville moderne. Notons également que l'apport de la France en ce qui concerne la conception des villes et de leurs espaces publics, intègre des évolutions liées au transfert de savoir des autres sociétés, gréco-romaine de la période antique ou encore celle relative aux utopies urbaines.

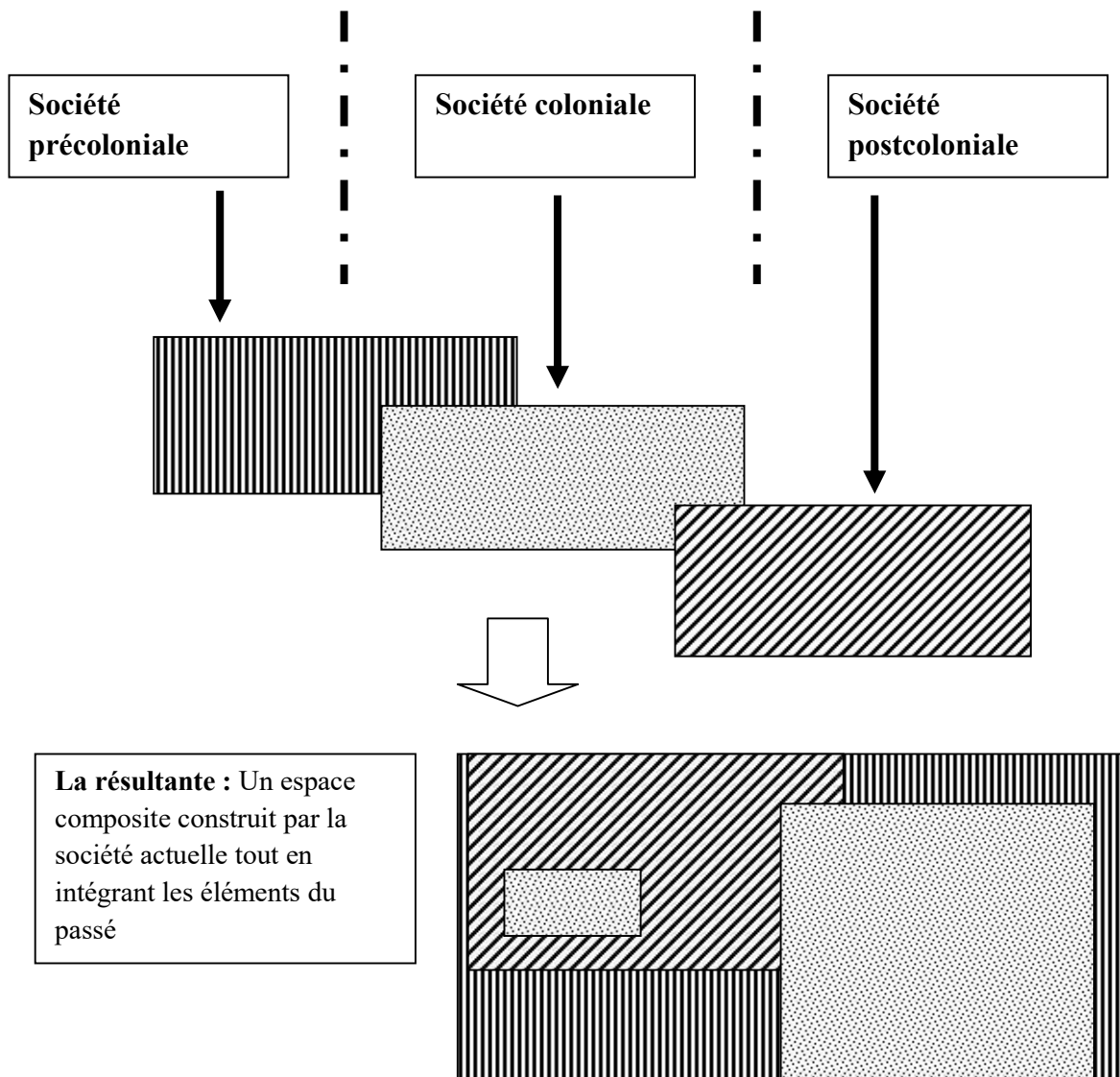


Figure 30: Réinterprétation du rapport espace-société en Algérie développé par M. Côte, 1993. Traitement : N. Baziz

Dès les années 1940, l'urbanisme moderne fait ainsi son entrée, avec les hauts immeubles résidentiels greffés sur les tissus existants d'abord, puis avec les grands ensembles d'habitats qui jusqu'à l'heure actuelle sont l'outil fondamental de la construction de la ville (Semmoud, 2007 ; Dris, 2002). En effet, c'est dans ce contexte, imprégné par la pensée urbanistique fonctionnaliste, que la place, au sens classique, a disparu, pour faire place à de grands espaces ouverts. Malheureusement, Le « mouvement moderne » du début du 20^{ème} siècle n'accordera à l'espace vert qu'une place résiduelle (Da Cunha, 2009), qui est rarement pensé comme équipement à part entière apte à réorganiser la ville.

En Algérie, on s'aperçoit qu'à l'heure actuelle les espaces verts urbains publics sont un conglomérat de significations relatives aux différentes administrations et populations coloniales (Bekkouche, 1997), cela se vérifie d'ailleurs à Constantine, où les villes épousent les théories de l'urbanisme moderne, notamment la planification en zoning qui prône la séparation des fonctions urbaines. Cela se traduira par des espaces vides, anonymes, délaissés au lieu de réels espaces verts, bien que le besoin s'en fait ressentir par la population.

Néanmoins, avec la montée des préoccupations environnementales, l'urbanisme végétal devient partie prenante de la réflexion sur le développement urbain durable, pour donner une piste nouvelle dans la conception des villes. A l'heure actuelle, l'écologie et le développement urbain durable s'inscrivent dans le rapport de la ville à sa centralité et à son histoire, à son patrimoine et à son avenir d'une part, mais aussi dans une recherche de qualité des espaces publics et d'un rapport renouvelé avec les lieux et la nature (Da Cunha, 2009). Un changement de regard est en cours et un nouvel urbanisme écologique incite les différents acteurs à prendre en considération, outre les aspects proprement écosystémiques de la biodiversité, la diversité des formes sociales du rapport au vivant (Blanc, 2009).

Cette évolution mondiale s'inscrit également en Algérie, notamment dans les textes législatifs qui deviennent également des facteurs de fabrique des villes et appellent au respect de l'environnement et à l'intégration de l'élément vert en tant qu'élément vital de la structuration urbaine (figure 31). Le fait est qu'un décalage considérable demeure entre la volonté affichée dans les textes de lois et leur application sur terrain, et comme l'explique A. Ali Khodja (2011), l'espace vert urbain contemporain, semble être le fruit d'une politique au coup par coup qui a engendré un espace vert anarchiquement distribué dans le tissu de la ville.

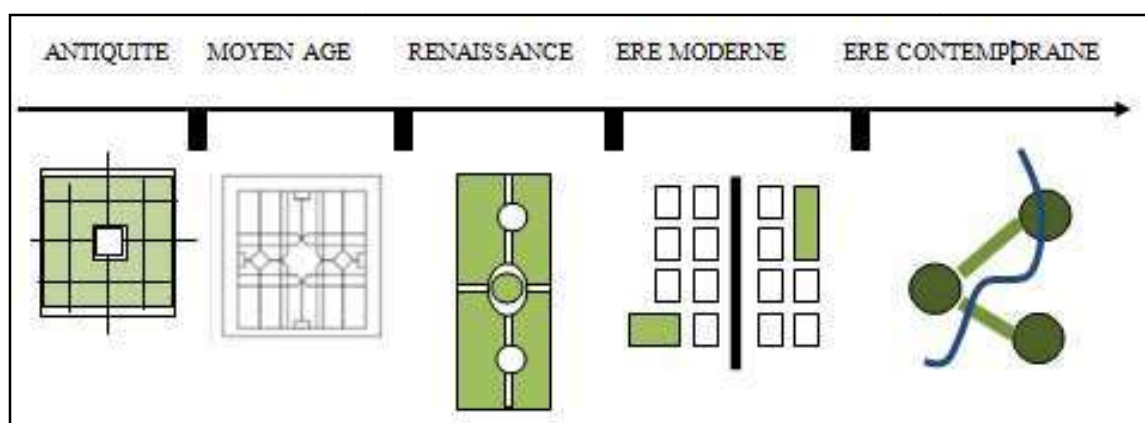


Figure 31: Evolution schématisée des grandes phases historiques de la conception des espaces verts urbains.
Source N. Baziz

Dans son rapport à l'espace vert, Constantine suit ce schéma d'évolution et illustre parfaitement l'implication de ces différentes phases urbaines au sein de son maillage vert. Cela se traduit par la présence de jardins publics et de square au sein du centre-ville, où se concentre majoritairement le tissu colonial (Ali Khodja, 2011), héritage de l'urbanisme haussmannien. Tandis que d'autres parties de la ville, répondent aux canons de l'architecture et de l'urbanisme modernes, mais dont l'espace vert ne consiste qu'en une succession espaces ouverts interstitiels investis par le végétal, hérités de l'urbanisme fonctionnel. Enfin, la nouvelle ville Ali Mendjeli, ville satellite de Constantine, qui aurait pu être la nouvelle figure de proue d'un urbanisme contemporain respectueux de l'environnement, ne sera finalement qu'une répétition à plus grande échelle d'un urbanisme de zoning, qui relègue l'espace vert au second plan, suivant des principes dépassés, bien loin des nécessités actuelles de la population en matière de rapport à la nature notamment urbaine.

Partie II

L'événementiel au cœur de la fabrique des villes

« A l'inverse que la ville ne se limite pas à être un simple support dans lequel se déroulent fêtes et événements ponctuels. Elle tend au contraire de plus en plus à être aménagée comme un lieu festif et cette dimension festive et événementielle guide désormais la manière de concevoir, de fabriquer, de pratiquer la ville. »

Mariah Gravari-Barbas, 2009, p.289.

La ville qui sert de support aux rituels festifs existait depuis longtemps, en revanche, le processus qui contribue à « faire la ville » à partir de l'événementiel est une nouveauté.

Notre propos, dans cette seconde partie, va s'articuler autour de l'analyse de l'événementiel et de son rôle dans la construction ou la reconstruction de certaines parties des villes contemporaines. Pour ce faire, nous partirons de l'hypothèse que l'organisation d'un événementiel majeur est aujourd'hui un levier de changement urbain et que le fait d'abriter une manifestation culturelle d'envergure entraîne des transformations dans l'espace public. L'événementiel n'étant pas une invention récente, il nous serait intéressant d'étudier l'évolution de ce phénomène dans le temps ainsi que d'explorer ces différentes typologies, - leurs liens avec le festif ou avec les grandes manifestations culturelles ou sportives - mises en relation avec la fabrique de l'urbain et de l'urbanité. C'est ce que nous tâcherons de mettre en lumière dans le chapitre 3.

Après l'exploration des typologies événementielles, de ses liens à la ville et de ses évolutions, trois volets vont structurer nos interrogations :

L'événementiel, éphémère par définition, pose la question de la gestion des temporalités. Ainsi, le premier volet, s'intéresse au passage d'un urbanisme conventionnel et classique à un « urbanisme des temps », étant donné que chaque manifestation se déroule dans un espace-temps précis, un nouveau dialogue entre le lieu et le temps va s'instaurer. La chronologie spécifique se conjugue ainsi au lieu dans un rapport nouveau que L. Gwiazdzinski (2003) nommera « chronotopie ». Il y a une aspiration à inscrire l'action dans la durée, non seulement en pérennisant les constructions matérielles prévues pour l'événement, mais également en ritualisant les actions urbaines immatérielles. Ainsi, l'un des grands défis des villes abritant un événementiel ponctuel marquant, ou une manifestation cyclique, consiste à capitaliser l'engouement ainsi créé et à trouver une manière de pérenniser les actions prévues à cet effet.

Le second volet s'intéresse à l'injonction de l'uniformisation et la circulation des modèles, qu'implique l'organisation d'une manifestation culturelle. En effet, pour un événement de type « capitale culturelle », cas qui nous intéresse dans le présent travail, les villes candidates doivent répondre à un cahier des charges précis. Il en est de même pour des événements sportifs tels que les jeux olympiques ou un mondial de football qui impliquent une logistique strictement réglementée. Avec ces contraintes d'éligibilité imposées, n'assistons-nous pas à une homogénéisation de l'événementiel ? Les spécificités des villes, des régions ou des pays ne risquent-elles pas à la longue de s'effacer au profit du tout pareil, ou du tout parfait et entraîner ainsi une perte de l'identité propre au lieu ? Paradoxalement, c'est à ce niveau qu'entre alors en ligne de compte l'enjeu identitaire. En effet, afin de se distinguer, et de marquer sa différence, la ville devra développer un identitaire, réel ou construit, autour duquel les habitants se reconnaissent, se mobilisent et qui « vendrait » aux autres une image positive, authentique et attractive du lieu.

L'objectif de cette singularisation étant le renforcement de l'attractivité des villes, cela va entraîner la mise en place du marketing urbain, qui prendra parfois le pas dans le processus de

fabrique urbaine et fera l'objet du troisième volet. En effet, dans un souci de construction d'une image positive, l'imaginaire est convoqué. Cet imaginaire qui peut parfois être passéiste, nostalgique ou fantasmé, va forger la nouvelle image de la ville d'accueil, même si cette image correspond déjà à une réalité existante. Cette réalité est souvent amplifiée, au point qu'une impression de mise en scène apparaît, qui est mise au service de la réussite de la manifestation. Tout ceci nous mène à l'étude des rouages du marketing territorial, de la communication et de la publicité, appliquée aux villes abritant des événements, notamment à travers les notions de « *branding cities* » ou encore de « *flagship* », que nous tenterons d'explorer dans cette partie de la recherche.

Pour matérialiser le processus de fabrique de la ville à partir de l'événementiel, nous nous intéresserons dans le présent travail au contexte algérien. Nous verrons ainsi que le pays semble capitaliser une certaine expérience vis-à-vis de l'événementiel au cours de la dernière décennie : Alger capitale de la culture arabe 2007, Tlemcen capitale islamique 2011 et plus récemment Constantine capitale de la culture arabe 2015, qui seront à l'origine de nombreuses transformations au sein de ces villes. Nous proposerons d'explorer la manière dont ce sont faites ces transformations, aussi bien du point de vue de l'urbanisme, que du point de vue des mécanismes déjà développés et mis en place pour la gestion des temporalités, du discours et de la construction d'images.

Le quatrième chapitre sera consacré à l'étude des mécanismes d'élaboration d'une manifestation urbaine, qui se mettent en place dans le cas constantinois et plus précisément dans le centre-ville de Constantine : le choix du lieu est dicté par une opération définie au départ comme étant une régénération urbaine du centre-ville, à travers la restauration et le réaménagement de ses espaces publics et qui sous l'impulsion de la manifestation « Constantine capitale de la culture arabe 2015 » se verra offrir une revalorisation conséquente.

Si cette seconde partie, qui se focalise sur l'événementialisation des villes semble distincte de la première consacrait à la fabrique classique de l'espace vert public, les deux se rejoindront au cours du quatrième chapitre, dans lequel nous proposons d'étudier le réaménagement du centre-ville, qui touche la revalorisation des espaces publics et particulièrement d'espaces verts. Nous nous demanderons si ces opérations visent réellement à rétablir un lien entre le centre ville et la nature urbaine ? Comment cette revalorisation s'est-elle conjuguée à l'événement culturel prévu ? Et enfin quelle réception sociale auront ces projets ?

Il s'agira dans le présent travail d'explorer les projets de restauration des jardins archéologiques de la basse Souika, et de revalorisation du square Bennacer Bachir. Deux jardins aux intentions semblables, qui affichent une volonté de réintroduction d'espaces verts publics dans le centre-ville constantinois, mais qui vont s'avérer très différents. Si la restauration des jardins de la basse Souika, permettra d'analyser le système de gouvernance développé dans le cadre de ce projet, à la croisée d'enjeux patrimoniaux, culturels et d'événementiel (*cf., chapitre 6, infra*). Le second cas, celui du jardin Bennacer, sera d'une nature différente. Seul espace vert public à avoir connu et réceptionné un projet réaménagement et de revalorisation important dans le cadre de l'événementiel au centre-ville, ce jardin nous permettra d'observer sa réception sociale.

Ainsi, nous allons explorés dans le chapitre 4, les changements liés à l'usage et à l'appropriation de cet espace vert remanié dans le cadre de l'événementiel où nous serons témoin de changements de comportements urbains notables qui témoignent de l'impact de la manifestation culturelle sur cet espace vert et démontrent des changements d'habitudes urbaines en faveur d'un accroissement des mixités sociales au sein de ce lieu.

Chapitre 3

L'événementiel, un levier de changement urbain

« Chacun a pu constater que les villes se donnaient de plus en plus en spectacle (...). Le développement de la « ville événementielle » oblige à repenser différemment les rapports de la cité et de ses usagers aux temps et aux espaces. »

Luc Gwiazdzinski, 2009, p. 348.

La lecture historique dans la compréhension des espaces urbains et de leur « fabrique » est une approche largement acquise (Kettaf, 2013) et l'objectif de ce chapitre s'inscrit, justement, dans cette perspective d'exploration de l'évolution historique et conceptuelle de la notion de ville-événement, devenue une tendance mondiale. Nous verrons ainsi, comment cette notion s'est imposée dans le processus de réorganisation de certaines villes algériennes, au travers des villes capitales de la culture, notamment à Alger et Tlemcen et Constantine.

Il s'agira donc dans cette partie, de comprendre comment l'événementiel sert de ressort à la refonte de certains espaces publics urbains. Pour ce faire, plusieurs problématiques vont venir se greffer à cette nouvelle manière de fabriquer ou de refabriquer de l'urbain. La première problématique concerne l'urbanisme fondé sur l'événementiel qui doit se conjuguer au « temps », puisque la réussite d'un événementiel repose sur le respect d'un délai limité et que la logique de l'éphémère domine. Seulement, la prise en compte de l'enjeu de durabilité s'impose de plus en plus et implique désormais de prendre en charge la question de la pérennisation des événements. Nous verrons donc comment cette logique de l'éphémère s'allie à une exigence croissante de pérennité et que dans ce souci de pérennisation et de prise en compte de la qualité urbaine, les « villes événements » ont de plus en plus tendance à introduire les espaces publics dont les espaces verts dans leur programme d'action.

L'autre problématique traitée ici, concerne les des questions liées à la globalisation et à la circulation des modèles mondiaux, du fait d'un quelconque événement, doit s'inscrire d'abord dans un cadre, un canevas, souvent international, qui structure son existence. Le risque encouru est celui de l'uniformisation et du détachement du contexte local. De ce fait, la nécessité de la construction d'une identité propre à la ville, qui en même temps la distingue des autres villes et l'insère dans le monde, prend toute son importance.

Enfin, nous verrons comment la logique de mise en scène inhérente à l'organisation des villes abritant des événements se met en place ; celle-ci se manifeste fait appel à des disciplines telles que la communication et le marketing, aussi bien dans les médias, que dans les discours, afin de construire une marque autour de la ville, qui la destine à devenir plus attractive, aussi bien pour les locaux, que pour les visiteurs étrangers et les touristes, qui sont souvent les cibles principales de ce type d'événements culturels.

3.1. Villes événements et fabrique de villes, une longue tradition ou une nouvelle tendance urbaine?

A partir des années 1980, nous avons vu émerger, la locution de « ville événementielle ». Cette locution désigne selon P. Chaudoir (2007), la manière dont les villes tendent à se positionner, d'abord comme porteuses d'un projet urbain spécifique, puis en tant qu'actrices de ce projet, dans un contexte éminemment concurrentiel. Les formes que prennent les projets sont variées, bien qu'elles s'articulent souvent autour de la réalisation de grands événements sportifs, politiques, artistiques ou culturels. Les objectifs des capitales culturelles comme exemples d'événementiel, renvoient principalement à la nécessité de développer un profil international pour la ville et sa région, de bousculer l'image de la ville et d'attirer des visiteurs (Lucchini, 2006). Le fait d'abriter un événementiel d'envergure semble dès lors être un vecteur de rayonnement et d'attractivité pour la ville.

Les manifestations de ce type ne sont pas l'apanage du 21^{ème} siècle, elles existaient déjà sous d'autres formes. Les foires par exemple remontent à l'Antiquité. Elles se tiennent à échéance temporelle régulière dans plusieurs centres et constituent des occasions de mise en place de rencontres et de commémorations, avec un public qui dépasse souvent celui de la région instigatrice. À cette dimension de rassemblement se greffe l'organisation de festivités, aussi bien religieuses que profanes, comme les fêtes qui célèbrent le fait religieux ou les jeux sportifs dans la Grèce antique qui étaient une institution. Nous retrouverons cette même logique dans l'antiquité romaine puis dans l'Europe du moyen-âge et de la renaissance, qui seront le théâtre de manifestations semblables (Chaudoir, 2007). Ainsi, l'homme utilise depuis longtemps l'événementiel comme un moyen d'interactions et d'échanges. A ce titre, l'histoire nous aura laissé de nombreux témoignages. L'histoire ancienne des arabes, décrit également certaines compétitions, notamment littéraires, qui étaient organisées dans les marchés publics appelés « le marché d'Ocadh ». Les poètes y lisaient leurs proses (Benlatrache, Hadjadj, 2015) et affichaient leur art devant un auditoire populaire. Au final, ces exemples illustrent bien le fait que ces manifestations festives utilisaient la ville comme support spatial.

C'est également à travers les foires, les marchés, les parades, les carnavals ou encore les bals, que l'homme a égayé les temps et les espaces des villes (Gwiazdzinski, 2009). Le carnaval a toujours transformé en l'espace de quelques heures ou de quelques jours les rues de Venise ou Rio. Il en est de même du cirque qui occupe pendant quelques jours une ville ou un village, les marchés hebdomadaires ou les foires qui s'installent tous azimuts. Ces événements constituent des exemples de villes malléables et souples et des références pour un usage différencié de la ville (Gwiazdzinski, 2007) et dans de multiples temporalités.

Néanmoins, avec l'avènement révolution industrielle la fin du 18^{ème} siècle, ce genre de manifestations va diminuer pour être remplacé par de nouvelles formes d'événements internationaux, plus appropriés aux temps modernes. En effet, la notion d'événementiel, telle que nous la connaissons aujourd'hui, semble être apparue en Angleterre, et c'est dans une

logique de libre-échange que les expositions universelles apparaissent. La première exposition « The great exhibition of the works of industry of all nations », se tiendra à Londres en 1851 (BIE, 2008), puis régulièrement à partir de la seconde moitié du 21^{ème} siècle. Ces exhibitions mettent en relief, le savoir-faire des différentes nations, et se présentent comme des lieux de confrontation des identités nationales (Chaudoir, 2007). Les expositions universelles vont devenir des enjeux politiques, où la compétition est omniprésente, sous forme de concours et de réalisations architecturales monumentales, dont on se rend compte de la dimension symbolique. C'est par exemple grâce aux expositions universelles que les villes ont hérité aujourd'hui de la tour Eiffel parisienne, de l'Atomium bruxellois ou encore de la biosphère montréalaise.

La concurrence est l'une des locomotives de la profusion de ce genre d'événementialisation. L'accélération de la compétition entre les villes à la fin du XX^e siècle, s'exprime également au niveau spatial, au travers de plusieurs aménagements urbanistiques, qui visent à mettre en relief un caractère particulier. C'est ce qu'on appellera d'ailleurs la « singularisation urbaine », qui se concrétise par un ensemble de mesures qui visent à faciliter l'installation et le développement d'investissements, mais également le développement du « capital symbolique » (Gravari-Barbas, Jacquot, 2007). De ce fait, si l'évolution vers la ville événementielle marque une idée universaliste de progrès, elle souligne également une dimension d'autocélébration, celle d'un projet qui s'organise autour de ces expositions et qui par une émergence de formes spectaculaires fait apparaître de grands événements mondiaux.

Cela explique l'importance qu'a prise la médiatisation dans ce processus de mise en scène urbaine et de l'importance des symboles urbains.

L'autre élément essentiel de la construction des « villes-événements » est la logique des acteurs. Aujourd'hui, l'Etat n'est plus le seul commandant à bord, ni le seul gestionnaire de la ville et l'intégration d'autres acteurs avec des logiques et des postures différentes, est une nécessité qui va refaçonner la manière de fabriquer la ville (Harvey, 1989). Le passage de l'urbanisme moderne à l'entrepreneuriat urbain est une évolution des conceptions et des pratiques d'aménagement qui a d'abord commencé aux Etats-Unis, une évolution qui renvoie aux situations économique et démographique particulières des grandes villes américaines de la fin des années 1960, qui, afin de survivre, devront renouer avec le développement et la croissance (Chaline, 1999).

Un autre lien entre crise économique et la remise en question de la gouvernance est établi par J-P. Carrière et C. Demazière (2016), serait la crise économique du milieu des années 1970, qui aurait ouvert la porte aux acteurs privés et publics et à la redéfinition des rôles de chaque groupe, notamment dans le domaine de l'action publique urbaine. Ainsi, un peu partout en Occident, les pouvoirs publics tentent de valoriser les villes au plan économique, dans un contexte de crise de l'Etat-providence et de mutation de l'aménagement et de l'urbanisme. Cela se traduira par une multiplication de grands projets urbanistiques, souvent liés aux événementiels, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe du Nord et sur la rive Nord de la Méditerranée.

L'apparition du terme « *méga-événements* », va servir à désigner des événements d'importance mondiale, tels que les expositions universelles (Ballester, 2013), les jeux olympiques, le mondial de football ou la nomination de capitales de la culture (Hiller, 2000). Ces méga-événements refaçonnent les villes, qui aspirent d'une part, à positionner la ville d'accueil dans un réseau de villes mondiales, afin d'y attirer des investisseurs, capables de mener à bien de grandes transformations urbaines et d'autre part, à créer un consensus à travers la mobilisation d'une partie de la population autour d'une certaine idée de l'intérêt général (Gravari-Barbas, 2007). L'apparition de la ville événementielle signifie finalement le passage de la ville comme représentante d'un « État-nation » (Chaudoir, 2007), à la ville en actrice principale de son développement, sans nécessaire référence à l'Etat. Les villes algériennes se situent entre ces deux conceptions, elles ne sont pas sous le contrôle total de l'Etat-nation et ne sont cependant pas totalement affranchies de celui-ci (*cf.*, chapitre 6, *infra*).

Pour mesurer l'ampleur prise par ce phénomène de restructuration urbaine à travers un méga événement, il suffit de constater l'âpreté de la concurrence entre les villes candidates aux derniers jeux olympiques et ceux de 1984 où seule la ville de Los Angeles avait postulé ; Nous nous rendons ainsi compte que nous sommes devant des faits nouveaux et en plein développement (Gravari-Barbas, 2007), où la brutalité de la logique concurrentielle est proportionnelle aux retombées positives que peuvent capitaliser les villes à l'issue de l'organisation de ce genre d'événements.

C'est à partir des années 1990 que l'organisation de grands événements est devenue un outil essentiel à la régénération culturelle des villes (Lusso, Gregoris, 2015) et s'impose comme l'une des stratégies de développement urbain les plus efficaces (Bianchini, Parkinson, 1993). Même si, nul autre événement culturel, pas même une grande exposition internationale, n'est comparable aux capitales de la culture, en raison de l'importance et de la durée du programme culturel, de l'envergure internationale et de la diversité des partenaires culturels, politiques et citoyens intéressés (Lucchini, 2006, p.92). La notion de « ville événementielle » est ainsi employée pour désigner de grands événements organisés et mis en place par les collectivités afin de redonner vie aux villes. Au-delà de l'animation et de l'expérience particulière qu'elle engendre, l'« événementialisation » (Gwiazdzinski, 2002a), est devenue un des instruments des politiques locales qui permet la mise en place de projets urbains (Masbouni, 2004) et qui sert de levier à la mise en place des grands chantiers de réaménagement des villes. Néanmoins, la ville événementielle ne se réduit pas à une action publique où les intérêts des acteurs privés et commerciaux sont amplifiés, elle s'inscrit plutôt dans une perspective plus large, celle des moments forts qui font sortir la ville, ses habitants et ses visiteurs de leur quotidien (Vivant, 2010). C'est cette idée d'exception qui fait souvent la réussite des événements.

Bien qu'il ne soit pas aisé de reconstituer la mécanique à laquelle fait appel l'organisation d'un événementiel, chaque événement étant unique ; une analyse qui croiserait les enjeux de conception et d'organisation avec les conséquences spatiales pourrait permettre la mise en relief des particularités propres à l'événementialisation des villes qui favoriseraient le développement des territoires urbains (Miranda, Cermakova, 2009). Ce mouvement d'«

événementialisation » de la ville semble se systématiser avec des visées à la fois politiques, économiques et sociétales. Les villes ont de plus en plus l'air de se donner en spectacle (Gwiazdzinski, 2002a), en développant une théâtralité urbaine : les « éphémères » se multiplient à toutes les échelles et à tous les thèmes et célèbrent à la fois la mémoire, l'identité et l'appartenance renouvelée à la ville (Gwiazdzinski, 2009) ainsi que sa mise en scène. Cette « événementialisation » se décline également dans les villes de petite taille, où le nombre de festivités en tous genres se multiplient, au sein desquelles les acteurs élus espèrent attirer les visiteurs, augmenter la participation des habitants mais aussi renforcer le sentiment d'appartenance, la fierté de la ville et des habitants et modifier l'image de la cité (Gwiazdzinski, 2009).

Avec l'avènement de la ville de l'événementiel, la politique urbaine se réorganise différemment, autour d'une logique d'offre d'usages et d'ambiances (Zukin, 1995). Ce changement qui est au centre de la réflexion sur le renouvellement des villes-centres, réaffirme la vocation des espaces publics à unifier la ville dans sa dimension sociale. Ces lieux redeviennent ainsi le sujet et l'objet de l'action urbaine. Les analyses en termes d'actions artistiques ont également insisté sur cette notion d'ambiances urbaines (Chaudoir, 2000) et de développement des qualités sociales des lieux où la création d'une scène urbaine sert à la ville de caution pour exister (Aventin, 2007).

Le résultat de la fusion de la fête et de l'urbanisme peut être abordé de deux façons : soit dans une logique d'apparition et de disparition d'un ordre local comme développé par A. Bourdin (2007, p.38) qui en régit les modalités ; soit par une approche en termes de lieux publics temporaires, support des manifestations festives comme développé par B. Pradel (2010). Toujours est-il, dans la tendance qui se dessine depuis quelques années, les villes se tournent moins vers les constructions opulentes et superflues, mais plutôt vers la concrétisation d'un véritable aménagement événementiel (Lieutaud, 1998). Par exemple, en plus d'apporter des équipements sportifs de qualité et durables, les jeux olympiques sont à l'origine d'un réel réaménagement urbains touchant des parties entières de ville ; il en est de même pour les expositions universelles qui font également l'objet d'importants projets urbains (Lieutaud, 2002).

Les manifestations de Séville et de Barcelone et de Lisbonne illustrent bien ce phénomène dans le bassin méditerranéen et permettent de repenser la ville et de la promouvoir grâce à l'aménagement induit par l'événement (Carrière, Demazière, 2016). Nous constatons à partir de ces exemples, la volonté affichée de faire correspondre les équipements et réaménagements induits par la participation à un événementiel, l'anticipation sur la base des réels besoins locaux pour des réponses pérennes pour la ville. Ainsi, l'événement Séville en 1992, a permis d'importants travaux, la modernisation de la cité et de la restructuration de ses infrastructures et rendu possible une nouvelle extension urbaine et la promotion de cette capitale régionale. A Barcelone, les Jeux Olympiques qui ont ciblé la promotion globale de la ville font déjà l'objet d'une réflexion sur la pérennité : les constructions ont été conçues, localisées et pensées en fonction de leur réutilisation après l'événement. De la même manière, pour Lisbonne 1998, c'est sur une zone industrielle et portuaire ancienne en bord de mer qu'a

été créé le « Parc des nations » qui survivra à la manifestation (Lieutaud, 2002). Ces méga-événements seront l'occasion de mener de grands aménagements urbains (Bellester, 2013) à travers notamment les espaces publics perçus comme un investissement à long terme.

3.1.1. Typologies d'événements

En résumé, l'événement, public ou privé, permanent ou temporaire, à caractère historique, commercial ou culturel, investit les lieux urbains. Ces lieux dessinent une géographie qui n'est pas sans conséquences sur la ville. Ainsi, en plus de paramètres d'ordre géographiques, économiques et politiques, esthétiques ou symboliques, le choix de la ville lauréate laisse paraître des considérations d'ordre pratique. Un choix qui interroge sur le potentiel de développement d'une ville à partir de sa capacité à organiser des événements et pousse à analyser son parcours historique, à prendre en compte son identité culturelle et à étudier ses principaux atouts dans une compétition (Barthon, Garat et al., 2007). Dans les travaux sur l'approche ville- événementielle et la manière dont les acteurs peuvent l'orienter, on retrouve ceux de R. Florida (2002) qui montre à quel point « *les initiatives des gens créatifs, qui choisissent d'habiter des localités où règnent la diversité, la tolérance et l'ouverture aux nouvelles idées, sont à la source de toute croissance économique régionale* ». Il établit ainsi un lien entre le développement culturel et l'économie ; alors que P. Gras (2007) parle plutôt de la « politique événementielle », qui s'inscrit dans une perspective de stratégies politiques des métropoles. Certaines villes par contre, développent une démarche artistique en privilégiant une mise en scène de l'espace public et des interactions étroites entre lieu et événement, tandis que d'autres, ont une approche beaucoup plus fonctionnelle, de type « événement-équipement » qui se cantonne aux structures d'accueil et qui fonctionnent dans une sorte d'espace clos (Barthon, Garat et al., 2007).

L. Gwiazdzinski (2009) s'inscrit dans une démarche d'intégration du paramètre temporel pour le poser en tant que grille de lecture de l'espace. Ainsi, il développe une typologie des événements qui invite à changer de regard sur la ville, en intégrant les dimensions temporelles qui caractérisent l'urbanisme événementiel. Il plaide pour une « approche chronotopique » de la ville et des territoires qui croiserait les espaces et les temps et prône l'avènement d'un « urbanisme des temps » qui permettrait d'imaginer des villes plus humaines. Dans le même sens, pour H. Lefebvre (1968), dans son plaidoyer pour le droit à la ville, « *il y avait une grande lutte, tantôt visible, tantôt invisible, autour du temps et de l'espace social, à la fois pour leur usage, et pour la production éventuelle d'un temps et d'un espace différents* », qui sera reprise par L. Gwiazdzinski (2009) pour élaborer une grille d'analyse des « événements » basée sur plusieurs lectures :

- La nature des événements est diverse et souvent mixte mêlant activités artistiques, culturelles, sportives ou festives.
- L'échelle des événements est variable de la rue à la ville qui devient scène.
- L'événement est souvent fixe. Il prend cependant des formes mobiles en devenant parade et mouvement.

- Les périodes privilégiées pour ces événements sont le week-end, les périodes de vacances, l'été et les fêtes de fin d'année.
- La durée de l'événement varie de quelques heures à une quinzaine de jours.
- Tous les niveaux de l'organisation urbaine sont désormais concernés par le phénomène : du village à la métropole.
- L'événement est souvent multi-sensoriel mêlant musiques, lumières, senteurs et saveurs.
- Les événements peuvent avoir lieu à l'intérieur des bâtiments ou dans la rue.
- Ils peuvent être participatifs et associer largement la population à son organisation ou demeurer de simples événements de consommation.
- Les initiateurs de ces événements sont multiples : collectivités, entreprises, associations.
- L'événement se construit le plus souvent du niveau local vers l'international, du territoire vers la scène médiatique
- Ils célèbrent à la fois la mémoire, l'identité et l'appartenance renouvelée à la ville.
- Le point de départ s'ancre souvent dans le passé et la tradition
- L'art, la culture et l'histoire sont souvent convoqués aux rendez-vous de l'éphémère.
- La dimension économique est omniprésente.
- Le rayonnement de l'événement est variable.

Ainsi, même si certains types d'événements telles que les fêtes spontanées échappent encore à toute classification, cette grille a l'avantage d'offrir une lecture multiscale et multidimensionnelle, qui rend compte de la multiplicité des paramètres entrant en jeu dans la caractérisation des événementiels.

3.1.2. Penser le festif comme une action urbaine

Dans les travaux académiques, l'événementiel se décline sous des vocables différents, qui impliquent diverses acceptions, mais qui englobent souvent la notion de festivité. Le phénomène festif se définit de différentes manières, suivant différents critères et échelles urbaines (Miranda, Cermakova, 2009) ; G. Di Méo (2001) mobilise cette notion de fête comme étant le summum de toute forme festive, qui trace un espace-temps aussi rapide qu'intense et qui définit un « *territoire-événement* » susceptible de s'inscrire durablement dans les représentations sociales. Une dimension marketing ressort également, à partir du moment où le festif est utilisé en tant qu'outil publicitaire et de promotion d'images (Chouchan & al. 2000). Du point de vue de l'action publique, les manifestations festives constituent un enjeu de pouvoir politique qui contribuent à l'émergence de lieux utilisés comme marqueurs de territoires et outils d'aménagement (Barthon, Garat et al. 2007).

De même, d'autres termes définissent le festif à l'échelle urbaine, notamment le festival, cette forme particulière de célébration publique d'un genre artistique dans un espace temps réduit (Collin-Lachaud, 2003 ; Barthon, Garat et al., 2007), qui sont des manifestations ponctuelles et répétitives (Collin-Lachaud, 2003) et des productions culturelles (Gravari-Barbas, Violier

2003). Cela contribue à inclure la dimension festive et une définition de ce type de pratique sociale sera proposée par M. Miranda et E. Cermakova (2009) dans la formule d'« Événement Urbain Festif » (EUF), qui réunit toutes sortes de manifestations liées au domaine de la culture et des loisirs, organisées à une échelle urbaine et dotées de la capacité d'attirer l'attention des acteurs territoriaux externes ainsi que de mobiliser la population d'un territoire, à travers une rupture avec le quotidien. Dès lors, les volontés d'attractivité territoriale et de mobilisation interne des acteurs autour du festif, semblent être des éléments incontournables dans la relation du festif à la ville.

L'éclairage qu'apporte l'évolution de l'histoire de l'urbanisme est également décisif. En effet, à l'urbanisme d'expansion des années 1970, succède un urbanisme de reconstruction de la ville sur elle-même : celui de la ville sur la ville. Les enjeux des actions urbaines, ne sont plus ceux de la croissance quantitative uniquement, mais visent désormais l'amélioration de la qualité vie urbaine et du bien être des usagers, à travers, notamment les espaces publics de la ville et l'aménagement urbain qui ont l'obligation de s'adapter, en intégrant toutes les dimensions changeantes (Dupuy, 1991). Ainsi, à l'urbanisme fonctionnel généralisé, s'ajoutent des pistes de réflexion sur l'aménagement urbain qui « se voit attribuer des objectifs en termes de création de supports d'usages » (Beaufils, Janvier, Landrieu, 1999, p. 49). Dès lors, aux cotés de la simple fonction, apparait la dimension sociale qui est un des objectifs de ce nouvel urbanisme désigné sous l'expression « urbanisme des modes de vie » (Masbouni, Bourdin, 2004), de « chrono-urbanisme » (Ascher, 1997) ou encore d'« urbanisme sensible » (Gwiandzinski, 2009, p. 353).

L'urbanisme traditionnel s'enrichit donc d'une dimension sociale incontestable. Il s'ouvre à des réflexions en termes d'ambiances, et travaille sur la dimension sensorielle des lieux, bâtis et non bâtis, qui impliquent de nouveaux usages. C'est en ce sens que les aménagements temporaires ont été d'un grand apport, du fait qu'ils transfigurent la réalité sociale et urbaine pour devenir des instruments moteurs dans la redéfinition de l'acte urbain (Pradel, 2010), ce qui va aider à créer de nouvelles urbanités. Les événements festifs font donc partie de cette dimension sociale, qui en fait des facteurs de production de nouveaux espaces urbains ou de requalification d'espaces, utilisés pour faire la ville contemporaine (Gravari-Barbas, 2009).

Afin de travailler la dimension de l'usage des espaces publics, de nouvelles compétences apparaissent. Il s'agit de « jouer » avec les signes de l'urbain qui suggèrent et permettent un rassemblement, tels la rue, la place ou autres (Lefèbvre, 1970). La naissance des espaces publics n'est donc plus le seul fait des urbanistes, on y retrouve aussi d'autres corps de métiers comme les paysagistes, les metteurs en scène, les sociologues ou encore les artistes, qui interviennent dans la conception des projets urbains. Grâce aux ajustements urbains aux usages, la fabrique des lieux publics implique des savoir-faire et des modes de coordination nouveaux et fait appel à une diversité d'acteurs qui élargissent le champ de compétences de l'urbanisme traditionnel (Pradel, 2010). Aussi, les urbanistes ne sont plus les seuls à fabriquer de l'urbain et encore moins l'urbanité.

Ainsi, dans un contexte urbain où le capital symbolique joue un rôle déterminant (Zukin, 1995), il semble important d'analyser les raisons, les modalités et les expressions de l'emprise du festif et de l'événementiel sur la ville contemporaine (Cazes, Poitier, 1997). En ce sens, l'événement est considéré comme le « complément d'âme » qui stimule le rassemblement, active l'acte urbanistique et où la fête devient un motif de rassemblement et de réinvestissement collectif des espaces publics (Pradel, 2010).

M. Gravari-Barbas (2009) met en évidence le fait que dans la ville contemporaine, le festif et l'événementiel ne se limitent plus à quelques moments hors du temps, à des rassemblements bien organisés et temporellement limités, ni à de simple support de fêtes et autres événements ponctuels. Au contraire, après des années d'un urbanisme qui a considéré les espaces publics uniquement comme support de flux, l'urbanisme contemporain reconnaît enfin le festif comme support de lieux de construction de l'urbanité (Ascher, 2001 ; Paquot, 2001 ; Ballester 2013). La ville tend à être aménagée comme un lieu festif et cette dimension guide désormais la manière de la concevoir, de la fabriquer et de la pratiquer. Le festif pose ainsi un regard nouveau sur des espaces publics trop souvent considérés comme résiduels, pour devenir des espaces induisant une urbanité qui accompagnent les transformations sociales (*cf., chapitre 3, infra*).

La fête comporte un impact social et identitaire fort (Charbonneau In Paquot, 2001), elle devient un « révélateur d'urbanité » (Paquot, 2001, p.38). Aussi, les rassemblements festifs ont un rôle social important à remplir en alimentant les imaginaires collectifs et en participant au renforcement des identités territoriales. C'est par le biais de ces temps que la cohésion sociale est assurée et sur la base du festif que des marqueurs identitaires importants de la ville apparaissent (Lenoir-Anselme, 2008).

M. Gravari Barbas (2009), fait une lecture générale de la manière dont les événements festifs et culturels investissent les espaces urbains contemporains, en abordant le festival urbain comme fait urbain festif, à travers des manifestations d'envergure et aux portées spatiales différentes. Cette lecture montre la manière dont l'événement est saisi par les acteurs locaux comme facteur de création d'aménagements pérennes, comme véritable outil d'aménagement et de développement urbain dont les codes à la fois spatiaux et temporels sont maîtrisés. Le calendrier annuel, de la ville autrefois rythmé de fêtes religieuses ou nationales est désormais ponctué de nombreux festivals, dont le caractère initialement temporaire et circonscrit tend de plus en plus à évoluer vers une pérennisation (Garat, 2005). La « recette événementielle » qui consiste à animer dans un intervalle de temps un événement culturel, va connaître une diffusion très large dans l'espace urbain, au point de conquérir d'autres périmètres. On observe d'ailleurs, à partir des années 1990, que même « *la commune périphérique se dote progressivement de tous les caractères et attributs définis comme traditionnels dans une ville* » (Gibout, 2000), pour contaminer de nombreux endroits en une sorte de « *festivalomania* » (Boogaarts, 1993) qui va finir par toucher tous les lieux (Garat, 2005).

Les sociétés hypermodernes occidentales voient un retour des grandes fêtes collectives, marquées par des rites et des calendriers propres qui contribuent à créer du lien social dans

des sociétés à tendance individualiste. Des rituels collectifs nouveaux, qui investissent différents lieux et espaces, et sous diverses formes, vont remplir, en partie, les vides créés par l'affaiblissement des liens anciens témoins d'une appartenance à une communauté (Gravari-Barbas, 2009). Ce retour aux fêtes collectives, ne s'arrête pas uniquement aux sociétés occidentales, il a même tendance à se généraliser à toutes les sociétés en mal de lien social. Les festivals de musique qui s'imposent dans plusieurs villes d'Algérie, avec le festival du *malouf* à Constantine, celui du *chaâbi* à Alger, le festival du *rai* dans l'oranaise ou celui de Timgad en sont des exemples. Ces ponctuations, en plus de conférer un rythme à la vie des villes concernées, restaurent le rôle de la ville dans la création d'interactions sociales.

a. Villes, festivals et médias

Le festival est défini par le sociologue Gibout (2000, p. 14) comme étant une « *grande fête musicale. Par extension de sens, toute grande manifestation artistique organisée en principe d'une année à l'autre à date fixe* ». Il démontre que le festival est une fête profondément reliée à son site naturel et architectural, dans lequel il s'épanouit pour s'imposer comme une manifestation culturelle éphémère touchant tous les domaines de la vie artistique (Barthon, Garat et al., 2007). Au cours des années 1980, beaucoup de villes ont cherché à transformer leur image grâce à leur potentiel culturel, mais c'est dans les années 1990, que l'idée de mélanger culture et économie se répand pour s'introduire dans les milieux politiques (Huet et Saez, 2002 ; Saez, 2004).

De là, par la médiatisation qu'ils induisent et les retombées sur l'économie locale, les événements culturels ont commencé à servir les discours de promotion destinés aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs et représenter des leviers à des politiques nationales d'aménagement du territoire (Barthon, Garat et al., 2007). Dans cette logique, la renommée devient un élément concurrentiel qui sert à distinguer les communes entre elles en s'appuyant sur des logiques de communication élaborées.

A ce titre, l'exemple du festival *Dimajazz* de Constantine est assez édifiant pour illustrer la nature du rapport d'une ville à son festival et à sa médiatisation. Née d'une volonté associative, *Dimajazz* qui a maintenant plus de dix ans d'âge, fait office de tradition qui donne une identité culturelle propre à la ville, même si au départ les concerts se produisaient dans des salles inadaptées au genre musical où seuls quelques initiés s'y rendaient. Le festival gagnera ensuite en notoriété : il commence dès lors à grandir en diversifiant ses activités, par l'intégration de master classes avec les artistes participants, puis par l'ouverture d'une scène aux artistes locaux qui vont enrichir le vocabulaire de cet événement. Les médias se sont épris du phénomène, suivis des pouvoirs locaux qui prennent enfin sa mesure et vont lui permettre de disposer de la grande salle Ahmed Bey, construite dans le cadre de la manifestation culturelle de 2015. Le festival *Dimajazz* a réussi à instaurer sur la durée une tradition festive à la ville. Il en est de même du festival international de la bande dessinée (FIBDA) ou encore du salon du livre, qui s'organisent annuellement à Alger, et suscitent un engouement extraordinaire repris par les médias, qui constituent des exemples de villes vivant au rythme de l'événement.

b. La ville et le off

Dans ses recherches sur les événements et la ville, E. Vivant (2010) met en lumière des événements conçus et produits en dehors des sphères institutionnelles, désignés sous le vocable d'événements *off*. Même si ce type d'événement peut avoir d'autres finalités que le seul plaisir de la fête et de la découverte artistique, ces scènes animent les villes par les spectacles, fêtes, soirées et événements qu'elles offrent. Dans certaines villes, elles peuvent même devenir des acteurs incontournables de la vie urbaine.

Ces expériences artistiques alternatives sont initiées par des acteurs associatifs, culturels ou artistiques, sans soutien public ou commercial : ils ont en commun d'être peu ou pas pris en compte par l'institution culturelle et de ne pas avoir une place claire dans le marché des biens culturels, « *Les scènes off appartiennent aux mondes de l'art tout en proposant une démarche artistique alternative au in, sphère de légitimation et de reconnaissance, qui puise continuellement inspiration et nouveaux talents dans le off. Elles sont souvent marquées par une très grande précarité économique, matérielle, et juridique. Elles peuvent être à la fois des pratiques innovantes à audience confidentielle ou des phénomènes de masse émergents, dans le cadre de la légalité ou non, isolés ou collectifs* » (Vivant, 2010, p.3). Ce genre d'événements s'appuie sur des supports nouveaux comme la vidéo et des pratiques tels que l'art dans la rue, l'art de la rue, le théâtre de rue, le graffiti, le hip-hop, le slam ou les squats d'artistes.

Les scènes artistiques *off* prennent de plus en plus d'ampleur dans l'espace public, et participent à la production sociale des représentations de la ville, jusqu'à devenir un élément essentiel de l'image de la ville, une attraction pour les visiteurs au même titre que les musées ou les festivals. D'ailleurs, les collectivités prennent progressivement conscience de ce potentiel et intègrent ce type de scène dans le cadre de stratégies plus larges de production de l'image de leur ville. L'émergence du *off* est à considérer dans le cadre global de l'évolution de la création culturelle, en dehors des codes esthétiques et culturels traditionnels. Ce détournement de l'espace est limité dans le temps et le caractère extraordinaire de l'événement prend des formes et des usages différents, l'appropriation collective et éphémère de l'espace public par des collectifs artistiques, l'organisation de fêtes à la frontière de la légalité, le détournement de l'environnement urbain quotidien par des installations artistiques non autorisées sont autant d'événements qui participent à l'animation de la ville, voire qui permettent sa mise en scène et produisent un nouveau discours et de nouvelles représentations sociales de l'espace (Vivant, 2010).

Le *off* s'empare également de certaines villes algériennes, notamment à travers les tags et graffitis urbains. Si dans un premier temps, les institutions n'y voyaient que du vandalisme, et condamnaient les artistes « vandales », ces dernières années cette pratique est rentrée dans les mœurs et est reprise par les institutions comme manifestation artistique, notamment à Alger :

c. « *Quand je tague, je suis* »; le off s'invite à Alger

La présence des graffitis urbains dans le cas de la ville d'Alger, peuvent s'expliquer par le fait que le réel urbain est soumis à des directives politiques, avec deux forces qui s'opposent : le statisme d'en haut et le dynamisme d'en bas (Ouaras, 2015). On peut y voir une nouvelle manière de contrecarrer cette ambiance verticale de la ville, qui broie tous les rapports basés sur l'horizontalité (Safar Zitoune, 2001). Une équation urbaine d'un genre nouveau se met en place et la ville devient « *un objet de passion, c'est ce qui s'exprime à travers l'opposition tranchée qui est faite entre la ville modélisée ou la ville idéalisée et la ville réelle [...] Dans cette optique, la ville idéale et idéelle, la ville rêvée, la ville modélisée, s'oppose à la ville chaos, la ville désordre, la ville sans âme, la ville marchandisée. Une telle opposition empêche de voir qu'entre ces deux représentations, il y a la ville réelle, la ville des usages et des usagers, celle qui aujourd'hui est en question* » (Belguidoum, 2008, p. 4). Comme dans d'autres pratiques sociales, l'émergence d'un discours incontrôlable véhiculé par les graffitis traduit par des mots l'atmosphère conflictuelle de l'espace urbain (Ouaras, 2015). Nous pouvons illustrer cette nouvelle manière d'appréhender la ville événement dans le dans le contexte algérien à travers le off, avec deux grands événements marquants qui vont tenter d'établir un nouveau type de dialogue entre l'urbain et l'art, qui évolue en dehors de la sphère institutionnelle classique et qui part à la rencontre de la population.

Le festival biennal de l'association méditerranéenne trans-cultural dialogue¹⁴, qui a organisé deux actions principales : L'action « Djart'14 »¹⁵ en 2014 et l'action « el Medreb »¹⁶ en 2016. La vocation affichée est avant tout culturelle, avec la programmation dans un laps de temps déterminé, diverses actions telles la projection de films, des expositions d'art, de photographie, de conférences etc. L'originalité réside dans le fait de faire participer les habitants et de les encourager à investir l'espace public, en partenariat avec plusieurs institutions administratives locales, qui y verront une occasion de redorer leur image auprès des habitants et des médias.

C'est à l'issue de ces initiatives, que la capitale verra la naissance de la grande calligraphie qui habille un immeuble du boulevard Didouche Mourad, l'une des principales artères de la capitale (figure32), réalisée en 2014 par l'artiste El Seed, connu pour ses « calligraffitis » qui mélangent calligraphie arabe et le graffiti (HuffPost Algérie 18/11/2014). Cette œuvre a permis au street art de se décliner à travers l'art du graffiti. Ahmed Amine Aitouche qui fait partie de ces artistes qui ont choisi la rue pour s'exprimer confiera que « *le street art est pour*

¹⁴ Celle-ci est une plate-forme qui se compose d'un groupe de jeunes professionnels de différentes associations culturelles et artistiques euro-méditerranéennes. Cette plate-forme, affiche pour mission d'« examiner divers enjeux sociaux contemporains à travers une approche culturelle pluridisciplinaire, pour proposer des solutions et de nouveaux modèles durables de mobilité et d'échanges entre les acteurs culturels, artistiques et chercheurs de la région euro-méditerranéenne » (L'expression, 23/10/2014).

¹⁵ Une contraction des termes Djazaïr et art, cette combinaison qui donne phonétiquement « Jar » ; mot signifiant voisin en arabe, est une manifestation pluridisciplinaire qui allie plusieurs médiums artistiques entre arts visuels, architecture, performances et recherches en vue de réaliser plusieurs lieux et ateliers créatifs mais aussi des discussions avec des artistes, amateurs, professionnels sans oublier moult expositions, happenings et événements artistiques in situ (L'expression, 23/10/2014).

¹⁶ Expression utilisée pour définir à la fois un lieu indéterminé ou au contraire très précis.

nous la pratique de notre liberté intellectuelle, sociale et culturelle. Le fait de poser sa pensée chaotique sur un mur est déjà une harmonie accomplie avec la ville et ses habitants » (Liberté, 15/07/2015).



Figure 32: Calligraphie El Seed d'un immeuble sur la rue Didouche Mourad. Photo: N. Baziz (février, 2016)

Ainsi, en plus de démocratiser l'art et de le rapprocher des citoyens, le *street art*, de par la qualité des œuvres réalisées, vient bousculer les préjugés des graffitis anarchiques et du vandalisme qui rendaient certains quartiers « peu fréquentables » (Liberté, 15/07/2015). A travers des concerts, des fresques murales, des galeries éphémères ou des projections lumineuses, les artistes prennent part à Djart'14 et s'approprient l'espace public de la capitale (HuffPost, 6 /11/2014). Les graffiteurs semblent entretenir un rapport particulier avec la ville d'Alger : ils s'approprient les lieux de la ville à travers leurs écrits (Ouaras, 2015). Ces artistes témoignent, en plus d'une volonté de partage avec les citoyens, d'une recherche de dialogue et espèrent ouvrir le débat à travers la création d'un circuit parallèle d'expression (Liberté, 15/07/2015), circuit différent mais néanmoins tout aussi riche que le circuit classique.

En 2016, lors de la seconde édition du festival *el medreb*, c'est le réinvestissement des friches industrielles qui est ciblé dans la poche urbaine vide du quartier historique d'el Hamma de la commune de Belouizdad. L'intervention a lieu entre deux rues de l'ancienne banlieue industrielle d'Alger, saturés de hangars en friche, ces lieux vont s'animer, dans une sorte de « manifestation culturelle inédite » (HuffPost, 23/09/2016), avec le concours de nombreux participants qui viendront explorer la mémoire collective du lieu et l'implication directe des habitants dans les activités (HuffPost, 23/09/2016). Dès lors, de nouveaux partenariats avec les institutions locales s'engagent, pour des projets de réaménagement d'espaces délaissés du quartier, à travers l'art du tag urbain et l'élaboration d'un programme culturel diversifié.

Dans une interview accordée à un quotidien, A. Zekagh directeur de l'OGEBEC (l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés) se dira prêt à encourager d'autres initiatives similaires dans le pays, *« on peut même sponsoriser nous-mêmes si cela entre dans le cadre de nos missions. On peut organiser des expos, de façon à ce que ces endroits ne restent pas fermés pendant les week-ends »* (L'expression, 24/09/2016). Un échange de bons procédés semble avoir lieu, avec d'un côté un événement *off* qui consent à perdre une part de sa liberté en réintégrant la sphère institutionnelle classique, pour paradoxalement offrir à la ville et ses habitants des espaces de liberté et de l'autre des institutions locales qui en reprenant à leur compte ce type d'événement, restaurent leur image d'ouverture et de dialogue auprès de la population concernée. Ainsi la volonté des acteurs locaux de profiter pleinement d'un événement organisé sur son territoire est confirmée. L'événement, qui acquiert dans un premier temps une reconnaissance auprès d'un public d'initiés, est dans un deuxième temps utilisé pour véhiculer la promotion et l'attractivité de la ville concernée (Barthon, Garat et al., 2007).

3.1.3. Un festif qui dépasse ses frontières

Depuis la fin des années 1990, les géographes s'intéressent à la dimension festive, à la culture et ses rapports au territoire. Dans le lien entre ville et culture, il semble que plus la ville grandit, plus elle se concrétise en son centre : la ville culture, la ville spectacle. La ville festive accroît encore plus le rapport au centre, entretenant ainsi une image de centralité (Burgel, 1995). Si l'étalement urbain, vers les périphéries tend à laisser croire à un appauvrissement du sens de la ville, le festif, redonne aux centres leur position dominante. Les événements festifs *« s'incrustent dans des lieux permettant des échanges intenses et faciles, des lieux non extensibles car chargés d'un sens, d'une puissance symbolique qui s'épuise vite avec la distance. Des lieux qui ne souffrent pas la dilution, qui ne supportent pas l'éparpillement »* (Di Méo, 2001, p. 143). Ceci est souvent le cas des anciens centres, mais pas uniquement, les périphéries en recherche d'une nouvelle centralité, se servent également du festif comme levier de développement urbain et de regroupement social.

Dans la ville de la fin du 20^{ème} et du début du 21^{ème} siècle, les événements festifs débordent des cadres temporels et spatiaux auxquels ils se cantonnaient. Si, comme on l'a vu, la ville a toujours été un lieu de fête, de divertissement ou de culture, nous constatons que les modalités de consommation, de culture et de loisirs ont changé. A travers la place des activités *« non productives »* dans la ville, qui créent de nouveaux équilibres économiques difficiles à saisir car moins matérialisés et les frontières entre culture, loisirs et consommation sont entrain d'évoluer (Gravari-Barbas, 2009). Les nouveaux temples de la culture, comme les grands musées et les multiplexes cinématographiques sont devenus de véritables temples de consommation (Sack, 1988), alors que les lieux de consommation intègrent les dimensions de loisirs et de culture à leur vocabulaire.

En effet, les frontières traditionnelles entre activités semblent être dépassées, à l'image de la sortie *« courses »* et de la sortie *« culture »* qui ne signifient plus forcément deux activités distinctes, mais deux actions qui ont tendance à s'entremêler (Crawford, 1992 ; Sorkin, 1992).

Ainsi, nous voyons ces dernières années, l'émergence en Algérie de nombreux grands supermarchés et *malls* à l'américaine, notamment dans les grandes villes comme Alger, Sétif, Constantine ou Oran, qui voient l'apparition de grandes structures, drainant de grands flux, où se mêlent et s'entremêlent des activités d'achats, de restauration, de divertissement, de loisirs et d'expositions éphémères, sans réelles frontières entre elles. Les espaces se mélangent et les usages aussi.

Ces structures qui n'investissent pas forcément les centres-villes, vu la difficulté à libérer une assiette foncière aussi importante, réussissent pourtant à créer de la centralité. Cela rejoint les propos de M. Gravari-Barbas (2009) qui affirme que ce serait la politique du festif qui est entrain d'investir plusieurs dimensions de la vie urbaine contemporaine, avec pour conséquences un glissement progressif de la ville support d'événements festifs vers la ville festive, au sein de laquelle l'esthétique de la fête transcende la conception, la planification, l'aménagement, voire la gestion urbaine.

Dans ce sens il faut souligner que le festif est, depuis la fin du 20^{ème} siècle, un formidable producteur d'espaces urbains et que plusieurs projets ayant vu le jour au cours des dernières années, l'ont été pour des besoins, liés à des événements festifs, culturels, de loisirs, de tourisme. Bien qu'il déborde des frontières qui lui sont traditionnellement attribuées, pour devenir acteur de l'action urbaine et affronter d'autres défis, notamment en matière de gestion des temporalités, induite par l'organisation de l'événementiel et dont les conséquences, nous allons le voir, vont se répercuter sur la ville

3.2. Événementiel et temporalités

En explorant la tension entre le caractère éphémère de l'événement et la volonté de pérennisation des faits urbains qu'il provoque, nous chercherons à démontrer que la volonté d'inscrire une manifestation de manière durable pousse les différents acteurs à l'inscrire dans un rythme, dans un espace ou dans les deux. Une telle inscription peut devenir un point d'appui susceptible d'aider à contrôler et à maîtriser l'espace public urbain, mais elle pourrait également cristalliser des conflits potentiels entre les deux enjeux. Investi par les ethnologues et les sociologues, ce terrain des temporalités ne l'est devenu que récemment par les urbanistes et les géographes, puisque la question leur apparaît comme « secondaire, voire insolite » (Di Méo, 2001, p. 244). Dans l'état actuel des recherches, plusieurs travaux ont abordé la question de l'utilisation des événements comme moyen de revalorisation des espaces dans lesquels ils s'inscrivent (Bonnemaison, 1990; Griffiths, 1993) ou comme moyen d'émergence de lieux nouveaux (Hall, 1992; Gravari-Barbas et Violier, 2003). D. Atkinson et E. Laurier (1998) se posent la question de la marginalisation de certains groupes sociaux du processus de l'événement et sur la géographie des fêtes et G. Di Méo (2001) investira la question de l'inscription symbolique de l'événement festif.

Dans le contexte actuel de villes concurrentielles, les événements culturels et festifs jouent un rôle structurant, dans le temps et l'espace. L'envie de concilier l'éphémère et le durable est forte dans le contexte urbain contemporain, avec le glissement de la ville productive vers

la ville festive (Gravari-Barbas, Veschambre, 2005) ou celui de la ville fonctionnelle à la ville des usages (Lefebvre, 1968 ; Belguidoum, 2008 ; Pradel, 2010). L'étude des faits festifs dans l'analyse de la ville contemporaine est devenu aujourd'hui l'un des facteurs incontournable dans la compréhension et l'analyse de faits économiques et sociaux mais aussi de politiques urbaines (Barthon, Garat et al., 2007).

Pour B. Pradel (2010), le principe du siècle de l'urbanisme purement fonctionnel est révolu, au profit de l'urbanisme d'usage et le principe d'attraction gravitaire qui prévalait dans l'implantation des fonctions urbaines, est entrain de s'affaiblir, puisque la centralité des villes historiques ne suffit plus à assurer systématiquement le premier rôle d'un développement urbain. Dès lors, on assiste à un double processus de revalorisation des centres qui conjugue une logique dite *hard*, qui préconise la patrimonialisation et l'émergence d'œuvres architecturales d'exception avec une logique dite *soft*, où la réversibilité fonctionnelle des espaces est de mise dans une volonté de stimulation temporaire de la vie sociale. Ces actions conjoncturelles cherchent ainsi à capter les usages et à animer les territoires, en aménageant la ville sur un mode de flexibilité et de souplesse fonctionnelles, afin de répondre à la complexification des logiques urbaines. C'est ainsi qu'apparaît l'« urbanisme d'affinités » (Pradel, 2010, §2), qui propose des espaces provisoires plus qu'il n'impose des fonctions pérennes. C'est ainsi également que l'urbanisme festif montre sa capacité à marquer l'articulation entre temps et espace, et où l'acte festif est à l'origine de la stimulation d'un urbanisme d'usage, par une scénarisation à la fois des temps sociaux et de l'espace, qui va donner naissance à « des espaces publics temporaires réaffirmés en tant que lieux collectifs » (Pradel, 2010).

Dans son lien à la temporalité, l'événement a des impacts multiples sur le système urbain. Ces représentations ainsi que ses espaces et ses temps, transformant ainsi la ville, en égayant le quotidien et humanisant l'espace public (Gwiazdzinski, 2009). Nous assistons ainsi à une métamorphose éphémère des espaces et des temps. En effet, les villes ont souvent évolué ou été transformées grâce aux événements, qui ont toujours été l'occasion de tester et d'expérimenter (Gwiazdzinski, 2007). Ainsi, face à l'éclatement des temps sociaux, la multiplication des événements, permet aux habitants d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire de se retrouver et de réinventer un « nous », en temps et lieu collectifs qui peuvent être partagés avec d'autres usagers venus d'ailleurs (Perifan, 2005). L'événement tisse ainsi des liens là où il n'y en avait pas, crée des communautés là où régnait l'anonymat (Bey, 1997), ce qui donne parfois l'impression que seule la multiplication d'événements, réguliers ou non, peut permettre à toute ou partie d'une ville de se retrouver et de maintenir un semblant de lien social (Gwiazdzinski, 2009). La force de l'événementiel se trouve donc dans sa capacité à trouver au collectif du sens dans les espaces urbains.

Au vu des bénéfices apportés par l'organisation d'un événementiel à la cité, de nombreuses villes organisatrices d'événements culturels, portent l'inscription de l'éphémère sur le long terme comme un véritable enjeu de développement urbain (Gras, 2007). A cet effet, A. Bourdin (2007) note que « *L'événement produit de la ville de trois façons : il dynamise des acteurs urbains et les oblige à coopérer, à s'organiser, il produit des rythmes et des*

temps forts dans la vie urbaine, il donne de la valeur à des lieux et développe toute une logistique qui contribue à la flexibilité et à l'animation de la ville ». L'événement serait donc un résultat identitaire qui permettrait d'établir un échange urbain sur un support culturel commun, en fonctionnant comme un repère spatiotemporel pour la ville.

De plus, lorsqu'il s'agit de grands événements d'envergure internationale, cela crée de nouveaux modes de rassemblement dans de nouveaux temps. Avec la dimension concurrentielle de ces événements, les métropoles candidates se mettent en compétition pour l'accueil d'un événement majeur. Il se développe une mobilisation générale où la ville se fédère autour d'un projet commun sur lequel elle doit se distinguer, faire reconnaître son identité propre et son originalité (Lenoir-Anselme, 2008). Dans ce sens, les événements urbains entretiennent un lien avec la légitimation politique, « *les méga-événements peuvent être analysés comme des instruments du gouvernement urbain ou au service des idéologies* » (Hiller, 2000), ce sur quoi nous reviendrons en troisième partie.

L'événement renforce l'establishment et mène à une sorte de légitimation politique (Bonnemaison, 1990). Cette légitimation politique, qui se traduit par différentes dimensions, est essentielle pour comprendre la mise en place des événements urbains, elle concerne aussi bien le projet urbain et les aménagements réalisés pour l'événement qui, dans certains cas, transforment la ville en profondeur. Le discours développé et les valeurs fédératrices liés à l'événement urbain, en retour, contribue à la légitimation des acteurs qui l'ont organisé (Gravari-Barbas, Jacquot, 2007). En vérifiant les modalités de la légitimation politique et en étudiant la mise en place, l'organisation et l'instrumentalisation des dimensions spatiales et temporelles des événements, M. Gravari-Barbas et S. Jacquot (2007) croisent l'analyse des implications spatiales des événements, avec des implications temporelles. Par ce biais, ils mettront en évidence la complexité de la gestion des événements et les différentes configurations de leur gestion dans le temps en fonction des différents acteurs qui sont impliqués, ainsi que les difficultés de pérennisation.

Les aménageurs en exploitant trois formes de temporalités : la rareté, la cyclicité et la journée, crée un événement toujours inscrit dans le temps. La rareté temporelle polarise les publics en proposant un « ici et maintenant » accessible opposé à un « ailleurs et plus tard » qui l'est moins. L'éphémère devient alors un déclencheur de fonctions et d'usages, même si la rareté peut s'avérer relative en s'inscrivant dans un cycle et un rythme régulier (Vivant, 2010). Par conséquent, la mise en scène spatiale va également changer suivant la temporalité à mettre en relief, comment se fait cette adaptation ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre dans les paragraphes suivants.

3.2.1. De la mise en scène du temps à l'urbanisme des temps

La mise en scène considérée désigne l'agencement de différents éléments urbains sur un périmètre délimité en vue de l'organisation d'une représentation de la ville et de ses habitants ; Ce processus unifie l'espace, y intègre la notion de temps partagé collectif et une scénarisation de la ville qui se bâtit sur l'idée d'un temps exceptionnel en rupture avec le

quotidien (Pradel, 2010). La mise en intrigue de l'espace et du temps est utilisée comme un instrument de modification de la réalité urbaine. Cela consiste à connecter le déroulement d'événements inattendus, en utilisant les ressources de la mise en récit, pour faire tenir ensemble des temps hétérogènes (De Coninck, 2002).

Pour illustrer le rythme urbain, E. Vivant (2010) s'intéresse au cycle temporel instauré dans une seule journée, en prenant en considération les lieux *off*, ces lieux qui souvent, appartiennent au monde de la nuit et de la fête, peuvent également offrir des activités et des espaces de gratuité à destination des populations riveraines, comme l'organisation de fêtes de quartier, de brocante et d'ateliers de création etc. pour s'affirmer comme des repères collectifs. Ces espaces font écho à un faisceau de symboles temporels fédérateurs qui donnent une valeur temporelle partagée à intervalle régulier chargé de sens malgré l'artificialité parfois de l'événement (Pradel, 2010). Ces actions permettent à la fois aux riverains de montrer de la bonne volonté et aux autorités de se faire accepter, d'être connus par les médias et d'obtenir du soutien et de l'approbation.

De ce fait, la question de l'événement oblige les uns et les autres à changer de regard, pour adopter d'autres clés de lecture sur la ville. Cette lecture peut être celle : d'une « pulsation d'une heure » autour d'un centre urbain attractif plutôt qu'une entité administrative, celle d'un système complexe d'éléments en interaction, d'un système d'horaires au-delà du simple cadre spatial, d'une entité en relation avec son environnement ou celle d'un lieu de vie de tous les usagers, travailleurs, visiteurs ou touristes et pas uniquement le territoire des résidents (Gwiazdziski, 2009). En somme un espace-temps élastique pour le bien-être des habitants et des usagers qui propose de passer d'une approche foncièrement spatiale de la ville à une approche chronotopique où le « chronotope » se définit comme des « *lieux de confluence de la dimension spatiale et de la dimension temporelle* » (Gwiazdziski, 2009, p.352).

D'autre part, les modalités de mise en place de ces événements laissent apparaître des mouvements sociaux qui s'inscrivent de manière durable dans le territoire urbain. Certains géographes évoquent des « événements spatiaux », comme étant un événement urbain qui aspire à être un événement spatial (Gravari-Barbas et Jacquot, 2007) ; Or l'événement ne se suffit pas à lui-même, il doit être replacé « *dans un système complexe d'échelles spatiales et temporelles* » (Ozouf-Marignier, Verdier, 2000, p. 218). A cet effet, l'étude de M. Gravari-Barbas et S. Jacquot (2007), qui donne une épaisseur temporelle plus large à l'événement urbain, les amène à étudier quatre registres temporels : l'attente, l'urgence, la volonté de capitaliser et la mise en récit, qui permettent de légitimer les actions menées pour la préparation de l'événement urbain. Cette maîtrise du temps est donc un instrument de maîtrise de l'espace, qui à son tour permet de conduire certains projets discutés et de légitimer les acteurs et leur vision de la ville. L'événement urbain ainsi replacé dans le cadre d'une étude de la gouvernance urbaine, est *de facto* lié aux modalités de légitimation des actions sur l'espace, de la gestion du temps et de l'éphémère qui aspire à bâtir un projet urbain d'envergure ; nous aborderons cela dans la dernière partie.

Les événements festifs contribuent doublement à l'émergence de lieux, comme l'a montré l'analyse des festivals dans les villes: ils ont un impact spatial et matériel, généralement éphémère d'une part, et un impact immatériel, grâce à leur capacité à accorder une visibilité importante et une nouvelle image aux villes d'autre part (Barthon, Garat et al., 2007). Ainsi, les festivals les plus étroitement liés à une ville mettent à profit un « capital temps » et un impact médiatique relativement important, pour également mettre en relief un contenu artistique dans un contexte de « festivalomania » (Boogaarts, 1993) et de grande compétition entre territoires.

Ceci amène à considérer la gestion des « calendriers » urbains, et plus largement de « l'urbanisme des temps » défini comme « *l'ensemble des plans, organisations des horaires, et actions cohérentes sur l'espace et le temps qui permettent l'organisation optimale des fonctions techniques, sociales et esthétiques de la ville pour une métropole plus humaine, accessible et hospitalière* » (Gwiazdzinski, 2009, p.352), à partir d'une approche à plusieurs échelles. Cette dernière qui permet de caractériser un lieu dans l'espace et dans le temps, nécessite la considération de concepts comme « *l'identité et la couleur temporelle des villes et des territoires* » pour représenter la complexité de la construction spatio-temporelle. De plus, le développement et la diversification des événements urbains, la mixité des populations associées, les temps spécifiques d'usage des espaces publics, notamment de nuit, obligent les organisateurs à innover et à s'adapter aux conditions particulières de l'« urbanisme sensible » (Gwiazdzinski, 2009, p.353).

3.2.2. Mesurer les risques et les opportunités

L'événement en rupture avec le quotidien est corolaire de la surprise et du hasard. Pour L. Gwiazdzinski (2009), cette nature spontanée peut cependant être modifiée avec la ritualisation des événements, qui joue ainsi le rôle de « *marqueur urbain* » et contribue de cette manière à la « *la muséification des villes et des territoires* », à travers l'instrumentalisation du calendrier événementiel. Selon lui, les risques de gadgétisation du territoire ne sont pas négligeables et doivent être mis en rapport avec les effets attendus en termes de valorisation temporaire, d'impact économique et médiatique : divisé entre dynamique de mobilisation interne et les stratégies de marketing territorial, l'événement en se multipliant n'a plus le temps de s'affirmer. La culture du rapide et du consumérisme le soumet au diktat des tendances et des modes. Réussir cette hybridation oblige donc à gérer plusieurs contradictions, comme charmer sans alourdir, ritualiser sans perdre en spontanéité, organiser sans dénaturer.

Les concepts offerts par la « rythmanalyse » a permis à H. Lefebvre (1970) de mesurer les enjeux et les difficultés possibles d'une approche pluridisciplinaire relative à l'instauration d'un rythme urbain. Ainsi, le développement de la ville événementielle, oblige à repenser différemment les rapports de la cité et de ses usagers aux temps et aux espaces (Gwiazdzinski, 2009) à travers notamment les chronotopies, sorte de rendez-vous du temps avec l'espace (Gwiazdzinski 2001). C'est une nouvelle frontière pour des disciplines comme la géographie, l'urbanisme et la recherche en sciences sociales. C'est aussi un enjeu pour les collectivités, qui doivent repenser un aménagement dans l'espace et dans le temps, afin d'apporter une

réponse durable aux besoins des habitants, sans développer des conflits (Gwiazdzinski 2002b). Face à ces enjeux, et dans un souci d'une meilleure qualité de vie urbaine, L. Gwiazdzinski (2003) plaide pour une « écologie des temps », une sorte de troisième clé pour une ville durable, après l'espace et l'énergie (Gwiazdzinski, 2009).

L'événementiel étant circonscrit dans le temps, c'est dans son caractère éphémère qu'il trouve toute sa légitimité, dans la mesure où il est capable de concentrer, dans un intervalle de temps défini et en un lieu donné, un maximum de contenu. Dans ce sens, le festival qui traduit une immatérialité se situe à l'opposé de l'équipement matériel qui, construit sa légitimité dans la durée (Barthon, Garat et al., 2007). Ainsi deux situations peuvent se présenter:

- La première situation correspond à l'événement organisé par une équipe extérieure à la ville et ayant choisi la ville en question pour des raisons d'ordre pratique tels qu'une localisation intéressante ou de bonnes conditions d'accueil. Seulement, une fois la fête terminée, la ville est laissée à son quotidien.
- La seconde, correspond à une tendance à assimiler l'événement à un équipement construit, qui sert de base à la construction d'un projet de ville, ce qui le situe dans une vision pérenne.

Dans le premier cas, les organisateurs peuvent se consacrer au projet culturel, alors que dans le second, ils engagent des projets dont la finalité dépasse l'objectif initial de l'événement pour l'inscrire dans des objectifs à la fois politiques, économiques et sociaux (Barthon, Garat et al., 2007).

3.3. Mise en scène et identité réelle: un équilibre à construire

Dans le laps de temps qui lui est imparti, l'événement urbain qu'il soit culturel, sportif ou festif, donne lieu à la création du lien social. L'événement participe à la construction d'un référentiel commun, symbolique ou imaginaire, à travers des formes urbaines scénarisées, souvent conséquentes d'une volonté sociale et/ou politiques (Chaudoir, 2000). Les différentes formes de médiation culturelle font ainsi l'objet d'une scénarisation et d'une mise en scène : une sorte de volonté politique d'orienter la construction d'une identité collective en participant à l'élaboration de symboles urbains. La dimension figurative de l'espace est à la fois un enjeu et un instrument de pouvoir, car celui qui manipule les images symboliques peut manipuler les processus d'identification et influencer sur la constitution du groupe qui légitime l'exercice du pouvoir (Monet, cité par Chaudoir, 2000). Dès lors, l'événement urbain et son image confortent l'enjeu politique et social de la ville.

Avec la mondialisation et la circulation de modèles globaux, le risque encouru par la généralisation de la tendance des villes événementielles est leur uniformisation, ce qui est à l'opposé de l'objectif d'attractivité auquel souscrit chaque ville qui abrite une manifestation et qui se fonde sur la nécessité de se distinguer. Aussi, en vue de marquer leur différence, les

villes mettent en scène, à travers la communication, leur image propre, fondée sur une identité particulière. La construction de cette image, authentique ou amplifiée, se fait à travers la communication qui va venir accompagner les choix politiques et urbains en matière de temporalité. En effet, quelle que soit la direction prise concernant la temporalité et donc l'inscription de l'événementiel sur le long ou le court terme, elle sera exploitée par le champ de la communication, en vue de construire une image et une mise en scène correspondantes.

3.3.1. Construire l'image de la ville

a. *L'image et l'imaginaire*

Les projets urbains participent à la construction du sens de la ville. Cela se traduit par une matérialisation physique et discursive, qui à chaque étape du projet urbain, influencent les représentations collectives de la ville car « *les images du projet s'inscrivent sur celles de la ville et donnent forme aux nouvelles représentations de celles-ci* » (Pousin, 2005, p.9). La représentation est autant mentale qu'iconographique, même si on se réfère d'abord à l'iconographie, elles n'en sont pas moins reliées l'une à l'autre, par une sélection fondée sur la perception, la cognition et l'intention, l'image et la représentation qui en résulte correspond au mélange de ces sensations (Mercier, 2010). D'autre part, comme un événement se produit à la fois dans un contexte, un temps et un espace, c'est « *un treillis de représentations et de faits, un composite de discours et d'expériences* » (Poivert, 2007, p.15) qui se superpose. De ce fait, sa définition relève de plusieurs disciplines.

Le phénomène événementiel qui s'inscrit dans le territoire doit fonctionner comme une expression de sa culture et une mise en récit de son histoire (Benlatrache, Hadjadj, 2015), un récit qui se construira autour de l'image et de l'imaginaire de la ville. M. Roncayolo (2002) part de l'image de la ville pour aboutir à l'imaginaire, en expliquant que la première, est celle que l'on vend aux « étrangers », et qui a plus attiré à la publicité et au marketing, alors que l'imaginaire de la ville, est fondé dans la ville elle-même, secrété par la société, fait d'observations, d'expériences et de généralisations, induisant des conduites et des comportements. Il est l'ensemble de représentations, de symboles, de récits, de valeurs, de figures et de formes, collectivement admises, propres à un territoire et à une époque donnée (Tiano, 2007), ce qui en fait un enjeu autrement plus sérieux. A propos de la construction de l'imaginaire, C. Tiano (2007) parvient dans son travail à deux séries de résultats :

- La production d'un imaginaire est fondée sur des processus clés qui sont la mise en récit de l'opération, l'articulation des temporalités du projet, et le choix d'axes stratégiques spécifiques et innovants. La constitution d'un imaginaire fonctionne ainsi à la fois comme miroir et comme instrument du jeu d'acteurs.
- La production et la diffusion d'un imaginaire sont déterminées par la configuration du jeu d'acteurs. Elles sont particulièrement liées à la pérennité des aménageurs et des élus pendant l'opération, au portage politique du projet, et à l'articulation des différents partenaires.

D'autre part, la ville n'échappe pas aux conditions de l'image, constamment sous l'emprise de sa propre représentation, celle qu'elle inspire ou celle qu'on lui impose. La ville et sa propre image ont un destin commun (Corboz, 2009). En ce sens, il est en effet impossible d'établir comment la ville se fabrique, sans se saisir du rôle que tient la représentation dans cette fabrique, parce qu'agir sur la ville, c'est aussi agir sur son image et la politique même de la ville (Mercier, 2010). De la tension qui résulte entre la nécessité de mise en scène inhérente à l'organisation de l'événementiel et l'enjeu identitaire réel sur lequel se base l'image, il se dégage à notre sens deux types d'images :

- L'image construite, existante, réelle, parce que basée sur un identitaire établi, un historique reconnu et un imaginaire nourri, en lien direct avec les habitants de la ville et leurs représentations.
- L'image à construire, celle que l'on souhaite vendre, qui se servira de la première pour remplir l'objectif d'attrait et d'attractivité de l'événementiel et se basera de ce fait sur les logiques de communication et de marketing urbain.

L'image des villes s'associe dès lors à d'autres enjeux tels que l'attractivité et la promotion des atouts urbains (Lenoir-Anselme, 2008) auxquels l'action publique cherche à répondre en utilisant les techniques de communication. Les politiques du marketing tablent alors sur la revalorisation de l'identité de la ville et du territoire, une identité qui revendique l'évolution de la ville héritée enrichie des valeurs acquises, attribuées à une ville ou un territoire (Landry, 2002). Ce point de vue renforce l'idée de la nécessité de valoriser l'identité locale, qui dans un contexte de globalisation, acquiert un intérêt particulier puisqu'elle permet de distinguer les villes (Kunzman, 2004) et de les rendre donc plus attractives. Le défi est alors de trouver l'équilibre entre le maintien de l'identité réelle avec ces évolutions possibles et l'objectif d'attractivité affichée, qui repose sur des stratégies de communication et marketing urbains.

b. Attractivité et maintien d'identité

Si l'image de la ville, est l'élément fondateur d'une identité urbaine en évolution permanente, elle joue un rôle de médiation, qui favorise l'adoption d'une identité collective, par la diffusion de codes et de repères. Des éléments comme les traditions cycliques ou les créations architecturales singulières concourent à caractériser une ville et à renforcer son image, pour devenir des repères identitaires auxquels la ville s'identifie (Lenoir-Anselme, 2008). L'attractivité de la ville, en revanche, est la notion omniprésente dans les politiques urbaines actuelles qui exploite l'image de la ville et l'identité qui s'y rattache: le pouvoir d'attraction d'une ville semble se jouer sur sa capacité à attirer l'attention, à faire rêver et finalement à donner l'envie d'y aller. Seulement, il ne peut y avoir d'attractivité sans une base identitaire, passée ou future : le recentrage sur l'identité et l'image d'une ville fait du projet urbain un outil important de l'attractivité (Smith cité par Genaille, 2007).

La prise en compte de ces nouveaux facteurs, apporte une importance croissante à la notion d'identité et à la fabrication consciente d'une image de marque grâce à l'utilisation du

marketing urbain (Hall, Hubbard, 1996). Aujourd'hui, il est devenu primordial de créer du «capital image » à la ville, qui passe par de nouveaux outils comme la culture, l'événementiel ou l'urbanisme (Genaille, 2007). L'image urbaine pouvant être une représentation mentale ou une incarnation symbolique, sa construction passe aussi bien par une modification de l'environnement physique, du contenu social que de l'image urbaine diffusée, entre autres à travers le marketing urbain (Rosemberg, 2000). Or, le discours communicationnel sur la ville n'est pas neutre, il s'inscrit plutôt dans son contexte d'énonciation, qui est souvent celui de la production matérielle d'espaces ou d'une volonté d'attractivité. La communication à travers le marketing urbain, concept emprunté au monde entrepreneurial, s'applique de plus en plus aux territoires où il est utilisé comme un instrument visant justement à satisfaire le besoin d'attractivité territoriale (Lenoir Anselme, 2008).

Seulement, au sens physique du terme, l'attractivité ne suffit plus dans un système mondialisé, qui nécessite de développer une certaine singularité urbaine, reflet d'une identité propre. Cette identité passe par l'affirmation de l'identité collective, elle-même facteur de cohésion (Lenoir-Anselme, 2008). Afin de valoriser cette identité singulière à l'extérieur de la ville, les villes développent des stratégies de mise en scène, où chaque citoyen devient «un porteur passif de l'image de la ville » (Bouinot, 2002, p.144). Ainsi, en convoquant la mémoire collective, à travers des rites et des rituels (collectifs ou individuels, publics ou intimes), on influence les pratiques urbaines et la dimension symbolique de la ville (Lenoir-Anselme, 2008), afin de renforcer le sentiment identitaire commun et d'exacerber le sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté.

c. De la mise en scène à l'instrumentalisation

Quelle que soit la nature d'un événementiel, son organisation n'est pas chose aisée car plusieurs éléments doivent être mis en place à différents niveaux, dont la construction de l'image, qui comme nous venons de le voir, fait appel à plusieurs leviers. Plusieurs types d'acteurs vont créer et/ou exploiter par le discours, une image et un imaginaire liés au lieu sur la base de l'existant, et pour ce faire l'identité est souvent convoquée. Qu'elle soit réelle ou fantasmée, cette identité sera mise en scène puis instrumentalisée, afin de créer une aura autour de la manifestation. Les événements qui dépassent les limites des villes organisatrices se transforment en véritables cartes postales par le biais desquelles elles se font connaître tout en réinventant leur image et par ricochet le sens de leurs espaces (Miranda, Cermakova, 2009), car ne l'oublions pas, l'un des principaux objectifs d'un événementiel est l'attractivité qu'il suscite.

Il convient également de relever que les évolutions concernent une ville de plus en plus immatérielle. En effet, pendant longtemps la ville a été résumée à sa forme matérielle, aujourd'hui ce sont tout autant les savoir-faire et les interactions qu'elles suscitent qui constituent l'identité de la ville : la redéfinition des identités collectives est donc un élément à prendre en compte. Aussi, dans l'exercice de reconstruction collective, les villes sont amenées à se réinventer et à se forger de nouvelles identités, basées sur la singularité où sont fortement mobilisées les logiques événementielles et la dimension symbolique qu'elles recèlent

(Chaudoir, 2007). Cela est rendu possible en raison de l'importance du choix de l'espace de la manifestation et le succès de l'événement apparaît comme une nécessité nationale puisque la ville devient en quelque sorte, la vitrine du savoir-faire d'un pays (Lieutaud, 2002). L'identité urbaine, n'est donc pas figé, son évolution constante doit également être prise en compte dans la construction de l'image puis de sa mise en scène.

L'autre élément qui rentre en jeu, relève du fait de l'obligation d'attractivité et de son corolaire le marketing territorial. En effet, l'événement doit être en quelque sorte « vendu », aussi bien aux habitants, aux visiteurs qu'aux investisseurs et les outils du marketing vont alors renforcer la mise en scène de l'événementiel. Il s'agit donc de rendre attractive l'intervention et de lui donner ensuite une image de marque, un prestige, à travers ce que les marketeurs appellent le « city branding ». En revanche, les porteurs d'événement espèrent toujours des retombées dans différents domaines, notamment sur l'urbanisme et les espaces d'urbanité, en matière de tourisme, d'économie, d'identité, d'image, de dynamiques locales et enfin d'attractivité territoriale (Gwiazdzinski, 2009).

La tendance à fabriquer les villes par l'événementiel débute dès la fin des années 1970 et va s'affirmer au cours des décennies suivantes. Cette disposition est due à plusieurs facteurs : le développement du tourisme, les loisirs et la culture, la mobilité croissante des individus, l'explosion de la sphère de communication et des technologies ainsi que la volonté des responsables à qualifier ou les requalifier des territoires vacants (Gravari-Barbas, 2009). L'événementiel offre une occasion unique de s'équiper, de se moderniser et d'assurer à la ville une promotion régionale, nationale et parfois même internationale. Cela génère également le risque que le moindre disfonctionnement dans la gestion de la ville événementielle est immédiatement amplifié par les médias et face à ce danger un consensus entre de multiples acteurs doit s'établir (Lieutaud, 2002). Ainsi, grâce aux retombées positives de l'événementiel, d'importants moyens économiques sont déployés qui permettent à la ville de réaliser de grands travaux qui auraient été sans doutes reportés en situation normale.

Or, en les adoptant de manière systématique, les événements sont instrumentalisés par les acteurs locaux qui les utilisent alors afin de rendre possibles les projets urbains, cela légitime donc le festif comme moyen d'action. Ainsi, le succès de l'événement incite à en inscrire d'autres, créant ainsi un cycle, qui fait de l'événementiel un outil de l'aménagement et du projet urbain (Gravari-Barbas M., 2009). Il peut arriver que des événements soient décrétés depuis plusieurs années afin justement de produire des impacts positifs (Gravari-Barbas et Jacquot, 2007). Tout cela concourt à nous faire entrer dans une ère d'emballement festif, instrumentalisé et soutenu par des acteurs différents (Gravari-Barbas, 2009), à des fins économiques et touristiques mais aussi politiques.

En effet, le lancement d'événements culturels et festifs par les acteurs locaux n'est donc pas dénué d'arrière-pensées, on remarque depuis plusieurs décennies qu'ils sont utilisés pour l'animation des espaces publics et la médiatisation d'opérations urbaines montées par les pouvoirs locaux, afin de développer l'image de marque ou de catalyser la prise de décisions (Gravari-Barbas, 2009). C'est donc surtout en termes de retombées médiatiques et d'images

que les changements sont les plus notables, ce qui explique pourquoi l'événement est souvent instrumentalisé pour créer une image positive qui va dépasser le temps de l'événement, son succès étant jugé sur son impact médiatique (Barthon, Garat et al., 2007). Ces analyses des projets urbains tendent à prouver que l'instrumentalisation des événements festifs et culturels a gagné en sophistication, même si les objectifs de l'animation urbaine sont toujours valables. L'événementialisation de la ville tend à assurer un rôle structurant au projet urbain, qui permet aux pouvoirs de légitimer des projets qui n'auraient peut être pas vus le jour, pour atténuer au final, l'opposition entre événement et équipement (Gravari-Barbas 2009), du fait que les événements imposent de vrais équipements urbains en s'inscrivant durablement sur les territoires et dans les imaginaires.

3.4. Une image à vendre : quand l'événementiel fait appel au marketing urbain

Les interventions directes sur la ville, montrent l'influence des outils et des méthodes de communication. Les priorités de l'action urbanistique, de la médiation culturelle et du discours politique sont bouleversées par les préoccupations communicationnelles, ce qui feront de la discipline une nouvelle dimension à intégrer à l'urbain. Dans ce sens, les sciences de l'information et de la communication s'attacheront à comprendre et à évaluer l'influence du monde de la communication sur l'organisation urbaine, tandis que les sciences sociales et humaines s'occuperont d'étudier la réorganisation de la ville sur une base communicationnelle, avec pour but de mettre en place des méthodes d'analyse, qui permettraient de comprendre les effets induits par les nouveaux enjeux de l'image de la ville (Lenoir-Anselme, 2008).

L'apparition d'un nouvel espace public dont la forme correspond « *à la montée en puissance de la communication politique, l'émergence de la communication publique et de la communication des collectivités territoriales, la communication des sciences et techniques, celle des organisations de la société civile (associations...) et enfin un phénomène aujourd'hui occulté de toutes parts : les relations entre les organes d'information et les stratégies de communication* » (Miège, 1997, p.110), va-t-il altérer notre définition de l'espace public ? C'est probable. D'autant plus que les nouveaux enjeux liés à l'image de la ville, provoquent des changements structurels dans l'organisation symbolique des villes et produisent de nouveaux espaces, de nouveaux territoires et ont mis en exergue de nouveaux acteurs (Benlatrache, Hadjadj, 2015).

La place de l'information et de la communication dans la construction et l'évolution de l'imaginaire collectif de l'espace public est importante, puisqu'elle contribue à l'élaboration des identités urbaines et leur diffusion dans l'espace de la ville. Les médias et les nouveaux espaces de la communication participent à cette l'élaboration de l'identité et de l'image urbaines (Lamizet, 2002).

Le rôle majeur que joue la communication dans le processus d'événementialisation d'une ville est mis en lumière par M. Rosemberg (2000), suivi de C. Lenoir Anselme qui affirme

que « *l'émergence de la communication comme support de médiation territoriale, comme vecteur d'identités et comme moteur de citoyenneté, a profondément modifié le sens de l'urbanité. Les préoccupations communicationnelles induites par la métropolisation ont bouleversé les priorités de l'action urbanistique, de la médiation culturelle et du discours politique. La communication s'est imposée parmi les fonctions urbaines. Les villes sont devenues communicantes et communicatrices* » (Lenoir Anselme, 2008, p.57). La course à la communication en tant qu'outil et enjeu de l'événementialisation, fera place au marketing urbain dont la principale expression est le discours intervenant sous des modalités diverses dans la construction du projet de ville.

Le néologisme du marketing territorial et urbain désigne en fait davantage une notion descriptive de promotion, qu'un concept opérationnel (Lenoir-Anselme, 2008), il indique que « *toutes les pratiques de communication territoriale qui consistent à s'appuyer sur des matières spatiales existantes ou en construction en vue de les promouvoir, de les faire exister, de les rendre attrayante* » (Dumont, Devisme, 2003). Ainsi, à côté des facteurs quantifiables, des critères comme l'image, l'identité, les représentations de l'espace urbain, jouent un rôle désormais déterminant (Benko, 1999) dans l'attractivité des villes.

L'intervention urbaine par l'événementiel est encouragée par la concurrence et depuis que les villes sont entrées dans une économie de signes et d'images, la dimension symbolique des espaces constitue une valeur recherchée (Urry dans Pradel, 2007). Dès lors, on commence à parler de marketing urbain, dans lequel l'imaginaire devient un construit à exporter. De plus, les transformations temporaires de l'organisation urbaine participent à donner une image de ville en mouvement et l'outil qu'offre l'événementiel permet de donner une image dynamique et récréative à la ville. Les symboles sont alors convoqués pour inventer des espaces temps publics inédits, sur le mode de l'éphémère, retravaillé dans ses rituels et dans ses thèmes (Di Méo, 2005). Le risque encouru comme nous l'avons vu, est celui de l'instrumentalisation de l'événementiel et de son image et de faire des événements qui s'allongent dans le temps uniquement pour faire durer les retombées positives (Pradel, 2010).

3.4.1. De la publicité au *branding cities*, les nouveaux phénomènes spatiaux

En géographie et en urbanisme, les campagnes publicitaires sont souvent considérées comme des phénomènes secondaires, D. Harvey (1989) voit d'ailleurs, une distorsion du monde réel dans les images qui sont produites par l'économie capitaliste et C. Chivallon (1999) le déclin de l'espace public. A l'opposé, R. Valverde (2010), voit plutôt dans ces positions, une attitude de censure morale; dans son analyse l'étude de l'interaction de la ville et l'image qu'elle défend, permet de mettre en relief l'importance de la publicité dans le monde actuel et son rapport à l'espace. Les campagnes publicitaires constituant des scénarios d'une vie urbaine, qui produit du sens et apporte un principe unificateur, à une situation fragmentée de la ville : les villes modernes étant caractérisées par une rupture entre liens de proximité et de familiarité, cela encourage la recherche de nouveaux moyens de communication et d'orientation (Valverde, 2010). C'est dans cet interstice que la publicité se développe et se définit comme un système de diffusion d'images, qui s'appuie sur des propriétés

fondamentales de l'espace public. Les rapports entre publicité et espaces publics dépasseraient ainsi le cadre d'analyse qui les limite à de la simple manipulation de la volonté des individus (Martin, 1992), pour devenir un moyen de développement d'une marque et de la faire valoir dans l'espace public, jusqu'à faire de la ville elle-même une marque à promouvoir.

Le *branding* est justement la stratégie utilisée dans le marketing qui consiste à créer une marque pour un produit en vue d'accroître sa vente. Les marques sont le résultat de ce processus au cours duquel on attribue à un produit, des caractéristiques qui le distingue et qui fonctionnent comme des arguments de vente, l'objectif étant d'élaborer un lien fort entre le caractère de l'objet et l'image qu'on lui donne (Vuignier, 2016). Il n'existe en gestion urbaine pas de définition universelle pour le terme *branding* ou *brand*, cependant, on s'accorde souvent sur son objectif principal qui serait de pouvoir distinguer un lieu d'un autre et de devenir un outil qui génère un sentiment d'appartenance ou une identité locale (Mommaas, 2004). Dans la mesure où le branding territorial vise à créer de nouvelles associations au territoire, on observe un glissement du marketing vers le *branding* comme d'un élément de mise en œuvre du marketing territorial (Vuignier, 2016).

Ainsi, Le *branding* territorial s'avère être un instrument de gestion territoriale et « *un élément du marketing territorial qui consiste à influencer les idées des gens en créant dans leur esprit des associations émotionnelles et psychologiques bien définies avec l'endroit* » à travers « *le développement de marques pour des sites géographiques, comme des régions, des villes ou des communautés, dans le but généralement de déclencher des associations positives et de distinguer le territoire des autres.* » (Eshuis et al., 2014, In. Vuignier, 2016, p. 157). C'est vers la fin des années 1980 que les stratégies de *branding* commencent à s'appliquer à la l'espace public, à travers l'émergence de nouveaux modes de gestion adaptés à la gestion urbaine, qui ont pour objectifs l'identification des actions stratégiques pour le marketing local et la promotion de l'image d'une ville (Ilmonen, 2007). Le *branding* accompagne ainsi progressivement les politiques urbaines classiques, des villes de Bilbao ou Barcelone, sur lesquelles nous reviendront, illustrent ces nouvelles politiques qui ont bâti une image de marque autour de la ville (Demazière, Rodriguez, 2000) et démontrent le lien entre le *branding* et la revitalisation urbaine.

3.4.2. La mise en place de projets phares « *Flagship* » : signification et évolution d'une notion

Du fait de leur envergure, les grands événements produisent des retombées avantageuses sur l'image territoriale, la cohésion sociale et l'économie locale. Limitées dans le temps et dans l'espace, ces manifestations qui peuvent être d'ordre culturel, artistique, festif, commercial ou sportif, ont pour principal objectif d'attirer l'attention des médias et visiteurs (Burbank, Andranovich, et al. 2005). La nécessité d'une large couverture médiatique de l'événement pousse souvent les décideurs politiques à créer des équipements phares dotés d'une architecture fondée sur l'icone (Jencks, 2005) ou le symbole et qui inscrivent souvent des programmes ambitieux de régénération d'espaces urbains tombés en désuétude (Smith, 2012). En effet, avec la prise en compte des paramètres de l'identité et de l'image des villes, des

questions relatives aux politiques d'attractivité en rapport aux projets de réaménagement d'envergure se posent. En réponse, les politiques urbaines font apparaître d'autres concepts issus aussi du monde du marketing, tels que le projet *flagship* : un concept qui matérialise le double rôle de la symbolique et du communicationnel et qui a pour objectif l'amélioration de l'image globale de la ville (Genaille, 2007).

La notion de *flagship* fut introduite pour la première fois en urbanisme avec le projet *Inner harbor area* de rénovation du *waterfront* de Baltimore et c'est le succès du Musée Guggenheim à Bilbao qui va entraîner sa généralisation (Genaille, 2007). Elle consiste à élaborer des étendards architecturaux singuliers qui permettent d'assurer l'attractivité et la singularisation de la ville. En tenant compte de l'objectif d'attractivité, le *flagship* est censé avoir suffisamment de visibilité et de singularité pour pouvoir marquer les esprits, « *la réalisation de bâtiments singuliers...appelle de plus en plus l'attention des médias, et suscitent des images dont la diffusion à son tour alimente l'image de la ville commanditaire* » (Gaudin, 1997). En tant que symbole du renouveau du territoire, le *flagship* revêt une spécificité qui est « *plus relative à l'effet de l'édifice qu'à son objet ou sa destination* » (Choay, 1992).

Dès lors, les politiques d'attractivité s'appuient sur les *flagship* pour développer un vocabulaire architectural surprenant et de nouveaux équipements culturels et ludiques car il s'agit, avant tout, de créer un espace global de consommation (Ilmonen M., 2007). L'utilisation de la notion de *flagship* en urbanisme et en marketing territorial sous entend des objectifs de « vente de produits » et de promotion d'une image de marque auprès des consommateurs, pour l'un il s'agit de vendre la ville auprès des investisseurs, pour l'autre à des visiteurs (Genaille, 2007). Le recours aux *flagship* est devenu ordinaire dans les stratégies d'entreprise et la conception architecturale et le design font alors partie de l'arsenal de communication (Mabrouk, 2002). Cependant, le fait d'accoler cette notion marketing à des projets d'urbanisme est révélateur de l'entrée définitive dans l'ère de la ville marketing (Smyth, 1995) et de l'importance de la promotion de l'action urbaine dans le développement territorial.

3.5. La « tradition des villes capitales » en Algérie

Depuis les années deux mille, l'Algérie commence à capitaliser une expérience conséquente autour des grands événements, notamment à travers l'organisation de plusieurs manifestations comme les « capitales de la culture », en l'occurrence celle de Tlemcen, d'Alger et récemment de Constantine ou encore celle du festival culturel panafricain (Panaf). Nous nous focaliserons ici uniquement sur le passage en revue des manifestations relatives à l'organisation des « villes capitales », afin de vérifier les ressorts, déjà identifiés, sur lesquels se basent l'événementialisation d'une ville, à savoir : la gestion des temporalités, la construction de d'une image et d'un identitaire autour de la ville et enfin la mise à contribution du monde de la communication.

3.5.1. Alger, capitale de la culture arabe 2007

Pour l'événement « Alger capitale de la culture arabe 2007 », l'état a développé un programme culturel diversifié, et institutionnalisé, à travers notamment le projet « des grands projets culturels du Président de la République » (Ministère de la culture, 2006b) ou ce qu'on a appelé « les huit grands projets du président ». Ces huit grands projets qui constituent la feuille de route de l'événement sont:

- Le lancement de la superproduction cinématographique consacrée à la vie de l'Emir Abdelkader
- Le lancement de l'étude de la Bibliothèque arabo-latino américaine
- L'ouverture du musée national d'art moderne et contemporain (Mama)
- La création du centre national de restauration des biens culturels
- La création du centre national de recherche en archéologie
- L'institution du musée de la miniature, de l'enluminure et de la calligraphie
- La restauration de la résidence d'artistes Dar Abdeltif
- L'ouverture de l'amphithéâtre Fadhila Dziria au sein de l'institut national supérieur de musique

D'autres projets viendront se greffer à l'organisation de la manifestation culturelle, tels que l'ouverture du complexe artistique Atlas, le lancement de la construction du centre arabe d'archéologie et la promotion de nouvelles scènes artistiques d'Alger. Une multitude d'événements, dont certains seront ponctuels et d'autres pérennes, vont venir accompagner cette feuille de route ; tandis que d'autres, qui existaient déjà auparavant, seront récupérés par l'événement. Le programme culturel mettra à l'honneur des univers autour du livre, sous le slogan les « Mille et un titres », qui prévoit l'édition, la réédition ou la traduction de nombreux ouvrages. Cette initiative qui sauvera plusieurs maisons d'édition, sera reliée à d'autres manifestations comme le salon du livre, de nombreuses rencontres littéraires ou encore la mise en place de résidences d'écriture. En outre, 284 nouvelles bibliothèques sont créées et 473 autres sont prévues (Balta, 2008).

Le cinéma et le théâtre seront également mis en relief, avec 80 films tournés. Un record dans l'histoire de la production algérienne, toutefois nuancé par l'insuffisance des salles de projection au nombre limité (Balta, 2008). En matière de théâtre, 47 pièces sont produites par des associations, des coopératives, les théâtres régionaux et le théâtre national algérien (Balta, 2008). La musique sera également mise à l'honneur, avec les festivals cycliques de la musique *gnaoui*, les rencontres de la musique *Chaâbi*, le festival international de musique andalouse et les Festivals de musique contemporaine ainsi que le festival *Dimajazz* de Constantine. Ces festivals qui existaient déjà sont récupérés dans le cadre de cette manifestation culturelle.

D'autre part, la manifestation aura favorisé des rencontres et des colloques notamment sur la protection du patrimoine en Algérie et dans le monde arabe ainsi que sur la préservation des

sites historiques. Les moments forts de l'événement seront l'ouverture du Musée d'Art Moderne d'Alger (MAMA) et l'inauguration du Musée Algérien de la Miniature et de l'Enluminure (MAME) installé dans le palais Mustapha Pacha (Ministère de la culture, 2006b).

Cependant, les équipements culturels et les nouveaux projets n'ont pas connu d'apparition avant l'événement, l'essentiel du travail a consisté en l'élaboration du programme culturel, qui auront souvent lieu dans les équipements existants mis à disposition de la manifestation (le palais de la culture Moufdi Zakaria, les salles de spectacles d'Ibn Zaidoun et Ibn Khaldoun, le théâtre national algérien, le Cazif et quelques lieux patrimoniaux de la Casbah). Alger capitale de la culture arabe 2007, rappelle davantage l'exemple des capitales européennes qui ont abrité l'événement ville européenne de la culture au début des années 80 et dont la stratégie est axée sur des activités « soft » où l'esprit de fête prend le dessus sur le reste mais qui reste sans réel impact sur le territoire (Messali, 2016).

Un manque d'harmonie et de logique d'ensemble ressort également. La manifestation est surtout une mise en application d'un programme présidentiel, un conglomerat de projets ponctuels tout azimut qui n'ambitionnent pas à des changements urbains conséquents. De plus, la construction de l'identité de l'événementiel est boiteuse et ressort très peu dans les discours. Le côté festif, notamment avec un programme musical basé sur de nombreux festivals, n'est en fait qu'une récupération de manifestations déjà existantes et hormis la tenue de certains événements ponctuels, aucune ritualisation ne s'est manifestée après l'événementiel. La stratégie se contente d'une série d'activités culturelles qui peinent à créer une dynamique de développement territorial et l'action telle qu'elle a été menée ne réussira qu'à créer une dynamique conjoncturelle et éphémère.

De plus, la construction de certains projets, tels que la réhabilitation du musée d'art moderne ou l'inauguration du musée de la miniature, font figure d'équipements pérennes qui dépasseront les limites éphémères imposés par l'événementiel, bien que ces édifices étaient déjà inscrits dans les programmes de développement de la ville, l'événementiel aura servi à accélérer leur mise en place, afin de s'en servir comme *flagship* de la manifestation. Alger capitale de la culture arabe semble donc faire l'impasse sur les nombreux ressorts susmentionnés, sur lesquels peut s'appuyer une ville qui abrite une manifestation de ce genre, notamment en matière de construction d'image et d'identité autour d'une thématique affichée et d'une communication élaborée. Le programme a manqué de projets fédérateurs pour les habitants, on ne compte d'ailleurs aucun projet qui vise à revaloriser les espaces publics. Toutes ces raisons peuvent expliquer le manque d'engouement populaire vis-à-vis de cette manifestation, bien que cette dernière, qui constitue une première expérience nationale dans l'organisation d'événement de type capitale culturelle servira de référent aux manifestations suivantes.

3.5.2. Tlemcen, capitale islamique 2011

Depuis l'année 2006, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, décerne pour une durée d'une année, le titre de capitale de la culture islamique à plusieurs villes pour représenter les trois régions africaine, arabe et asiatique du monde musulman. Pour l'année 2011 et pour la région arabe, c'est Tlemcen ancienne capitale Zianides et ses wilayas limitrophes qui seront à l'honneur. Le programme officiel communiqué par le ministère de la culture, en charge de l'organisation et de la mise en place de l'événement, avec comme figure principale, la ministre de la culture en exercice Khalida Toumi, sous le haut patronat du président de la république, fera état des projets suivants :

Une série de festivals culturels institutionnalisés, ce sont les festivals de la calligraphie arabe, de musique andalouse et des musiques anciennes ainsi que le festival culturel national de musique *Haouzi*. Une thématique livre et littérature est développée, verra l'édition et la publication de 365 ouvrages, portant essentiellement sur l'histoire et le patrimoine matériel et immatériel de la région tlemcenienne et les rôles joués par cette « *cité bimillénaire tant aux plans socio-économique et politique, que spirituel et artistique, de la préhistoire à l'avènement de l'Islam jusqu'à la période postindépendance en passant par l'époque Zianide* » (Ministère de la culture, 2011).

Forts de l'expérience de la deuxième édition du festival panafricain Panaf 2009 et de la manifestation Alger capitale de la culture arabe 2007, nous pouvons constater que l'état et les élus locaux ont une approche plus élaborée dans l'organisation de ce genre de manifestation. Une réflexion sur l'identité de la ville et sur la pérennisation des actions est amorcée, que nous retrouvons dans l'analyse des discours liés à la manifestation et à l'identité des lieux. Nous retrouvons également l'exploration du volet culturel par la création de dix neuf pièces de théâtre, ainsi que par un « *large programme d'activités culturelles a été élaboré en vue de faire de cet événement un véritable moment fort, contribuant à la découverte et à la valorisation d'une culture matérielle et immatérielle authentiquement algérienne* » (Ministère de la culture, 2011).

Une image et un imaginaire de l'authenticité et du retour aux sources sont construits autour de la ville de Tlemcen (figure 33), comme en atteste le discours du président Abdelaziz Bouteflika dont les interventions insistent sur l'identité musulmane de la région et renforce l'impression d'ensemble par un appel au renouveau de l'âge d'or de la culture islamique (Saphirnews, 18/04/2011), avec l'événement qui « *devrait permettre une meilleure connaissance de l'Islam par les occidentaux* » (Saphirnews, 18/04/2011). En insistant sur les qualités artistiques et culturelles du monde arabe et musulman, le président rappelle le caractère ouvert et tolérant de l'Islam et prône la recherche de consensus, « *si les cultures sont nombreuses, diverses et variées, il n'en demeure pas moins qu'il existe une civilisation mondiale qui les englobe toutes. Notre devoir est d'œuvrer solidairement, non pas à l'instauration de la confrontation et de la rupture, mais à la construction des consensus, des dialogues, des échanges fondant la grande réconciliation des cultures humaines* » (Saphirnews, 18/04/2011).

A l'échelle locale, le wali et premier élu de la ville en exercice, affirme qu'à travers cet événement « les algériens vont montrer aux autres nations, notamment celles hostiles à nos positions fixes et fermes, de quoi sont faits notre culture, notre histoire et notre passé. Nous allons montrer comment notre pays a contribué à l'épanouissement de l'Islam, des valeurs universelles des dialogues entre les cultures et les religions » (Liberté, 11/01/2010). Le coordinateur local de la manifestation, s'inscrit davantage dans un discours- bilan : « cet événement international va permettre le déclic pour la vraie relance culturelle dans cette région de l'Ouest (...) 24 pays islamiques et non islamiques ont participé aux journées culturelles dédiées à leur patrimoine, et que près de 500 000 personnes, dont près de 7 000 étrangers, ont visité les différentes expositions organisées au niveau des musées et du Palais de la culture » (Liberté, 08/04/2012). Ainsi, certaines actions seront mises en exergue par les organisateurs, telles que l'élaboration de conférences thématiques, sur l'Islam au Maghreb, sur les œuvres de Mohammed Dib, sur le savoir ancestral de Tlemcen, sur la musique andalouse. Il en est de même pour les festivals internationaux de la culture calligraphique arabe, du chant du *diwan*, du *hawzi*, du festival culturel des wilayas, à côté d'autres opérations comme l'exposition d'anciens manuscrits musulmans, la mise en lumière de l'âge d'or de Tlemcen et des échanges entre les villes de Tlemcen et de Bejaïa et la réédition du Coran en version calligraphie de Mohammed Safti (Liberté, 11/01/2010), sont autant d'opérations qui viennent renforcer le discours officiel bâti sur une construction identitaire musulmane forte affectée à la ville.



Figure 33: Logo de la manifestation Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
Source: Echourouk online

La restitution à l'identique du Palais royal Zianide d'El Mechouar et le confortement du minaret de la cité Mérénide d'El Mansourah resteront les projets d'architecture phares de la manifestation, dont les opérations ont suscité les critiques de la part des spécialistes archéologues et architectes restaurateurs (Le quotidien d'Oran, 08/05/2012), car pas toujours respectueuses des normes de protection du patrimoine. D'autres initiatives de réhabilitation qui ont également concerné les anciennes mosquées comme celle de Sidi Belhacen, les

hammams, les mausolées dont le célèbre mausolée de Sidi Boumediène, les Medersas dont l'école reconnue *Khaldounia* et des *derbs*, renforce la dimension identitaire de cet événementiel.

Le discours officiel, notamment celui de la ministre de la culture en exercice Khalida Toumi, matérialise une volonté de s'inscrire dans le temps, et établi un lien entre l'organisation d'une manifestation et la fabrique de ville, « *pour nous, cet événement n'était pas un objectif en lui-même mais un moyen pour doter la ville de nouvelles infrastructures et de restaurer le patrimoine culturel et architectural. Si nous avions davantage de moyens, nous aurions inscrit d'autres projets* » (Le quotidien d'Oran, 08/05/2012). Tlemcen s'est dotée de onze infrastructures culturelles nouvelles, dont le palais de la culture Abdelkrim Dali, implanté à Imama, en périphérie de Tlemcen, du centre des études andalouses, de la bibliothèque Mohammed Dib, de la salle Djamel Eddine Chanderli, d'un pavillon d'expositions, du théâtre de plein air Larbi Bensari et de quatre musées dont celui d'art et d'histoire de Tlemcen ainsi que celui du patrimoine islamique. Les retombées sur l'emploi dans la région ressortent également dans les discours politiques, « *Les décrets exécutifs adoptés garantissent à ces nouvelles infrastructures des dotations budgétaires et des capacités humaines qualifiées. Aucune infrastructure ne sera un bâtiment vide* » indique la ministre de la culture (Le quotidien d'Oran, 08/05/2012), ainsi que l'emploi de 23 bureaux d'études et 50 entreprises Algériennes, 90 % sont de la wilaya de Tlemcen, ont été chargés pour mener les opérations de construction et de restauration du patrimoine culturel local (Le quotidien d'Oran, 08/05/2012). Le discours du coordinateur local Abdel Hamid Belbdia, affiche également les retombées positives sur la région, notamment dans le secteur touristique et de l'emploi, « *lorsqu'on est arrivé, il y a plus d'une année, il n'y avait pas un hôtel digne de ce nom. Aujourd'hui, Tlemcen est doté cinq nouveaux établissements hôteliers, d'autres sont en construction ... Nous pouvons dire qu'enfin notre ville est devenu ce qu'elle devait être depuis longtemps. Il faut que toutes ces nouvelles infrastructures culturelles soient occupées et qu'elles fonctionnent à longueur d'année. Il ne sert à rien de faire des actions artistiques occasionnelles et fermer les portes après* » (Liberté, 08/04/2012).

Contrairement à la manifestation culturelle d'Alger, Tlemcen a su utiliser la carte de la culture pour reconquérir le patrimoine ancestral et bâtir de nouveaux équipements (Messali, 2016). Ce qui ressort de l'expérience tlemcenienne, c'est la compréhension du pouvoir et des élus locaux des rouages de l'organisation d'un événement culturel, mais surtout du poids de la communication. Chaque personnage public, à un moment ou un autre mettra en relief les conséquences qu'il juge positives pour la région, il construira un discours identitaire fort autour des composantes de la ville et les instrumentalisera afin d'affirmer une pérennité souvent réduite. Cette récupération dans les discours prend appui sur les projets élaborés dans le cadre de la manifestation qui font écho à l'identité affichée. D'autre part, la mise en perspective des projets dans le futur, le fait de parler de tourisme ou d'emploi, dénote d'une volonté politique d'afficher des mesures pérennes pour la ville est ses habitants afin de susciter l'adhésion populaire.

3.5.3. Constantine, capitale de la culture arabe 2015

Forte de son expérience à Alger puis à Tlemcen, l'Algérie se relance en 2015 dans l'aventure « capitale de la culture arabe » dans la ville de Constantine cette fois-ci. A travers ces manifestations culturelles, les villes algériennes semblent de plus en plus habituées à utiliser l'événementiel comme déclencheur d'une série de transformations urbaines. Voyons dans le cas de Constantine comment les rouages qu'implique l'organisation de cette manifestation se sont mis en place ici :

a. *L'événement, d'abord un discours officiel*

Constantine, capitale 2015 de la Culture arabe, est une manifestation culturelle constituée de plusieurs événements, qui a commencé le 16 avril 2015 pour se terminer l'année suivante. Toutes les actions culturelles ont été organisées sous formes d'événements, certains pour témoigner d'un passé, d'un certain mode de vie, et d'autres pour raconter une histoire symbolisant une valeur propre au territoire. Les témoignages se superposent ici pour créer un récit, un récit événementiel qui constitue un facilitateur de transmission culturelle et de valorisation patrimoniale (Côte, 2006). Là encore, comme nous avons pu l'observer pour la manifestation de Tlemcen, un discours officiel des politiques, aussi bien nationaux que locaux, s'est très tôt mis en place, en vue de fonder une identité, réelle ou fantasmée, propre à Constantine, bâtie sur la référence au passé et aux personnages historiques. Ce discours vise à faciliter l'identification et à fédérer autour du projet qui comportera de nombreuses maladresses. En parallèle un discours « de propagande » se met en place, sur la réussite de l'événement et la mise en lumière des projets dont la plupart seront abandonnés pour de multiples raisons, et que nous allons aborder (*cf.*, chapitre 6, *Infra*).

L'analyse du discours de la ministre de la culture Khalida Toumi¹⁷ indique que « *Le choix de Constantine capitale de la culture arabe est une grande opportunité pour la ville et ses habitants. C'est une occasion pour rattraper le retard qu'accuse cette ville* » (Liberté, 17/10/2013), elle traduit la volonté de construire la ville à partir de l'événementiel. Alors, que celui du président de la république souligne que « *la ville des ponts a été durant toute une année, un espace de rencontres et d'interaction où se sont côtoyées les élites arabes du Mashreq et du Maghreb pour échanger autour des arts, du savoir et de la culture (...) le savoir a trouvé refuge à Constantine (...) nul ne peut imaginer que le savoir et Constantine puissent se dissocier un jour* » (El djazayer, mars 2016). Il rendra hommage également au personnage historique constantinois Abdelhamid Ibn Badis, soulignant que « *le savoir devait être pour l'Algérien un besoin aussi vital que l'air qu'il respire et que la liberté n'était pas un vain mot mais bel et bien le butin d'une lutte âpre et c'est à partir de ce socle solide qu'Abdelhamid Ibn Badis a su défendre la langue arabe et la culture algérienne* » (El djazayer, mars 2016). Le discours du président révèle une réelle volonté de bâtir un imaginaire autour du passé de Constantine, aussi appelée « la ville du savoir et des

¹⁷ La même ministre instigatrice de l'événement Tlemcen capitale islamique, sera aux commandes au début de l'organisation de la manifestation de Constantine, seulement entre le début et la fin de l'année culturelle, ils seront trois à se succéder à ce poste (*cf.* partie 3, *Infra*).

savants », et n'hésite pas à faire usage de toute sorte de références qui affirment la composante, arabo-musulmane de la ville, l'objectif ici étant de susciter la fierté et l'adhésion des habitants.

Le dernier ministre de la culture Azzedine Mihoubi, qui s'occupera de la mise en place de la manifestation à Constantine, affiche quant à lui pour objectif la réussite, *« nous sommes fiers que l'Algérie, à chaque fois qu'elle abrite une manifestation de telle ampleur, fournisse tout le soutien politique, matériel et médiatique à l'organisation »* (Le carrefour, 18/04/2015). A ses yeux la manifestation *« n'était pas seulement une réhabilitation de la ville, mais une valorisation de son long cheminement historique »* (Le carrefour, 18/04/2015). Avec un bilan des activités culturelle et des chiffres à l'appui, il révélera que *« la manifestation, c'est aussi plus de 800 heures de programmes enregistrés, 780 activités culturelles et 300000 photos prises, 40 pièces théâtrales, 200 ouvrages édités »* (El djazayer, mars 2016). Son discours tient plus du bilan que du projet social, au travers duquel il cherche à mettre en relief l'effcience de ce genre d'entreprise, qui justifierait en quelque sorte la dépense.

b. Un événement, une communication, une marque

La communication événementielle est devenue un instrument de promotion d'une marque, d'un *branding*. L'événement se définit ainsi *« dans cette dialectique de la « présentation » et de la « représentation »* (Badiou, 1988) et devient une expression de la culture et une mise en récit de l'histoire d'une ville. La manifestation et la labellisation complètent cela. Dans le cas de la manifestation constantinoise, le récit est narré selon L. Benlatrache et H. Hadjadj (2015) sous deux formes principales : l'épopée et la parade, revêtant un caractère événementiel et symbolique de l'histoire sociale et culturelle de la ville. Pour une meilleure attractivité, les rouages du marketing territorial sont convoqués ici, afin de bâtir une image forte mais aussi d'en faire une marque à « vendre » à son public. La charte graphique conçue pour l'événementiel et qui investira toute la ville finira de construire ce branding. Ainsi, toute manifestation culturelle organisé par le commissariat de l'événement et parfois juste récupéré, sera estampillée du « qaf »¹⁸ de la manifestation qui devient la marque de l'événement (figure 34 et 35).

¹⁸ Lettre en alphabet arabe, qui constitue la première lettre du mont Constantine ; cette lettre fait office du logo choisi pour la manifestation capitale arabe.



Figure 34: Supports de communication relatifs à la manifestation Constantine capitale de la culture arabe. Source a et d: site du commissariat de la manifestation. Photo b et c: N. Baziz



Figure 35: Affiche d'un concert d'artistes locaux financé par la manifestation Constantine capitale arabe. Source: association ACT

Le site exceptionnel constantinois constitue également l'un des points forts de la ville. Dans l'objectif de renforcer l'attractivité de la ville et son image urbaine : le Rocher, le Rhumel et les ponts seront les éléments majeurs pris en considération dans le cadre de la manifestation.

Ainsi, dans le but de revaloriser le cours d'eau principal de la ville, les projets de calibrage de l'oued et d'aménagement des berges sont amorcés. Un parc urbain écologique, le premier du genre dans le pays (Salem, 2018), a ouvert son chantier à Bardo, sur les bords du Rhumel. Censé figuré parmi les grands projets lancés dans le cadre de la manifestation culturelle, il s'étend sur une superficie de 65 hectares, prévoit un jardin botanique thématique, un « chemin d'eau » long de 2,2 km et se destine à des activités de détente et de sport, le long des berges du Rhumel. Situé sur le site du Bardo, le parc intervient sur un quartier précaire qui aspire à être éradiqué, grâce notamment à des opérations de relogement lancées dès 2009. L'étude et la réalisation du projet ont été confiées au groupement algéro-italien (voir annexe A2). Seulement, le chantier du parc urbain de Bardo connaît un énorme retard à cause des glissements de terrain dont les études de sécurisation ont été ignorées ; l'avancement des travaux ne dépassant pas les 60% et l'ouverture est reportée à plusieurs reprises. Le suivi sera finalement confié à la direction de l'urbanisme dévoilant ainsi l'échec des services de l'environnement dans la gestion de ce dossier (Le soir, 19/07/2018).

En ce qui concerne le Rocher, des travaux de nettoyages, traiter l'interface de la vieille ville sur le Rhumel à travers notamment la restauration de la basse Souika, les ravalements de façades ainsi que l'aménagement des jardins archéologiques prétendent à cet objectif. Enfin, les principaux ponts de la ville feront l'objet d'un plan d'illumination, renforçant ainsi l'ambiance nocturne de la ville (figure 36).

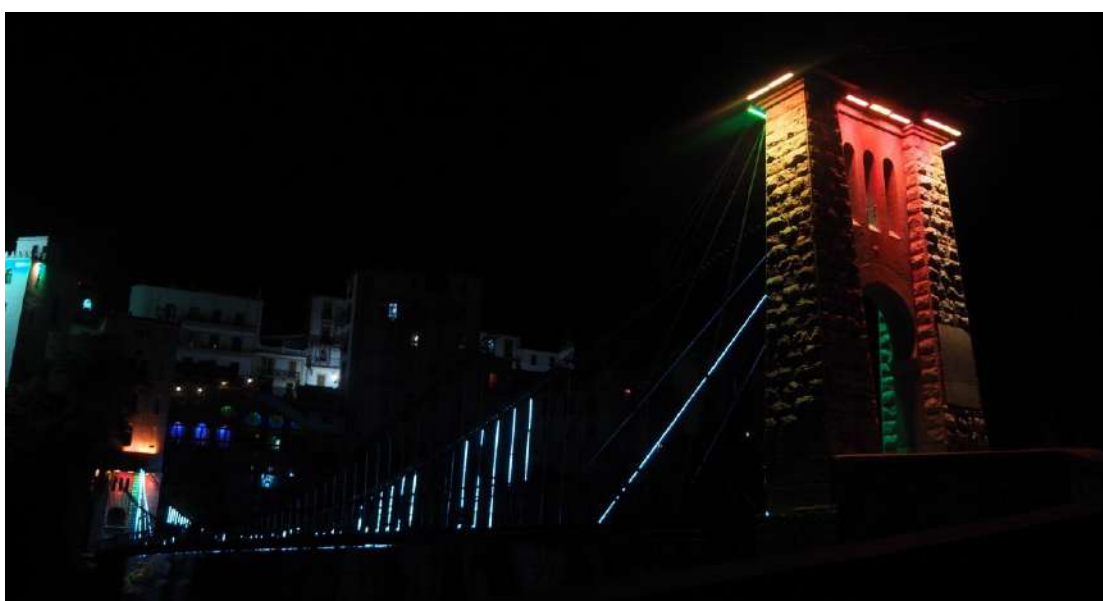
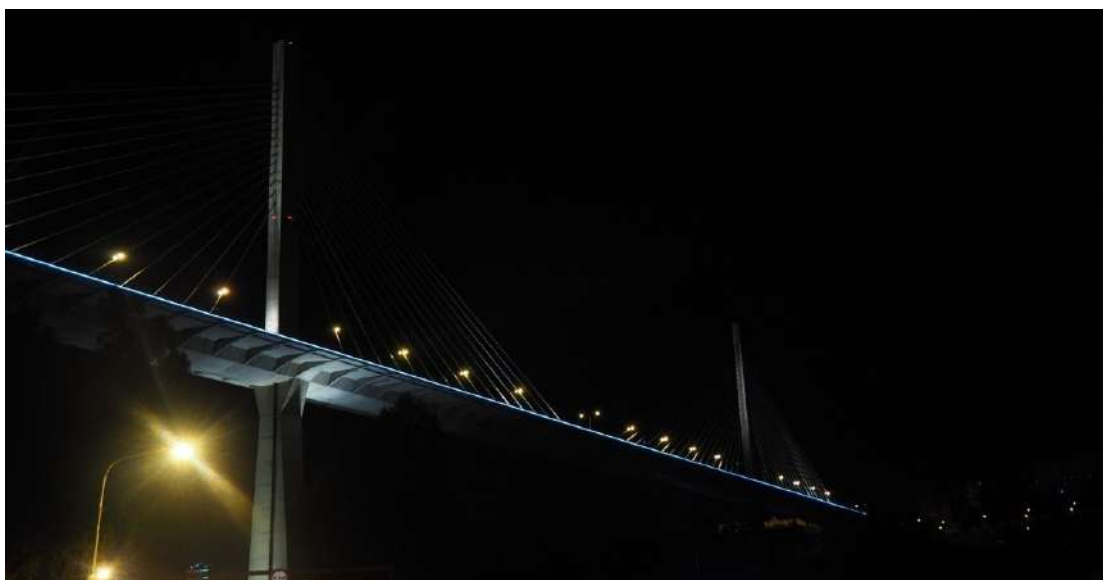


Figure 36: Mise en lumière des monuments constantinois, de haut en bas: pont Ahmed Bey, pont Perrégaux et pont Sidi M'cid. Photo: N. Baziz (mai, 2018)

c. Les équipements phares

Dans le souci de combler le retard accumulé par la ville en matière d'équipements, notamment culturels, hôteliers et de transport, le programme officiel englobe deux chapitres distincts, qui sont la requalification des bâtisses existantes à vocation culturelle, tels que la résidence de la wilaya qui deviendra résidence d'artistes, la maison de la culture qui deviendra musée d'art moderne et la réalisation de nouvelles infrastructures (La tribune, 18/02/2013). En effet, la manifestation culturelle sera à l'origine de la réalisation de plusieurs bâtiments phares pour la ville à travers notamment la construction de la salle de concert Ahmed Bey et de l'hôtel de standing Marriott, ainsi que les réaménagements du palais de la culture Mohammed El Aid El Khalifa et de la maison de la culture Malek Haddad. Ces projets constitueront l'étendard, le *flagship* de cette manifestation (figure 37). Par contre, d'autres projets, existaient déjà bien avant la mise en place de la manifestation, seront récupérés pour donner l'illusion d'une dynamique liée à l'événement. En retour, cette instrumentalisation sera parfois bénéfique pour ces projets, qui se verront booster aussi bien en termes de moyens humains que financiers. Ils devront, à contrario, se plier aux temporalités courtes imposées par la manifestation. Cette condition remettra en cause la qualité du travail avec une gestion « à la va vite ».



Figure 37: Equipements réalisés dans le cadre de la manifestation culturelle de Constantine. a. hôtel Marriott, source : site Marriott.org. b. Salle de concert Ahmed Bey, source : Constantinedhieretdajourdhui.net. c. Palais de la culture. Photo : N. Baziz

Parmi les événements phares programmés dans le cadre de l'événement, on retrouve la restauration de la vieille ville de Constantine avec ses mosquées, hammams, palais et autres bâtisses dignes d'intérêt historique, ainsi que la restauration de la partie basse de la Souika, la partie la plus authentique de la vieille ville (*cf., chapitre 6, Infra*). Ces restaurations se situent

au sein du secteur sauvegardé, dans la partie arabo-musulmane de la ville, renforçant ainsi le discours d'identité construit autour de la manifestation culturelle « capitale arabe ».

D'autre part, les éléments inédits par apport aux événements d'Alger et de Tlemcen, sont l'investissement des autorités des espaces publics et du volet de la formation. En effet, les espaces publics sont considérés ici en tant qu'éléments fédérateurs de la ville. Cela se fera à travers notamment la revalorisation de multiples places et placettes au sein de la vieille ville, ainsi que la régénération du centre-ville, dont les trois grandes places centrales et le premier jardin public de la ville qui feront l'objet de revalorisations conséquentes (*cf., chapitre 4, infra*). Ces projets qui se situent dans le cœur urbain de la ville font également partie des réaménagements opérés et récupérés par la manifestation puisqu'ils faisaient déjà partie des projets de développement de la ville, du plan de sauvegarde pour certains et du plan de régénération pour d'autres.

En ce qui concerne la formation, ce volet est enfin pris en considération dans le cadre de l'événementiel, le consultant de la cellule de communication au sein du commissariat de gestion de l'événement explique que *« la différence par apport à la manifestation Alger capitale 2007, Panaf 2009, et Tlemcen, c'est que dans celui-ci il y a un programme de formation, et c'est dans ce cadre que j'ai rejoint le commissariat. La semaine dernière y a eu d'ailleurs une signature entre ministère de la culture et de la formation, de la technique : son lumière, machinerie, gestion, maîtrise d'œuvre, métiers artistiques, et métiers de l'art plus globalement (...) Et c'est la première fois que ce type de programme est fait, tout programme aura un volet formation »*, le consultant de la cellule responsable de la vie associative confirme également que *« pour les associations, il y aura des formations qui permettront d'implémenter leurs projets efficacement. Afin de gagner les bonnes pratiques pour les associations, en plus d'une vision lointaine de projets, sur des bases solides qui dureront bien au-delà d'une année »*, en plus des chantiers de formation aux métiers du bâtiment et à la restauration élaborés par la direction de l'urbanisme. Ainsi, L'événementialisation de la ville servira de catalyseur à ces projets.

d. Mise en récit, entre épopée et parade

À l'occasion de l'ouverture officielle de la manifestation dans la nouvelle salle de spectacles Ahmed Bey justement construite pour l'événement, un spectacle sous forme d'épopée est donné, il qui raconte l'ancienne Cirta, sa diversité culturelle et sa richesse historique, le spectacle résume les 3000 ans d'histoire de la ville et donnera « L'épopée de Constantine ». La mise en scène illustre les différentes époques historiques de la cité depuis l'âge préhistorique, jusqu'à la période contemporaine. En outre, l'épopée voulait marquer les esprits par une « événementialisation spécifique » (Benlatrache, Hadjadj, 2015, p.2) à travers des tableaux dont les récits, aux contenus affectifs et cognitifs, cherchent à provoquer un sentiment de fierté et insistent sur Constantine comme creuset des civilisations qui remontent à la Numidie (Benlatrache, Hadjadj, 2015).

En effet, après l'annonce de l'événement Constantine capitale de la culture arabe 2015, de nombreux intellectuels et artistes s'élevaient contre la dénomination « arabe », arguant la primauté de la culture amazigh. Un débat qui s'est ensuite répandu sur les réseaux sociaux pour réclamer une célébration « Constantine capitale de la culture amazigh », la polémique s'est même déplacée sur les banderoles du stade de la ville de Bejaia qui affichaient « Constantine capitale de la culture amazigh » (Messali, 2016). On peut voir dans l'épopée qui commence sa narration encore bien avant l'antique Cirta, une volonté de clore le débat autour de cette question de l'amazighité de Constantine et de dépasser le malaise créé par le mouvement de protestation.

La parade de clôture, dont le défilé a traversé entièrement la ville jusqu'au palais Ahmed Bey, lieu d'une grande exposition du patrimoine, vise à affirmer la prise en considération du patrimoine matériel et immatériel. A travers cette exposition en plein air, c'est tout l'espace urbain qui est ici « *mis en scène pour faire partager et transmettre un sentiment de cohésion sociale et de partage avec la population locale d'une identité collective* » (Benlatrache, Hadjadj, 2015, p.133).

Le récit médiatique : l'autre point de vue

L'événement s'organise dans un contexte caractérisé par une pauvreté au niveau des équipements culturels ainsi que par l'absence de participation sociale, plus particulièrement celle de l'habitant. Les festivités de la capitale de la culture arabe vont se dérouler loin de la médina, pourtant symbole historique de la ville, dont la restauration est encore en cours. Ces lieux de la médina qui représentant l'âme de Constantine ont été occultés au cours des festivités (Benlatrache, Hadjadj, 2015).

Les récits médiatiques rapportent, pour la plupart, les défauts de l'organisation de l'événement et leurs impacts sur la réputation culturelle de la ville. Les journaux qualifieront de mensonges et de « bobards » (El Watan, 26/02/2015) les intentions d'une manifestation culturelle visant à promouvoir l'identité culturelle arabe. Les médias estiment ainsi que la préparation de l'événement « Constantine, capitale de la culture arabe » relevait plutôt du « bricolage » (Liberté, 17/10/2013). Des projets de grande envergure ont été lancés « en fanfare » comme la réhabilitation des lieux touristiques et culturels lieux de mémoire, des symboles de l'identité de la ville, mais dans un flou et un laisser-aller qui auront marqué la gestion des projets, et dont la plupart finiront par être abandonnés, faute de temps et de fonds (Benlatrache, Hadjadj, 2015).

Les médias témoigneront également d'un sort similaire accordé aux centres culturels et salles de cinéma, où non seulement les projets de réhabilitation seront abandonnés mais dont certains seront convertis en restaurants (El Watan, 17/09/2014), une action offensante et perçue comme une volonté de faire reculer la culture. En plus des scandales liés à la corruption et à la dilapidation de biens publics dans des gouffres financiers, à l'image de la construction de la salle de concert Zénith (El Watan, 24/05/2015), qui ne répond pas à toutes les normes dont le coût aura été quatre fois plus élevé que prévu (voir annexe A2).

3.5.4. Le rapport de l'événementiel aux espaces publics et aux espaces verts

Comme nous l'avons vu, l'attractivité de la ville est l'un des enjeux principaux auquel se confronte les villes qui abritent un événementiel. Cela donnera lieu, pour les premières générations de type « ville capitale », à l'élaboration d'un programme davantage tourné vers les festivités et les activités culturelles. Paris, Athènes et Rome qui ont accueilli des événements de ce type en sont des exemples (Messali, 2016 ; Carrière, Demazière, 2016). Les événements d'Alger 2007 et Tlemcen 2011, malgré certaines spécificités locales, s'inscrivent également dans cette lignée.

L'attractivité urbaine se basant sur l'élaboration d'une identité forte, l'essentiel des projets urbains faits dans le cadre d'un événementiel s'articulent autour d'opérations phares, qui sont porteuses d'images, censées induire un développement économique, social et urbain accéléré (Sokoloff, 2016). On pourrait citer à ce titre, la manifestation capitale culturelle de Marseille ou l'exposition universelle de Lisbonne, des opérations qui par la reconversion de friches industrielles ont permis de repenser la ville et de la promouvoir grâce à un aménagement direct et induit provoqué par l'événement (Lieutaud, 2002).

En effet, en plus d'enclencher de grandes opérations urbaines spectaculaires, les espaces publics ne sont plus laissés de côté. L'exemple de Barcelone, qui voit en prévision des jeux olympiques, la réalisation de nombreux espaces publics de quartier, où chaque district est doté d'un parc urbain est très parlant. Ce redéploiement correspond à une conception plus globale, en termes de fonctions, plus soucieuse de la pérennité des opérations. Ainsi, en mobilisant la notion de qualité de vie, les interventions portent désormais autant sur les équipements que sur les espaces publics (Sokoloff, 2016).

Dans un contexte de prise en compte de la primauté des questions environnementale, une tendance à retravailler la ville par les espaces publics dont les espaces verts semble également se dégager. Là encore, l'exemple de Barcelone est édifiant : 110 hectares d'espaces verts sont introduits, dont 84 ha de parcs et 30 000 arbres plantés donnent au projet olympique une forte composante environnementale et paysagère qui contribue au traitement symbolique du site et à sa valorisation sociale (Carrière, Demazière, 2016). L'aménagement du parc des nations de Lisbonne, l'une des plus grandes opérations d'urbanisme réalisée ces dernières années dans le bassin méditerranéen, propose un aménagement qui réunit tous les ingrédients d'une opération paysagère importante, destinée à articuler l'éphémère et le durable, tout en créant des objets urbains dont la fonction est avant tout de changer l'image de la cité. Comme pour Barcelone, à cet ensemble exceptionnel s'ajoute un traitement particulier des espaces publics et l'aménagement paysager exceptionnel avec parcs et jardins sur 5 kilomètres de berge (Carrière, Demazière, 2016).

Constantine 2015, en plus d'un plan culturel et festif étoffé et la réalisation d'objets architecturaux spectaculaires, développe un programme urbain qui fait la part belle aux espaces publics dans toute leur diversité. Cela aura lieu notamment grâce à la régénération du

centre-ville constantinois qui touchera les principales places, squares et jardins de la ville ; le réaménagement de nombreuses places et placettes de la vieille ville ainsi que du lancement du parc urbain du Bardo, sur les berges du Rhumel. Ainsi, la manifestation Constantine capitale arabe, s'inscrit davantage dans le modèle des villes événements, qui aspirent à enclencher des changements urbains et sociaux (*cf., chapitre 4, infra*) via l'introduction ou la réintroduction des espaces publics et des espaces verts dans la vie de la cité.

Conclusion chapitre 3

Nous venons de voir au cours de ce chapitre que la ville support de rites et de rituels festifs a toujours existé et que les célébrations et les festivités sont au cœur de la vie urbaine et sociale d'une ville. Une typologie d'événementiel apparaît, certains sont spontanés, telle une marche qui s'improvise après la victoire d'un match ou d'une élection ; d'autres font partie des institutions d'une ville, à l'image d'un festival ou d'une commémoration et d'autres encore, comme les *off*, s'attachent à évoluer dehors des sphères institutionnelles. Néanmoins, quelle que soit sa nature, l'événementiel est une des composantes de la vie urbaine, profondément reliée à la ville et particulièrement à ses espaces publics qui représentent les supports de cette expression.

Si la ville support de l'événementiel arbore une longue histoire, le processus qui consiste à « faire la ville » à partir de cet événementiel est un phénomène récent et s'avère être un levier de changements urbains conséquent. En effet, le fait d'accueillir par exemple une manifestation culturelle d'envergure, entraîne des transformations significatives dans la ville et ses espaces publics et sert de justification à la refonte de certains espaces publics urbains. En analysant les ressorts auxquels font appel les villes qui abritent un événementiel, plusieurs paramètres qui contribuent à cette manière de fabriquer l'urbain émergent :

- Le premier concerne la gestion des temporalités. En effet, l'urbanisme fondé sur l'événementiel doit se conjuguer au « temps ». La réussite d'un événementiel reposant sur le respect d'un délai limité, la logique de l'éphémère domine souvent. Mais elle n'est pas la seule. Ainsi, chaque ville fait le choix de s'inscrire dans du court, du moyen ou du long terme, afin d'instaurer un nouveau dialogue entre le lieu et le temps. Si l'aspiration vise à inscrire l'action dans la durée, le grand défi de ces villes consistera à capitaliser l'engouement créé et à trouver une manière de pérenniser les actions prévues à cet effet. Les solutions les plus souvent envisagées consistent à construire des équipements phares, aménager et/ou réaménager des espaces publics d'importance pour la ville, ou encore ritualiser des actions urbaines immatérielles pour instaurer des rythmes urbains.
- Le second paramètre, concerne la construction de l'identité et les des questions liées à la globalisation et à la circulation des modèles mondiaux. L'événement, s'inscrivant d'abord dans un cadre qui structure son existence, le risque encouru est celui de l'uniformisation et du détachement du contexte local. Cette injonction d'harmonisation va paradoxalement créer une nécessité de se distinguer. En effet, l'enjeu d'attractivité inhérent à la réussite de l'événementiel, oblige la ville à se différencier, en développant un identitaire fort, réel, exagéré ou construit, autour duquel les habitants se reconnaissent et qui « vend » aux autres une image positive et attrayante.
- Le troisième paramètre est dicté par la nécessité de la construction d'une image urbaine et la logique de mise en scène, cela se manifeste par l'émergence des disciplines de communication et le marketing qui se conjuguent à la ville : chaque

événement doit trouver une mise en scène et un récit qui met en perspective les ambitions d'une élite urbaine reposant sur l'adéquation avec l'identité d'une région et l'aspiration d'un peuple, qui provoqueront à leur tour une urbanisation en recherche d'originalité (Bellester, 2013). La construction d'une image positive à partir de la composante identitaire, va forger la nouvelle image de la ville et pousser à intégrer des démarches issues du marketing urbain et territorial, de la communication ou encore de la publicité. Ces disciplines appliquées à la ville se déclineront avec des notions telles que le « *branding cities* » ou le « *flagship* ».

Pour matérialiser le processus de fabrique de la ville à partir de l'événementiel, nous nous sommes intéressé au contexte algérien, qui capitalise une certaine expérience vis-à-vis de l'événementiel au cours de la dernière décennie : Alger capitale de la culture arabe 2007, Tlemcen capitale islamique 2011 et plus récemment Constantine capitale de la culture arabe 2015. Ces événements seront à l'origine de nombreuses transformations au sein de ces villes. En explorant la manière dont ce sont faites ces transformations, aussi bien du point de vue de l'urbanisme, que celui des mécanismes suscités mis en place pour la gestion des temporalités, de l'identité ou de la construction d'image. Il ressort que la gestion sera différente d'une ville à l'autre. Si le cas d'Alger fait plutôt penser aux événements « capitales » du début des années 80, du fait de l'effacement de l'impact territorial et urbain au profit d'activités culturels éphémères : organiser des événements culturels semble être un moyen de réinvestir dans la culture et dans la ville. La manifestation culturelle de Tlemcen sera, en revanche, plus élaborée, la composante identitaire ressort fortement et sera bien exploitée par les différents acteurs du processus, en plus du fait que cet événement servira d'alibi au lancement de nombreux projets historiques d'importance patrimoniale.

Enfin, le cas de Constantine capitale de la culture arabe 2015, exploite parfaitement les expériences précédentes en s'appuyant sur tous les ressorts auxquels peut faire appel une ville qui abrite un événementiel déjà identifiés. Le phénomène culturel semble apporter un nouveau regard nouveau sur le traitement des questions urbaines ainsi que le processus de développement qui utilise l'événement comme justificatif aux opérations de transformations urbaines. A cet effet, les espaces publics dans lesquels nous catégorisons les espaces verts, ne sont pas en marge du programme développé dans le cadre de l'événementiel, mais font, de plus en plus, l'objet d'une attention particulière, qui a pour but de pérenniser les actions urbaines lancées mais également de prendre en considération la notion de qualité urbaine et environnementale. Comment cela va se concrétiser à Constantine? Quel apport cela aura sur les espaces verts de la ville ? C'est ce que nous allons tenter de voir au cours du chapitre suivant consacré au square Bennacer Bachir, un espace vert public localisé en plein milieu du centre-ville constantinois, qui a connu et réceptionné un réaménagement conséquent dans le cadre de cette manifestation culturelle.

Chapitre 4

Les jardins de l'événementiel, pratiques et représentations -cas du square Bennacer Bachir

« On ne présente pas Constantine. Elle se présente et l'on salue. Elle se découvre et nous nous découvrons. Elle éclate comme un regard à l'aurore et court sur l'horizon qu'elle étonne et soulève. Puis, satisfaite de son effet, elle se fige dans sa gravité, se regroupe dans sa légende, se renferme dans son éternité. »

Malek Haddad (quotidien Annasr)

Nous venons de voir que les événements culturels comptent désormais parmi les facteurs de « production » de nouveaux espaces urbains, de requalification d'anciens espaces et de réécriture des espaces et des temps. Ils sont en ce sens de plus en plus utilisés pour la fabrique de la ville et de ses nouvelles urbanités (Gravari-Barbas, 2009). Cette nouvelle dimension événementielle guide la façon de concevoir, de fabriquer, d'utiliser et de pratiquer la ville (Gravari-Barbas, 2009). Notons, à propos des usages et pratiques, les définitions de F. Jaureguiberry et S. Proulx (2011, p.80), qui considèrent que l'usage « *suppose la constitution d'une épaisseur sociologique à travers l'émergence de routines d'emploi et d'habitude dans les « manières de faire » avec le dispositif* » ; alors que la pratique, regroupe l'ensemble d'activités autour d'une même thématique, dont chacune s'inscrit dans un rapport avec un objet (Jaureguiberry et Proulx, 2011). Nous parlerons donc d'usages de l'espace et de pratiques des usagers.

En 2012, l'organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences proclame la ville de Constantine « Capitale de la culture Arabe 2015 ». Cette manifestation d'envergure internationale va déclencher une série de projets qui ont transformé la ville tels que les projets de construction du Zénith, du Palais des expositions, du pôle culturel, d'infrastructures d'accueil, ou encore la réhabilitation du patrimoine sur la base du plan permanent de sauvegarde¹⁹. Pour cet événement, une politique urbaine spécifique à la ville s'est mise en place, dont l'objectif était de mener à bien des projets urbains, mais aussi de développer une vision pérenne, en contrepoids de l'urgence conjoncturelle inhérente à l'organisation d'un événement.

Afin de réussir cet événement, le ministère de la culture et les collectivités locales se sont alliés pour insuffler un souffle nouveau au centre-ville constantinois. L'Etat, ayant développé une posture favorable au développement durable, multiplier les projets relatifs à l'environnement, entre autres, à travers la réintroduction de la nature urbaine. C'est dans ce contexte que la revalorisation du square Bachir Bennacer et la restauration des jardins de la basse Souika ont pris place, et seront accélérées par la mise en place de l'événementiel.

Si, dans le cas du square, le projet de réaménagement existait déjà auparavant, dans le cadre de la régénération du centre ville constantinois, que nous verrons d'ailleurs au cours de ce chapitre, cette revalorisation a été récupérée pour l'événementiel, cela accélérera la réalisation et conditionnera l'usage durant l'année 2015 et au-delà. La restauration des jardins archéologiques de la basse Souika par contre, fait partie intégrante du programme mis en place pour l'événement Constantine capitale de la culture arabe, même si les bases de cette intervention et toutes celles de la vieille ville étaient préconisées dans les plans du secteur sauvegardé de la ville, le PPSMVSS²⁰ (*cf., partie III, infra*). Les questions concernant l'événementiel et les interventions orchestrées dans ce cadre seront abordées dans le présent

¹⁹ Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés est un outil d'urbanisme développé en 2008 pour la réhabilitation de la médina de Constantine. Il se compose de trois étapes : les deux premières étapes contiennent le diagnostic, les mesures d'urgence et l'étude historique et typologique de la médina ; la troisième étape, consacre la rédaction finale des orientations et des règlements, nous verrons cela dans la troisième partie.

²⁰ Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé

chapitre, pour le cas du square Bennacer, et dans la troisième partie en ce qui concerne la partie de la basse Souika.

Dans le but également de réussir la manifestation culturelle, Constantine devra gérer différentes temporalités ; la logique de la manifestation répondant à un calendrier temporel précis et court, il n'en est pas de même pour la gestion de la ville, qui demande une temporalité longue (Baziz, 2018). C'est ainsi que la ville se dotera d'équipements phares comme le square Bennacer Bachir qui sera livré dans les temps, répondant ainsi à l'urgence conjoncturelle de l'événementiel, mais qui s'installera également dans la durée, puisqu'il s'agit d'abord d'un espace public ouvert à tous et surtout d'un lieu chargé d'histoire. Comment se sont conjuguées les deux temporalités courte et moyenne voir longue dans le cas du square ? Partant du principe que le square est d'abord un espace public et que celui-ci fait déjà partie de l'histoire du centre ville, dans quelle mesure l'événementiel a-t-il conditionné l'opération et surtout sa réception ? Voici quelques unes des questions qui ont structurées ce chapitre.

A l'issue de ces questions, nous verrons comment l'événementiel a entraîné la refonte du tissu de centre-ville constantinois, dont le square fait partie intégrante. La dynamique festive provoquée par les activités inhérentes à la manifestation, sera également à l'origine de la hausse de fréquentation des lieux, cela offrira une seconde vie au square Bennacer, un square jusque-là boudé par la population, en atteste le travail de Benhassine-Touam et B. Labii (2009). Seulement, au-delà du changement physique du square Bennacer à l'issue de son réaménagement, des transformations liées à l'usage et à la pratique du jardin apparaissent également. Le square Bennacer nous offrira ainsi l'occasion de mettre en lumière les nouvelles pratiques du square, cet espace urbain censé être ouvert à tous mais pas forcément de manière égale (Camus, 2004), nous chercherons, donc, à explorer ces altérités dans l'usage et la réception de ce lieu, dans le contexte particulier de l'événementiel.

4.1. Présentation du square Bennacer Bachir

Dans le programme de l'événement Constantine capitale de la culture arabe 2015, figurent des projets de réintroduction de la nature urbaine en centre-ville, en accord avec le cadre réglementaire visant à promouvoir l'espace vert (*cf., chapitre I, supra*), citons notamment, le projet de revalorisation du square Bennacer Bachir, qui figure sur l'une des artères principales de la ville, qui se verra offrir une seconde vie et la restauration des jardins archéologiques de la basse Souika, qui structurent l'interface de la vieille ville sur le Rhumel²¹ et qui est actuellement à l'arrêt, au stade de terrassement et étude. Dans ce chapitre nous allons détailler le cas du square Bennacer Bachir pour plusieurs raisons, sur lesquelles nous reviendrons plus en détails, mais principalement pour l'épaisseur historique et culturelle qu'il représente : Cet espace, comme nous allons le voir, articule entre les deux tissus urbains médinois et français, et constitue donc un espace hérité d'autres cultures.

Le square Bennacer est un jardin public, le premier de la ville d'ailleurs, ce qui l'inscrit de fait dans la problématique de la fabrique de la ville au travers ses espaces verts publics, abordée en première partie. De plus, le square ayant subi une opération de réaménagement dans le cadre de l'événementiel, il permet de vérifier la mise en place des ressorts inhérents à l'organisation d'une manifestation culturelle, qui ont été identifiés au cours du chapitre précédent.

4.1.1. A l'origine, le square Vallée

L'évolution chronologique est importante dans la compréhension du square Bennacer. En effet, ce lieu a eu « plusieurs vies ». Erigé en 1866 par l'administration française (Ali Khodja, 2011, p. 197), le square, baptisé square Vallée, est le principal jardin public de la ville. Unique par son ancienneté et la rareté des espèces sylvoles qu'il abrite, le square est de forme rectangulaire, il se compose de placettes et d'un jardin à la française sur un peu plus d'un hectare de superficie. Il longe l'avenue Pierre Liagre et relie la place de Lamoricière à celle de la Brèche²². Durant cette période, le régime adapte l'espace à ses besoins en usant de son savoir-faire. Le type d'espaces verts est donc issu d'un urbanisme d'alignement avec les tracés des grands boulevards plantés et associés à des squares et des places publiques (Bekkouche, 1997).

A cette époque, le square Vallée était communément appelé « *Jnen el markantia* » (Ali Khodja, 2011, p. 197), littéralement le « jardin des riches ». Cette appellation renseigne ainsi sur l'image que s'en faisaient les autochtones. Les jardins publics ne faisant pas encore partie de la culture algérienne, les habitants les identifiaient aux français, mettant ainsi de la distance entre eux et le square, qu'ils n'utilisaient d'ailleurs pas. A propos de ces espaces publics légués par l'histoire, J. Toussaint et M. Zimmermann (2001) disent que ce sont des espaces

²¹ Le plus important cours d'eau de Constantine

²² Cette place évoque une brèche provoquée par les obus de l'armée française en 1837 dans l'enceinte du portail fortifié, et qui ouvrit les portes de la ville aux nouveaux intrus.

principalement masculins, « *au point même que l'on peut s'interroger sur le statut public de ces espaces, du point de vue des sociétés coloniales, puisque les femmes en sont exclues* ». Ce qui implique, dès cette époque, un partage genré qui perdurera par la suite.

Le square Bennacer Bachir est l'un des espaces verts les plus emblématiques du centre-ville constantinois. Situé au cœur de la place principale de la ville, la place de la Brèche, il constitue la partie de transition entre l'ancien tissu traditionnel de la médina et le tissu européen du 19^{ème} siècle, conçu et aménagé par l'administration française. En effet, l'aménagement des squares de l'esplanade Valée fut voté en 1863 et le square fut inauguré, sous le nom de square Valée en 1866.

Avant 1837²³, il ne figure en ces lieux que les faubourgs de Constantine. La carte de B. Pagand (1988) montre bien (figure 38) que l'emplacement actuel du square ne faisait pas partie de l'enceinte de la médina, il se situe donc en partie extramuros de la ville. Cette manière de concevoir la ville correspond au modèle de la ville arabo-musulmane déjà abordé (*cf., chapitre 1, supra*), qui hormis la présence de quelques *Jnens*, jardins privatifs des riches demeures et palais ou une timide végétation dans la sphère domestique (souvent dans les patios des habitations), préfère reléguer les espaces naturels à la périphérie. A l'image des Fahs d'Alger ou de la palmeraie de Ghardaïa ou Timimoune, les principaux jardins et vergers de la ville de Constantine se trouvent donc en banlieue (*cf., chapitre 2, supra*).

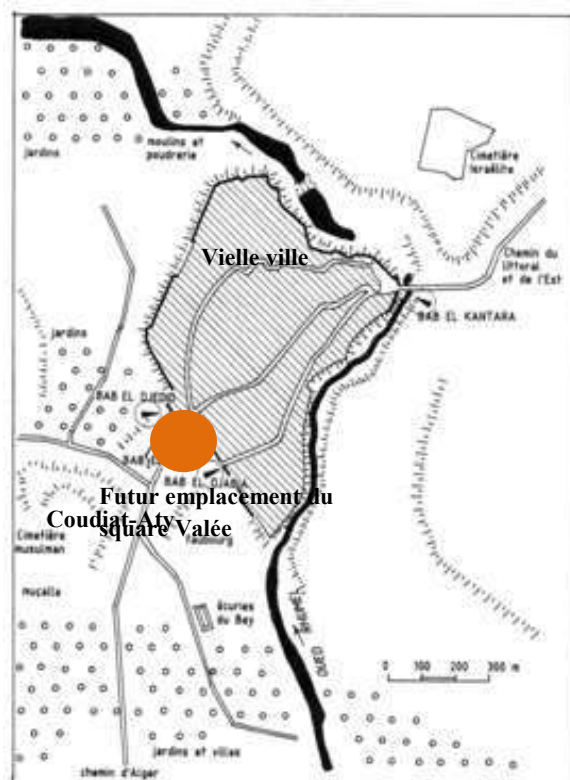


Figure 38 : Carte de Constantine en 1837, la ville et ses extensions. Source: B. Pagand (1988). Traitement : N. Baziz

²³ Date de la prise de Constantine

Le square Bennacer faisait donc partie de la périphérie de la ville, localisé sur la partie de terre qui relie le vieux Rocher à la hauteur du Coudiat-Aty et raccordé à la place de la Brèche. L'esplanade des squares est séparée par une allée centrale, appelée allée des squares (Kribeche Youcef- Ali, 2009). Celle-ci deviendra avenue Lamoricière en 1909, puis avenue Pierre Liagre en 1935. L. Régis donne dans son travail consacré à Constantine, cette description détaillée du square Valée:

« Ce charmant jardin, planté avec soin de massifs variés formés des arbres et des arbustes des pays chauds, donne une idée de la force de végétation du pays. Des lauriers doubles, roses et blancs, des grenadiers, des palmiers, des jasmins jaunes mêlent leurs rameaux légers aux lilas et aux althaeas du nord. L'ombre supérieure vient des tilleuls dont les troncs, complètement cachés par les pampres vigoureux des bignonias aux longues cloches couleur de feu, forment l'ornement d'une allée circulaire qui, dès l'entrée de la grille, frappe les yeux. Une échappée dans la verdure laisse errer le regard sur la vallée du Rummel (...) Le square est divisé par une route: la portion située du côté de la vallée du Hamma est négligée et n'est guère fréquentée que par les Arabes qui viennent se mettre en prière à l'ombre de ses quinconces. On a réuni dans les allées des fragments de sculpture romaine trouvés dans les environs, et l'on a dû entourer d'un grillage le bassin qui est au centre, afin d'empêcher les Arabes des caravanes de s'en servir comme d'une piscine d'ablutions »(Régis, 1880, p. 14-15).

L. Régis (1880), évoque également les multiples usages au square : Il agrémentait le paysage urbain de la ville et constituait une bouffée d'oxygène pour une ville en pleine expansion ; il représentait un lieu de promenades agréables pour la population locale de toutes origines et tout le monde trouvait du plaisir à s'y prélasser.

Le square Valée est un des éléments de la place de la Brèche, au début ce fut avant tout une place d'armes, la plus importante place du centre ville. L'extension de Constantine aux abords immédiats de ses remparts, est le lieu de confrontation de deux systèmes urbains complètement différents. Cette jonction illustre parfaitement l'antagonisme de la relation entre les deux systèmes spatiaux. B. Pagand (1989), explique d'ailleurs qu'à cette étape de la colonisation, l'apparition de la ville française à Constantine, ne constitue plus un substitut qui s'impose au tissu traditionnel, c'est plutôt ; comme une entité urbaine, qui ne peut se faire que par la liaison entre des éléments éparpillés de l'implantation coloniale dans la cité (à l'image des extensions vers les différents faubourgs), ou par la transformation de la périphérie du Rocher en une périphérie d'un nouveau centre européen.

L'idée de séparer les deux villes a commencé à germer vers 1845 pour aboutir en 1855 à une proposition, celle de créer une ville nouvelle pour les colons (voir annexe A1). Cette proposition est restée à l'état de projet suite aux crises répétées qui ont secoué la colonie, alors qu'entre 1857 et 1865, du côté de l'intervention coloniale urbaine sur la médina, on impose au tissu ancien des percées rectilignes de type haussmannien, un urbanisme d'essence militaire et hygiéniste (Chabi, 2008) (figure 39).



Figure 39: Percées haussmanniennes dans la médina de Constantine et emplacement du square Bennacer Bachir,
Source: B. Raymond (1986) et B. Pagand (1989). Traitement : N. Baziz

Pour en revenir à cet espace tampon, appelé à contenir le square Valée, nous pouvons constater que l'espace de la Brèche en tant qu'ensemble urbain, offre une liaison spatiale forte entre la vieille ville sise sur le Rocher et la nouvelle ville coloniale située à l'ouest et au sud (figure 40). Cette liaison, en plus d'être une jonction spatiale entre deux entités différentes, médina ottomane²⁴ à l'origine et ensuite ville coloniale, offre une fluidité aux deux modèles en question, bien que cela se fasse au détriment de nombreuses bâtisses situées le long des grandes artères. Les percées coloniales ont effacé les voies les plus importantes ayant autrefois hiérarchisé l'espace de la vieille ville (Benabderrahmane, 2007).

²⁴ La médina constantinoise est aussi appelée vieille ville de Constantine.

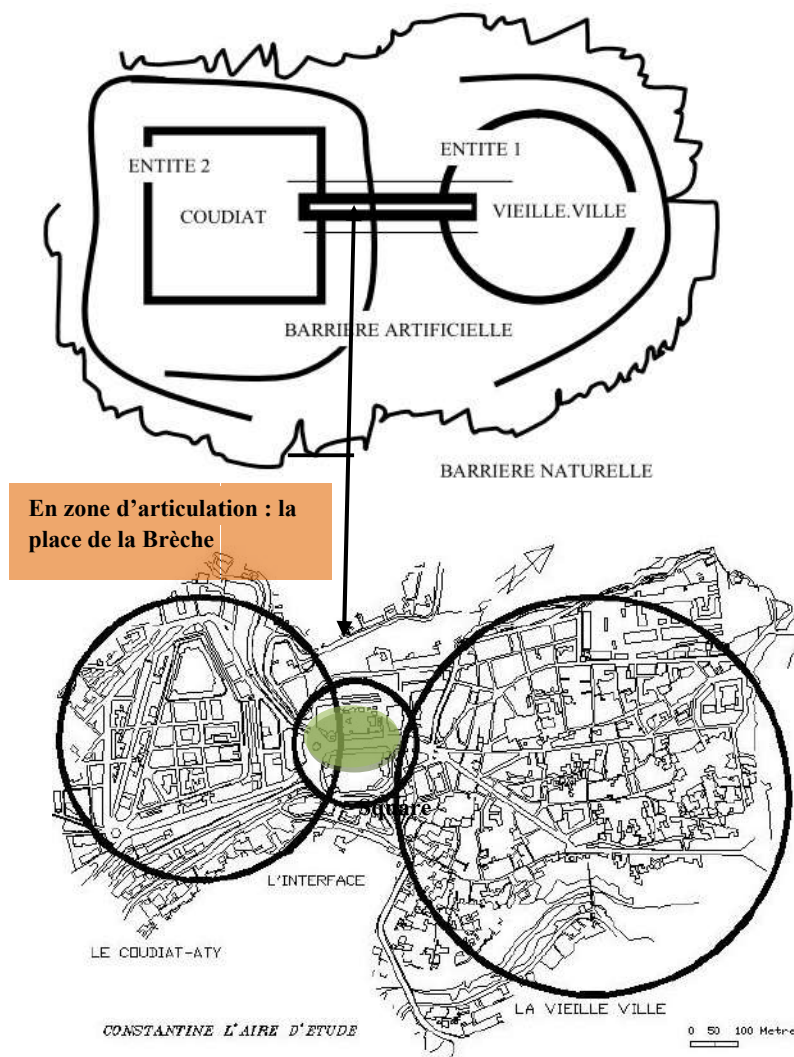


Figure 40: Interface urbaine, zone tampon entre la médina et le Coudiat-Aty. Source: T. Khenoucha (2011). Traitement : N. Baziz

Par ailleurs, la place de la Brèche constitue un échantillon social et spatial représentatif des mutations survenues dans les espaces de formation coloniale à Constantine. Elle a porté plusieurs noms durant la colonisation : d'abord place Nemours, puis place Valée en référence à deux grandes figures de l'armée française, et enfin place de la Brèche²⁵. A l'origine, elle a été créée dans un but d'apparat et de démonstration de force du nouveau pouvoir établi (Benabderrahmane, 2007). D'ailleurs le service du génie militaire, responsable des premières réalisations en Algérie défendait l'existence de cette grande place centrale réservée à l'armée afin de servir de place d'armes (figure 41). Le choix de cette place, se base essentiellement sur son histoire, sa création, son vécu, l'évolution dans le temps de son usage ainsi que sa position particulière dans le tissu urbain constantinois. C'est un lieu d'échange commercial, politique et culturel et l'espace public le plus important de Constantine, par sa fréquentation et sa popularité (Amireche, 2012).

²⁵ La dénomination de place de la Brèche fait référence au lieu qui se trouve entre le palais de justice actuel et la muraille, et dans laquelle a été faite au canon une brèche, qui a permis aux français d'accéder puis de conquérir la ville le 13 octobre 1837.

Dans sa typologie, la conception de cette place se base sur les principes de symétrie et de perspective, typique de l'urbanisme européen. Elle accueille souvent les cérémonies officielles de commémoration, ce qui lui permet d'affirmer une centralité symbolique et fonctionnelle par rapport à l'ensemble de la ville (Kribeche Youcef- Ali, 2009).



Figure 41: Places du centre-ville sous occupation française. a. Place Nemours avec convois militaires. Source: constantine.free. b. Cérémonie sur la place de la brèche. Source: constantine-hier-aujourd'hui

La tendance était de réunir autour de ce centre européen, un ensemble urbain qui matérialise la nouvelle identité urbaine de la ville. Ainsi, les français vont commencer par installer de multiples équipements liés à leur vie quotidienne (Milous, 2006), tels que les banques, poste, mairie (1882), préfecture (1887) et palais de justice (1919), sur cette place, près du marché et du théâtre déjà construit en 1880. Dans l'optique d'aérer la ville entre l'ancien et le nouveau tissu, l'administration coloniale a introduit une grande allée plantée. Ainsi, de part et d'autre de cette allée figurent les premiers squares de la ville, à gauche le square Valée et à droite la place de la république puis le square Panis (figure 42). La place de la Brèche constitue en fait l'entité urbaine qui regroupe un assemblage de places, rues et jardins (Kribeche Youcef- Ali, 2009) et qui se compose des places de la Brèche, de la place de la république et de celle de Lamoricière, ainsi que des squares Valée et Panis, de l'esplanade du marché et de l'avenue Pierre Liage. On peut également y inclure les anciens souterrains, se situant sous le système de voirie au niveau des places de la Brèche et de Lamoricière. Comme espaces verts, les deux jardins plus connus sous les noms de *Jnen El Markantia* pour le square Valée et *Jnen Ezzaoualia* pour le jardin Panis, sont au début du 19^{ème} siècle, les lieux de promenade les plus investis par les habitants de la ville.

a. La place du 1er Novembre 1954

Après l'indépendance, des mutations notables vont avoir lieu au sein de l'ensemble urbain de la Brèche, dont la place du 1^{er} novembre 1954 fait partie. Des mutations sont d'abord liés aux changements intervenus sur la toponymie des lieux, puis dans les usages et les appropriations, étant donné que les lieux seront réinvestis par la population locale. Au niveau de l'espace urbain de la Brèche, plusieurs changements vont avoir lieu. Outre les changements de dénominations, qui peuvent paraître superficiels mais qui attestent de la volonté de l'état et du peuple de reprendre ses droits sur la ville, un réel changement de fond

s'opère, notamment dans le centre-ville de Constantine, qui après plus d'un siècle de transformations, prend enfin un aspect définitif avec le tracé que nous lui connaissons aujourd'hui.

L'esplanade du général Leclerc devient esplanade du marché, la place de la république devient place Ahmed Bey, la place de Lamoricière devient place des martyrs et la place de la Brèche devient celle du premier novembre et ces deux dernières sont désormais reliées par l'avenue Mostafa Ben Boulaid. Le square Valée est rebaptisé square Bennacer Bachir, et celui de Panis, deviendra jusqu'en 2010 la station de bus terminale du centre-ville, avant d'être remplacé en 2012, par un complexe hôtelier, qui regroupe les deux hôtels Ibis et Novotel. Le casino municipal, jugé trop coûteux à entretenir (El Acil du 20/03/2010), sera démoli à son tour en 1980 (figure 42).

La place du 1er novembre 1954 constitue désormais une charnière qui assure la liaison entre le secteur Nord et le secteur Sud, et comprend un ensemble d'équipements publics urbains dont le théâtre régional de Constantine, la poste centrale, la banque nationale et le centre culturel, pour faire de cette place représente un espace stratégique de grande importance économique (Bouadem Ghat, 2011). Cet espace extérieur ouvert et de forme irrégulière inscrit dans une enveloppe triangulaire, d'une superficie d'environ 5 ha et s'annonce comme la continuation du maillage ordonné et linéaire qui finalise la période coloniale de croissance par la création d'espaces publics extérieurs assez dégagés. A partir de la place, on observe une croissance dans plusieurs directions vers la vieille ville à l'image de celles opérées par les percés haussmanniennes. Vers le site initial, quatre grands axes se prolongent le long du réseau de la vieille ville, et chaque espace public dans la ville annonce le début d'un maillage ordonné représentatif de l'urbanisme colonial.

La place présente une configuration particulière ; composée de trois cotés dont deux sont délimités par du bâti, alors que le troisième est ouvert, sur une vue plus dégagée sur l'esplanade du marché. La place du 1er Novembre est un espace de rencontre, par sa situation et son importance structurante, et par sa position par rapport à la trame urbaine (Milous, 2006). Cette place a également une fonction commerciale forte; en effet, la présence de « *Rahbet El Djemel* »²⁶, ancien marché qui la jouxte, concentre une activité commerciale importante. De même sa centralité en fera un lieu de contact et d'échanges commerciaux informels, puisque c'est l'endroit où se font les transactions de vente et d'achat de devises étrangères.

²⁶ Littéralement « place des chameaux »

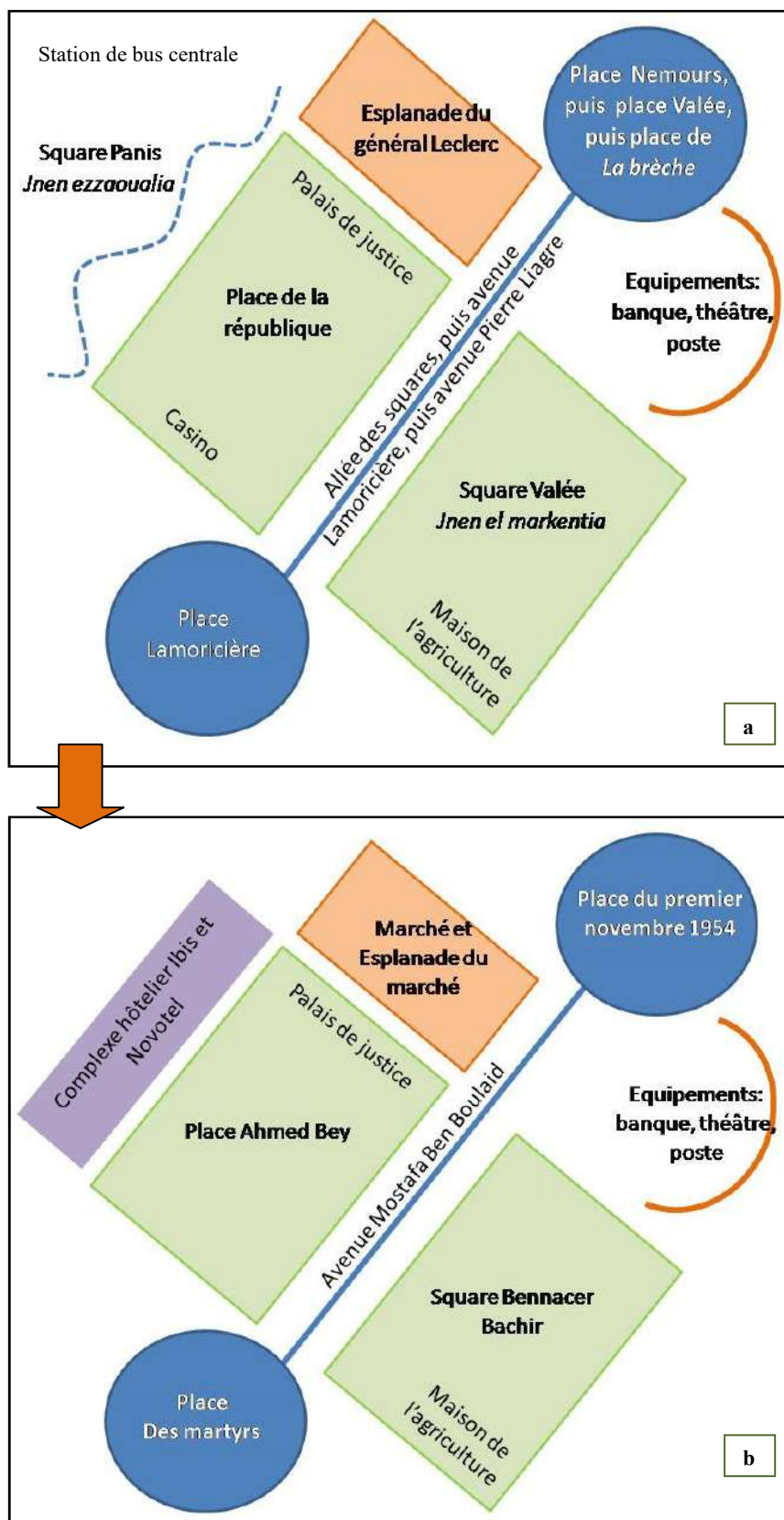


Figure 42: Schémas explicatif de la composition de l'ensemble urbain de la Brèche avec l'évolution de la toponymie. a. L'ensemble urbain pendant la colonisation française. b. L'ensemble urbain après l'indépendance. Source: N. Baziz

b. L'avenue Mostafa Ben Boulaid, ex avenue Lamoricière

L'avenue Mostafa Ben Boulaid a été créée durant la période coloniale, pour l'embellissement et l'esthétique de la ville. Elle assure la liaison entre le tissu ancien de Constantine et l'extension de la ville, représentée par les faubourgs à l'époque coloniale. Dès sa création, elle sera la route qui sépare le square, et elle fait partie du tissu important du centre-ville de Constantine, qui par sa dimension et son rôle, constitue la seule zone où le tissu urbain n'est pas dense, et où l'on compte le plus d'espaces extérieurs publics libres.

L'avenue se caractérise par un tracé linéaire, à double sens, avec une largeur approximative de 35 m, elle est limitée de part et d'autre, par un espace extérieur public. La particularité de cette avenue est qu'elle débouche en ses deux extrémités, sur deux places très importantes du centre-ville, la place du 1er novembre et la place des martyrs (figure 43). Sa position au cœur du tissu central de la ville de Constantine, et son rôle de liaison entre le tissu ancien et la première périphérie importante de la ville, en font un espace tampon et de transition. Cette position lui confère une certaine particularité du point de vue typologique. En effet, l'avenue Ben Boulaid ne présente pas de façades le long de son prolongement, mis à part une partie de la façade latérale de la grande poste. Avec son aspect linéaire et l'absence d'édifice et de façades imposantes, l'avenue est très bien perçue, avec des perspectives assez lointaines, puisqu'elle est dégagée du tissu urbain.

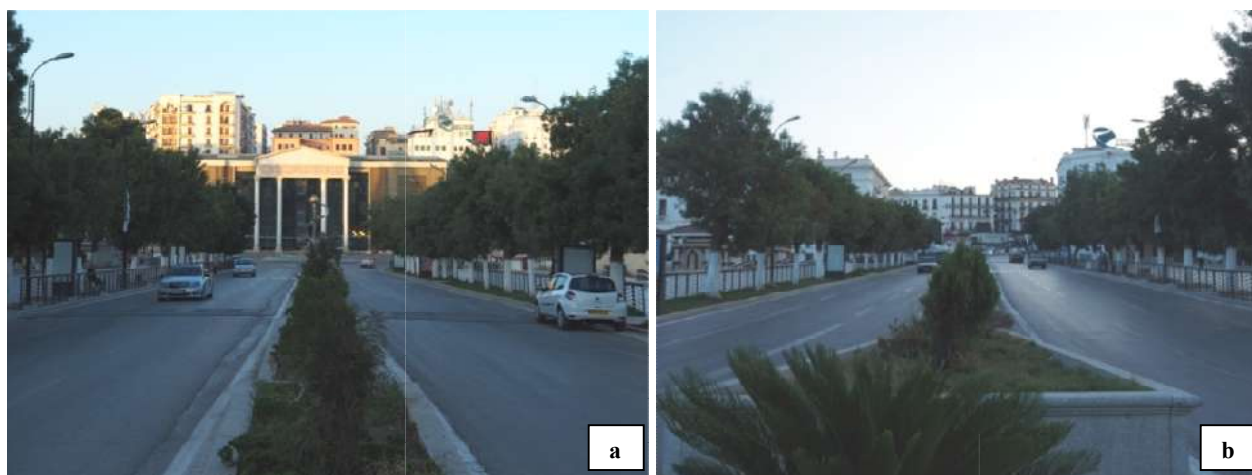


Figure 43: Avenue Ben Boulaid. a. débouchée sur la place des martyrs. b. débouchée sur la place du 1er novembre 1954. Photo: N. Baziz (septembre 2017)

L'avenue Ben Boulaid partage les lieux en deux parties distinctes, qui se composent dans la partie ouest de l'esplanade du marché, de la place Ahmed Bey et des jardins Panis. Cette partie offre des échappées visuelles sur les vallées environnantes. La deuxième regroupe la place du 1^{er} novembre, le square Bennacer et la place des Martyrs. L'élargissement de l'avenue Ben Boulaid, et l'implantation d'une importante station de bus, la station Boumezou, se fera au détriment des squares et jardins publics, rétrécissant de ce fait les deux jardins les plus importants du centre ville, de Bennacer Bachir et d'Ahmed Bey

(figure 45). En 2012, le square Panis sera remplacé par un complexe hôtelier, qui regroupe deux hôtels de la chaîne Accor, en l'occurrence les hôtels d'Ibis et Novotel, qui viendront combler le retard accumulé de la ville en matière d'accueil (figure 44). Cependant, tous ces réajustements urbains couteront au centre-ville constantinois, un recul de plus de 2 hectares d'espaces verts (Ali-Khodja, 2011) (*cf.*, chapitre 2, *supra*).



Figure 44: Hôtels construits sur l'emplacement du square Panis. Photo: N. Baziz (septembre 2017)



- a. Tribunal de Constantine. b. Esplanade du marché. c. Théâtre régional de Constantine. d. La poste centrale. e. Complexe hôtelier Ibis et Novotel. f. Palais de la culture El Khalifa et la place des martyrs au premier plan.

Figure 45: Environnement actuel urbain et architectural de place de la Brèche, fond de carte : googlemap, photo : N. Baziz (septembre 2017)

4.2. Le réaménagement du square Bennacer Bachir, chronique d'une revalorisation

4.2.1. Square Bennacer Bachir, avant tout une ambiance

Au square Bennacer Bachir, souvent simplement appelé « square » ou « *Jnen* »²⁷, il y a évidemment des caractéristiques physiques auxquelles nous nous intéresserons incessamment, mais il y a surtout une ambiance, une atmosphère particulière, qui attisent tous les sens. Les sons d'abord, ceux produits les enfants qui jouent et courent le long du chemin principal, ou celui produit par l'écoulement de l'eau au niveau de la fontaine, placée au centre (figure 46), qui sert à étancher la soif des usagers et de lieu d'attroupement aux personnes de tout âge et de tous sexes. Un brouhaha indescriptible se fait également entendre à certaines heures, notamment en fin de journées, moment où le *Jnen* se remplit de monde, et où le disquaire, installé sur place, choisit de mettre sa musique à fond.



Figure 46: La fontaine du square Bennacer. Source : N. Baziz (septembre 2015)

Parfums et odeurs viennent également titiller les narines, parfum des fleurs, ou odeur de beignets, le marchand de beignets a d'ailleurs longtemps était localisé à la place Ahmed Bey et se trouve désormais à l'intérieur du square. Ce chalet familial (figure 47) qui en est à sa seconde génération, est une figure incontournable et un repère olfactif pour tous les constantinois et qui fait l'objet d'une forte fréquentation. Depuis la relocalisation de nombreux commerces sont installés au niveau du square, la consommation y est devenue

²⁷ Qui signifie jardin en dialecte algérien

l'une des attractions, ainsi on retrouve le marchand de beignets, le marchand de popcorn ou encore le marchand de glace. Ce sont ces emplacements, en plus de celui de la fontaine, que les différenciations en termes d'usages se font le moins ressentir, et que l'espace affiche une mixte en termes de genre et d'âge.

Après avoir passé beaucoup de temps à observer la fréquentation du lieu, nous sont apparues d'autres constantes : le vide en milieu de journée les journées de fortes chaleurs; la présence des mêmes personnes qui occupent les même bancs chaque jour ; les vendeurs à la sauvette ou ambulants qui posent leur marchandise par terre, ou offrent leur service de réparation ; l'« homme chat », qui apparait toujours le soir, vers 18h et qui nourrit une ribambelle de félins, qui semblent le reconnaître et enfin le passage incessant de gens qui ne font que traverser le jardin.



Figure 47: Le square Bennacer coté kiosque à beignets et marchand de glaces. Photo: N. Baziz (septembre 2015)

Tous ces éléments constatés avant et pendant notre enquête, nous font dire que ce jardin, comme tout autre espace public, est un organisme vivant à part entière, fait de personnes et d'ambiances urbaines qui donnent une épaisseur humaine à ce lieu.



Figure 48: Végétations au sein du square Bennacer. Photo : N. Baziz (septembre 2015)

4.2.2. Méthodologie et enquête in situ

Avant sa revalorisation, le square Bennacer était un espace marginalisé, ayant une mauvaise réputation, sombre, clôturé, doté d'une végétation touffue qui accentuait la pénombre. Tout cela a concouru à limiter son utilisation, comme en atteste l'étude menée par Benhassine-Touam et Labii (2009) qui constitue une vraie photographie du lieu, avant sa revalorisation, aussi bien du point de vue physique que de celui des comportements.

Partant du principe que le square est un jardin public, il fait donc partie de la palette de l'espace public urbain, au même titre que les rues ou les places et s'inscrit dans la logique intérieur/extérieur. Avant sa revalorisation en 2012, le square Bennacer était un espace clôturé, sombre et marginalisé (Benhassine-Touam, 2004). Dans le cadre de la manifestation capitale de la culture arabe, le square Bennacer connaît un réaménagement, une embellie, il n'est plus boudé par les passants, de nouvelles activités s'y déroulent, des familles s'y aventurent, des kiosques de consommation apparaissent, créant ainsi une nouvelle effervescence. De nouvelles pratiques émergent, dues notamment aux activités injectées et à l'ouverture du lieu sur le reste de son environnement.

4.2.3. Méthodes employées et approches valorisées

Quels sont les changements sociaux les plus notables ? Quels liens entretiennent ces changements avec l'événementiel ? Voilà les questions qui ont structuré notre enquête sur site, construite sur trois méthodes :

- Le questionnaire ; la passation s'est déroulée pendant une semaine²⁸, à l'intérieur du square, dans les deux accès principaux. Un échantillonnage basé sur la méthode dite du sondage systématique a été utilisée. Nous avons interrogé à chaque passage de 10 personnes, le dixième individu, cela a permis de toucher à toutes les catégories d'utilisateurs, sans choix préalable ni préférence aucune, 178 personnes seront ainsi interrogées. Le questionnaire est composé de trois parties dont nous ferons la retranscription²⁹ : la première partie est consacrée aux caractéristiques personnelles de l'utilisateur ; la seconde recouvre l'introduction à la thématique des espaces verts et enfin la troisième partie, traite de la transformation du square et des changements d'usages et de pratiques induits.
- Les interviews ; effectuées sur place auprès d'une dizaine³⁰ d'utilisateurs, ils ont permis de recueillir le ressenti des personnes interrogées.
- Les observations ; elles ont accompagné tout le processus, avant et pendant l'enquête ; elles nous ont permis d'identifier les logiques de positionnement internes. Utilisées de manière plus active durant l'investigation de nuit, du fait du sentiment d'insécurité ambiant³¹.

a. Le questionnaire

Les enquêtes par questionnaire visent habituellement à recueillir deux grandes catégories de données (Ghiglione, Matalon, 1978), à savoir :

- Des informations relatives aux faits ou données factuelles renseignant sur le domaine personnel des individus qui composent l'univers social étudié ou sur le domaine des comportements
- Des informations qui portent sur des jugements subjectifs, afin de saisir des informations telles que : attitudes, opinions, préférences, ou encore représentations. Et qui visent à susciter des opinions, à les interpréter et à les généraliser sur la base d'une classification des individus en fonction de leurs caractéristiques personnelles (âge, genre, CSP³² etc.).

Notre questionnaire est constitué de plusieurs interrogations qui ont été organisées selon plusieurs modules. Il se présente sous une forme tabulaire, afin de faciliter le recueil, la

²⁸ La semaine allant du 08/06/2015 au 14/06/2015, de 9h à 17h

²⁹ La retranscription personnelle a été décidée après le constat du manque de temps à consacrer par les usagers pour le questionnaire, et du fait qu'une bonne partie des interviewés ne savaient pas forcément lire et écrire

³⁰ 5 hommes et 5 femmes

³¹ Seule ou accompagnée (par un homme), nous n'arriverons pas remplir de questionnaire

³² Catégorie socioprofessionnelle

retranscription du discours des enquêtés et donc de faciliter la passation des questions; celles-ci sont sur un côté du tableau et les réponses reportées sur l'autre (tableau3). Il se compose de plusieurs séries d'interrogations qui alternent entre questions fermées et questions ouvertes.

La première partie : les caractéristiques personnelles de l'utilisateur

Dans cette partie, il sera question de rassembler des données factuelles relatives aux informations personnelles des sujets interrogés apportant des renseignements sur leurs identités. Cette partie informe également sur l'emplacement du déroulement de l'enquête, la date et l'heure, le sexe, la profession et la tranche d'âge. Certaines de ces données seront utilisées afin d'identifier l'impact des facteurs personnels sur l'usage des lieux.

La deuxième partie : le questionnaire

Dans cette partie 3 divisions apparaissent avec, en alternance, des questions ouvertes et fermées :

- Un premier module composé de trois questions générales qui représentent une introduction au thème abordé et dans lequel le sujet sera défini, en l'occurrence celui de l'espace vert usité. Il permet à une population qui n'est pas habituée aux sondages d'être mieux orientée.
- Un second module concerne l'échelle de la pratique de l'espace vert public et le comportement des usagers envers cet espace. Il est constitué de questions de fait relatives à la pratique de l'espace vert.
- Le troisième module traite plus spécifiquement de la transformation du square, en effet celui-ci ayant connu un réaménagement récent a vu sa fréquentation augmentée, il s'agira ici de recueillir des données sur l'impact de la transformation sur la fréquentation et la pratique notamment sociale du square.

b. Lieux de passation du questionnaire

L'enquête se déroulera au square Bennacer, pour les raisons suivantes :

- Le square est situé au centre-ville, donc dans le Rocher, cas d'étude de la présente thèse. C'est un espace d'articulation entre ancien et nouveau, lieu éminemment historique, étant donné qu'il a été conçu au temps de l'occupation française pour articuler entre l'ancien tissu médinois et le nouveau tissu européen. De ce fait, il est intéressant d'y observer la réappropriation contemporaine d'un espace conçu à l'origine pour et par une culture différente de la culture locale, et de revoir le rapport espace vert/culture.
- Le square, de par sa situation centrale, accueille une grande diversité d'individus : ce qui permettra de toucher différentes catégories d'utilisateurs, riverains, visiteurs ou de passage, mais également par l'âge, le sexe, la catégorie socioculturelle etc., ainsi, à priori la représentativité de toutes les couches sociales est assurée.

- En 2012, le square a subi une opération de réaménagement ; les tracés ont été revisités, le végétal revu et entretenu, et la clôture communiquant avec l'avenue Ben Boulaid, qui était assez opaque a été complètement ouverte, créant ainsi une fluidité et une ouverture dans l'espace. Grâce à ce réaménagement, il est intéressant pour nous, à travers une enquête sur les usages et les comportements, d'observer et d'apprécier à posteriori l'impact d'une revalorisation par le végétal d'un espace central du Rocher constantinois.

c. *Protocole de la passation du questionnaire*

- Le lieu : Il s'agira de l'accès Sud-ouest et Nord-ouest du jardin, qui constituent les principales entrées du square, ces deux accès sont reliés par l'allée principale qui traverse le square et où se greffent toutes sortes d'activités (figure 149).

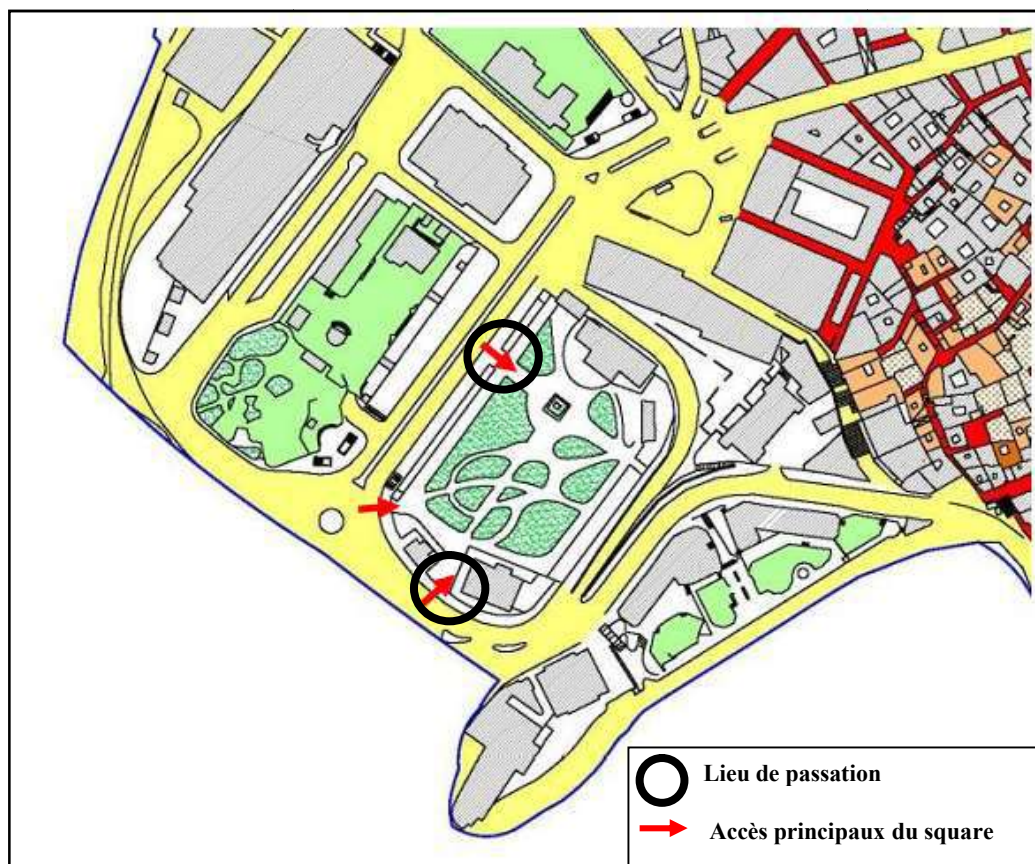


Figure 49: Accès principaux au square Bennacer Bachir. Fond de carte: PDAU (2010) Traitement: N. Baziz

- L'échantillonnage : la méthode choisie est celle du sondage aléatoire. Une réflexion sur les critères de choix d'une partie de la population est amorcée, ainsi pour obtenir des résultats fiables, et une bonne représentativité de la population, nous opterons pour la méthode dite « probabiliste », il s'agit d'une méthode où les unités de sondage sont tirées au sort de manière aléatoire dans le respect des lois statistiques. La méthode dite du sondage systématique³³ a été utilisée, ainsi, pour minimiser au maximum les biais,

³³ Cette méthode consiste à choisir à partir d'une liste d'unités, une seule unité

nous prendrons systématiquement une personne à chaque passage de 10, nous interrogerons donc le dixième individu. Cela nous permettra de toucher à toutes les catégories d'utilisateurs, sans choix préalable ni préférence aucune.

- La passation ne nécessitera pas l'utilisation d'appareils complexes. Sur le terrain, nous veillerons à ce que notre attitude ne présente aucun risque de biais. Pendant le questionnement nous essayerons de rester neutre afin de ne pas influencer le sujet dans ses réponses et obtenir une réaction spontanée par apport aux thèmes auxquels il est soumis. Si le sujet est hésitant, nous lui laisserons le temps de réfléchir.

A travers le tableau suivant, nous récapitulons les objectifs recherchés par chaque question (tableau2) :

Questions de départ	Objectifs du questionnaire	Sous-thème étudiés	Thème central
Age ? genre ? CSP ? etc.	Croiser les informations générales de base aux usages du square	Recherche de corrélations entre données individuelles et la pratique de l'espace	Renseignements généraux sur le sujet interrogé
Où aimez-vous passer votre temps libre quotidien ?	Vérifier l'identification de la nécessité/besoin en espaces verts par l'utilisateur Evaluer la demande sociale en espaces verts	Vérifier si l'espace vert urbain relève du quotidien ou de l'exception (est-il rentré dans les mœurs ? dans la culture urbaine actuelle?)	Etude et analyse du rapport espace vert /culture/comportement
Où voudriez-vous passer votre temps de loisir pendant le weekend?			
Fréquentez-vous des espaces verts ?			
Combien de fois visitez-vous ce square ?	Repérer si la pratique de l'espace vert urbain relève du quotidien ou de l'exceptionnel. Evaluer l'impact de l'événementiel sur la fréquentation	Evaluation de l'impact de la pratique quotidienne sur le lieu (tangibles : activités périphériques ; subjectives : image et représentation)	Taux de fréquentation Type de fréquentation Rapport espace vert urbain/culture/événementiel
Raisons de fréquentation : quelles activités y avez-vous ? Pourquoi venez-vous ?	Repérer la nature de l'usage de l'espace vert Identifier les activités qui s'y déroulent	Relatif à l'aménagement de l'espace Repérer les activités d'accompagnement de l'usage (commerce, services, manifestation, autres)	Nature de la pratique et de l'usage du lieu
Vous sentez-vous en sécurité ici ? (physique et morale)	Repérer si l'espace est apaisant ; Détecter la nature du rejet et sa raison du rejet (quand il y a rejet)	Relatif à l'aménagement de l'espace et l'impact de l'événementiel. Impact du fait social sur les pratiques urbaines	Rapport espace vert urbain/culture/représentation/image/événementiel
Fréquentiez-vous le square avant l'événementiel ?	Evaluer l'impact du réaménagement et de l'événementiel sur la valeur de l'espace vert urbain Evaluer l'impact du réaménagement sur la pratique de l'espace vert urbain	Relatif à l'aménagement de l'espace Relatif à l'impact de l'événementiel Espace vert public élément de revalorisation urbaine. Impact du fait social sur les pratiques urbaines	Etude et analyse du rapport espace vert /culture/représentation/image/événementiel
A votre avis pourquoi le square jouissait d'une mauvaise image? Cela a-t-il changé ?			
Trouvez-vous que le réaménagement à ajouter à sa valeur ?			
Aimeriez-vous qu'il y ait plus de vert en milieu urbain ?	Evaluer la demande sociale en espaces verts urbains	Relatif à l'aménagement de l'espace	Importance de la réintroduction du vert en ville

Tableau 2: Grille d'analyse du questionnaire

d. Traitement du questionnaire

Pour analyser l'ensemble des discours recueillis, nous élaborerons la grille d'analyse à l'aide du logiciel Sphinx.

Tableau 3: Questionnaire élaboré

Partie signalétique	Sujets Date/ Heure	Numéro du sujet Date des jours d'investigations / L'heure du déroulement de l'entretien
	Genre	Masculin / féminin
	Tranche d'Âge	-15 / 15-25 / 25-40/ 40-55/ 55 +
	Catégorie d'utilisateurs/ profession	Etudiant / fonctionnaire / libéral / retraité / sans emploi / autres
Questions générales	Où aimez-vous passer votre temps libre en semaine ?	Maison / boutiques / espaces extérieurs /cafés /autres
	Où aimez-vous passer votre temps libre pendant le weekend?	Maison / Centre-ville / Espaces extérieurs / équipement sportif /Autres
	Fréquentez-vous des espaces verts ?	Oui : lesquels ? Espaces verts urbains / de quartier /foret / Campagne. Si non : Pourquoi ?
Questions liées à la fréquentation	Combien de fois visitez-vous ce square ?	Quotidiennement - plusieurs fois / semaine - occasionnellement - 1ère fois
	Quelles activités avez-vous dans ce square?	Contact à la nature / Détente / sport/ lecture / rencontre / promenades / raccourci / autres
	Vous sentez vous en sécurité dans le square ?	Oui : à toute heure ? Non : pourquoi ? mauvaise fréquentation / manque de sécurité / pression sociale / autres
Questions liées à la revalorisation	Fréquentiez-vous ce square avant son réaménagement dans le cadre de l'événementiel ?	Oui : pour quoi ? Contact à la nature / Détente / sport/ lecture / rencontre / promenades / raccourci / autres Non : pourquoi ?
	Le square jouissait d'une mauvaise image avant le réaménagement, pourquoi à votre avis ?	Pas familial / mauvaise fréquentation / pression sociale (qu'en dira-t-on) / mal aménagé / vide / sombre / petite criminalité / autres
	Votre image du square a-t-elle changé après l'événementiel?	Oui : qu'est qui l'a fait changé ? réaménagement / sécurité / plus de fréquentation / autres Non
	Trouvez-vous que le réaménagement a ajouté à sa valeur ?	Oui : comment ? Non : A cause de quoi ?
	Souhaitez-vous que le centre ville contienne plus d'espaces verts ?	Oui Non : pourquoi ?

4.3. Résultats et discussions : le square Bennacer, théâtre de tous les changements

4.3.1. Profil général et demande sociale verte

Les premiers résultats qui émergent à l'issue du dépouillement général du questionnaire, dressent globalement le portrait général des usagers, ainsi que du mode d'usage et de représentation du square Bennacer Bachir :

Plus de 75% de la fréquentation totale est masculine, la tranche d'âge dominante est celle des 26-40ans, elle représente plus de 40% du total. La population active représente quant à elle plus 50% du total, les personnes sans emplois et les étudiants représentent chacun un peu plus de 15% du total, tandis que les retraités arrivent à peine à 10% des personnes interrogées.

En termes de fréquence, un usager sur deux affirme se trouver là de manière quotidienne (c'est-à-dire plusieurs fois par semaine), et un usager sur deux affirme se sentir en sécurité, tandis que l'autre moitié avoue se sentir moyennement ou pas en sécurité.

L'activité privilégiée au square reste la détente à plus de 40% et avec pratiquement le même taux, la fonction de raccourci est celle qui ressort le plus.

Plus de 60% des personnes interrogées affirment fréquenter les espaces verts, et ce, dans toute leur diversité: jardin public urbain, de quartier ou privatif, forêt ou campagne et les espaces verts en ville sont souhaités dans 30% des cas. Il y a une véritable demande en espaces verts, les habitants constantinois n'hésitent plus à les fréquenter malgré leurs imperfections (manque d'entretien, déficit de mobilier urbain etc.). La demande sociale en espace vert est réelle, tandis que la réponse urbaine reste limitée, puisque selon les chiffres de l'APC³⁴ le ratio dans le secteur Sidi Rached, dont fait partie le square Bennacer est de 0,78 m²/habitant : nous sommes donc bien loin des recommandations de l'OMS de 10 m²/habitant.

D'autres statistiques et corrélations émergent, que nous détaillons ci-après.

4.3.2. L'événementiel impactant

Le réaménagement du square Bennacer Bachir s'est fait sous l'impulsion de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe, celle-ci aura un impact direct et indirect sur « la vie » urbaine du square que nous allons tenter ici de voir :

³⁴ Assemblée populaire communale

a. Le projet régénération du centre-ville de Constantine

Avant d'entamer les chiffres obtenus grâce au questionnaire, nous allons ici passer en revue la genèse du projet de restauration du square Bennacer Bachir, cela nous permettra d'aborder le jeu d'acteurs qui a eu lieu en amont de l'opération. En effet, en 2010, le projet de revalorisation existait déjà avant la désignation de la ville en tant que capitale de la culture, mais à partir de 2012, ce projet est récupéré par la manifestation, comme nous l'explique l'architecte qui a conçu ce projet :

«Au départ c'était une grande opération de renouvellement urbain sur toute la ville de Constantine qui était prévue, à mes yeux c'est une opération de régénération urbaine. J'insiste sur le fait que ce n'est pas seulement une intervention sur l'aspect physique mais que c'est accompagnée d'une vision socio-économique. Dans l'esprit il y avait la vision globale dans l'approche de la métropole, et la métropole ne se raisonne pas en ponctuel...L'objectif principal de l'aménagement de ce square était de le rendre visible, l'autre objectif étant de promouvoir son rôle d'interaction.»³⁵.

Le rapport de présentation du projet de régénération du centre ville de Constantine, élaboré par le bureau d'étude Koussa, part du constat de la rareté du foncier urbanisable, de l'arrêt forcé des extensions de Constantine³⁶. Il considère qu'un processus de renouvellement urbain est le plus à même de restructurer la ville et de résoudre les problèmes de dysfonctionnements urbains et sociaux qui se sont accumulés durant les dernières décennies. Concrètement ce renouvellement urbain prendra la forme d'opérations de régénération urbaine visant un ou des secteurs urbains en déclin. La « plus value » de la régénération urbaine servirait à accompagner l'action physique par des actions économiques et sociales, par une reconquête globale et une réinsertion des quartiers dans la ville.

Pour enclencher cette dynamique de renouvellement urbain, le projet proposera de commencer par le cœur de la ville composé par la place des Martyres, le square Bennacer, la place Ahmed Bey, l'esplanade, la place du 1^{er} Novembre et l'avenue Abane Ramdane. Située au cœur de l'agglomération constantinoise, ce lieu offre un potentiel non négligeable pour la recomposition du centre-ville. Au cours de l'interview (voir annexe A3) accordée par l'architecte et concepteur du projet de régénération du centre ville, Oussama Kharchi membre du BET Koussa, définit les contours du projet comme étant une opération globale, qui accompagnerait aussi bien l'intervention physique sur le cadre bâti les équipements que le volet social. Le projet ambitionnait également à amorcer un changement d'image :

« C'est une capitale, il y a beaucoup de gens qui y travaillent voilà, offrir plus d'espaces de détente, de loisir, de promenades, où l'on se sent bien à Constantine, inverser l'image, il y a un gros travail sur l'image celle du congestionnement...que ça devienne agréable. Le réaménagement des berges de l'Oued avait toute sa place. Je

³⁵ Extrait de l'interview de Kharchi Oussama, architecte concepteur du projet de revalorisation du square Bennacer, effectuée le : 09/02/2015 (Annexe A.3)

³⁶ Périmètre figé selon le PDAU

ne sais pas d'ailleurs quel est le devenir de ce projet des berges (...) Effectivement y a une volonté de changer d'image, d'inverser ce qui est latent dans l'esprit des gens : pollution, congestion...puis voilà, Constantine, c'est l'histoire, c'est la culture. Le bien être, à Constantine on est bien, on vit bien, c'est cette volonté là que nous avons. Changer l'image, l'inverser. Qu'elle devienne à partir de son centre mais pas seulement agréable à vivre. On s'y sent bien, et à partir de ce moment-là je pense qu'on peut même rouvrir la question de la délinquance, il y aurait moins d'agressions visuelles, de densité, pas assez de places etc. En changeant cette image, on arrivera à changé certains comportements».

L'entretien accordé par Hacem Koussa (voir annexe A3), architecte et gérant du bureau d'étude désigné, fait cas de la volonté politique à l'origine de l'opération urbaine,

« Le wali voulait étendre l'intervention urbaine à toute la ville, une vision plus globale, seulement c'est à ce moment qu'est surgit l'événement Capitale arabe ». A ces yeux, l'événement capitale arabe a tout remis en cause, « Le travail dans la précipitation n'est pas un bon travail. Cela a empiété sur tout le projet, toute la vision de revitalisation, et on se retrouve à faire juste le jardin (...) L'argumentaire premier qui y faisait référence à la nécessité de faire respirer la ville, créer des ballons d'oxygène dans l'ancien tissu, et préserver ce qui devait l'être, et prévoir des poches pour faire respirer le tissu dense. Mais avec l'événement tout a été chamboulé, tout ce qui devait être réfléchi est devenu un mini espace. Et la DUC³⁷ a pris le reste ».

D'ailleurs à propos du projet de revalorisation du square Bennacer, O. Kharchi explique que ce projet touche au quotidien des usagers qui le fréquentent, qu'il se comprend au-delà de l'événementiel selon lui ponctuel, *« alors que le square était là, et il sera là. Un événement culturel c'est éphémère »*. Il nous explique son projet plus en détails :

« Dans ce square, et les autres places, notre vision c'était de rendre toutes les places visibles, à partir de là qu'on soit en haut au niveau de la brèche ou en bas près d'air Algérie, Khalifa voilà, c'est que tout ça soit visible, cela veut dire que les gens, les piétons qui passent ont une maîtrise globale de l'espace, tout de suite on offre au regard toutes les places et l'autre objectif c'est que ces places remplissent leurs rôles, d'interactions, non qu'il n'y avait pas d'interactions sociales, ça se faisait, mais il y avait moyen de l'améliorer. Nous avons donc tout décroisé, offert plus d'espaces aux piétons car nous avons remarqué au moment de l'analyse que d'une part il y avait le jardin, bien que le boulevard était assez large, le jardin aussi par son patrimoine végétal, s'offre et qu'on le mette en valeur.....rendre visible, et puis travailler sur les rapports entre les places. Dans ce sens, je voulais ouvrir le square de l'autre côté, avec un escalier du côté de l'hôtel Cirta puis le théâtre en plein air, jusqu'à avoir vue sur l'Oued Rhumel (...) Je termine sur le square en parlant de mettre en valeur le patrimoine végétal bicentenaire, ça veut dire un travail d'entretien, mettre en valeur

³⁷ Direction de l'urbanisme de Constantine

la façade de la chambre agricole et de l'autre coté la poste. Et puis surtout enlever tous ces kiosques. C'est un espace public pour tout le monde, pas seulement pour consommer une boisson ou manger une grillade, mais priorité à tous les gens, et même pour la place Ahmed Bey, on allait les regrouper en batterie de shop et de magasins, et donner la priorité à l'artisanat, des artistes aussi. Le parti pris d'aménagement pour le square Bennacer c'est le rapport avec la partie Brèche, la liaison avec le théâtre, et le reste de l'environnement. Du reste, pour la fréquentation, les soucis se posaient le soir surtout, le jour bon, voilà ça se fait dans un coin, caché, mais pas d'ampleur, le soir ça avait plus d'ampleur. Donc bien sur, le cloisonnement et la transparence, et le problème d'entretien, d'ailleurs dans notre travail nous mettons au cœur la notion de sécurité. Donc décroisonner, rendre visible, la fréquentation, je crois que plus y a des yeux qui disent contrôlent, voient... Si on favorise le décroisonnement, la fréquentation du jardin s'améliore, les gens seront gênés à se droguer par exemple »

En effet, un décalage conséquent peut être constaté entre le projet de régénération urbaine, et le réaménagement du centre ville finalement réalisé pour l'événement culturel peut être constaté. Au départ, en accord avec le wali, il était prévu de reprendre des éléments d'histoire, tel que l'ancien casino détruit, pour exploiter la symbolique et les marques de mémoire. Dans le projet de régénération initial, la place de la Brèche se voulait piétonne, les relations entre places, boulevards et équipements se voulaient plus fluides, sans entraves physiques ou visuelles. Seulement, avec le changement de Wali, la DUC maître d'ouvrage, divisera l'intervention en plusieurs parties, et la confiera à des bureaux d'études et de réalisation différents, aux intentions différentes, ce qui sera préjudiciable à l'harmonie première désirée au départ. Nous aboutirons donc à plusieurs projets distincts et non pas à un tout homogène.

Le BET Koussa, qui était programmé pour concevoir toute la régénération (voir annexe A.3), se contentera finalement, après le chamboulement provoqué par la manifestation, de superviser l'aménagement du square Bennacer et le réaménagement de la place Ahmed Bey. Les travaux ont été réalisés sous l'égide de la commune : la clôture qui enfermait le square a été enlevée l'offrant ainsi au regard des passants, le mobilier urbain est enrichi, le tracé de la circulation intérieure est amélioré et les accès traités, les kiosques dédiés à la consommation sont installés et l'aspect sécuritaire est renforcé. En termes de végétation, le square s'est vu enrichi par l'introduction de nombreuses espèces (tableau 4), bien que de nombreux usagers déplorent l'arrachement de certains arbres, de cyprès notamment dans la partie Est du jardin, dont les services de l'Edevco se défendent arguant la nécessité d'aérer cette partie du square. La revalorisation ainsi opérée, les usagers réinvestissent l'espace. Les usagers que nous avons rencontré sur place estiment que les aménageurs ont bien fait de supprimer la clôture, « *comme ça on voit ce qu'il y a dedans et on n'a plus peur de rentrer* » nous confie une passante, pour le directeur de l'Edevco ouvrir le square était une nécessité « *ce genre d'espaces en plein milieu de la ville doit être ouvert, ne serait-ce que pour garantir son aération* ». Un des architectes de la direction d'architecture et d'urbanisme, confirme que la suppression de la clôture et le réaménagement du jardin faisaient partie des projets d'amélioration urbaine de la ville et que la wilaya de Constantine a consacré une enveloppe

importante pour les espaces verts de la ville: « *il faut mettre à niveau tous les projets qui sont en cours d'exécution, même s'il s'agit de projets réalisés avec du béton. Ensuite, il faut, à la rigueur, y ajouter au moins une proportion de 10 % d'espaces verts. Quand je me promène dans les quartiers de Constantine, je ne constate que de la désolation et rien qui puisse militer en faveur de l'environnement. Aussi, je veux que cela soit fait la semaine prochaine!* » (Mallem, 2012)

Tableau 4: Liste des plantes et végétations au sein du square Bennacer Bachir. Source: services Edevco (2018)

Liste des plantes et végétations du square Bennacer Bachir			
Arbres		Arbustes et plantes	
Araucaria Cyprés	1	Bougainvillier	3
Acacia Mimosa	2	Lierre terrestre	-
Arbre de Judée	1	Lierre grimpant	-
Bigaradiers	5	Fusain	4
Cyprés	2	Grenadier	2
Erable	1	Haie de fusain	-
Eucalyptus	2	Haie de troène	-
Ficus	-	Jusquame	-
Ficus caoutchouc	1	Laurier rose	2
Frêne	4	Marguerite	-
Figuier	2	Myoporum	1
Mélia	2	Rosiers	4
Sophora	3	Vigne vierge	-
Palmier des canaries	3	Yucca	1
Palmier Washingtonien	9	Parterre gazonné	-
Pin d'Alep	4		
Pin parasol	1		
Platane	1		
Peuplier	3		
Prunier pourpre	3		
Olivier	1		
Robinia pseudo acacia	10		
Troène	7		
Thuya	-		

Bien que le projet de régénération du centre-ville constantinois soit revu à la baisse, car jugé trop ambitieux, il en subsistera le réaménagement du square Bennacer, de la place du Bey et de la place des martyrs, qui sont confiés à plusieurs maitres d'œuvres. Cela réduira à son minimum la logique d'harmonie de l'ensemble voulue au départ par une démarche globale homogène (figure 50). Mais, en dépit des défauts de la gouvernance mise en place dans le cadre de ce projet de restauration, le réaménagement du square Bennacer, contrairement à celui de la basse Souika (*cf., partie 3, infra*), aura le mérite de se concrétiser par un projet réceptionné.

a. Opérations prévues pour la régénération du centre-ville	b. Aménagement prévu pour la place Ahmed Bey
 Il n'y aura pas de place d'arme	 Moins d'implantations vertes que prévues Le choix des matériaux de départ ne sera pas respecté L'animation aquatique n'aura fonctionné que les premiers mois
c. La place Ahmed Bey après réaménagement, vue sur le tribunal de justice	d. La place Ahmed Bey après réaménagement, vue sur le palais de la culture Mohammed El Aid El khalifa
	

Figure 50: Décalage entre le projet de régénération prévue et le réaménagement opéré au sein de la place d'Ahmed Bey. Source : N. Baziz (septembre 2017)

e. Nouvelles habitudes urbaines

Nous pouvons observer une fréquentation du square Bennacer plus ou moins homogène durant toute la semaine (figure 51), avec des activités différentes certes, mais qui témoignent du fait que le jardin refait partie de la vie citadine constantinoise. Notons tout de même, une fréquentation plus importante en début de semaine, que nous expliquons par la tenue du salon du livre sur la place du Bey, dans le cadre de « Constantine capitale de la culture arabe », ce qui permet d'établir un lien manifeste entre l'événement et le réinvestissement de cet espace public et qui se reproduira d'ailleurs, à chaque manifestation en lien à l'événementiel. Un second pic observé le samedi, cela est compréhensible puisqu'il correspond au week-end. Par contre la journée du vendredi est particulière, car journée considérée comme sacrée, avec en point d'orgue la prière du vendredi³⁸, la vie urbaine semble suspendue et la journée dédiée à la pratique religieuse.

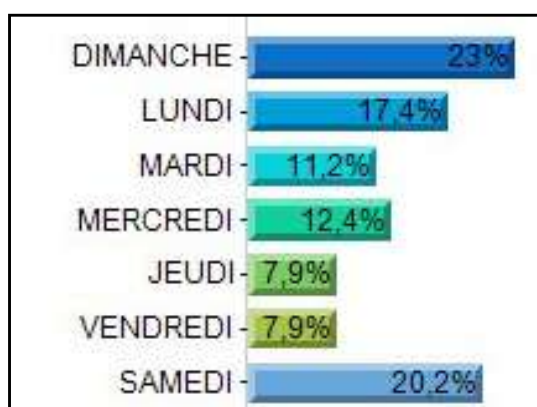


Figure 51: Taux de fréquentation suivant le jour de semaine

L'usage du square avant et après opération de revalorisation semble également avoir changé, puisque les usagers ont reconnu fréquenter le square avant revalorisation plutôt comme raccourci, alors qu'après la revalorisation, il est autant fréquenté en transit, comme raccourci que comme lieu de détente (+40%).

c. La sécurité, un réel enjeu

En accédant aux données statistiques³⁹, fournies par le commissariat de police du secteur Sidi Rached et qui concernent le square durant la période de janvier à juillet 2012 -avant le réaménagement- puis celle allant de janvier à juillet 2014 -après le réaménagement-, en lien avec toutes les formes de petite criminalité, nous constatons que la possession d'arme blanche est en baisse d'un tiers, que les délits de vol sont 3 fois moins nombreux, que la

³⁸ Cela correspond au moment de notre enquête, à la plage horaire allant de 12h30 à 13h30

³⁹ Statistiques non diffusées auparavant et faites dans le cadre de notre enquête, à noter également qu'ils ne concernent que les cas ou des plaintes sont déposées par les victimes, ou les prises en flagrant délit par les autorités

possession et consommation de drogues et psychotropes deux fois moindre, et enfin que le nombre d'agressions physiques a été réduit de 100%.

Nous avons également relevé pendant l'enquête, la présence constante des services de sécurité, en tenue ou en civil, y compris le soir, ainsi que l'apparition de caméras de surveillance dans tout le secteur. La hausse du dispositif sécuritaire correspond au lancement de l'événement, d'autant plus que selon le commissariat du secteur « un plan de sécurité spécial a été établie pour la gestion de l'année Constantine capitale de la culture arabe »⁴⁰. Malgré cela, la moitié des personnes interrogées, des deux sexes confondus, déclarent se sentir peu en sécurité aux abords du jardin.

L'âge semble également jouer un rôle dans la perception du paramètre sécuritaire au square, la catégorie des -15ans affirment se sentir à 100% en sécurité, mais seulement 40% des 41-55ans se sentir en sécurité en ces lieux, et 55% pour les personnes dépassant les 56ans. D'un autre côté les personnes de plus de 56ans affirment à 80% utiliser le square avant ce réaménagement, pour un taux autour des 60% pour les autres catégories d'âge (hormis les moins de 15ans, qui ne semblait pas s'en souvenir), les raisons évoqués pour expliquer le non-usage sont assez disparates et font cas de mauvaises fréquentation, de voyoutismes, ou d'incivisme.

La catégorie socioprofessionnelle révèle des chiffres quelques peu différents, dans la mesure où concernant le sentiment d'insécurité, ce sont les personnes retraitées qui semblent vulnérables (moins de 30% des personnes se sentent en sécurité) ; alors que les personnes sans emplois se sentent à plus de 60% en sécurité, plus de 40% pour les actifs, et au-dessus de la moitié chez les étudiants.

Les chiffres concernant la variable sécuritaire corrélés au genre, fait cas deux fois plus de femmes qui avouent ne pas se sentir du tout en sécurité dans le square, et 60 % d'entre elles invoquent cet argument pour justifier le non-usage du square avant son réaménagement, 40 % des hommes en disent autant.

La sécurité (ou à contrario l'absence de sécurité) étant un paramètre clé en termes d'usage et de représentation d'espace public (Baziz, 2018), et bien que les chiffres démontrent une baisse de criminalité dans le jardin, due à la hausse du dispositif sécuritaire, mis en place pour la manifestation culturelle. Il en est autrement du point de vue des usagers, dont la moitié, déclarent se sentir peu en sécurité aux abords du jardin. Pour essayer de comprendre ce paradoxe, entre la réalité des chiffres et le sentiment d'insécurité exprimé par plus de 50% (de moyennement à pas en sécurité), il est utile de préciser que tous les délits ne sont pas forcément déclarés et ne font donc pas toujours l'objet de plaintes et que de ce fait les chiffres présentés par les forces de sécurité ne reflètent pas totalement la réalité du lieu. En second lieu, la « mauvaise réputation » (Benhassine-Touam et al., 2009, p.28), semble continuer à

⁴⁰ Entretien effectué au commissariat en septembre 2015

poursuivre le square Bennacer, en sachant que le poids du regard et de la condamnation sociale sont des éléments clés dans l'utilisation des espaces publics dans les pays du Maghreb.

D'autre part, il faut également noter qu'au moment de l'enquête, la loi condamnant le harcèlement de rue envers les femmes n'a pas encore été adoptée⁴¹. Par ailleurs, les femmes hésitent à porter plainte, par peur des retombées négatives et des jugements de valeurs liés à une sorte d'obligation culturelle de « discrétion ». Plusieurs femmes nous font d'ailleurs part de cette crainte. L'une d'elles nous a confié qu'au vu des conséquences éventuelles sur sa vie personnelle, cela ne valait pas la peine de se plaindre. A ce propos C. Camus (2004, p. 236) explique, que la grande vulnérabilité des femmes découle de leur expérience quotidienne de l'espace public puisqu'elles font souvent l'objet de propos, de sommations ou de comportements de la part des hommes. Les femmes sont plus largement soumises à toutes formes d'incivilité, notamment aux insultes et aux atteintes à caractère sexuel, en plus du poids du regard (Maillochon, 2004, p. 222). Or, si ces comportements ne constituent pas des agressions, ils peuvent être désagréables et mal vécus.

4.3.3. Le square en tant qu'espace de mixité(s)

Le réaménagement du square Bennacer Bachir a provoqué plusieurs changements sociaux en son sein, notamment en matière de mixité. En effet, un brassage social semble avoir lieu à l'intérieur de cet espace public, qui offre un espace de mixité aussi bien sociale, générationnelle, que genrée. Ainsi, sur les 178 personnes interrogées, plus de $\frac{3}{4}$ sont des hommes, nous constaterons à ce propos plusieurs disparités d'usages en fonction du genre. Néanmoins, bien que la fréquentation féminine, qui correspond à moins d'un quart des usagers, semble faible, elle est malgré tout en évolution dans la mesure où 40% d'entre elles ne s'y rendaient pas avant la revalorisation. Le paramètre du genre des usagers, s'avère être un paramètre essentiel dans la pratique de ce square et sa revalorisation semble avoir réintroduit les femmes dans cet espace public.

Bien que le facteur de l'appartenance au sexe demeure à l'origine des principales distinctions dans l'usage et l'appropriation des lieux, la catégorie d'âge ainsi que la catégorie socioprofessionnelle (CSP) peuvent avoir des incidences notables sur l'investissement du lieu :

- Les besoins de bien être, de vert, de s'aérer, semblent désormais animer les constantinois et pousse la population active, à plus de 50%, à devenir est majoritairement coutumière du square Bennacer.

⁴¹ Il s'agit en l'occurrence, de l'article 333 bis de la loi n°15-19 du 30 décembre 2015, *prévu pour incriminer les agissements que subissent les femmes dans les lieux publics, le plus souvent sous forme de violences verbales ou d'actes portant atteinte à la pudeur, et l'article 332 bis2 qui couvre toutes les formes d'atteinte à l'intégrité sexuelle, hors l'attentat à la pudeur et le viol*

- La tranche d'âge dominante est celle des 26-40 ans, à plus de 40%, s'en suit celle des 16-25ans et des 41-55ans à plus de 20% chacune. La figure montrant la fréquentation suivant l'appartenance socioprofessionnelle (figure 52) démontre une nette dominance des usagers actifs qui constituent plus de la moitié des usagers, et la présence à taux quasi similaire de la tranche des étudiants et des personnes sans emploi.

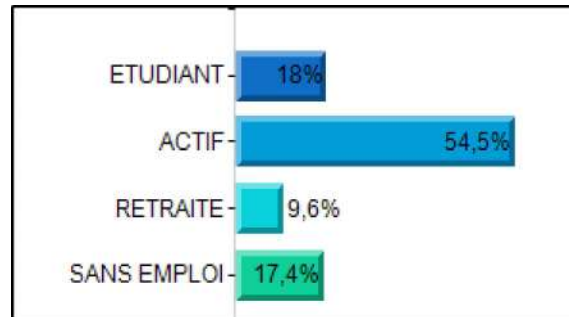


Figure 52: Fréquentation suivant la CSP des usagers du square

Les choses ont changé depuis les témoignages de N. Benhassine-Touam et B. Labii. (2009, p. 28) qui affirmaient que les squares de Constantine n'étaient pratiqués, à ce moment-là, que par « *les marginaux, clochards, délinquants et quelques vieux* ». Le fait est qu'entre 2009⁴² et 2015⁴³, intervalle correspondant à la période où la revalorisation a été menée, usages et usagers du square Bennacer se sont diversifiés, aussi bien en type de fréquentation, qu'en catégorie d'âge ainsi qu'en appartenance sociale ou genrée.

a. Les usages différenciés, un résultat à part entière

L'espace public ouvert, dans lequel nous catégorisons le square Bennacer, est censé être investi autant par les hommes que par les femmes. Cependant en Algérie, l'utilisation et la représentation liées à cet espace semblent obéir à une dynamique spécifique, différente selon le genre des usagers. En effet, après l'indépendance du pays, la femme algérienne a conquis une place importante dans la ville. L'Etat a pris des mesures qui consacrent législativement l'égalité des droits des citoyens sans distinctions de sexes⁴⁴. L'instruction massive et gratuite des femmes ainsi que leur intégration dans le milieu professionnel (Merabet, 2011) plonge la femme dans un espace public, jusque-là masculin. De ce fait, celle-ci n'est plus confinée à la traditionnelle sphère privée (maison et espaces considérés féminins tels que le hammam), mais fait bel et bien partie de la sphère publique (les espaces publics et les intermédiaires comme les rues, en plus des équipements). Seulement, cette introduction demeure problématique puisqu'elle est régie par un système de codes spécifiques, qui, nous le verrons, guident sa manière d'interagir avec la ville (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2017).

⁴² Année de l'enquête de Benhassine Touam et al. qui dresse le portrait du square Bennacer

⁴³ Année de notre enquête

⁴⁴ Chapitre IV, articles 29 de la constitution : « Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour causes de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition, circonstance personnelle ou sociale »

Si la restauration du square semble avoir favorisé l'accès des femmes à cet espace public, leurs usages et leurs modes d'appropriation restent cependant différents. L'espace public s'avère ne pas être neutre. Les regards insistants des hommes, leurs interpellations verbales voire physiques, et parfois même leur simple présence, conditionnent la manière dont la femme perçoit et vit « son » espace public. L'usage qu'elle en fait dépend du degré de domination masculine (Bourdieu, 1990). Bien que nous partions du principe que « le genre ne suffit pas à tout expliquer » (Di Méo, 2012, p. 150) et que la réalité urbaine est plus complexe que la simple dualité homme/femme, nous interrogerons l'intersectionnalité du genre avec d'autres facteurs tels que l'identité culturelle et la composante religieuse. Dans quelle mesure s'opère cette différence d'utilisation ? Quelles sont les disparités qui ressortent le plus en corrélation avec le genre ? Finalement quelle est la place de la femme dans le square Bennacer, et par extension dans l'espace public ? Voilà les interrogations auxquelles nous nous confrontons. Cela posera donc la question de la place de la femme algérienne dans ce square et plus largement dans l'espace public soumis à un partage sexué, et nous ferons ressortir les principales différences d'utilisation du square Bennacer, qui constitue le théâtre où se joue la position de la femme dans son accès à la ville.

Loin de nier le fait que la naissance donne un sexe biologique précis à chaque être humain, mâle ou femelle, il existe, au delà de la donnée anatomique, une indétermination entre ces deux seules catégories (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2017). Il peut donc exister un décalage entre le sexe biologique et l'identification à un « sexe social ». C'est dans ce décalage que la notion de genre apparaît (Di Méo, 2012, p. 151). Le genre est donc un processus d'adaptation perpétuel des rapports sociaux de sexe qui se déroulent dans des contextes culturels et historiques changeants, localisés et datés (Di Méo, 2012, p. 151) et qui renvoie aux aspects socioculturels, au caractère acquis des rôles et des tâches qu'hommes et femmes remplissent dans leurs activités quotidiennes (Merabet, 2012, p. 85).

Dans le cas du square Bennacer, nous sommes confrontés à cette notion, dans la mesure où la société affecte des rôles sociaux différents aux individus en fonction de leur genre. Les femmes et les hommes de notre échantillon sont socialement construits dans leurs identités sociales et sexuelles (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2017). Seulement, cette construction implique un rapport de domination entre les deux sexes.

Nous l'avons vu, sur la totalité des personnes interrogées *in situ*, plus de trois quarts sont des hommes. « *Parce que le dehors appartient à l'homme, que la réalité fait que la question n'est jamais posée pour l'homme, qu'il faut bien reconnaître que l'homme est celui qui est partout à sa place* » (Benzerfa-Guerroudj, 1992, p. 128). Le diagramme suivant (figure 53), qui représente la fréquentation journalière du square en fonction du sexe, montre que si la fréquentation féminine reste assez homogène en semaine, un pic est atteint le mardi. Ce pic peut être expliqué par la présence du salon du livre à la place du Bey prouvant ainsi le lien évident entre la manifestation et le réinvestissement de l'espace public. Un second pic est observé le samedi.

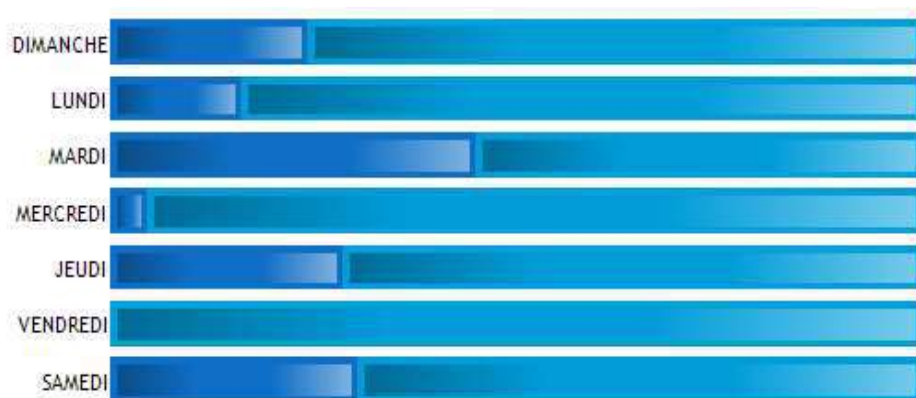


Figure 53: Répartition de la fréquentation du square, suivant les jours de semaine et le sexe des interrogés

Quant à la journée du vendredi (première journée du week-end), le square est fréquenté exclusivement par des hommes. Nous n'y avons vu que quelques femmes dans la matinée se hâtant de faire leurs courses et de rentrer chez elles. Aucune n'a voulu ou n'a pris le temps de nous répondre.

Notons tout de même que la masculinisation de l'espace la journée du vendredi n'est pas spécifique au square (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2017). Elle se généralise à toute la ville. La journée étant dédiée à la prière d'« *El Djoumouâa* »⁴⁵, la vie urbaine semble suspendue (Baziz, 2018). Le vendredi soir la tension se relâche et on observe une hausse de fréquentation, mais les femmes qui s'aventurent dehors sont rares.

La distinction hommes/femmes apparaît clairement dans les préférences de typologie d'espaces verts (figure 45) et dans la fréquence d'utilisation. En effet, les femmes préfèrent utiliser les jardins privatifs ou ceux éloignés de la ville à l'abri du regard, contrairement aux hommes qui préfèrent l'espace vert urbain (un cas sur deux) et celui du quartier (un cas sur cinq).

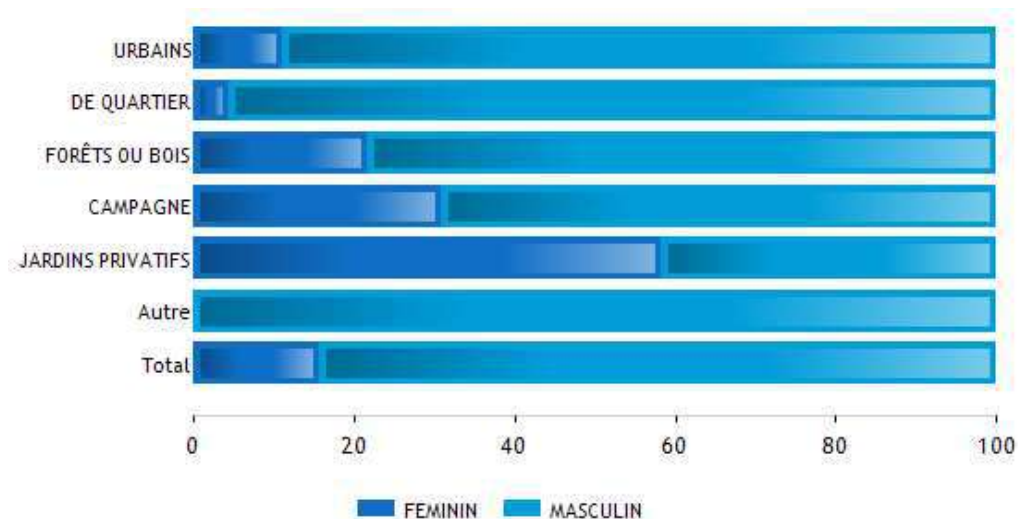


Figure 54: Préférences des usagers vis-à-vis de la typologie d'espace vert en fonction du sexe des interrogés

⁴⁵ Prière de groupe du vendredi, qui correspond au moment de l'enquête, à la plage horaire allant de 12h30 à 13h30

De même, en ce qui concerne les fréquences d'utilisation, les résultats de l'enquête montrent que la présence masculine est surtout quotidienne⁴⁶ (60 %) plus rarement hebdomadaire (10 %) ; avec un objectif de détente essentiellement (75%). Tandis que la présence féminine est presque autant quotidienne (40 %) qu'occasionnelle (35 %). Dans la moitié des cas, elles viennent au jardin soit de passage en l'utilisant comme raccourci, soit pour manger et/ou s'y raffraochir (45 %). Les hommes usent donc du jardin plus fréquemment et pour longtemps et les femmes préfèrent l'utiliser comme transit ou pour une activité précise et de courte durée (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2017).

Il ressort d'ailleurs du discours des femmes, une tendance à justifier leur présence, car « *on ne sort jamais sans raison* » (Redjel, 2008, p. 55). La sortie est expliquée soit par une action précise, soit par un passage rapide et ponctuel, montrant ainsi que l'investissement des espaces publics par la femme ne semble être toléré que si les sorties sont justifiées par des raisons utilitaires (Merabet, 2011, p. 87), ou si la femme n'investit le lieu qu'en tant que traversée (un simple transit), sans rapports plus riches à l'espace (Redjel, 2008, p.54). La rue de la femme, matérialisée ici par le raccourci, se restreint au passage, sous le regard policé de l'homme (Redjel, 2008, p.52). Il est à noter également, que les femmes fréquentent le square en groupe ou accompagnées d'enfants, ainsi, « *l'alibi de cette fréquentation reste le loisir des enfants, mais l'idée sous-jacente que les femmes puissent également profiter des loisirs offerts dans des lieux publics a fini par gagner du terrain* » (Semmoud, 2011, p. 6).

b. La place des marges

Dans le corpus des réponses aux questionnaires et interviews, nous avons constaté que certains vocables et expressions revenaient régulièrement chez les usagers des deux sexes, pouvant leur donner le même sens ou pas. Certains mots seront plus facilement exprimés par les femmes que par les hommes, et sont des indicateurs de la sociologie des lieux.

D'autre part, nous avons constaté à l'issue du dépouillement du questionnaire, un taux très important d'abstention de réponses à certaines questions, qui a priori ne sont pas compliquées : il s'agit en l'occurrence des réponses à la question de la raison du non-usage des espaces verts en général, pour laquelle l'abstention représentait plus de 65%, ainsi, qu'à celle concernant la raison du non usage du square avant son réaménagement (70%) ou l'évocation des raisons de la mauvaise image collée au square Bennacer (plus de 50%). Nous pouvions également observer une certaine gêne à l'énonciation de ces questions.

Seulement, à l'issue de la dizaine d'interviews opérées au square, il nous a semblé que ces questions sont liées. La plupart des personnes qui ne savent pas quoi répondre aux raisons de leur manque d'utilisation des espaces verts, ne semblait pas concevoir le fait de pouvoir les fréquenter, comme l'évoque l'historique de l'apparition des espaces verts publics déjà explorer (cf., *partie I, supra*), ces espaces n'ont fait que récemment leur apparition dans la ville algérienne, d'abord destinés aux populations européennes, elles ne feront partie du

⁴⁶ Nous considérons que la présence est quotidienne à partir d'une fréquence de visite de 3 fois / semaine

quotidien de la ville algérienne qu'avec l'urbanisme moderne, et ce dernier avait souvent le défaut de ne placer les espaces verts que dans les espaces résiduels, ce qui les rendaient de facto retirés et boudés, on pourrait supposer que cela a entraîné ce résultat sociologique, qui fait que le citoyen ne conçoit même pas qu'il puisse finalement prendre place dans ces lieux (Baziz, Chabbi-Chemrouk, 2017).

En ce qui concerne les deux dernières questions concernant le non-usage du square cette fois-ci, et les raisons de sa mauvaise image, et où la gêne était palpable, voici le corpus des mots qui ressortent le plus et qui peuvent contribuer à expliquer l'abstention :

- « Familial » ; « pas familial » : Cette expression, *machi familial* (il n'est pas familial), est souvent utilisée pour expliquer le non usage du square avant son réaménagement, puisqu'il serait boudé du fait du manque de présence des familles. A contrario, après le réaménagement, c'est l'expression c'est familial qui est présentée, cette fois-ci, comme explication à la relance de la fréquentation du square. Cela constitue d'ailleurs un argument qui invite à y rentrer, en partant du principe que si des familles y viennent c'est qu'il est sécurisé.

Ce n'est pas là la seule explication, à l'expression c'est familial on ajoute souvent et par opposition, *kanou ijiw les couples bezaf*, il y avait trop de couples qui venaient ; il faut entendre par là, que se sont les couples mixtes illégitimes, ou les couples « non constitutionnels » (Benhassine-Touam et Labii, 2009, p.28), c'est-à-dire non mariés. Les manifestations d'affection étant bannies de la sphère publique, y compris pour les couples « légitimes », elles sont jugées inappropriées voire condamnées, socialement, mais législativement aussi, puisque cela est présenté comme attentat à la pudeur. Ainsi, la présence de ces couples détériore l'image morale du site, et alimente les rumeurs et réputations négatives de ces lieux. Il y a aussi le fait que « *Constantine est une ville où tout le monde ou presque se connaît. Nous vivons sous le regard collectif. Il faut constamment être égal à l'image que les autres se font de nous. La fermeté est toujours valable et appréciée dans cette société. Tous ces éléments font que ceux qui se trouvent à l'extérieur n'éprouvent pas d'attachement aux squares. Sous l'influence de l'environnement urbain et le contrôle social qui apparaît spontanément, ils ont eu le choix de les pratiquer, mais ils préfèrent les céder.* » (Benhassine-Touam et Labii, 2009, p.29)

- « *Dérangement* » : ce mot est souvent présent dans les réponses des femmes. Si au départ nous ne comprenions pas ses implications, nous nous sommes aperçus au fur et à mesure des conversations que c'était une manière pudique de dénoncer le harcèlement qu'elles subissaient. Ce harcèlement qui rend la pratique contraignante n'est pas forcément physique, (bien qu'il puisse l'être aussi) mais dénonce plutôt les tentatives d'approche, de drague intempestive. Cela rejoint les dires de F. Maillochon (2004, p. 222) à ce propos, « *par les formes de harcèlement répété que les femmes y subissent fréquemment (...) elles y sont comme des intruses même si, de fait, elles n'y*

risquent effectivement pas nécessairement leur vie ». Certaines femmes avouent d'ailleurs leur appréhension à fréquenter le lieu du fait de sa masculinité.

- « *fihe bezzaf erdjala, w chiab* » (« il y a trop d'hommes et de « vieux ») qui traduit le malaise à utiliser cet espace qui leur semble hostile.
- « *Ngocha, Essakardjia, El Barrania* », nous traduisons le vocable « *ngocha* » par homosexuels, bien que le mot en arabe relève de l'insulte. Ici, c'est l'homosexualité masculine qui est visée. Considérée comme un comportement déviant, l'homosexualité est socialement, religieusement et légalement condamnée.

« *Essakardjia* », désigne dans les réponses, les consommateurs d'alcool et les ivrognes. L'Algérie, pays où l'islam est religion d'Etat⁴⁷, proscriit la consommation d'alcool. Le malaise vis-à-vis de l'alcool est récurrent dans les pays arabo-musulmans. Comme témoigne le travail de M.P. Anglade (2006, p. 126) sur des groupes de « buveurs » au Maroc qui se retrouvent souvent marginalisés. Quant à L'Etat, il développe face à ces « buveurs » une posture tantôt répressive, tantôt complaisante. Le fait est que socialement, la consommation d'alcool est condamnée.

Enfin, le dernier vocable, « *El Barrania* », désigne les gens de l'extérieur, les étrangers à la ville, ceux qui ne sont pas constantinois, dans un sens péjoratif puisque les Constantinois « de souche » dits « *El Beldya* » sont considérés comme étant la classe citadine par opposition aux « *Barrania* » qui sont des ruraux, des paysans.

Ces expressions traduisent une volonté de stigmatisation de personnes jugées infréquentables, des personnes marginalisées aux pratiques considérées déviantes et dont la présence altérerait la bonne image « familiale » du square. Du point de vue de l'utilisation de l'espace, nous remarquons que ces « marginaux » (exceptés « *El Barrania* ») ont tendance à éviter le premier plan du square, et préfèrent se mettre à l'abri du regard dans la partie est du square, entraînant ainsi une marginalisation spatiale (figure 55).

⁴⁷ La Constitution algérienne consacre l'islam, l'arabité et l'amazighité, comme composantes fondamentales de l'identité du peuple algérien et définit le pays comme « *terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain* »



Figure 55 : Carte des stratégies d'appropriation. Fond de carte : google earth. Source: Baziz, Chabbi-Chemrouk (2017)

4.3.4. Le square support de constantes

Si les changements opérés au sein du square Bennacer provoqueront de nombreux changements sociaux et urbains, l'espace public demeure tout de même supports de quelques invariabilités :

a. *Ambiances nocturnes*

Afin de mettre en relief les disparités entre les usages diurnes et nocturnes, nous avons réalisé une enquête de nuit. Cette enquête nocturne a fait apparaître un square quasi désert (figure 24), avec une fréquentation exclusivement masculine (environ 30 individus installés et statiques)⁴⁸. Seuls quelques promeneurs s'aventurent à l'intérieur. Les autres contournent le jardin à travers l'avenue Ben Boulaid et la place du Bey, plus animées. Précisons tout de même qu'en septembre, mois de notre enquête nocturne, *el maghreb*⁴⁹, qui signifie en Algérie de manière implicite le moment de rentrer chez soi, intervient relativement tôt⁵⁰ ; les transports en commun se raréfient dès cet instant, expliquant en partie le départ massif des passants. Une impression de vide domine le square (figure 56).

⁴⁸ Position assise, sur les bancs publics

⁴⁹ Qui représente le coucher du soleil, il est indiqué par un appel à la prière

⁵⁰ Aux environs de 18h30



Figure 56: Le square Bennacer Bachir de nuit. Photo : N. Baziz (septembre 2014)

L'éclairage est moyen et la fréquentation entièrement différente. Le brassage d'âge et d'activités qu'on pouvait constater pendant la journée a disparu. Le square est principalement utilisé par des personnes marginalisées⁵¹ et âgées. La seule femme que nous avons pu interpeller, était justement en train de contourner le square et a refusé de répondre au questionnaire. Elle confie rapidement que c'est la tombée de la nuit et qu'elle doit vite rentrer.

b. Le mois ramadan

Dans le monde musulman, il existe plusieurs rites qui rythment la vie religieuse et de fait, la vie urbaine aussi. Nous avons vu précédemment que la prière du vendredi impliquait des comportements urbains différents. Il en va de même pour le mois du jeûne *du ramadan* où l'on est tenu de s'abstenir de manger et boire du lever du soleil à son coucher, mais où l'on tente aussi d'avoir un comportement moralement irréprochable.

Au sein du square, nous serons témoin de plusieurs changements dans les types de fréquentation et les pratiques. Le taux de fréquentation chute de moitié dans la matinée (ce qui est compréhensible au vu de la chaleur accablante⁵² et du début tardif des journées de travail, à l'inverse on constate l'après-midi, une hausse de fréquentation, de personnes en transit, liée à la nécessité de faire les courses alimentaires, en prévision de la rupture du jeûne.

⁵¹ Nous englobons dans ce terme, les sans domiciles fixes, les alcooliques, et les personnes mentalement fragiles

⁵² Le *Ramadan* de l'année 2015 a coïncidé avec le mois d'août

La nuit une ambiance festive s’empare du square. Les kiosques restent ouverts drainant un flux incessant de passants. Hommes, femmes et familles rentrent spontanément s’hydrater, flâner ou juste se poser. C’est un square métamorphosé que nous observons. Loin de toute passion, le ton est léger et les relations apaisées. N. Semmoud (2011, p. 7) va dans le même sens en affirmant que le *ramadan* entraîne des changements significatifs dans le mode de vie et le comportement des musulmans, à travers notamment une plus grande liberté de circuler en ville, jusque tard la nuit, y compris pour les femmes. Le mois du ramadan est l’exception qui confirme la règle.

La neutralité qui pourrait opérer dans l’espace public ne s’observe que pendant cette période, créant ainsi ce que N. Dris appelle « *le monde inversé* » (2004, p. 161). Le square Bennacer, voit un apaisement du rapport entre hommes, femmes et enfant, qui se mêlent sans que cela ne soit problématique (figure 57). Cette trêve est pourtant de courte durée. Car, dès *l’Aïd*, le « couvre-feu » social qui conditionne, la position des individus dans l’espace public est restaurée. D’autres verrous sautent également pendant le mois de ramadhan, du fait de l’ouverture des chalets de consommation pour la plupart ou de la présence des vendeurs à la sauvette, notamment des jouets pour enfants en prévision de l’Aïd el fitr, ces deux élément attireront beaucoup de monde, notamment les familles et les enfants, qui réinvestissent ainsi ce lieu de nuit.



Figure 57: Square Bennacer pendant les soirées ramadanesques. Photo : N. Baziz (août 2017)

Conclusion chapitre 4

Dans ce chapitre consacré au réaménagement du square Bennacer Bachir, nous nous avons analysé un espace vert public qui a connu et réceptionné un projet revalorisation important dans le cadre de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe et se situe à la jonction de plusieurs problématiques. En effet, cet espace vert public se trouve en plein centre-ville constantinois, à la jonction du tissu de la médina et du tissu européen. Cette localisation particulière fait émerger des questions liées à l'importance historique et patrimoniale de ce site ainsi qu'au réinvestissement des anciens espaces publics hérités de la colonisation.

Il s'est avéré que ce jardin n'a fait l'objet d'aucun rejet de la part des usagers bien au contraire, il fait partie intégrante de la vie sociale du centre-ville. Ainsi, la réintroduction du végétal en ville fait consensus auprès des usagers et le besoin de nature en ville à travers notamment les espaces verts publics est ici avéré.

Le lien du square Bennacer Bachir à la manifestation culturelle est également manifeste. Même si le réaménagement de cet espace vert public et plus largement de nombreux espaces publics était déjà prévu dans le cadre d'une régénération urbaine du centre-ville, l'événementiel en récupérant l'opération, servira de catalyseur au projet et sera à l'origine de l'accélération de sa mise en place.

Si tous les ressorts identifiés au cours du chapitre précédent, sur lesquels se fondent les villes qui abritent une manifestation culturelle ne sont pas vérifiés, notamment la volonté d'intégration du végétal en ville ou de l'histoire du lieu, qui ne ressortent que brièvement des différents discours ; la construction d'une narration autour de la revalorisation du centre-ville souligne l'importance du réaménagement devenu l'un des projets phares investi par la manifestation culturelle. De plus, l'opération concernant la régénération du centre-ville dont fait partie cet espace vert, inscrit le projet dans une temporalité longue qui dénote d'une volonté, même contingente, de pérennisation de certains projets issus de l'événementiel.

L'élément le plus important concernant le square Bennacer Bachir sera sa réception sociale : l'événementiel sera ici un instrument de création de nouvelles urbanités (Roche, In Ballester, 2013).

En effet, les résultats de l'enquête menée in situ, montrent de nombreux changements de comportements urbains qui témoignent de l'impact de l'événementiel sur cet espace vert public. Ils soulignent des changements d'habitudes urbaines, un accroissement des mixités sociales, aussi bien en termes de catégorie d'âges, de sexe ou de classes sociales et mettent en évidence les changements liés à l'usage et à l'appropriation, de cet espace public remanié dans le cadre de la manifestation culturelle.

Conclusion de la seconde partie

Ces dernières années, les événements sont en passe de devenir des éléments incontournables dans le processus de la fabrique de ville. Cela n'est pas une nouveauté. Dans l'antiquité déjà, les villes grecques étaient déjà métamorphosées par l'accueil de manifestations telles que les jeux olympiques. Le rapport entre la fabrique de la ville à travers l'espace public et l'événementiel est teinté de réciprocité ; ce sont dans les espaces publics que se sont toujours exprimés les différents événements à travers l'histoire, il est donc assez logique que ce soit l'événementiel qui fabrique à son tour de l'espace public -sous forme d'aménagement ou de réaménagement, pour y recourir en tant que support urbain d'expression de cet événementiel.

La nouveauté réside également dans la systématisation du recours à l'événementiel pour justifier des changements urbains d'envergure au sein des villes. Ainsi, festivals, événement sportifs, salons en tous genres ou événements culturels façonnent désormais notre manière de faire la ville et ses espaces publics. Cette systématisation a créé une sorte de professionnalisation des méthodes de gestion de l'événementiel, qui ont deux objectifs : fabriquer une image pour ensuite vendre cette image. Ainsi image et imaginaire -réels, fictifs ou amplifiés, sont utilisés dans les discours des politiques et des médias pour les besoins de la cause, alors que les procédés du marketing urbain et territorial se chargent de diffuser la nouvelle identité affectée à la ville, en recourant notamment à la publicité, au marquage urbain ou au *flagship*. L'objectif visé est de booster l'attractivité urbaine et territoriale, qui constitue l'un des enjeux majeurs de l'événementialisation d'une ville.

En se fixant sur le cas algérien, nous avons pu analyser comment ces différentes méthodes ont été appliquées à la gestion d'événements culturels dans trois villes : Tlemcen, Alger et Constantine. C'est précisément cette dernière qui nous offrira l'occasion d'établir le lien manifeste entre une manifestation culturelle et ses conséquences sur la ville. En prenant le cas du square Bennacer Bachir, premier espace vert public de la ville, dont le réaménagement s'est fait dans le cadre du projet de revalorisation du centre-ville constantinois, on observe que c'est la manifestation culturelle qui a entraîné le réaménagement de cet espace pour en faire un événement en soi. Cet espace public est ensuite devenu à son tour le support matériel de l'expression événementielle, à travers notamment la création de manifestations cycliques, à l'image des floralies ou des salons du livre qui perdurent encore aujourd'hui (figure 58). La réussite du réaménagement de ce square semble résider dans le fait qu'en plus d'abriter des événements entraînés par la manifestation culturelle, le lieu rassemble tous les facteurs de la fabrique traditionnelle de l'espace vert public susmentionnés (*cf., partie I, supra*).



Figure 58: Fréquentation des abords du square lors des floralies. Source: N. Baziz (mai 2018)

Le square Bennacer Bachir, a permis d'étudier les changements urbains et sociaux opérés dans un cadre d'événementiel où l'impact de la manifestation s'est effectuée aussi bien de manière direct qu'indirect, dans la mesure où l'importance même du lieu et de son histoire ont multiplié les effets de l'événementiel. Le changement urbain de ce lieu a entraîné des métamorphoses sociales constatées à l'intérieur du square Bennacer (Baziz, 2018) qui sont liées au réaménagement du square et à son changement d'image. Ces changements, tels que la hausse de fréquentation, la transformation de l'image urbaine ou encore le renforcement des mixités sociales, n'auraient pu se faire sans l'apport de la manifestation, qui a accéléré la mise en place du projet d'une part, offert une atmosphère de sécurité et un surplus d'activités propices au réinvestissement de ce lieu d'autre part.

Le phénomène culturel apporte un nouvel éclairage sur le traitement des questions urbaines, particulièrement celle des espaces publics à travers lesquels l'événementiel devient vecteur de changements urbains qui à leur tour deviennent vecteur de changements sociaux.

Partie III

La gouvernance urbaine au cœur des enjeux de réussite de l'événementiel

« Aborder la gestion de la ville du sud sans faire référence à la gouvernance urbaine relèverait presque d'un non-sens ».

Najet Mouaziz-Bouchentouf, 2008, p.1.

Dans cette partie de thèse, nous nous intéresserons à la notion de gouvernance urbaine. En effet, depuis le 20^{ème} siècle, nous assistons à une mise en retrait des gouvernements, qui voient leur ascendant se rétrécir, le modèle d'un gouvernement comme unique source de prise de décisions et d'actions publiques tend désormais, dans de nombreux pays à disparaître.

Cette évolution dans la manière d'appréhender l'intervention publique nous conduira à mettre de côté le terme même de « politique publique » au profit de celui « d'action publique » (Idt, 2009), un glissement sémantique qui permet de mieux rendre compte de l'ensemble des interactions menant à la production. Ainsi, *« le postulat de cohérence des politiques publiques nationales organisées autour d'interactions stables entre l'État, des ministères et des intérêts collectifs organisés principalement au niveau national, est dès lors dépourvu de pertinence. L'État a perdu sa centralité et son monopole (relatif) dans les processus d'action publique compte tenu des réseaux d'action qui s'organisent à différents niveaux »* (Lascoumes et Le Galès, 2007, p.22), l'État, n'est plus le seul acteur dominant du pouvoir, il doit composer avec d'autres acteurs, publics et privés, dans un jeu désormais ouvert. En est-il autant en Algérie ? L'Etat algérien à l'instar d'autres états, est-il prêt à partager son pouvoir avec de nouveaux acteurs ? C'est ce que nous allons tenter de voir dans cette partie.

Pour cela, nous aborderons d'une part, le passage de la notion de gouvernement à celle de gouvernance, précisément urbaine, qui nous intéresse ici et qui renvoie à l'introduction d'acteurs multiples entrant dans les processus décisionnel et de mise en place de projets urbains. Nous partirons du principe, qu'à partir du moment où d'autres individus participent à une action collective, ils bénéficient, d'une certaine liberté d'action indissociable du reste des acteurs de cette action (Idt, 2009). En appliquant ce postulat aux relations entre élus, administrateurs et les autres acteurs susceptibles d'entrer dans le processus de l'action publique, cela implique que ces derniers ne peuvent plus se cantonner au seul rôle d'exécutants, au service d'un pouvoir central, pour acquérir un réel poids dans la nouvelle redistribution du pouvoir. Il s'agit donc, d'un côté, de dépasser l'idée que les administrations sont de simples exécutantes et de l'autre, d'identifier et de reconnaître les rôles particuliers des différents acteurs dans le jeu de prise de décision et de l'action politique et urbaine et de remettre en question le schéma linéaire de la prise décision, où se succéderaient dans le temps : la délibération, la prise de décision et l'action (Sfez, 1973). Cela nous permettra de revoir ainsi la séparation stricte entre les sphères professionnelle, institutionnelle et citoyenne, qui entrent en interactions dans ce nouveau type de gouvernance.

D'autre part, notre problématique s'insérant dans le cadre d'une organisation d'un événement culturel, nous ne pouvons faire l'impasse sur la notion de gouvernance culturelle. L'hypothèse principale avancée dans cette partie de la recherche est que la gouvernance urbaine et la multiplicité actorielle qu'elle induit, représente l'un des facteurs majeurs de tension entre la fabrique de l'espace public urbain et sa fabrique dans un cadre de manifestation culturelle. En effet, ces dernières années, la culture est au cœur des stratégies de la ville, elle est souvent mobilisée pour s'articuler au sein de projets urbains et comme nous avons pu l'observer au cours de la seconde partie, de nouveaux modèles apparaissent, en lien

avec les villes capitales culturelles. Nous considérons donc que cette dimension culturelle est un des paramètres du développement urbain.

Cette recomposition de l'action publique par le culturel est directement liée à la formation de modes de gouvernance fondés sur une logique politique du territoire (Guillon, 2011), au profit d'un nouveau système qui remet en cause les anciens équilibres fondés sur le « tout-Etat ». Cela peut être observé dans le cadre de Constantine capitale culturelle et cette partie de thèse voudrait justement contribuer au débat sur la construction d'une gouvernance de ville sur la base d'une action culturelle précise.

Toutefois, il s'agit de préciser de quelle culture parlons-nous ? En effet, le terme de culture recouvre une pluralité de sens et renvoie à deux réalités, celle de la culture et celle de l'identité. Son acception classique l'apparente aux productions intellectuelles et artistiques, lui conférant ainsi une dimension universelle, à nuancer du fait des conséquences de la globalisation qui a engendré la primauté de certaines formes d'expressions dominantes, souvent occidentales (Guillon, 2011) au détriment d'autres formes d'expressions. La notion va cependant évoluer, pour devenir un ensemble matériel et idéal, produit et revendiqué par un groupe humain lui permettant de se définir et à ses membres de se reconnaître (Gravari-Barbas et Violier, 2003), cette évolution accorde une dimension d'avantage localisée à la culture. Dans le cas de Constantine, en plus de cette dimension culturelle centrale, la dimension patrimoniale a également son importance, d'autant plus que les projets étudiés _jardins de la basse Souika et de Bennacer Bachir_ sont localisés au sein du secteur sauvegardé, c'est-à-dire à l'intérieur d'une aire urbaine délimitée, reconnue administrativement et légalement d'importance patrimoniale. Le paramètre patrimonial constitue donc un facteur à prendre en considération, dans la mesure où, il introduira des acteurs liés à cette composante, ce qui déterminera le choix de certaines actions.

Pour en revenir à la gouvernance en Algérie, devant le désengagement parfois partiel, parfois total de l'Etat, conjugué aux tentatives de décentralisation, la population aspire, de plus en plus, à être impliquée dans les affaires relatives à la gestion de sa ville et revendique ce droit. Cette volonté, qui a atteint son sommet avec les émeutes de 1988, forcera la main de l'Etat à mettre en place une politique plurielle et ouverte (Mouaziz-Bouchentouf, 2009). Dès lors, il faudra attendre le début des années 2000, pour asseoir, en tout cas législativement, la volonté de l'état à aller vers une décentralisation effective, seulement, la traduction sur terrain de cette décentralisation reste nuancée. Dans ce sens, l'hypothèse que nous avançons ici est que les pratiques relevant de la gouvernance urbaine, culturelle et patrimoniale, ne trouvent pas un terrain favorable à leur application à Constantine. Nous verrons que devant la multiplicité des acteurs, la dualité entre le pouvoir local élu (APC/ APW) et les représentants du pouvoir central désigné, à l'image du wali et des directeurs de wilaya des différents secteurs et directions, les marges de manœuvre des collectivités locales ainsi que celle de la société civile sont souvent très restreintes. De plus, la notion de participation semble encore à ses balbutiements et le contrepoids qu'elle aurait pu constituer s'avère fortement limité.

Afin de vérifier ces hypothèses, nous focaliserons notre analyse sur un cas particulier d'un projet urbain d'aménagement prévu dans le cadre de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe, celui du projet de réaménagement des jardins archéologiques de la basse Souika, qui se trouvent au sein du secteur sauvegardé. Comme dans le cas du square Bennacer, ce choix est d'abord lié à notre problématique de départ qui s'intéresse à l'insertion des espaces verts publics en ville dans le cadre particulier de l'organisation d'une manifestation culturelle, mais pas uniquement. Si le premier cas d'étude a permis d'observer la réception sociale du projet (*cf., chapitre4, supra*), la basse Souika qui se situe à la croisée de questions culturelles et patrimoniales permet d'observer la multiplicité des acteurs entrant en jeu dans ce type de chantier et les rapports de force que cela va entraîner. Nous verrons donc à travers ce cas, l'interaction des différents paramètres identifiés auparavant (*cf., partie I, supra*) qui entrent en jeu dans la fabrique de l'espace vert en ville, et sa fabrique dans le cadre d'un événement culturel.

Chapitre 5

La Souika, une problématique fragmentée

« A la Souika, rien n'a changé, sauf que les gens pullulent d'avantage. Faute de clients, le coiffeur lit son journal. Les vagues d'odeurs ont perdu de leur netteté et se mélangent. Les ruelles deviennent plus étroites ».

Tahar Ouettar, 1977, p.85.

Ce chapitre met la focale sur le contexte dans lequel nos interrogations autour de la gouvernance urbaine s'appliquent sur le cas constantinois. En effet, dans le cadre de la manifestation capitale de la culture arabe, la restauration d'une partie de vieille ville de Constantine est l'un des projets phares lancé par les pouvoirs publics. Cette restauration englobe également le réaménagement des jardins archéologiques de la basse Souika qui nous intéresse ici et assoit notre problématique concernant la réintroduction d'espaces verts publics dans le contexte de l'événementiel.

D'un côté, la première partie de cette recherche, nous a permis d'identifier une série de paramètres qui influencent la fabrique des espaces verts en ville, qui allient des variables culturelles, historiques, géographiques et législatives et la basse Souika offre justement, un site riche où se combinent ces différents facteurs. D'un autre côté, d'autres problématiques entrent en jeu dans le cadre de la restauration de cette partie de la vieille ville, à savoir les questions liées au patrimoine, au système de gouvernance et à l'événementialisation de la ville. L'opération permettra ainsi de vérifier les éventuelles stratégies actuelles relevant de la manifestation en matière d'identité, de construction d'image et du marketing urbain (*cf., chapitre 3, supra*).

Aussi, dans le but de mettre en relief ces différents éléments qui se mêlent, nous nous apercevrons que le réaménagement de la Souika et de sa partie basse, n'est pas un projet récent, puisqu'il a fait l'objet de nombreuses propositions notamment celle de l'Urbaco, du master plan de la ville ainsi que du plan de sauvegarde et d'autres encore. En quoi consistent ces propositions ? Que sont-elles devenues ? Comment ces projets ont-ils influencé la restauration des jardins dans le cadre de la manifestation culturelle ? Ce seront les principaux questionnements qui vont jaloner ce chapitre.

5.1. Souika, la ville authentique dans les projets de revalorisation: descriptif et état des lieux

La Souika est un quartier qui se situe dans la partie sud de la vieille ville constantinoise, il fait figure de la composante la plus authentique de cette dernière, celui qui aurait subi le moins d'interventions durant la période coloniale. Son tissu urbain actuel reste fidèle à celui de l'ère ottomane, dont les caractéristiques ont été abordées au cours du second chapitre. Quartier essentiellement résidentiel, la Souika avant l'événement Constantine capitale de la culture arabe, a fait l'objet de toutes sortes de projets de revalorisation/restauration, qui gardent une certaine continuité les uns par apport aux autres. C'est cela que nous allons explorer ici.

5.1.1. Le centre historique de Constantine dans les schémas nationaux d'aménagement

La restauration du centre historique de la ville de Constantine, qui implique celui de la vieille ville de Constantine et donc le quartier de la Souika, n'est pas née avec la manifestation capitale de la culture arabe de 2015, ce projet a toujours fait l'objet de multiples plans d'intervention aussi bien des plans nationaux, territoriaux qu'urbains. Dans ses lignes directrices, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), met l'accent sur la durabilité des ressources ainsi que sur l'équité sociale et territoriale. Nous retiendrons, sa première ligne directrice qui propose la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, à travers la réappropriation du patrimoine, sa sauvegarde et sa protection, ainsi que son intégration comme facteur de développement des territoires. Une des lignes directrices de ce schéma, propose d'assurer l'équité sociale et territoriale par une politique et un renouvellement urbain, qui visent à garantir une régénération urbaine de qualité pour l'urbanisme, l'architecture, les espaces verts et le patrimoine culturel (Ministère de la culture, 2006a).

Le schéma directeur d'aménagement du territoire (SDAT) quant à lui, prescrit la découverte des cœurs des villes comme option dans sa définition du concept du tourisme, les thèmes à développer et à promouvoir dans ce schéma traitent des parcours urbains à promouvoir, notamment sur les plans : culturel, historique, de découverte (musées et monuments historiques sont cités), du patrimoine bâti, des jardins et parcs à thème, des casbahs ainsi que l'instauration de festivités et d'événements durant l'année. Ce schéma est globalement plus précis que le SNAT et prescrit de manière plus précise les opérations urbaines à concrétiser dans l'objectif de régénérer les villes.

En plus de ces deux schémas d'aménagement, la ville de Constantine dispose d'un plan de modernisation urbaine (PMMC), dans lequel sont définis des pôles de la métropolisation et affiche des ambitions touristique, patrimonial et administrative. Ce plan regroupe la vieille ville, Koudiat, Bardo et sera assimilé plus tard dans le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (PPSMVSS), qui nous le verrons dotera la ville d'un instrument de gestion du centre historique de Constantine, en prescrivant les mesures et les actions à entreprendre (Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2011). Ce dernier plan rend mieux compte

de la nature particulière du site de la vieille ville, qui nécessite des outils et instruments plus adaptés à sa nature éminemment historique et patrimoniale.

5.1.2. La médina dans les instruments d'urbanisme réglementaires

La Souika est un quartier particulier de la ville de Constantine (*cf., chapitre 2, supra*), qui jouit d'une géographie et d'un urbanisme particuliers, si le site dicte ses lois sur la conception de la ville, le tissu urbain obéit à une ordonnance caractéristique de la période arabo-musulmane et a été relativement bien conservé pendant la période coloniale. A contrario, dans l'Algérie indépendante, en matière d'urbanisme, ce sont désormais les lois qui gèrent les villes; déclinées sous forme de plans d'action urbaine, les différentes réglementations deviennent les éléments majeurs qui fabriquent la ville (*cf. chapitre 1, supra*).

Dans la Souika, selon K. Boufenara (2008), le quartier a toujours été au centre des préoccupations des urbanistes et des politiques constantinois, qui ont d'ailleurs engendré depuis les années 70 une succession de différentes politiques d'intervention sur le Rocher :

- En 1975 le plan d'urbanisme directeur (PUD) qui définit le Rocher comme « zone à rénover ».
- Entre 1978-1979 le devenir de la médina est jugé incertain, il est question aussi bien de préservation, de démolition puis reconstruction que de maintien des activités présentes.
- En 1982 L'actualisation du plan d'urbanisme directeur de la ville, insiste sur la nécessité de préservation des monuments et du site des gorges du Rhumel classé patrimoine naturel.

Si le plan d'urbanisme directeur PUD dans ses orientations inscrit la vieille ville de Constantine comme étant « zone à rénover », seules trois options sont avancées pour le Rocher : celle de la conservation de ses activités, la préservation de son héritage et enfin la démolition puis la reconstruction de nouveaux immeubles d'habitation. Son actualisation de 1982, aborde différemment le problème de la vieille ville, puisqu'il la pose en termes de rénovation et surtout de préservation des monuments classés, situés sur le site classé des gorges du Rhumel. L'autre changement qui ressort dans l'évolution de ces plans, est l'abandon de l'idée de démolition et de construction au profit d'un « assainissement », au profit de démolitions restreintes au minimum et d'un objectif de baisse de taux d'occupation, le quartier étant jugé trop dense. Le nouveau plan urbain prévoit ainsi le décongestionnement du centre ancien par la délocalisation de fonctions parasites, la réduction de la densité d'habitat et la restriction de la circulation mécanique (Touam, 2012).

Le PUD en soutien au plan urbain directeur (PDAU), propose également une dé-densification du tissu urbain et sa rénovation à court terme. Il autorise les constructions d'habitations et leur extension, pour un usage aussi bien commercial que de service, le PDAU épouse ainsi la même démarche suivie par le PUD dans ses grandes directives d'urbanisme de Constantine et reconduit les mêmes implications sur le centre (PPSMVSS, 2012). Toute

opération sur le Rocher devra ainsi avoir pour objectif premier de baisser la densité urbaine et de veiller à la délocalisation de certaines fonctions administratives et commerciales vers les périphéries. L'intervention sur le Rocher aura également obligation de conserver le cachet architectural et urbanistique témoin de son histoire et sa richesse culturelle (Touam, 2012). L'évolution de ces plans d'intervention sur le tissu de la médina indique la considération de la problématique du patrimoine sur le tissu historique de la ville et sa primauté sur le reste des questions urbaines.

a. Morphologie urbaine du quartier Souika

La configuration actuelle du centre historique de Constantine, reproduit le schéma d'évolution urbaine que nous avons abordé au cours de la première partie, il découle des périodes historiques qui se sont superposées pour produire un tissu urbain hybride. Celui-ci se traduit aujourd'hui par un tissu traditionnel, qui se concentre principalement dans la partie basse du Rocher, celui de la Souika, quartier qui, à l'exception de quelques opérations, a été relativement épargné par les interventions coloniales. Son tissu dense est relié par un réseau hiérarchisé de voies et ruelles qui obéissent à la topographie du site, il en résulte un tissu parcellaire de forme irrégulière « reflet d'une logique sociale » (Micheau, Barrucand, Bianquis et al. In Boukerzaza, 2015). Le schéma de la structure urbaine de cette entité du centre historique de Constantine, se caractérise par les formes irrégulières du parcellaire, un système viaire organique et un bâti dense qui témoignent d'une concentration urbaine importante. Les ilots résultent de la division des quartiers en petits ensembles d'habitations, reliés par des impasses, qui prennent naissance à leurs tours sur des voies délimitant les ilots (figure 59). Cette organisation fait que l'ensemble résidentiel se compose d'une somme d'ilots drainés par des voies étroites, qui aboutissent à des ramifications privées (Bakiri, 2011). L'espace libre s'y présente comme des percements réguliers dans la masse, à l'intérieur de la cellule d'habitation qui représentent les patios.

Pendant l'occupation française, le quartier de la Souika est la partie de ville destinée à la résidence de la population locale indigène et constitue « quartier musulman ». Les maisons qui composent cette partie n'étaient jusqu'alors occupées que par une famille élargie de propriétaires, qui se verraient obliger d'accueillir la population venue de la ville haute. Ce redéploiement des habitants a provoqué une densification excessive, nuisible à la qualité de vie ainsi que les premières causes de dégradation du bâti traditionnel (Mosbah, 2008) qui n'était pas prêt à accueillir une densité aussi importante.

Le quartier Souika est structuré par un axe principal, celui de la rue Mellah Slimane, dont l'origine remonterait à l'époque romaine (Bouchareb, 2006, p.361). A l'époque ottomane cette voie du réseau primaire de la ville reliait les portes sud et nord et sur laquelle se développent principalement des activités commerciales et religieuses grâce notamment aux mosquées et aux zaouïas situées sur cet axe, cette rue qui départage la Souika en partie haute et partie basse, jouit d'une attractivité particulière chez les habitants de tous les quartiers de la ville, à cause du commerce qui s'y épanouit (Kribèche, 2009) et font état de l'importance prise par le commerce informel dans ce quartier (Benidir, 2007, p.121).

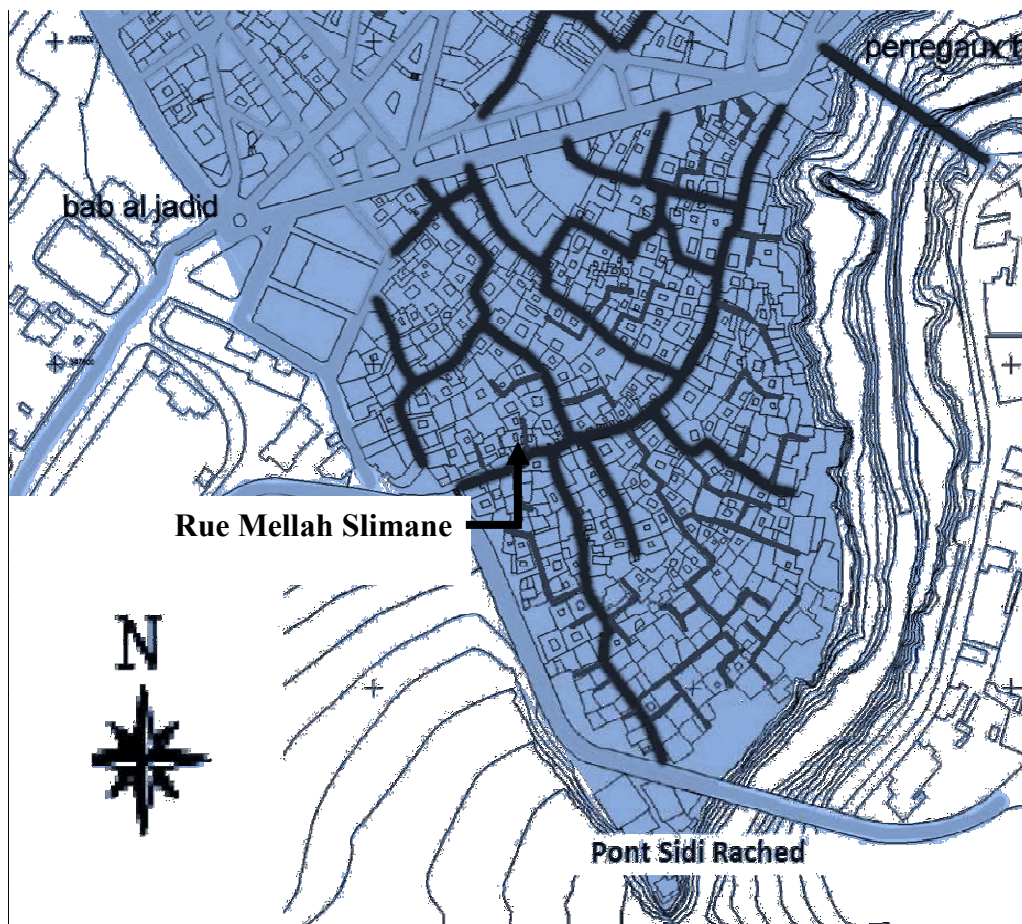


Figure 59: Plan du quartier de la Souika de la médina de Constantine et de son réseau viaire hiérarchisé. Fond de carte : master plan (2005). Traitement: N. Baziz

A échelle architecturale, le quartier reprend la typologie des maisons traditionnelles répandue dans la région méditerranéenne qui comptent au moins deux niveaux d'occupation ordonnés autour d'un patio à arcades (Golvin, 2003, p.79 ; Khenoucha, 2011). Les maisons de la Souika sont tournées vers leurs patios, qui sont fréquemment pourvus de végétation (orangers, citronniers etc.) et dont les façades sont pratiquement aveugles (Touam, 2012 ; Kribeche Youcef- Ali, 2009). En revanche, les espaces publics verts se font rares dans cette partie du centre historique.

Après l'indépendance, Constantine connaît un accroissement important de sa population, principalement lié à l'arrivée massive des habitants des zones rurales en recherche d'emplois (Côte, 1993 ; Mosbah, 2008), provoquant ainsi la densification du tissu ancien, dont les effets néfastes se répercutent sur l'ordre socio-économique de la médina, sur son cadre bâti et sur la qualité de son environnement (Boufenara, 2008). La dégradation des édifices est importante, est notamment due au vieillissement des constructions, à l'infiltration des eaux et à l'absence d'entretien.

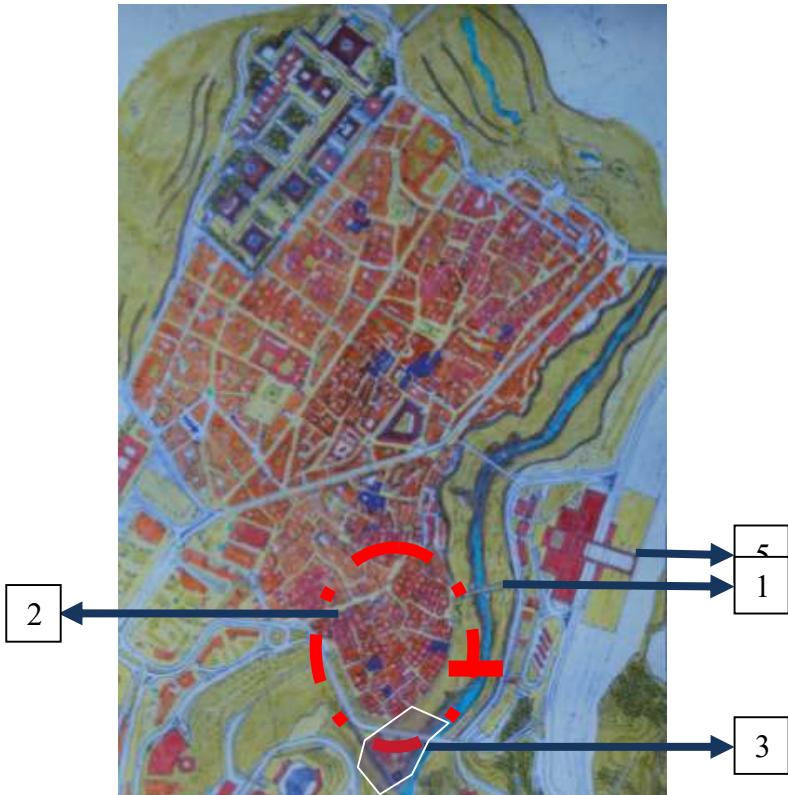
5.1.3. Plans d'intervention sur la basse Souika: du projet Urbaco au plan de sauvegarde

En 1984, l'instruction présidentielle N°13-1984 engage une nouvelle conception de l'aménagement urbain, où la ville est considérée dans sa globalité et la restructuration des espaces périphériques, rénovation des quartiers centraux et revalorisation du patrimoine sont au centre des préoccupations de la ville. A Constantine, à la suite de cette instruction, la création d'un périmètre de rénovation voit le jour, à travers le lancement d'une étude de du centre ville, confiée au centre d'études et de réalisations en urbanisme de Constantine, plus connu sous la dénomination d'Urbaco⁵³. Ainsi, à la demande de l'assemblée communale, ce bureau d'étude sera chargé de la restructuration et de la rénovation du centre ville. Cette étude sera l'une des plus précises et approfondies sur le centre ville et le Rocher qui viennent à peine d'être délimité comme périmètre de rénovation (Boufenara, 2008).

Dans cette étude, le quartier de la basse Souika fait l'objet de deux propositions, qui se basent sur des prévisions concernant l'habitat, les équipements, la circulation et les réseaux déjà effectués par le PUD, avec comme condition la préservation maximale du tissu existant, et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de vie pour les habitants et usagers. Ces deux propositions sont résumées dans le tableau suivant (tableau5) :

⁵³ Centre d'études et de réalisations en urbanisme de Constantine

Tableau 5: Propositions d'intervention sur le quartier de la Souika, variante 1 et 2. Traitement : N. Baziz

Proposition d'intervention sur le quartier de la Souika		
Variante 1	Cette variante prévoit : 1. La création d'une voie piétonne de contournement longeant le bord du ravin, qui partirait du pont sidi Rached vers la rue Laarbi Ben M'hidi, carrossable pour les urgences. Une nouvelle passerelle permettrait de relier la voie de contournement à la gare ferroviaire. 2. La rue Mellah Slimane serait dégagée afin de permettre la circulation mécanique dans les cas d'urgences. 3. La construction d'habitations, de type traditionnel d'une surface de 70 m²/ logt. 4. La construction d'un hôtel pension, de 30 lits à 2 étages. 5. La construction d'un parking-garage de 140 places de 3 étages à la place des chameaux.	 Figure 60: Proposition 1 Carte d'aménagement global de l'intervention sur la Souika. Source: Urbaco, 1984. Traitement : N. Baziz

Proposition d'intervention sur le quartier de la Souika

Variante 2

Dans cette seconde proposition, la partie Sud de Souika ainsi que la rue Mellah Slimane feront l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Deux principes d'intervention sont dégagés : une intervention en surface à échelle urbaine et une intervention ponctuelle sur le cadre bâti.

L'intervention urbaine comprend (Urbaco, 1984) :

- Le dégagement d'une voie de contournement qui part du pont sidi Rached

- La construction d'une passerelle qui relie ce nouveau dégagement à la gare ferroviaire.

- L'élargissement de la rue Mellah Slimane, pour la rendre carrossable le cas échéant pour l'urgence.

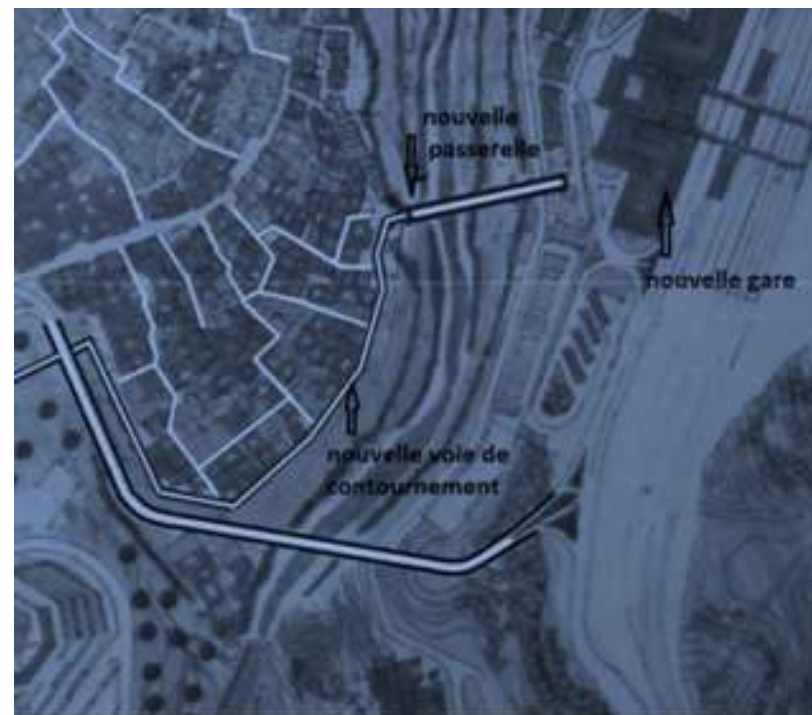


Figure 61: Seconde proposition d'intervention sur la Souika. Source: Urbaco (1984). Traitement : N. Baziz

L'étude de l'Urbaco est restée dans les tiroirs de ses producteurs. Pourtant, elle faisait partie d'une démarche globale d'études exhaustives de la médina et semblait avoir de bonnes chances d'être matérialisée sur terrain (Benidir, 2007). Dans les deux variantes proposées de cette étude, visant à la restructuration et la réhabilitation de la vieille ville, en plus de la restructuration globale du tissu urbain, il était surtout question d'injecter sur les terrains de Bardo, zone urbaine adjacente au centre ville, des fonctions centrales et à vocation de loisirs. Dans la partie basse de la Souika, les propositions vont globalement dans le sens de la reconnexion de ce quartier au reste de la ville, à travers la création de nouvelles passerelles et de voies. De cette étude, seules les deux tours de logements à Bardo verront le jour.

D'après N-E. Touam (2012), les études de restauration et de mise en valeur qui concernaient les monuments historiques classés, même en présentant l'avantage d'avoir une assise réglementaire⁵⁴, il n'en demeure pas moins que l'absence de dispositions particulières prescrites adaptées à ce type de patrimoine se fait ressentir. Selon K. Boufenara (2008), la raison pour laquelle les refontes des centres historiques ne peuvent s'inscrire que dans la loi d'orientation et les instruments d'urbanisme y afférant est que ces transformations se trouvent en contradiction avec la nature éminemment patrimoniale du site. Une situation qui perdurera jusqu'en 2003⁵⁵, expliquant ainsi l'échec de toutes les tentatives de mise en valeur des centres historiques.

L'étude Urbaco est l'une des études les plus abouties. Elle s'est efforcée de conserver le cachet original du Rocher, en pensant à la préservation du patrimoine bâti dans ses deux variantes même si la deuxième est plus radicale, les deux proposent des solutions raisonnables et réalisables. Seulement, l'étude est confrontée en plus des manquements réglementaires suscités, à des problèmes financiers (BET Kribeche, 2012). En effet le ministère de l'urbanisme de la construction et de l'habitat ayant exigé l'étude de faisabilité au bureau d'étude avant de se prononcer, impliquant ainsi des propositions détaillées de la part de l'Urbaco qui n'étaient pas prévues au budget, ce que le bureau refusera de faire, renforçant ainsi le blocus.

En 2003, naquit d'un partenariat Algéro-Italien, le projet « Master plan »⁵⁶ de Constantine. Le master plan est un plan directeur et d'un instrument de référence qui apporte une méthode d'intervention sur le tissu traditionnel du centre historique de Constantine, dont l'un des objectifs est de maintenir les traits fondamentaux du tissu social et économique (Touam, 2012). Ce plan décrit les méthodes et les procédures devant être suivies pour remplir à long terme, des objectifs de développement qui incluent les propriétés existantes et les plans de développement futurs du site analysé (Boufenara, 2008).

Pour l'élaboration des propositions et du plan directeur pour la Souika, le Master plan (tableau 6) a pris en considération les objectifs énoncés dans l'étude de restructurations et de

⁵⁴ Textes législatifs de l'ordonnance 67-281

⁵⁵ Date de création de la cellule chargée de la mise en œuvre des opérations de sauvegarde, de réhabilitation et de gestion de la vieille ville de Constantine

⁵⁶ Le « Master Plan » de la médina de Constantine a débuté pendant l'année 2003 pour s'achever en 2005.

rénovation du Rocher établie par l'Urbaco ainsi que les orientations des représentants des autorités locales et de la société civile lors d'une réunion au niveau de la cellule à ce sujet. Ce projet prévoit donc l'édification de nouvelles constructions (Master plan, 2004) notamment :

- La construction d'une rampe, qui relie l'avenue à la route commerçante du Bardo et la création d'une nouvelle porte bab el Djabia
- La réalisation de deux parkings intégrés avec jardins, le premier au niveau de l'ancien quartier juif et le second coté Sud, à l'extérieur du centre historique, intégré au bosquet d'eucalyptus, le « parking et jardin Krikri » et la création d'un équipement à caractère culturel.
- Les poches vides verront la création de quatre places dans la partie basse de la Souika, destinées à des fonctions commerciales et artisanales et un jardin à dénivellation, conçu comme une véritable place de quartier. Une nouvelle passerelle piétonnière est également prévue, qui aurait enjambé les gorges du Rhumel depuis le parking à étages.

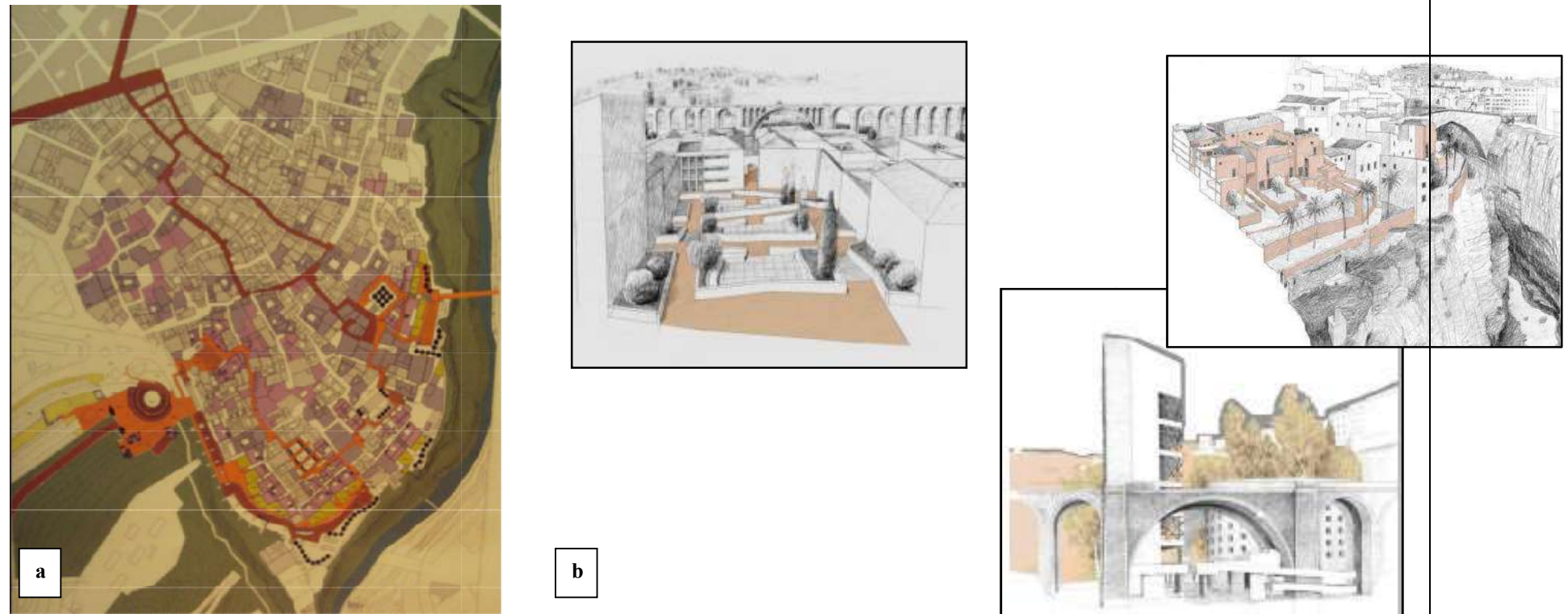


Figure 62: Restructuration de la rive du Rocher et la basse Souika. a. Aménagement du parking à étages et détails de la rampe d'accès. b. Illustrations des placettes projetées et vues de la rive méridionale donnant sur le Rhumel et jardin de dénivellation. Source: Master plan (2004)

Le projet prévoit la création de quatre places à l'intérieure des poches vides du site de la partie basse de la Souika : la place du théâtre en plein air, où sont proposés des laboratoires artisanaux et des petits commerces, :la place Sidi Rached, une place destinées au commerce et à l'artisanat et un jardin à dénivellation, conçu comme une véritable place de quartier, qui inspirera sans doute les jardins archéologiques du PPSMVSS.

Tableau 6: Proposition du master plan de Constantine (2005)

Le master plan aspirait à élaborer un chantier vivant, dynamique, ouvert et protégé, qui puisse être un laboratoire de formation pour les jeunes architectes, professionnels et techniciens de la construction et pour toute main d'œuvre qui participera à la réalisation du projet (Bouanane Kentouche, 2008). C'est un plan qui prévoyait d'intégrer les résultats des différentes recherches archéologiques et la réalité socio-économique, comme instruments de mise à jour et de correction du projet, qui se veut à flexible, adaptable et surtout opérationnel. En dépit du fait que le master plan représente un instrument intéressant dans sa démarche, sa méthodologie et sa gestion des informations et une base de données importante, dotée d'informations actualisées, inédites et faciles d'accès (Boufennara, 2008), qui ouvre droit à de nouvelles visions et propositions, de réaménagement et réoccupation des espaces libres (BET Kribeche, 2012). En effet, la nouveauté par rapport à l'étude précédente, c'est l'intégration de la problématique des espaces publics dans cette partie de la médina, à travers le réinvestissement de friches abandonnées. Ces espaces, entre places, placettes et jardins, étaient destinés à renforcer le lien social entre les habitants et offrir une meilleure qualité urbaine. Seulement, à l'instar des autres projets, le plan jugé non opérationnel et sera enfouit dans les tiroirs.

En 2005, en réaction à la destruction arbitraire de 38 maisons au niveau de la Souika, la stratégie de sauvegarde de la vieille ville a basculé. Dans l'objectif de mettre fin à ce type d'opérations de démolitions, qui ont pris des proportions alarmantes dans la vieille ville, le ministère de la culture érige la médina de Constantine en secteur sauvegardé, à travers le décret exécutif n° 05-208.

Désormais, en application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04, le secteur sauvegardé dans la ville de Constantine est né. Ce secteur conformément au plan annexé à l'original du décret est délimité par:

- Au Nord, Nord-est et Est par les gorges du Rhumel
- Au Nord-ouest et Ouest par des escarpements rocheux
- Au Sud-ouest par le centre culturel El Khalifa et la place du 1er Novembre 1954
- Au Sud par le quartier du Bardo

Le secteur s'étend sur une surface de près 85 hectares et s'inspire de l'étude de restructuration et de réhabilitation du Rocher effectuée en 1984 par l'Urbaco ainsi que master plan de la ville (APS, 2012).

Élaboré sur la base d'investigations sur site, menées par l'équipe du BET chargée de l'élaboration du PPSMVSS de la vieille ville de Constantine. Le diagnostic met en évidence l'état de conservation du bâti et des réseaux (figure 63), détermine les pathologies, fixe les causes de dégradation et permet d'élaborer les mesures d'urgence appropriées à chaque cas de figure (PPSMVSS, 2012).

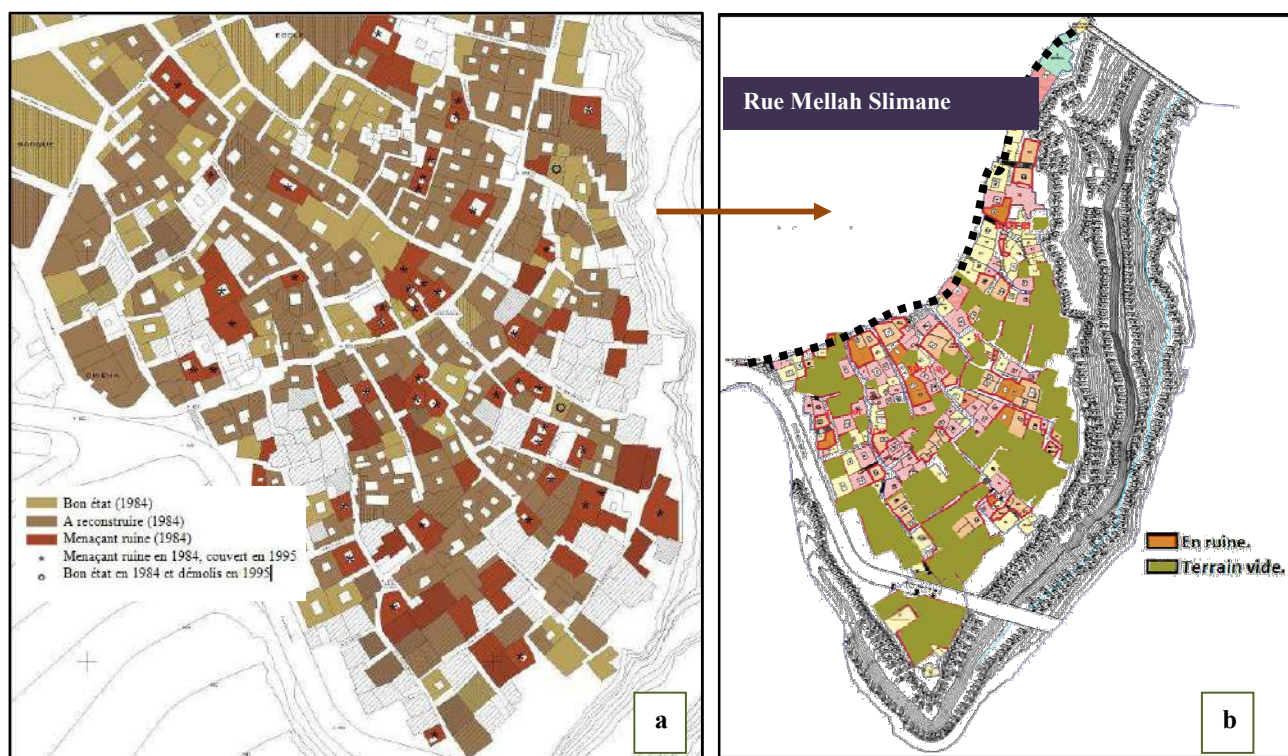


Figure 63: Etat de conservation du quartier de la Souika. a. état du bâti de la Souika. b. état du bâti et mise en relief des vides de la basse Souika. Source : N-E. Touam (2012). Traitement : N. Baziz

Le plan découpe le secteur de sauvegarde en cinq zones homogènes (figure 64), de manière à prendre en compte tout ce qui constitue le patrimoine urbain de la ville mais ne se limite pas uniquement au noyau historique (Bouadam, 2011). L'objectif affiché dans est de revoir le centre historique dans sa globalité et sa diversité afin qu'il puisse contribuer efficacement et durablement dans le processus de développement que la ville connaît actuellement et s'inscrire dans les projets de sa métropolisation future (BET J. Kribeche, 2012).



Figure 64: Découpage de la Souika à l'intérieur du secteur sauvegardé. Source PPSMVSS (2010). Traitement : N. Baziz

Les options qui concernent le quartier de la Souika, touchent notamment sa division en deux zones (figure 65). La première zone C1 est à caractère résidentiel et de commerce, la seconde zone C2 est à dominance résidentielle. La partie haute de la Souika, s'étale sur un tissu à majorité traditionnel avec quelques constructions mixtes où les prescriptions proposent de :

- Créer un parcours touristique et intégrer les édifices à valeur historique et de mémoire dans ce circuit touristique.
- Réhabiliter le tissu
- Effectuer les travaux de conduction des réseaux
- Effectuer les travaux de réfection et de pavage de l'ensemble des ruelles, ainsi que la restitution des passages couverts dans les ruelles traditionnelles.
- Démolir l'habitat précaire.
- Evacuer les ruines et les gravats, avec un tri minutieux des vestiges potentiels et des matériaux éventuellement à récupérer.

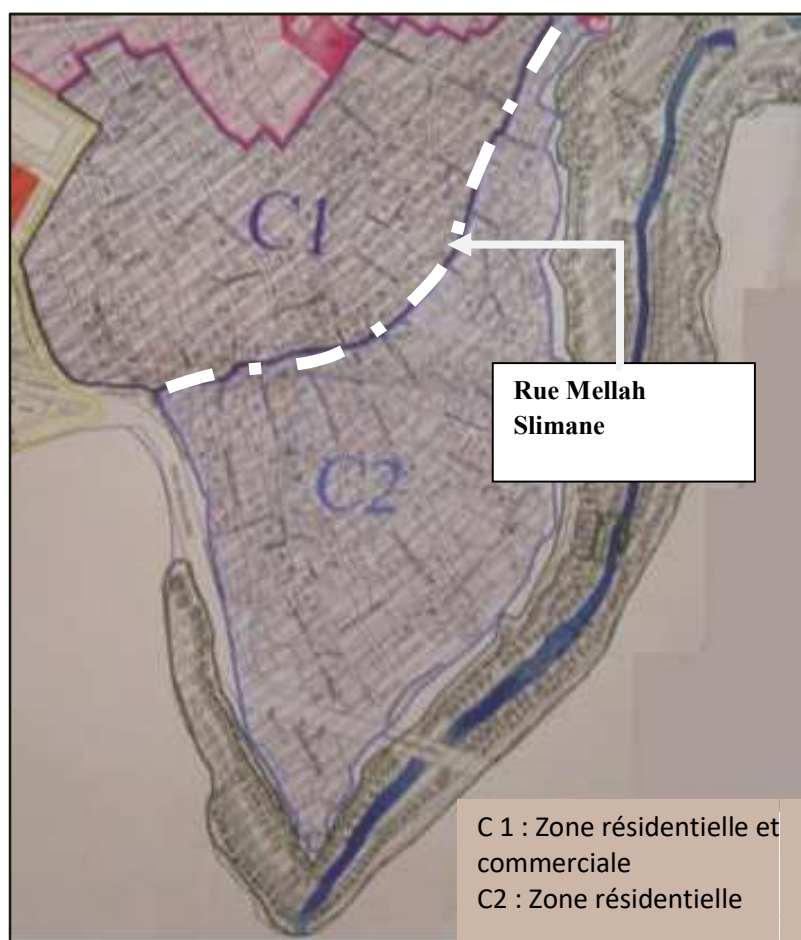


Figure 65: Quartier Souika : tissu d'habitat traditionnel. Source : PPSMVSS (2010). Traitement N. Baziz

Le pôle résidentiel de la zone C2, à vocation résidentielle, représente le quartier de la basse Souika qui a conservé la majorité de ses caractéristiques précoloniales, et qui fera l'objet de prescriptions spécifiques, au vu de son emplacement stratégique et son état de dégradation avancé (figure 65). De nouvelles édifications sont également prévues, où il est prévu d'injecter des équipements culturels et touristiques visant à revaloriser la Souika basse, aujourd'hui marginalisée (maisons d'hôtes, musée, centre des archives de la vieille ville, bibliothèque, galerie d'exposition etc.) en suivant les prescriptions données pour les reconstructions (PPSMVSS, 2009). Le plan de sauvegarde dans la partie C2 parle très peu des jardins y afférant pour se consacrer davantage au nettoyage, au déblayage et à la démolition des habitations illicites dans cette partie de la vieille ville. Par contre l'importance de son emplacement stratégique est souvent soulignée, puisqu'elle « *constitue un point stratégique dans la relation visuelle du fait qu'elle présente un panorama de la vieille ville à partir de la rive opposée (...)* Elle constitue ainsi le premier plan de la façade urbaine du Rocher, et joue par conséquent un rôle important dans la perception visuelle de tout le centre ancien » (PPSMVSS, 2012, p.219).

Ce que l'on observe également dans le cadre du plan sauvegardé, c'est la primauté de la problématique patrimoniale, qui cadre l'intervention sur le reste des questions. Cette

problématique se retranscrit à travers une panoplie de lois qui garantissent la protection de ce site protégé et conditionne la fabrique urbaine dans le tissu médinois. Est-ce que cela sera reconduit dans le cadre de la manifestation culturelle Constantine capitale arabe, c'est ce que nous allons tenter de voir.

5.2. Projet de la basse Souika dans le cadre de l'événementiel

A travers les composants pris en considération dans le processus de patrimonialisation du secteur sauvegardé et du centre-ville qui en fait partie, nous pouvons observer que certains de ces aspects ne sont pas pris en considération et omettent la nature morcelée du site, notamment le projet du centre-ville dont la situation dans l'ensemble urbain, son évolution, son adaptation morphologique ainsi que la permanence de certaines fonctions, notamment administratives, ne sont pas mis en relief (Bouadam, 2002). D'autres contradictions apparaissent également, à l'exemple du rapport qui fait état d'un Rocher défini comme « une zone d'activités artisanale et commerciale dynamique et diversifiée » (PPSMVSS, 2009), alors que la réalité fait cas d'un centre-ville à dominante commerciale, où cohabitent commerce formel et informel (Benidir, 2007), sans réelle concentration d'activités artisanales. Les projets officiels donnent l'impression d'ignorer la nature du dynamisme qui se développe à l'intérieur de Souika (Boumaza, 1998).

En ce qui concerne l'importance des acteurs au sein des secteurs sauvegardés, la législation associe deux administrations différentes, celle de la culture et celle de l'urbanisme. Si le ministère de la culture se considère comme le premier responsable de la prise en charge du patrimoine architectural et prétend avoir tout le pouvoir pour la protection et la mise en œuvre de la vieille ville, une volonté d'indépendance de l'institution culturelle apparaît au sein du ministère de l'urbanisme. Ceci se traduira sur terrain par des conflits entre un ministère de l'urbanisme, qui aspire à concrétiser le master plan et un ministère de la culture, qui appelle à la sauvegarde et à la préservation de ce patrimoine (Bouanane Kentouche, 2008). Ces divergences fondamentales constituent un frein à l'élaboration d'une politique urbaine patrimoniale harmonieuse.

Enfin, le chevauchement entre les différents projets entrepris dans la médina fait état d'un problème de cohérence. Si l'objectif de la revalorisation et de protection de ce patrimoine est commun, les efforts ne sont pas toujours conjugués et le manque d'une vision globale émerge. On aboutit à des situations contradictoires, tel le couac de 2005, lors de l'élaboration du master plan de la vieille ville de Constantine, où un ordre de la wilaya prévoit la démolition de 188 maisons, jugées dangereuses pour la sécurité de ses habitants et du public, conduira à la destruction de 38 maisons, dont certaines étaient en bon état, en total contradiction avec l'objectif premier affiché de restauration et de remise en valeur de ce patrimoine (Boufenara, 2008).

Avec l'avènement de l'année culturelle, le projet de restauration de la basse Souika, se fera, comme nous allons l'observer, sur la base des propositions élaborées dans le cadre du plan de sauvegarde, lui-même inspiré du master plan et des projets antérieurs. Bien que subsistent les paramètres culturels, historiques et patrimoniaux qui conditionnent toute l'intervention sur le quartier de la Souika et demeurent primordiaux, mais que l'événementialisation de la ville va

venir bousculer. Dans ce sens, le choix du cas d'étude qui s'est porté sur la restauration des jardins archéologiques de la basse Souika, s'est fait pour plusieurs raisons :

- Il s'agit d'abord d'une restauration d'un jardin public, ce qui inscrit ce projet dans notre première problématique relative à l'introduction du végétal en ville, et plus particulièrement dans le centre ville et son secteur sauvegardé (figure 66).
- Le site possède une géographie particulière, une épaisseur historique riche, une conception urbaine d'essence arabo-musulmane et est soumis à de multiples législations. C'est un site idéal pour vérifier les paramètres identifiés dans la première partie, qui entrent en ligne de compte dans la fabrique traditionnelle d'une ville et de ses espaces publics.
- La restauration de ce site est programmée dans le cadre de l'événementiel Constantine capitale arabe 2015, bien qu'il ait déjà fait l'objet de multiples propositions de plans de restauration, ce qui souligne son importance. Cette opération nous permet donc d'analyser la proposition de restauration dans le cadre d'une manifestation culturelle et de vérifier les éventuelles stratégies relevant de l'événementiel, qui ont été développées au cours de la seconde partie.
- Ce projet à la croisée de questions liées à la fabrique de l'espace vert en ville, au patrimoine et à l'événementialisation. Il cristallise nos interrogations vis-à-vis de la gouvernance urbaine, et son application effective dans ce contexte particulier. La restauration de la basse Souika, impliquant l'introduction de multiples acteurs, en fait un terrain d'analyse idéal des rapports qui se tissent entre les acteurs.

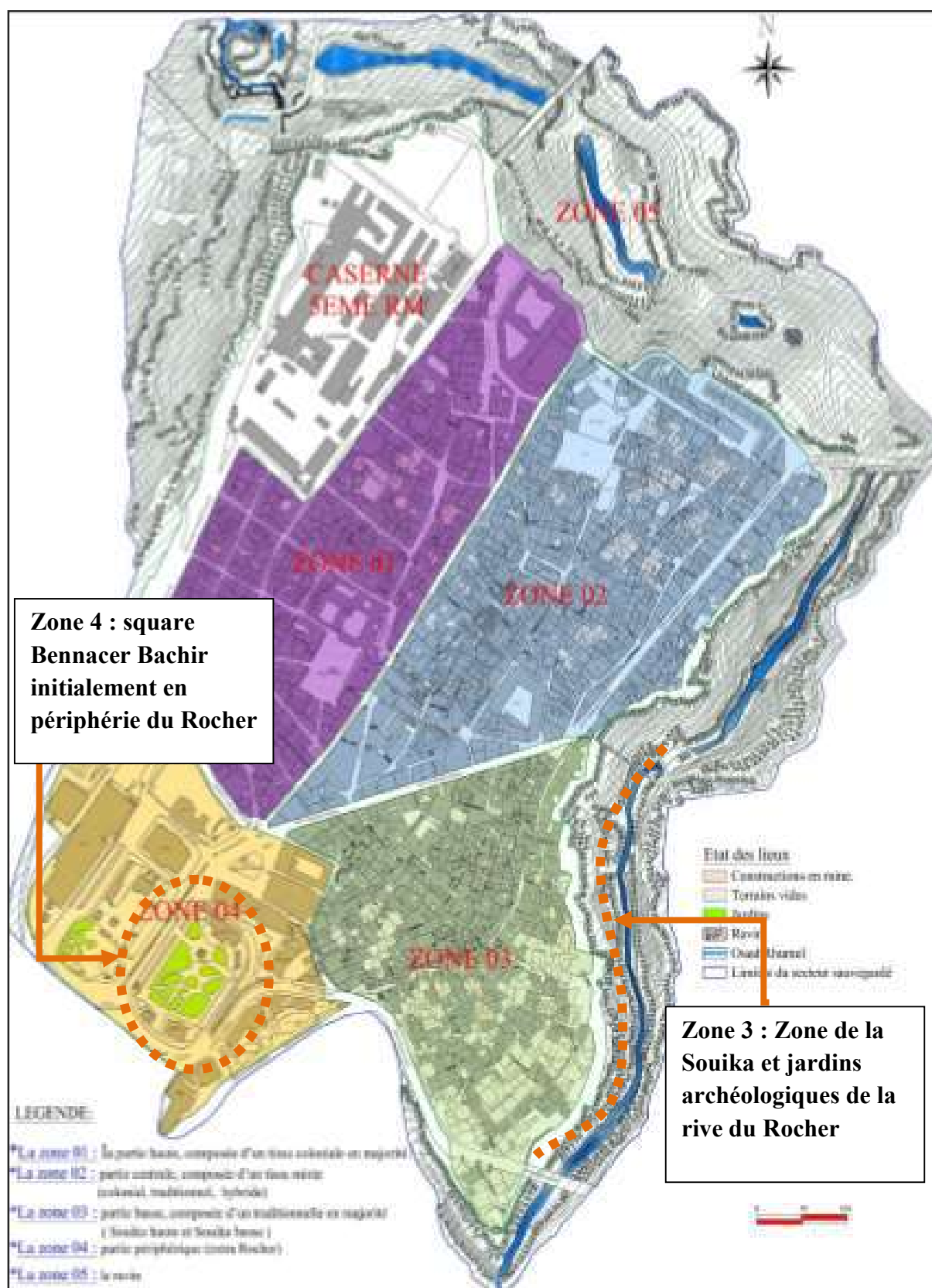


Figure 66: Découpage du secteur sauvegardé et emplacement des deux cas d'étude. Fond de carte : PPSMVSS (2010). Traitement : N. Baziz

5.2.1. Vielle ville et événementiel

A l'issu de l'organisation de la manifestation capitale de la culture arabe, l'un des projets phares mis en œuvre est la restauration de la vielle ville constantinoise. En se basant sur les prescriptions du plan permanent de sauvegarde, lui-même inspiré du master plan et de l'étude de l'Urbaco, une feuille de route (tableau 7) a été tracée puis diffusée par le ministère de la culture, organisme de référence de la manifestation culturelle.

L'opération consiste globalement en la réhabilitation et la remise en valeur des rues, ruelles et places, la réhabilitation de l'enceinte de la vielle ville, la mise en lumière des ponts de la ville ainsi que la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial, tels que les mosquées, les hammams, les foundouks, les zaouïas etc. Et enfin la reconstitution de la basse Souika à travers la reconstruction des maisons à patio à l'identique avec leurs jardins privés, dont les traces ont été retrouvés, ainsi que les jardins qui longent l'oued du Rhumel et qui constituent l'interface de la médina. Cette feuille de route suit ainsi les recommandations du plan de sauvegarde de la vielle ville.

Tableau 7: Programme de réhabilitation des secteurs patrimoniaux protégés de Constantine. Source : OGEBC (2013)

01	Réhabilitation et mises en valeur des ruelles
02	Réhabilitation et mise en valeur des places principales
03	Réhabilitation et mise en valeur des Derbs
04	Restauration des Mosquées importantes
05	Restauration des Zaouias
06	Restauration de la Medersa el Ketania
07	Restauration des Foundouks
08	Restauration des Hammams
09	Réhabilitation des bâtiments anciens de la Casbah
10	Réalisation des fouilles archéologiques et mise en valeur
11	Réhabilitation des murailles de la Casbah
12	Mise en lumière des ponts historiques de la médina
13	Restauration et mise en valeur des bâtiments singuliers
14	Reconstitution de la partie basse de la Souika avec ses jardins
15	Restauration de la polychromie du palais du Bey
16	Clôture et mise en valeur du site antique de Tiddis
17	Aménagement et mise en valeur du tombeau de Massinissa
18	Restauration et mise en valeur de la Zaouia Sidi M'hamed el Ghorab

Ce que l'on peut remarquer du programme et de l'analyse du discours autour de celui-ci, c'est le besoin de légitimation des projets de restauration en se reportant aux projets antérieurs, ce qui rappelle les ressorts de fabrique de la ville par l'événementiel relevés dans la seconde partie, qui aspirent à construire une image et une identité à travers le discours. La convocation de ce continuum historique et culturel pourrait être pertinent, seulement, aucune analyse sur les raisons d'échecs ou du moins la mise à l'écart des opérations précédentes n'est évoquée, on omet de parler des dissemblances de fond qui concernent les projets antérieurs.

D'autre part, aucune hiérarchie ne se dégage du programme de réhabilitation, restauration des rues, places, mosquées, hammams etc. Tous les éléments semblent avoir une importance égale

et donnent l'impression de négliger les difficultés liées à opérer un programme aussi ambitieux sur un tissu vivant (figure 67).

Encadré 1 : Extrait de l'agence de presse à propos du programme prévu pour la médina

Les services de la wilaya déclarent le programme de dix-huit opérations de réhabilitation d'édifices et de quartiers de la médina de Constantine ont été confiées à 21 bureaux d'études locaux dont 16 en partenariat avec des bureaux étrangers spécialisés dans la restauration, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.

Une enveloppe estimée à 7,7 milliards de dinars a été allouée pour ces projets inscrits dans le cadre des préparatifs de l'événement "Constantine, capitale 2015 de la culture arabe", et pilotés par l'annexe de Constantine de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC), a souligné la même source.

Les opérations de réhabilitation d'une partie de la mémoire de l'antique Cirta seront effectuées sur "la base des orientations et des cartes d'aménagement du Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)", selon les services de la wilaya qui ont souligné le "gain de temps", grâce à ce plan permanent, pour le lancement des chantiers. (APS, 16/12/2013)

Nous pouvons également observer, que le descriptif du projet demeure flou (encadré 1), sous l'annonce « Reconstitution de la partie basse de la Souika avec ses jardins », rien ne transparaît : est-ce que ce projet comporte uniquement une allée ? Un jardin paysager ou clos ou juste des plantations ? Quels liens précis entretiendra ce jardin avec le tissu environnant ? Les questions restent posées.

Bien que, les imprécisions dans ce type de projet sont courantes, elles s'expliquent par le fait que dans un aménagement urbain, le degré de connaissance du projet et de son avenir est relativement faible au démarrage, certains éléments ne peuvent se préciser qu'au cours de l'avancement de l'opération ; Ainsi, la commande politique reste souvent assez vague pour permettre des allers retours entre décisions et mise en œuvre (Idt, 2009), ce qui laisse une certaine liberté de manœuvre pour d'éventuels changements, concertations et négociations. Le cas de la basse Souika reprend ce schéma, nous sommes ainsi plus face à des annonces probables de projets que devant un programme définitif (figure 67 et 68).

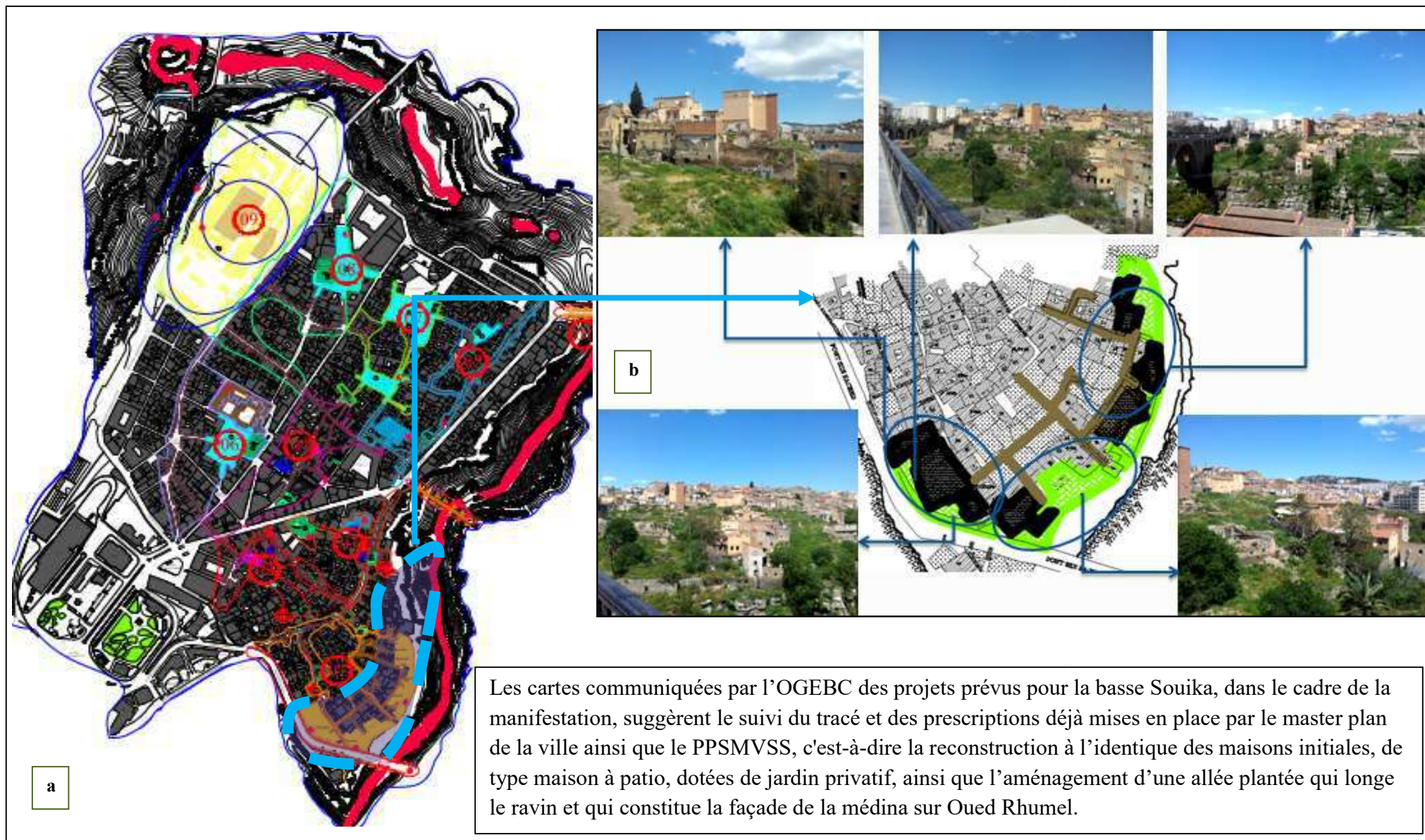


Figure 67: Projets prévus pour la basse Souika. a. Carte des monuments pris en charge dans le cadre de la manifestation culturelle, fond de carte: OGEBC (2014). b. Séquences visuelles de la basse Souika. Photos: N. Baziz (2014)



Figure 68: Photographies prises à la basse Souika, sur le site des jardins archéologiques. Source: N. Baziz (Octobre 2014)

Dans son entretien, Abdelwahab Zekagh (2014), directeur de l'office de gestion des biens patrimoniaux, qui pilote les opérations de réhabilitation, explique ce qui est prévu pour la restauration de la basse Souika, dans :

« la partie intérieure du tissu, ce seront des murs qui vont venir consolider et réparer d'autres, ce sera un jardin archéologique, et plus tard petit à petit nous reconstruirons même l'intérieur, avec des nouveaux équipements tels que le tourisme, l'artisanat...qui reconstitue le vélum, dans le respect du gabarit, de même que pour la Casbah, en maintenant la typologie, les alignements, et la rigueur des façades (...) La revalorisation de site de la Souika est déterminante. Si vous ne la réussissez pas vous n'avez rien réussi à Constantine, même si vous refaites les palais, les mosquées, ça reste sporadique. La carte visite c'est quoi ? C'est le fait d'être sur le pont Sidi Rached, qui est très important pour la ville, je m'arrête pour regarder la ville, d'ailleurs toutes les anciennes iconographies ont cette prise de vue, c'est capital » (voir annexe A2).

Tableau 8: Intervention prévue sur la basse Souika. Source: rapport du ministère de la culture (2013)

Intitulée de l'opération	
RECONSTITUTION DE LA PARTIE BASSE DE LA SOUIKA AVEC SES JARDINS	
Consistance physique	
01-Zone 01 : • Etude et suivi • Travaux de fouilles et déblaiements • Travaux de reconstruction de la façade • Travaux d'aménagement des jardins 02-Zone 02 : • Etude et suivi • Travaux de fouilles et déblaiements • Travaux de reconstruction de la façade • Travaux d'aménagement des jardins 03-Zone 03 : • Etude et suivi • Travaux de fouilles et déblaiements • Travaux de reconstruction de la façade • Travaux d'aménagement des jardins	

Dans le rapport du ministère de la culture (tableau 8), des précisions sont apportées sur le projet de « reconstitution de la partie basse de la Souika avec ses jardins », l'assiette foncière s'avère plus grande que prévue et une division en 3 zones apparaît dans cette partie, les travaux prévus à ce stade de l'opération, font cas de travaux de fouilles et de déblaiements, de reconstitution de façades des habitations alentours et enfin les aménagements des jardins (voir annexe A3). L'une des consultantes de l'organisme en charge de la restauration expose justement les nombreuses contraintes liées au site de la basse Souika, qui conditionneront la mise en œuvre du projet : *« Ce qui est prévu c'est la restauration de la basse Souika avec ces jardins, dits ottomans sur le plan de sauvegarde, mais les fouilles révèlent en fait plusieurs strates, il y a toujours eu de la végétation dans cette partie-là étant donné que le site ne permettait pas de construire. Et la rive contenait des tanneries. Le reste est une végétation voulue pour atténuer l'odeur, ou non voulue vu le site accidenté. Les maisons écroulées font suite aux opérations de relogement et destruction et de l'effet domino. C'est à une partie très dégradée et non entretenue et à l'abandon que nous avons affaire. On ambitionnait au départ à refaire la façade urbaine sur la rive et restituer ses jardins, mais quand on a vu que les choses n'étaient pas si claires après déblaiement, et que le tracé n'apparaissait pas, nous n'avions au final que des photos et un tracé pas très exact. On se dit qu'on prendrait le plan cadastral de 1960 ou bien ce sera un jardin archéologique, ce qu'avait proposé l'étude espagnole avec des espaces végétales locales, une espèce de jardin botanique agrémenté de vestiges retrouvés sur place. Tout ça est suspendu en attendant le résultat des fouilles non terminées, les relevés pas encore effectués à cause des problèmes de contrats dont nous avons parlé (cf., chapitre 6, infra)».*



Figure 69 : Opération de fouilles à la basse Souika. Photo : N. Baziz (2015)

Il semblerait que les contraintes liées à ce site, notamment celles liées à sa taille, à l'état de dégradation dans lequel il se trouvait, à la pente du site conséquente et à la nécessité d'opérer

des fouilles archéologiques sur ce site d'importance historique, soient enfin prises en considération (figure 69), il apparaît également que cette opération soit un vrai casse-tête à mettre en place, l'ampleur de la tâche s'avère plus ardue que ce qui était prévue.

D'autre part, notons que si cette idée de restaurer ces jardins fait suite aux recommandations du secteur sauvegardé, d'après les cartes antérieures, elle ne repose pas sur l'existence d'un jardin public tel que nous le définissons aujourd'hui à cet emplacement. Nous pensons que si cette partie a toujours connu une forte végétalisation, cela revient à la nature escarpée de cette partie qui donne sur le Rocher, où il n'était pas simple de construire des habitations et où la nature a repris ces droits. C'est un élément important à préciser, car cela est susceptible d'expliquer, du moins en partie, le manque d'engouement populaire vis-à-vis de ce projet, qui n'a donc pas une épaisseur historique et sociale propre, mais jouit de celle du quartier dans lequel il s'insère -celui de la Souika-, contrairement au jardin du square Bennacer Bachir.

Le fait est que dans sa mise en place, cette intervention qui est à la jonction de plusieurs problématiques notamment patrimoniale, avec le cadre législatif que cela suppose, urbaine et une troisième question liée à l'organisation d'un événementiel, ce qui implique la multiplication des groupes d'acteurs concernés.

Tous les éléments sont réunis pour élaborer une gouvernance urbaine à part entier, que nous allons explorer au cours du prochain chapitre.

Conclusion du chapitre 5

La restauration de la basse Souika de Constantine est l'un des projets d'envergure lancé par les pouvoirs publics dans le cadre de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe. Cette restauration qui englobe le réaménagement des jardins archéologiques de la basse Souika assoit notre problématique concernant la réintroduction d'espaces verts publics dans le contexte de l'événementiel.

Il s'avère que le fait de fabriquer une ville est une chose mais que la fabriquer dans un cadre d'événementiel en est une autre. La ville événementielle se construit notamment à travers les espaces publics, dont les espaces verts font partie et qui, comme nous l'avons vu, deviennent supports de nouvelles urbanités. Seulement, les différents paramètres qui influent sur la fabrique traditionnelle des espaces verts en ville et qui allient des variables culturelles, historiques, géographiques et législatives se combinent à d'autres paramètres impliqués par l'introduction de la manifestation culturelle. Le projet de la basse Souika, offre un terrain idéal pour analyser cette combinaison.

Le réaménagement de la basse Souika, n'est pas un projet récent. Il a fait l'objet de nombreuses propositions notamment celle de l'Urbaco, du master plan de la ville ainsi que du plan de sauvegarde et d'autres encore. Cependant, les jardins archéologiques de la basse Souika, sont noyés dans la restauration de la médina et ne semblent pas opposer la même épaisseur historique. Contrairement au square Bennacer Bachir, les jardins de la basse Souika ne ressortent pas des anciens plans de la médina et ne sont que très peu détaillés dans les projets mentionnés, à l'exception du master plan, qui proposait d'en faire l'interface de la médina sur le Rhumel. A ce déficit d'épaisseur historique, s'ajoute un manque de portage du projet. En effet, on relève peu de discours construit autour de ce projet, qui ne semble pas rassembler autour du projet ou de l'identité de lieu. Cela va entraîner un manque d'implication des riverains, qui se sentent davantage concernés par leur situation précaire ou par leur besoin en logements (*cf., chapitre 6, infra*).

D'autre part, le projet de restauration des jardins archéologiques pour l'événementiel comporte très peu de détails, les analyses paysagères sont absentes, à l'exception du Master plan, aucune étude ne fait précisément cas de la nature de la végétation prévue pour ce lieu, alors que ces jardins constituent la façade de la vieille ville sur le Rhumel. De plus, les contraintes du terrain telles que l'importance de la pente, la nécessité d'opérer des fouilles historiques, le déblayage important à effectuer ou encore la taille du site semblent avoir été sous-estimés.

D'autres problématiques entrent également en jeu dans la restauration de cette partie de la médina, à savoir celles inhérentes à sa composante patrimoniale, au système de gouvernance dans lequel elle s'inscrit et à l'événementialisation de la ville. Ces questions s'avèrent décisives et impliquent une pluralité actorielle importante, qui conditionne l'évolution de ce projet et feront l'objet du prochain chapitre.

Chapitre 6

Une gouvernance en devenir _cas de la restauration des jardins archéologiques de la basse Souika

« Que l'on s'intéresse aux individus, à leur histoire, à ce qui motive leurs actions, à la manière dont ils interagissent et s'organisent (...) c'est en réalité de gouvernance dont il s'agit »

Sabrina Brulot et al., 2014, § 4.

Ce chapitre revient dans un premier temps, sur le concept de « gouvernance », de son émergence et de ses acceptions dans différents champs disciplinaires ainsi que son actualité. Il s'agit d'en préciser l'emploi dans le champ disciplinaire qui nous intéresse : celui de la ville, d'autant plus que cette dernière implique des enjeux qui territorialisent la notion de gouvernance et lui confère une assise spatiale. En explorant justement la gouvernance, nous verrons qu'elle peut être associée à d'autres concepts qui agissent de manière combinée dans notre aire d'étude, en l'occurrence celle de la gouvernance culturelle et patrimoniale.

La notion de gouvernance n'étant apparue en Algérie qu'au cours de ces trente dernières années, et cela d'abord à partir d'une volonté populaire de décentralisation de l'état, son application demeure aléatoire en fonction des projets. Il s'agira ici pour nous de retrouver cette chronologie de développement du cadre régulant la gouvernance, d'identifier la multitude d'acteurs mise sur le devant de la scène et d'analyser la construction de nouveaux équilibres. Nous verrons ainsi, les répercussions de l'introduction de ces nouveaux acteurs, notamment les collectivités locales, la société civile entre citoyens, usagers et associations, ainsi que l'impact de la sphère culturelle sur le processus d'une prise de décision urbaine liée à une manifestation culturelle.

La mise en place du cadre théorique lié au principe de la gouvernance et précisément de la gouvernance urbaine, l'analyse de ses répercussions sur les équilibres préexistants et l'introduction de diverses catégories d'acteur, appliqués au fur et à mesure au contexte algérien, seront d'une précieuse aide pour l'analyse du projet de restauration de la basse Souika.

Ce chapitre propose également, dans un second temps, de mettre en relief le cas singulier de la gouvernance urbaine mise en place au sein du projet de restauration de la basse Souika. La basse Souika faisant partie du vaste quartier de la Souika, est l'un des plus anciens quartiers de la médina constantinoise, sans doute le moins touchée par l'intervention coloniale. C'est donc dans cette partie de la ville, qu'est conservé le tissu authentique de la vieille ville. Outre, l'importance historique et patrimoniale de cette partie, une dimension paysagère ressort également, puisqu'elle donne directement sur le Rhumel et le ravin, pour constituer la carte postale de la ville. La combinaison de ces éléments a conditionné la fabrique de ce site avant sa restauration.

De plus, comme nous l'avons vu au cours du chapitre 5, la Souika a vu passer une multitude de projets visant sa restauration, depuis le plan de l'URBACO de 1989, au plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, jusqu'à la proposition de restauration des jardins archéologiques, proposée dans le cadre de la manifestation culturelle de Constantine 2015. En effet, ces jardins et ceux du square Bennacer faisaient partie de la stratégie urbaine globale, développée dans le cadre de l'événementiel, visant la revitalisation du centre ville de la ville entre autre par l'introduction d'espaces verts publics.

Actuellement, le projet de restauration des jardins archéologiques de la basse Souika est à l'arrêt et cela pour de multiples raisons, essentiellement liées au mode gouvernance urbaine.

En effet, nous sommes partis de l'hypothèse que la gouvernance urbaine était le principal élément de tension entre la fabrique de l'espace vert en ville et sa fabrique dans un cadre d'événement culturel. Pour vérifier cette hypothèse, nous nous sommes attelés, dans un premier temps, à identifier les différents acteurs qui entrent dans le procédé de gouvernance mis en place, ensuite, à suivre l'évolution du jeu d'acteur dans un second temps et enfin à constater l'impact de ce jeu actoriel sur les prises de décision et la mise en place de ce projet d'action publique urbaine, qui se trouve à la jonction des questions de patrimoine, de gouvernance et d'événementialisation urbaine.

6.1. A propos de la gouvernance

Qu'est-ce que la gouvernance ? Le concept est assez flou au départ et a en plus une nature polysémique. Pourtant, si la littérature abonde à ce sujet, il n'en reste pas moins possible de mettre en relief des caractéristiques communes, de décrire le contexte général auquel renvoie l'usage de ce concept dans le champ disciplinaire du développement territorial et urbain notamment.

6.1.1. Gouvernance et gouvernance urbaine

Selon S. Brullot et al. (2014), on trouve en effet au moins trois types d'acceptions au terme gouvernance : La première viendrait des sciences de l'économie et de la gestion qui constatent la séparation entre propriétaires et dirigeants exécutifs dans les entreprises cotées en bourse (Charreaux, Wirtz, 2006). La seconde est celle des organisations internationales qui utilisent le vocable pour désigner le régime politique des États, le terme est utilisé pour évoquer la nécessité d'un traitement international élargi aux problèmes « globaux », en ce sens en 1995 l'Organisation des Nations-Unies consacre l'expression de « gouvernance globale » (Weiss, 2000). Le terme prend enfin une troisième acception à partir des années 1980, où il est désigné comme étant une nouvelle forme de gestion de l'action publique en rupture avec la pratique traditionnelle de gouvernement (Le Galès, 1995). La gouvernance serait alors *« un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement. [...] La gouvernance peut-être définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, et à celle de fournir des services et à assurer sa légitimité »* (Le Galès, 2004, p.242).

Ainsi, la gouvernance constitue non seulement une approche théorique, mais également stratégique qui vise à s'émanciper de la seule perspective institutionnelle (Mevellec, 2005), pour intégrer d'autres visions en dehors de la sphère administrative, ce qui permettrait d'assimiler des interactions entre les différents cercles de la société et encouragerait la cooptation dans la production d'une action collective plurielle. Rajoutons enfin que le bagage théorique de la gouvernance inclut une pluralité d'acteurs et une multiplicité de groupes qui aident à dépasser l'unique vision institutionnelle comme seule vérité (Pierre, 1999). En revanche, s'il est vrai que la problématique de la gouvernance semble trouver naissance dans les défaillances du gouvernement, il ne faudra pas systématiquement opposer les deux (Maynetz, 1993), le gouvernement faisant lui même partie du système de gouvernance et est apte à jouer un rôle positif dans l'action collective.

La gouvernance est en somme un décentrement de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués (Mouaziz-Bouchentouf, 2014), qui consiste à associer à la gestion des affaires publiques des acteurs de toutes natures, des membres de la société civile, des professionnels, des citoyens, ainsi que des syndicalistes, au travers du processus de participation et de négociation (Moujahid, 2008), c'est de cette cooptation qui devrait permettre d'aboutir à des objectifs communs et des projets d'actions collectives.

A partir de là, un élément commun aux pratiques de gouvernance nous apparaît, celui de la référence à la participation d'acteurs autonomes vis-à-vis de l'Etat. D'ailleurs, toutes les définitions proposées s'accordent sur un bon nombre de principes inhérents à la coordination des acteurs, J-P. Gaudin (1998) parle à juste titre de « processus de coordination multi-niveaux et multipolaires », alors que P. Le Galès (2006) fait référence à un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, qui aspirent à atteindre des objectifs définis et discutés de manière collective. S. Lardon et al. (2008), évoqueront enfin la notion de production commune du devenir collectif, *« l'enjeu de ces dispositifs est d'organiser la discussion, les échanges, la coordination entre les différents acteurs concernés, tant institutionnels que locaux, individuels ou collectifs, pour convenir d'objectifs communs, produire des normes acceptées et légitimées, les traduire en règles et les mettre en application »*, le fait est que cette collaboration collective ne peut avoir lieu si ces différents acteurs ne disposent pas d'une certaine liberté et d'une marge de manœuvre sur lesquelles nous reviendrons.

La gouvernance urbaine suit cette même logique de pluralité actorielle et de collaboration. De nombreux travaux (Harding, 1997 ; Le Galès, 2003) viennent montrer comment, en matière de gouvernance urbaine, les élites urbaines s'efforcent de faire des villes par elles-mêmes, alors que les acteurs collectifs, sociaux et politiques, relativement autonomes et dotés d'une stratégie collective, suivent leur vision propre du bien commun et du collectif. Cette grille de lecture conduit à ouvrir un champ d'analyse par delà le gouvernement, qui s'intéresse davantage aux processus de négociation et de concertation entre les différents groupes et qui rendent possible une action commune participative. Nous partirons donc de l'hypothèse du passage du « gouvernement urbain » à une « gouvernance urbaine » (Brulot et al. 2014), qui rend mieux compte de cette multiplication des échanges entre acteurs publics et privés et des modes de gestion des services urbains (Le Galès, 1995), ce décentrement dans le processus de prise de décision urbaine suppose de nouvelles unions, parfois horizontales et d'autres fois verticales, entre différents intérêts qui se croisent dans la ville.

Enfin, même s'il ne s'agit pas pour nous de rajouter une énième définition d'une notion au départ venue du monde occidental, qui présente des difficultés à se concrétiser y compris dans les pays réputés les plus démocratiques (Thomas, 2002 ; Jouve, 2005), mais plutôt d'interroger son éventuelle mise en place dans les villes d'Algérie en général et à Constantine en particulier. La contradiction réside dans le fait qu'un état centralisateur comme l'Etat algérien (Côte, 1993), affiche, dans les textes et les discours, des ambitions d'une gouvernance urbaine où la participation de la société civile, le partenariat public/ privé

et l'implication de schémas décisionnels horizontaux sont de rigueur, ce qui aura pour vocation de remettre en cause l'ordre établi et l'équilibre préexistant représenté classiquement par l'Etat providentiel dans lequel l'Etat algérien s'est longtemps reconnu.

6.1.2. Limites du modèle wébérien : l'administration actante

Les théories élaborées par M. Weber ont longtemps accompagné la formation des Etats modernes et l'essor des administrations (Idt, 2009), elles présentent l'administration comme un instrument qui vise à mettre en œuvre les décisions des acteurs politiques, établissant ainsi le principe de la séparation entre la sphère politique, centre de prise de décisions et la sphère technique, chargée de l'application. Dans ses travaux, M. Weber (1971) formalise une rupture entre le politique et l'administratif, en proposant un modèle idéal qui permettrait de décrire une bureaucratie indissociable du politique. L'organisation de la bureaucratie dans le modèle wébérien, se compose de professionnels choisis pour leurs compétences techniques au sein de l'organisation. A l'intérieur de ce système, la coordination est assurée par une organisation hiérarchisée et verticale, qui garantit une bonne répartition des tâches, où les fonctionnaires agissent en suivant les directives de leur hiérarchie. En somme, la conception wébérienne de l'organisation administrative correspond davantage à un exercice de pouvoir et domination, qualifiée d'ailleurs de « domination légale-rationnelle » (Weber, 1971), basé sur le respect des lois. Les travaux actuels de J. Idt (2009), critiquent largement cette idée d'une administration passive qui ne serait qu'un simple outil aux mains des élus pour formuler une critique sur trois volets : l'administration n'est pas un simple instrument au service du politique, la distinction entre décision politique et mise en œuvre technique n'est pas effective et enfin les savoirs techniques ainsi que les problèmes politiques sont des constructions sociales. Nous rejoignons ces idées, les recherches relatives à la gouvernance urbaine permettent de rendre compte de la diversité des acteurs locaux par exemple, qui entrent dans le processus de l'action publique, partant du principe que celle-ci est relativement autonome vis-à-vis de l'Etat.

Peut-on cependant nous arrêter uniquement au constat du changement et de la multiplicité d'acteurs locaux ? La complexité des formes prises, selon les villes, par le gouvernement local mérite sans doute une analyse plus fine (Lorrain, 2000). Pour cela, en vue d'une analyse qui rendrait mieux compte de l'intérieur des organisations formelles, une attention particulière est accordée aux techniciens des différentes administrations, qui agissent aux côtés des élus. Dès lors, à l'instar de J. Idt (2009), d'autres chercheurs doteront cette catégorie d'une certaine marge de manœuvre par rapport aux sphères auxquelles elle appartenait. F. Dupuy et J-C. Thoenig (1985), en se basant sur l'analyse de plusieurs secteurs administratifs, démontrent justement l'existence d'une administration éclatée et mettent en relief la liberté d'action des exécutants, qui ont souvent négocié les règles prescrites par leur hiérarchie. Le jeu d'acteurs prend dès lors un rôle central dans la compréhension de l'élaboration des politiques publiques avec une administration qui aurait un rôle actif, c'est ce que nous constaterons d'ailleurs dans notre cas d'étude.

En matière de politique locale, on distingue différentes formes: les politiques publiques, la régulation et le « projet » proprement dit (Bourdin, 2007). Aussi, un projet ne renvoie pas uniquement à une action récurrente mais caractérise plutôt une action singulière et limitée dans le temps, tandis que les unions d'acteurs proposent une dynamique qui s'organisent autour d'un projet se définissent en fonction du contexte, dessinant ainsi le schéma opposé des politiques publiques qui reposent sur des groupes d'acteurs relativement stables (Bourdin, 2007). En somme, chaque projet induit la construction d'une histoire particulière, cette forme d'action est d'ailleurs souvent utilisée par les acteurs publics pour produire et aménager l'espace urbain, ce que nous avons pu constater en partie 2.

Les cas des projets d'aménagement sont caractéristiques des transformations de l'action publique locale, ils serviront de support à nos questionnements. L'Etat, après avoir été le principal acteur du développement et de l'aménagement des villes, n'est plus au centre de la production de la ville ; désormais, les différentes collectivités locales et les organismes qui les entourent entretiennent une place tout autant importante dans le pilotage des projets d'aménagement ; la norme de gouvernance semble se recentrer sur les principes de participation, de transparence et de responsabilité (Arama, 2007).

Dès lors, il est important de différencier la politique publique, de l'action publique. Car si une politique publique est un phénomène particulier, fondé de manière empirique mais analytiquement construit, l'action publique en revanche, est un espace sociopolitique construit autant par des techniques que par des contenus (Thoenig, 2014, p.420). Ainsi, le concept de politique publique désigne les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine particulier de la société ou du territoire (Grawitz, Leca, Thoenig, 1985). Y. Mény et J-C. Thoenig (1989), précisent que ne serait politique publique que ce que les acteurs gouvernementaux décident de faire ou de ne pas faire ensuite ce qu'ils font effectivement ou ne font pas. A contrario, on peut considérer l'action publique comme un instrument de la politique publique, qui constitue un dispositif à la fois technique et social, qui organise des rapports sociaux particuliers entre la puissance publique et ceux qui la reçoivent, en fonction des représentations dont le projet est porteur (Lascoumes et Le Galès, 2014). Cette instrumentation de l'action publique renvoie à un ensemble de problèmes posés par le choix et l'usage des outils, qui permettent de matérialiser l'action gouvernementale et expriment les rapports économiques et les moyens de connaissance des populations (Arama, 2007).

Tout cela concourt à appuyer notre idée selon laquelle l'action publique est un enjeu majeur de l'action politique (Lascoumes, Le Galès, 2014), car elle est révélatrice du rapport gouvernant/gouverné et induit des conséquences visibles sur les projets urbains.

6.1.3. Vers une reconnaissance de la démocratie participative

Ces dernières années, les sciences politiques ont fait de l'action publique locale un objet de recherche à part entière. En effet, avant l'apparition des politiques de décentralisation, l'Etat

était le principal objet de recherche et la base de l'analyse et le cadre analytique des politiques publiques développé se construisait davantage sur l'observation de l'action de l'Etat (Mény, Thoenig, 1989) que sur le rôle du reste des acteurs, souvent considéré comme secondaire. Ces derniers, notamment au niveau local, ne sont pris en compte qu'à travers leur positionnement face à un Etat omniprésent. En Europe, à partir du milieu des années 1980, l'éventualité qu'une partie de l'action publique puisse être élaborée au niveau local est enfin envisagée ; à partir de ce moment-là, les études de cas concrets, davantage axés sur l'action portée par les collectivités territoriales se multiplient, ouvrant ainsi de nouveaux axes de recherche, où l'idée d'un local actant, constitue le nouveau lieu de l'expression du politique (Idt, 2009).

Depuis, l'émergence du concept de « gouvernance urbaine » traduit un nouveau glissement, P. Le Galès, l'un des principaux promoteurs de cette notion d'abord anglo-saxonne, estime que l'usage du terme gouvernance est préférable à celui de gouvernement, étant donné qu'il permet d'exprimer le fait que l'état n'est plus le seul acteur de poids, il explique que même si « *l'Etat reste un acteur important mais il s'est banalisé, il est devenu un acteur parmi d'autres, ou plutôt différents segments de l'Etat sont devenus des acteurs parmi d'autres dans les processus d'élaboration et de mise en place des politiques publiques* » (Le Galès, 1995, p59). Ce nouvel état d'esprit entraînera également une ouverture vers d'autres acteurs, notamment envers les entreprises privées qui émergent mais ne sont pas les seules. Ainsi, une nouvelle place est faite aux associations et au trio citoyens/usagers/habitants dans un dispositif de démocratie participative (Blondiaux, 2008). Dès lors, l'implication de tous les acteurs de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques doit être entendu comme un même mouvement global d'« *ouverture de la scène décisionnelle à de nouveaux acteurs (...) le recours au partenariat public/privé, au milieu associatif, l'implication croissante au sein de structures de participation de la société civile, (...) autant de signes tendant à attester d'un décentrage de l'ordre politique par rapport aux institutions urbaines démocratiquement élues* » (Jouve, 2008), cette montée en puissance de la démocratie participative est une remise en cause de l'hégémonie de l'Etat et de son pouvoir unilatéral.

Dans le Maghreb, la participation de la population aux projets urbains semble être un exercice relativement difficile, devant des Etats forts et centralisateurs (Chabbi, 2005 ; Moujahid, 2008 ; Mouaziz-Bouchentouf, 2008 ; Côte, 1993) attachés à la suprématie de leur pouvoir. N. Mouaziz-Bouchentouf (2008, p.10), dresse d'ailleurs un tableau noir où « *L'Etat algérien, le centre du pouvoir et de décision ne lâchera pas du lest au pouvoir local et ne composera pas avec de nouveaux acteurs de la société qui ne lui sont pas affiliés même s'il prétend le contraire dans son discours. L'APC a toujours été un service déconcentré de l'Etat visant à exécuter son programme, qu'elle ait le monopole ou non du foncier urbain. Le changement de la constitution en 1989 n'implique pas forcément changement des habitudes, des pratiques et du système* ».

Il n'y aurait donc pas de possibilité pour l'exercice de la gouvernance au Maghreb ? Nous partirons du principe que tout n'est pas blanc ou noir et qu'il serait réducteur pour nous de

penser à une absence totale de société civile ni à l'inexistence d'interstices (Miossec, 1999) ou d'entre-deux (Navez-Bouchanine, 2004). De plus, à travers les limites du modèle wébérien, nous avons constaté que l'institution administrative n'est pas une entité figée et qu'elle porte en elle une dynamique d'action. Si les mécanismes constitutionnels de l'Etat sont effectivement prépondérants, ils ne sont cependant plus les seuls à décider de l'avenir d'une société sur son territoire et la mise en œuvre d'une politique générale est, grâce au principe de gouvernance partagée par une société civile "porteuse de débat" entre les citoyens, l'État et les entreprises (Arama, 2007). D'autre part, comme nous l'avons vu au cours de la première partie, les lois peuvent également être instigatrices de changements auprès des sociétés dans lesquelles elles agissent et par conséquent sur leur environnement, dans ce sens, l'Algérie a déjà quelques bases législatives (que nous allons explorer ici) qui posent les piliers d'une gouvernance partagée.

Par ailleurs, les travaux de P. Signoles (1999) sur le monde arabe, font état de l'émergence de l'acteur privé dans le jeu d'acteur urbain et son influence les nouvelles formes de villes en Algérie, notamment en périphérie et A. Lakehal (2013), mettra en exergue le rôle de la population dans la création de multiples centralités urbaines dans les nouvelles villes algériennes. En effet, l'Algérie, en parallèle de sa transition économique, semble également s'efforcer de faire une transition politique, qui nécessite la remise au niveau de sa législation et des pratiques pas toujours en concordance avec la concertation, la participation citoyenne, la décentralisation et l'émergence du local (Mouaziz-Bouchentouf, 2014) affichés dans ses nouvelles orientations politiques. Désormais, en Algérie aussi, pour s'accomplir, la gouvernance devra passer par l'exercice renouvelé de la citoyenneté, de même que par la régulation du dialogue social et les nouvelles pratiques de partenariat, ce qui nécessite beaucoup de rigueur dans la répartition des responsabilités et la prise de décision (Arama, 2007).

6.1.4. Gouvernance urbaine, un concept récent en Algérie

La gouvernance urbaine est la notion par laquelle on aspire à cerner les problèmes d'un territoire, en comprendre les causes afin de développer une méthode qui permettrait de les résoudre en sachant que *« les caractéristiques de la production urbaine actuelle sont le résultat du degré de participation des différents acteurs dans la ville, le quartier ou le territoire en général, d'une part et du statut de chaque acteur dans les périodes concernées. La ville est donc un lieu de convergence de plusieurs intervenants qu'ils soient étatiques ou bien relevant du secteur privé. De ce fait la qualité de la production urbaine dépend de la capacité intrinsèque de chaque acteur participant à la construction de la ville c'est-à-dire son degré et son mode d'intervention. Autrement dit la ville est une production ou un produit dont la qualité est dépendant d'abord de ses producteurs »* (Kassah Laouar, 2007, p.53). Ainsi, deux approches se dégagent (Kassah Laouar, 2007):

- L'approche normative, dans laquelle la gouvernance renvoie à un instrument de management public et qui est souvent présentée comme la solution type à un problème donné, elle devient outil d'élargissement de la participation au processus de décision.

- L'approche analytique, la gouvernance y représente une grille de lecture des transformations de l'action publique, particulièrement l'action publique territoriale. Elle devient un procédé d'action qui peut compléter voir remplacer le modèle gouvernemental traditionnel, à travers des logiques de coopération, de partenariat et de pluralisation des modes de gouvernement, des acteurs et des décisions.

L'apparition de la notion de gouvernance urbaine, de manière officielle en Algérie, est récente. Elle figure dans la loi n°06-06 du 20 février 2006, celle de la loi d'orientation de la ville⁵⁷. L'objet de ce texte est de définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du développement durable. Cette loi prône notamment la déconcentration, la gestion de proximité et la bonne gouvernance. Voici les principaux articles où la notion se décline (journal officiel):

Article 02 : L'un des plus importants de cette loi, dans cet article, il est question de définir les principes généraux de la politique de la ville à travers notamment :

- La coordination et la concertation : selon lesquels les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.
- La déconcentration : selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'Etat.
- La décentralisation : selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi.
- La gestion de proximité : selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.
- La bonne gouvernance : selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
- L'information : selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.

L'article 2 pose ainsi les bases législatives du principe de bonne gouvernance, recommandée dans le cadre du développement durable, qui s'appuie sur des ressorts de décentralisation, de concertation et de cooptation d'acteurs multiples. Les autres articles de la loi d'orientation de la ville insistent sur la réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics ainsi que la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de sa ville. Ces articles redéfinissent la politique de la ville par un pouvoir public ouvert au débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville. Sur terrain, la mise en place est censée favoriser une

⁵⁷ D'autres lois existent également qui recouvrent la notion de gouvernance (01-20 et 03-10 ainsi que la révision de la constitution 2016 notamment, nous focaliserons sur le 06-06 dans la mesure où elle traite clairement de la gouvernance urbaine.

meilleure conception et réalisation des programmes de la politique de la ville, à travers la création de politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens et qui encourage le partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs socio-économiques. L'article 17 de cette loi stipule par ailleurs, que conformément à la législation en vigueur, les citoyens doivent être associés aux programmes de gestion de leur cadre de vie. L'Etat garantirait ainsi les mécanismes opérationnels devant assurer l'association effective du citoyen aux programmes et actions concernant la politique urbaine.

Les éléments établis dans cette loi sont ambitieux, ils appuient législativement la volonté du gouvernement à se diriger vers une gouvernance plurielle, qui reconnaît la diversité des acteurs entrant dans la politique des villes, même si l'Etat garde une position centrale dans ce processus, une volonté de décentrement et de transfert de pouvoir vers les collectivités locales est tout de même amorcée dans les textes.

Gouvernance urbaine, collectivités locales et société civile en Algérie : le décalage

Malgré la multiplicité des définitions que nous venons d'aborder, la gouvernance désigne au final un décentrement de la prise de décision (Mouaziz-Bouchentouf, 2014), qui implique une multiplication des lieux et des acteurs et renvoie à la mise en place de nouveaux modes politiques plus malléables, fondés sur un partenariat entre ces différents acteurs. Déclinée à l'échelle de la ville, nous parlerons plutôt de gouvernance urbaine, qui est une modalité de gouvernement de la ville mettant en jeu divers acteurs aussi bien publics que privés, induisant une participation éventuelle de chacun et une recherche de compromis (Thomas, 2002) sur la base d'un processus de négociation et de concertation. Cette collaboration permet non seulement aux collectivités locales d'avoir plus de pouvoir pour mener à bien le développement de leur territoire, mais également d'associer la population au système de prise de décisions relatives à l'avenir de leur ville. A cette population est d'ailleurs souvent associée l'expression « société civile » définie par l'UNESCO comme une *« auto-organisation de la société en dehors du cadre étatique ou du cadre commercial, c'est à dire un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni à la sphère gouvernementale ni à la sphère commerciale »*, la société civile représente en quelque sorte le corps social, par opposition au corps politique.

Où se situe l'Algérie dans tout ça ? Le pays a vécu depuis son indépendance trois décennies de construction d'un Etat nation, qui correspondait idéologiquement à l'Etat-providence. Un Etat qui est le résultat d'une base de politique socialiste, qui avait longtemps gouverné le pays, avec un régime de parti unique, centralisé et autoritaire et un pouvoir étatique qui exerce son influence à travers une puissante administration, héritée du modèle colonial, de grandes entreprises économiques nationales et une planification sectorielle, spatiale et hiérarchisée (Côte, 1993). Sous une bannière affichée de préservation de l'unité nationale, le parti unique masquera pendant des années, la diversité de la société algérienne. Toutefois, cette apparente unité ne signifie pas pour autant l'inexistence de la société civile, mais plutôt le fait qu'elle demeure façonnée de manière à entrer dans le moule du parti unique (Mouaziz-Bouchentouf, 2008). Cet état de fait se prolongera jusqu'aux événements d'octobre 1988, suite à la crise

économique des années 1980, devenue crise politique et sociale, cette explosion populaire sera à l'origine du renversement du régime politique du parti unique, au profit d'un pluralisme politique et d'une nouvelle constitution.

En matière de politique de la ville, l'une des lois phares de cette nouvelle orientation politique sera celle de la loi d'orientation foncière (LOF). Dans son travail sur le foncier en Algérie N. Mouaziz-Bouchentouf (2014), explique que cette loi qui reconnaît enfin la propriété privée par la constitution est suivie de celle de 90-29, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, qui instaure les instruments d'urbanisme PDAU et POS pour la planification des villes, va venir remettre les collectivités au centre du nouveau paysage politique et social, et introduire grâce à la reconnaissance du droit particulier, la libéralisation du foncier urbain ainsi que la notion de pluralité des acteurs de l'aménagement des villes. Ces nouvelles lois stipulent également que le PDAU est établi sous la responsabilité du président de l'assemblée populaire communale (APC). Les rôles des collectivités et leurs prérogatives en matière d'urbanisme communal seront également précisés à travers les codes des collectivités territoriales⁵⁸ promulgués en avril 1990. Ces derniers, tout en spécifiant les rôles des collectivités, leur attribuent des prérogatives en matière d'urbanisme, d'infrastructures et d'équipements (Sidi Salah Nasri, 2010), ces nouveaux instruments d'urbanisme (PDAU et POS), deviennent les outils de planification de la production urbaine.

L'une des conséquences de ce nouvel échiquier politique est l'introduction des groupes associatifs dans la vie publique. En effet, à partir de la nouvelle révision politique, la constitution va, en plus, entraîner une série de textes qui aspirent à réorienter le pays d'une économie à tendance socialiste, vers une économie libérale. La loi 90-29 incite également à la concertation et à la participation des «associations locales d'usagers, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles » notamment dans l'élaboration des plans urbains de la ville. Ainsi, avec ces nouvelles directives, la commune peut prétendre devenir l'un des piliers de la décentralisation, le reflet d'une démocratie locale, ainsi que le lieu de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques.

Cette nouvelle législation donne ainsi un rôle central à la commune et à la société civile par le biais notamment des associations dans l'élaboration des programmes d'aménagement et de gestion de la ville. Dans ce sens, l'article 74 assoit le droit à *«toute association légalement constituée qui se propose par ses statuts d'agir pour l'aménagement du cadre de vie et pour la protection de l'environnement»* à se porter partie civile en cas d'infractions à la législation en vigueur en matière d'aménagement et d'urbanisme. Cela entraînera une profusion d'associations, dont le nombre n'aura cessé de croître depuis 1991, M. Kharroufi (2000), témoigne d'ailleurs du fait qu'en quelques mois, leur nombre est passé de 60 associations à caractère politique à 2000 associations à caractère politique au cours de l'année 1991. En

⁵⁸ Wilaya et commune

2017, le nombre d'associations agréées et classées conformes avoisine 60 000 associations⁵⁹ (Ministère de l'intérieur, 2017).

Il semblerait que tous les éléments d'une gouvernance allant dans le sens d'une démocratie participative soient garantis par la législation, seulement, cette abondance d'associations n'implique pas forcément une réelle émergence de la société civile qui constituerait un réel contrepoids, étant donné qu'il n'y a toujours pas sur terrain d'«autonomie des acteurs économiques par rapport à l'autorité politique » (Addi, 2007), nous le constaterons d'ailleurs dans le cas du projet de la basse Souika. Même si ces associations peuvent parfois porter elles-mêmes la cause de leur écartement de la gestion de la ville, souvent par désintérêt, elles indiquent une position de la population qui ne se sent pas encore concernée par la gestion urbaine ou ignore tout simplement le fait qu'elle puisse avoir un rôle à jouer garanti par législation (Mouaziz-Bouchentouf, 2008).

L'autre acteur de poids qui a fait son apparition grâce à la nouvelle donne de la gouvernance urbaine, est l'acteur privé, ce dernier contribue également au processus de fabrication de la ville. Cet acteur qui se présente en organisation entrepreneuriales (promoteurs ; entreprises etc.), ou individuel, fera l'objet de nombreuses études (Signoles, 1999 ; Lakehal, 2013), notamment sur son impact sur les périphéries, les espaces marginalisés (bidonvilles, ghettos) et les nouvelles villes.

Sur terrain, les limites de la gouvernance maghrébine apparaissent, celle-ci ne semble s'exercer qu'en réaction à une décision du pouvoir, au moment du dévoilement du projet au grand public, en amont, il y a rarement une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, qui sont écartés de l'étude et de la conduite des projets et leur implication s'effectue souvent en fin de processus, tandis que les habitants ne se mobilisent que pour les décisions qui touchent leurs intérêts personnels et immédiats et poussent les concernés à s'organiser en comités ou associations afin de mieux se défendre (Arama, 2007). Il nous apparaît qu'en réalité, pour de multiples raisons -politiques, économiques et sécuritaires, l'Etat se considère toujours comme étant la seule entité habilitée à gérer et distribuer ces richesses, il ne désire pas réellement partager ce pouvoir ou céder de ses prérogatives au profit d'un pouvoir régional ou local (Mouaziz-Bouchentouf, 2008). Si les textes ou les discours politiques annoncent en trombe la décentralisation en concédant la décision aux élus, celle-ci est bloquée par les représentants d'une administration actante, centrale et omniprésente.

6.1.5. Du « gouvernement de la culture » à la « gouvernance culturelle »

Cette formule de V. Guillon (2011) reprend celle P. Le Galès (1995), pour souligner le passage « *du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine* ». Le souhait est ici d'insister sur le rôle des villes en tant qu'acteurs incontournables dans la coopération entre partenaires, mais aussi de dépasser la seule grille de lecture institutionnelle et administrative

⁵⁹ Ce dernier chiffre englobe toutes les associations, à caractère politique ou non, activant dans différents domaines de l'action sociale et culturelle, du sport, du cadre de vie et de l'environnement

d'un gouvernement, pour s'intéresser à l'apparition de modes de collaboration entre divers groupes d'acteurs, aptes à rendre possible une action gouvernementale collective.

Comme nous venons de le voir, les travaux sur la gouvernance urbaine font une double hypothèse : celle du recul du pouvoir de l'État et celle de l'émergence de formes de régulation (sociale et politique) à l'intérieur même des villes, qui leur permettent de devenir des acteurs politiques. Les rapports entre villes et gouvernement se posent dans des termes nouveaux, qui dépassent l'approche habituelle, car le terme de gouvernance renvoie « *aux fonctions et actions de gouvernement, mais sans l'idée d'uniformisation, de rationalité, de standardisation* » (Le Galès, 1995, p.60). Or, l'action publique, plus particulièrement l'action publique culturelle des villes, dépend d'une grande variété d'acteurs, y compris non gouvernementaux, ce qui engendre ce basculement du « gouvernement de la culture » à une « gouvernance culturelle » (Guillon, 2011).

De nombreuses littératures (Lascombes, Le Galès, 2007 ; Le Galès, 2003) attestent du fait que le modèle classique des politiques publiques menées par un État centralisé, en fonction de secteurs délimités est dépassé, pour trois grandes raisons : celle de la multiplication des échelles d'action, vers le haut et vers le bas ; La diversification des sources d'influence qui ne s'arrête plus au cadre uniquement national ; Enfin, le processus de mondialisation des échanges, qui a introduit dans les politiques publiques les mécanismes de marché, notamment au travers de l'intégration du pôle privé dans le secteur traditionnellement et l'insertion des méthodes de gestion de l'entreprise. L'Etat-providence tend à disparaître et les politiques se retrouvent dans l'obligation d'intégrer les acteurs publics, privés et associatifs dans l'élaboration et la mise en place de projets culturels collectifs. Ce virage suivi par les villes, marque la fin de ce qu'appelait P. Urfalino (1987) la période de « municipalisation de la culture », bien que les logiques internes du secteur culturel n'ont pas disparu pour être réorientées parfois même instrumentalisées, dans le cadre plus global des processus de gouvernance urbaine. D'ailleurs, depuis le seconde moitié du XXe siècle, la culture est devenue une enjeu de la politique local et un outil de communication qui indique le niveau de qualité de vie et celui du niveau de développement de la localité, ce qui explique d'ailleurs qu'elle soit instrumentalisée (Taliano-Des Garets, 2007).

Par ailleurs, nous ne pouvons parler politique publique culturelle sans nous situer, au regard des multiples acceptations de cette notion de culture, qui recouvre une pluralité de sens. La culture serait d'abord liée à l'identité, cet ensemble matériel et conceptuel, produit et revendiqué par un groupe humain pour se définir, qui permet à ses membres de se reconnaître (Gravari-Barbas, Violier, 2003). Dans son acceptation anthropologique, la culture réunit tout ce qui, dans la vie humaine, n'est pas consacré à la reproduction de l'espèce, qu'il s'agisse de symboles, des façons de faire, des relations entre les individus, des croyances, des pratiques, d'us et de toutes les autres réalités non naturelles (Guillon, 2011). Dans ces deux cas, la culture semble enracinée et très contextualisée, à l'opposé du sens classique qui l'apparente plus aux productions intellectuelles et artistiques, lui conférant ainsi une dimension universelle et anonyme. Notons également, que la difficulté

de la politique culturelle à se constituer en secteur isolé est probablement liée à l'absence d'une définition sociale tranchée de la culture, qui indiquerait en conséquence les objets sur lesquels devrait porter l'intervention publique (Guillon, 2011).

L'événement culturel entre dans la mouvance des événements dits « planifiés » et entrant donc dans le cadre des politiques culturelles. Les manifestations culturelles d'ampleur telles que les capitales de la culture, se définissent, en plus, comme un événement de court terme et de grande envergure, principalement pensé en termes d'impacts économiques et touristiques, avec des retombées socio-citoyennes (Arnaud, 2012). Ce faisant, cela implique également l'introduction d'une multitude caractéristique des politiques de gouvernance où la culture, à travers les événements qu'elle déclenche, est au cœur des stratégies de développement urbains, sachant que cette culture qui interagit avec la ville est le fruit, comme nous l'avons vu en partie I, d'une combinaison particulière d'apports historiques, géographiques et culturels et bien d'autres propres à chaque pays (Dubois, 1999). Dans le cas de Constantine, sa référence culturelle vis-à-vis de la manifestation capitale de la culture arabe ne semble ni totalement universelle ni majoritairement locale, elle s'apparente davantage au mélange des deux référents : l'utilisation de ce type d'événementiel l'inscrit de fait dans une tendance mondiale, tandis que l'obligation d'attractivité la pousse à se distinguer, grâce à une identité historique et culturelle locale riche qui ressort dans les discours susmentionnés et à venir. En effet, la génération de la politique culturelle, en tant que type d'intervention publique, ne se résume pas à mettre les unes à côté des autres différentes formes de soutien du pouvoir public aux arts et aux cultures, mais serait davantage une intégration d'interventions de conditions propres à chaque pays (Dubois, 1999).

6.2. A propos des acteurs

La question de la gouvernance et ce qu'elle implique comme multiplication des acteurs ne peut être esquivée. Au vu de la profusion des concepts liées qui vont être abordés, il convient d'expliquer ce que dans notre cas, nous entendons par jeu d'acteurs, que nous choisissons de définir par l'ensemble des relations directes et indirectes qu'entretiennent les protagonistes entre eux et qui évoluent en fonction des intérêts, des logiques internes et des rapports de force dans un contexte donné, le jeu d'acteur se détermine ainsi par des ajustements continuels sur une base d'organisation relativement stable (Tiano, 2007).

La mise en œuvre de la ville implique une multitude d'acteurs qu'il est important d'identifier avec précision, d'examiner leurs rôles, leur manière de travailler et les relations qui existent et qu'ils tissent entre eux. Par le biais des acteurs, on peut mieux accéder aux logiques des uns et des autres afin de mieux comprendre le pourquoi des résultats obtenus sur terrain. (Boussouf, 2008, p.118). Ainsi nous nous définirons dans un premiers temps les acteurs effectifs qui entrent en ligne de compte dans la procédure de décision et de mise en place ; nous verrons d'ailleurs que c'est la question liée au végétal qui est finalement la moins prise en considération, au profit de l'importance patrimoniale et de la dominance des acteurs liés à l'organisation événementiel, cette question nous le verrons, aura finalement conditionné tout le projet. Si la stabilité de l'organisation vient de celle des protagonistes, suivant qu'ils soient

là à moyen ou à long terme (échéance électorale, désignation etc.), les fluctuations résultant des rapports de force sont liées aux conjonctures. S'intéresser au jeu d'acteurs nous oblige à avoir une vue d'ensemble de ces différentes temporalités, de ces différentes échelles et de ces différentes logiques (Tiano, 2007). Nous nous demanderons dès lors, quelles sont les acteurs réels de cette opération ? Quelles relations entretiennent-ils en eux ? Comment se sont effectuées les prises de décision ? La gouvernance a-t-elle ici pris le pas sur le gouvernement ou est-ce que le système de hiérarchie centralisée demeure maintenu ? Et enfin quels rôles endossent réellement les structures de contrepouvoir telles que la société civile ou les médias ?

6.2.1. Le choix de la méthode, l'analyse de contenu

Comment s'y est-on pris pour interroger les relations entre jeu d'acteurs, production urbaine et gestion événementielle ? Nos réflexions nous ont conduits à nous intéresser à ce qui en était dit, au récit construit autour. Ce travail est donc fondé sur les discours des acteurs récoltés à partir des entretiens menés par nos soins. Ce choix de sources est lié à des préoccupations de faisabilité d'une part, et de la richesse du matériau discursif de l'autre. La campagne d'entretiens menée s'est concentrée sur les acteurs que nous avons identifiés comme actants urbains, c'est-à-dire des personnes ayant une certaine liberté de penser, d'actions et dotées d'intérêts. Les discours recueillis seront analysés en pratiquant une analyse de contenu. Le matériau principal est donc ici une série d'entretiens que nous avons réalisés -et retranscrits- auprès de certains acteurs du projet de la Souika et d'autres, liés à la gestion de l'événement Constantine capitale culturelle dans sa globalité. Cependant, cela ne signifie pas que l'on est totalement écarté les autres sources. Nous allons en effet, intégrer à ce corpus de discours, d'autres sources notamment celle de la presse écrite (officielle et indépendante). Pour le choix de la presse à considérer, nous nous concentrerons sur les quotidiens indépendants à grand tirage reconnus, mais parfois sur des sources bien moins connues. En effet, les acteurs politiques notamment, préfèrent souvent s'exprimer dans de petites gazettes, qui présentent l'avantage d'être locales et de s'économiser une critique acerbe, en plus des sources officielles telles que l'agence de presse APS.

Le choix du terme de discours pour désigner la parole des personnes interviewées renvoie à son traitement méthodologique étant donné que nous avons mené à partir de leur transcription intégrale une analyse de contenu. L'usage du terme de discours renvoie également à la manière dont ont été conduits les entretiens. Ils ont tous été sollicités et présentés aux interviewés comme s'adressant non pas à eux en tant qu'individu habitant ou usager de la ville, mais en tant qu'acteurs agissant dans l'opération. Ainsi, à quelques exceptions près, les entretiens se sont tous déroulés sur le lieu de travail des acteurs. De plus, la question qui ouvrait l'entretien portait sur la nature et l'ancienneté de leur mission au sein de l'opération.

La relation entre la structure événementielle et le site d'intervention est au centre du jeu d'acteurs. Si la collaboration s'avère nécessaire, elle s'accompagne souvent de tensions et de conflits, compte tenu des enjeux de pouvoir suscités par les dynamiques événementielles. Autour de ce couple gravitent bien d'autres acteurs, dont les formes de participation sont plus

ou moins fortes, qui peuvent parfois interférer dans le face-à-face entre l'événement et la ville qui l'accueille.

L'analyse du partenariat et des collaborations (réelles ou souhaitées), du système d'acteurs autour d'une opération va également susciter notre intérêt. La première étape va donc consister à bien identifier les acteurs-clés de l'opération, ensuite à essayer de percevoir les stratégies de chacun, leurs logiques de placement et d'action. Ces derniers, en effet, n'ont pas les mêmes intérêts ni motivations. Quelles relations entretiennent-ils entre eux ? Quelles alliances se nouent ? Peut-on reconstituer un organigramme de cette action collective ? Voilà les questions qui vont structurer notre approche.

Il ne s'agit évidemment pas d'un corpus exhaustif, mais plutôt d'un échantillon : tous les acteurs des opérations n'ont pas pu ou voulu être interrogés, notamment les personnes ayant des fonctions importantes : wali de Constantine, maire de Constantine et les ministres de la culture et de l'économie. Aussi, dans les situations, où leurs paroles s'avèrent importantes, nous nous reporterons aux interviews accordés à la presse, officielle ou indépendante. De plus, tous n'ont pas pu ou voulu répondre à l'ensemble de nos questions, et tous les entretiens n'ont pas pu être enregistrés (suite au refus des personnes concernées) et n'ont donc pas pu être retranscrits intégralement.

Comment exploiter au mieux les entretiens menés pour interroger l'organisation de ce jeu d'acteurs ? Même si la grille de questions est similaire, elle n'est pas identique. Les entretiens ont été conduits de manière semi-directive et l'analyse de contenu nous a semblé la plus pertinente afin d'étudier le corpus constitué. Les acteurs ont été invités à parler à la fois de la nature de leur participation à l'opération et des interactions entre les différents partenaires. Les entretiens étaient guidés par une volonté d'aborder ces aspects tout en prenant soin de ne pas contraindre la parole des personnes interrogées afin que d'autres thèmes puissent être intégrés et que des connexions entre différents sujets se fassent spontanément.

L'objectif de cette enquête est de faire émerger les composantes et l'organisation et de le mettre en regard avec le jeu d'acteurs. Cela nous a conduits à poser des questions sur la répartition des responsabilités, les relations entre les acteurs et l'évaluation de l'application de la volonté de gouvernance partagée affichée par les institutions officielles. Compte tenu de la teneur, de la longueur et du nombre relativement réduit d'entretiens, une analyse thématique nous a semblé être la meilleure solution. Les techniques de l'analyse de contenu sont nombreuses et plus ou moins techniques. Dans notre cas, les réseaux s'organisent autour des acteurs-clés identifiés dans l'analyse préalable. Ces acteurs mobilisent des formes d'intérêt différenciées. L'enjeu de l'analyse consiste donc à repérer motivations de chaque groupe d'acteurs, de leurs relations afin de mieux cerner les enjeux.

6.2.2. Notion(s) d'acteur et implications

Pour M. Lussault (2003), la notion d'acteurs regroupe l'ensemble des citoyens, professionnels, militants associatifs et habitants, considéré comme des opérateurs, les acteurs sont ainsi des *« actants pourvus d'une intériorité, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome, d'une compétence énonciative. Les individus sont, au premier chef, des acteurs, mais on peut admettre par extension l'existence d'acteurs collectifs (...) Les acteurs mènent des actions individuelles, où ils interagissent avec d'autres actants, mais aussi des actions collectives lorsqu'ils agissent intentionnellement de pair avec d'autres acteurs au sein d'un groupe, latent, organisé ou semi-organisé, avec lesquels ils partagent un ou plusieurs caractères communs »*. Alors que pour G. Di Méo (2008, p.6), l'acteur n'est pas une personne en général mais plutôt *« une personne qui agit »*, et dans une réalité plus large, il peut être une institution ou une organisation. Cela rejoint M. Lussault (2003) qui décrit l'acteur comme un *« opérateur générique doté d'une capacité d'agir »* et qu'il qualifiera d'ailleurs d'*« actant »*.

Ainsi, acteurs et actants possèdent des compétences intentionnelles et stratégiques bien qu'ils diffèrent des agents qui sont à la fois moins actifs et moins autonomes, tandis que les acteurs disposent d'un agir et d'un pouvoir, celui de provoquer l'action des autres (Di Méo, 2008). Nous retiendrons que le statut d'acteur *« relève plus d'une posture, d'un comportement et d'une volonté, d'une intentionnalité associée à une position plus ou moins stratégique dans le complexe territorial, à différentes échelles, que d'une fonction clairement définie et établie »* (Di Méo, 2008, p.6), en précisant qu'il peut avoir un rôle imprévisible et aléatoire, *« l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs, cohérents, permanents, pourtant son comportement est actif ; et ce comportement a toujours un sens, il est rationnel non pas par rapport au comportement des autres ; ce comportement a toujours deux aspects : Offensif, la saisie d'opportunités pour améliorer sa situation et défensif, le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté, donc de sa capacité à agir. Cette stratégie n'est donc ni synonyme de volonté ni nécessairement consciente »* (Signoles, 1999, p.20).

D'un autre côté, les sociologues mettent davantage en avant le système d'acteurs, et la sociologie des organisations décline ce concept en *« analyse systémique et analyse stratégique »* et en *« système d'action concret »* (Crozier et Friedberg, 1985) puis en *« système d'action collective organisée »* (Friedberg, 1993) qui évite d'enfermer le jeu d'acteurs dans les limites de l'organisation. M. Crozier (1985) fait remarquer que la frontière entre l'organisation et son environnement n'est pas imperméable, au contraire, les limites sont rarement claires, en conséquence, il faut admettre qu'aucun n'échappe à une organisation en termes de pouvoir. De plus, l'environnement d'une organisation se compose d'autres organisations et l'exercice de la mise en œuvre d'une politique publique de gouvernance d'un territoire, ou d'élaboration d'une stratégie de développement, ne peut se faire sans le partenariat et la coordination de nombreux acteurs (Meny et Thoenig, 1990).

L'acteur est susceptible d'être une personne, un groupe d'individu, une organisation ou une instance, les éléments majeurs d'un territoire sont par conséquent ses acteurs, publics ou

privés. C'est pourquoi, le repérage et le positionnement des acteurs et leurs réseaux est important, car comprendre comment le commanditaire du diagnostic s'inscrit parmi les acteurs locaux et comment il se positionne par rapport à eux, permet de mieux rendre compte du processus de prise de décision (Bion, 2011). Par conséquent, les territoires sont construits par les actions, les projets et les acteurs. Les projets des acteurs alimentent une dynamique territoriale, par les politiques publiques qu'ils mettent en place : le développement local ne se décrète pas, il se construit avec des acteurs à partir de projets (Bion, 2011). Dès lors, l'identification des acteurs clés d'un territoire est liée au projet étudié, bien que les périmètres d'action puissent être différents et les limites floues, dans la mesure où ils varient en fonction des acteurs impliqués et des motivations.

D'autre part, quand on s'intéresse à l'expression jeu d'acteurs, on s'aperçoit que le terme jeu renvoie à deux sens principaux, celui de marge de manœuvre et celui de divertissement soumis à des règles (Tiano, 2007), la théorie des jeux qui étudie les situations où les choix de deux protagonistes ont des conséquences pour l'un comme pour l'autre, est devenu un véritable sujet de recherches. On pourrait alors définir le jeu d'acteurs *« comme l'ensemble des relations directes et indirectes qu'entretiennent les acteurs entre eux et qui, pour régulées, le jeu évolue suivant les intérêts, les logiques et les rapports de force dans un contexte donné. Le jeu d'acteur est donc caractérisé à la fois par une organisation relativement stable et des ajustements permanents »* (Tiano, 2007, p.50). L'équilibre de l'ensemble vient de ce que les prérogatives et les compétences des acteurs importants changent, alors que les déséquilibres des rapports de force sont liés aux changements conjoncturels. S'intéresser au jeu d'acteurs oblige donc à avoir une vue d'ensemble des différentes temporalités, des différentes échelles et des différentes logiques. Cela implique que pour chaque analyse d'un protagoniste, il faille se mettre à sa place, sa fonction, sa position hiérarchique et projeter ses différentes motivations (Tiano, 2007 ; Bion, 2011).

6.2.3. Le territoire, un système d'action et d'acteurs à coordonner

Le territoire se définit avant tout en tant que système, qui en plus de sa dimension spatiale et sensible (Di Méo, 1996), impose une dimension actorielle, un système d'interrelations multiples qui lient les parties qui décident, celles qui *« perçoivent, s'entre-aperçoivent, s'opposent, s'allient et finalement aménagent »* (Moine, 2006, p.119). Ainsi, le territoire est le résultat des choix stratégiques des acteurs qui le composent ; dans le cas des démarches urbaines, il peut être appréhendé grâce à l'identification de variables issues de l'analyse des relations et des processus de coordination existants entre ses acteurs. Dès lors, la notion de réseau est souvent mobilisée pour analyser ce type de démarches, une notion qui en dépit de sa polysémie (Chertow et Ehrenfeld, 2012) résultat de son appartenance à plusieurs disciplines, suggère l'idée que les acteurs du réseau partagent une vision commune et mettent en œuvre des actions concrètes afin de la matérialiser (Beaurain, Maillefert et al., 2007 ; Beaurain, 2008). Comment définir ce réseau ? Il s'agit ni plus ni moins d'*« un découpage dans un ensemble de relations a priori non déterminées et potentiellement infinies »* (Grossetti, 2004, p.111), où les relations viennent en premier et se bâtissent sur « des

interactions répétées produisant une connaissance réciproque entre les acteurs, connaissance qui favorise la circulation des ressources » (Grossetti, 2004, p.103).

A partir du moment où « ils participent de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales » (Gumuchian, Grasset, Lajarge et al., 2003), les acteurs se territorialisent. A ce propos, G. Di Méo (1991) distingue trois catégories d'acteurs : des acteurs dits endogènes, issus du territoire dans lequel ils vivent et agissent, des acteurs exogènes qui l'investissent de l'extérieur, et les entre-deux que sont les acteurs transitionnels, qui représentent des situations intermédiaires tels que des habitants mobiles ou les résidents secondaires. Cette dynamique renvoie à la configuration de systèmes d'actions concrets sur différentes d'échelles où acteurs et agents décrivent des organisations ayant pour objet l'action collective engagée, auxquelles viennent s'ajouter d'éventuels enjeux privés (Di Méo, 2006). De ce fait, bon nombre de systèmes d'actions se créent par un agglutinement d'acteurs divers qui se spatialisent.

La question de l'incidence de la profession sur le système d'actions territorial vient se poser par la suite. Des auteurs tels que P. Muller (1998) ou Y. Chalas (2004) se sont déjà demandés en quoi l'exercice d'un métier produit une vision spécifique du monde en général, et P. Muller (1998), propose une notion de référentiel sectoriel fondée sur l'idée qu'il existe une série de « *principes abstraits, définissant le champ des possible et du dicible dans une société donnée, identifiant et justifiant l'existence de différence entre individus et/ou groupes, hiérarchisant un certain nombre de dynamiques sociales* », il développera cette idée dans l'optique d'une analyse des politiques publiques. Ce référentiel a eu recours pour rendre compte de la construction d'une logique commune aux acteurs d'une politique publique qui « *ne s'identifie pas aux discours et prises de positions des élites concernées. La production du sens n'en est en aucun cas réservée aux intellectuels –en tous cas pas aux intellectuels professionnels au sens classique du terme. La production du référentiel passe tout autant par des actes qui font sens que par des discours construits* » (Muller, 1995). Cette vision sera revue par J-Y. Toussaint (1996), qui la qualifie de ponctuel puisqu'elle n'existe qu'autour de la conception et la réalisation d'un projet et lui préfère le collectif d'énonciation qui « *regroupe des acteurs mobilisés dans le projet dont chacun est tout à la fois: sujet, et donc doué d'une certaine autonomie; membre d'une organisation et mandaté par elle, ce mandat tendant à limiter l'autonomie du sujet; issu et élément de groupes sociaux différents; citoyen d'une société et pétri d'une culture* ». Alors que C. Tiano (2007) estime que cette coupure entre les usagers de la ville et les acteurs professionnels est centrale : d'un côté parce que l'impact de l'action d'un individu n'est pas comparable à celle d'un aménageur, d'un décideur ou d'un militant associatif ; Et de l'autre, parce que ces deux catégories n'ont pas les mêmes compétences ni la même légitimité.

Même si le comportement et les représentations des individus influent sur les mutations urbaines, les modalités de leur participation aux dynamiques urbaines ne sont pas appréhendées de la même manière que celle d'un acteur de l'urbain. Nous pensons qu'en matière de gouvernance, en dépit du fait que tous les acteurs n'ont pas la même importance, ni la même légitimité, ce système permet de mettre en relief des choix différents, en matière de

ville notamment, pendant les étapes de conception de projets, il ne s'agit pas tant de savoir d'où vient telle et telle idée ou si son instigateur a la compétence requise pour la créer, mais plutôt de regrouper ces initiatives à l'intérieur d'un même système, le tri s'occupera par la suite d'en légitimer certaines ou non.

Le terme « acteurs urbains », regroupe l'ensemble des professionnels de la ville, le fait de *« diversifier le groupe des acteurs permet ainsi de ne plus s'interroger seulement sur les relations qui existent entre conjoncture et acteurs, mais de mettre en regard l'événementialisation avec le jeu d'acteurs »* (Tiano, 2007, p.49), ces acteurs ont souvent trait :

- au milieu politique, quelles que soient les échelles dont ils relèvent.
- au milieu des aménageurs, qu'ils relèvent des collectivités territoriales, de structures publiques ou qu'ils appartiennent à des organismes privés, enfin qu'ils soient techniciens, experts ou décideurs.
- au milieu des architectes et urbanistes, qu'ils interviennent à l'échelle du périmètre, du bâtiment ou d'un espace public.
- au milieu des investisseurs institutionnels, semi-publics ou privés.
- au milieu des médias.
- au milieu de la haute fonction publique qui intervient à titre consultatif ou décisionnel dans les questions urbaines.
- aux milieux intellectuels et culturels locaux.
- aux milieux associatifs.

Contrairement au classement par milieux mis en relief par C. Tiano (2007) ; A. Moine (2006, p.119), privilégiera plutôt des catégories d'acteurs, au nombre de cinq, qui se sont partiellement isolés les uns des autres et qu'il faudrait réunir en vue d'une action territoriale:

- l'État, qui influence par ses politiques à la fois les collectivités territoriales, la société civile et les citoyens
- les collectivités territoriales, au sein desquelles s'exprime le monde politique, à une échelle régionale et locale
- la société civile et ses multiples groupes, lorsqu'ils souhaitent modifier leur environnement et disposent pour cela d'un rôle effectif ou potentiel notoire
- les intercommunalités, dont le rôle ne cesse de s'affirmer en position intermédiaire entre l'échelon communal et les échelons supérieurs
- les entreprises, dont le développement amène à saisir les opportunités qui s'offrent à elles, notamment vis-à-vis de l'espace géographique au sein duquel elles évoluent.

C'est au sein de ces catégories que nous ferons plus tard notre propre classification actorielle, au sein de notre cas d'étude, en les adaptant aux spécificités du système de gouvernance algérien et en introduisant des cercles d'influence plus spécifiques à notre site.

6.2.4. Croisée des enjeux et empilement d'acteurs

Le choix des acteurs

La caractérisation des acteurs repose sur une approche qui vise à comprendre de manière globale, les logiques et les implications de la construction de l'action collective en s'intéressant aux acteurs. En amont d'une démarche, l'outil est utilisé de manière prospective. Sur un territoire, l'objectif est de comprendre les spécificités du jeu d'acteurs en place et d'identifier les acteurs susceptibles de prendre part à l'action collective en fonction de leur intérêt, de leur potentiel d'action, de leur leadership, et de leurs compétences (Boons, Baas, 1997 ; Mirata, 2004). Par ailleurs, de nombreux auteurs s'accordent à penser que la coordination des projets est une fonction essentielle au sein des projets (Brullot, Maillefert, 2009). Pour autant, il n'existe pas de modèle unique reproductible à l'infini et applicable sur n'importe quel territoire, puisque suivant le contexte, chaque démarche nécessite des modalités de gouvernance qui lui sont propres.

La notion d'intérêt se traduit par la motivation d'un acteur à s'impliquer dans le portage ou la coordination d'une démarche. De nombreux travaux justifient le recours à cette notion, à condition de l'adapter au contexte spécifique des territoires, à la nature des biens échangés et aux enjeux de la démarche (Brullot et al. 2014). Les travaux d'E. Ostrom (1990) ont ainsi permis de réfléchir aux motivations de l'action collective « réussie » dans un objectif d'intérêt général qui fait référence à l'intérêt de l'ensemble des acteurs de l'espace considéré, qu'il soit de nature économique, social ou environnemental. Ces formes typiques de l'intérêt permettent de caractériser les motivations de l'action. L'objectif de l'analyse est de comprendre comment ces formes vont s'accommoder les unes avec les autres, ou s'opposer pour aboutir à terme à des résultats d'actions collectives (Brullot et al. 2014).

Afin d'interroger la manière dont la jonction entre événementiel et action urbaine s'effectue, nous avons décidé de nous intéresser aux acteurs susceptibles d'être des « producteurs » ou des « faiseurs » de la ville. Les producteurs les plus évidents sont ceux que l'on identifie facilement comme les concepteurs du projet, ce sont les aménageurs qui participent aux phases amont du programme, aussi bien ceux qui travaillent dans les services de planification urbaine, que les architectes urbanistes mobilisés. Nous arrêter à ces deux seules catégories serait pour le moins assez réducteur, cela reviendrait à occulter le poids des décideurs politiques et à limiter la conception d'un projet à une phase amont confiée à des experts. Nous avons donc élargi la palette de ce qu'on appelle les décideurs, à quatre catégories d'acteurs : celle de l'Etat, des collectivités locales, de la société civile (usagers, habitants et associations) et celle des aménageurs.

6.3. Les acteurs de la politique urbaine en Algérie

En Algérie, suite à une volonté affichée de politique de décentralisation, les acteurs des politiques urbaines voient leur nombre s'accroître. Il y a évidemment les décideurs, qui sont des acteurs à part entière, avec des contraintes importantes imposées par le pouvoir et une marge

de liberté limitée, qu'ils utilisent d'ailleurs souvent de manière stratégique dans leur interaction avec les autres. Malgré ce décentrement, le pouvoir central demeure essentiel « *en tant que médiation commune de stratégies divergentes reste le mécanisme central inéluctable de régulation de l'ensemble* » (Bouanane Kentouche, 2008).

Si l'Etat veut réellement établir une gouvernance urbaine, cela signifiera forcément « *la prise en compte du déplacement des barrières entre acteur public et acteur privé et le brouillage des repères traditionnels* » (Le Galès, 1995). Aussi, l'idée d'impliquer les acteurs privés progresse, bien qu'ils aient longtemps été négligés par les politiques urbaines et les organismes institutionnels, non habitués à négocier avec d'autres personnes que celles issues du rouage institutionnel ; l'acteur privé n'a d'ailleurs pris sa mesure qu'avec l'économie libérale qu'a suivie le pays à partir des années 80. Cela peut se résumer par le fait qu' « *au Maghreb, il s'agit à la fois d'une déconcentration de l'Etat, vers des conseils régionaux qui restent sous la tutelle étatique, et d'une émergence, encore timide, de la « société civile », plus précisément de l'essor, voire de l'explosion, du fait associatif, lui aussi, comme ailleurs dans le monde, plus ou moins contrôlé par les autorités, ou plus ou moins frondeur* » (Miossec, 2009, p.28).

Les caractéristiques de la production urbaine actuelle sont donc le résultat du degré de participation des différents acteurs dans la ville, le quartier ou le territoire en général d'une part et du statut de chaque acteur d'autre part et la ville est donc un lieu de convergence de plusieurs intervenants étatiques ou privés. En conséquence, la qualité de la production urbaine dépend de la capacité de chaque acteur participant à la construction de la ville, de son investissement et de son mode d'intervention (Kassah Laouar, 2007). Autrement dit, la ville est un produit dont la qualité dépend d'abord de l'implication ses producteurs.

Comme nous l'avons vu, cette notion d'acteurs est complexe, les acteurs urbains sont multiples et différenciables en fonction de leurs intérêts (Di Méo, 2008). A. Messahel (2010), met en relation quatre acteurs fondamentaux : l'Etat, les collectivités locales, les groupes sociaux et les usagers. Nous nous inspirerons de cette catégorisation, en rajoutant un cinquième acteur jugé essentiel par F. Kettaf (2014, p.224) « les producteurs de l'urbain », bureaux d'études ou techniciens qui conçoivent et formalisent l'espace urbain. Dans notre cas, l'acteur médiatique joue également un rôle essentiel dans toute restructuration urbaine conséquente à l'organisation d'un événementiel. Cet acteur sera parfois vecteur de propagande et d'autres fois pourvoyeur d'informations critiques et d'analyse de premier ordre.

6.3.1. Suprématie du pouvoir central, L'Etat cet acteur lourd

L'Etat, est entité complexe, traversée de courants divers et non monolithique (Miossec, 2009, p. 27). Notion abstraite dont il est difficile de définir les contours, l'Etat se manifeste à travers ses composants. En Algérie, l'Etat détient le pouvoir suprême de décision et de production urbaine (Kettaf, 2014). Le changement de la constitution après l'événement de 1988 précédemment abordé, n'implique pas forcément le changement des habitudes, des pratiques

et du système. *« Le citoyen algérien, depuis l'indépendance, a été assisté par un Etat nourricier protecteur dont il attend tout, cette dépendance vis-à-vis de l'Etat empêche l'émergence d'une réelle société civile qui se trouve asservie et emmurée. La seule chance qu'a eue l'Algérie de voir une réelle gouvernance s'instaurer était la baisse de la rente pétrolière dans les années 1990. Malheureusement le pays était préoccupé par sa sécurité intérieure »* (Tessa, 2007). La manne pétrolière ne permet pas la décentralisation et tant qu'elle existe, l'Etat, ne lâchera pas de lest au pouvoir local et ne composera pas avec de nouveaux acteurs de la société qui ne lui sont pas affiliés même s'il prétend le contraire dans son discours (Tessa, 2007), l'Etat a-t-il toujours autant de mal à admettre la partage de son pouvoir avec les autres acteurs impliqués? C'est ce que nous allons tenter de voir.

6.3.2. Les institutions locales et les élus : un pouvoir à deux têtes

Les collectivités locales se composent de la commune et de la wilaya. Ces deux instances sont les seules collectivités territoriales reconnues. La commune et la wilaya sont gérées par deux organes : l'un exécutif et l'autre délibératif. Au niveau de la commune, ces deux rôles sont conjointement portés par le maire qui préside une l'assemblée populaire (APC), son président est à la fois l'élu de la commune et le représentant de l'État au niveau local. Au niveau de la wilaya, ces deux compétences sont exercées, pour la fonction exécutive, par le Wali, qui est le représentant nommé par l'Etat et, pour la fonction délibérative, par une assemblée élue nommée Assemblée Populaire de Wilaya (APW).

L'organisation de la gouvernance est ainsi construite sur ces deux niveaux : l'échelle wilayale et l'échelle communale, qui disposent d'attributions importantes. Entre les deux, figure la daïra, qui joue le rôle d'intermédiaire. Ce sont les ouvertures démocratiques qui ont repositionné les collectivités locales comme acteurs urbains importants, la décentralisation aidant, des responsabilités nouvelles leur sont transférées, légalement elles sont dotées de personnes morales et d'autonomie financière (Bouanane Kentouche, 2008). Cela pourrait se résumer ainsi:

- Les wilayas constituent des circonscriptions administratives de l'état, elles sont dotées de deux organes, l'assemblée populaire de wilaya et le wali qui est le représentant de l'Etat dans la wilaya.
- Les communes, sont représentées par les maires, qui exercent une médiation locale, avec le soutien du wali. Il est normalement le véritable décideur du développement urbain local.

A l'origine, les communes devaient s'identifier aux besoins du citoyen et de ses préoccupations, alors que les wilayas et les dairas sont chargées d'encadrer, d'orienter et d'animer l'activité municipale (Bouanane Kentouche, 2008). On pourrait voir dans cette dichotomie du pouvoir, une volonté de diversification des pôles de décision, entre représentation locale et centrale, en vue de diminuer la concentration du pouvoir dans une seule institution ; toutefois, le rapport entre les deux administrations est déséquilibré,

l'institution wilayale l'emporte souvent sur la commune annihilant ainsi cette recherche d'équilibre. De plus, *« si dans d'autres sociétés le pouvoir du maire est important, en Algérie on est loin de ce schéma et c'est plutôt le wali qui incarne ce personnage. Seulement le wali est étranger à la ville, il n'est pas élu et ne représente pas la population d'où la source des dysfonctionnements, les décisions prises ne sont pas forcément les meilleures »* (Mouaziz-Bouchentouf, 2008), les assemblés APW et APC, ont aussi un pouvoir d'action restreint. S'ils sont intéressés par les logiques des autres acteurs, les membres possèdent leur propre intérêt, celui d'être réélu. Cette position les rend peu actifs et invisibles auprès d'une population qu'ils sont censés représenter (Kettaf, 2014). Dans la production et la protection des espaces publics, ils n'ont que peu d'intérêts hiérarchiques et affichent peu d'ambition urbaine.

6.3.3. Les groupes sociaux: pouvoir certain des uns et émergeant des autres

Les groupes sociaux sont des groupes formés par un ensemble d'individus, ou composés par des habitants qui s'organisent autour d'un intérêt commun. A. Messahel (2010, p. 131) retient d'ailleurs que *« le groupe se fait et se défait au gré des circonstances et toujours par rapport à un intérêt particulier »*, c'est ce qu'on désigne communément par les mots de groupements d'intérêt ou associations. Comme nous l'avons vu, en Algérie, le droit aux associations n'a été promulgué qu'après la crise de 1988, à travers la loi 90-34, où le droit aux associations est enfin garanti. Depuis, leur nombre d'associations en Algérie a connu années une nette progression. Comme en témoigne l'exemple de la construction de la ville nouvelle Ali Mendjeli dans le Grand Constantine *« a impliqué la participation d'un grand nombre d'acteurs et d'associations aux logiques et aux stratégies différentes »* (Cherrad, 2009, p. 227).

Acteurs privilégiés de la vie sociale, les acteurs issus de l'associatif possèdent une expérience assez récente, l'apparition et le développement de la vie associative coïncide avec la démocratisation de la vie politique, économique, sociale, et culturelle lancée à la fin des années 80. Si avant l'indépendance, les associations activaient dans des champs à caractère social, culturel ou identitaire, elles se rapprocheront peu à peu des mouvements d'opposition ; pour être mises au diapason après l'indépendance, par un Etat central qui réduit toutes organisations non-étatiques ou groupes sociaux qui se manifestent au profit de la société civile. Cela a conduit à l'étouffement des différents acteurs, situation qui a nourrit véritable crise populaire qui conduira aux émeutes de 1988, dont les revendications ont donné naissance à plusieurs organisations et parties politiques (Milous, 2006, p.228). Dans les années 90, le pays est sous état d'urgence, en raison d'une forte période d'insécurité, durant cette phase la quasi-totalité des associations ont été gelées par les autorités locales et très peu d'agrément sont accordés. Conscient de cette situation, depuis les années 2000, l'Algérie semble engager une démarche visant à partager et resituer les lieux de pouvoir, ainsi que la promotion de la participation citoyenne dans la vie politique et publique.

6.3.4. Les usagers et les habitants

L'utilisateur se présente de manière isolée, il possède peu de pouvoir sur la production des espaces publics, il en est même souvent exclu et dépend des décisions et des actions des autres acteurs plus influents. Si la législation à travers « l'enquête publique », lui permet d'exprimer ses souhaits et de donner son avis sur les projets entrepris, sur terrain, il est rarement associé à la conception de ces derniers (Mouaziz Bouchentouf, 2008). La participation du citoyen ou de la société civile en matière d'aménagement et de gestion des espaces publics est, en effet, réduite. Dans ses travaux, N. Bouanane Kentouche (2008, 2014) explique que les habitants, sont en général absents ; bien que toute approche démocratique des politiques urbaines surtout de l'urbanisme reste tributaire de l'existence de contrepoids à l'opinion publique dominante, notamment sur le cadre urbain et représentative d'intérêts particuliers légitimes, force est de constater que celle-ci affiche des lacunes en Algérie.

6.3.5. Le milieu des concepteurs : aménageurs et architectes

Cette catégorie, celle des urbanistes, est constituée par les aménageurs et les architectes. Nous avons décidé de rassembler dans un même ensemble ces deux types d'acteurs car si leurs missions et leurs responsabilités au sein du projet sont différentes, leurs procédures d'intervention sont semblables. De plus, aménageurs et architectes travaillent en étroite collaboration, il s'agit pour les uns comme pour les autres, de fournir une traduction spatiale et fonctionnelle aux ambitions des bailleurs politiques.

La question de la légitimité cette catégorie d'acteurs est posée, en partant du constat que la majorité des études d'aménagement comme celles des POS et des aménagements des espaces publics ne se basent pas sur une proposition de ville mais plutôt sur une estimation financière. La recherche du concepteur qui affiche l'enveloppe financière la moins chère (le moins-disant) et l'attribution des aménagements ordinaires à des aménageurs dépourvus de concepteurs qualifiés, révèle d'une pensée qui néglige la qualité des espaces publics (Kettaf, 2014). Il est vrai que cette approche uniquement par le moins disant⁶⁰ remet en cause la vision qualitative de l'aménagement.

6.4. Réaménagement d'un projet urbain d'importance patrimoniale dans le contexte de l'événementiel : quels acteurs?

Réaménager un espace urbain implique de lui donner de nouveaux attributs, c'est-à-dire de le doter d'un nouveau contenu symbolique et de nouvelles aptitudes, tout en y affectant de nouvelles fonctions urbaines. Les opérations de réaménagements urbains présentent la spécificité d'avoir une grande concentration d'acteurs, depuis la phase de conception jusqu'à celle de la réalisation, les réaménagements font intervenir à la fois des acteurs

⁶⁰ Même si dans le cadre du code de travail, le choix des projets dans le cadre de commandes officielles prend en charge des critères qualitatifs dans la sélection du projet lauréat, ces derniers passent souvent au second plan derrière le critère financier et le moindre coût.

publics et des acteurs privés, ces projets fournissent donc, en plus des aménageurs et des techniciens une large palette d'acteurs. Les communes pouvant rarement financer seules ce type de projet, les bailleurs participent souvent au projet, du fait justement que les financements viennent également d'autres investisseurs institutionnels qui participent par conséquent aux choix stratégiques (Tiano, 2007).

Etant donnée que les projets analysés dans cette recherche, relèvent du secteur sauvegardé de la ville, cela les placent à la jonction de multiples problématiques : celle inhérente à l'introduction des espaces publics verts en ville ; celle inhérente à la gouvernance, une gouvernance urbaine dans notre cas qui s'inscrit en plus dans un cadre patrimonial et enfin une troisième reliée à l'organisation de Constantine capitale de la culture arabe, qui suppose l'introduction d'autres catégories d'acteurs. Nous assistons donc à un « empilement des acteurs » (Miossec, 2009, p.28).

Dans le cas des projets de réaménagement des espaces verts du centre-ville constantinois, les interventions s'inscrivent dans une multitude d'enjeux. Le premier est celui inhérent à la gouvernance dans tout projet de réaménagement urbain déjà mentionné, celui-ci a en plus la particularité de s'insérer dans la problématique de gestion et de conception d'espaces verts publics, régit par une législation précise, celle du 13 mai 2007. Cette loi définit dans un premiers temps les catégories d'espaces verts (article 4), sera renforcée par le décret exécutif n°09-147 du 2 mai 2009, qui fixe le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan de gestion des espaces verts selon la catégorie à laquelle ils appartiennent (Journal officiel n°26, p. 20), ainsi que les catégories d'acteurs qui entrent en jeu (figure 17) .

En matière de protection de l'environnement et d'espaces verts, c'est le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement qui est chargé de procéder avec les ministères concernés à l'inventaire des sites naturels, ainsi qu'à la création et au développement des forêts récréatives, parcs de loisirs et d'espaces verts⁶¹ (tableau 9). Ce ministère en collaboration avec celui de l'environnement et de l'agriculture prononce l'arrêté du classement des parcs urbains et périurbain d'envergure nationale⁶². Au niveau local, c'est la commune qui prend en charge la création et l'entretien des espaces verts urbains⁶³, ainsi que le mobilier urbain. Par arrêté du président de l'assemblée populaire communale (APC) classe⁶⁴ les jardins publics, les jardins collectifs et/ou résidentiels et les alignements situés dans des zones urbanisées. La wilaya veille à l'application des textes règlementaires, au travers d'un comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, qui peut être saisi par les collectivités locales afin de donner un avis consultatif sur les programmes d'aménagement d'espaces verts. En plus des institutions publiques et des services techniques

⁶¹ Décret exécutif n° 94-247, 10/08/1994, fixant les attributions du ministère de l'intérieur des collectivités locales et de la réforme administrative.

⁶² Journal officiel de la république Algérienne. N° 31, p.7

⁶³ Loi 90-08 : relative à la commune. Art : 108

⁶⁴ Journal officiel de la république Algérienne. N° 31. p.8

attachés à la wilaya impliqués dans le domaine de la production des espaces publics et qui sont principalement :

- La Direction des domaines,
- La Direction de la construction et de l'urbanisme (DUC),
- La Direction de l'environnement (DE),
- La Direction des travaux publics (DTP),
- La Direction des transports de la wilaya (DTW),
- La Direction de la conservation des forêts (DCF),
- L'Office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI),
- L'Entreprise publique Epic de promotion et développement d'espaces verts EDEVCO.

Tableau 9: Catégories d'espaces verts et d'acteurs impliqués dans leur prise en charge. Source: Kettaf, 201 3.
Traitement : N. Baziz

Catégories d'espaces verts	Ministère(s) et directions locales
Parcs urbains et périurbains	Ministère de l'intérieur et ministère de l'environnement : wilaya et DE
Parcs urbains et périurbains d'envergure nationale	Ministère de l'intérieur, ministère de l'environnement, ministère de l'agriculture : wilaya, DE, direction de l'agriculture
Jardins publics	Ministère de l'intérieur, ministère de l'environnement, ministère de l'urbanisme : wilaya, DE, DUC
Jardins spécialisés	Par l'autorité ayant crée les jardins spécialisés concernés ou celle à laquelle est confiée leur gestion
Jardins collectifs et/ou résidentiels	Ministère de l'intérieur, ministère de l'urbanisme : wilaya, DUC
Forêts urbaines	Ministère des forets, DCF
Alignements boisés et alignements situés dans les zones pas encore urbanisées	Ministère des forets, DCF
Alignements dans les zones urbanisées	Ministère de l'intérieur, ministère de l'environnement, ministère de l'agriculture : wilaya, D, direction de l'agriculture, DUC

La gestion de toutes les villes algériennes relève du domaine de la commune, sous la tutelle de la wilaya. A Constantine, le Rocher, qui constitue une partie de l'agglomération constantinoise au même titre que les autres quartiers, est géré par la commune, qui devient le cadre législatif de référence. Seulement, avec l'installation de la cellule de la vieille ville, la médina sera érigée en secteur sauvegardé, permettant ainsi d'obtenir les moyens nécessaires à sa préservation et la réhabilitation de son tissu originel, un tissu qui a fait l'objet de nombreuses études et propositions de réhabilitation (Bouanane Kentouche, 2008). La restauration des anciens jardins archéologiques de la basse Souika, relevant justement de ce secteur sauvegardé fait de la restauration du patrimoine le cœur du projet.

Cependant, depuis plus de trois décennies, les politiques de sauvegarde du patrimoine en Algérie plafonnent et l'écart entre les discours et les pratiques est important. Nous supposons un problème fondamentalement d'essence politique, où la préservation du patrimoine nécessite une mobilisation active et une bonne volonté conjointe de l'état, des collectivités et de la société civile, qui font souvent défaut (Bouanane Kentouche, 2008). En analysant les organismes nationaux qui rentrent dans le processus de gestion du patrimoine, nous trouvons une pléiade d'acteurs institutionnels, dont nous citerons notamment :

- Le ministère de la culture : qui est l'organisme principal chargé de la préservation des sites et monuments historiques en Algérie.
- L'agence nationale d'archéologie de protection des sites et monuments historiques : c'est un établissement à caractère administratif, doté de la personnalité morale et d'autonomie financière. Cette Agence a été chargée dans le cadre du plan national de développement culturel, de l'ensemble des actions d'inventaire, d'étude de conservation, de restauration, de mise en valeur et de présentation au public du patrimoine culturel historique. Par le décret du 22 décembre 2005, une transformation de la nature juridique de l'Agence a été effectuée, en un établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé « Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés » (OGEBC).

Le ministère de la culture tente de procéder à la réorganisation du secteur du patrimoine culturel, en redonnant aux directions de culture de wilaya leurs missions de régulation, de contrôle, d'orientation et de coordination, faisant de ce niveau de décision, le seul interlocuteur pour les questions relevant du patrimoine culturel. La gestion et l'exploitation des biens culturels, est confiée à l'OGEBC. Le patrimoine deviendrait ainsi, sur le plan théorique du moins, une ressource qui génère des revenus, réalisant ainsi son intégration économique dans le développement et la restauration des biens culturels dans une perspective de mise en valeur (voir annexe A2 & A3).

Le troisième enjeu déterminant dans le projet de restauration de la basse Souika, est celui de l'événementiel. A la différence du réaménagement du square Bennacer dont l'action avait déjà été lancée puis récupérée par l'événementiel, l'impulsion qui a donné naissance à la restauration des jardins publics de la basse Souika, vient principalement de l'organisation de Constantine capitale de la culture arabe 2015. Bien que ce projet était déjà consigné dans les prescriptions du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Constantine, sans l'événementiel il n'aurait probablement pas vu le jour aussi rapidement. A notre niveau, la question qui se pose concerne la manière dont nous devons faire articuler dans notre réflexion les termes d'événementiel, de gouvernance urbaine et de fabrique d'espaces verts? Cette opération de réaménagement urbain permet justement d'analyser la production d'une action urbaine par un groupe d'acteurs étoffé, qui présente en plus l'avantage d'avoir des conditions spatiales, partenariales et temporelles relativement précises. Il sera donc tout à fait intéressant d'explorer la conjugaison d'une volonté de bonne gouvernance, à celle du respect

des conditions imposées par l'événementiel notamment en matière de délais et de prise de décisions.

6.4.1. Acteurs et système d'acteurs dans le projet de la basse Souika

L'identification des cercles d'influence dans le cas de la restauration du quartier de la basse Souika n'a pas été chose facile. Comme nous avons pu l'apercevoir, ce projet se situe à la croisée de nombreuses questions liées à l'espace vert public, au patrimoine et à l'organisation d'un événement culturel. Au cours de nos visites sur le chantier, maintenant fermé aux visiteurs, nous avons remarqué que la question de l'espace vert est celle qui revenait le moins (figure 70). En effet, les opérations de déblaiements, de nettoyage et de fouilles se sont avérées tellement conséquentes, qu'elles ont mis au second plan la question des jardins, pour mettre sur le devant de la scène celle du patrimoine et la gestion des temporalités relatives à la manifestation.



Figure 70: Amas de déchets provenant des chantiers de démolitions dans la zone de la basse Souika. Photo: N. Baziz (mai 2018)

En détaillant, les structures administratives et d'interventions liées à tout projet d'aménagement d'espaces verts publics, déjà mentionnées, avec à la tête l'entreprise de développement des espaces verts à Constantine, EDEVCO. Ces institutions sont absentes tout au long du processus d'intervention, le directeur de l'EDEVCO confie : *« notre structure n'a pour le moment pas encore été consulté dans le cadre des futurs jardins archéologiques prévus à la basse Souika, comme dans la plupart des projets de ce type, souvent, par économie de temps, la wilaya ne nous sollicite qu'en fin de processus, lorsqu'il ne restera*

plus qu'à planter». Ces institutions sont tout de même susceptibles d'entrer en jeu, dans les étapes finales de l'aménagement et probablement plus tard pour leur entretien. Seulement, le projet étant à l'arrêt, nous n'aurons pas la possibilité de voir l'impact de ces organisations sur le projet, au demeurant assez limité, étant donné qu'elles ne font pas partie de la conception en amont du projet, ni dans les échanges liés aux prises de décisions.

L'autre élément qui illustre ce manque de considération de l'importance de la dimension verte de ce projet, réside dans la prépondérance de l'organisation de l'événement culturel, un des architectes du projet confiera d'ailleurs que *« pour la commune ce n'était qu'un aménagement. Le premier argumentaire qui faisait référence à la question de la nature et la nécessité de faire respirer la ville, en créant des ballons d'oxygène dans l'ancien tissu, et en préservant ce qui devait l'être, ainsi que prévoir des poches pour faire respirer le tissu dense a disparu. Avec l'événement tout a été chamboulé, tout ce qui devait être réfléchi en amont a été mis de côté »*. En effet, la restauration des jardins de la basse Souika étant subordonnée au programme d'organisation de la manifestation culturelle constantinoise et celle-ci exigeant des résultats visibles dans des délais de temps limités, va constituer la principale motivation pour la majorité des décisions. Mais pas toutes. Le contrepoids lié à l'importance patrimoniale du site viendra également bousculer ce processus. Nous verrons au cours de l'analyse du jeu d'acteurs, que ce sera finalement les liens qu'entretiennent ces deux grandes entités, celle du patrimoine et de l'événementiel, qui poseront davantage les conditions de cette intervention urbaine.

6.4.2. Les acteurs clés

Après analyse des modèles élaborés, nous catégoriserons les acteurs principaux liés à cette intervention, suivant trois grands cercles –cercles d'influence chers à Muller (2009)- d'importance dans notre site, où chaque cercle se compose de plusieurs structures et institutions. Il s'agit du : cercle des politiques aussi bien au niveau local que national, celui des urbanistes, architectes et autres aménageurs et enfin celui de la société civile, entre habitant, usager et médias (figure 71).

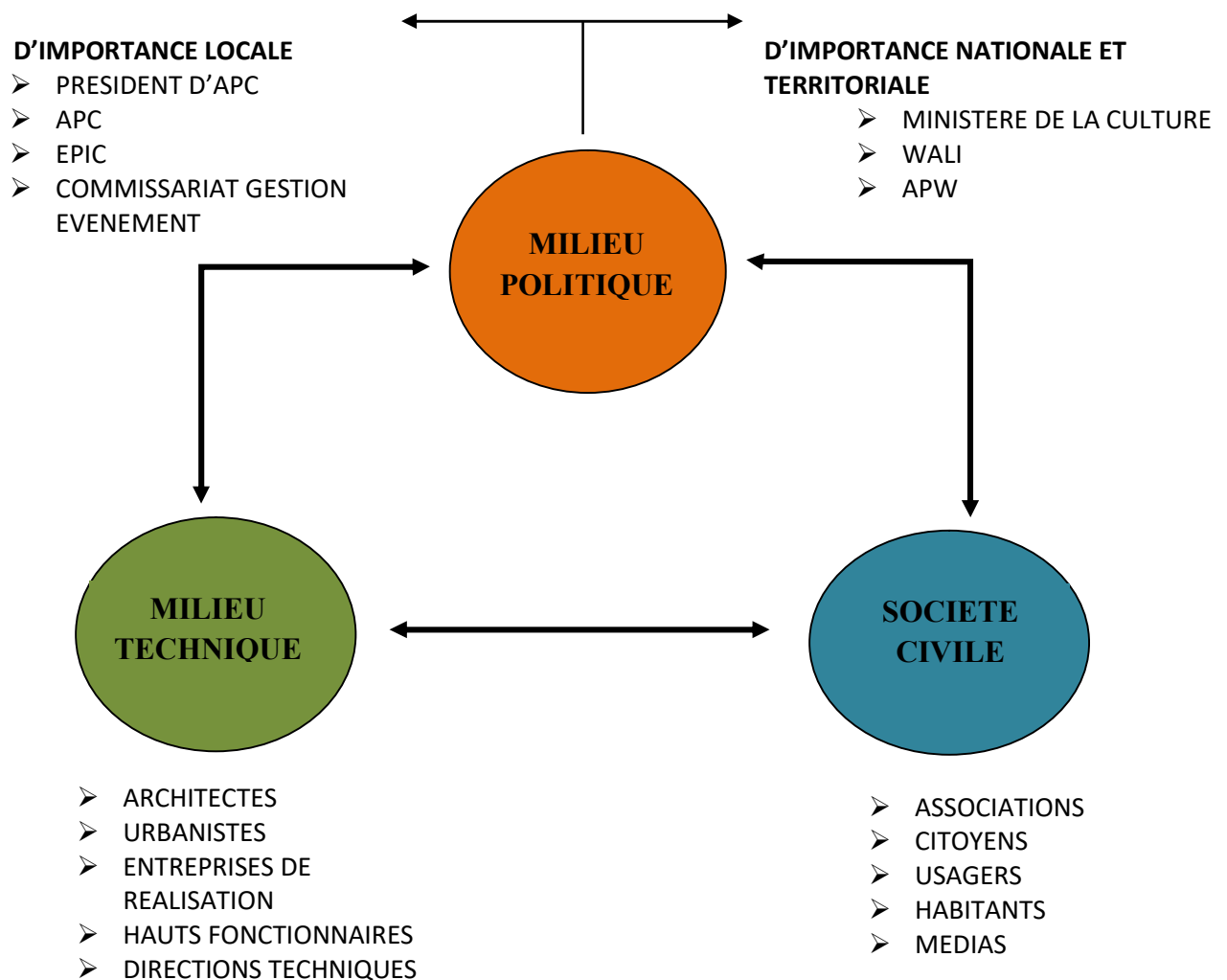


Figure 71: Organigramme général de l'organisation des cercles d'acteurs. Traitement: N. Baziz

a. Le cercle des politiques

Ce cercle sera dans notre cas, le cercle le plus compliqué à appréhender. En effet, celui-ci navigue entre plusieurs échelles, instaurant une hiérarchie plutôt verticale avec paradoxalement une volonté d'intégrer une cohabitation participative, notamment en réhabilitant le rôle des structures locales. Ce cercle inclut dans notre cas, des décideurs nationaux et locaux et des organismes hybrides. Ces derniers sont de naissance étatique mais sont dotés d'une liberté relative, à l'image du commissariat de gestion de la manifestation ou l'antenne régionale de l'OGEBEC ou de certaines directions EPIC⁶⁵ tels que l'EDEVCO.

Le projet des jardins de la Souika s'inscrit dans le cadre de la manifestation culturelle capitale de la culture arabe, il est donc de fait sous tutelle du ministère de la culture, qui est également

⁶⁵ Entreprise publique à caractère industriel et commercial

chargé de la préservation des sites et des monuments historiques en Algérie et par conséquent du secteur sauvegardé de la ville. Il faut également préciser, que cette manifestation fait figure de principale tâche attribuée au ministère de la culture à ce moment-là, qui s'établit sur la base d'un programme culturel se voulant durable et pérenne et qui se déclinera tout au long de l'année 2015.

Le ministère est représenté par le ministre de la culture, à la tête duquel au cours de l'organisation de la manifestation capitale de la culture arabe, pas moins de trois ministres se succéderont: Khalida Toumi, qui sera au commencement la figure de proue de l'organisation de la manifestation constantinoise, forte de son expérience dans l'organisation de l'événement Tlemcen capitale islamique quelques années auparavant. Elle sera les premiers temps la locomotive de cet événementiel. Seulement, en plein milieu de l'organisation de l'événementiel, Khalida Toumi sera remplacée par Nadia Labidi, sociologue de formation, sans réelle expérience politique au sein de ce ministère. Plusieurs hypothèses postulent que Mme Labidi constituerait un pion dans l'échiquier politique, en servant de fusible le moment venu, en cas d'échec de l'événementiel, le fait est qu'on ignore les raisons de ce changement à la tête du ministère pendant cette période si délicate. En 2015, après le lancement de l'année culturelle, Mme Labidi sera à son tour délogée de son travail pour être remplacée par Azzedine Mihoubi.

D'autres ministères entreront plus tard dans le jeu décisionnel, liés à l'intervention urbaine à Constantine. Il s'agit notamment du ministère de l'économie, principalement pour débloquer les fonds qui bloquent les chantiers de la ville, et le ministère de l'habitat.

Les collectivités locales, qui comme nous l'avons vu au cours du chapitre 1 et 5, se composent de la commune et de la wilaya, entrent également dans ce cercle d'influence. En effet, le ministère de la culture, délègue certaines décisions aux collectivités locales, tout en gardant son emprise. La commune et la wilaya sont gérées par deux organes, l'un organe exécutif et l'autre délibératif ; si au niveau de la commune les deux rôles sont portés par le maire (personnage élu et représentant de l'état à son échelle), au niveau wilayale les deux entités exécutive et délibérante sont assurées par le Wali, personnage nommé par l'état, qui préside l'APW⁶⁶ à la mission délibérative.

La commune est souvent en relation avec ces appareils centraux de l'Etat représentés localement par différentes directions de l'exécutif de la wilaya (Messahel, 2010). Cette position que qualifie, à juste titre, F. Kettaf (2014) de « bicéphale », fait du pouvoir communal un pouvoir difficile à cerner et dont le rôle est souvent réduit face à celui de la wilaya. F. Kettaf (2004) estime également, que les élus et leurs assemblés APW et APC, ont finalement un pouvoir d'action limité : s'ils sont intéressés par les logiques des autres acteurs, ils possèdent leur propre intérêt, celui d'être réélus ; cette position les rend peu dynamiques, invisibles et très peu dans l'échange avec la population qu'ils sont censés représenter.

⁶⁶ Assemblée populaire wilayale

A Constantine, pas moins de trois wali se succéderont à ce poste de 2012 jusqu'à 2016, période correspondant à l'organisation de la manifestation culturelle. Nouredine Bedoui, personnage dynamique, précédemment wali à Sétif où il initiera plusieurs grands chantiers urbains. Nouredine Bedoui, promu ministre de l'intérieur et des collectivités locales pendant la préparation de la manifestation culturelle, sera remplacé par Hocine Ouadah, qui aura géré une grande partie de l'organisation de la manifestation culturelle et enfin par Kamel Abbas au cours de l'année de l'événementiel.

Les représentants du Ministère, de la wilaya et de la commune constituent en quelque sorte le pouvoir étatique central, ces trois structurent vont généralement dans la même direction dans les processus de prise de décision. Si une décision forte vient du ministère, elle est verticale, hiérarchique et court-circuite souvent les décisions locales ; bien qu'elles soient susceptibles de leur venir en aide également, quand les lourdeurs administratives se font ressentir. L'intérêt premier de ce trio est de conserver son poste et de satisfaire sa hiérarchie.

Le second pôle de ce cercle constitue finalement les décideurs du projet, il se compose de structures hybrides : ce sont les entreprises publiques à caractère commercial, à l'origine ce sont des agences publiques, mais dotées d'une certaine marge de manœuvre dans la mesure où leur système financier est autonome (encadré 2). Nous citerons notamment l'« Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés » (OGEBC) créé en 2005, qui est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté d'une personnalité morale et d'autonomie financière. Cette Agence a été chargée dans le cadre du plan national de développement culturel, de l'ensemble des actions d'inventaire, d'étude de conservation, de restauration, de mise en valeur et de présentation au public du patrimoine culturel historique culturel. L'office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI), fait également partie de cette catégorie.

Encadré 2 : Extrait du quotidien Le temps d'Algérie, à propos de l'ARPC

S'agissant des projets relatifs au patrimoine de cette ville millénaire, la ministre a indiqué que l'Etat a mis en place un autre EPIC chargé de la gestion et de l'exploitation des biens culturels classés. 'Un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), en l'occurrence l'Agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture (ARPC), veillera à la bonne réalisation des projets culturels accordés à la wilaya de Constantine dans le cadre de cette importante manifestation", a encore ajouté la ministre. Un établissement devant être chargé de veiller au respect des normes requises dans la réalisation des projets accordés dans ce sens, a-t-elle également indiqué. Cet EPIC avait déjà délivré des lettres de commandes à vingt (20) bureaux d'études chargés de la restauration et de la mise en valeur de 70 projets liés au patrimoine, a souligné la ministre avant d'appeler le wali à avaliser ces lettres de commande pour que les intervenants puissent travailler dans un cadre légal. (Le Temps d'Algérie, 16/01/2014)

A propos de la structure de l'OGEBEC, son directeur explique qu'

*« il s'agit de l'office de gestion de gestion et d'exploitation des biens sauvegardés
Nous sommes sur 32 wilayas et nous avons à peu près plus de 300 monuments et sites*

à protéger, à sauvegarder, à mettre en valeur et à exploiter, et nous sommes entrain de mettre une dynamique en place pour occuper aussi d'autres wilayas, c'est-à-dire aller voir des monuments qui sont à ce jour non classés, non protégés. Ca c'est la mission de service publique. Et pour cela l'office perçoit des subventions pour ses missions affectées. D'un autre coté pour le volet exploitation, nous sommes également une EPIC, c'est-à-dire une entreprise à caractère commerciale et industrielle et donc nous avons un coté commercial qui représente à peu près 20 pourcent de notre activité, et cela consiste à concevoir et distribuer les brochures, les guides, la billetterie. Je reconnais que pour l'instant ce n'est pas très développé mais c'est là dessus que nous travaillerons dans le futur. A Constantine, l'office est représenté par une antenne, et c'est à peu près une trentaine d'éléments avant l'événement, entre archéologues architectes ou autres. Et puis, avec la manifestation en plus de la présence de l'antenne dans la gestion des sites tels que Tiddis, Massinissa... En 2015 l'office a été engagé par la wilaya de Constantine, pour être assistant à maître d'ouvrage, assistant technique et administratif à la gestion des projets. Les projets pour la manifestation 2015, il y'en a 94, elles concernent le centre-ville donc le vieux Rocher, donc le secteur sauvegardé dont la ville est dotée depuis 2012 et des opérations de prescription du plan du PPSMVSS, donc nous ne sommes pas partis de rien, nous sommes partis de ce plan » (Zekagh, 2014).

Ces agences auraient pu avoir des marges de manœuvre plus importantes n'eut été le fait que les projets dont ils disposent sont avant tout des projets étatiques, c'est donc finalement l'Etat qui les finance, en plus d'une affiliation administrative certaine. A titre d'exemple le directeur de l'OGBC est désigné par la ministre de la culture. La coordinatrice de cette structure explique le caractère décentralisé de l'intervention dans le cadre de la ville capitale arabe :

« Dans son cadre général, l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés est comme son nom l'indique, s'occupe de la gestion et exploitation de tout ce qui est monument historique classé, assure son entretien, la billetterie, tout ce qui est équipement d'accompagnement, le gardiennage et les travaux d'entretien. Et exceptionnellement aussi, en dehors de ces missions de base, nous avons une direction des projets de restauration, et comme on est les seuls à faire ça en plus de la maîtrise d'ouvrage, comme à Tlemcen capitale par exemple, on nous affecte des projets de restauration par la force des choses. Et par ricochet les événements d'Alger et maintenant celui de Constantine. A la différence qu'à Constantine l'opération n'est pas gérée par le ministère de la culture, mais par la wilaya, c'est donc une opération décentralisée. Bien qu'au début c'était flou, vu que le ministère signait les budgets, mais plus tard ça a été affecté à la wilaya. Et c'est pour ça que nous ne pouvons être maître d'ouvrage délégué, mais plus assistant à maître d'ouvrage délégué, puisque nous ne faisons pas partie de l'exécutif de la wilaya. Nous sommes une EPIC⁶⁷, et non une direction wilayale. » (Entretien coordinatrice des projets de restauration, OGBC)

⁶⁷ Etablissement public à caractère industriel et commercial

Enfin, pour gérer de manière structurée l'organisation de l'événement, un autre organisme a dû se mettre en place, il s'agit du commissariat de la manifestation capitale de la culture arabe, dont le siège se trouve à la médina, et qui regroupe plusieurs cellules qui s'occupent notamment de la communication, de l'organisation de l'associatif, de la gestion financière etc. Il sera dirigé par Samy Bencheikh El Hocine.

b. Le cercle technique

Ce cercle regroupe les professionnels de l'aménagement et de la conception, notamment les architectes, les urbanistes ainsi que les hauts fonctionnaires. Les services techniques spécialisés tels que ceux de l'urbanisme et de la construction (DUC), des travaux publics (DTP), du logement et des équipements publics (DLEP), rentrent dans ce cercle. Mais ce sont surtout les architectes et urbanistes, ainsi que les entreprises de réalisation qui constituent le cœur de ce cercle.

Dans notre cas, en ce qui concerne la restauration des jardins de la basse Souika, les deux sont représentés par un partenariat entre un bureau d'études local, le BET⁶⁸ Kribèche ; géré par l'architecte Kribèche Fatima Zohra, également spécialiste en environnement. Le BET Kribèche est le bureau d'étude qui a réalisé le PPSMVSS de Constantine, il écopera d'ailleurs de quelques uns des chantiers de restauration les plus intéressants de la wilaya, notamment celui de la Medersa de la ville. Ainsi que le BET espagnol Santi Vives qui arrêtera assez rapidement sa collaboration en raison de non paiement de l'opération, de l'absence de contrats et de difficultés rencontrées pour l'obtention de visa de travail (complications que nous aborderons plus loin). Il est important de noter également que les concepteurs choisis ont été sélectionnés par gré à gré, ce qui sera, nous le verrons, problématique dans de multiples situations et à plusieurs égards.

c. Le cercle de la société civile

Nous rassemblons ici notamment les citoyens de la ville, les usagers de celle-ci, les personnes qui y travaillent et également celles qui y habitent ; ce cercle rassemble les auto-organisations indépendantes de la sphère institutionnelle. Les militants associatifs entrent également dans ce cercle d'influence, ainsi que les médias. Ce conglomerat d'acteurs, différents et de tout bord, constitue pour nous la sphère qui susceptible de contrebalancer les décisions verticales et centrales matérialisées par les deux premières sphères. Ce cercle constitue finalement les principaux acteurs capables de promouvoir une « démocratie participative », nécessaire à l'élaboration d'une gouvernance (urbaine) saine et qui « renvoie à l'idée d'autonomie des sujets vis-à-vis du pouvoir central » (Addi, 2007).

⁶⁸ Bureau d'études techniques

6.5. Les limites de la gouvernance urbaine : entre tout-Etat et gouvernance : Résultats de l'analyse des discours

La gouvernance urbaine, comme nous l'avons déjà établi, fait référence à un système politique où la gouvernance serait partagée entre différents acteurs. La gouvernance pose les bases d'une démocratie participative, où les institutions locales retrouvent leur pouvoir décisionnel et dans laquelle la société civile est intégrée. Dans le cas de l'opération de la restauration de la basse Souika, différents acteurs issus des divers cercles susmentionnés, vont se mettre en place, suivant des stratégies qui leur sont propres, afin de défendre leurs points de vue et leurs intérêts dans ce système référentiel.

Les acteurs clés ayant été définis, il s'agit pour nous d'analyser le jeu d'acteurs qui se met en place, l'hypothèse maitresse de départ est que la gouvernance urbaine est un paramètre de tension majeur entre la fabrique des espaces verts publics et leur fabrique dans le cadre de l'événementiel. Cette hypothèse se déclinera dans ce chapitre, à l'issue de l'observation des stratégies d'acteurs, vers l'observation des limites de cette volonté de gouvernance affichée dans le cas précis de la Souika, nous verrons donc comment se mêlent les cercles actorielles, les relations qu'ils entretiennent entre eux et leurs répercussions sur la prise de décision.

6.5.1. Concilier les changements de leadership et la pérennité politique

Le propre des opérations de requalifications et de réaménagements urbains est de durer dans le temps, la gestion des temporalités y est donc centrale. La question de la pérennité des acteurs du projet, particulièrement celle des aménageurs et des élus, est un enjeu important du dispositif d'acteurs. En effet, la fabrique d'espaces publics possède une dimension politique ; pour garder le cap, la vision politique qui l'anime devra donc se maintenir. Si cette vision est bien formulée, la réponse urbaine le sera tout autant. Dans ce sens, les acteurs du cercle politique ont un rôle décisif à jouer.

Dans le cas de la basse Souika, le cercle des aménageurs, entre bureau d'étude désigné (BET Kribèche), entreprise de réalisation, assistant à maitre d'ouvrage délégué (OGEBC) ainsi que le maitre d'ouvrage délégué (direction de la culture) est relativement stable. Il en est autrement pour le cercle des politiques (wali et ministre) qui chapote les opérations liées à la manifestation culturelle et qui connaît de multiples changements. Tout au long de la phase d'organisation de la manifestation Constantine capitale arabe 2015, de multiples modifications à la tête des administrations clés ont eu cours. Ces chamboulements ne seront évidemment pas sans conséquences sur les projets et mettent en exergue un manque de vision pérenne et globale vis-à-vis de l'événement.

Ainsi, au niveau du commissariat de gestion de la manifestation culturelle, on déplore de nombreux changements à sa tête, *« trois commissaires ce sont relayés, donc beaucoup de chamboulements, et en plus la ministre qui change et la nouvelle qui n'a pas les repères (Mme. Labidi). Et en dernier Mr Benchikh El Hocine (commissaire de la manifestation), qui*

subit des décisions des prédécesseurs » (entretien responsable cellule associative du commissariat), sans compter les démissions répétitives de nombreux conseillers et responsables des cellules au sein du commissariat. Les six conseillers du commissariat ont été recrutés pour la plupart début 2015. Le responsable de la cellule communication avoue d'ailleurs à ce sujet « *nous accusons du retard, hors de notre contrôle, j'ai été assigné récemment, y a eu plein d'idées, mais pas l'organisation qui devait aller avec a manqué, donc il fallait du temps pour rassembler les capacités humaines dans nos bureaux pour pouvoir travailler* », le responsable au commissariat de la cellule média regrette également ce manque de préparation « *si j'étais venu plus tôt, nous aurions été mieux préparés, et nous aurions pris des projets bien avant manifestation* ».

A la tête du ministère de la culture, trois ministres se succèdent. Khalida Toumi, figure de proue du début de l'organisation, qui forte de son expérience avec l'événement Tlemcen capitale islamique, prendra à charge de mener à bien la manifestation à Constantine. Seulement au cours de l'année 2014, elle sera renvoyée puis remplacée par Mme Labidi, sociologue de formation, issue du monde de la communication⁶⁹, qui obtient ainsi son premier poste politique. Elle fera l'objet de nombreuses attaques notamment par le parti travailleurs qui l'accusera de nombreuses magouilles (encadré 3), dont le détournement de certains marchés de communication de l'événementiel au profit de sa propre boîte de communication. Cela portera préjudice à sa légitimité.

L'autre différence entre les deux personnages à la tête du ministère de la culture, est d'ordre politique, Mme Labidi dans une volonté d'introduire un système de prise de décision plus participatif, en impliquant notamment les citoyens et collectivités locales à toutes les étapes des projets, voudra marquer une rupture avec sa prédécesseur. Cela lui coûtera de nombreuses critiques, notamment de la part des directions techniques et des agences en charge de réalisation, qui lui reprocheront, à travers cette politique, de remettre en cause un programme d'intervention déjà élaboré, et de cumuler du retard à une année de l'ouverture de l'année culturelle, « *il est maintenant trop tard pour se remettre dans un processus de négociation et d'acceptation populaire* » (entretien d'un responsable technique de la direction de la culture). Le workshop de mars 2015, auquel nous avons assisté, qui a eu lieu à Constantine et a regroupé bon nombre de représentants des 48 wilayas que compte le pays, est très éclairant à ce sujet. Cette réunion aspirait à donner la parole à chacun pour aider à l'élaboration d'un calendrier culturel pour la manifestation, de nombreuses suggestions y ont été rejetées pour cause de difficultés à mettre en œuvre à un mois de la manifestation. Ce workshop sera en terme de résultats assez limité, « *à un mois de l'événement, le temps n'est plus aux idées* », lâchera un membre de la direction de la culture, d'autant plus que des approches participatifs ont déjà eut lieu auparavant, sous l'administration Toumi : « *En 2013, au mois de mai à l'Hôtel Hoceine, l'ancienne ministre tous les acteurs, toutes les associations, tous les artistes, tous. Nous avons fait des ateliers, avec listings des projets et tout pour les débats, les gens ont intervenu avec les universitaires, puis nous sommes passés en plénières avec diverses interventions pour aboutir à des conclusions ? Et ce jour là les chantiers n'avaient pas*

⁶⁹ Elle a été productrice et réalisatrice de films et de court métrage

commencé. Ensuite au cours d'une autre journée en mai également, avec nous avons opéré une journée de concertation, en distribuant des formulaires à remplir, des questionnaires afin d'aboutir à des recommandations. Sur la base des débats et questions nous sommes passés en plénière et pris des conclusions (...) plénières recommandations» (entretien Zekagh, directeur de l'OGEBEC). Cela dénote d'un certain manque de continuité politique suite à la succession de deux administrations.

Encadré 3 : Extraits du Maghreb Emergent et d'Algérie Focus, à propos de la nouvelle ministre de la culture et des irrégularités observées

Pour ce challenge, la nouvelle ministre de la Culture, Nadia Labidi, aura du pain sur la planche. Quels seront les projets livrés avant avril 2015 et ceux qui ne verront jamais le jour ? Autant de questions, qui embarrassent aujourd'hui les autorités locales, qui subissent une forte pression de l'opinion publique et du gouvernement. Après le départ de Khalida Toumi, tout porte à croire que l'actuelle équipe qui dirige les différentes commissions sera maintenue, afin de ne pas chambouler les travaux qui doivent impérativement être achevés à l'échéance fixée (Maghreb Emergent, 20/05/2014).

Corruption, trafic d'influence, abus de pouvoir : La ministre de la Culture au cœur de la tourmente

La ministre de la Culture est au cœur d'une vive polémique. Elle est victime de plusieurs graves accusations de corruption, de trafic d'influence et d'abus de pouvoir. Celle qui a donné le coup d'envoi à cette campagne de dénonciation s'appelle (...) Louisa Hanoune révèle ainsi que « la fonction de ministre de la Culture et celle de propriétaire d'une agence de production ne sont pas compatibles ». « Mme Labidi possède une société de production qui s'appelle Procom International, celle-là même qui produit l'émission « Sahla mahla » diffusée chaque vendredi par l'ENTV. Il s'agit là d'un conflit d'intérêts », condamne, de son côté, Djelloul Djoudi, député du Parti des travailleurs à partir de l'APN. Il ajoutera que le film Le Patio a été produit par Procom International. Ce film a été rejeté, dans un premier temps, par la commission de lecture de la manifestation « Constantine, capitale la culture arabe 2015 », mais « après intervention d'un responsable du ministère, il a été repêché et a bénéficié d'un financement de douze milliards de centimes », note le député. Le PT accuse également Mme Labidi d'avoir donné gratuitement, pendant trois jours, le TNA à l'ambassade des Etats-Unis pour l'introduction de la troupe El Gusto en contrepartie d'une bourse aux USA pour son fils, ajoute la même source. (Algérie Focus, 28/04/2015)

A la wilaya, un manque de stabilité politique ressort également, deux walis se succéderont à sa tête, l'ancien wali Noureddine Bedoui qui sera promu à la tête du ministère de l'habitat, et Hocine Ouadah lui succédera. Noureddine Bedoui avait la réputation d'être un homme de terrain, expérimenté au vu des nombreuses opérations urbaines réalisées à Sétif sous son mandat, en témoigne dans son entretien Fatima Kribèche (dont le BET est désigné maître d'œuvre du projet de la basse Souika), « *Cela m'amène à évoquer la maîtrise de Bedoui, il avait une bonne connaissance de la ville, que moi même je ne connaissais pas, et ça pour l'architecte qui est en face, un décideur qui connaît les choses, cela facilite énormément le travail. Il avait une vision. Il ne s'agissait pas de faire le projet pour le projet, mais porter un changement pour les constantinois, un changement qui trouve sa source dans l'histoire et qui pose un vrai état des lieux.* ». Oussama Kharchi, concepteur du plan de réaménagement du

square Bennacer affirme également que « *c'est le wali de Constantine ; Mr Bedoui, qui voulait impulser une dynamique et voulait intervenir sur Constantine* », le responsable de ce bureau d'études ajoutera « *Au départ le premier wali (Bedoui) m'avait dit, tout se passe entre toi et moi, parce qu'il insistait au départ pour impliquer administration et élus, mais ça ne marchait pas. Quelle était sa vision ? Il voulait l'étendre à toute la ville, (...) Et à ce moment qu'est survenu l'événement Capitale arabe et c'était un gars de défis (...) Malheureusement l'administration n'a pas suivi. Au début, pendant que le wali était là, c'était lui qui décidait. Parce qu'il n'y avait aucun écho en bas* ». Par ailleurs, ces témoignages confirment la centralisation du pouvoir aux mains du wali sur laquelle nous reviendrons plus tard.

A propos du successeur de Mr. Bedoui, un autre architecte témoigne du fait que « *le nouveau (entendre le wali Ouadah) a pris le train en marche, il pensait qu'autour on l'aiderait, mais ce n'était pas le cas. Pour moi en conclusion : les gens de Constantine ne veulent pas, il n'y a pas d'adhésion, pas de relais entre le décisionnaire et le terrain* » (entretien avec architecte concepteur du bureau d'étude Kribeche). La coordinatrice des projets de restauration de l'OGEBEC affirme également « *Mr Ouadah est venu après Bedoui, un peu perdu au début (...) C'est quelqu'un qui était là en observateur, il a facilité les choses, mais c'est surtout la ministre Toumi, instigatrice de la manifestation qui était bien rodée, mais c'est au changement du ministre, qui prenait ses repères. L'événement était décisif pour sa carrière, en voulant bien faire et différent, elle n'a gagné qu'à se faire critiquer. Elle sautera d'ailleurs peu après le 16 avril* ». En recoupant de multiples témoignages, notamment du cercle technique, il ressort que Nouredine Bedoui et Khalida Toumi représentaient les figures phares du lancement de l'organisation de l'événementiel, ces deux personnages ont eut un rôle décisif dans le portage du projet de Constantine capitale arabe 2015 et les interventions urbaines que cela a entraîné en début de préparation de cet événementiel, leurs départs causeront de nombreux déséquilibres.

Du côté des usagers, le constat est le même, l'un des habitants concerné par les opérations de relogement, opérations mises en place en prévision des interventions prévues dans la médina, fait cas également des changements de leadership, et donc de ligne directrice, portant ainsi préjudice aux citoyens dans sa situation, « *Lorsque le directeur de la culture a commencé les réunions, il a convoqué tout le monde, tout le monde. On a répondu individuellement, et n'avons donc pas fait d'associations, bien qu'on nous allions aux réunions ensemble. On a convenu que toutes les personnes devaient être dédommagées, mais les nouveaux logements sont encore fermés. Il est vrai qu'il y a des gens qui doivent régler leur situation, vis-à-vis du fisc, de litiges d'héritage etc. et le maire a été très sympa par rapport à ça. Les contacts pour l'aménagement ont eu lieu en 2009 et depuis ça traine. Boudiaf est devenu maire et reparti, puis Bedoui, puis Ouadah, et durant ces changements, les chantiers en centre-ville n'ont pas commencé que tout était déjà remis en cause* ».

Tout ceci concourt à démontrer que la pérennité des porteurs de projet est un élément déterminant de la cohérence du projet, elle contribue à la continuité de l'opération. Les politiques constituent des acteurs centraux des projets urbains, leur soutien affiché au projet,

mais aussi la défense qu'ils prennent d'un parti stratégique, confèrent de la continuité à l'opération (Tiano, 2007). Même si nous partons du principe que l'articulation des temporalités (élections et désignation) propres aux acteurs est cruciale puisqu'elle permet de conserver une certaine alternance politique nécessaire au bon fonctionnement démocratique, il est tout de même bon de noter que ces changements, notamment sur des opérations urbaines de moyen/ long terme, font partie des données de toute opération de ce type. Dès lors, il nous apparaît plus pertinent de parler de pérennité politique, dans le sens du maintien d'une vision ou d'une stratégie à long terme, que de pérennité des personnages politiques. Dans le cas de la Souika, les deux semblent faire défaut ; les changements des politiques s'accompagnant systématiquement de changement de caps politiques qui nuisent à la continuité et à la cohérence de l'action urbaine.

6.5.2. Organigrammes flous et hégémonie du pouvoir central

Eut égard au dispositif réglementaire élaboré et à l'introduction d'une pluralité actorielle dans l'action politique, une volonté de répondre aux exigences d'une gouvernance partagée est amorcée. Afin que cette volonté se concrétise dans l'exercice réel du pouvoir, l'autonomie des acteurs devrait être garantie. Si la parole des actants et leur marge de manœuvre sont réduites, le système de gouvernance est alors remis en cause.

Dans le cadre de l'intervention au sein de la vieille ville, et donc de la partie basse de la Souika, l'office national de développement et de mise en valeur des biens protégés (OGEB) constitue le principal organisme en charge des opérations, il est officiellement l'assistant à maitre d'ouvrage délégué. Les différents entretiens qu'on a eut avec les membres de cet office ainsi que son directeur, en font l'organisme qui cristallise le mieux l'ambiguïté et le flou qui règnent dans les organigrammes, aussi bien au sein même des structures et de leur hiérarchie interne qu'entre entités administratives différentes. Cela dénote des lacunes en termes de coordination entre différents organismes.

Comme nous l'avons précédemment vu, les établissements publics à caractère commerciale (EPIC), dont fait partie l'OGEB, sont des établissements censés jouir d'une certaine autonomie décisionnelle et financière. Dans le cas de la restauration des jardins de la basse Souika, l'OGEB est censé être l'assistant à maitre d'ouvrage délégué du projet. L'opération étant sous la direction de la culture, maitre d'ouvrage délégué et le maitre d'ouvrage étant la wilaya de Constantine. Sur terrain, l'office joue plutôt le rôle de maitre d'ouvrage délégué, étant donné que la direction de la culture n'a pas réellement de compétences en matière de projets urbains ni de cellules adaptées aux interventions urbaines et patrimoniales. *« C'est assez ambigu, dans le sens où nous ne dépendons pas de la direction de la culture mais du ministère de la culture. C'est finalement une antenne de site et pas de wilaya, c'est-à-dire que dès qu'il y a des sites classés nous existons et sinon nous n'existons pas. Cependant avec les projets de restauration, il y a eu la création de la cellule technique, de suivi et de préparation aux projets de restauration dans le cadre de Constantine 2015. Du coup nous nous sommes inscrits dès le départ dans l'avènement avec cette cellule, du fait que l'ancienne antenne de*

site dans son dessin administratif n'avait pas par exemple d'architectes ni de techniciens. Cette cellule technique a donc existé pour l'événement, notre programme incluait même de l'accompagnement plus tard des chantiers qui aurait été terminés, et pour ça il fallait une dynamique de coordination avec les autres secteurs, ce qui malheureusement n'a pas été fait, car à un moment nous nous sommes retrouvés en marge, surtout avec les changements à la tête du ministère, 2 fois (ndrl à ce moment-là), des walis, nous étions marginalisés du fait que nos projets même recelaient beaucoup de difficultés. Les autorités locales n'ont pas pu assumer leurs rôles correctement et voilà » (entretien coordinatrice des projets de restauration, OGEBC).

Si, suivant ce schéma l'office obéit à la wilaya, en réalité l'OGEBC applique plus volontiers les directives du ministère de la culture que celles de son maître d'ouvrage. En effet, dans une volonté d'accélérer le processus, d'amoindrir la bureaucratie, ou bien tout simplement d'afficher son travail à sa hiérarchie, l'office court-circuite souvent les collectivités locales, ce qui ne sera pas apprécié par ces dernières. Cela aura, nous le verrons, des conséquences négatives sur ces relations avec les collectivités locales. Cet état de fait s'explique du fait que le directeur de l'OGEBC est désigné par le ministre de la culture, et que l'office dépend du ministère de la culture, ce qui constitue en réalité son supérieur direct. *« C'est compliqué. Nous, notre maître d'ouvrage est la wilaya, et Mr le wali de la ville de Constantine est représenté par le directeur de la culture, actuellement Mr. Foughali, c'est précis et nominatif. Il n'y a ni circulaire ni lois, mais ça existe dans notre convention à nous. Grossièrement, la wilaya est maître d'ouvrage, la direction de la culture maître d'ouvrage délégué et nous nous sommes assistant à maître d'ouvrage délégué, mais sur terrain nous jouons plutôt le rôle du maître d'ouvrage délégué, puisqu'on se retrouve plus à assister la direction de la culture que la wilaya. Et dans tout ça le ministère de la culture a à voir avec la direction de la culture, puisqu'elle le chapote, même si c'est une direction de wilaya. C'est un gros mélange. Rajouter à cela que nous sommes une EPIC, donc un bout du ministère, qu'on le veuille ou non, puisque nous sommes subventionnés par eux, et que notre directeur est nommé par le ministre » (entretien membre de l'OGEBC).*

Dans son entretien le directeur de l'OGEBC témoigne également de cette ambiguïté *« Nous agissons sous la tutelle du ministère, sous des ordres, nous appliquons des orientations, nous assistons à des réunions de coordinations, puis suivons les orientations, mais sur Constantine c'est la wilaya de Constantine qui est le maître de l'ouvrage, c'est elle qui gère, elle qui décide. C'est une opération commerciale pour nous. Par contre notre présence en tant que département patrimoine, est sous l'égide du ministère de la culture, du coup nous avons la double casquette, donc lorsqu'il s'agit de gestion administrative et financière c'est la wilaya mais quand il s'agit de la validation des études c'est le ministère qui intervient » (Zekagh, directeur OGEBC).*

L'autre incohérence de cet organigramme, porte sur les liens qu'entretiennent l'office et le commissariat de l'événement. En effet, ce dernier est censé intégrer en son sein une section patrimoine représentée principalement par l'OGEBC, leurs locaux auraient d'ailleurs dû se trouver au sein du commissariat. Seulement, en réalité cette section semble fictive, les deux

entités seront clairement distinctes. De l'avis du directeur de l'office, « *le commissariat fut lui-même problématique à cause des changements à sa tête, et donc des soucis de continuité, et surtout qu'il n'y a pas de passation. On avait d'ailleurs parlé au ministère des associations du fait que nous allions toucher à des parties de la ville public mais surtout des parties squattées, et nous avions du déplacé des familles, nous avions d'ailleurs demandé au comités de quartier de nous aider afin de pouvoir travailler dans ces parties là. Les commerçants aussi il fallait qu'ils soient de la partie, du coup, en 2013, c'était oui, oui, oui, et sur le terrain c'était non, non, non. On s'est donc retrouvés seuls. C'est ça le constantinois. Sur le terrain y a rien, on avance, et dès que y a un problème c'est la catastrophe alors que personne ne nous a accompagné et on a fait ce qu'on a pu. Le commerçant par exemple il faut qu'il vende à tout prix. C'est les comités de quartier qui sont téléguidés par les élus locaux ou responsables, et finalement chacun ses intérêts* ».

La coordinatrice au sein de l'office témoigne également de cet état de fait, « *L'OGEBEC n'est pas censé travaillé avec le commissariat, mais en son sein, on y existe mais pas en tant qu'OGEBEC, mais avec le comité patrimoine. Et là encore y a eu double fonction, puisque une partie du comité patrimoine c'est l'OGEBEC, il est géré par le directeur de l'OGEBEC. Vous voyez où se trouve le souci ? Moi-même je suis son assistante (au directeur) au sein de l'OGEBEC et au comité patrimoine du commissariat, et 3 autres personnes de l'OGEBEC et l'autre partie vient de la direction de la culture. Mais comme ce comité n'a pas réellement d'activités, ça stagne* ». Cela est révélateur du manque de coordination entre organismes, « *On s'est retrouvé directement de technicien à citoyen. Sans aucune aide* » déplore Mr. Zekagh. Le responsable de la cellule de communication au sein du commissariat déplore également cet état de fait, selon lui, « *Ce qui est encore plus grave c'est que le citoyen même ne sait même pas comment fonctionne l'Etat, ils pensent que tout ce qui se passe dehors c'est nous (commissariat). Et on se fait insulté pour des projets qui concernent la wilaya ou la commune* ».

Ces aveux mettent en relief plusieurs éléments, liés à l'absence d'un réel partage au sein du système d'acteur et la crise de la gouvernance urbaine. Citoyens et travailleurs ont évidemment des intérêts différents des techniciens et des politiques, l'absence des collectivités locales, comme éventuel lien entre les intervenants sur terrain, et ceux qui subissent l'action se fait ressentir.

En réunion, nous constaterons l'absence quasi-systématique des élus locaux, maire et représentants de la commune (APC). Un des architectes de la direction de l'urbanisme fera remarquer « *l'absence de la commune dans les prises de décisions, alors qu'elle pourrait constituer un acteur de poids, seulement, elle ne s'implique pas...sans doutes du fait que tout le pouvoir soit centralisé par le wali* », un élu local confie « *évidemment que je ne viens pas aux réunions, nous ne sommes pas considérés, notre parole est remise en question par tous, et la wilaya contredit nos décisions. A quoi bon ? Je ne veux pas venir juste pour signer le procès verbal de la réunion* ». Bien que ces élus devraient constituer le porte parole des citoyens qu'ils représentent, sur terrain, leur position et prise de décision sont supplantées par celles de la wilaya et du wali, qui s'avèrent être les acteurs forts et les porteurs des projets

d'intervention dans le cadre de cette manifestation. Le concepteur de la régénération du centre-ville explique qu'« en Algérie c'est le wali qui intervient parce que ...Il ne faut pas y voir un aspect négatif ou comme un empiétement sur les prérogatives de l'APC, ici, partout, pour faire bouger toutes les directions, et bien c'est le wali qui intervient, et c'est donc pour ça que tout tourne autour de lui. Je vous ne dis pas ça pour défendre celui-ci, mais pour que l'APC fasse tout, en Algérie, il faut qu'elle est les moyens, pas seulement financiers, seulement l'APC ne les a pas ». Cependant, les intérêts des membres de la wilaya sont plus liés au maintien du poste, étant donné qu'ils sont nommés par l'Etat et non pas élus (voir chapitre 5). La défaillance de la commune et les raisons de cette défaillance suggèrent la continuité d'un système vertical, où l'Etat à travers des institutions relais telles que la direction de la culture, les EPIC à l'autonomie limitée et la wilaya, perpétue « la suprématie du pouvoir central sur le local » (Mouaziz-Bouchentouf, 2008, p.5). Le flou des organigrammes semble être maintenu pour justement assurer la mainmise de l'Etat sur les prises de décisions.

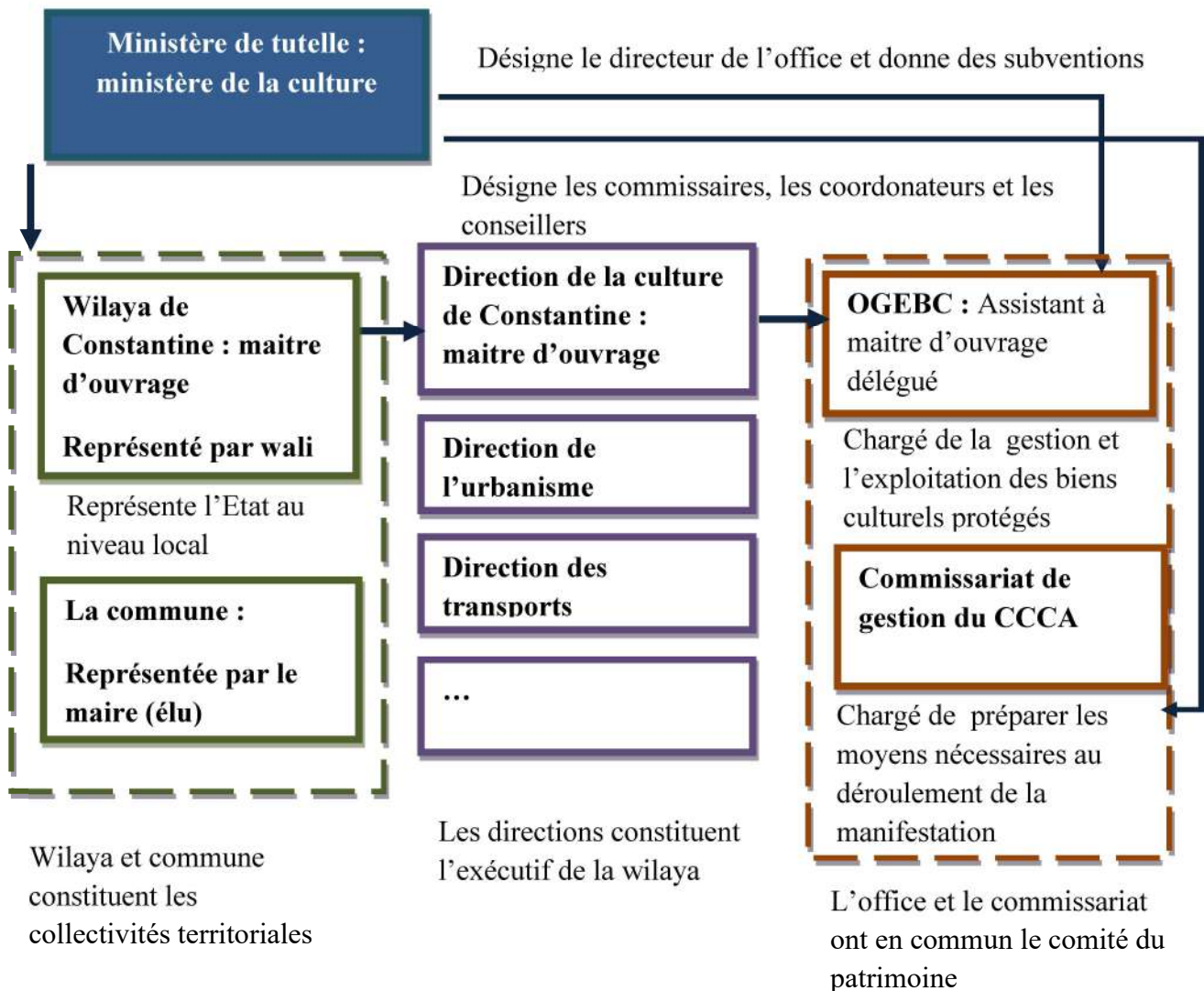


Figure 72: Organigramme entrant en jeu dans le cadre de la restauration de la basse Souika

6.5.3. Une administration kafkaïenne et des structures dépassées

La multiplication des acteurs et des institutions nécessaires à une bonne gouvernance, implique la mise en place de procédures de coordination, qui visent à assurer la continuité des actions urbaines et éviter les lourdeurs administratives. Pour ce faire, les acteurs et institutions concernés peuvent instaurer des systèmes de coordination sous forme d'organismes qui assurent la souplesse dans le traitement des actions stratégiques ou par l'élaboration de systèmes de priorisation des actions urgentes inhérentes à l'organisation événementielle.

En nous intéressant au cercle technique, on s'intéresse au le milieu qui regroupe différents acteurs de l'aménagement tels que les architectes, urbanistes et entreprises de suivi et les entreprise de réalisation des projets, et qui a un caractère privé. L'intérêt premier de ce cercle semble souvent carriériste et financier. Dans le cas de la basse Souika, tous ces acteurs sont un seul et même organisme, en l'occurrence le BET Kribèche. Ce dernier ayant acquis une certaine réputation après avoir élaboré le PPSMVSS de Constantine, se verra attribué l'un des plus gros chantiers patrimonial, en plus de la restauration de la medersa de Constantine. L'architecte Fatima Kribèche, avec laquelle nous nous sommes entretenues, dans les locaux de l'OGEBEC, et qui ne se présentera pas à plusieurs rendez-vous que nous avons proposé, répondra rapidement à quelques unes de nos interrogations⁷⁰, portant notamment sur la nature de la conception de la restauration de la basse Souika. En effet, le nom de l'opération à la base, et dans le PPSMVSS élaboré par les soins de ce même bureau d'étude, parle de la revalorisation des anciens jardins « ottomans de la basse Souika ». Mme Kribèche défendra la thèse selon laquelle la présence de ces jardins daterait de la période ottomane, avec pour preuve les relevés de plan de la vieille ville de Constantine de 1837. A ce propos d'ailleurs, Abdelwahab Zekagh dira *« Ottomans ? Bon c est un site stratifiés, y a donc plusieurs couches, y a du romain, du numide, du médinois, nous ne pouvons pas dire c'est un jardin ottoman, nous pouvons juste dire que c'est un jardin archéologique qui est stratifié point. Sachant que dans ces strates y a de l'ottomans, s'arrêter à ca serait faux. »*. L'opération est finalement officiellement rebaptisée « reconstitution des jardins archéologiques de la basse Souika » et des réserves quant à l'existence historique réelle de ces jardins, du temps de la période ottomane, comme indiqués dans le rapport du PPSMVSS, sont à noter.

D'autres imprécisions et inexactitudes, apparaissent dès la conception et indiquent l'importance limitée accordée à ce projet. Nous n'avons d'ailleurs jamais mis la main sur les plans officiels de ces jardins, et cela pour plusieurs raisons. Si Mme Kribèche, affirme les plans en sa possession, elle refusera de les transmettre, y compris à l'office de l'OGEBEC, à la direction de la culture, ou à la wilaya, qui sont les maîtres d'ouvrage de cette opération. Un entretien avec ses collaborateurs fait cas de l'absence de toute étude élaborée. Les plans n'étaient, à ce moment là, tout simplement pas encore effectués. Le BET Kribèche, dépassé par la charge de travail suite aux différents projets attribués dans le cadre de l'événementiel, se contentera de reconduire les directives du PPSMVSS et de partir de la conception élaborée

⁷⁰ L'enregistrement de l'entretien sera refusé

par le master plan de Constantine. Ce n'est cependant pas la seule raison qui peut expliquer la « prise en otage » des plans proposés à ce projet.

En effet, tous les bureaux d'études des projets prévus pour la restauration de la vieille ville dans le cadre de la manifestation culturelle, ont décidé, en signe de contestation, de ne plus transmettre leurs avancées, tant que leurs contrats ne seront pas établis. Ainsi, il s'avère que les différentes administrations dépassées par l'événement et la nature particulière des projets liés à l'événementiel, devront élaborer des contrats spécifiques à ces projets, notamment ceux concernant les groupements d'entreprises (nationales et internationales), mis en place pour l'événementiel et qui n'avait aucune jurisprudence. Les différentes administrations, exhorteront donc les BET d'avancer leurs propres fonds, sans contrats, en attendant le déblocage, en prenant l'exemple des projets réalisés dans le cadre de la manifestation culturelle de Tlemcen, où les fonds ont été remis à la fin des opérations. Cette proposition sera refusée par les aménageurs des projets constantinois, du fait de la taille des projets, des moyens humains et financiers nécessaires dépassent leur capacité propre et déplorent l'absence de garanties en cas non-obtention des contrats.

Ainsi, la veille du lancement de l'événement (16/04/2015), à cause de ce problème de non régularisation des contrats, tous les chantiers sont à l'arrêt, *« dès le départ et pour justifier les retards, nous avons expliqué qu'il fallait du temps. Cependant il y avait certains chantiers, qui auraient pu être livrés pour l'événement, à l'inauguration ou pendant l'année. Mais il était clair qu'une bonne partie ne serait faite que sur le long terme. Mais le plus important pour nous c'était d'insuffler une dynamique de sauvegarde du secteur protégé, qu'il soit appliqué et financé, et la manifestation était cette opportunité. Rien ne sera finalement livré pour la manifestation, hormis le lancement de 32 chantiers, en cours sur 95 chantiers prévus »* (entretien coordinatrice des projets de restauration, OGEBC). La gestion de la manifestation par les administrations concernées semble cahoteuse. En effet, de multiples obstacles apparaissent au fur et à mesure de l'avancement, symptomatiques du manque de préparation et de coordination qu'imposent l'organisation d'une manifestation culturelle, avec ses délais restreints.

En abordant les ressorts auxquels fait appel une ville événementiel, au cours du chapitre 3, nous avons observé que la question de la gestion des temporalités revenait systématiquement. C'est élément d'essence souvent politique et/ou social apparaît dans le cas de la basse Souika également. Les défis que représente la gestion de temporalités différentes auront plusieurs conséquences, tantôt une gestion à la « va-vite » qui entraînera son lot d'imprécisions et d'entorses à la législation, sans doute inadaptée pour ce genre de défi, *« on a travaillé dans l'urgence, avec des visions temporelles à court terme, cela donnera lieu à du bricolage au lieu de faire des projets sérieux »* (entretien d'un architecte membre de la direction de l'urbanisme). Et tantôt, le respect strict des règlements entraînera une perte de temps et d'énergie conséquente dans les méandres d'une administration lourde, non-habitée à travailler selon des délais aussi courts, *« Il y a des travaux qui peuvent être terminés en une année et d'autres qui peuvent aller au-delà de 15 ans, parce qu'ils sont structurants pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de la ville et son site »*

exceptionnel. On a malheureusement engagé un processus de long terme sur le court, sous le diktat de l'urgence, ce qui a engendré des incohérences dans le travail des différentes parties.» (Ancien président de l'association de défense du vieux Rocher dans un entretien accordé à El Watan, 20/12/2016). Plusieurs exemples peuvent être cités dans le cas du projet de réaménagement de la basse Souika, en voici les plus représentatifs :

D'abord, le système de sélection des bureaux de conception et entreprises fut problématique (tableau 10), le choix devant être effectué par l'OGEBEC en tant qu'assistant délégué à maitre d'ouvrage et validé par la direction de la culture, assistant à maitre d'ouvrage et enfin la wilaya en tant que maitre d'ouvrage du projet. Le tri a été fait à partir d'une « short list » (liste restreinte), c'est-à-dire une présélection d'organismes ayant déjà fait leur preuve dans le cadre d'autres opérations urbaines. Le procédé de *short list* existe légalement, mais avec des règles strictes, notamment le lancement d'appels publics. Cet appel public n'a justement pas été fait dans le cadre des projets d'intervention dans le cadre de la manifestation constantinoise. La coordinatrice de l'assistant à maitre d'ouvrage délégué explique « *nous nous sommes plutôt basés sur la short list que nous a communiqué la direction de la culture, étant donné qu'elle était la seule à chapoter des opérations de restauration qui est éventuellement été susceptible de s'insérer dans la manifestation, en plus des directions DUC et DLEP, qui pouvaient aider aussi. On a pris cette liste, on a noté et évalué leurs compétences (sur dossiers), d'une manière interne, et non à l'issue d'un appel, l'objectif était de ne pas avoir les gros bureaux d'étude de promotion immobilière qui auraient bouffés les petits. Et croyant bien faire, on a fait chemin inverse. Après sélection, nous nous sommes retrouvés avec une liste de bureaux constantinois, surtout du fait que l'ancien wali, Bedoui, nous avait donné l'instruction de donner priorité aux locaux, on s'y est attelé. Ce n'est qu'après qu'on pouvait appeler ceux des autres villes, avec lesquels nous avons l'habitude de travailler (...)* ». Ce procédé semble également mettre mal-à-l'aise les aménageurs qui refusent d'en parler « *je préfère que le responsable du BET réponde la dessus, qu'il se prononce, parce que moi j'ai ...je peux dire que j'ai pris le train en marche, je ne sais pas comment s'est faite* » (entretien architecte membre du BET Kribèche).

Tableau 10: Exemple de tableau des critères de sélection des bureaux d'études. Source: présentation OGEBC 08/10/2013

BUREAU D'ETUDES ROUABEH Adresse : 24 rue ZAdlabdelhamid Bellevue-Constantine-			CHEF DE PROJET Boussouf Djemai Daima Adresse : 113, cité El Yasmin, Mansourah. Constantine	PARTENAIRE BET Tertiam Architecture Pays : France Adresse : 49 rue Lemercier ; 75017, Paris	
Personnel	Matériel	Expérience professionnel	Qualifications	Personnel	Expérience professionnel
Gérant : Rouabah Zinelabidine Architecte : 02 Ingénieur : 01 Technicien Supérieur : 01	- 04 stations graphiques -Imprimante (A3-A4) -Une trieuse de plans -Une station complète de topographie - 02 tables traçantes A0 -Scanner -02Voiture	-Projet de restauration du palais du Bey depuis l'étude jusqu'à l'aboutissement des premiers contrats de réalisation et démarrage des travaux (Novembre 1984-Janvier 1993) -Chef de projet palais du Bey -dossier de classement de la vieille ville 1989 -Suivi avant-projet de restauration du vieux Mila -Recherche et rapatriement des archives spécifiques -Restauration d'un hospital rural wilaya de Batna -Levés topographiques, implantations, plans de recollement -Suivi de réalisation d'habitat, VRD, d'équipement et d'infrastructure -Etude et suivi des travaux de réhabilitation de la Place el Djabia sise à la Vieille ville de Constantine.	-Architecte qualifiée des monuments et des sites, titulaire d'un certificat de qualification des architectes des monuments et des sites. Délivré le 12 juin 2007 sous le N°33	Fondateur: Jacques Simonian (ingénieur) Gérante : Caroline Paulet (Architecte DPLG) Chef de projet : Karim Lalam Architecte: 07	-Rénovation et réhabilitation d'immeubles -Revalorisation du Patrimoine -Diagnostics -Gestion DAO de patrimoine immobilier

Ce procédé de sélection provoquera l'incompréhension des médias et l'indignation de la population (encadré 4), qui ne voyaient aucune utilité au non-respect de la réglementation en vigueur, et y perçoivent plutôt des signes de clientélisme, de corruption ou de passe droits. Un citoyen interrogé sur la sélection des organismes d'intervention s'exprime « *Il y a un manque de transparence dès qu'il s'agit d'argent. Pour moi, cette une manière de faire profiter les amis de l'argent des constantinois* ». A ce propos le responsable de la direction de la culture Djamel Foughali, avouera que ce procédé qui « *était censé nous faire gagner du temps* » n'était finalement pas une si bonne idée, « *On aurait tout simplement dû respecter la loi. Avec le recul la loi nous aurait protégé* ».

Encadré 4 : Extrait du quotidien El Watan et du Maghreb Emergent, à propos du gré à gré

Gré-à-gré systématique et généralisé

Khalida Toumi ne le cachait pas. Pour accélérer la cadence des travaux, les bureaux d'étude et les entreprises étrangères ont été systématiquement incorporés aux projets, à travers des contrats confiés au gré à gré. Mais de nombreux problèmes sont apparus en cours de route. Quelques mois avant son départ à la tête du ministère, les directeurs de l'exécutif étaient entrés en opposition au sujet jet de documents administratifs, notamment les ordres de services (ODS), que le directeur du logement et des équipements publics (Dlep) avait refusé de délivrer dans un premier temps aux bureaux d'études et aux entreprises retenus pour la réalisation de certains projets. Khalida Toumi, épaulée par le ministre du logement Abdelmadjid Tebboune, avait pourtant fini par obtenir des « ODS provisoires ».

Or, selon des sources locales qui se sont confiées à Maghreb Emergent, cette réticence du Dlep est due au fait que « certains bureaux d'étude choisis à la dernière minute n'ont toujours pas adressé leur plan d'exécution ». (Maghreb Emergent, 20/05/2014)

Le gré à gré

C'est devenu un procédé systématique et généralisé au mépris de la réglementation et du code des marchés publics, au point de susciter des doutes et des interrogations, lorsqu'on sait que des entreprises se sont vu confier par « complaisance » des projets dépassant leurs aptitudes et leurs compétences. Les multiples visites du wali de Constantine ont révélé que des bureaux d'études étrangers n'assuraient même pas le suivi des chantiers. Certains n'ont plus donné signe de vie, après avoir décroché des projets à coups de milliards. Malgré toutes les largesses, l'on a assisté à une série de retraits injustifiés. (El Watan, 26/02/2015)

D'autre part, partant du constat de l'inexpérience des bureaux d'études algériens dans le domaine de la restauration patrimoniale, des partenariats avec les bureaux d'études étrangers, jugés plus habitués à ce genre d'entreprise, ont été favorisés lors de la sélection des aménageurs candidats aux projets de restauration du secteur sauvegardé. Si l'intention semble défendable, sa mise en place sera un échec. Les administrations n'étant pas habituées à ces cas de figure et la réglementation imprécise et non opérationnelle là-dessus, cela engendrera d'énormes difficultés et causera de nombreux contre temps. « *Les bureaux nationaux manquaient de compétences dans les projets de restauration, on a démarré d'une short liste de l'office d'Alger, avec qui nous avons l'habitude de travailler, en plus d'un partenariat algéro-catalans qui a déjà été lancé auparavant, dans l'optique d'échange d'expérience et de compétence, donc ça avait commencé comme ça. Donc pour un meilleur rendement, et une*

meilleure qualité, on a fait appel à des groupements, on les a encouragé, à travers une évaluation meilleure et donc des points en plus dans le barème de la sélection (...) Ce qui a surtout porté préjudice c'est l'absence de régularisation administrative qui a créé ses problèmes. » (Entretien coordinatrice de projet OGEBC). L'une des conséquences les plus fâcheuses dans les partenariats et groupements imposés, sera dans l'établissement des contrats qui lient prestataires et maître d'ouvrage. Ces contrats ne seront pas prêts, même à la veille de la manifestation (16 avril 2015), causant la gelée du financement. En plus du retard dans l'élaboration des contrats de régularisation des bureaux d'études et entreprises sélectionnées déjà mentionné, qui occasionnera l'arrêt de la majorité des chantiers.

Il semblerait que « l'administration n'était pas outillée, en plus du problème de temps, on nous a pressé pour tout lancé, un peu comme à Tlemcen, dans le sens où il faut lancer les projets ensuite la régularisation viendra. Sauf que même à Tlemcen ça n'avait pas réussi, et ce fut un mauvais exemple, et d'ailleurs les gens commençant à savoir cela, ce sont mis à demander des garanties, de réquisition, de contrat, de financement. Et c'est compréhensible, déjà qu'en situation normale c'est leur bon droit, alors là dans un événement (...) Si les contrats ont tardé, c'est parce qu'il y avait des soucis de distribution de tâches, d'effectif compétent, surtout que ces contrats étaient différents de ce qui se faisaient d'habitude, et déjà il fallait mettre au point nos propres contrats d'assistance, ceux de l'OGEBC. Et puis non, c'est pas la bonne loi, et une coordinatrice a tout changé, puis le wali Bedoui est parti, nos contrats sont restés en instance, et quand le nouveau wali est venu, la commissaire a changé et nous a fait rectifier nos contrats, puis ils ont trainé une année à la commission des marchés, qui n'avait pas compris comment le faire ? Des conventions ? Des contrats ? Vu que ça dépasse les 400 millions. Puis on nous a exigés des marchés, puis une nouvelle loi est apparue, qui gère les maîtrises d'ouvrage délégués et qui ne donne pas droit aux EPIC d'être maître d'ouvrage délégué. Alors que l'OPGI est maître d'ouvrage délégué et que c'est une EPIC. Et là on est devenu assistant, il donc fallait encore changer le contrat, et dans ce cas si je suis assistant, je ne devrais pas faire ni les marchés, ni l'interlocuteur des intervenants, et je ne fais que l'assistance technique, c'est-à-dire superviser les études, et visiter et suivre les chantiers. » (Entretien coordinatrice de projet OGEBC).

Les bureaux d'études totalement algériens ne seront également pas épargnés. Au nombre de sept, leurs contrats n'auraient en principe pas dû avoir problèmes, seulement un témoignage renseigne sur les difficultés rencontrées « *on reçu des visas antidatés, non visés, avec un délais imposé de trois mois à partir du visa pour la transmission au contrôle financier, or le marché est antidaté de façon à ce que dès l'obtention, il est déjà expiré, vu que la date c'est celle du dépôt du dossier et non de son étude* » (entretien responsable de la direction de la culture).

Ces couacs multiples au niveau administratif occasionneront l'arrêt de la majorité des chantiers de la vieille ville, dont celui de la basse Souika, et appuient notre hypothèse selon laquelle le système de gouvernance est l'un des paramètres de tension majeurs qui caractérise une intervention urbaine sur un espace public dans notre cas, dans le contexte de

l'événementiel. Il apparaît clair que les structures habituées à travailler dans certaines règles, ont du mal à relever le défi qu'implique l'organisation d'une manifestation de ce type.

L'Etat à travers le ministère de la culture, en lançant autant de projets d'interventions urbaines, ne semble pas avoir pris la mesure des ajustements administratifs nécessaires pour accompagner les défis lancés par l'événementiel, aussi bien pour l'obligation de gestion de temporalité courte, vu la date précise à respecter (celle du 16 avril 2015 en l'occurrence), encore moins en matière d'élaboration de structures de coordination entre les différents organismes entrant en jeu. A l'image du ministère des finances et de l'économie qui infligera de multiples réserves aux contrats de financements des projets urbains liés au secteur sauvegardé, qui entraîneront le gel de la majorité des chantiers, dont celui de la basse Souika. Cela poussera la ministre de la Culture en exercice, Nadia Labidi, à déclarer que les travaux de réhabilitation de la vieille ville de Constantine sont « différés » car leur préparation et leur exécution « demandent du temps » (APS, 25/04/2015).

6.5.4. La place des contre-pouvoirs

La société civile, notamment celle issue du milieu médiatique et associatif, sont les bases de l'introduction des contrepoids nécessaires à la mise en place du jeu de la gouvernance urbaine. Ces acteurs, représentent les éléments les plus autonomes de ce système, censé assurer la participativité de l'action urbaine. Dans notre cas, en ce qui concerne le contrepoids médiatique -précisons d'abord que nos analyses du contenu média se sont focalisées sur la presse écrite. A travers de multiples revues de presses, il ressort l'existence de deux sortes de presse, une presse officielle, représentée notamment par l'APS (agence de presse service), média souvent élogieux lorsqu'il s'agit des projets lancés par l'Etat, son contenu se rapproche plus de l'information de propagande autour des événements en lien avec la manifestation, les différents obstacles rencontrés lors de cette manifestation sont souvent minimisés. Le second type de presse, désignée sous le nom de presse indépendante, fait davantage figure de contrepoids du pouvoir, même si d'autres types d'enjeux peuvent venir parasiter la qualité de l'information (publicité, lobbying etc.). Quoiqu'il en soit, c'est la presse indépendante qui mettra à jour les nombreux scandales liés aux malfaçons, à la corruption, au jeu politique, à la non prise en compte du ressenti des citoyens etc. qui faisaient partie intégrante du jeu de l'organisation de la manifestation culturelle (voir encadré 5).

Encadré 5 : Extrait du quotidien El Watan, à propos des coûts de financement

Depuis quelques semaines, des décisions de réévaluation des coûts des projets engagés pour la manifestation de la culture arabe ne cessent de faire des vagues. Certains y trouvent qu'il s'agit d'opérations mal étudiées, alors que d'autres justifient ces mesures par une gestion à la hussarde d'un événement préparé dans la précipitation. Chose qui a été confirmée hier lors d'une visite d'inspection du wali de Constantine sur les sites des principaux chantiers, dont la réalisation constitue un véritable défi pour les pouvoirs publics. (El Watan, 05/03/2014)

Si le consentement de la nature des contrats engagés avec les différents entrepreneurs en charge de ces projets, le gré à gré en l'occurrence, est acquis, la problématique reste sans conteste les avenants, et par ricochet les réévaluations qui ne sont pas pour faciliter les opérations comptables. D'ailleurs, sous couvert de l'anonymat, un responsable local, bien au fait de ce type de projet, nous confie : « Certes, c'est une première en Algérie d'avoir ce genre d'infrastructures, mais à y regarder le coût, l'on est en droit de se poser des questions quand on sait que selon des normes européennes, la nôtre coûte en vérité 15 fois plus ». (El Watan, 05/03/2014)

Le concept de la société civile renferme comme définition, la défense du bien-être général. La société civile devient dès lors le garant d'un certain équilibre dans la société, une sorte de contre-pouvoir au politique, censé éviter les dérives possibles. C'est en fait l'ensemble d'auto-organisations de la société qui évoluent en dehors des institutions étatiques. Dans le cas du système associatif en Algérie, on ne peut pas encore affirmer avoir une société civile susceptible de consolider la démocratie dans le pays, car elle n'est pas suffisamment encadrée pour jouer ce rôle, bien qu'elle doive s'organiser en contre-pouvoir qui est d'un besoin essentiel dans une société (Sidi Salah Nasri, 2010). Cela n'enlève rien au fait qu'avec le phénomène de la mondialisation, l'Algérie ait accompli des réformes importantes dans ce sens, qui mèneront à l'éclosion d'un mouvement associatif actif. Dans son article 43, la constitution affirme que « le droit de créer des associations est garanti » et l'article 41 soutient pour sa part que « les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen ». Bien que, la liberté de réunion est limitée par des exceptions législatives, « l'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations » et la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations sert de cadre à ces organisations. L'apparition et le développement d'un véritable mouvement associatif se fera à partir de 1990, phase de passage de l'ère du parti unique au pluralisme politique, grâce à la promulgation de la loi 90-31 du 04 décembre 1990. Néanmoins, les différentes associations n'ont connu un réel déploiement et une forte présence sur terrain qu'après l'an 2000 pour maintien de l'équilibre sécuritaire durant la décennie noire.

A Constantine, le mouvement associatif se répartit sur plusieurs champs d'activités notamment social, culturel, sportif, religieux, éducatif, environnemental (Sidi Salah Nasri, 2010). Constitués d'entités différentes, ces associations regroupent des acteurs de tous bords. D'abord les citoyens et probablement usagers, qui n'ont pas pu s'intégrer au processus décisionnel ainsi que les habitants et les personnes qui travaillent dans le secteur (souvent du secteur libéral, tels que les commerçants). Dans le cas de l'intervention sur la basse Souika, cette catégorie a provoqué plusieurs blocages, signes de non-concordance des intérêts entre porteurs de projet et usagers.

D'abord, le problème relatif au logement, les habitations du quartier de la Souika sont généralement la propriété de plusieurs héritiers, plusieurs familles cohabitent d'ailleurs dans un seul et même espace. Les documents n'étant pas forcément à jour, l'une des principales difficultés sera de retrouver les propriétaires de logement. Ensuite, durant l'exode rural, la Souika fut un secteur prisé par les populations défavorisées (présence d'habitations à loyers modestes), qui depuis constituent les principaux habitants, et qui se refusent à quitter leurs maisons, à moins d'une garantie de relogement. Dans ce sens, des associations, des regroupements ou plus exactement des comités de quartiers sont formés par les riverains. Ces auto-organisations tentent d'activer dans la protection du droit des habitants, au cours des réunions, elles sont rarement associées aux processus de prise de décision dans la production urbaine.

Encadré 6 : Extrait du quotidien El Watan, à propos des campagnes d'information

Une campagne de sensibilisation sera menée, en parallèle, auprès des habitants et des commerçants des quartiers concernés par ces opérations de réhabilitation, a-t-on souligné de même source. Un important programme d'accompagnement des projets de la grande manifestation culturelle attendue dans l'antique Cirta pour 2015 a été ficelé, englobant, entre autres, des opérations d'aménagement des jardins et des espaces verts, ainsi que des travaux de réhabilitation et de réaménagement des places et placettes de la ville (APS – 26/01/2014).

«Nous sommes confrontés à un véritable problème, surtout que les maisons et la plupart des sites programmés pour la réhabilitation sont encore habités par des familles ou occupés par des locataires notamment les commerçants et les artisans, ce qui nous empêche d'envisager l'installation des chantiers, en plus de tout cela, même les entreprises qui devaient commencer à travailler avec nous n'ont même pas été désignées à ce jour», nous déclare le responsable d'un bureau d'études.

«Comment veut-on respecter les délais, alors que rien n'a été fait pour dégager les lieux et évacuer les familles et les commerces», nous dira notre interlocuteur. Pour rappel, et lors d'une réunion avec l'exécutif et l'APC de Constantine, le wali de Constantine, Hocine Ouadah, avait insisté auprès des services concernés pour prévoir le relogement de 175 familles, afin de permettre de libérer les bâtisses choisies pour la réhabilitation. Toutefois, un problème délicat se pose pour les commerçants et les artisans qu'il faut délocaliser tout en leur assurant des locaux provisoires pour l'exercice de leurs activités (El Watan – 19/02/2014).

Si ces groupes peuvent avoir une influence sur des opérations d'aménagement notamment en matière de logements, la question des espaces publics semble étrangère à leurs intérêts (Kettaf, 2014). Lors de nos entretiens menés auprès des habitants du quartier, très peu de personnes semblent manifester de l'intérêt vis-à-vis du projet de la basse Souika, la majorité ignore d'ailleurs ce qu'il est prévu d'y faire, signe manifeste du manque de sensibilisation et d'informations des autorités concernées. Les entretiens menés auprès des agences intervenantes font cas de rapports problématiques avec la population, notamment les habitants, selon l'OGECB le rapport était *« conflictuel, on était déjà victimes des antécédents en matière de restauration, comme l'opération pilote de Mellah Slimane, des projets lancés et pas terminés et d'autre carrément avortés. Et ceux finalisés qui n'étaient pas forcément de qualité. En parallèle du fait que nous agissons dans un tissu ancien, et au cœur de l'activité économique du centre-ville médinois, et surtout que la zone est une plaque tournante de logements précaires vétustes qui permet d'accéder au logement social. D'ailleurs la wilaya avait déjà vidé puis rasé 25 maisons, avant que le secteur ne soit classé dans l'optique de*

reconstruire. La sauvegarde du secteur a arrêté le massacre, et les gens ont compris que c'est une opportunité pour bénéficier de logements ailleurs. En sachant que les habitants étaient modestes, squatteurs, venus d'ailleurs avec pas beaucoup de lien à cette partie de la ville et encore moins à sa protection. En plus de la décennie noire et son exode rural qui a densifié la vieille-ville, tout ça concourt à sur-peupler la vieille ville. Deux compagnes de relogement ont été faites, mais les demandes légitimes ou pas d'ailleurs n'arrêtaient pas, l'état a mis le holà avec la dernière distribution des bons au logement, reliée au dernier recensement. Et le comité de quartier avait une place stratégique pour représenter et garantir la rigueur de l'inscription, mais sur terrain, c'était maffieux, des gens qui y vivaient réellement n'étaient pas inscrits, et d'autres jamais vus dans le quartier étaient inscrits(...) Notre programme touchait 80 familles, et nous n'avons pu reloger que 24 familles, les autres attendent encore. » (Entretien coordinatrice de projet OGEBC).

Le mouvement associatif selon l'OGEBC n'était pas présent, « *tout ce qui s'est manifesté dans l'associatif s'est fait au cours de la première journée au tout début avec la ministre, où elles étaient conviées. Et y en a pas des tonnes qui activent dans la vieille ville, trois au maximum. Amis du musée, les amis du Rocher non agréé, et l'association du patrimoine. Mais concrètement aucune n'active, et n'ont pas constitué le lien avec la société civile, et c'était dommage, et avec le temps on s'est aperçus que ces associations n'avaient pas plus de liens que ça avec les gens, et qu'on était limite en avance par rapport à ça. Les amis du musée, étaient en contact avec l'un des membres à travers des expos, mais sans plus, eux aussi n'avaient plus confiance ni en l'état ni en rien, et il leur manquait la reconnaissance, matériel et autres, ça auraient pu se faire, mais à nos yeux ils n'étaient pas assez actifs.* ». Au commissariat de la manifestation le diagnostic est le même, « *Pour le patrimoine, peu d'associations se sont impliquées, y a eu un moment les amis de Cirta, mais ils avaient proposé autre chose. Hors du patrimoine. Disons que de ce que j'ai vu, il n'y a aucune association qui milite pour le patrimoine bâti ici. Où en tout cas elles ne se sont pas présentées. Des personnes, sur les réseaux sociaux existent mais en forme de regroupement, je n'en ai pas vu* » (entretien consultant commissariat de la manifestation, chargé de la cellule associative).

Encadré 7 : Extrait du quotidien Le Temps d'Algérie, interview du commissaire de la manifestation

Samy Bencheikh El Hocine, commissaire de la manifestation capitale de la culture arabe déclare à propos de "l'apport de la société civile dans la réussite de tel événement". Depuis que je suis à la tête du commissariat, je ne cesse de fournir des efforts, je subis des pressions et parfois je me surpasse pour être à la hauteur de mes responsabilités. J'ai rencontré pratiquement tous les élus, les P/APC, le P/APW, le mouvement associatif avec tous les présidents des associations. Mon souhait est d'impliquer tout le monde sans exclusion, cet événement est pour Constantine et les Constantinois et j'estime que tous doivent y participer. J'accorde une très grande importance à la presse et je reste à son écoute. (Le Temps d'Algérie, 11/10/2014).

Si le commissaire de la manifestation affiche une volonté de reconnaissance de l'apport nécessaire de la société civile (encadré 7), leur intégration au processus de concertation ou leur association aux prises de décisions demeurent limitées. Même si le consultant du commissariat nuance ses propos en donnant l'exemple des associations à vocation culturelle, avec des opérations somme toute assez limitées et peu nombreuses, « *Concernant le moment*

d'intégration des associations, le responsable indique pas en pré-event, il y a eu l'association CIRRUS, pour l'astronomie. Nous accusons du retard la dessus, hors de notre contrôle, j'ai été assigné récemment, y a eu plein d'idées, mais pas l'organisation qui devait aller avec a manqué, donc il fallait du temps pour rassembler les capacités humaines dans nos bureaux pour pouvoir travailler. Nous aurions aimé les impliquer dès le pré-event mais il n'y a pas eu mais appart couleurs en fête, cela a manqué dans la préparation de l'événement, en sachant que ces associations sont le contact direct auprès du citoyen. En plus d'une opération de distribution de roses pour le 8 mars, et cirrus pour couvrir la journée de l'éclipse, en tant que cadre scientifique, et l'association souk de la fac de médecine, et l'UNEA⁷¹ avec une journée porte ouverte sur l'événement justement». (Entretien consultant commissariat de la manifestation, chargé de la cellule associative).

Le son de cloche de ces associations s'avère différent. La plupart estiment être sollicitées que pour faire croire à l'existence d'une réelle démocratie participative, alors que dans les faits, *« les prises de décision se font sans nous, plus fait dans la hiérarchie, nous refusons de faire partie de cette mascarade »* (entretien avec le responsable de l'association du patrimoine). Idem pour l'association les amis du musée, officiellement collectif, qui dénonce *« l'instrumentalisation du commissariat des activités associatives. Les membre du commissariat ne viennent que le jour J de l'activité avec leurs photographes et journalistes, ils exploitent nos efforts pour faire la une des journaux »*. Lors des réunions d'organisation des interventions urbaines dans le cadre de la manifestation culturelle capitale arabe, nous n'avons pas noté d'associations présentes, si le cercle politique fait cas de leur inexpérience et leur désintérêt, les associations dénoncent une mise en scène et une instrumentalisation politique. Le fait est l'exercice d'introduire la société civile dans différentes étapes menant aux prises de décisions réelles est encore à ses balbutiements.

D'autre part, la restauration des jardins de la basse Souika ne semble provoquer aucun débat, pour comprendre cette absence nous évoquerons plusieurs explications. D'abord, comme évoqué durant le chapitre précédent, les jardins proprement dit ne reposent pas sur une assise historique réelle, ils n'ont jamais eu de relations avec le reste du tissu médinois, et sont plutôt assimilés à un terrain vague, *« je ne sais pas ce qu'ils veulent faire ici. Des jardins ? Il n'y a jamais rien eu ici, ça ne marchera pas, tout ce qu'ils veulent, c'est encore dépenser de l'argent »* (entretien habitant du quartier de la Souika). Les habitants du quartier de la Souika, se sentent plus concernés par le logement *« moi, tout ce que je veux c'est un toit sur la tête »* (entretien habitant du quartier de la Souika), c'est d'ailleurs pour défendre cet intérêt là, que les principales organisations associatives se sont concrétisées, sous forme de comités de quartier notamment. Enfin, les jardins de cette partie de la ville ressortent très peu dans les discours officiels, et ne font l'objet d'aucune campagne informative, ce secteur est coupé du reste du quartier, avec une série de murs en tôle ondulée et aucune plaque n'indique le projet prévu. Si on ajoute la série de contretemps, déjà mentionnés, qui ont mené au blocage de nombreux projets prévus dans la médina, il devient assez compréhensible que cette restauration ne provoque pas d'engouement.

⁷¹ Union nationale des étudiants algériens

Conclusion du chapitre 6

Le passage de la notion de gouvernement à celle de gouvernance, précisément urbaine, renvoie à l'introduction d'acteurs multiples qui entrent dans les processus décisionnel et de mise en place de projets urbains. Cette multiplicité actorielle induite par la gouvernance urbaine représente l'un des facteurs majeurs de tension entre la fabrique de l'espace public urbain, et sa fabrique dans un cadre de manifestation culturelle.

La notion de gouvernance est un concept récent en Algérie, apparue d'une volonté populaire de décentralisation de l'état, cependant son application demeure aléatoire en fonction des projets. En explorant la gouvernance urbaine au sein de la basse Souika et particulièrement dans le cadre de la restauration de ses jardins archéologiques, nous verrons que celle-ci est associée à d'autres concepts qui agissent de manière combinée : la gouvernance culturelle et patrimoniale. Les paramètres patrimoniaux et culturels constituent ici des facteurs à prendre en considération tout en introduisant des acteurs déterminants.

Les acteurs de ces différents milieux, sont divisés en trois cercles : cercle des politiques, cercle des concepteurs et celui de la société civile. L'analyse de ce jeu d'acteurs révèle des contradictions du point de vue des temporalités et des spatialités. Les résultats démontrent des difficultés de pérennisation politique et de coordination entre les structures impliquées, l'impact des contrepouvoirs est souvent réduit et l'Etat joue encore un rôle central.

Ainsi, la multiplicité des acteurs, la dualité entre le pouvoir local élu (APC/ APW) et les représentants du pouvoir central désigné, à l'image du wali et des directeurs de wilaya des différents secteurs et directions, les marges de manœuvre des collectivités locales ainsi que celle de la société civile sont très souvent restreintes. La notion de participation semble encore à ses balbutiements et le contrepoids qu'elle aurait pu constituer s'avère fortement limité.

Les pratiques relevant de la gouvernance urbaine, culturelle et patrimoniale, ne trouvent pas un terrain favorable à leur application à Constantine.

Conclusion de la troisième partie

La vieille ville de Constantine, possède la particularité d'être également un centre-ville, cela ne lui épargnera pas les difficultés de fonctionnement et l'altération du cadre bâti. Le problème de dégradation se posait déjà depuis un moment, ce qui oblige les autorités locales à y remédier en menant des actions de protection et de sauvegarde. Des actions souvent non coordonnées, qui ne permettent pas le passage du diagnostic aux interventions effectives. Le décalage entre le discours officiel concernant le patrimoine culturel algérien et la pratique du projet est important, si bien que la pratique n'a pu être l'appréhendée, ni à partir des questions techniques, ni dans son approche à la réalité historique. Cela explique la paralysie des projets patrimoniaux de cette envergure et les errements des responsables politiques ainsi que le manque de suivi dans les réflexions, en plus des obstacles d'ordre conflictuel entre les différentes instances concernées (Bouanane Kentouche, 2008). Ce qui dans notre cas occasionnera le report de la réalisation de multiples projets dont le périmètre d'action est la médina constantinoise.

L'organisation de la manifestation culturelle de Constantine, oblige les autorités à revoir leur copie en ce qui concerne la restauration de la médina, désormais dotée d'un plan de sauvegarde. Seulement, l'organisation d'un événementiel a ses exigences propres, qui ne concordent pas forcément avec celle de la sauvegarde d'un patrimoine qui nécessite une organisation de fer. Dans ce sens, C. Barthou et al., (2007) expliquent l'intérêt de l'étude des événements dans l'analyse de la ville contemporaine, qui deviennent aujourd'hui des facteurs incontournables dans la compréhension et l'analyse des faits économiques, sociaux et politiques urbains.

L'analyse des jeux d'acteurs dans le cas des jardins de la basse Souika, révèle des contradictions du point de vue des temporalités et des spatialités. Des auteurs qui ont élaboré des recherches sur la question du projet urbain au Maghreb, révèlent des objections manifestes dans lesquelles s'opère la mise en œuvre des projets urbains. A l'exemple de J-P. Carrière (2002, p.11) qui, à propos de la problématique de la mise en œuvre du grand projet urbain d'Alger, relève que ses contradictions sont le résultat du conflit entre l'aspiration à l'intégration dans une société en voie de mondialisation, d'un côté, et les difficultés croissantes à répondre aux problèmes de gestion quotidienne de la société locale ainsi que son territoire, de l'autre. Aussi, l'une des objections marquantes est la marginalisation des collectivités locales et l'absence de participation de la société civile dans la démarche de la fabrique de la ville illustrent le décalage entre les principes théoriques soulignant l'importance de la négociation dans un cadre démocratique et décentralisé et la réalité (Cattedra, 2010). Cela ressort également dans nos analyses et plus largement c'est un constat d'échec de la pratique réelle d'une gouvernance urbaine dont il s'agit.

La pratique de la gouvernance urbaine est finalement l'élément le plus évocateur de la gestion de la tension entre la fabrique de la ville en général et sa fabrique dans le cadre de l'événementiel. C'est véritablement ici que se confrontent les logiques de construction de la

ville, notamment ses espaces publics verts dans notre cas, qui traditionnellement convoquent, comme nous l'avons constaté dans le premier volet, des dimensions culturelles, historiques et patrimoniales à la logique de la gestion de l'événementiel, dont l'enjeu principal est de répondre à des exigences d'attractivité et de résultats à court terme. En sachant que chacune des logiques convoque une pléiade d'acteurs qui ont des intérêts différents et pas forcément concomitants. Dans le cas de la basse Souika, contrairement au cas du square Bennacer Bachir, ces deux logiques ont vraisemblablement échoué à être concilier.

CONCLUSION GENERALE

La place de l'espace vert public à Constantine n'a jamais fait l'objet d'une attention réelle de la part des autorités ; En conséquence, la ville accuse un retard flagrant en matière d'accès aux lieux de nature (Ali Khodja, 2011, p.265). Pourtant, les résultats de notre enquête, révèlent un intérêt grandissant de la part de la population envers les espaces verts notamment urbains, qui manifeste clairement une quête de verdure et n'hésite plus à investir le moindre espace vert qui lui soit offert. La manifestation culturelle et la dynamique urbaine induite donneront à la ville de Constantine l'occasion de se réconcilier avec ces espaces verts.

Afin d'explorer la problématique des espaces verts publics en ville introduits dans un contexte d'organisation d'un événementiel, notre réflexion s'est construite sur trois niveaux d'analyse :

- Le premier niveau concerne l'approche de la conception des espaces verts publics, il interroge la place que ces espaces occupent dans un continuum géographique, historique et culturel et cela dans différents contextes.
- Le second niveau aborde les usages contemporains des espaces verts et tente de comprendre la relation entre l'homme, la nature et la fabrique de la ville. Cette relation sera explorée à travers, d'un côté, les espaces verts urbains, et de l'autre, le rapport de ces espaces à l'événementiel. Ainsi, les espaces verts publics constantinois se révèlent être des lieux qui renvoient aussi bien aux héritages propres de la ville, aux transformations liées à l'évolution historique et urbaine de celle-ci, qu'aux usages inhérents à la pratique et la représentation des personnes qui les investissent. Cet enchaînement logique va pourtant être bouleversé par l'organisation d'une manifestation de grande envergure au niveau de la ville, qui va introduire des ressorts et des mécanismes propres aux villes événementielles et dans lesquels l'espace public sert de support.
- Le troisième niveau d'analyse va se porter sur la manifestation la plus flagrante de la tension entre fabrique d'espaces verts en ville et leur fabrique dans un contexte d'événementiel, qui est la gouvernance urbaine. En effet, le mode de gouvernance mis en place dans le cadre particulier de la manifestation entraîne l'introduction de différents acteurs, qui sont aussi bien liés à la ville qu'à l'organisation de la manifestation. Cela pose la question de la gestion de cette confrontation dans le processus de prise urbaine et celui de la mise en place de cette décision.

Ces analyses amèneront par la suite plusieurs conclusions :

L'événementiel, une arme à double tranchant

Après avoir examiné et analysé des cas d'aménagement ou de réaménagement d'espaces verts publics dans le cadre d'une manifestation culturelle, il s'avère que l'organisation d'un événementiel est capable du bon et du moins bon. Le défi que représente la réussite de ce type de manifestation occasionne des répercussions certaines sur la ville et sa fabrique, notamment sur celle des espaces publics qui nous ont particulièrement intéressés.

A Constantine, la manifestation ville « capitale de la culture arabe » pour l'année s'étalant entre 2015 et 2016, s'est avérée être un formidable catalyseur de nombreux projets urbains et architecturaux, elle a été instigatrice de travaux d'envergure dans toute la ville avec pour support les espaces publics ; à l'image du réaménagement du centre-ville constantinois ou encore du lancement des chantiers de restauration de la vieille ville. La manifestation sera également à l'origine de la construction de projets ponctuels tels que la construction de la salle de concert Ahmed Bey ou celle de structures d'accueil de standing. En offrant à la ville des équipements pérennes, la manifestation exprime une volonté de s'inscrire sur la durée. En effet, les événements culturels comptent aujourd'hui parmi les facteurs de production de nouveaux espaces urbains, de requalification ou de réécriture d'espaces, souvent hérités, qui deviennent en ce sens de plus en plus instrumentalisés pour fabriquer la ville contemporaine et créer de nouvelles urbanités (Gravari-Barbas, Jacquot, 2007).

Les projets de réaménagements d'espaces verts publics illustrent cet apport lié à l'événementiel, que nous considérons comme étant une arme à double tranchant, car si, comme nous venons de le voir, les manifestations de ce type sont pourvoyeuses de projets importants et d'une dynamique urbaine intéressante pour la ville, l'issue est souvent incertaine. Les enjeux et les exigences liés à l'organisation de l'événementiel modifient la manière classique de produire ce type d'espaces.

Ainsi, dans le cas du jardin Bennacer Bachir, le réaménagement a réintroduit un espace public dans la vie urbaine, grâce à la combinaison d'une vision de réaménagement traditionnelle, fondée sur l'histoire du lieu et celle de support d'activités induites par la manifestation culturelle. Cette combinaison réussira à créer l'« urbanisme sensible » cher à L. Gwianzdski (2009) et un support urbain réel de changements sociaux. A contrario, le projet de restauration des jardins de la basse Souika, illustre la confrontation malheureuse de nombreux groupes d'acteurs, aux intérêts différents et fluctuants, qui tantôt convergent dans le même sens et tantôt sont aux antipodes.

Sites hérités, sites à reconquérir

En travaillant sur le centre-ville de Constantine, nous intervenons sur un site qui a une longue histoire. En effet, ce site regroupe dans une même entité urbaine les principales typologies de l'urbanisme algérien : celle de « la ville arabo-musulmane », héritée de l'occupation ottomane et celle de « la ville européenne », héritée de l'occupation française. Nous constaterons que ces deux conceptions urbaines ne sont pas figées : les hommes ne se contentent plus seulement de vivre en société, désormais ils produisent de la société pour vivre, inventant ainsi de nouvelles manières de penser et d'agir sur eux-mêmes comme sur la nature qui les entoure (Godelier In Calenge, 1997), la ville de Constantine en sera témoin.

En prenant comme objet d'études les espaces verts, nous nous apercevons que ces espaces publics traduisent un véritable besoin de lieux de nature en ville. Si T. Khenoucha (2011, p.399) estime que les espaces publics les plus fréquentés sont hérités en majorité de l'époque coloniale, mais qu'ils ne jouent qu'un rôle superficiel d'agrément et n'offrent qu'un

nombre restreint d'activités. Il en est autrement pour le square Bennacer Bachir. En considérant que les espaces publics maghrébins, souvent hérités, retiennent l'attention pour ce qu'ils livrent comme clés de lecture des processus d'urbanisation et, de manière plus large, des interactions entre changement social et changement spatial (Navez-Bouchanine, 2005) ; et eut égard au réaménagement que le square Bennacer a connu dans le cadre de la manifestation culturelle, un lieu justement hérité de l'époque coloniale ; nous assisterons ici à une véritable reconquête de l'espace public, par des citoyens qui vont à nouveau le réintégrer dans la vie urbaine et sociale constantinoise.

De plus, il s'avère que les investissements contemporains dans le végétal actualisent le « rôle socialisateur » (Werquin, Demangeon, 1997, p.40) de la nature en ville. Il nous importe ici de souligner qu'outre le fait de créer un espace vert support de changements sociaux, ce sont véritablement ces changements sociaux -preuves de l'appropriation du site- qui font la « réussite » d'un aménagement. Cette façon d'appréhender les espaces publics en tant que supports de faits urbains, font que ces lieux sont considérés en tant que processus social qui se construit, fonctionne, se transforme et qui font des espaces publics, des lieux matériels de manifestation et d'expression (Samali, 2008). L'évolution la plus remarquable reste sans doute l'émergence des espaces publics où l'attraction croissante qu'ils exercent sur les citoyens qui tantôt s'emparent des usages prévus par les concepteurs tantôt découvrent et inventent mille et une appropriations et qualifications nouvelles (Navez Bouchanine, 2005).

Le citoyen entretient un lien social et culturel avec la nature en ville (Arrif et al., 2011), il en est de même au square Bennacer. L'enquête révèle un lieu de liberté (somme toute relative), de promenade, de flânerie et de détente pour certains, de sortie, de rencontre, de lecture pour d'autres. Les usagers avouent aisément y venir pour s'asseoir, manger, se mettre à l'ombre ou juste s'aérer. Ce jardin se révèle également être, comme de nombreux jardins publics du monde arabe, un lieu de rendez-vous où les amoureux, même décriés, peuvent s'installer et passer du temps, même s'ils ne peuvent être trop démonstratifs (Madoeuf, 2011, p.20).

Les résultats démontrent également la création d'un espace de mixité d'âge, de sexe et de classes sociales. En effet plusieurs tranches d'âge se mélangent, femmes et familles, qui entraient difficilement en ce lieu auparavant, font désormais partie des usagers usuels de ce jardin. En revanche, même si ces mixités de genre et de classe se retrouvent dans le square Bennacer, les usages ne sont pas tout à fait identiques, ni les emplacements au sein même de ce lieu, traduisant ainsi des usages différenciés.

D'autre part, à terme, ce square deviendra-t-il également un lieu support de contestations? Pourquoi pas. Loin des images surmédiatisées des places supports des révolutions arabes, telles que la place *etahrir* au Caire, ou de celle des martyrs à Beyrouth, le réinvestissement des espaces publics hérités et longtemps boudés dans le monde arabe, traduit la reprise en main de la ville par ses citoyens. A l'image du rassemblement de soutien qui a eut lieu au square Bennacer, rassemblement pacifiste, en soutien de la famille Merabet, qui est venu en réaction à l'assassinat d'une jeune femme constantinoise (Le matin, 10/09/2016).

Ainsi, le jardin public résultat d'une réappropriation d'un espace hérité est devenu un support d'urbanité.

Le mythe de la gouvernance urbaine

C'est dans le projet de restauration des jardins de la basse Souika, que les enjeux liés à la gouvernance prennent tout leur sens. L'implantation même de ce projet dans l'une des parties les plus authentiques de la médina de Constantine ainsi que son secteur sauvegardé, le place déjà dans un enjeu de forte importance culturelle, patrimoniale et identitaire. Si l'existence de ces jardins n'a pas été avérée sous l'empire ottoman, qui préfère les jardins de types *Fahs* en périphérie de la ville, il n'en demeure pas moins que son emplacement sur le Rocher constitue l'interface de la médina sur le Rhumel. Plusieurs discours officiels s'accorderont sur l'importance paysagère de ce site et proposent sa mise en valeur par la réimplantation de végétaux, le long d'une allée, qui longerait les berges de l'Oued.

Ce discours de revalorisation paysagère de cette partie de la médina transparaissait déjà dans les préconisations du plan permanent de sauvegarde et de remise en valeur du secteur sauvegardé de la ville, et sera repris dans le cadre de la manifestation culturelle de 2015, replaçant ainsi ce projet à la jonction de plusieurs groupes d'acteurs. Des acteurs classiques tels que les collectivités locales et territoriales ; des acteurs du champ patrimonial liés à la nature historique du site, tels que l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés garant du respect des lois du patrimoine, ainsi que des acteurs liés à l'organisation de la manifestation capitale de la culture arabe chapotée par le ministère de la culture, tels que le commissariat de l'événementiel et la direction de la culture. A cela, nous pourrions rajouter les citoyens, les associations et les médias, les acteurs de la société civile en somme, qui sont parfois associés au processus de consultation, dans une volonté de participation affichée par le gouvernement d'associer les acteurs de la vie civile aux prises de décisions.

Ainsi, en plus de la participation de la sphère classique de prise de décision locale que suppose toute intervention urbaine, s'ajoute une sphère reliée à l'importance patrimoniale du site en question, une sphère liée à l'événementiel imposée par l'organisation d'une manifestation culturelle, en plus d'une sphère civile qu'ambitionne l'Etat d'introduire dans une volonté d'appliquer les principes de la gouvernance urbaine contemporaine. Il s'agit donc ici, d'explorer dans le cadre d'une ville événementielle, le rôle que les acteurs ont eu en termes de développement urbain et d'analyser les mutations de l'action publique.

Ce type d'intervention interroge l'injonction qui suppose de maintenir la cohésion tout en s'ouvrant à la diversité et de vouloir valoriser la ville de manière externe pour s'inscrire dans les logiques d'image et d'attractivité propres à la mise en scène de l'événementiel. La première injonction concerne la nécessité de maintenir à la fois la cohésion sociale et d'accueillir la diversité. La seconde, suppose de vouloir valoriser la ville pour l'inscrire dans les logiques concurrentielles à travers les thématiques de rayonnement de la ville culturelle.

L'action publique locale contemporaine est dès lors prise dans cet ensemble de tensions qu'elle doit résoudre : développer ses territoires à partir de leurs ressources endogènes, se positionner face à d'autres territoires partenaires ou concurrents tout en maintenant la cohésion sociale (Chaudoir, 2007). Comment ces injonctions ont cohabité dans notre cas d'étude ? Vraisemblablement mal. La multiplicité des sphères d'acteurs va impliquer des divergences d'intérêts, bien que cela n'explique pas tout. Les logiques de fonctionnement internes à chaque sphère s'avèrent déjà problématiques.

Prenons la première sphère classique de prise de décision urbaine, en l'occurrence l'APC et l'APW. La dualité entre le pouvoir local (APC/ APW) qui est élu et les représentants du pouvoir central (wali et directeurs de wilaya des différents secteurs) qui sont désignés, réduit la marge de manœuvre du local en matière d'aménagement (Mouaziz-Boutchenouf, 2009, p.1) ; les moyens financiers étant également concentrés au niveau de la wilaya tendent à fragiliser la position de la commune.

Les acteurs liés à la préservation du patrimoine auront également du mal à composer avec la gestion de l'événementiel, principalement pour des raisons de temporalités différentes. Les délais courts liés à la gestion de l'urgence qu'a entraînée l'organisation de Constantine capitale arabe n'ont pu composer avec l'intervention dans la basse Souika. D'abord, eut égard à l'importance de ce site historique, des excavations et des fouilles archéologiques devront être effectuées. Le site étant dans une zone longtemps délaissée, le déblaiement à lui seul de cette zone requerra plus d'une année.

D'autre part, la mise en place de l'intervention urbaine nécessite une réadaptation des structures administratives qui n'a pas su se faire. L'exemple le plus parlant est le blocage des contrats qui relient maître d'œuvre et d'ouvrage. Etant différents des contrats habituels hors événementiel, les administrations concernées ne pourront les établir faute de cadre législatif apte à encadrer ce genre d'ajustements. Cela aura pour effet de retarder les paiements et de créer une vague de contestation auprès de la majorité des bureaux d'études œuvrant dans la médina, qui refuseront dès lors d'engager des fonds sans garanties administratives et financières.

Malgré une volonté affichée de décentralisation et d'intégration des principes de la gouvernance, le schéma effectif des prises de décision pendant l'organisation de la manifestation culturelle relève plus de la suprématie du central sur le local. L'état finance, le wali -désigné par l'Etat- décide, et les différentes directions wilayas suivant les secteurs réalisent les projets, au détriment des communes qui n'ont souvent pas leur mot à dire. Le tout-Etat relègue au second plan les prémices d'une quelconque gouvernance partagée réelle. En atteste la non-implication des citoyens et des associations, relégués absents à la plupart des réunions auxquelles nous avons pu assister. Par l'obligation de réussite inhérente à la gestion des événementiels qui favorise les raccourcis qui font gagner du temps, le processus mis en œuvre dans la prise des décisions urbaines pendant la manifestation capitale de la culture 2015 suit et renforce un schéma d'organisation vertical, celui du haut vers le bas.

Bien que les résultats soient là, ils ne sont cependant pas définitifs. Autant en ce qui concerne le système de gouvernance mis en place et enclenché par l'organisation de l'événementiel, que celui des comportements socio-urbains instaurés. Ainsi, en matière de perspectives de recherches futures et en vue d'approfondir les potentialités d'intégration effectives d'acteurs multiples qui entraînerait une plus grande participativité, il serait pour nous intéressant d'explorer davantage les modes de gouvernance mis en place dans d'autres projets conséquents à l'organisation d'un événementiel, y compris dans les projets à portée éphémère. Cela permettrait de questionner et d'évaluer les possibilités et les limites réelles de la participativité urbaine. D'autre part, les changements sociaux opérés au sein des espaces verts inhérents à la ville événementielle gagneraient à être vérifiés sur le reste des espaces publics et plus largement sur le projet urbain. Cela serait susceptible d'apporter d'autres éléments de réponses à la problématique de la conjugaison de l'événementiel à la fabrique de la ville.

De plus, notre recherche s'étant limitée à la période de l'organisation de la manifestation culturelle et à la réception de certains projets, des pistes de réflexions pourraient également se dégager dans une volonté d'intégrer une dimension temporelle longue. Il s'agirait ainsi de voir la portée des changements urbains, sociaux et de gestion observés et induits par l'événementiel sur le long terme.

BIBLIOGRAPHIE

ADDI, L., 1999. *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*. Paris : La découverte, 228 p.

AIDAT, A., 2008. *Typologie de rapports entre la ville de Constantine et son Rhumel-Boumerzoug*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

ALECSO, 2017. *Plan stratégique de l'Organisation (2017-2022) Synthèse exécutive*. www.alecso.org/fr/images/en/plan.pdf, consulté le 08/05/2018.

ALI-KHODJA, A. 2010. Aménagement urbain : la problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine. *Sciences & Technologie D*, N°32, pp 9-18.

ALI-KHODJA, A., 2011. *Espace vert public urbain de l'historicisme à la normativité -cas de Constantine*. Thèse doctorat, université de Constantine.

AMIRECHE, T., 2012. *Approche des espaces publics urbains : cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

AMIRECHE, L., COTE M., 2007. De la médina à la métropole, dynamiques spatiales d'Alger à trois niveaux. *Sciences & Technologie*, N°26, pp 71-84.

ANGLADE, M-P., 2006. Sociabilités et interdépendances au souk de Derb Cuba à Casablanca, Maroc. Portrait de deux groupes de buveurs, *Espaces et sociétés*, N°126, pp 87-102.

ARAMA, Y., 2007. *Périurbanisation, métropolisation et mondialisation des villes, l'exemple de Constantine*. Thèse de doctorat, université de Constantine, 291p.

ARNAUD, C., 2012. *Approche fonctionnelle et dynamique du portefeuille territorial d'événements culturels. Manager la proximité pour une attractivité durable du territoire*. Thèse de doctorat, université Aix-en-Provence.

ARRIF, T., BLANC, N. et CLERGEAU, P., 2011. Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 574. : <http://cybergeo.revues.org/24862>, consulté le 08/04/2016.

ASAAD, L., 2016. *La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération*. Thèse doctorat, université de Lyon.

ASCHER, F., 1997. Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N°77, pp 113-122.

ASCHER, F., 2001. *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. La Tour d'Aigues, L'Aube éditions/DATAR, 100 p.

ATKINSON, D., LAURIER E., 1998. A sanitised city ? Social exclusion at Bristol's 1996 International Festival of the Sea, *Geoforum*, Vol. 29, pp 199-206.

AVENTIN, C., 2007. *Les arts de la rue pour observer, comprendre et aménager l'espace public*, Institut de Géographie de Reims, N°123, dossier « Art et espace », Université de Reims Champagne-Ardenne, 10 p.

BAKIRI, R., 2011. *Impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine, cas des maisons hybrides*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BALLESTER, P., 2013. Les expositions universelles et internationales comme des méga-événements: une incarnation éphémère d'un fait social total? *Horizontes Antropológicos*, N° 40, pp 253-281.

BALTA, P., 2008. Alger, capitale de la culture arabe 2007, *Confluences Méditerranée* 2008/2, N°65, pp 195-198. DOI 10.3917/come.065.0195.

BARCELO, M., GILLOT, G., MARQUEZ, M., PELAT, F, PIERA, A., 2004. *Les jardins de la vieille ville de Sanaa*. Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa, Universitat Autònoma de Barcelona : Bellaterra.

BARIDON, M., 1998. *Les jardins : Paysagistes-Jardiniers-Poètes*. Paris : Robert Laffont.

BARTHON, C., GARAT, I., GRAVARI-BARBAS, M. et VESCHAMBRE, V., 2007. L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs, *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/3, <http://geocarrefour.revues.org/2155>; consulté le 23/02/ 2016.

BAZIZ, N., 2011. *Améliorer la lisibilité en ville par la signalétique urbaine- Cas d'étude : Alger centre*, mémoire de magistère, école polytechnique d'architecture et d'urbanisme, 132p.

BAZIZ, N., CHABBI-CHEMROUK, N. 2014. L'élément vert comme support d'une signalétique urbaine. *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*, Da Cunha et S. Guinand (ed.), presses polytechniques romandes, pp 109-123.

BAZIZ, N., CHABBI-CHEMROUK, N., 2017. Un square, un sexe? Le jardin du centre-ville constantinois Bennacer Bachir, à l'épreuve du genre, *Géocarrefour*[En ligne], 91/1. <https://journals.openedition.org/geocarrefour/10025>.

BAZIZ, N., 2018. La revalorisation du centre-ville constantinois : cas du square Bennacer Bachir, In urbanisme et aménagement des territoires, un aperçu de la jeune recherche francophone, *Urbia*, N° 4 hors série, Unil : université de Lausanne, pp 37-52.

BEAUFILS, M-L., JANVIER, Y., LANDRIEU, J., 1999. *Aménager la ville demain : une action collective*, Saint-Étienne : L'Aube/SECPB, 78 p.

BEAURAIN, C., 2008. La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise. *Géographie, Économie, Société* ; N° 3, p. 365-384.

BEAURAIN, C., MAILLEFERT M. et al., 2007. Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale, Rapport pour le Ministère français de l'environnement et du développement durable.

BEGUIN, F., 1983. *Arabisances. Décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord*. Paris : Dunod.

BEHRENS-ABOUSEIF, D., 2000. *La conception de la ville dans la pensée arabe du Moyen Age*. In NICOLET, ILBERT, DEPAULE (dir.), *Mégapoles méditerranéennes. Géographie restrospective*, Maisonneuve & Larose, Paris : MMSH, École française de Rome, pp 32-40.

BEKKOUCHE, A., 1997. L'espace vert urbain public : entre pratique et conception. *Insaniyat* [En ligne]. N° 2, pp 59-76. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/11510> ; DOI : 10.4000/insaniyat.11510, consulté le 27/03/2017.

BELGUIDOUM, S., 2008. La ville en question : analyse des dynamiques urbaines en Algérie, In *Penser la ville - approches comparatives*, Khenchela, pp 1-13. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00380510/document> [22/06/2010], consulté le 27/02/2017.

BENABBAS-KAGHOUCHE, S., 2010. *La médina de Constantine : entre usure du temps et imprécision des politiques de réhabilitation : Etat des lieux et évaluation critique des procédures d'intervention*. Alger : Dar El-Houda, 304p.

BENABDERRAHMANE, K. A., 2007. *Composition et esthétique dans la mise en forme de l'espace urbain ; Cas de la Brèche à Constantine et du Cours de la Révolution à Annaba*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BENHASSINE-TOUAM, N., 2004. *Approche théorique sur la notion d'Espace vert*. Constantine : Publication de l'université de Constantine.

BENHASSINE-TOUAM, N., LABII, B., 2009. Les squares de Constantine ; images et pratiques, *Sciences et technologie*, N°29, p. 19-32.

BENIDIR, F., 2007. *Urbanisme et planification urbaine (cas de Constantine)*. Thèse de doctorat, université de Constantine.

BENLATRACHE L., HADJADJ H., 2015. Le territoire mis en récit par l'événementiel : Constantine, capitale 2015 de la culture arabe, *Synergies Monde Méditerranéen*, N°5 | 2015 pp131-144.

BENZERFA-GUERROUDJ, Z., 1992. Les femmes algériennes dans l'espace public, *Arch. & Comport. /Arch. &Behav.*, Vol. 8, N°2, pp 123-136.

BERTHIER, A., GOOSSENS, S., 1964. *Constantine*. Toulouse : Ed imp. Toulousaine.

BIANCHINI, F., PARKINSON, M., 1993. *Cultural policy and urban regeneration. The West European experience*, Manchester and New York, Manchester University Press, 220 p.

BIE, 2008. Rapport de l'exposition internationale de Saragosse. Paris: BIE/ Saragosse, 2009, <http://www.bie-paris.org/>, consulté le 8/05/2017.

BION, J-Y, 2011. Que peut apporter l'analyse du système d'acteurs au diagnostic de territoire? , In CERTU, *L'analyse des systèmes d'acteurs. Diagnostics de territoires*, cahier N°1.

BLANC, N. 2009. Vers un urbanisme écologique ? In DA CUNHA (dir.) *Urbanisme végétal et agri urbanisme. Urbia*, N°8, pp 39-59.

BLONDIAUX, L., 2008. *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Seuil.

BONNEMAISON, S., 1990. City policies and cyclical events, Celebrations : urban spaces transformed, *Design Quaterly*, 147, Cambridge : MIT, pp 24-32.

BOOGAARTS, I., 1993. Festivalomania. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N°57-58, Espaces publics en ville, pp 114-119.

BOONS, F., BAAS, L. W., 1997. Types of industrial ecology: the problem of coordination. *Journal of Cleaner Production*, 5, pp 79-86.

BOUADEM GHIAT, R., 2011. *Centre-ville de Constantine, patrimoine et renouvellement urbain, réalités et réflexions*. Thèse doctorat, université de Constantine.

BOUANANE KENTOUICHE, N., 2008. Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BOUCHAREB, M., 2004. *Les zones industrielles et l'environnement urbain –cas de Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BOUCHAREB, A. 2006. Cirta ou le substratum urbain de Constantine. La région, la ville et l'architecture dans l'antiquité (Une étude en archéologie urbaine). Thèse doctorat, université de Constantine.

BOUCHAREB, A., 2008. L'architecte, le patrimoine bâti et la recomposition des centres anciens : un dilemme faustien. (Constantine, les leçons du passé). Conférence internationale sur la Médina, Tlemcen, pp 19-29.

BOUFENARA, K., 2008. *La réhabilitation comme processus du projet urbain cas de Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BOUINOT, J., 2002. *La ville compétitive, les clefs de la nouvelle gestion urbaine*, ed. Economica, La lettre du financier territorial. Paris : coll. Gestion.

BOUKERZAZA, M., 2015. *La revalorisation du patrimoine bâti par la requalification des espaces publics - Cas de la Médina de Constantine (Algérie) et de l'éco quartier Vauban à Fribourg-en Briscau (Allemagne)*. Thèse doctorat, Université Jean Monnet saint Etienne.

BOUKHEMIS K., ZEGHICHE A., 1990. Approche des déterminants de la migration interne en Algérie à travers deux cas : Constantine et Skikda. *Annales de Géographie*, T. 99, N°552, pp 180-188; https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1990_num_99_552_20958. Consulté le: 12/07/2017.

BOURDIEU, P., 1990. La domination masculine, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 84, pp 2-31.

BOUMAZA, Z., 1998. Le Vieux Constantine, ambiguïté d'un patrimoine. *Insaniyat* [En ligne], N°5, <http://journals.openedition.org/insaniyat/11774> . Consulté le 06 /04/2015.

BOURDIN, A., 2007. L'action publique de proximité dans la métropole des individus. *Telescope : la gouvernance et le management des villes*, vol. 13, N°3, pp 48-59. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00164668>. Consulté le: 12/09/2014.

BOUREGHDA, A., 1998. *Perspective de développement des espaces verts dans l'agglomération de Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BOUSSOUF, C.E., 2008. *Les acteurs de la mise en œuvre de la ville nouvelle Ali Mendjeli*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

BOUTEFEU, E., 2008. Brève histoire contemporaine de l'urbanisme végétal. Paris : Certu, www.certu.fr/fr/_Ville_et_environnement-n29.

BRULE, J. C., FONTAINE, J., 1986. *L'Algérie volontarisme étatique et aménagement du territoire*. Alger : OPU, 119 p.

BRULLOT, S., MAILLEFERT, M. et JOUBERT, J., 2014. Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale. *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, N°1 | Février 2014.

BRULLOT, S., MAILLEFERT, M., 2009. Propositions méthodologiques pour l'analyse de la stratégie des acteurs et des modes de gouvernance de projets d'écologie industrielle sur des parcs d'activités. Clermont-Ferrand : XLVIème conférence de l'Association de Sciences Régionales de Langue Française.

- BRUNET, M., 2001. *Le courtil et le paradis*. Paris : techniques et sociétés en méditerranée.
- BRUNON, H., 2009. *Questions et méthodes de l'histoire des jardins en France*. In PELISSETTI L., SCAZZOSI, L. (dir.), actes du colloque *A 25 anni dalle Carte di Firenze : esperienze e prospettive 2006*. Florence, Leo S. Olschki, coll. « Giardini e paesaggio, 2 vol., vol. I, pp11-21. <halshs-00167956>
- BURBANK, M.J., ANDRANOVICH, G., HEYING, C. H., Mega- events, urban development and public policy, *Review of policy research*, Hoboken, 2005, vol. 19-3, pp 179-202.
- BURGEL, G., 1995. *La ville aujourd'hui*, Paris : Hachette, collection Pluriel, 224 p.
- CALENGE, C., 1997. De la nature de la ville. *Les Annales de la recherche urbaine*, N°74 ; pp 12-20..http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1997_num_74_1_3115
- CALLICOTT BAIRD, J., 1992. La nature est morte vive la nature. *Le rapport du Hastings center*, Vol. 22, N°5, pp 16-23.
- CAMUS, C., 2004. L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet des inégalités de sexes ?, in DENEFFLE S. (dir.), *Femmes et Villes*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, pp 225-238.
- CARRIERE, J-P., DEMAZIERE, C., 2016. Projet urbain et grands projets emblématiques : réflexions à partir de l'exemple d'expo 98 à Lisbonne, CARRIÈRE, J-P. (dir.). *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Nouvelle édition [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, <<http://books.openedition.org/pufr/262>>. ISBN : 9782869063266.
- CATTEDRA, R., 2010. Médina. In C. TOPALOV, L. COUDROY DE LILLE, J-C. DEPAULE ET B. MARIN (dir.), *L'Aventure des mots de la ville. A travers le temps, les langues, les sociétés*. Paris : Robert Laffont, pp 729-735.
- CAZES, G., POITIER, F., 1997. Le tourisme urbain, *L'urbanisme*, n° 296, Juillet-août, pp 48-53.
- CHABI, N., 2008. *L'homme, l'environnement, l'urbanisme*. Thèse doctorat, université de Constantine.
- CHALAS, Y., 2004. *L'imaginaire aménageur*. Paris : L'Harmattan.
- CHALINE, C., 1999. *La régénération urbaine*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CHARREAUX, G., WIRTZ P., 2006. *Gouvernance des entreprises*. Paris : Economica.
- CHAUDOIR, P., 2007. La ville événementielle : temps de l'éphémère et espace festif, *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/3 | 2007, URL : [http:// geocarrefour.revues.org/2301](http://geocarrefour.revues.org/2301) consulté le 20/02/2016.

- CHERRAD, S-E, 2009. Décentralisation et gouvernance à l'épreuve du terrain, exemple de la ville nouvelle Ali Mendjeli, Constantine. In : Miossec Jean-Marie (sous la direction de), *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*. Paris : l'Harmattan, pp 221-230.
- CHERTOW, M., EHRENFELD, J., 2012. Organizing Self-Organizing Systems. *Journal of Industrial Ecology*, 16 (1), pp 13-27.
- CHIVALLON, C., 1999. La géographie britannique et ses diagnostics sur l'époque postmoderne, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 43, N° 118, p. 97-119.
- CHOAY, F., 1965. *L'urbanisme, utopies et réalités, Une anthologie*. Paris : Seuil, 447 p.
- CHOAY, F., 1992. *L'allégorie du patrimoine*, Paris : du Seuil, Paris, 288 p.
- CHOUCHAN, L. & al., 2000. *L'événement : la communication du XXI siècle*, Paris : Ed. LPM, 217 p.
- CLERGEAU, P., 2007. *Une écologie du paysage urbain*, Rennes : Apogée.
- COLLIN-LACHAUD, I., 2003. *Le prix a-t-il une incidence sur la satisfaction dans le champ culturel ? L'exemple de la fréquentation de festivals de musique rock*. Actes du colloque de la journée de recherche Prix, Consommation et Culture(s), CERMAT.
- COMMISSARIAT DE LA MANIFESTATION CONSTANTINE CAPITALE ARABE, 2014. *Le programme les grandes lignes du programme d'activités culturelles Constantine 2015*, Ministère de la culture. www.qasantina2015.org.
- CORBOZ, A., 2009. Petite typologie de l'image urbaine. In Lucie K. MORISSET, *De la ville au patrimoine urbain. Histoire de forme et de sens : textes d'André Corboz*, Québec : Presses de l'université du Québec, pp 89-117.
- COTE, M., 1983. *L'Espace Algérien, les Prémices d'un Aménagement*. Alger : Edition O.P.U, 280p.
- COTE, M., 1989. Echelles d'organisation et formation de l'espace résidentiel traditionnel dans une médina maghrébine : la médina de Constantine, In SIGNOLES P. (dir.) *les cahiers de l'URBAMA*, N°2, Tours.
- COTE, M., 1993. *L'Algérie ou l'espace retourné*. Constantine : Média-plus, 362p.
- COTE, M., 2012. Constantine, *Encyclopédie berbère*[En ligne], N°14, URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2330>, consulté le 06/06/ 2016.
- CRAWFORD, M., 1992. The World in a Shopping Mall. In M. Sorkin, *Variations on a theme park, The new American city and the end of public space*, New York: Hill & Wang, pp 125-140.

- CROZIER, M., FRIEDBERG, E. 1985. L'acteur et le système. *Sociologie politique*, Paris : Seuil.
- DA CUNHA, A., 2009. La ville entre artifice et nature. In DA CUNHA (dir.) *Urbanisme végétal et agri urbanisme. Urbia*, N°8.
- DE CONINCK, F., 2002. Une mise en intrigue instable de temporalités hétérogènes, *Temporalistes*, septembre, N° 44, en ligne, www.sociologics.org/temporalistes.
- DEMAZIERE, C, RODRIGUEZ, A., 2000. Marketing territorial et grands projets urbanistiques dans les métropoles de l'arc atlantique. Quelques réflexions à partir du cas de Bilbao, In CARRIERE J-P., FARTHING S., *Les cités atlantiques : villes périphériques ou métropoles de demain? Diagnostics et politiques*. Paris: publisud, pp 263-282.
- DENOIX, S., 2000. Unique modèle ou type divers ? La structure des villes du monde arabo-musulman à l'époque médiévale. In Nicolet, Ilbert, Depaule (dir.), *Mégapoles méditerranéennes. Géographie rétrospective*, Paris : Maisonneuve & Larose, MMSH, Ecole française de Rome, pp 912-937.
- DI MEO, G., 1991. L'homme, la société, l'espace, *Anthropos/Économica*, Paris.
- DI MEO, G., 1996. *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- DI MEO, G. (dir.), 2001. *La géographie en fêtes*. Paris : Ed. Ophrys, 270 p.
- DI MEO, G. (dir.), 2005. Le renouveau des fêtes et des festivals, *Annales de Géographie*, N°643.
- DI MEO, G., 2006. *Les territoires de l'action. Bulletin de la Société Géographique de Liège, Société Géographique de Liège*, pp 7-17. <halshs-00281466>
- DI MEO, G., 2008. Une géographie sociale entre représentations et action, *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, pp 13-21. <halshs-00281573>
- DI MEO, G., 2012. Femmes, sexe, genre. Quelle approche géographique ?, *Espaces et sociétés*, N°150, pp 149-163.
- DRIS, N., 2004. Espaces publics et limites. Les implications du genre dans les usages de la ville à Alger, in DENEFFLE S. (dir.), *Femmes et Villes*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, pp 249-264.
- DUBOIS, V., 1999. La politique culturelle. *Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris : Belin.
- DUMONT, M. et DEVISME, L., 2003. Les métamorphoses du marketing urbain, *EspacesTemps.net*, <http://espacestems.net/document1831.html>

- DUPUY, G., 1991. *L'urbanisme des réseaux, théorie et méthode*, Paris, Armand Colin, 200 p.
- DUPUY, F., THOENIG J-C., 1985. L'Administration en miettes. PARIS, FAYARD FAURE ET P. WARIN. *La construction du sens dans les politiques publiques: débat autour de la notion de référentiel*. Paris : l'Harmattan.
- FLORIDA, R., 2002. *The rise of the creative class*, New York: Basic Books, 416 p.
- FORESTIER, J-C N., 1997 (réédition). *Grandes villes et systèmes de parcs, France, Maroc, Argentine*. Éditions Norma, Institut Français d'Architecture, 381 p.
- FOURA M., FOURA Y., 2005. Ville nouvelle ou ZHUN à grande échelle ? L'exemple d'Ali Mendjeli à Constantine. In *Les visages de la ville nouvelle, Les Annales de la recherche urbaine*, N°98, pp 122-126.
- FRIEDBERG, E., 1993. *Le pouvoir et la règle*. Paris : Seuil, 448 p.
- GABRIELLE, V. Z., 1994. *Tous les jardins du monde*, Paris : découverte Gallimard, Culture et science.
- GARAT I., 2005, Images et cultures nantaises, in GARAT I. et al., *Nantes. De la belle endormie au Geography*, 22, 1, pp 54-74.
- GAUDIN, J-P., 1997. *Les nouvelles politiques urbaines*. Paris : Presses Universitaires de France.
- GAUDIN, J-P., 1998. La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises. *Revue Internationale des sciences sociales*, N°155, pp 51-60.
- GENAILLE, N., 2007. Le concept de flagship, un projet d'image en direction de l'attractivité, In *L'attractivité des territoires : regards croisés*, PUCA, pp111-117.
- GIBOUT, C, 2000. *Villes et festivals, approches comparées des festivals urbains en Grande-Bretagne et en France*, Villeneuve d'Asq, Presses Universitaires du Septentrion, 423 p.
- GILLOT, G., 2002. *Ces autres espaces, Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*, thèse de doctorat, Tours : université François Rabelais.
- GILLOT, G., 2006. Du paradis à Dream Park, les jardins dans le monde arabe: Damas, Le Caire, Rabat, *Annales de géographie*, Armand Colin, pp 409-433.
- GOLVIN, L., 2003. *Palais et demeures d'Alger à la période ottomane*. Alger : INAS.
- GRAS, P., 2007. Cardiff veut lier développement et grands événements, *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/3, URL : <http://geocarrefour.revues.org/2196>, consulté le 19 février 2016.

GRAVARI BARBAS, M., VESCHAMBRE, V., 2005. S'inscrire dans le temps et s'approprier l'espace : enjeux de pérennisation d'un événement éphémère. Le cas du festival de la BD à Angoulême, *Les Annales de géographie*, pp 285-306.

GRAVARI-BARBAS, M., 2009. La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'événement, *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2009-3, pp 279-290.

GRAVARI-BARBAS, M., JACQUOT, S., 2007. L'événement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes, *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/3 | 2007, URL : [http:// geocarrefour.revues.org/221](http://geocarrefour.revues.org/221).

GRAVARI-BARBAS, M., VIOLIER, P. (dir.), 2003. Lieux de culture, culture des lieux, Rennes : Ed. PUR, 301 p.

GRAWITZ, M., LECA, J. et THOENIG, J-C., 1985. Les Politiques publiques. Tome 4 de GRAWITZ M. et LECA, J. (dir.), *Traité de science politique*. Paris : PUF.

GROSSETTI, M., 2004. *Sociologie de l'imprévisible, Dynamique de l'activité et des formes sociales*. Paris : PUF.

GUECHI, F.Z., 2010. *Constantine, une ville, des héritages*. Alger : Média plus.

GUILLON ; V., 2011. *Mondes de coopération et gouvernance culturelle dans les villes : une comparaison des recompositions de l'action publique culturelle à Lille, Lyon, Saint Etienne et Montréal*. Thèse doctorat, université de Grenoble.

GUMUCHIAN, H., GRASSET E., LAJARGE R. et al., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos.

GWIAZDZINSKI, L., 2003. *La ville 24h/24, regards croisés sur la société en continu*, La Tour d'Aiguës, Editions de l'Aube, 224 p.

GWIAZDZINSKI, L., 2001. Le temps a rendez-vous avec l'espace, *Espaces, temps, modes de vie, nouvelles cohérences urbaines*, Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, pp 258-259.

GWIAZDZINSKI, L., 2002a. Sous l'empire du nyctémère : aménager la nuit urbaine. *Le Monde*, 6/10/ 2014.

GWIAZDZINSKI, L., 2002b. Les temps de la ville, nouveaux conflits, nouvelles frontières », in B. Reitel (et al.), *Villes et frontières*, Paris : Anthropos.

GWIAZDZINSKI, L., 2007. L'archipel des mobilités nocturnes, In MATTEI, M.-F., PUMAIN D., *Données urbaines*, Paris : Economica-Anthropos.

GWIAZDZINSKI, L., 2009. Chronotopies - l'événementiel et l'éphémère dans la ville des 24 heures. *BAGF*, pp 345-357. <halshs00551120>

HALL, C.M., 1992. *Hallmark Tourist Events, Impacts, Management and Planning*, Belhaven Press.

HALL, T., HUBBARD, P., 1996. The entrepreneurial city : new urban politics, new urban geographies?, *progress in human geography*, 20/ 2, pp 153-174.

HARDING, A., 1997. Urban Regimes in a Europe of the Cities. *European Urban and Regional Studies*. 4 (4), pp 291-314.

HARVEY, D., 1989. From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism, *Geografiska Annaler*, Vol. 71 B., pp 7-19.

HATTSTEIN, M., DELIUS, P., 2004. *L'Islam, arts et civilisations*. Italie : Konigswinter.

HECKSCHER, A., 1977. *Open Spaces. The Life of American Cities*. Nex York: Harper and Row, Publishers.

HEMINGWAY, E., 2006 (1964). *Paris est une fête*, Paris : Folio.

HILLER, H., 2000. Mega-Events, Urban, Boosterism and Growth Strategies, an analysis of the objectives and legitimations of the Cap Town 2004 Olympic Bid, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 24, N°. 2, pp 439-458

HINDA-BACHA, N., 2007. *Une ville saine pour un développement durable -cas de la ville de Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

HOWARD, E., 2001 (réédition de 1898). *Garden Cities of To-Morrow*. Nex York : book for business, 167 p.

HUET, A., SAEZ, G., (Dir.), 2002. *Le règne des loisirs, loisirs culturels et sportifs, dynamiques socio- spatiales*, éditions de l'Aube/Datar, 236 p.

HUNT, J.D., 1996. *L'art du jardin et son histoire*. Paris : éditions Odile Jacob, 113p.

IDT, J., 2009. *Le pilotage des projets d'aménagement urbain : entre technique et politique Une analyse basée sur les cas de Paris, Lille, et Chartres*. Thèse doctorat, université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2009.

ILMONEN, M., 2007. Branding city - vendre un produit ou créer une identité ? In. *Attractivité des territoires, regards croisés*, actes de séminaires, PUCA.

JENCKS, C., 2005. *Iconic building*, New York : Rizzoli, 224 p.

JOLEAUD, L., 1918. Le rocher de Constantine. *Annales de Géographie*, T. 27, N°148-149. pp 340-356.

JOUVE, B., 2005. La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté. *Revue française de science politique*, vol. 55, N° 2, pp 317-337.

JOUVE, B., 2008. La gouvernance urbaine: nouvelle catégorie d'action des politiques urbaines. *Revue internationale de sciences sociales*, N° 193.

KADDACHE, M., 2003. *L'Algérie durant la période Ottomane*. Alger : OPU.

KAGHOUCHE, M., 2010. *L'impact du tramway de Constantine sur l'image de la ville à travers l'aménagement des espaces urbains extérieurs sur son parcours*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

KASSAH LAOUAR, I., 2007. *La ville nouvelle Ali Mendjeli : acteurs et gouvernance dans le processus d'édification*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

KATEB, K., 2003. Population et organisation de l'espace en Algérie. *L'Espace géographique* N° 4, pp 311 – 331.

KETTAF, F., 2014. *La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie)*. Thèse doctorat, université Montpellier II.

KHARROUFI, M., 2000. Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb, Afrique Orient.

KHENOUCHA, T., 2011. *L'espace public, entre vocation publique et sensibilité de l'espace, cas de Constantine*. Thèse doctorat, université de Constantine.

KRIBECHE YUCEF- ALI, F-Z., 2009. *Pour une revalorisation de l'espace public traditionnel dans la vieille ville de Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

KRIBECHE, F-Z., (2007-2012). *Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés (PPSMVSS). 1ère phase, 2ème phase et rédaction finale. Secteur sauvegardé. Vieille ville de Constantine*.

LAHOUEL, H., 2011. *L'espace vert urbain entre l'imaginaire et la réalité : Cas de Batna (Algérie)*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

LAKEHAL, A., 2013. *La fabrication plurielle de centralités dans la périphérie de Constantine : le cas de la Ville nouvelle Ali Mendjeli*. Thèse doctorat, université de Tours.

LAMIZET, B., 2002. *Le sens de la ville*, coll. Villes et sociétés, Paris : L'Harmattan.

LANDRY, C., 2000. *The creative city, A toolkit for urban innovator*, London : Earthscan.

LARCHER, J L., GELGON, T., 2000 (3^{ème} édition). *Aménagement des espaces verts urbains et de paysage rural : Histoire-Composition- Eléments construits*. Paris : Editions Tec et Doc Lavoisin, 502 p.

LARDON, S., TONNEAU, J. P., RAYMOND, R., CHIA, E., CARON, P., 2008. Dispositif de gouvernance territoriale durable en agriculture. Analyse de trois situations en France et au Brésil. *Noréis* (209), pp 17-36.

LASCOUMES, P., LE GALES, P., 2014 (4e éd.). Instrument, In BOUSSAGUET, L. et al. , *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Références, pp 325-335.

LAURIE, M., 1986. *An introduction to Landscape Architecture*, New York: Elsevier Science Publishing.

LE CORBUSIER, 1957. *La Charte d'Athènes*. Paris : Éd. De Minuit.

LE GALES, P., 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 45 (1), pp 57-95.

LE GALES, P., 2003. *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Paris : Presses de Sciences Po.

LE GALES, P., 2006. *Gouvernance*. In BOUSSAGUET L., JACQUOT S. ET RAVINET P. (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris : Les presses de Sciences Po, pp 244-251.

LEFEBVRE, H., 1968. *Le droit à la ville*, Paris, anthropos.

LEFEBVRE, H., 1970. *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, pp 155-180.

LEFEVRE, P., 2008. *Voyages dans l'Europe des villes durables*. Paris : Certu/Puca.

LENOIR ANSELM, C., 2008. *Mises en scènes des villes : métropolisation et construction de l'image de la ville. Analyse des théâtralités de l'espace public élargi de Toulouse*. Géographie. Université Toulouse. <tel-00340663>

LIEUTAUD, J., 1998. Phénomène événementiel et aménagement urbain en milieu méditerranéen. L'exemple de Séville. In. *Petites et grandes villes du bassin méditerranéen*. Collection de l'Ecole de Rome, N° 246, Rome.

LIEUTAUD, J., 2002. La ville de Rome et l'opportunité du jubilé de l'an 2000. In Carrière Jean-Paul (dir.). *Villes et projets urbains en Méditerranée. Nouvelle édition* [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, <http://books.openedition.org/pufr/262>>. ISBN : 9782869063266, pp 87-97.

LORRAIN, D., 2000. Gouverner les villes. Questions pour un agenda de recherche. *Pôle Sud*, vol. 13, N°1, pp 27-40.

LUCCHINI, F., 2006. Capitales Européennes de la Culture. Changer l'image internationale d'une ville, *les Annales de la recherche urbaine*, N°101. Economies, connaissances, territoires, pp 90-99.

LUSSO, B., GREGORIS, M-T., 2015. Pérenniser l'événementiel culturel dans la métropole lilloise après la Capitale européenne de la culture », *Rives méditerranéennes* [En ligne], N°47 , URL : <http://rives.revues.org/4593> , consulté le 03/09/2016.

MABROUK, S., 2002. Les Flagship Stores : de la virtualité à la matérialité, *Réalités*, n°849, Avril 2002, disponible sur : <http://www.tunisieinfo.com/realites/849/sptendances.html>

MADOEUF, A., 2012. La vieille ville du Caire et le beau jardin: un conte urbain contemporain, In BERTHOLD, E. Les quartiers historiques. Pressions, enjeux, actions. Québec : presses de l'Université Laval, pp 9-23 <halshs-01023531 >

MAILLEFERT, M., 2009. Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : le cas de trois sites de la région Nord-Pas de Calais. *Revue Vertigo*, 9(2), 1-15, mise en ligne le 29 septembre 2009, consulté le 24 novembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/8689>, DOI : 10.4000/vertigo.8689.

MAILLOCHON, F., 2004. Violences dans l'espace public, In DENEFFLE S. (dir.), *Femmes et Villes*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, pp 207-224.

MARTIN, M., 1992. *Trois siècles de publicité en France*, Paris : Odile Jacob, 430 p.

MEDA-CORPUS. 2001. Architecture traditionnelle méditerranéenne. 7p. URL: www.meda-corpus.net/frn/portails/PDF/F1/Al_t08, consulté le 06/06/2018.

MEHDI, L., 2010. *Structure verte et biodiversité urbaine L'espace vert : analyse d'un écosystème anthropisé*. Thèse doctorat, université de Tours.

MEHDI, L., CHRISTIANE W., DI PIETRO F., SELMI W., 2012. Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert a la trame verte. *Vertigo* [En ligne], Volume 12 Numéro 2. URL : <http://vertigo.revues.org/12670> ; DOI : 10.4000/vertigo.12670, consulté le 08/10/2012.

MENOUER O., ZEROUALA M.S, DAHMEN A., 2017. Le Fahs d'Alger : une alternative pour la requalification du tourisme littoral ? *Études caribéennes* [En ligne], N°36, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/10829>, consulté le 06/06/2018.

MENY, Y., THOENIG, J.-C., 1989. *Politiques publiques*. Paris : PUF, 1989.

MERABET, S., 2012, *Les femmes et les espaces publics à Constantine*. Thèse de doctorat, université de Constantine, 482 p.

MERCIER, E., 1903. Constantine, son centenaire (1837-1937). Vol. 44, de *recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine*, Constantine : Editions Braham.

MERCIER, G., 2010. La ville du patrimoine mondial face au défi politique de sa propre image, *Géographie et cultures*, URL : <http://gc.revues.org/1832>; DOI : 10.4000/gc.1832, consulté le 30/09/ 2015.

MERLIN, P., CHOAY, F., 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme*. Paris : Presse Universitaires de France, 843 p.

MEROUANI, H., 2001. *L'impact du mode d'intervention de l'urbanisme colonial sur la médina de Constantine*. Mémoire de magistère , université de Constantine.

MESSALI, S-E., 2016. *Constantine Capitale de la Culture arabe 2015, quel apport de l'événementiel à la ville par une démarche de projet urbain ?* Mémoire de magistère, université de Constantine.

MESSAHEL, A., GHODBANI, T., 2011. Les terres agricoles et les espaces naturels face à la ville : le cas d'Oran, Algérie. *Cahiers thématiques : architecture, histoire, conception*, N°11, pp 151-164.

MEVELLEC, A., 2005. *La construction politique des agglomérations. Logiques politiques et dynamiques institutionnelles. Une comparaison franco-québécoise*. Thèse de doctorat de Science politique, Université de Rennes 1.

MILOUS, I., 2006. *La ville et le développement durable, Identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville -Cas de Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES, 2011. *Un grand projet de modernisation urbaine d'une capitale régionale, Constantine, métropole intérieure méditerranéenne*. Wilaya de Constantine.

MINISTERE DE LA CULTURE, 2006a. *Schéma directeur des zones archéologiques et historiques*. Alger.

MINISTERE DE LA CULTURE, 2006b. *Alger, capitale de la culture arabe 2007*, programme du comité national.

MINISTERE DE LA CULTURE, 2011. *Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011, Programme des activités culturelles*, www.tlemcen2011.dz.

MIOSSEC, J-M., 2009. *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*. Paris : l'Harmattan.

MIRANDA, M., CERMAKOVA, E., 2009. L'impact de l'événementiel dans le développement touristique des villes : typologies, effets spatiaux et représentation des territoires ; *Bulletin de l'Association de géographes français*, 86e année, 2009-3 (septembre). pp 388-397. http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2009_num_86_3_2683.

MIRATA, M., 2004. Experiences from early stages of a national industrial symbiosis programme in the UK: determinants and coordination challenges. *Journal of Cleaner Production*, 10, pp 967-983.

MOSBAH, Z., 2008. *Urbanisme Colonial du XIXème et XXème Siècle de la Ville de Constantine : Confrontation de deux systèmes de représentation*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

MOUAZIZ-BOUCHENTOUF, N., 2008. Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran, In *Penser la ville – approches comparatives*, Khenchela, 159p. <halshs00381584>

MOUAZIZ-BOUCHENTOUF, N., 2014. *Foncier et immobilier à Oran législations et stratégies d'acteurs*. Thèse de doctorat, université d'Oran.

MOUJAHID, A., 2008. *Le « gouvernement » du grand Casablanca à l'épreuve de la gouvernance urbaine. Gouvernance, planification et aménagement urbains du Grand Casablanca*. Thèse de doctorat, université Paul Valéry- Montpellier III.

MOULINE, S., 1981. *La ville et la maison arabo-musulmanes*. Paris : Centre national de documentation pédagogique.

MULLER, P., 1995. Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde. Presse universitaire de France, 127 p.

MULLER, P., 2009. *Les Politiques publiques*, Paris. PUF, coll. « Que sais-je ? ».

MULLER, P., SUREL, Y., 1998. *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien.

NOUI, N., ROUAG, J., 2008. Les espaces verts dans la ville : leur importance dans les stratégies de développement urbain durable. Actes de colloque, université Annaba.

OGEBC, 2013. Programmation de Constantine capitale de la culture arabe 2015/ DEGP/2013, Ministère de la Culture.

OSTROM, E., 1990. *Governing the commons: the evolution of institutions for collective actions*. Cambridge: Cambridge University Press.

OUARAS, K., 2015. L'espace urbain algérois à l'épreuve de ses graffiti, *Insanyat*, N°12, pp 157-179.

OUETTAR, T., 1977. *Ez-zilzel (le séisme)*. Alger : SNED.

OZOUF-MARIGNIER, M-V., VERDIER, N., 2000. L'événement : un objet historique à emprunter, *L'espace géographique, L'événement spatial en débat*, N°3, pp 218-223.

PAGAND, B., 1989. *La médina de Constantine (Algérie): de la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine*. Poitiers : Centre interuniversitaire d'études méditerranéennes.

PAGAND, P., SAHRAOUI B., 1998. L'aménagement du centre ancien de Constantine. *Cahiers de l'URBAMA*, N°14, Université François Rabelais, pp 109-123.

PANERAI, P., 1989. Sur la notion de la ville islamique. *Peuples méditerranéennes*, pp 13-27.

PAQUOT, T., 1994. La nouvelle nature de l'urbanisme. *Urbanisme*, N° 278-279, pp 51-54.

PAQUOT, T., 2001. La fête en ville, *Urbanisme (en ligne)*, N°331, juillet- août 2003.

PAQUOT, T., 2004. Ville et nature, un rendez-vous manqué ? *Diogène*, N°207, pp 83-94.

PETRUCIOLLI, A., 1990. Dar al-Islam : architecture du territoire dans les pays islamique. Paris : éditions Mardaga, 148 p.

PIERRE, J., 1999. Models of Urban Governance, the Institutional Dimension of Urban Politics. *Urban Affairs Review*, 34 (3), pp 372-396.

POIVERT, M. 2007. *L'événement : les images comme acteurs de l'histoire*. Paris : Edition du Jeu de Paume, pp 13-26.

PORDANY-HORVATH, C., 2004. La genèse des jardins en islam et les jardins historiques de Marrakech, Workshop de la CUPEUM Marrakech. Université de Montréal: Chaire UNESCO paysage et environnement; 17p.

POUSIN, F., 2005. Figurer la ville, p. 9, In POUSIN, F. (dir.), *Figures de la ville et construction des savoirs, Architecture, urbanisme, géographie*, ed. CNRS, Paris, 202 p.

PRADEL, B., 2007. Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/3, URL : [http:// geocarrefour.revues.org/2177](http://geocarrefour.revues.org/2177), consulté le 07/03/ 2015.

RAGON, M., 1971. *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes*. Volume 1. Paris : Casterman.

RAVEREAU, A., 2003 (réédition). *Le M'Zab, une leçon d'architecture*. Arles: Actes Sud-Sindbad, 222 p.

- RAYMOND, A., 1987. Les caractéristiques d'une ville arabe moyenne au XVIII^e siècle : Le cas de Constantine, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, Volume 44, N° 1, pp 134-147.
- REDJEL, N., 2008. L'affirmation de la différence à travers le cas du boulevard Victor Hugo à Constantine, Algérie, In DENEFFLE, S. (dir.), *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp 47-59.
- REYGROBELLET, M.B., 2007. *La nature dans la ville biodiversité et urbanisme*. Editions des journaux officiels, 182p.
- RONCAYOLO, M., 2002. *Lectures de ville. Formes et temps*. Marseille: Parenthèses, 386p.
- ROSEMBERG, M., 2000. *Le marketing urbain en question, production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*. Paris : Anthropos, coll. Villes.
- RUTTEN, M., 1966. *Babylone. "Que sais-je"*. N°292, Paris : Presses universitaires de France, pp 68-71.
- SAFAR-ZITOUN, M., 1996. *Stratégies patrimoniales et urbanisation : Alger 1962-1992*. Paris : l'Harmattan, 297p.
- SAFAR-ZITOUN, M., 2001. Alger ou la recomposition d'une métropole, *La pensée de midi*, 2001/1, N° 4, pp 30-35.
- SAHRAOUI, B., 2004. *Pouvoir municipal et production de la ville coloniale de Constantine (1854- 1903)*. Thèse de doctorat, université de Constantine.
- SAIDOUNI, M., 2010. *Eléments d'introduction à l'urbanisme*. Alger : Casbah édition, 199p.
- SARRAUT, A., 1930. *Grandeur et servitude coloniales*. Paris : Éditions du sagittaire.
- SEMMOUD, N., 2007. *La réception sociale de l'urbanisme*. Paris : l'Harmattan, 251p.
- SEMMOUD, N., 2011. La ville rend libre, *Égypte/Monde arabe*, N° 9, pp 37-54.
- SFEZ, L., 1973. *Critique de la décision*. Paris : Presses de Sciences Po.
- SIDI SALAH NASRI, Z., 2010. *La gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable. Cas de L'amélioration urbaine à la cité Zouaghi à Constantine*. Mémoire de magistère, université de Constantine.
- SIGNOLES, P., 1999. *L'urbain dans le monde arabe, politiques, instruments et acteurs*. In SIGNOLES, P., EL- KADI, G., SIDI BOUMEDINE, R. CNRS-Edition.

SIRE, E., 1985. La nature des jardins, *Coll. Aménagement des espaces libres*, N°19. Paris : J. SIMON.

SMITH, A., 2012. *Events and urban regeneration: the strategic use of events to revitalize cities*, London : Routledge, 320 p.

SOKOLOFF, B., 2016. Le projet urbain de Barcelone : spécificité et modalités de réalisation. CARRIÈRE, J-P. (dir.). *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Nouvelle édition [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, <<http://books.openedition.org/pufr/262>>.

STEFULESCO, C., 1993. *L'urbanisme végétal*. Paris : IDF, 322p.

TALIANO-DES GARETS, F., 2007. *Les métropoles régionales et la culture : 1945-2000*. Paris : La Documentation française

TESSA, A., 2007. *L'Algérie. Histoire d'une construction spatiale 1960-2005*. Paris : Editions Publisud.

THOMAS, O., 2002. Démocratie participative et gouvernance urbaine : la permanence d'un mythe. *Pouvoir*. N°104. (En ligne), 143-158. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2003-1-page-143.htm>. Consulté le : 26/03/2015.

TIANO, C., 2007. Les fauteurs d'imaginaire. *Construction d'un imaginaire et jeu d'acteurs dans les opérations de requalification urbaine Euralille, Euroméditerranée et Neptune*. Thèse doctorat, université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.

TOUAM, N-E., 2012. *Le centre historique de Constantine la conservation intégrée: une nécessité impérieuse vers la reconstruction du quartier Souika*. Mémoire de magistère, université de Constantine.

TOUSSAINT, J-Y, 1996. Le collectif d'énonciation de l'espace: production contemporaine de l'espace et modalités de professionnalisation. *Espaces et Sociétés*, N°84-85.

TOUSSAINT J-Y., ZIMMERMANN M., 2001, User, Observer, Programmer et Fabriquer l'espace public, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 248 p.

TURNER, T., 1978. The Design of Open Space, *Landscape Design for the Middle East*, Cochrane Timothy, Brown Ali and Jane, pp 22-34.

UNIVERSITE ROMA III, 2004. *Master plan de la Médina de Constantine ; éléments pour la requalification de la médina de Constantine (projet guide)*. Direction de l'urbanisme et de la Construction, Wilaya de Constantine.

URBACO, 1984. *Etude de la restructuration et de la rénovation du Rocher de Constantine*. Constantine : Urbaco.

URFALINO, P., 1987. La municipalisation de la culture. In CHAZEL F. (ed.), *Pratiques culturelles et politiques de la culture*, Bordeaux : Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, pp.53-74.

VACHER, H., 2005. *Villes coloniales aux XIXe-XXe siècles. D'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran)*. Paris : Essais et guide bibliographiques, 191p.

VALLET, LESCHI, E., BERNARD, I., 1937. *Constantine, Son passé, son centenaire (1837-1937), Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine*. Vol. LXIV, Constantine : édition Brahame.

VALVERDE, R., 2010. Espace et publicité Les interactions entre la marque et la ville, *Géographie et culture*, pp 77-89.

VAYSSETTES, E., 2002. Histoire de Constantine sous la domination Turque de 1517-1837. Paris : Ed Bouchène. 255p.

VIVANT, E., 2007. Les événements *off* : de la résistance à la mise en scène de la ville créative », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/3, URL : [http:// geocarrefour.revues.org/2188](http://geocarrefour.revues.org/2188) ; consulté le 19/02/ 2014.

VUIGNER, R., 2016. Marketing territorial et branding territorial : une revue de littérature systématique, *Working Paper de l'IDHEAP*, N°2, université de Lausanne. WATERMAN S., 1988, Carnivals for elites ? The cultural politics of arts festivals, *Progress in Human*.

WEBER, M., 1971 (1921). *Économie et société*, Traduction du tome 1, Paris, Plon.

WEISS, T. G., 2000. Governance, good governance and global governance: conceptual and actual challenges. *Third World Quaterly*, 21 (5), pp 795-814.

WERQUIN, A-C, DEMANGEON, A., 1997. L'entrelacs du végétal et de l'urbanisation. *Les Annales de la recherche urbaine*, N°74, pp 40-47.

ZUKIN, S., 1995. *The Cultures of Cities*, Londres/ Cambridge : Blackwell, 336 p.

Presse écrite

ALGERIE FOCUS, 28/04/2015. « Corruption, trafic d'influence, abus de pouvoir : La ministre de la Culture au cœur de la tourmente », Wakli E., <http://www.algerie-focus.com/2015/04/corruption-traffic-dinfluence-abus-de-pouvoir-la-ministre-de-la-culture-au-coeur-de-la-tourmente/>

APS, 18/10/2012, « Travaux d'urgence dans la vieille-ville de Constantine », Bouchama.

APS – 16/12/2013, « Constantine, capitale 2015 de la culture arabe : 18 opérations de réhabilitation dans la Médina ».

APS, 11/2013, « Culture arabe/Constantine : le gré à gré pour les projets ».

APS, 30/10/2014, « Constantine, capitale de la culture arabe 2015 : réception du tiers des projets de restauration en avril »

APS, 25/04/2015, « Les chantiers de réhabilitation du patrimoine constantinois tardent à démarrer », rédaction. http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LaVille/souika/articles/APS25_04_15.htm

EL ACIL, 20/03/2010, « Le Casino municipal de Constantine, qui s'en souvient ? », MEZGHICHE A.

EL WATAN, 05/03/2014, « Préparatifs de l'événement de 2015. Le coût de la salle Le Zénith jugé trop excessif », N. BENOUAR.

EL WATAN, 19/02/2014, « Projets de la capitale de la culture arabe Ça traîne à la vieille ville », SELMANE A.

EL WATAN, 13/03/ 2015, «Constantine, capitale de la culture arabe», le gouffre de l'argent public ». ABANE M.

EL WATAN, 17/02/2015, « La responsable de la communication claque la porte ». F. METAOUI.

EL WATAN, 17/04/ 2015, « Des architectes passionnés en colère ».

EL WATAN, 24/05/2015, « Constantine, capitale de la culture arabe» : Le Zénith des suspensions », rédaction.

EL WATAN, 26/02/2015, « Constantine capitale de la culture arabe 2015 : Les bobards d'une manifestation de A à Z ».

EL WATAN, 26/06/2016, « un projet qui suscite des remous », Yousra S.

EL WATAN, 20/12/2016. "Alors que la restauration a coûté près de 8 milliards de dinars. La Médina de Constantine est-elle perdue ?",

EL WATAN, 13/01/2018, « Parc urbain du Bardo : Le projet transféré à la direction de l'urbanisme », Salem Y.

HUFFPOST ALGERIE, 18/11/2014, « L'artiste franco-tunisien eL Seed est à Alger pour peindre un immense calligraffiti », RONDELEUX N., http://www.huffpostmaghreb.com/2014/11/28/street-art-calligraffiti-el-seed_n_6237210.html

HUFFPOST, 6 /11/2014, « DJART s'empare des rues d'Alger du 6 au 15 novembre », BAALA H., http://www.huffpostmaghreb.com/2014/11/06/djart-alger-art_n_6116104.html.

L'EXPRESSION, 23/10/2014, « Djart'14 à Alger, Voir la ville en couleur! », journal HIND O., <http://www.lexpressiondz.com/culture/204272-voir-la-ville-en-couleur.html>

HUFFPOST, 23/09/2016, "El Medreb ", collaboration inédite entre artistes et habitants pour redonner vie aux quartiers d'El Hamma, http://www.huffpostmaghreb.com/2016/09/23/el-medreb-hamma_n_12150188.html.

L'EXPRESSION, 24/09/2016, « «El medreb» à El hamma Une mémoire résolument à sauvegarder! », HIND. O.

LA TRIBUNE, 18/02/2013, « le programme pour « Constantine capitale de la culture arabe » entériné, requalification des infrastructures culturelles existantes et réalisation de nouvelles », NH.

LE CARREFOUR, 18/04/2015 « Constantine capitale de la culture arabe 2015: C'est parti ! », ABDELKADER B.

LE MATIN, 10/09/2016, « Rassemblements à Alger, Constantine et Oran en hommage à Amira Merabet»

LE MONDE, 19/ 12/ 1982, LEFEBVRE H.

LE QUOTIDIEN D'ORAN, 10/09/ 2007, « Problématique de la société civile en Algérie. Quelques éléments théoriques et historiques ». ADDI.

LE QUOTIDIEN D'ORAN, 08/05/2012, « "Tlemcen, capitale de la culture islamique", la manifestation a changé la ville » HAMZI K.

LE QUOTIDIEN, 12/03/2012 [en ligne], « Constantine-Espaces verts: Le coup de gueule du wali », http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5165459&archive_date=2012-03-12, MALLEM A.

LE SOIR, 19/07/2018, « Retard dans le projet du parc urbain de Bardo à Constantine, Zerouati peu convaincue ». TIR I.

LE TEMPS D'ALGERIE, 11/10/2014, « Constantine, capitale de la culture arabe : l'événement signera la renaissance culturelle de la ville ».

LE TEMPS D'ALGERIE, 16/01/2014. « Constantine, capitale 2015 de la culture arabe : des mesures pour rattraper les retards ».

APS – 26/01/2014. « Constantine, capitale 2015 de la culture arabe : mise à niveau du centre-ville ».

LIBERTE. 11/01/2010, « Tlemcen 2011 : Capitale de la culture islamique », BELGACEM F.

LIBERTE, 17/10/2013, « Constantine, capitale de la culture arabe 2015” « Encore du bricolage», BETINA S.

L'EXPRESSION, 22/02/2015, « Il y a des retards dans certains travaux », GHIOUA I.

L'EXPRESSION, 25/10/2015. « Constantine: le chantier permanent ». GHIOUA I.

L'EXPRESSION, 17/01/2010, « Le béton envahit les vergers ». R.R.

LIBERTE, 08/04/2012, « Bilan de Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011», B.A.

LIBERTE, 15/07/2015, « Les jeunes artistes algérois investissent les rues de la capitale, l'art urbain arrive à Alger », BENAZOUZ A.

MAGHREB EMERGENT, 20/05/2014, « Le chantier «Constantine, capitale de la culture arabe» risque de rater son rendez-vous d'avril 2015 ». K. TEBBOUCHE

REVUE EL DJAZAYER, « L'unité nationale est une ligne rouge à ne pas franchir », A.T., N°96, Mars 2016.

SAPHIRNEWS, 18 /04/ 2011, «Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011 inauguré», La Rédaction, http://www.saphirnews.com/Tlemcen-capitale-de-la-culture-islamique-2011-inaugure_a12467.html.

TSA, 17/04/2015, « Les ratés et les attentes de Constantine, capitale de la culture arabe 2015 ». BOUMAZZA A.

ANNEXES

A1. Historique de l'évolution urbaine de la ville de Constantine

1. Constantine, permanence d'une cite séculaire

Comme c'est le cas pour beaucoup de pays ayant connu des influences culturelles diverses, le capital urbain de l'Algérie comporte des modèles distincts engendrés par les différentes phases historiques du pays. D'une manière générale, des conceptions urbanistiques et architecturales caractéristiques restent très présentes dans chaque modèle. Le fait urbain, étant d'abord d'ordre culturel, culturel et politique (Benabderrahmane, 2007), a vu la mise en place de différents langages architecturaux et urbains encore présents aujourd'hui.

A l'instar des autres villes historiques algériennes, Constantine est un palimpseste (Bouchareb, 2008), riche d'histoire grâce aux différentes civilisations qui se sont succédées: phénicienne, carthaginoise, romaine, byzantine, arabe, ottomane, puis française. Plusieurs noms lui ont été d'ailleurs attribués : Elle a été *Sarim Batim* pour les Carthaginois, *Kirtha* puis *Cirta* pour les puniques ; elle gardera l'appellation Cirta jusqu'en 311, date de sa destruction suite à une grande révolte contre l'empereur romain Maxence. En 313 elle sera reconstruite par l'empereur Constantin qui lui donnera son nom, "Constantine", qu'elle porte jusqu'à ce jour. Qu'elle soit Constantine, *Kirtha* ou Cirta, qu'elle soit la ville des ponts, du savant Ben Badis, des *oulamas*, du saint Sidi Rached, ville des aigles ou du malouf, la ville aujourd'hui porte une dimension historique importante et recèle de ce fait un patrimoine culturel considérable, c'est un pôle important tant économiquement que culturellement dans le Nord-est algérien (Bakiri, 2011).

Constantine a aussi l'image d'une ville riche et florissante, Cirta « *premier nom de la cité, est mentionnée pour la première fois dans l'histoire à l'occasion de la seconde guerre punique, soit vers la fin du 3e siècle avant J.C. Elle avait déjà la réputation d'être une place inaccessible, en même temps qu'une ville opulente et riche de par son rôle commercial* » (Badjadja, 2007, p.102). Si parfois elle fût capitale d'Etat, notamment à l'époque numide sous le règne du roi Massinissa (203-149 av J.C), elle a toujours été une métropole régionale. Son extension a évolué avec les versatilités de l'histoire, son tissu urbain pouvait se réduire au « Rocher », véritable cœur de la ville ou s'étendre aux faubourgs extérieurs et sa population pouvait varier de 25.000 pour le Rocher à 100.000 habitants avec les faubourgs (Kribeche Youcef- Ali, 2009).

En matière d'urbanisme chaque civilisation aura ses propres principes d'aménagement : les Romains se basaient sur un plan en échiquier avec le Cardo et le Decumanus comme voies principales, alors que la ville musulmane se fait par rapport à la grande mosquée et en lien étroit avec le mode de vie des habitants, dans le respect de la tradition et de la religion (Boukerzaza, 2015). En plus de l'héritage antique, berbère et punique, que nous laisserons

sciemment de côté, à cause de la distance temporelle évidente. Trois modèles urbains se distinguent par leur présence dans la plupart des établissements urbains du pays. Constantine, dont les forteresses antiques, sont un des plus vieux sites d'implantation humaine (Kaghouché-Bennabbes, 2010), sera ville et capitale de l'Est depuis 2000 ans : d'abord capitale de la confédération Cirtéenne à l'époque romaine, Chef-lieu du Beylik de l'Est pendant l'époque turque, et métropole de l'Est Algérien pendant la période coloniale (Mercier, 1903), la ville est témoin du passage de nombreuses civilisations méditerranéennes, africaines et arabo-musulmanes. Ainsi, en plus de ses particularités géographiques et culturelles, l'histoire riche des apports divers de nombreuses civilisations de passage contribueront à changer le visage de la ville.

2. Constantine et l'Algérie sous domination ottomane

Dans les années 1970, la période située entre la conquête arabe et la colonisation française, les études sociologiques préfèrent utiliser l'expression « temporelle » ou « précoloniale » à « régence turque », « période ottomane », ou même « arabo-ottomane ». A. Bouchareb (2006) voit dans ces attitudes, des positions plus ou moins critiques envers l'intermède turc un certain « partis pris » vis-à-vis de cette période. Les pouvoirs politiques n'ont d'ailleurs jamais adopté une position tranchée à ce sujet, s'économisant la critique d'une présence qui a duré près de quatre siècles et considérant la confession commune comme suffisante pour éviter d'égratigner des souches bien établies et intégrées dans la société actuelle. Bien qu'il soit vrai qu'il est difficile de classer l'entrée en scène des ottomans en Algérie, qui n'était ni une occupation par les armes, ni une colonisation, ni même une conquête (Bouchareb, 2006, p.99), cela lui vaudra d'être souvent désignée comme étant une présence ottomane.

L'année 1492 sera une date charnière dans le monde musulman. En effet, après la chute du royaume musulman en Andalousie, musulmans et juifs sont pourchassés ; ils se réfugient dans les villes côtières du Maghreb où ils ont encore été poursuivis par la flotte espagnole (Benidir, 2007). Le danger espagnol menaçait toute la côte algérienne, qui s'est retrouvée dans l'obligation de payer un tribut à l'Espagne pour assurer sa tranquillité. Pour se défendre des attaques persistantes des Espagnols, l'Algérie fera alors appel aux frères Barberousse, qui ont fait admettre le principe de la suzeraineté ottomane sur l'Algérie, qui y souscrit : ce fut l'origine de l'État d'El Djazaïr, qui durant près de quatre siècles allait prendre en mains l'avenir de l'Algérie (Kaddache, 2003). Dès lors, l'Algérie fait partie intégrante de l'empire Ottoman.

La date exacte du premier établissement des Turcs à Constantine est difficile de déterminer, mais l'installation ottomane s'est heurtée à de vives résistances. En effet, au début du XVI^e siècle, un parti hostile, majoritairement composé des couches populaires est dirigé par Cheikh Abdelmoumen, il sera à l'origine de massacres et d'expulsions d'un bon nombre de turcs. En conséquence, Mohammed Pacha se verra obligé de conduire, en personne, une expédition contre la ville de Constantine, qui n'osera pas opposer de résistance et ouvrira ses portes sans combat. Abdelmoumen fût tué et ses partisans écartés (Bakiri, 2011).

Sous l'autorité ottomane, la ville de Constantine s'impose pendant trois siècles comme capitale du Beylik de l'Est, dont le territoire s'étend de la frontière Tunisienne à l'Est à la vallée de la Soummam à l'Ouest. Il est plus vaste et le plus peuplé que les deux autres Beyliks. Ils sont 46 Beys à se succéder à la tête de la ville, entre 1567 date à laquelle fut nommé le premier Bey Ramdane Tchulak et 1826, date d'investiture du dernier Bey Ahmed. Les plus célèbres d'entre eux seront Salah Bey (1770-1792) qui rendit à la ville sa stature de capitale, grâce à de grands travaux de réaménagement, la construction de plusieurs édifices ainsi que la restauration du pont d'el kantara et Hadj Ahmed Bey (1826-1837) qui sera le dernier Bey avant l'occupation française et dont le règne sera marqué par la lutte contre les armées françaises (Boufenara, 2008).

Sous l'occupation ottomane, la ville de Constantine s'étend sur une superficie d'environ 30 hectares. L'ensemble de la ville est entouré de remparts qui constituent une enceinte irrégulière, la muraille compose à plusieurs endroits avec la présence du Rocher (Amireche, 2012). Les travaux d'E. Mercier permettent d'évaluer à un peu plus de 37 hectares la surface intra- muros en 1837, lors prise de Constantine. Constantine désormais capitale de la province est construite en amphithéâtre sur le penchant d'un rocher de granit, qui lui vaudra le surnom de « la ville du Rocher ». La ville comptait à ce moment là environ 1700 maisons, à patio (Kribeche Youcef- Ali, 2009).

2.1. Vielle ville et médina, le « modèle » arabo-musulman

Les expressions de ville musulmane, vieille ville précoloniale ou encore médina, traduisent une logique d'affirmation d'une appartenance à une aire religieuse et socioculturelle, ce qui souligne la permanence de certaines caractéristiques dans les villes nouvellement créées ou héritées (Saidouni, 2010). Si en Europe, elle désigne les éléments urbains précédant l'âge classique et l'apparition des états-nations, dans le monde musulman elle désigne les médinas ainsi que les établissements humains des civilisations périphériques : la ville traditionnelle désigne donc l'ensemble des établissements humains préindustriels, fondés sur une tradition vivante et héritée.

Le terme médina évoque *Madinet Yathribe*, la cité qui a offert le refuge au prophète Mohamed au moment de son exode en 622; la ville sera désignée par « médina » et toutes les cités fondées par les musulmans porteront ce nom. La ville arabo-musulmane est née suite aux conquêtes où l'islam sera diffusé à travers le monde, englobant ainsi une aire géographique comprise entre l'Asie centrale et le continent Indien, à l'est, et l'Espagne et le Maghreb à l'ouest (Bakiri, 2011). Les conquérants arabes se sont enrichis de toutes sortes de techniques et de pratiques architecturales et urbanistiques et les villes conquises sont assimilées, reprises et réinterprétées au service du nouvel ordre social et religieux. Les cités arabo-musulmanes portent ainsi la trace de plusieurs époques et civilisations et cet ensemble de facteurs historiques et culturels fera qu'il existe un esprit commun plutôt qu'un modèle type de ville musulmane où la *« diversité de configurations spatiales, ne doit pas conduire à la conclusion d'une hétérogénéité totale(...) si la religion musulmane en tant que telle n'impose pas de directives rigoureuses en ce qui concerne les principes d'urbanisation et d'habitat, elle*

informe le cadre bâti en fonction d'une foi et d'une éthique commune à la totalité des croyants. Elle contribue à l'organisation d'un cadre qui doit être adapté à un mode de vie issu d'un ordre social et d'un idéal communs, eux même nourris de croyances et de pratiques partagées» (Mouline, 1981, p.55). Notons également que la diversité des paysages urbains et des styles varie selon les villes, les époques, et les dynasties.

Chez S. Saidouni (2010, p. 102), on retrouve la description d'une médina qui *«se construit empiriquement intégrant au fur et à mesure, l'habitation, l'activité commerciale ou artisanale, les lieux de circulation, d'échange et d'incarnation du pouvoir politique et des croyances religieuses : marché, mosquée, palais. La structure de la ville répond ainsi, à la satisfaction de besoins précis et pratiques ; familiaux et locaux. L'espace est familier, proche ; connu de tous, incarne une histoire locale et particulière, dépend des circonstances, des guerres traversées, des activités qui s'y exercent»*, alors que Z. Mosbah (2008), la décrit plutôt comme étant un espace caractérisé par la structure de l'enclos, qui accentue la notion de fermeture entre intérieur et extérieur, entre sacré et profane, et qui reproduit un modèle caractéristique des cités traditionnelles fonctionnant à la manière d'une maison. Dès lors, B. Pagand (1989) à la recherche de l'esprit commun caractéristique de l'espace urbain médinois, revient sur l'organisation radio-centrique qui la structure, dont les composants sont similaires mais se combinent différemment et qui possède une enceinte à l'intérieur de laquelle les espaces centraux d'activités ne débordent pas sur les espaces péricentraux résidentiels, tandis que c'est la périphérie qui reçoit les jardins.

P. Panerai (1989) revient également sur cette organisation consensuelle et fait une description critique des principaux traits de la ville arabo-musulmane : *« ...sa morphologie, il s'agit d'une ville sensiblement radio concentrique, entourée d'une muraille percée de portes fortifiées ; une résidence royale ou princière ; des parcours commerçants organisés en souks reliant les portes de la ville à la grande mosquée située au centre ; l'habitat en retrait des artères commerçantes, replié sur lui-même dans un réseau de rues secondaires et d'impasses, la spécialisation des quartiers artisanaux, la présence de marchés, souvent liés aux portes. Le tissu urbain, confus et apparemment inorganisé, résulte de l'emboîtement, de la juxtaposition et du développement spontané des groupes familiaux, claniques, ethniques qui se côtoient plutôt qu'ils ne s'articulent. Les rues sont tortueuses, les ruelles desservant les ensembles habités par un même groupe se réduisant à des impasses »*. Une fois dépassée cette impression de confusion et les apparences labyrinthique (Côte, 1993) du tissu, P. Panerai (1989) déduit que l'ordre spatial de ces villes, souvent qualifié d'organique représente ses ensembles traditionnels est le produit d'une logique de composition fonctionnant par association individuelle.

M. Côte (1989, p.9) aborde plus précisément les médinas maghrébines dont *« Le principe général de l'organisation de l'espace (ndrl. Des médinas maghrébines) est acquis. Nous en rappelons toutefois schématiquement les grands traits. Agglomération spontanée sur plan radioconcentrique, entourée de remparts, la médina se compose d'espaces spécialisés d'où ressortent deux caractéristiques, hiérarchisation et homogénéité. Au cœur de la cité, commerces et artisanats se répartissent autour de la grande mosquée selon un principe hiérarchisé significatif de l'importance*

des différents métiers dans un cadre urbain donné ou de leur degré de nuisance. Les quartiers résidentiels s'établissent autour de cette aire. En dehors de l'implantation ancienne de familles de notables à proximité de la grande mosquée, la hiérarchisation des espaces résidentiels, où différents types de voies correspondent à différentes échelles d'agglomération, est d'abord structurelle. Quant à l'homogénéité des différents espaces et de l'ensemble urbain, elle découle de l'homogénéité formelle des éléments de la composition urbaine, maisons traditionnelles et échoppes, et de l'imbrication de ces éléments ». Toutes ces descriptions démontrent la circulation du même modèle urbain caractéristique de l'aire arabo-musulmane.

3. La prise de Constantine (1837-1962)

L'histoire de la présence française en Algérie commence en 1830, sous le règne de Charles X. Jusqu'en 1836, la politique de la France en Algérie est incertaine, et toute idée de planification du pays est à l'arrêt. L'annonce par le maréchal Clauzel, alors gouverneur général de l'Algérie, de stratégies visant à conquérir le pays entier à travers des opérations qui devront se dérouler simultanément dans les trois provinces, et ainsi occuper les villes les plus importantes. L'expédition de Constantine décidée par Louis-Philippe Ier en 1837, menée par le Général Valée fera tomber la ville, le Général bombardera le rempart jusqu'à l'apparition d'une Brèche, provoquant ainsi la prise d'assaut le 13 Octobre 1837. L'emplacement de cette brèche deviendra le symbole de la victoire du colonisateur, la « place de la Brèche » et une statue du général Lamoricière qui dirigea la bataille y sera érigée (Boufenara, 2008).

Plus tard, en 1854, le Décret de la municipalité fut institué, avec à sa tête un conseil. Dans son rapport à l'Empereur, le Maréchal Vaillant ministre de la Guerre exposait les motifs de sa requête pour promouvoir Constantine au statut de municipalité : *« Constantine, chef-lieu de la province de l'Est, est, par sa population, la seconde ville d'Algérie ...Ce sera compléter la destinée moderne de cette antique cité que lui conférer le titre de municipe français. Ses ressources budgétaires, évaluées d'après les plus sévères prévisions, peuvent lui constituer, dès à présent, un revenu de trois cent mille francs. C'est le revenu d'une grande ville de France et ce qui révèle toute l'importance commerciale de Constantine, c'est que les seuls droits de place de mesurage sur les marchés produisent les deux tiers de la somme que je viens d'énoncer »* (Berthier, Goossens, 1964, p.114).

En ce qui concerne la gestion de la ville, le gouverneur Valée souhaite que Constantine reste ville arabe dans un premier temps, l'installation européenne est donc interdite, cela ne durera pas. Constantine connaîtra un développement urbain intense à l'image de la plupart des villes algériennes (Benabbes-Kaghouché, 2010), l'installation des colons s'y est d'abord faite au sein du centre ancien, ce « *centre compact et labyrinthique qui ne pouvait répondre aux besoins des français* » (Bakiri, 2011, p. 101) subit dès les premières années de la colonisation un long processus de transformations morphologiques qui causera à la vieille ville des dommages irréversibles. La création d'une ville coloniale moderne dans la médina, au détriment du tissu traditionnel séculaire matérialise l'idée de domination, la marque coloniale sur l'espace

est spectaculaire et va littéralement « retourner » l'espace local (Côte, 1993). Ce bouleversement va détruire l'unité urbaine initiale, aussi bien des points de vue fonctionnel, qu'urbain, architectural et esthétique originels (Merouani, 2008).

Par la suite, la ville passera par de multiples étapes d'adaptation, à travers notamment l'instauration d'un urbanisme métropolitain à l'intérieur du tissu traditionnel, qualifié plus tard de « tissu hybride », de fait, la stratification sociale dans la ville va être perturbée par l'installation de colons et la ville européenne qui s'installe dans la ville arabe (Khenoucha, 2011 ; Merouani, 2008). L'introduction de l'urbanisme à l'européenne avec ses places et ses grandes rues, le long desquelles s'alignent une série d'immeubles de rapport, finiront de transformer l'espace traditionnel et de métamorphoser l'image de la ville. Le Rocher est alors considéré comme "La ville" à la fois européenne et arabe. Seulement, l'administration finira par séparer les deux entités et la structure européenne devra composer avec l'espace existant, ce qui impliquera des attitudes architecturales spécifiques, et une obligation d'intégration en contraste avec ce qui reste de la ville précoloniale (Benabbès-Kaghouché, 2010).

3.1. Modalités de l'intervention et occupation de Constantine

L'intervention architecturale et urbanistique coloniale sur l'espace existant a connu quatre étapes : une étape qui consacre le triomphe de l'autorité conquérante, une seconde étape fait cas d'une bienveillance à l'égard de l'ancien, une phase d'équilibre, et enfin l'avènement de la modernité qui s'affranchit des références historicistes. Détaillons ici ces phases :

3.1.1. Le style du vainqueur

Les premiers temps de son installation, l'armée assurait l'essor économique de la région. Plusieurs casernes sont construites dans la casbah et à Bardo afin d'assurer la surveillance des deux entrées de la ville. La taille de la ville devenue insuffisante, la construction de nouveaux quartiers s'est imposée, mais ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle qu'on voit apparaître de nouveaux quartiers. Ce retard s'explique par les hésitations des autorités coloniales et leur perplexité devant le choix à prendre pour le développement futur de la ville (Aïdat, 2008).

Entre les mains des militaires, le pouvoir colonial devait s'assurer une place forte d'une part et se prévenir des dangers intérieurs d'autre part. C'est pourquoi, pour asseoir sa domination, la France veut reproduire l'image de la métropole, notamment en matière d'architecture et d'urbanisme. Cette volonté d'afficher le style du vainqueur à travers les édifices et les travaux d'urbanisme traduit une prise de possession du territoire qu'il fallait marquer. Il y eut dans les villes algériennes au moment de la colonisation, une véritable ingérence du tissu colonial dans celui des médinas arabo-musulmanes et ottomanes.

L'interaction la plus spectaculaire se verra au niveau des médinas ayant subi une réorganisation spatiale à travers les percées haussmanniennes (Benabderrahmane, 2007), Constantine, verra une surimpression d'un canevas de trouées géométriques sur l'ancien tissu (Côte, 1993). Pour N. Chabi (2008), cette domination s'est manifestée aussi bien par des opérations de destruction, de substitution que de réaffectation qu'elle résume comme suit :

- Le maintien des fortifications.
- La superposition d'un tracé régulier des voies de communications sous forme de percées Haussmanniennes ponctuées par des places notamment la place d'armes.
- La destruction du bâti existant notamment les mosquées pour élargir les voies et construire des édifices publics.
- De grands travaux de voirie

Cependant, l'idée de séparer les deux villes a commencé à germer dès 1845, pour aboutir en 1855 à une proposition, celle de la création d'une ville nouvelle pour les colons (Chabi, 2008)

L'urbanisme Haussmannien ; une nouvelle référence

Au milieu du XIX^e siècle, Paris était présentée comme sombre, étroite et insalubre, où la pauvreté et les épidémies y trouvaient facilement refuge. Pour la bourgeoisie française, il fallait donc revoir l'aménagement de la capitale, c'est l'apparition de l'urbanisme hygiéniste dont le baron Haussmann sera l'un des principaux protagonistes. Dans ce type d'urbanisme ce sont les réseaux de voiries qui prennent la plus grande importance. Un réseau de voies larges et rectilignes, aux vastes trottoirs planté et dont les axes sont soigneusement tracés pour aboutir à des points de repère. Aux abords de ses axes on retrouve les fameux immeubles de rapport qui obéissent à des règlements et des normes stricts. Ce modèle, né en France, et largement répandu en Europe, a servi de modèle pour les autres villes d'Europe et plus tard d'Afrique (Sauriau, 1904). L'expansion de la civilisation européenne commencé à partir de la renaissance, a trouvé dans les colonies un immense champ vierge, où elle s'est permise de produire son espace, sur des structures préexistantes et selon ses propres formes d'organisation à des fins de domination, de contrôle et d'exploitation (Vacher, 2005).

Les grandes villes algériennes n'échapperont pas à cette tendance, elles seront remaniées selon l'urbanisme européen, qui a dû se faire sur les tissus existants, on passera ainsi « de la courbe à la ligne droite » (Côte, 19993, p.112). Dans son travail sur Constantine, F. Benidir (2007) explique que c'est à ce moment que Constantine a connu ses percées rectilignes, prévues pour améliorer la circulation à l'intérieur de la ville et qui avec le temps, introduisent des changements structurels fondamentaux dans la haute médina et se prolongeront par la suite dans la partie basse de la médina, alors laissée à la population autochtone. Dans le but de réaliser les jonctions nécessaires entre la ville coloniale et le reste de la ville, aucune concession ne sera faite à l'ancien bâti, certains îlots traditionnels seront enserrés par des immeubles de 5 ou 6 niveaux, « une façon de cantonner la ville autochtone, la rendre ainsi invisible derrière les hauts immeubles » (Benidir, 2007, p.80).

3.1.2. La deuxième étape ; le style du protecteur

Si la tendance à la démolition progressive des villes traditionnelles dans les premiers temps a été la principale stratégie de l'administration française, un premier retour en arrière sur ces actions coïncide avec la visite de Napoléon III en 1865, qui va marquer l'arrêt des destructions et le commencement d'une nouvelle phase politique, où les objectifs économiques du gouvernement sont mis en avant « *en un mot davantage de politique et d'action psychologique, moins d'armées et de guerre* » (Béguin, 1983, p.29). Dès lors, la politique coloniale se fixera les objectifs de rentabilisation et de développement de l'économie coloniale. Un revirement politique a traduit une attitude protectrice qui s'est matérialisée sur le plan architectural et urbanistique par des opérations de sauvegarde telles que la conservation des grands centres urbains du moins ce qui en reste et la restauration des monuments architecturaux de l'art arabe (Chabi, 2008).

Cependant, si telles étaient les préoccupations du gouvernement de la colonie, au niveau du vécu quotidien, il y avait une prise de conscience de l'inadéquation de la ville traditionnelle aux besoins et aux équipements nécessaires aux colons. Après étude, la réalisation des avenues prévues pour répondre aux besoins d'air, d'espace et de végétation s'est avérée infiniment plus onéreuse à l'intérieur de la médina qu'à l'extérieur, il en est de même que l'implantation de nombreux équipements et bâtiments publics tels : gares, hôpitaux, préfectures, nécessitait des espaces libres importants (Chabi, 2008). C'est ainsi que la conception virtuelle d'une ville européenne jouxtant la médina a commencé à se profiler constituant les prémices de la troisième étape.

3.1.3. La troisième étape ; la phase d'équilibre

A l'image des villes ayant connu le passage de plusieurs civilisations, les médinas arabo-musulmanes ont subi les mêmes transformations et ont même développé une image « hybride » due à la jonction entre les tissus originels et le nouvel ordre urbain. Bien que la manière d'agencement soit différente, les principales compositions urbaines se localisent dans ces parties de chevauchement entre les deux tissus : la volonté d'unir les deux modèles donnera lieu à de véritables prouesses architecturales intégrant une esthétique dont l'harmonie et la cohérence témoignent d'une maîtrise de l'espace et d'une volonté de pérenniser les nouveaux projets (Benabderrahmane, 2007).

Dans le cas de l'apport français aux médinas algériennes, cette phase qui s'est étalée de 1900 à 1930 est considérée comme étant la période la plus prolifique en matière de création architecturale et urbanistique, car c'est pendant cet intervalle que se sont posées des questions sur l'architecture qu'il faut adopter dans les villes coloniales. Par conséquent, le foisonnement des idées innovatrices conjugué à la volonté d'améliorer les conditions de vie des colons s'est concrétisé à travers la dissociation des deux systèmes urbains. Seulement, loin d'encourager la mixité, la ville semble traduire « un espace ségrégué et ségrégatif » (Mouaziz-Bouchentouf, 2014, p. 48), avis que partage également M. Safar-Zitoun (1996, p.36) qui explique que de toutes les solutions expérimentées, aucune n'est vraiment porteuse d'une volonté d'ouverture de la ville européenne aux musulmans.

D'un autre côté, c'est pendant cette phase d'équilibre, qu'il sera question non seulement de respecter le tissu urbain originel mais aussi de reprendre les codes de l'architecture autochtone dans les bâtiments nouveaux, c'est aussi le temps de l'arabisation et du néo-mauresque, développé dans un but d'acceptation, de reconnaissance et d'intégration au reste du tissu urbain. A Constantine, l'un des équipements les plus emblématiques de cette période est la Medersa qui reprend l'ornementation mauresque avec ses arcs, ses coupoles, ses moucharabiehs et autres décorations, selon le style Jaunart (Boumaza, 1998)

L'avènement de l'ère moderne

A partir de 1930, l'arabisation essuiera plusieurs critiques, notamment à cause de la dénaturation de la conception originelle pour des qualités esthétiques, souvent au détriment de la fonctionnalité, à l'exemple des tours en forme de minarets dans les gares ferroviaires des grandes villes. Ensuite, avec la montée du mouvement moderne en Europe, l'arabisation disparaît peu à peu sous l'effet de la dénonciation et du rejet de toutes formes d'éclectisme et d'historicisme. L'enclin au symbolisme et à l'ornementation cédera la place à une nouvelle approche fondée sur « *la pureté formelle, la nudité des plans, le refus de toute forme d'éclectisme* » (Béguin, 1983, p.84) et de toute ornementation n'ayant pas une origine structurelle, qui donnera la fameuse phrase de Mies Van Der Rohe, *less is more*, qui est une ode au minimalisme. De plus, suite aux congrès internationaux de l'architecture moderne et à la charte d'Athènes, l'arabisation en tant que cachet et style reflétant une culture a été délaissée au profit d'une conception fondée sur des normes biologiques, fonctionnelles déterritorialisées.

A Constantine, un relâchement de l'administration vis-à-vis de l'arabisation en faveur de l'aménagement de la ville, particulièrement ses extensions, a eu lieu avec l'émergence des problèmes économiques, sociaux et démographiques (Chabi, 2008) et les réponses urbaines à ces questions ont été transcrites en termes de surfaces d'extension en adoptant les nouveaux concepts du mouvement en vogue à cette époque ; en effet les responsables de l'époque optent pour la procédure ZUP afin d'assurer une production massive de logements pour répondre à une demande croissante et les grands ensembles étaient, la solution la mieux indiquée (Benidir, 2007). Ainsi, c'est avec le plan de Constantine (1959) que de nombreuses zones d'habitat ont été édifiées pour les autochtones tout en appliquant les principes mûris du mouvement moderne. A partir de 1954, la ville connaît un accroissement sans précédent dans l'histoire de la ville dû à l'exode des habitants des régions limitrophes, ainsi, après le Plan de Constantine initié par le Général De Gaulle (Bennabbes-Kaghouché, 2010), des quartiers périphériques font leur apparition dans la partie Ouest de la ville, c'est à ce moment que les quartiers Ameziane, El Bir et la cité des Platanes ont vu le jour. C'est sous l'influence du mouvement moderne et sur un fond d'acceptation consensuelle d'une conception de villes et de besoins universaux, que les grands ensembles font leur apparition à Constantine. Ainsi, des barres et des tours seront construites, remodelant ainsi la silhouette de la ville de Constantine.

4. La phase postcoloniale

L'année 1962 est une année clé pour l'Algérie. La décolonisation politique a entraîné la levée d'une société nouvelle, cela se traduit également sur l'espace qui connaît un divorce flagrant entre l'espace hérité et la société présente (Côte, 1993). Dès les premières années de l'indépendance, la politique de l'Etat Algérien s'est tournée vers le secteur économique et plus particulièrement vers l'industrie, suivant l'expression consacrée de l'« industrie industrialisante »⁷². Afin de remplir cet objectif, beaucoup de terres agricoles ont subies les affres de cette politique et ont été sacrifiées pour l'implantation d'unités de production industrielle (Milous, 2006), cela a engendré de la pollution, le mitage de terres agricoles et l'exode des populations vers les villes.

En ce qui concerne le logement, durant la période qui a suivi l'indépendance de l'Algérie en 1962, la demande en logement a été satisfaite grâce aux « biens vacants » (Mouaziz-Bouchentouf, 2014), c'est-à-dire les logements laissés par les colons à leur départ et qui se localisant essentiellement dans les grands centres urbains ; seront récupérés par les algériens (Côte, 1993). En conséquence, peu de constructions ont été faites, hormis le lancement quelques programmes dans les villes les plus importantes telles qu'Alger, Oran, Constantine, ou Annaba (Benabderrahmane, 2007). Il n'y avait donc à ce moment-là que du logement colonial et médinois en matière d'habitat.

Au début des années 1970, l'exode rural et la forte démographie (Côte, 1993) vont accentuer la « crise du logement », aussi, d'ambitieux chantiers vont être lancés dans la plupart des villes du pays, grâce à la création de grandes entreprises spécialisées dans le bâtiment, dont les principaux modes de fabrication sont la préfabrication en masse, en usine et en série. L'Algérie qui a fait le choix d'une industrialisation lourde du logement collectif et d'une option politique socialiste, se donne pour mission de satisfaire tous les besoins fondamentaux de la société, dont le logement, qui devait être assuré à toutes les familles algériennes, quels que soient ses moyens (Benidir, 2007). Il fallait donc construire beaucoup, rapidement et peu cher. Le pays verra donc l'émergence d'un nouveau modèle urbain de cités d'habitat collectif et la généralisation des grands ensembles, censés contenir rapidement le déficit en logements ; cela donnera lieu à un habitat de masse, répétitif et monotone (rapport CNES, 2005) dans des zones d'habitat urbaine nouvelle. Si l'Algérie indépendante a su tiré les leçons des erreurs du plan de Constantine (tours et barres démesurées), elle opte pour un type d'immeubles bien précis : un habitat collectif souvent de 5 niveaux et une construction en préfabrication lourde ; Ainsi, on retrouve partout dans le pays le même paysage urbain (Côte, 1993).

La ville de Constantine matérialise justement cette évolution en matière de type de logement dans l'Algérie indépendante, puisqu'elle bénéficie de la réalisation de nombreux logements collectifs, la ville « *dresse ses grands ensembles stéréotypés, s'inspirant du modèle occidental qui masquent les vieux centres et banalisent la ville...* » (Côte, 1988), on retrouve alors les cités de Daksi, du 20 Août 1955, de Fadila Saadane et du 5 juillet, qui constituent le

⁷² Option économique embrassée par l'Algérie, selon laquelle le développement d'industries lourdes de base par l'Etat était censé susciter le développement d'autres secteurs économiques.

programme de logements et d'extensions urbaines planifiées. Ensuite, avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977), Constantine verra la réalisation d'importantes unités industrielles (Bouchareb, 2004) ; cela se poursuivra au cours des deux plans quinquennaux (1980-1985 ; 1985-1989), où la ville sera dotée de nombreux programmes de logement en périphérie, notamment ceux de El Khroub, de Boussouf et de Ain Smara, ainsi que plusieurs zones industrielles, particulièrement celle de « Palma », qui font leur apparition dans le cadre du plan développement économique (Milous, 2006). A Constantine comme ailleurs, les cités présentent le même aspect uniforme, insipide et sans distinction des spécificités régionales ou locales, à tel point qu'il est difficile de reconnaître une ville d'une autre à partir de sa périphérie (Benidir, 2007).

En parallèle de l'habitat collectif, une autre typologie de logement émerge, celle du logement individuel pavillonnaire, qui vient remettre en question la politique sociale (Mouaziz Bouchentouf, 2014). En effet F. Benidir (2007), explique que jusqu'au milieu des années 80, la mairie propose à intervalles éloignés des centaines de lots à l'acquisition pour couvrir une partie de la demande, obligeant ainsi la création d'agences foncières dans tout le pays. L'agence foncière de Constantine sera ainsi chargée de lotir de nombreux terrains à bâtir dans la commune de Constantine et ses villes satellites et ces logements dont la construction est à la charge des propriétaires, constituent le seul type d'habitat où le citoyen algérien est sollicité.

Enfin, l'offre restant en deçà de la demande, « les citoyens qui n'ont pas le pouvoir d'acquérir ni de logement social, ni de lot, se dirigent vers la construction illicite » (Benabderrahmane, 2007, p.108), sur des terrains souvent communaux, qu'ils occupent de manière illégale ou sur des lotissements achetés à des particuliers.

A.2. Récapitulatif des actions et résolutions entreprises entre avril 2013 et Avril 2015

Sources : PV de réunions de l'année 2013 et 2014 du centre des archives de la commune

PV N°1 du 12/04/2013. Présents : Chef de Daïra de Constantine, représentants de l'APW, les directeurs exécutifs de wilaya (ressource en eau, urbanisme et construction, environnement, réglementation et des affaires générales, domaines, cadastre, jeunesse et sports, logement et des équipements publics, des transports, tourisme et artisanat, culture, affaires religieuses et wakfs), PDG de l'entreprise de gestion touristique de l'Est, agence foncière de wilaya, BET/SAU, directeur de l'Urbaco, attachés au cabinet.

Actions : Identification du programme infrastructurel de la manifestation, suivi et gestion des opérations relevant des différents secteurs, mesures prises en vue de confier l'octroi des études et travaux aux différents partenaires : BET et ETP, gestion synchronique des opérations, prises de décisions et orientations du Wali.

Résolutions :

1/Aménagement du site Bardo élaboration d'un master plan au niveau du site Bardo : bibliothèque urbaine, palais de la culture, salle de spectacles seront confiés à un partenaire étranger BET/IDF Portugals, la priorité est accordée au BET/SAU comme partenaire coté algérien; BET Dar El Handasa se chargera du design du pôle culturel: l'entreprise publique COSIDER se chargera de la réalisation en partenariat avec l'ETP Andrade Guetérrez; l'université participera pour les consultations et le suivi de l'opération; cahier des charges étude et réalisation palais de la culture doit être finalisé pour le lancement d'une consultation nationale et internationale.

2/Palais des expositions : terrain convoité route de l'aéroport Mohamed Boudiaf, BET/URBA Constantine doit finaliser l'intégration d'une superficie de 60 ha dans le cadre de la révision du PDAU du groupement de communes Constantine, El Khroub, Ain Smara, Hamma Bouziane et Didouche Mourad, les services de la DRAG entameront la procédure d'expropriation, les services agricoles doivent entamer la procédure de distraction, les services des domaines devront introduire une action d'annulation auprès la justice avec les propriétaires terriens.

3/Musée d'art et d'histoire : proposition d'une assiette foncière à l'emplacement de l'ancien colisée ou au niveau du site bardo, l'étude sera confiée à l'architecte Nadir Tazdait en partenariat avec un BET local.

4/Etudes et réalisation de 06 annexes de centre culturel au niveau des cinq daïra y compris la ville nouvelle Ali Mendjeli, choix de terrain effectué à l'exception du site de la Daïra de Hamma Bouziane ; Etudes de deux annexes doivent être confiées au BET/SAU et BET/Urbaco, choix de 04 BET nationaux qui ont déjà réalisé des études similaires en partenariat avec des BET locaux.

5/Travaux de requalification et d'aménagement: salles de cinéma de Constantine : maîtrise d'ouvrage confiée au centre algérien de développement cinématographique avec obligation de recours à une convention avec la wilaya; Réhabilitation de la maison de la culture Khalifa : études confiés au BET/WPW qui a réaliser des études similaires avec le Ministère de culture.

6/Restauration du patrimoine culturel : les travaux sont inscrits à l'intérieur du périmètre de sauvegarde: l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels OGEBC est chargé de la mission maîtrise d'ouvrage délégué, le BET italien se chargera des études en association avec les BET locaux.

7/ Programme d'accompagnement (infrastructures routières et assainissement, environnement et cadre de vie) Traitement des rejets des oueds : Rhumel, Boumerzoug et Mehroual, BET/HydroProjet Est, l'ETP ONID, assureront la réalisation des études et réalisation des travaux; recours à la procédure du gré à gré simple; contrôle technique sera assurer par contrôle des travaux d'hydraulique CTH (délais des travaux 12 mois début de chantier fin du mois d'Avril 2013); Missions d'arbitrage au niveau du ministère des finances, afin d'assurer les financements nécessaires.

Réhabilitation, modernisation et dédoublement de 04 axes routiers : RN5 pour l'axe Ain Smara sur 7 km, RN79, RN 27 et RN3; Traitement et mise en valeur des ponts historiques et des ouvrages d'art 20 ponts le long de l'axe protocolaire, les travaux seront confiées aux entreprises de travaux publics, dédoublement de la RN 20; Réhabilitation du pont Sidi Rached et pont de l'université Mentouri : les travaux seront confiées à l'ETP SAPTA;

Réhabilitation des espaces publics du centre ville de Constantine (voirie, places, placettes, escaliers, aménagement des espaces verts) : cahier des charges en cours de finalisation par BET Aquidos groupement (Algéro/espagnol) et le BET/ IDOM, priorité accordée au ETP locales créés dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi; Réhabilitation du parc immobilier urbain : cahier des charges en cours d'élaboration par la DUC.

Réalisation d'un parc urbain au site Bardo : en plus des projets culturels à implanter au niveau du site de Bardo, un parc urbain sera intégré, l'étude et l'établissement du cahier des charges sera confié au BET aménageur BET/IDF en partenariat avec BET/SAU ; Renforcement du dispositif de collecte des déchets et nettoyage de la ville: cahier de charges relatif aux équipements à acquérir est finaliser par la direction de l'environnement en collaboration avec les élus locaux de la commune, conformément à un schéma directeur de collecte des déchets et du plan de modernisation du dispositif; Etude, réalisation et équipement d'un centre de promotion de l'artisanat ; le BET/SAU se chargera des études avec un partenaire étranger. Etudes et réhabilitation du chemin des touristes : résultat de l'appel d'offres disponible, étude réalisé par le BET /Benabdelaziz, l'étude en question sera analysé par les experts italiens chargés de l'expertise du pont de Sidi Rached, l'ETP SAPTA chargé du confortement du pont sera impliqué dans cette opération.

8/ Résolutions ARPC : l'agence nationale de la réalisation des grands projets de la culture assure la mission de conseil pour les projets culturels; l'OGEBC assure la maîtrise d'ouvrage pour les opérations de réhabilitation et de restauration du patrimoine matériel et immatériel; Des BET doivent être engagés pour la mission d'assistance technique à maître d'ouvrage

AMO; Un BET conseil se chargera de veiller à la cohérence des actions entreprises après consultation du premier ministre.

PV N° 02, du 19/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions : Programme d'accompagnement de l'implantation du centre national des études et recherches islamiques en contrebas de la mosquée Emir Abdelkader; Traitement des rejets des oueds :les directions des ressources en eau et la direction de l'environnement doivent collaborer concernant la cohérence des études de calibrage des oueds et l'étude paysagère du site Bardo; Réhabilitation des hôtels Cirta et Panoramic : dossier en cours de traitement par l'entreprise de gestion de tourisme et de la société d'investissement d'hôtellerie SIH ; doter ces deux hôtels d'un nouveau label Sheraton. Réhabilitation des petits hôtels urbains. Lancement de la Convention de partenariat wilaya/université.

PV N°03 du 21/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions : Programme d'accompagnement. Etude, réalisation et équipement d'un centre d'interprétation et de promotion de l'artisanat : réunion regroupant le BET et les artisans en vue d'un inventaire exhaustive des métiers; Travaux de réalisation d'un hôtel 05 étoiles. Installation des différentes représentations à Constantine (OGEBEC, ARPC et ONCI); la direction de la culture doit installer un conseil consultatif en vue de faire participer la société civile pour l'enrichissement du programme de la manifestation Constantine capitale; la direction du tourisme doit installer un conseil consultatif en vue de faire participer les différentes corporations pour la réhabilitation de petits hôtels et l'enrichissement du programme de la manifestation; Réhabilitation des stations d'essence; suppression des antennes paraboliques; Hygiène générale : la direction de l'environnement doit organiser des réunions de coordination afin d'arrêter un programme d'actions; projets à intégrer au niveau pôle sportif de Boumerzoug, un rapport mensuel d'activités doit être désormais présenté.

PV N°04 du 22/04/2013. Présents : PDG EGET et le directeur d'Algérie télécom

Résolutions: Programme d'accompagnement Les directions de wilaya : culture, tourisme, énergie et les mines, transport, la direction de la jeunesse et des sports sont invités à installé des comités en vue d'élaborer et d'enrichir un programme pour la manifestation et proposer des mesures pour améliorer l'image de la ville (manifestations sportives, ravalement de façades, assainissement du secteur des transports, suppression des antennes paraboles le long du parcours protocolaire).

PV N°05 du 23/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, BET Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions: Programme d'accompagnement le centre national de recherches et des études islamiques qui doit constituer un ensemble homogène avec l'université islamique Emir Abdelkader; (re)lancement du projet Bretelle tramway : Zouaghi/aéroport Confortement de la mosquée Emir Abdelkader; Réalisation de la résidence d'état : appel d'offre en cours; Lancer la réhabilitation les équipements du secteur (hôtel de poste) prise en charge du problème des paraboles sur le parcours protocolaire ; Transport Urbain ; Assainissement du secteur et renouvellement du parc automobile bus et taxi.

PV N°06 du 25/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions : Programme d'accompagnement : Etude et réhabilitation de la gare routière Est; Une enveloppe destinée aux frais de la communication doit être dégagé. Le recours au partenariat permet l'intégration et la formation des compétences publiques et privées; Accessibilité du site de Bardo sera renforcée par la jonction : pont géant autoroute Est/ouest; Principes rappelés par le Wali : respect des outils d'urbanisme, éviter le recours aux terres agricoles.

PV N°07 du 28/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW , PDG EGET

Résolutions : Programme d'accompagnement. Secteur de l'éducation : programme de réhabilitation des établissements scolaires; Le directeur de la programmation et du suivi budgétaire est chargé d'établir un programme d'équipement de la wilaya toutes sources de financement confondus.

PV N°08 du 29 04 2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions: Programme d'accompagnement proposition d'une quatrième ligne téléphérique entre Bardo et Sidi Mabrouk; Convention entre wilaya et université est signé le 27 avril (formalisation des accords des programmes); Réalisation de quatre stations d'essence le long des grands axes routiers, Le programme d'action des différents secteurs sera étalé sur deux ans; Le comité exécutif de la culture doit être réactivé;

PV N°09 30/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions: Diversification des moyens de publication : courrier porté, fax, courrier électronique et télégramme; Réhabilitation de l'hôtel Cirta : l'étude doit intégrer une partie de la place Krikri, l'ancien parc communal et les locaux de vente de lainage situé le long de l'axe Rahmani Achour.

PV N°10 du 19/04/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions : Programme d'accompagnement de réhabilitation de la gare de chemin de fer et le mur de clôture; revitalisation du centre ville : le BET AQUIDOS prend en charge l'étude des escaliers, la rue Didouche Mourad, 19 Juin, réhabilitation de la cité Cilloc ; coordination entre l'office de promotion et de gestion immobilière OPGI et DUC et signature d'une convention en confiant la maîtrise d'ouvrage délégué à l'OPGI; programmation d'autres cités : Filali, Benzekri, cité 20Aout, Bel air; Résolutions Installation des différents comités locaux jeunesse et sport et artisanat La priorité est donnée à la manifestation capitale arabe 2015 dans les prochains plans communaux de développement. Accord du ministère de l'intérieur et de la collectivité locale concernant le changement d'affectation de l'ancien siège de la wilaya en musée au profit du ministère de la culture.

PV N°12 du 20/05/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions : programme d'accompagnement de la direction du budget: transmission des listes complémentaires par les différents communes (Khroub, Ain Smara, Hamma Bouziane, Didouche Mourad), ceux de la commune de Constantine seront intégrés au plan communal de

développement et autofinancement; Intégration et mobilisation d'autres opérateurs économiques et concessionnaires publics. Un organisme spécialisé sera chargé d'élaborer un tableau de bord; La commune de Constantine doit présenter un programme d'actions pour validation et discussion des sources de financement.

PV N°13 du 27 et 29/05/2013. Présents : Directeur de l'Urbaco , SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions :

- Programme culturel; Rappel des dates. Projet du pôle culturel et ouverture des plis le 12 juin; Palais d'exposition ouverture des plis le 16 juin; Centre national de recherches islamiques, ouverture des plis le 20 juin; Complexe olympique 50000 places de la commune d'El Khroub, ouverture des plis le 30 mai ; Résidence d'état : ouverture des plis le 16 juin
- Restauration du patrimoine culturel l'OGECB est chargé du patrimoine bâti du vieux Rocher dont la Medersa et l'ancien siège de la wilaya pris en charge par la direction du logement et des équipements publics ; La réhabilitation du vieux bâti doit intégrer le tissu de la rue Rahmani Achour à Bardo; Le groupement de commune de Constantine faisant partie de la révision du PDAU est signalée dans le discours du wali dans l'élaboration des actions; Encouragement de la création des micros entreprises : le mode de consultation des entreprise doit être le moyen le plus adapté au lancement des opérations de réalisation.
- Programme d'équipement de la commune de Constantine : 193 opération d'un montant de 18.166 milliard DA (gestion des déchets, espace vert, éclairage extérieur, voirie, hydraulique, aménagements urbains, sport, culture commerce transport et santé à noter que 59 % du programme est en cours, 36% en phase de lancement.

PV N°15 du 02/06/2013 et 05/06/2013. Présents : directeur de l'Urbaco SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions : Programme d'accompagnement étude du jardin botanique à Djebel El Ouahch; Installation des établissements publics de Wilaya pour la voirie et les espace vert; Station de transfert des déchets urbains : ouverture des plis aout 2013. Etude de la demande de la commune de Constantine au recours à la procédure de gré à gré concernant la passation de marchés publics comme mesure facilitatrice.

PV N°17 du 11/06/2013. Présents : directeur de l'Urbaco, SAU, AFW , PDG EGET

Résolutions : programme d'accompagnement Réaménagement de la station urbaine RN03 ; Aménagement de l'ancien site de la poudrière est à lancer; Elaboration du programme de la jeunesse mis en place par la direction des sports.

PV N°18 du 12 et 16/06/2013. Présents : directeur de l'Urbaco, SAU, AFW, PDG EGET

Résolutions :

- Programme d'accompagnement ; Présentation du programme du secteur poste télécom et communication sur cinq axes : suppression des paraboles installées sur les façades d'immeubles; création d'un techno parc ; réhabilitation de la grande poste; construction et équipement d'un complexe d'Algérie poste; création d'un musée du timbre; financement de la suppression des paraboles par l'OPGI dans le cadre de la réhabilitation du parc immobilier.
- Présentation de l'esquisse de la réhabilitation de l'ancienne aérogare par le BET /italien en partenariat avec le BET/SAU. L'entreprise EDVECO assure la mission de maîtrise d'ouvrage concernant le programme d'aménagement des espaces verts. Rythme de réalisation des différents programmes jugé non satisfaisant; Le programme de la commune de Constantine sera présenté par le secrétaire général de la commune chaque Dimanche devant le comité d'exécutif de wilaya; Installation d'une commission d'assistance auprès de la commune de Constantine; Les directeurs chargés des dispositifs d'aide à l'emploi sont invités à assister aux réunions du comité de wilaya; Une attention particulière est donnée aux micros entreprises dans le cadre de l'emploi de jeunes.

PV N°20 du 18/06/2013. Sont associés à cette réunion les directeurs de l'emploi ANSEJ, ANGEM

Résolutions : Musée de l'artisanat : choix de terrain quartier Sidi Djiliss; Maison de l'artisanat; Centre d'orientation touristique : terrain à proximité de la place Krikri.

A partir du mois du mois de juillet 2013 aucune réunion n'a été tenue. Le report a été prolongé jusqu'au changement à la tête de la wilaya de Constantine avec un changement de stratégie qui s'est soldée par des sorties hebdomadaires de l'exécutif de wilaya.

PV du mois de novembre 2013 : Sortie du Wali en présence de l'exécutif de wilaya.

Résolutions :

- Programme culturel : rejet de l'assiette foncière proposée pour la réalisation du pôle culturel au niveau des hauteurs de l'université Mentouri par Khalida Toumi; nouveau choix du site pour la bibliothèque urbaine et le musée d'art et d'histoire au niveau de l'avenue Zaamouchi; dépôt du dossier de permis de construire de la salle de spectacle. Abandon total du site de Bardo à cause des aléas du sol et des glissements de terrain.
- Programme d'accompagnement : Décision de démolir la totalité de l'ancienne bâtisse de l'aérogare suite au résultat de l'expertise ; Opération de démolition des crémeries pour l'accueil du musée de l'histoire et transfert de la station urbaine des taxis menant vers Didouche Mourad et Zighoud Youcef.

PV du mois de février 2014

Résolutions : Restauration du patrimoine culturel ; Lancement de la plus grande opération de réhabilitation du patrimoine architectural et historique de la ville de Constantine : le montant de l'opération s'élève à 7.5 milliards de DA, l'opération intitulée « projets patrimoniaux » représente l'équivalent de la moitié du budget réservé aux nouvelles infrastructures; Une intervention sur 74 points répartis sur 05 zones répartis en 25 lots (superficie de 40 ha, voir plan de l'intervention), opération qualifiée de « plan Marshal ». 22 BET nationaux en partenariat avec des BET étrangers, la moitié des projets sera achevée avant le mois d'avril 2015. Il est prévu la réception du 1/3 des travaux avant le lancement de la manifestation, le 1/3 pendant l'événement et le 1/3 après l'événement.

PV du 13 février 2014

Résolutions : programme culturel : visite des différents chantiers à savoir : Salle de spectacle sis à Zouaghi : travaux gros œuvre en cours, achèvement l'équipement prévu le mois de Février 2015, une nouvelle demande de réévaluation de l'enveloppe financière a été introduite; Palais des expositions : esquisse validée, achèvement prévu le mois de décembre 2014, la DUC se chargera de finaliser l'étude du dossier des voiries du site y compris le lancement des travaux; Réaménagement du siège de la Medersa : retard dans le lancement des travaux, il faut noter qu'il n'y a pas de coordination avec le BET qui s'est chargé de l'élaboration du PPSMVSS; Reconversion de l'ancien siège monoprix en musée d'art moderne: lancement des travaux très prochainement.

PV du mois de mars 2014

Résolutions :

- Programme culturel rajout de l'assiette foncière à proximité de la maison de la culture Khalifa;
- Restauration du patrimoine culturel ; Démarrage de l'opération de relogement de 76 familles dont les constructions sont concernées par les travaux de réhabilitation;
- Programme d'accompagnement ; Lancement très prochaine des travaux d'aménagement des chutes d'eau Oued Rhumel par une entreprise sud coréennes sur une distance de 12 km, montant de l'opération 20 milliards de DA; Visite de Khalida Toumi à Constantine pour inspecter les différents chantiers.

PV du mois avril 2014

Résolutions :

- Restauration du patrimoine culturel : installation de l'entreprise chargée des fouilles archéologiques au niveau du parking Tatache Belkacem.
- Programme d'accompagnement : lancement de l'étude et aménagement des places, placettes, rue Aouati Mustafa, rue Belouizded et piétonisation des rues Didouche Mourad et celle du 19 juin; Arrêté signé par le P/APC de Constantine relatif à l'enlèvement des véhicules encombrant les voies publiques. Restauration du patrimoine culturel Des contraintes signalées concernant l'évacuation des

commerçants activant à l'intérieur des foundouks Rahbet Djemel les commerçants veulent des garanties et des indemnités de la part des autorités en cas de fermeture de leurs commerces.

- Programme d'accompagnement : démarrage des travaux de réhabilitation du pont de l'université par l'entreprise SAPTA.
- Programme culturel de la salle de spectacle : amener énergie électrique prise en charge par les services de la Sonelgaz, la DRE se charge d'approuver le tracé d'alimentation en eau potable et réseau d'assainissement, DUC est tenue de lancer les travaux des voiries ; Esquisse du palais d'exposition validée, délais d'achèvement des travaux prévu pour décembre 2014; Mesure exceptionnelle pour le paiement mensuel en fonction de l'avancement des travaux pour la salle de spectacle; notification du contrat programme, la DUC prendra en charge les travaux d'aménagement de l'esplanade extérieur du palais de la culture Malek Hadad; Revisiter l'esquisse du deuxième étage de l'ancien siège de la wilaya par l'ARPC et obligation de faire appel à un architecte spécialiste en patrimoine ; les travaux de l'ex siège du monoprix accuse un retard; réhabilitation de la Medersa, projet accuse un retard : esquisse validée ; Musée d'art et d'histoire sis à Bab kantara: lancement d'une étude géotechnique; Lancement des travaux d'aménagement de la place du bey sise au centre ville par la DUC; démarrage des travaux de restitution de la basse Souika BET/Kribèche sous l'intitulé la reconstruction de la basse Souika avec ses jardins; lancement de l'opération de la réhabilitation de huit Zaouia, le critère de choix s'est basé sur le niveau de dégradation avancé de ces édifices, montant de l'opération 270 million de DA il s'agit de : Saida Hafass, Assaouia, Rahmania, Tidjania inférieur et supérieur, Sidi Djeliss, Abouabdelah Escherif, Taiibia; Fin du conflit entre la commune et l'OGBEC concernant la délivrance d'un permis de construire du kiosque sis à la place Ahmed Bey sur un secteur sauvegardé.

PV du mois de juin 2014 : Visite d'inspection de Madame La Ministre de la culture et de l'habitat et de l'urbanisme.

Résolutions :

- Programme culturel : la nouvelle Ministre de la Culture Nadia Labidi accompagnée d'une importante délégation de son cabinet entame sa première visite d'inspection et de travail dans la Wilaya de Constantine en compagnie du Ministre de l'habitat d'urbanisme et de la ville MHUV; salle de spectacle à Zouaghi; Restauration du Palais du Bey (polychromie); Musée d'art et d'histoire.
- Programme d'accompagnement changement d'affectation des assiettes foncières de la maison et du musée d'artisanat, nouvel emplacement terrain (à proximité de l'hôtel Ibis et Novotel) lors de la visite de la ministre de l'artisanat; Naissance de la fédération des associations de la société civile qui « regroupe les représentants d'une cinquantaine d'associations apolitiques, objectifs : rapprochement de l'administration du citoyen, l'affermissement des relations avec l'autorité

publique fondé sur le principe de la confiance mutuelle, selon son président, « une force de proposition entre le citoyen et l'administration ». La manifestation n'est pas encore arrêté, il ya aura dans les semaines qui suivent une réunion regroupant les directeurs centraux du ministère de la culture, du mouvement artistique et universitaire ;

PV du mois de juin et juillet 2014

Résolutions :

- Programme culturel : Changement au niveau des affectation du pôle culturel de Zouaghi, suppression du centre commercial et proposition d'une résidence d'hôtes, d'un nouveau siège de wilaya, d'un conservatoire de musique et un centre de recherche d'Andalousie le master plan est en cours de révision par le BET/Urbaco; Arrêt des travaux au niveau de la bibliothèque urbaine pour cause d'existence de vestiges romaines et d'un problème d'affaissement de la voie Zaamouchi
- Programme d'accompagnement : fermeture de la rue 19 juin (ex rue de France) pour travaux de piétonisation et lancement des travaux d'aménagement de l'avenue Aouati Mustapha et avenue Belouizded et ses escaliers ; lancement de la réhabilitation des immeubles au niveau de l'avenue Abane Ramdan, Coudiat ce programme englobe la réhabilitation de 434 bâtisses les quartiers de Bidi Louiza et chalets des pins concernés par une opération de ravalement de façades, 63 bâtisses seront réhabilitées le long de l'axe du tramway; lancement des travaux de réhabilitation de la gare routière de l'est et transfert de la station vers la zone industrielle Palma

PV du 23 et 26/07/2014

Résolutions :

- Démarrage des travaux de V.R.D de la salle de spectacle; Programme d'accompagnement la maîtrise d'ouvrage est confiée à la direction de logement au lieu de la DUAC concernant la réhabilitation du parc immobilier; réaction négative du mouvement associatif vis-à-vis de l'opération de démolition des escaliers de Coudiat.
- Programme culturel visite du premier ministre à Constantine: réévaluation du montant de salle de spectacle cout global 11 milliards de DA au lieu de 2.5 milliard de DA; Organisation d'un conseil des ministres concernant les préparatifs de l'événement Constantine capitale de la culture arabe; Transfert de propriété du palais de la culture Mohamed Laid el Khalifa au profit du ministère de la culture après délibération de l'APW;
- Programme d'accompagnement visite de l'hôtel Marriott: livraison prévue le mois de décembre 2014 (cout 15 million de dollar); Programme de mise à niveau des

deux hôtels Cirta et Panoramique (7 milliard de DA) ; Décision de réaliser une annexe d'école d'hôtellerie à proximité de l'hôtel Marriott.

PV des mois d'août et Septembre 2014

Résolutions : Désignation d'un nouveau commissaire de la manifestation en remplacement de Hankour appelée à d'autres fonctions ; un nouveau choix de terrain au niveau du pole culturel pour la réalisation d'un mémorial des « chouhadas »; validation de l'étude d'aménagement du parc urbain Bardo et installation de l'ETP sur site; Arrêt momentané des travaux de réhabilitation des escaliers Coudiat suite à la manifestation de la société civil.

PV du 13/10/2014

Résolutions : Programme de la manifestation Première présentation du programme culturel de la manifestation installation d'un comité de pilotage composé des recteurs des universités de Constantine, président des associations, association des jeunes et personnalités artistiques de la ville ; les départements installés auront l'équivalent de 70 % de leurs effectifs venant de la ville de Constantine spécialement issue du domaine de l'art et de la culture; Présentation du logo et du spot publicitaire ; Le budget total des manifestations culturelles s'élève à 7.5 milliard de DA répartie comme suit : 4 milliard au titre de l'exercice 2014, 2 milliard budget 2015 et 1.5 milliard budget complémentaire, ses montants seront répartis sur les différents départements; Lancement d'un préprogramme à partir du mois d'octobre 2014 : opération de nettoyage des quartiers de la ville , don de sang, célébration du meilleur quartier propre, travaux de sculpture et de dessin dans les espaces publics;

PV du mois d'octobre 2014

Résolutions : Programme d'accompagnement de l'aspect financier; Réhabilitation de la gare routière Est: 160 million de DA; Implantation de toilettes publiques à travers la commune de Constantine; Un conseil des ministres a été organisé le dimanche 12 octobre 2014 en présence du wali pour s'acquérir de l'état d'avancement des préparatifs. Récupération de l'emprise foncière occupée par la société nationale de transport ferroviaire SNTF le long de l'avenue Zaamouchi, dédoublement de la RN03; Proposition d'une nouvelle station urbaine le long de la RN3 en face à la nouvelle bibliothèque urbaine.

PV du mois de novembre 2014

Résolutions : Programme d'accompagnement ; Reprise des travaux de démolition des escaliers menant vers Coudiat malgré la décision du Ministre de la culture de stopper l'opération; Première rencontre entre les élus locaux APW et le commissaire de la manifestation.

PV du mois de décembre 2014

Résolutions : Restauration du patrimoine culturel; Visite de la Ministre de la culture réservée aux chantiers de la vieille ville : Foundouk de Rahbet Ledjemel et Derb Lefgoun; réunion en présence du directeur central des biens culturels du ministère de la culture et des représentants des commerçants activant au sein des deux fondouks concernant leur transfert

temporaire vers d'autres locaux; le projet de réhabilitation des salles de cinéma n'a jusqu'à présent pas vu le jour; réunion du conseil des ministres sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika consacré à l'état d'avancement de la manifestation.

PV du mois de février 2015

Résolutions : Commissariat de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe 2015, Mobilisation 04 milliards de DA pour le compte de l'exercice 2014, démarrage des spots publicitaires sur les ondes de la radio locale de Constantine et opération de sensibilisation sur le tri des ordures ménagères, élaboration d'un contrat entre la direction de l'éducation et le commissariat de la manifestation; Encouragement du recours aux entreprises ANSEJ activant dans le domaine de la culture; lancement du site web du commissariat; édition de la première revue « Makam » liée à la manifestation; la cité 2000 lits sera intégrée à l'hôtel Marriott pour servir d'une école de formation dans le secteur de l'hôtellerie et de tourisme; lancement d'un pré programme sous de forme de concert musicales à travers les équipements culturels de la ville de Constantine, centre culturel M'hamaed Yazid à El Khroub, ville nouvelle Ali Mendjeli et Ain Abid chaque samedi jusqu'au 11 Avril 2015, réunion du mouvement associatif (250 association) avec le commissaire de la manifestation pour fixer définitivement les préparatifs de l'événement annulation des activités culturelles prévu le mois de février : tournoi de football, vendredi en calèche, classes de dessins, et de sculptures de rues ; Création d'un club de journaliste en préparation de l'événement.

PV du mois de mars 2015

- Programme d'accompagnement : Lancement des opérations de revêtement de voirie, plantations d'arbres; Le Premier Ministre a donné une instruction adressé à 16 wilaya leurs demandant de contribuer à une grande opération de nettoyage de la ville de Constantine mobilisation des directeurs centraux des ministères de l'agriculture et des forêts à cette opération. Visite de trois Ministre (Culture, ressources en Eau et Travaux publics) en l'espace de deux jours, en préparation de la visite du premier Ministre pour l'inauguration de la manifestation culturelle.
- Programme d'accompagnement. Lancement de la grande opération de nettoyage de la ville de Constantine y compris les gorges du Rhumel par l'équipe des grimpeurs de la protection civil.

PV du mois d'avril 2015

Résolutions :

- Lancement de la grande parade dans les rues de la ville : troupes musicales, défilé de chars de différents pays retraçant la culture de chaque pays
- Ouverture officielle de la manifestation par le premier Ministre et inauguration des projets et infrastructures.

A 3. Retranscription des interviews

Dans cette partie figure la retranscription de plusieurs entretiens effectués, auprès des acteurs jouant un rôle dans le système de gouvernance des deux cas d'études. La liste est ici non exhaustive, certains acteurs ayant refusé d'être enregistrés. Pour une meilleure compréhension, certains passages longs en langue *derija* seront traduits par nos soins vers la langue française.

1. Interview Kharchi Oussama, architecte associé de la régénération du centre-ville, le 16/02 de 10h55 à 12h05, lieu : bureau de l'interviewé, ville : Sétif.

Quelle mission avez-vous rempli dans ce projet ? (intervention sur le centre-ville)

L'intervention du square à l'origine, c'est le Wali de Constantine qui voulait impulser une dynamique, il voulait intervenir sur Constantine, je crois que le responsable du bureau d'étude Koussa, est parti lui présenter les projets que l'on était en train de faire sur Sétif, il était satisfait (le wali) par le travail qu'on était en train de faire à Sétif, lui-même ayant déjà été Wali à Sétif. On a eu un premier entretien le 21/03/2011. Au cours de cet entretien le wali a présenté sa vision pour Constantine, et nous avons convenu un deuxième RDV le 17/04. Entre ses deux dates, je me suis déplacé à deux reprises à Constantine, une première fois pour visiter toute la ville y compris Ali Mendjeli, El Khroub et avoir une idée sur la ville, et seconde fois pour une collecte de données. Lors de la rencontre du 17/04, je lui ai présenté un premier bilan sur Constantine, dans lequel j'ai souligné que Constantine a fait l'objet de plusieurs études, toutes ces études soulignent la décadence urbaine dont souffre cette capitale de l'est algérien. Ce déclin prenait plusieurs formes : la vétusté des tissus, la prolifération des constructions illicites, la congestion de trafic etc. Et bien sûr j'ai aussi préconisé la connaissance des origines de ces maux, c'était bien sur la nature contraignante du site, la densité, le sous équipement des zones périphériques etc. Troisième chose que j'ai signalé au wali dans cette rencontre c'est que le remède administré, à chaque fois ils avaient une approche sectorielle, et c'était répondre à l'urgence. A mes yeux il fallait enrayer ce processus-là, à Constantine, et lui redonner une image digne de son rang dans l'histoire. Il était d'accord avec ce bilan, entre le 17/04 jusqu'au 05/05 je suis reparti toujours en compagnie du responsable Koussa, pour présenter une première réflexion. Il fallait faire une opération de renouvellement urbain, pourquoi ? Parce que d'une part, j'avais lu qu'il y avait un arrêt des extensions de Constantine. Il y avait le PDAU et son périmètre figé, donc seule possibilité c'était de faire une opération de renouvellement urbain. Cette opération de renouvellement urbain qui prenait la forme, enfin qui prendrait la forme de plusieurs opérations de régénération urbaine. Pourquoi une opération de régénération urbaine ? Parce que dans la régénération est une opération globale, c'est-à-dire qu'on accompagne l'opération physique du cadre bâti, des équipements etc. par la qualité sociale, et donc refaire une reconquête globale et réinsérer dans la ville. J'avais aussi dit que par exemple la politique de l'équipement suivie à Constantine, notamment la grande université islamique, que c'est un grand équipement mais il n'a rien modifié dans Constantine, c'est-à-dire que c'est un équipement qu'on aurait pu mettre n'importe où, il n'a pas inspiré une régénération, oui une dynamique de changement à son tour, c'est un équipement posé là. Je lui ai donc présenté les

différents secteurs de la ville, et choisi les secteurs névralgiques qui feraient l'objet de l'opération de régénération urbaine, pour enclencher une dynamique. On commence par un secteur ensuite comme l'effet domino, ça va créer une dynamique de développement tout autour.

J'ai aussi souligné que toutes ces actions avaient besoin aussi de prendre en compte Constantine en tant que métropole, c'est-à-dire prendre en compte Ali Mendjeli, El Khroub, Ain Smara, tout ça et deuxième chose il fallait avoir les moyens de cette politique. Et les moyens de cette politique entre autres c'est que la ville de Constantine est ...il faut qu'elle obtienne la maîtrise du foncier, si elle n'a pas une maîtrise du foncier, on ne peut pas faire grand-chose. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que j'ai suggéré que la ville, la wilaya qui le fait mais qu'il achète dans certains endroits par exemple du bâti, au lieu que ce soit du vendu, que l'état exerce une présomption, donc il faut qu'elle ait une réserve derrière, et les moyens de cette politique. Donc, voilà, et puis, la vision par apport à la métropole. Le troisième point qu'il faut réellement faire accompagner ces actions. Qu'on ne peut intervenir sur la Casbah de Constantine et qu'on forme les métiers de la restauration, qu'ils deviennent acteurs du changement, voilà. Avec les centres de formation, c'est-à-dire tout, il fallait que les habitants prennent part. Comme le wali l'a souligné que pour faire des changements à Constantine, ce n'était pas évident, il nous a demandé d'aller voir le conseil exécutif, d'aller présenter le travail. Chose qui a été faite.

L'impulsion était donc là, la décision était là, mais l'accompagnement de l'exécutif semble plus compliqué à avoir ?

Oui, dans tout ce que nous avons avancé, le wali était d'accord à 100%, fallait juste que nous BET nous arrivions à convaincre aussi d'autres acteurs, ce n'est pas seulement le wali qui devait faire tout. Nous avons eu des réunions avec la direction de l'urbanisme... la décision venait du wali, mais nous avons eu des réunions de travail, et même des visites avec les gens de la mairie, avec les responsables de la direction technique. On a présenté déjà au conseil municipal et au conseil exécutif le maire était présent, et le directeur des services techniques, et ensuite nous avons eu des sorties sur site avec les gens de l'APC (le 2 juillet) et ceux de la direction de la culture. Le 20 juillet a eu lieu une réunion avec l'APC et la direction de la culture, 4 et 5/10 avec la direction de la culture. 25/06 a eu lieu la présentation au conseil de l'exécutif.

A l'exécutif, il y avait des interrogations (pause), on peut dire des réticences même, mais je préfère toujours voir le verre plein, les interrogations portées sur.... je pense qu'ils...je n'ai pas à me prononcer sur la légitimité ou non légitimité de celles-ci, c'est juste qu'il faut un grand travail d'explications pour lever les réticences de certains, parce que certains ont fait valoir, oui, qu'il y avait des études, des projets, peut être que vous n'allez rien apporter...voilà c'était des interrogations. Bon, enfin, au conseil exécutif n'a pas rejeté, enfin je ne sais pas. Il faut que je souligne ça dès le départ, je n'ai travaillé au BET que du mois de Mars au mois de décembre, le 11/12/2011 j'ai rejoint l'université et le BET a continué à travailler et m'a sollicité, mais je n'avais plus le temps de m'investir dans cette tâche-là.

Sur terrain il n'y a que le square qui a été fait, la place Ahmed Bey est en train de se faire, alors que l'approche se voulait globale ?

Oui, l'approche c'était au niveau de la métropole, parce que c'est un problème de congestion, de tout ce qui nous avons souligné, et pas seulement nous même, mais toutes les études faites avant, y a beaucoup de matière dans les études, j'ai même consulté des mémoires, des thèses qui ont travaillé dessus...Le problème n'est pas un problème de diagnostic, le diagnostic n'a pas attendu Oussama ou le BADI pour le faire, le diagnostic était bien fait, le problème c'est dans l'action qu'on fait, pourquoi à chaque fois on reste au stade du diagnostic, voilà. Peut-être aussi la différence avec ce que nous avons développé, c'est qu'il faut une approche intégrée qui associe tout le monde. Il ne faut pas avoir une approche trop sectorielle, voilà, je pense que nous avons réussi quelque part à le faire. L'approche était globale, j'ai eu même une réunion de travail avec quelqu'un qui a travaillé sur les problèmes de circulations à Constantine, et...nous avons parlé de Constantine en entier, mais nous nous sommes focalisés sur les feux, les passages piétonniers...ça veut dire que ce n'est pas un travail d'aménagiste ou de design urbain, non, non, nous avons fait en sorte de tout prendre en compte : comment changer les sens de circulation, l'apport futur du tramway, l'apport du viaduc, tout ça est intégré dans ce processus design.

Il fallait peut être donné à voir ce que l'on pouvait faire pour peut-être pour participer à lever les réticences des autres acteurs l'APC ou l'exécutif...donc... et c'est pour ça qu'est née la volonté de travailler sur le cœur de Constantine parce qu'il y avait encore à l'époque, le projet en cours des hôtels, puis la décision de Constantine capitale arabe, a été prise avant/après, ou en tout cas mon implication dans ce projet et il fallait peut être commencer avec le cœur de Constantine et à partir de là aller ailleurs, peut-être même que c'était un test pour nous et notre capacité à régler ces problèmes. J'insiste sur ce point, dans l'esprit il y avait cette vision globale dans l'approche de la métropole, j'ai dit que je suis allé à Ali Mendjeli etc., le tramway, c'est-à-dire que même dans le processus de conception des places, y avait toujours ce soucis en tête : la métropole, on ne raisonne pas en ponctuel, au centre de Constantine.

Comment avez-vous décroché ce projet ? Etait-ce sur concours ?

Je préfère que Koussa réponde la dessus, qu'il se prononce, parce que moi j'ai ...je ne peux dire que j'ai pris le train en marche, je ne sais pas comment s'est faite

Comment s'appelait cette opération officiellement ?

Pour moi et à chaque fois que je faisais une réunion de travail, avec le conseil exécutif, la direction de la culture, l'APC...il y a une opération de renouvellement urbain sur toute la ville de Constantine, j'ai déjà expliqué pourquoi (rareté du foncier...) ensuite de ce renouvellement urbain, découle une opération de régénération urbaine, mais ce n'est pas uniquement au centre de Constantine. Nous avons pointé tous les maux donc pour moi c'est une opération de régénération urbaine, et j'insiste sur que ce n'est pas seulement une intervention sur l'aspect physique mais il fallait accompagner ça du social et de l'économique.

Ceci est peut être au chercheur de voir le décalage entre la volonté d'origine et le résultat. Et peut-être prendre en compte et ça vous le savez en Algérie, à chaque fois qu'il y a un

problème...et je l'ai souligné ici, que ça soit à Sétif où dans mes cours en master puisque j'enseigne la théorie de projet, le partage politique...le Wali maintenant est ministre...ce n'est pas particulier à Constantine, ni à l'Algérie, j'ai eu à travailler en France en tant qu'architecte urbaniste, et j'ai eu affaire à des maîtres d'ouvrage français etc. et la question du partage politique est à chaque fois là, dès qu'il y a un changement de majorité politique...en France c'est le conseil municipal, c'est le maire qui a les prérogatives, le préfet n'intervient pas du tout, ici en Algérie c'est le Wali qui intervient parce que ...Il ne faut pas y voir un aspect négatif ou comme un empiétement sur les prérogatives de l'APC, ici, partout, pour faire bouger toutes les directions, et bien c'est le wali qui intervient, et c'est donc pour ça que tout tourne autour de lui. Je vous ne dis pas ça pour défendre celui-ci, mais pour que l'APC fasse tout, en Algérie, il faut qu'elle est les moyens, pas seulement financiers, seulement l'APC ne les a pas.

J'ai travaillé ici en Algérie et ailleurs, y a aussi ici un manque de vision, pas pour flatter ce wali, mais il avait une vision, il avait une ambition et ce n'est pas non plus pour critiquer les autres prédécesseurs mais je n'ai pas eu le sentiment qu'ils avaient cette même vision et d'être à la hauteur de cette tâche. Ils étaient plus là à solutionner les problèmes quotidiens. Je n'ai pas été maire, c'est plus facile pour moi de juger la politique, mais de ce que j'ai vu à Constantine, ce wali est...c'est-à-dire...je vous ai dit que j'ai travaillé ailleurs, même en Italie, à Bologne, mais ce wali était comparable à ceux que j'ai vu à l'étranger, il avait cette vision à long terme, mais surtout les idées claires, que je n'ai pas vu avec d'autres maires, cette hauteur de vue. Voilà. Et pour revenir à cette question de décalage entre la volonté de départ et le résultat, je pense qu'il faut prendre en considération les échéances politiques, elles-mêmes si y a beaucoup de chances de tomber à l'eau. D'ailleurs maintenant l'équipe a changé, le maire aussi.

Pourriez-vous nous parler de la conception du square Bennacer ?

Dans ce square et les autres places, notre vision c'était de rendre toutes les places visibles, à partir de là qu'on soit en haut au niveau de la Brèche ou en bas près d'air Algérie, Khalifa, c'est que tout ça soit visible, cela veut dire que les gens, les piétons qui passent ont une maîtrise globale de l'espace, tout de suite on offre au regard toutes les places et l'autre objectif c'est que ces places remplissent leurs rôles, d'interactions, non qu'il n'y avait pas d'interactions sociales, ça se faisait, mais il y avait des vendeurs à la sauvette, beaucoup de choses qui à mes yeux posaient problème. Nous avons décloisonné, offert plus d'espaces aux piétons car nous avons remarqué au moment de l'analyse que, d'une part il y avait le jardin, bien que le boulevard était assez large, le jardin aussi par son patrimoine végétal s'offre, il faut le mettre en valeur ...et puis travailler sur les rapports entre elles (les places). Je vous ai dit la dernière fois en aparté que je voulais ouvrir le square de l'autre côté, vous savez cet escalier du côté de l'hôtel Cirta, et puis le théâtre en plein air, et un autre escalier ensuite on a une vue sur l'Oued Rhumel,...avec le maire aussi on voulait remettre en valeur les berges du fleuve, et donc l'autre projet, qu'il y ait des promenades piétonnes le long des berges des fleuves, et qu'on puisse remonter. Les interrogations que j'ai posé au wali concernent la place de la voiture à Constantine, quand on dit des cheminements piétons, des liaisons visuelles, qui commencent du Rhumel, et il y avait un projet de refaire les berges, et comment faire avec le

théâtre qui est là, de le rendre plus dynamique, et de remonter. C'est à dire qu'on favorise un mode de fonctionnement doux. On ne peut pas demander aux gens de circuler à pied et ne pas rendre agréable le passage, donc vous voyez le square Bennacer, ce n'est pas le square ponctuel, mais aussi les berges, les promenades. Rendre la ville aux piétons, et améliorer le cadre de Constantine, qu'elle devienne idéale pour se promener. Voilà ; c'est une capitale, y a beaucoup de gens qui y travaillent : offrir plus d'espaces de détente, de loisir, de promenade, où on se sent bien à Constantine, inverser l'image, y a un gros travail sur l'image celle de la congestion pour que ça devienne agréable.

Je termine sur le square en parlant de mettre en valeur le patrimoine végétal bicentenaire, ça veut dire un travail d'entretien, mettre en valeur la façade de la chambre agricole et de l'autre côté la poste. Et puis surtout enlever tous ces kiosques, c'est un espace public, pour tout le monde, pas seulement consommé une boisson ou manger une grillade, mais priorité à tous les gens, et même pour la place Ahmed Bey, le kiosque, enfin on n'enlève pas le pain à certains, sans offrir une solution et on est allés les regrouper en batterie de shop et de magasins, et donner la priorité à l'artisanat, des artistes aussi. Y'avait une seule cafétéria que nous avons proposé au coin. Donc si je fais un dessin Bennacer aucun kiosque, Ahmed Bey, une batterie là à côté du palais de justice, visible, et donc tout ça une grande place ouverte, et mettre en valeur par la végétation, et que l'habitant commence à se promener, il a le choix, tout est ouvert, tout est libre, il peut choisir s'il aime être dans un coin arboré à l'ombre ou plus dégagé.

Donc le parti pris d'aménagement pour le square Bennacer c'est la liaison avec le théâtre, et le reste de l'environnement. Y a même une serre, pour la végétation, et dans notre projet on les laisse, et que les enfants on les emmène en sortie là-bas...et un plus grand escalier ici pour l'ouvrir. Le raccourci d'ailleurs on l'a mis en valeur, avec des palmiers qui font office de porte d'entrée, donc le raccourci devient plus agréable et plus pratique. Puisqu'avant on avait l'impression qu'il fallait slalomer pour arriver.

En parlant du végétal, est-ce que les questions de bien être, de durabilité, d'écologie étaient au cœur de vos interrogations?

Le wali était d'accord sur les berges des fleuves, comment les intégrer, nettoyer les fleuves, les promenades...tout ça participe un peu. Maintenant la voiture est partout, mais Constantine est maintenant aux piétons, donc ce n'est pas seulement la diminution de la pollution mais aussi, et j'insiste sur ce point un piéton pour accepter de faire un chemin d'un km il fallait qu'il soit agréable.

Une place primordiale est accordée au végétal je dirais, à la circulation aussi, on a travaillé avec un expert de la circulation aussi, il doit enseigner aussi à l'université sur comment, réorganiser toute la circulation autour, car ça sert à rien tous ces aménagements si la voiture reste au centre de l'espace, vers la place du théâtre, nous avons enlevé un peu de places, à offrir aux piétons, car une fois le square terminé vous aboutissez au théâtre, la plupart des gens marchent sur la route. C'est aussi réaménager la place du théâtre et que tout ce cheminement soit agréable. Y avait aussi le projet de 2006, avec les italiens, le master plan, et ils ont travaillé sur la réhabilitation de quelques maisons et tout ça est lié. Mais pour l'aspect

écologique et végétal, j'ai cet intérêt, c'est un vecteur de revalorisation, de diminution la pollution de l'air, de la vue, nous avons été plus loin encore, et c'est là qu'il y eut toutes ces réticences, mais toute cette avenue nous aurions voulu qu'elle soit piétonne.

Etant donné qu'il y a un projet en face, y a-t-il des liaisons qui ont été pensées ?

Oui, tout ce boulevard, nous avions pour ambition qu'il y seulement accès aux taxis et aux petites navettes, qui ferait des liaisons avec le reste, et tout ça sur un plateau traversant au-dessus, et un pavage pour ralentir la circulation, et déplacer le reste en souterrain, en sous-sol, c'est un projet trop ambitieux peut être et qui causerait beaucoup de nuisances, un budget important aussi. Et aussi pour des soucis techniques, mis en exergue par une étude de sous-sol, d'un point technique c'était problématique. Et voilà. Heureusement que vous avez parlé de ça, autrement j'aurais oublié d'en parler, mais voilà la cause des réticences au niveau de l'exécutif. Le wali d'ailleurs voulait faire revivre le casino, démolit en 1981, qui a laissé une blessure aux citoyens. Mais quand on a fait une enquête, et la collecte des données, on a beaucoup chercher dans l'histoire de la ville, de ce casino, la salle de cinéma...on cherchait à le reconstruire, car c'était un vrai traumatisme, et l'explication que j'ai trouvé du wali de l'époque que je trouverais dans mes archives, c'est un point de vue technique, au niveau du sol, il y avait un problème et qu'il fallait le démolir. Ce qui m'amène à évoquer, la maîtrise du wali, il avait une vision, il ne s'agissait pas de faire le projet pour le projet, mais apporter du changement en cherchant dans l'histoire.

Je vous montre ici une étude 2006 de Touam sur le square, il s'agit de l'étude de la composante sociale du square, le taux de fréquentation, les usagers, la criminalité etc. je me demandais si vous l'avez consulté ou plus généralement avez-vous pris en compte l'aspect social au square?

Je ne peux être affirmatif sur cette étude précisément, cela dit nous avons effectué des sorties sur terrain, de jour, de nuit, pris des vidéos, mais également interrogé les usagers, selon les différentes catégories d'âge. Ce n'était facile, d'obtenir des réponses, sur 10 personnes interrogées, seuls 3 y ont répondu. Du reste, pour la fréquentation, les soucis se posaient le soir surtout, le jour bon, voilà ça se fait dans un coin, caché, mais pas d'ampleur, le soir ça avait plus d'ampleur. Donc bien sûr, le cloisonnement et la transparence, et le problème d'entretien, d'ailleurs dans notre travail nous mettons au cœur la notion de sécurité. Et là je renvoie au travail de Jane Jacobs sur la ville et les yeux de la ville, un livre fondamental « the death and life of great american cities » et là on parle de si on veut régler le problème de sécurité qui se pose en public, il faut qu'il y ait des yeux, beaucoup de yeux, et il ne faut pas dissimuler, ne pas tourner le dos au places, il faut de l'animation. En décroissant on évite ces soucis, on ne va pas abattre les arbres, mais entretenir le poumon végétal, mais faire qu'ils soient fréquenter. Donc décroissant, rendre visible, la fréquentation, je crois que plus y a des yeux qui disent contrôlent, qui voient. Si on favorise le décroissant, la fréquentation s'améliore du jardin, les gens seront gênés à se droguer par exemple ou avoir un autre comportement négatif.

Nous avons parlé des autres acteurs, mais je voudrais revenir au citoyen, quel place a-t-il pris dans le processus ? Ya-t-il eut concertation ?

Le contexte particulier de chaque ville, chaque mentalité, le Wali dans son discours pour cette commande, a insisté sur la participation réelle des citoyens, par exemple aux réunions avec l'exécutif il y'avait des associations qui ont assisté, y en a même à la fin qui sont venues m'interpeller. Je ne saurais vous dire qui...mais je sais que, je les retrouverais peut être dans mes notes. Donc lui, il avait ce souci-là, il voulait et pas seulement par calcul politique pour l'acceptation du projet, mais c'était vraiment une conviction. Et donc, ensuite voilà, à note niveau BET, on a fait des questionnaires au niveau des trois places, enfin les 4, y compris les gens de passage, enfin les gens qui ne fréquentaient pas forcément ces places, qui passaient seulement. Vous savez cette question de participation effective, se pose même en France, je m'excuse je vais parlais là aussi de mon expérience française, on a des partisans pour la participation et d'autres non, ce débat n'est pas encore tranché sauf dans quelques pays, la Suisse, les pays nordiques, dans certaines villes aux états unis où vraiment le participatif est à son summum. Dans des pays à tradition jacobine telle que la France ou l'Algérie, ça peut poser problème, et je me souviens d'une citation d'un professeur à Paris, ou y avait une majorité à gauche, et la gauche est partisane de cette participation, et il avait dit en pleine réunion « quand tout le monde participe personne ne décide ». Ça ne veut pas dire que je partage intégralement cette vision, mais y a encore des limites à cette participation citoyenne (pause de réflexion) je pense que l'état actuel en Algérie, les mentalités etc. il ne faut pas exclure les associations parce qu'elles ont déjà une bonne connaissance du lieu, des habitants, de leurs ...et puis une certaine maturité. A titre personnel je suis pour la participation dans tout le processus, même si on ne l'a pas fait, mais faire participer et venir à des réunions plénières des habitants, nous l'avons proposé à l'APC et on nous a répondu qu'il n'y aurait pas de monde qui viendront, juste les gens intéressés par leur ville, avec un certain niveau...bon ça s'est pas fait, je ne blâme pas les responsables politiques, parce qu'on peut dire que le bureau d'études aurait pu insister. Je reste mitigé.

Ce serait une affaire de culture ? De traditions ?

L'Algérie et la France ont une tradition jacobine où tout est centralisé. Pour la participation, maintenant tout le monde en parle que ce soit dans la presse écrite ou télévisuelle, la société civile est sur toute les langues, partout présente. Je dis que moi je m'interroge...le problème c'est quoi ? Oui on peut le faire, mais à chaque fois. Tout à l'heure vous avez souligné le problème d'urgence, si on prend le cas de Constantine capitale, faut agir vite, vite, vite, voilà la politique a un mandat, sur 4/5 ans il faut quelque chose. Et au-delà de la participation citoyenne, rien que réunir toutes les administrations posent problème, donc introduire un autre intervenant dans cet engrenage...voilà. Oui pour les associations qui ont une certaine maturité, une certaine conscience, mais tous les citoyens, moi je ne suis pas partisan. Mais j'ai dit au début de l'intervention, associer les habitants, peut être les associer en les faisant participants. Parce que y a aussi l'aspect dégradation dans les aménagements qu'on fait, et ce n'est pas une particularité algérienne, dans le cadre de ma thèse doctorale je l'ai vu, j'ai travaillé sur plusieurs projets urbains, ça s'est fait en Hollande et d'autres pays qui n'étaient pas d'accord, et quand la mairie n'a pas pris en compte l'avis, y a eu des actions de

dégradations aussi. La solution qu'ils ont trouvé, car je n'invente rien, je m'inspire de l'expérience, mais quand ils ont associé aux travaux les habitants et même dans la conception, il existe en France aussi ce qu'on appelle régi de quartier, beaucoup de délinquance de chômage d'échecs scolaires etc. Concrètement c'est quoi ? Ils prennent des jeunes de la cité, ils vont les solliciter dans la plomberie etc. et les payer pour ça...Pour Constantine, par exemple pour la taille des couronnes végétales, pour la restauration de l'ancien, qu'on les forme, pour qu'ils participent ensuite, on donne une qualification...On a même proposé que dans l'équipe du chantier il y est 30% des gens du quartier qui y travaillent, de les employer, au lieu d'une entreprise qui viendrait d'ailleurs avec ses ouvriers etc. Donc nous avons envisagé la participation citoyenne sous cette optique. Qu'on les forme au métier, qu'ils s'approprient les projets à travers leur participation, qu'ils soient partie prenante...l'être humain quand il fabrique, il ne va pas détruire, parce qu'il considère que ça lui appartient.

Bien qu'il n'y ait pas eu de concertation réelle, il n'y a eu aucun rejet de la population. Pensez-vous que ce soit lié à la nature même du projet ?

Je suis d'avis, car c'est un espace pour eux avant tout, c'est eux qui l'utilisent et c'est peut-être pour ça qu'il y a eu acceptation, maintenant pour la capitale de la culture, je ne peux me prononcer, mais peut-être qu'il y a eu un travail d'implication sur les bienfaits de ce projet pour les constantinois. Peut-être aussi que si il y avait eu un travail de pédagogie, d'explications et non juste une histoire de manifestation culturelle. Parce que si je la compare à Sétif, il y a plus de manifestations culturelles, si on lit le journal, le théâtre est actif. Donc qu'ils ne voient pas dans cet événement une concentration d'événements ponctuels. Je suis d'accord sur la nature qui a fait qu'il y ait acceptation, et peut être aussi parce que le projet n'a pas été donné à un promoteur...Que c'est palpable. Le square a été réaménagé pour eux, nous n'avons pas essayé de construire de bâtiments ou quoi que ce soit. Et puis c'est quelque chose qui touche leur quotidien, qu'ils le fréquentent...pour se reposer, ou de passage, c'est palpable. Je vous assure nous avons fait des entretiens, limités j'avoue à cause de l'impératif du temps. Alors que pour la capitale ça leur semble éloigné, que c'est ponctuel, alors que le square était là, et il sera là. Un événement culturel c'est éphémère et...voilà

Peut-être qu'il faut demander aux gens s'ils veulent être consultés quand c'est ça, et l'être dans un autre type de projets, c'est une question à poser aux citoyens, voilà. C'est-à-dire dans quels projets vous souhaitez être consulté. Ou que vous préférez que ce soit la mairie, le wali ne prennent pas en compte vos desideratas.

N'est ce pas une revalorisation de l'image du centre-ville finalement ?

Effectivement y a une volonté de changer d'image, d'inverser ce qui est latent dans l'esprit des gens : pollution, congestion...puis voilà, Constantine, c'est l'histoire, c'est la culture...Le bien être, à Constantine on est bien, on vit bien, c'est cette volonté là que nous avons. Changer l'image, l'inverser. Qu'elle devienne à partir de son centre et pas seulement agréable à vivre. On s'y sent bien, et à partir de ce moment-là je pense qu'on peut même rouvrir la question de la délinquance, il y aurait moins d'agressions visuelles, de densité, pas assez de places. Etc. En changeant cette image, on arrivera à changer certains comportements. J'ai la conviction que l'espace public est pour le piéton, voilà c'est peut-être du fait de mon

expérience européenne ou que j'aime beaucoup marcher, que nous avons essayé...de toute façon si vous prenez le journal officiel, que ce soit sur la circulation par exemple y a des lois, moi ce que je reproche un peu à l'Algérie, si je tente une comparaison avec le monde occidental c'est qu'on a un arsenal juridique excellent, qui n'a rien à envier à l'étranger. Dans les plans d'aménagements, c'est écrit noir sur blanc, j'ai oublié les articles exacts, mais ils disent voilà : favoriser les déplacements d'eau, les déplacements piétons, le transport collectif et tout ça, ça va dans le sens de donner un cadre de vie agréable. Le problème c'est l'application, les lois existent. Je reviens un peu à pourquoi un bureau d'étude de Sétif et pas d'ailleurs, il s'agit d'une volonté politique, la différence avec le wali de Constantine, je suis même tenté de dire dommage qu'il soit maintenant ministre, qu'il ne soit pas resté. Bien que je ne peux pas porter un jugement sur le wali actuel, mais lui il avait ça, c'était comme un bébé qu'il portait, et pas seulement là, vu qu'on a essayé de travailler sur Ali Mendjeli également qui pose beaucoup de problèmes que le centre, avec même un projet etc.

2. Retranscription de l'Interview de Koussa Hacén, architecte, le 09/02 de 10h55 à 12h05, lieu : bureau de l'interviewé, ville : Sétif

Allons un peu en amont de l'opération, comment le choix de votre bureau a été fait ?

C'était une consultation, qui a été faite, c'est un souci du maître d'ouvrage, donc le premier responsable de la wilaya, Mr. le wali, qui a pris contact avec nous, vu qu'on avait fait un travail de consultant avec Oussama, le travail lui avait plu. C'est un gré à gré en fait ? Oui, ça en est un.

Qu'en est-il du maître d'ouvrage ?

Quasiment absent, c'est la DUC. Absente sur tous les plans. Ils ne venaient que pour vérifier si le bureau d'études était arrivé, alors qu'il y a des problèmes monstres avec l'entreprise. J'ai plus géré ce genre de questions que le projet en lui-même. Le projet avancé de fait, parce que c'est un aménagement, qui était un endroit de débauche...ahurissant en plein centre, en face d'une chaîne d'hôtels.

Nous avons fait un travail de six mois, voire plus, en faisant une proposition qui allait de la pyramide, vers « Swabète », en remettant sur 15 ha. Durant ces six mois, le wali avait dit, qu'il faut impliquer les citoyens de la ville et les élus, qu'ils donnent leurs avis, qu'ils soient mobilisés avec nous parce que c'est leur projet. Ce que nous faisions de bon cœur, on faisait des propositions, on essayait de les impliquer, mais il nous manquait ces utilisateurs, qui auraient pu nous orienter sur les carences.

On a toujours dit du temps de l'ancien président Boumediène en parlant de Constantine, il dira qu'il avait pu comprendre toute les sociétés sauf celle de Constantine. Et ça je l'ai vérifié y compris les coups de dagues par derrière. Ceci dit, nous arrivions de Sétif, on démarrait encore, en heure de temps, je suis sur chantier, les intervenants avec nous, ceux de l'eau etc. les servitudes n'arrivent qu'à 9h30. D'ailleurs, une des administratrices sur place nous avait demandé de faire mieux que Sétif, et j'ai répondu que Sétif c'est ses citoyens qui l'ont faite, et là elle regarda les autres pour leur dire, regardez à quelle heure eux ils sont venus et l'heure à

laquelle vous êtes venus. Et depuis on a commencé un marathon avec des réunions régulières, un jour sur deux, mais je me suis retrouvé face à des résistances. La guerre était déclarée.

En une année et demie le Wali a changé, pour devenir ministre. Et là sur les 15 ha qu'on a fait, avant le contrat, car travaillant avec l'état je n'avais pas peur de me faire arnaquer. Mais au moment de présenter le contrat pour réglementer ma présence sur les lieux, ils nous disent que cette opération ne correspond pas à notre nomenclature, et que vous ne pouvez être payé que sur l'article tel, et qui vous donne sept dinars le mètre carré, ce qui est dérisoire. Mon contrat s'est soldé à 85 000 da. Tant pis. C'était parti, je ne pouvais plus revenir en arrière, on aurait parlé de moi dans le journal, et mon nom aurait été grillé. J'ai pris mon mal en patience et j'ai pris la décision de finaliser ce chantier. Parce qu'il y a l'événement Constantine capitale Arabe.

Le rapport à la hiérarchie semble avoir été plutôt conflictuel n'est ce pas ?

Absolument. Au départ le premier wali m'avait dit, tout se passe entre toi et moi, parce que lui insister au départ pour impliquer administration et élus, mais ça ne marchait pas.

Quelle était sa vision ? Il voulait l'étendre à toute la ville, donc plus globale, il voulait profiter de l'achèvement de la ligne du tramway en apothéose. Et à ce moment qu'est surgit l'événement Capitale arabe, et c'était un gars de défis. L'événement, est venu une année après, et le projet a été annexé à ça, et ça allait dans ce sens. C'était rendre Constantine belle. C'est parallèle, mais ça s'est rejoint en phase réalisation, et ça été récupérer et les livraisons du projet correspondaient. Malheureusement l'administration n'a pas suivi. Au début pendant que le wali était là, c'était lui qui décidait. Parce qu'il n'y avait aucun écho en bas. Une démission totale, autrement tout le monde aurait abandonné. Et comme je vous ai dit c'est un homme de défi, et on l'a vu à Sétif. Sauf que, voilà, le problème c'était : l'administration.

Avez-vous effectué des phases de consultation des personnes impliquées ?

Nous n'avons jamais arrêté de les sensibiliser, d'ailleurs y avait de nouveaux kiosques projetés dans le nouveau projet, et c'était eux les bénéficiaires en toute logique. Mais ça c'est une gestion, ça nous échappe, c'était à l'autorité de se montrer. Les élus locaux venaient expliquer, mais les gens ne les croyaient pas, ils n'avaient aucune confiance dans ce qu'ils disaient. Le travail d'information et de sensibilisation a été finalement fait par nous, par nos soins. Nous étions présents en permanence, des affichages hebdomadaires, tourné vers la rue, et on recevait des questions méchantes.

Ya-t-il eu autre chose pour faire participer le citoyen ?

Non. Bon y avait un kiosque à beignets, des vendeurs à l'étalage, un café, dans des états piteux et un jardin clos, ils vendaient n'importe quoi...pensez-vous que ?...je ne sais pas...ils ne voulaient pas être inquiéter dans leur « sieste ». Pensez-vous qu'ils allaient nous dire ce qu'ils voulaient en faire, vu qu'ils ne voulaient pas quitter cet état. Et puis ils avaient perdu toute confiance dans les autorités. Ils ont déplacé quelques-uns, et que les autres sans prévus, 11 kiosques prévus. Bon après le maître d'ouvrage a fait passer la commande, pour une construction hideuse. On avait fait des propositions en préfabriqué qui ont été rejetés jugés trop couteuses. Je vous invite à venir d'ailleurs avec nous, pour une visite avec le wali.

Puisque nous finalisons le mur d'eau de la placette, et la fontaine sèche, et les trois plateaux, le plus haut étant avec les nouveaux kiosques. Nous voulions une plaque commémorative du Bey, à la place Ahmed Bey justement, mais ça a été laissée tomber, je ne sais pas pourquoi, et à la place y aura une plaque avec Constantine 2015 qui a un événement plus ponctuel, alors que la place sera là pour des siècles.

Justement le fait qu'il y ait cet événement, cela a réduit votre marge de manœuvre, sur des projets qui à la base avait été pensé pour durer ?

Bien sûr. Le travail dans la précipitation n'est pas un bon travail, par exemple les mètres carré de carrelage de pierre à poser avec les malfaçons qu'il va y avoir. Ça a empiété sur tout le projet, toute la vision de revitalisation, et on se retrouve à faire juste le jardin.

Est-ce que l'écologie, le développement durable sont venus sur le tapis ? En avez-vous parlé ?

Bon pour eux c'était juste un aménagement, et à nous de continuer, mais le climat n'y était pas. L'argumentaire premier y faisait référence, toutes nos villes en souffrent d'ailleurs. Faire respirer la ville, créer des ballons d'oxygène dans l'ancien tissu, et préserver ce qui devait l'être, et prévoir des poches pour faire respirer le tissu dense. Mais avec l'événement tout a été chamboulé, tout ce qui devait être réfléchi est devenu un mini espace. La DUC a pris le reste.

Qu'est-ce que ça a changé pour vous lorsque le wali a changé?

Tout. Le nouveau a pris le train en marche, il pensait qu'autour on l'aiderait, mais ce n'était pas le cas. Pour moi en conclusion : les gens de Constantine ne veulent pas, y a pas d'adhésion, pas de relais entre le décisionnaire et le terrain. Exemple quand je viens demander le déplacement de câble, d'accord la semaine prochaine, une semaine plus tard rien...la lourdeur administrative faisait que non. Il avait d'ailleurs dit en réunion, venait je vous signe un document pour ne plus passer par le code des marchés publics (consultations etc.) juste pour alléger. C'était une moitié du problème, et l'autre moitié c'était des soucis d'accessibilité au projet en centre-ville, des gens disponibles le soir...On aurait mieux fait de...parce que c'est dommage...ramener d'autres personnes au lieu des Constantinois.

Le manque d'adhésion n'est-il pas dû à un manque de confiance ?

Je reviens à votre première question sur le gré à gré ou sur concours, pensez-vous que c'est normal, aujourd'hui ce sont les entreprises de moins disant qui sont favorisées, donc inexpérimentées. Le souci vient aussi du code des marchés publics. C'est un aperçu qui n'engage que ma personne. Les personnes qui font le concours, ne sont pas forcément les meilleurs, ce qui est une aberration.

Vous le savez et je le sais, tout se vend, tout s'arrache. Le fait que nous venions d'ailleurs, a été très mal pris, faudrait qu'on arrête de parler de régionalisme, y a bien des constantinois qui ont eu des projets ailleurs. Alors qu'il fallait juste exiger des résultats, et là j'aurais dit oui. On ne parle jamais, ce collectif d'architectes blessés, ne sont jamais venu s'enquérir du projet. Les entreprises aussi ont créé des frustrations, car venant d'Alger, et parce que les

constantinois auraient pu le faire, c'est légitime, mais il n'y avait pas des propositions alternatives, chose qu'avait lancé le wali, avec des séances de travail avec de jeunes architectes locaux, mais il n'y a pas eu de retour. Moi si j'ai ouvert un bureau sur place, c'est pour acquérir une compétence locale, prendre des architectes locaux, mais quand l'élus est démobilisé, lui qui représente cette frange de la population, quand le responsable est démobilisé, ça ne peut pas marcher, on a plus le droit de dire quoi que ce soit.

C'est jonché d'obstacles avec de grandes déceptions, pour moi c'était une perte sèche surtout financière. Un hectare et demi pour 85 millions, alors que le projet a été évalué dans un premier temps à 30 milliards de dinars puis 16... il est à 45 milliards dinars (centimes) à la réception. J'ai dû payer le reste de ma poche, à cause d'un engagement, l'administration n'est pas facile, ils peuvent me démolir ailleurs, bureau d'études défaillant, pour un bureau de 25 ans. M'enfin faudrait peut-être qu'on laisse la place.

3. Retranscription de l'Interview Chaoui Malik, Responsable de la cellule associations du commissariat de l'événement CCCA 2015, effectuée le 01/04 à 10h15, durée : 30mn, lieu : bureau de l'interviewé, ville : Constantine

Quelles activités avez-vous au juste avec les associations ?

Nous les recevons, les orientons...car il y a beaucoup de désinformations, de ragots sur la corruption et autres, du coup ils arrivent assez désorientés. On leur parle, on voit leurs idées, un *brainstorming* et ...dans ce sens on essaye de leur donner l'impulsion puis on les encadre. Nous travaillons aussi sur deux grands projets, le long de l'année...la maison de l'association, un *open space*, avec des lits, des bureaux, une médiathèque pour la gestion des projets associatifs etc. ainsi que toutes ressources et outils nécessaires aux Asso'...mais surtout un espace de *networking* avec fauteuils pour bien s'installer et boire un café ensemble, surtout que nous nous sommes aperçus que beaucoup d'associations ne s'entendaient pas.

Est-ce que vous prenez les associations individuellement, une par une ou plutôt un regroupement ?

Les associations en général viennent indépendamment, rarement ensemble, à cause de certaines sensibilités y a rarement de projets communs. Et cet espace est prévu pour pallier à ça et lier des réseaux.

Comment faites-vous le choix de ces projets ?

Cela va dans une mouvance, mais globalement il y a une politique de développement, qui est encouragé et de pérennité, donc nous ne voulons pas de ponctualité, cette occasion servira aux associations pour qu'elles aient des acquis pérennes, matériels ou en terme de traditions etc. qui resteront au-delà de l'événement. Nous essayons d'avoir une dynamique également culturelle et artistique auprès des communes limitrophes, telles que Constantine couleurs ont fait à Ain Abid, ou chaque samedi 4 plateaux qui se déplacent, avec des concerts etc. Nous encourageons également de la nouveauté avec valeur ajoutée, un rayonnement local et mondial, nous voulons pousser à la créativité au sein du monde arabe et plus.

Le commissariat ne va techniquement travailler qu'une année, cela ne complique pas la tâche pour vous ?

Effectivement. Entre la maison de l'association et les appels, il y a une relation, dans la maison y aura des journées cycliques basées sur des canevas créés et détaillés, dans le sens ou après la présélection, il y aura des formations qui permettront d'implémenter leurs projets efficacement. Afin de gagner les bonnes pratiques pour les associations, en plus d'une vision lointaine de projets, sur des bases solides qui dureront bien au-delà d'une année.

A quel moment les associations ont été intégrées dans le processus de la manifestation ?

Pas encore. En pré-event, y a eu Cirrus, pour l'astronomie. Nous accusons du retard la dessus, hors de notre contrôle, j'ai été assigné récemment, y a eu plein d'idées, mais pas l'organisation qui devait aller avec a manqué, donc il fallait du temps pour rassembler les capacités humaines dans nos bureaux pour pouvoir travailler. Nous aurions aimé les impliquer dès le pré-event mais il n y a pas eu mais appart couleurs en fête, cela a manqué dans la préparation de l'événement, en sachant que ces associations sont le contact direct auprès du citoyen. En plus d'une opération de distribution de roses pour le 8 mars, et Cirrus pour couvrir la journée de l'éclipse, en tant que cadre scientifique, et l'association souk de la fac de médecine, avec une journée porte ouverte sur l'événement justement, on y avait un stand, ou on a conçu un sondage, pour avoir une idée sur la manifestation.

Les associations sont une des articulations entre les institutions et la population, cependant le citoyen reste peu informé, prévoyez-vous de corriger cela ?

Pour le patrimoine, peu d'associations se sont impliquées, y a eu un moment les amis de Cirta, mais ils avaient proposé autre chose. Hors du patrimoine. Disons que de ce que j'ai vu, il n y a aucune association qui milite pour le patrimoine bâti ici. Où en tout cas elles ne se sont pas présentées. Des personnes, sur les réseaux sociaux existent mais en forme de regroupement, je n'en ai pas vu.

En ce qui concerne la désinformation, les plus grandes complications et chamboulements qu'on a eu, c'était dans le service de communication. Avec le scandale qu'il y eu avec la chef de département de département de communication et la démission de Mme Soussi, une lettre de démission publiée dans les journaux, où elle cite des noms et des affaires de corruption ce qui est très dangereux. Et nous n'avons plus qu'un adjoint depuis pour s'occuper du département. Ce qui est encore plus grave c'est que le citoyen même ne sait même pas comment fonctionne l'état, ils pensent que tout ce qui se passe dehors c'est nous. Et on se fait insulté pour des projets qui concernent la wilaya ou la commune. Trois commissaires ce sont relayés, donc beaucoup de chamboulements, et en plus la ministre qui change et qui n'a pas les repères. Et en dernier Benchikh El Hocine, qui subit les décisions de ses prédécesseurs.

Revenons aux associations, sur terrain avez-vous subit certaines résistances ? Des conflits ou plutôt des collaborations ?

J'essaye de leur parler au quotidien, il commence à se rendre compte qu'il y a une volonté de bienveillance du commissariat. Mais parfois, on a des personnes qui ont subi un lavage de cerveaux et qui viennent sans aucune possibilité de communication. Mais je n'ai pas vraiment

vu de conflit. Il y a le collectif du Daksi de 7 ou 8 associations travaillent sur le réaménagement de quartiers, qui travaillent efficacement, mais rien en centre-ville.

Le travail dans la précipitation vous a-t-il porté préjudice ?

Le commissaire a redonné confiance, mais il fallait se réorganiser, il faisait face, il promettait et nous nous gérons, du coup on appliquait. Ce qui n'était pas toujours bon. Mais c'est surtout le département communication qui a réellement manqué.

4. Retranscription de l'Interview de Belkacem Kamel, chargé de communication au commissariat gestion de la manifestation Constantine Capitale arabe, le 25/03/2015, au bureau du commissariat, à 22h.

Le commissariat travaille sous quelle tutelle ?

Du ministère directement. Depuis le décret de 2012, dès la désignation par l'ALESCO. A la base je venais dans un souci de formation, puis j'ai intégré le staff sur la partie opérationnel de la communication, entre tri des médias, la promotion de l'événement et actions sur le terrain entre conception des campagnes et dans ce cadre là, ya beaucoup d'actions qui seront faites, qui serviront d'ateliers de formation de jeunes aux différents métiers. Un exemple, l'art urbain, qui est maintenant un art à part entière, nous nous envisageons de faire des ateliers d'art conceptuel, contextuel aussi, nous reprendrons la calligraphie, pour inculquer aux jeunes du pays, nous interviendrons sur différentes parties du pays.

Contextualisé, dans le sens dans le sens de Constantine capitale arabe avec sa composante arabe mais également son arabité.

Quelle a été votre stratégie de communication ?

Y a deux éléments, le côté média donc la campagne classique, de la communication d'entreprise avec des outils de marketing. Sauf que nous ne partageons pas des produits, mais des valeurs avec les citoyens, c'est pour ça que la plupart de nos actions seront de proximité, l'idée étant d'impliquer le citoyen.

Nous pouvons constater une volonté d'intégrer les gens dans le processus à travers ces stratégies sauf que sur terrain, le citoyen a l'air peu informé, d'où vient cette lacune à votre avis ?

Le citoyen est sous l'influence des médias, et comme cet événement, a ramené beaucoup de travaux cela a suscité des polémiques, du coup le citoyen ne retient que le grand chantier, nous notre démarche c'est d'arriver à passer le message que ce qui arrive ira au-delà de 2015, ce qui a été omis par la presse. Par exemple le commissariat n'a pas à communiquer sur l'état des trottoirs ou le ravalement de façades, sauf que les entreprises ne font pas ce travail, du coup le commissariat partage cette lacune ? le commissariat est là pour communiquer sur le programme de l'événement, les projets structurants culturels tels que les annexes au niveau de communes limitrophes et la formation qui vient en appui pourquoi personne ne parle du premier centre de formation d'excellence aux métiers de la culture, le premier d'Algérie, pourquoi il n'y a pas de débat sur le tourisme en terme de développement sur la ville. Sachant que le plus gros doit se faire avec la population.

Votre cellule, prends-t-elle en charge le relais d'information sur tout ce qui se passe sur le patrimoine matériel bâti ?

Nous allons intervenir sur des bâtiments, il est nécessaire d'informer les gens. Avez-vous vu avec la pluie les bâtiments écroulés ? Donc y a urgence...même si il y a réticences, ça doit être fait. Moi je vous pose la question, a-t-on le temps de les attendre ?

La réhabilitation de la vieille ville existait déjà dans le plan de sauvegarde bien avant l'avènement du l'événement 2015, quel est son lien avec celui-ci ? Son programme s'étale sur vingt ans pourquoi alors l'associer à 2015 ?

Je pense qu'il y a une polémique très superficielle, d'après ce que je sais personne n'a communiqué dans le fait que c'est fait dans le cadre de Constantine 2015, pour la restauration en tout cas. Mais, il ne faut pas focaliser sur 2015, alors qu'on a des soucis de manque de métiers, une main d'œuvre qualifiée. C'est ça que nous prévoyons, par apport à la manifestation Alger capitale 2007, Panaf 2009, et Tlemcen. La différence, c'est que dans celui-ci il y a un programme de formation, et c'est dans ce cadre que j'ai rejoint le commissariat. La semaine dernière y a eu d'ailleurs une signature entre ministère de la culture et de la formation, de la technique : son lumière, machinerie, gestion, maîtrise d'œuvre, métiers artistiques, et métiers de l'art plus global. D'un grand secours sur justement les chantiers de restauration. Et c'est la première fois que ce type de programme est fait, tout programme aura un volet formation.

5. Retranscription de l'Interview de Zekagh, directeur de l'OGECB. Horaire 15h, au bureau du musée dar Aziza, ville : Alger

Quel rôle tient l'office dans la manifestation Constantine 2015 ?

A Constantine, l'office est représenté par une antenne, et c'est à peu près une trentaine d'éléments avant l'événement, entre archéologues architectes ou autres. Et puis, avec la manifestation en plus de la présence de l'antenne dans la gestion des sites tels que Tiddis, Massinissa...En 2015 l'office a été engagé par la wilaya de Constantine, pour être assistant à maitre d'ouvrage, assistant technique et administratif à la gestion des projets.

Les projets pour la manifestation 2015, il y'en a 94, elles concernent le centre-ville donc le vieux Rocher, donc le secteur sauvegardé dont la ville est dotée depuis 2012 et des opérations de prescription du plan du PPSMVSS, donc nous ne sommes pas partis de rien, nous sommes partis de ce plan. Et maintenant il y a projets extramuros, ponctuels de mise en valeur, et mise à niveau des sites avec structures d'accompagnement : accueil, sanitaires, clôture à Tiddis, Loghrab ou Massinissa, en injectant d'autres équipements qui ne dérangent pas les sites. Sur les 94 projets prévus, seuls 36 ont démarré et en cours, bien que certains sont à l'arrêt pour des problèmes administratifs ; et les autres attendent encore d'être lancés .L'office donc n'est qu'assistant et non maitre de l'ouvrage, le maitre d'ouvrage délégué étant la direction de la culture.

Justement, sous quelle hiérarchie cela fonctionne ?

Alors, on fonctionne avec la direction de culture, on l'assiste étant donné que la direction n'a pas le personnel pour gérer 94 projets de restauration. Et nous faisons tous ce qui est suivi technique sur site, nous validons les études en tant que département patrimoine que je préside moi-même au sein du commissariat de la manifestation. De l'autre côté nous gérons l'administratif relatif au bureau d'études. Donc, à Constantine, nous serons là pour 3 à 4 ans, en nous appuyant sur l'antenne sur place, que nous allons renforcer à 75 personnes, parmi lesquels des architectes, archéologues mais aussi des guides, étant donné que nous avons lancé la formation de guides touristiques à l'aide de l'université, 26 guides d'ailleurs ont été formés pour cette manifestation.

Vous agissez donc sous la tutelle du ministère ? Comment ça se passe ?

Oui nous agissons sous la tutelle du ministère de la culture, sous des ordres, nous appliquons des orientations, nous assistons à des réunions de coordinations, puis suivons les orientations, mais sur Constantine c'est la wilaya de Constantine qui est le maître de l'ouvrage, c'est lui qui gère, lui qui décide. C'est une opération commerciale pour nous. Par contre notre présence en tant que département patrimoine, est sous l'égide du ministère de la culture, du coup nous avons une double casquette, donc lorsqu'il s'agit de gestion administrative et financière c'est la wilaya mais quand il s'agit de la validation des études c'est le ministère qui intervient

Le ministère et la wilaya s'entendent très bien. Y a eu des blocages administratifs de procédure, comme c'est une opération coup de poing, il fallait trouver une procédure spéciale, et là on applique la réglementation en vigueur, sauf que la réglementation en vigueur ne convient pas forcément à un projet de manifestation. Elle est lourde, exige du temps en plus des histoires de groupements internationaux, à cause du manque d'expérience des locaux, des partenariats étrangers ont été prévus ce qui est bénéfique pour le transfert des technologies, pour créer de la pérennité et l'autonomie future.

Concernant la partie basse de la Souika qui m'intéresse particulièrement, d'abord elle a été divisée en trois pourquoi ? Et pourquoi c'est le BET Kribèche qui a été choisi pour l'étude ?

La partie basse de la Souika est un site qui fait partie de la vieille ville, en ruine abandonné aussi bien de la part de la wilaya que du ministère et les autorités, parce que tout simplement il n'y avait pas de plan de sauvegarde, et quand une ville n'en a pas, elle subit ce qu'elle a subi. Un peu comme la Casbah d'Alger. Par manque d'instrument d'urbanisme qui permettrait d'exiger certains comportements. La Souika de Constantine a été considérée comme un lieu de transit, donc des gens d'ailleurs y logent, pour les faire tomber puis ils exigeaient d'être reloger. C'est cette prise d'otage de cette frange de population qui a fait sa ruine, elle était donc sous les décombres, en plus du fait que le site est en pente avec risques de glissement, de la citadelle jusqu'en bas, c'est dans cet ordre d'idées qu'on a opté pour faire renaître la Souika en déblayant et faire apparaître les structures, et toute la ville ancienne est apparue. Fondations, réseaux d'assainissement, tout... Et donc il est possible de la construire, mais pas pour 2015, car c'est le quart de la ville et c'est impossible, nous avons donc opté pour la reconstitution à l'identique de toute la partie basse, c'est-à-dire une couronne, pour

stabiliser le terrain. Ça permet également de prendre en main un système d'eau naturel qui circule sous terre, pour la stabilité du tissu, et réparer afin de stopper le glissement. La partie basse sera constituée de maisons à jardins, parce qu'au bord du ravin ; il y avait des tanneries, et même la couleur du Rocher au niveau de ce quartier est différente. Et donc ce serait pas mal de reconstituer les jardins, et si on trouve si on arrive à la partie basse ce qu'on avait retrouvé ailleurs, les bacs des tanneries, mais si ce n'est pas le cas ce sera des maisons à jardins.

A notre précédente entrevue, nous avons parlé justement de ces jardins de la basse Souika, que vous appelez jardins archéologiques, à contrario dans le plan de sauvegarde de Mme Kribeche parle plutôt de jardins ottomans, comment ça se fait ?

Ottomans ? Bon c'est un site stratifiés, y a donc plusieurs couches, y a du romain, du numide, du médinois, nous ne pouvons pas dire c'est un jardin ottoman, nous pouvons juste dire que c'est un jardin archéologique qui est stratifié point. Sachant que dans ces strates y a de l'ottoman, s'arrêter à ça serait faux.

Au workshop du 28 mars ou nous nous sommes vus avec la ministre de la culture et les directeurs des 48 wilayas, et en parlant de la basse Souika vous aviez dit qu'elle était la carte de visite de la ville, pensez-vous que ce projet est porteur d'un changement de l'image même du Rocher ?

Il est déterminant. Si vous ne la réussissez pas vous n'avez rien réussi à Constantine, même si vous refaites les palais, les mosquées, ça reste sporadiques. La carte visite c'est quoi ? C'est je suis sur le pont Sidi Rached qui est très important pour la ville, je m'arrête pour regarder la ville, d'ailleurs toutes les anciennes iconographies ont cette prise de vue, c'est capital.

Parlons de la société civile, dans le cadre de vos opérations, est-ce que le citoyen a été informé ou sensibilisé ?

En 2013 entre le mois de mai à l'hôtel Hocine, l'ancienne ministre avec tous les acteurs, toutes les associations, tous les artistes tous. On a donc fait des ateliers, avec listings des projets et tout pour les débats, les gens ont intervenu avec les universitaires, puis nous sommes passés en plénières avec diverses interventions pour aboutir à des conclusions ? Ce jour là les chantiers n'ont pas commencé ; ensuite au cours d'une autre journée en mai également, avec PV etc. on a demandé en distribuant des formulaires à remplir, des questionnaires pour aboutir à des recommandations. Et sur la base des débats et questions nous sommes passés en plénière et pris des conclusions. J'avais même exposé ce qui était prévu. On a eu plein recommandations, et puis voilà. *Rabi i3awenkom* (que Dieu vous vienne aide) et depuis on a plus revu personne.

Au commissariat également, il semble y avoir les mêmes difficultés liées au fait d'impliquer les gens

Le commissariat fut lui-même problématique à cause des changements à sa tête, et donc des soucis de continuité, et surtout qu'il n'y a pas de passation. On avait d'ailleurs parlé au ministère des associations du fait que nous allions toucher à des parties de la ville public mais surtout des parties squattées, et nous avions dû déplacer des familles, et nous avions demandé aux comités de quartier de nous aider afin de pouvoir travailler dans ces parties là. Les

commerçants aussi il fallait qu'ils soient de la partie, du coup en 2013 c'était oui, oui, oui, et sur le terrain c'était non, non, non. On s'est donc retrouvés seuls. C'est ça le constantinois. Sur le terrain y a rien, on avance, et dès que y a problème c'est la catastrophe alors que personne ne nous a accompagné et on a fait ce qu'on a pu. Le commerçant par exemple il faut qu'il vende à tout prix. C'est les comités de quartier qui sont téléguidés par les élus locaux ou responsables, et finalement chacun ses intérêts.

Tout ça n'est il pas révélateur du manque de coordination entre les organismes ?

Oui, complètement. On s'est retrouvé directement entre technicien, à citoyen. Sans aucune aide.

6. Retranscription de l'Interview de l'architecte et coordinatrice des projets de réhabilitation de l'OGEBEC, effectuée le 09/09, lieu : bureau de l'intéressée, ville : Constantine

Quel rôle avez-vous au sein de l'office? Et quelles sont les missions affectées à cet organisme ?

Je suis coordinatrice des projets de restauration, depuis février 2013. L'OGEBEC dans son cadre général est l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés comme son nom l'indique, s'occupe de la gestion et exploitation de tout ce qui est monument historique classé, assure son entretien, la billetterie, tout ce qui est équipement d'accompagnement, le gardiennage et les travaux d'entretien. Et exceptionnellement aussi, en dehors de ces missions de base, nous avons une direction des projets de restauration, et comme on est les seuls à faire ça en plus de la maîtrise d'ouvrage, que à Tlemcen capitale par exemple, on nous affecté ces projets de restauration par la force des choses. Et par ricochet les événements d'Alger et maintenant celui de Constantine.

A la différence qu'à Constantine l'opération n'est pas gérée par le ministère de la culture, mais c'est une opération gérée par la wilaya, c'est donc une opération décentralisée. Bien qu'au début c'était flou, vu que le ministère signait les budgets, mais plus tard ça a été affectée à la wilaya. Et c'est pour ça que nous ne pouvons être maître d'ouvrage délégué, mais plus assistant à maître d'ouvrage délégué, parce que nous ne faisons pas partie de l'exécutif de la wilaya. Nous sommes une EPIC, et non une direction wilayale.

Ma mission propre de base est la coordination entre Alger et Constantine, Alger étant la maison mère et le directeur de l'office gère tout directement, en plus de la coordination entre les bureaux d'étude, les entreprises et le maître d'ouvrage. Et par extension je me suis retrouvée à être responsable de la cellule technique également, la représentante à Constantine des projets de restauration.

Parlez-nous de la relation entre l'office de la manifestation Constantine 2015

Au départ nous avons existé pour ça, proposer des projets à achever du moins en partie dans ce cadre de cette manifestation, bien qu'avant il y avait une antenne de site, qui s'occupait de la billetterie de palais du Bey, de la gestion et d'exploitation des sites de Massinissa et Tiddis. Et puis dès qu'il y a des découvertes archéologiques, on fait appel à nous, parfois. C'est assez

ambigu, dans le sens où nous ne dépendons pas de la direction de la culture mais du ministère de la culture. C'est finalement une antenne de site et pas de wilaya, c'est-à-dire que dès qu'il y a des sites classés nous existons et sinon nous n'existons pas.

Cependant avec les projets de restauration, il y a eu la création de la cellule technique, de suivi et de préparation aux projets de restauration dans le cadre de Constantine 2015. Du coup nous nous sommes inscrits dès le départ dans l'avènement avec cette cellule, du fait que l'ancienne antenne de site dans son dessin administratif n'avait pas par exemple d'architecte ni de techniciens.

Cette cellule technique a donc existé pour l'événement, notre programme incluait même de l'accompagnement plus tard des chantiers qui aurait été terminés, et pour ça il fallait une dynamique de coordination avec les autres secteurs ce qui malheureusement n'a pas été fait, car à un moment nous nous sommes retrouvés en marge, surtout avec les changements à la tête du ministère (2 fois), des walis (3 fois), nous étions marginalisés du fait que nos projets même recelaient beaucoup de problèmes. Les autorités locales n'ont pas pu assumer leurs rôles correctement et voilà.

Le fait est que ces projets de restauration semblent exiger du long terme, cela semble compliqué de les régenter par une date précise comme l'exige la gestion d'une manifestation ?

Oui, et c'est pour ça que dès le départ et pour justifier les retards, nous avons expliqué qu'il fallait du temps. Cependant il y avait certains chantiers, qui auraient pu être livrés pour l'événement, à l'inauguration ou pendant l'année. Mais il était clair qu'une bonne partie ne serait faite que sur le long terme. Mais le plus important pour nous c'était d'insuffler une dynamique de sauvegarde du secteur protégé, qu'il soit appliqué et financé, et la manifestation était cette opportunité.

Pourriez-vous m'expliquer sous quelle hiérarchie tout ça fonctionne ? Y a-t-il un cadre législatif qui fixe cela ?

C'est compliqué. Nous notre maître d'ouvrage est la wilaya, et le wali de la ville de Constantine est représenté par le directeur de la culture, actuellement Mr. Fourali, c'est précis et nominatif. Et non, il n'y a ni circulaire ni lois, mais ça existe dans notre convention à nous. Grossièrement, la wilaya est maître d'ouvrage, la direction de la culture maître d'ouvrage délégué et nous assistant à maître d'ouvrage délégué et sur terrain plutôt maître d'ouvrage délégué, puisqu'on se retrouve plus à assister la direction de la culture que la wilaya. Et dans tout ça le ministère de la culture a à voir avec la direction de la culture, puisqu'elle le chapote, même si c'est une direction de wilaya. C'est un gros mélange. Rajouter à cela que nous sommes une EPIC, donc un bout du ministère, qu'on le veuille ou non puisque nous sommes subventionnés par eux, et que notre directeur est nommé par le ministre.

Cela doit créer beaucoup de litiges non ?

Oui. Ça a créé même des conflits d'intérêts. Beaucoup même. Pourquoi ? Parce que nous on est subordonnés au ministre et non au wali, et en même temps il faut qu'on lui soit subordonné, et le wali est parfois embêté car il ne peut pas nous engueuler réellement, du

coup, il engueule son directeur de culture, et le directeur de culture est embêté mais ne peut nous engueuler directement. Et voilà.

Oui il y en a eu, surtout au début quand les rôles n'étaient pas définis, et que l'organigramme n'était pas clair.

Et le commissariat de gestion de la manifestation 2015 dans tout ça ?

Ceci est un autre rôle. L'OGEBEC n'est pas sensé travaillé avec le commissariat, mais en son sein, on existe mais pas en tant qu'OGEBEC, mais avec le comité patrimoine. Et là encore y a eu double fonction, puisque une partie du comité patrimoine c'est l'OGEBEC, il est géré par le directeur de l'OGEBEC. Vous voyez où se trouve le souci ? Et moi-même je suis son assistante (au directeur) au sein de l'OGEBEC et au comité patrimoine du commissariat, et 3 autres personnes de l'OGEBEC et l'autre partie vient de la directeur de la culture. Mais comme ce comité n'a pas réellement d'activités, ça stagne.

L'échelle n'est pourtant pas la même entre les activités de l'OGEBEC en restauration et au commissariat ?

Si, ça aurait pu, on aurait pu exister dans ce cadre-là en brochant des projets qui auraient pu être livrés pour la manifestation 2015, cela ne s'est pas fait parce que tout simplement nous sommes en situation conflictuelle avec les bureaux d'étude et entreprises. Les chantiers sont d'ailleurs fermés. Ni visitables ni livrés. Du coup nous ne pouvons rien faire, même en tant que comité patrimoine.

Parlons-en de ces entreprises et bureaux d'étude, d'abord comment s'est faite la sélection ?

Pour la sélection, nous sommes partis d'une short liste, bien qu'elle a ses règles, avec des appels publics, chose que nous n'avons pas fait, nous nous sommes plutôt basés sur la short liste que nous a communiqué la direction de la culture, étant donné qu'elle était la seule à chapoter des opérations de restauration qui est éventuellement été susceptible de s'insérer dans la manifestation, en plus des directions DUC et DLEP, qui pouvaient aider aussi.

On a pris cette liste, on a noté et évalué leurs compétences (sur dossiers), d'une manière interne, et non à l'issue d'un appel, l'objectif était de ne pas avoir les gros bureaux d'étude et des promotions immobilières qui auraient bouffés les petits. Et croyant bien faire, on a fait chemin inverse. Après sélection, nous nous sommes retrouvés avec une liste de bureaux constantinois, surtout du fait que l'ancien wali, Bedoui, nous avait donné l'instruction de donner priorité aux locaux, et on s'y est attelé. Ce n'est qu'après qu'on pouvait appeler ceux des autres villes, avec lesquels nous avons l'habitude de travailler.

Au changement du wali, qu'est ce qui a changé ?

Oui. Mr Ouadah venu après Bedoui, un peu perdu au début, ne comprenait pas l'utilité de favoriser les constantinois, bien que plus tard ça lui a politiquement servi avec la presse, pour se défendre des rumeurs qui attestaient le contraire, et que ce n'est qu'après saturation, que nous sommes passés aux autres villes. C'est quelqu'un qui était là en observateur, il a facilité les choses, mais c'est surtout la ministre Toumi, instigatrice de la manifestation qui était bien

rodée, mais c'est au changement du ministre, qui prenait ses repères. L'événement était décisif pour sa carrière, en voulant bien faire et différent, mais n'a gagné qu'à se faire critiquer. Elle sautera d'ailleurs peu après le 16 avril.

Parlons maintenant des partenariats étrangers, comment ça s'est passé ?

Nous sommes partis du constat que les bureaux nationaux manquaient de compétences dans les projets de restauration, on a démarré d'une « short liste » de l'office d'Alger, avec qui nous avions l'habitude de travailler, en plus d'un partenariat algéro-catalans qui a déjà été lancé auparavant, dans l'optique d'échange d'expérience et de compétence, donc ça avait commencé comme ça.

Nous voulions les inviter pour un échange technique et technologique, et en même temps les petits bureaux d'étude qui avait peu d'expérience, et bonne volonté envers le patrimoine, il fallait bien les faire évoluer, et ne pas faire de bricolage. Que ça se professionnalise. Le souci étant que pour chaque bureau y avait l'architecte, mais aussi le chef de projet qui est l'architecte des monuments historiques, cependant ce chef s'il n'avait pas fait sa formation à l'étranger, il n'avait pas beaucoup d'expérience, puisqu'il n'existe pas de formation en restauration. Donc pour un meilleur rendement, et une meilleure qualité, on a fait appel à des groupements, on les a encouragé, à travers une évaluation meilleure et donc des points en plus dans le barème de la sélection. Pour la réussite, on va dire que non, parce que déjà ça ne s'est pas concrétisé réellement, vu qu'il y a eu beaucoup de mauvaise foi du côté algérien, au début ils étaient contents de décrocher des projets mais ensuite il s'en fichait royalement du gain technique à la clé. Mais ce qui a surtout porté préjudice c'est l'absence de régularisation administrative qui a créé ses problèmes.

Les partenariats ont été favorisés au niveau de l'étude ou de la réalisation ?

Au départ les deux, mais qu'on a vu qu'avec déjà les BET on avait beaucoup de problèmes, du coup on était moins chauds pour le choix de regroupements en phase réalisation, et puis deuxio, au niveau de l'étude ça passe, parce que cela ne prend pas beaucoup de temps le temps que la régularisation administrative et contractuelle se fasse, il s'agit juste d'avoir un visa touristique, du petit matériel type scanner 3D avec autorisation. Par contre, si une entreprise veut venir, il faut des fonds, du matériel, il lui faut un contrat, et comme on était dans l'urgence et incapables de patienter.

Du coup à cause de ces blocages administratifs, on a eu juste de groupements études et réalisations pour la restauration de projets exceptionnels ceux de la polychromie du palais du Bey et la mise en lumière des ponts, l'étude et la réalisation étant indissociables. Et un groupement d'entreprises pour la restauration de la basse Souika, et d'ailleurs qui sont bloquées, deux groupements algéro-ukrainien et algéro-italien. Mais, le premier est une entreprise mixte et le second non, c'est-à-dire que le premier n'a pas été fait pour nous, c'est un entreprenariat pérenne définitif avec statut commun etc. mais pour le second, ce sont deux entreprises dissociées, et pour le moment il n'y a que l'entreprise algérienne qui a pu mettre les fonds et s'installer. Les étrangers même s'ils le voulaient ils n'auraient pas pu, ça obligerait à travailler au noir, et condamnerait à ne jamais se faire rembourser, à cause des facturations. Mais comme finalement tout le monde attend les contrats, tout le monde est gelé.

Nous avons tout à l'heure parlé du rapport hiérarchique au-dessus, parlant du rapport avec les entreprises et bureaux d'études, est-ce que ça s'est fait dans l'entente ?

Au début c'était des relations cordiales, et par la suite à cause des retards dans la régularisation administrative ont engendré des conflits relationnels. En plus des mésententes internes au groupement sur les montants, les marchés etc. Ce qui nous a obligé à nous ingérer à un certain moment, pour faciliter et activer les choses, et en jouant ce rôle de juge, ça a déplu à certains, qui se sont plaints et ont fait des rapports etc. Avec le recul on n'aurait pas dû s'ingérer mais juste rappeler à l'ordre, et au pire faire des mises en demeure. Je pense que c'est dû au fait que les groupements n'étaient pas spontanés, mais plus imposés par la force des choses.

Rajoutez à cela notre rôle de suivi, le suivi du suivi en quelque sorte, car en situation conflictuelle, chacun veut avoir la couverture de son côté, et le moyen de contrôle c'est notre architecte sur place, dont chacun a une zone.

Et vos rapports avec la société civile ?

Il a souvent été conflictuel, on était déjà victimes des antécédents en matière de restauration, comme l'opération pilote de Mellah Slimane, des projets lancés et pas terminés et d'autres carrément avortés. Et ceux finalisés n'étaient pas forcément de qualité. En parallèle du fait que nous agissons dans un tissu ancien, et au cœur de l'activité économique du centre-ville médinois, et surtout que la zone est une plaque tournante de logements précaires vétustes qui permet d'accéder au logement social.

D'ailleurs la wilaya avait déjà vidé puis rasé 25 maisons, avant que le secteur ne soit classé dans l'optique de reconstruire. La sauvegarde du secteur a arrêté le massacre, et les gens ont compris que c'est une opportunité pour bénéficier de logements ailleurs. En sachant que les habitants étaient modestes, squatteurs, venus d'ailleurs avec pas beaucoup de lien à cette partie de la ville et encore moins à sa protection. En plus de la décennie noire et son exode rural qui a densifié la vieille-ville, tout ça concourt à surpeupler la vieille ville. Deux campagnes de relogement ont été faites, mais les demandes légitimes ou pas d'ailleurs n'arrêtaient pas, l'Etat a mis le holà avec la dernière distribution des bons au logement, reliée au dernier recensement. Et le comité de quartier avait une place stratégique pour représenter et garantir la rigueur de l'inscription, mais sur terrain, c'était maffieux, des gens qui y vivaient réellement n'étaient pas inscrits, et d'autres jamais vus dans le quartier étaient inscrits...

Donc toute cette phase de sensibilisation, concertation négociation a été ignorée ?

Oui. Elle n'a pas eu lieu. Elle n'est venue qu'après, et ça aurait pu nous épargner bien des contraintes, et peut-être permis de ne pas avorter autant de projets. Surtout qu'avec les retards les gens n'avaient plus confiance en nous. Et ils n'avaient pas forcément tort. Et tout le monde est mécontent, lui n'est pas relogé et pas de rentrée financière, l'entreprise rouspète, le bureau n'est pas payé...

Et le mouvement associatif alors ?

Aucune présence. Tout ce qui s'est manifesté dans l'associatif s'est fait au cours de la première journée au tout début avec la ministre, ou elles étaient conviées. Et y en a pas des tonnes qui activent dans la vieille ville, trois au maximum. Amis du musée, les amis du Rocher non agréé, et l'association du patrimoine. Mais concrètement aucune n'active, et n'ont pas constitué le lien avec la société civile, et c'était dommage, avec le temps on s'est aperçus que ces associations n'avaient pas plus de liens que ça avec les gens, et qu'on était limite en avance par rapport à ça.

« Les amis du musée » était en contact avec l'un des membres à travers des expos, mais sans plus, eux aussi n'avaient plus confiance ni en l'état ni en rien, et ils leur manquaient la reconnaissance, matériel et autres, ça aurait pu se faire, mais à nos yeux ils n'étaient pas assez actifs.

Quel est le maillon faible finalement ? Surtout qu'au début vous sembliez disposé d'un chèque signé à blanc.

Entre autres. Et ça dure jusqu'à présent. Au début, on était pressé pour donner les projets aux bureaux et trouver les bonnes entreprises, faciliter l'administratif : réquisition, autorisations etc. On était pas outillé en tant qu'assistant et la direction de la culture n'était pas non plus un interlocuteur outillé, rien que les réquisitions déjà, ce fut le parcours du combattant, sachant qu'on a une seule interlocutrice dans la direction de la culture et ça aurait été son travail de le faire, sauf que c'est nous qui les faisons et c'est devenu la norme.

Donc c'était déjà un problème d'administration qui n'était pas outillée, et aussi un problème de temps, on nous a pressé pour tout lancé, un peu comme à Tlemcen, dans le sens où il faut lancé les projets ensuite la régularisation viendra. Sauf que même à Tlemcen ça n'avait pas réussi, et ce fut un mauvais exemple, et d'ailleurs les gens commençant à savoir cela, ce sont mis à demander des garanties, de réquisition, de contrat, de financement. C'est compréhensible, déjà qu'en situation normal c'est leur bon droit, alors là dans un événement, ce n'est pas normal qu'on débourse de l'argent dès le départ à la place de l'état.

Pourquoi un dispositif spécial n'a pas été créé pour la manifestation ?

Justement c'est ce qu'on nous a dit, des cellules allaient apparaître, qu'un dispositif allait être mis au point, et faciliter les choses, débloquer les avances etc. et tout ça n'a pas été fait. Et tout ça exigé un contrat.

Si les contrats ont tardé, c'est parce qu'il y avait des soucis de distribution de tâches, d'effectifs compétents, surtout que ces contrats étaient différents de ce qui se faisait d'habitude, et déjà il fallait mettre au point nos propres contrats d'assistance, ceux de l'OGEBEC. Et puis non, c'est pas la bonne loi, et une coordinatrice a tout changé, puis le wali Bedoui est parti, nos contrats sont restés en instance, et quand le nouveau wali est venu, la commissaire a changé et nous a fait rectifier nos contrats, puis ils ont trainé une année à la commission des marchés, qui n'avait pas compris comment le faire ? Des conventions ? Des contrats ? Vu que ça dépasse les 400 millions. Puis on nous a exigés des marchés, puis une nouvelle loi est apparue, qui gère les maîtrises d'ouvrage délégués et qui ne donne pas droit

aux EPIC d'être maître d'ouvrage délégué. Alors que l'OPGI est maître d'ouvrage délégué, alors que c'est une EPIC. Et là on est devenu assistant, donc fallait encore changer le contrat, et dans ce cas si je suis assistant, je ne devrais pas faire ni les marchés, ni l'interlocuteur des intervenants, et je ne fais que l'assistance technique, c'est-à-dire superviser les études, visiter et suivre les chantiers. Malheureusement le directeur de l'OGEBEC n'a pas voulu changer les tâches. Avec une rémunération à 4% pour chaque projet au lieu de 5%

Et ça c'est juste nos contrats, ensuite fallait se concentrer sur les réquisitions, et notifier les groupements. Et là se pose la question de comment faire un contrat de groupement ? Est-ce que ça existe déjà ? Qui saurait comment on le fait ? Et nous n'étions pas outillés. La direction de la culture non plus, n'avait pas de modèle, ni quelqu'un qui puisse faire le marché. On nous a rétorqué que c'est les architectes qui avaient l'habitude de le faire de temps en temps, et pas forcément des marchés de restauration, du coup on a ramené des modèles d'Alger, et là fallait les adapter à des groupements, comment ? Et il fallait réfléchir à la partie transférable en euros ! On a trébuché, et on a appris sur le tas, et là on est devenu responsable de tout. Voilà.

On a commencé à demander aux intervenants des dossiers, avec plusieurs prototypes de marchés...et à chaque fois quelque chose clochait, et quand on a enfin commencé à rassembler les choses, les chamailleries internes au groupement ont repris...et l'urgence liée à la manifestation. Et quand on a enfin mis de l'ordre dans tout ça, nous étions en 2014. Novembre.

Ces structures ont-elles obtenu leurs contrats depuis?

Non. En novembre quand nous avons envoyé tous les dossiers, ils ont été ajournés. Une manière polie de dire rejetés. Formes et fond du marché n'étant pas réguliers. Et un grand non au groupement, sous prétexte que le groupement doit se faire entre deux personnes morales, et non personne physique et morale ou deux personnes physiques. Et y a eu plein de choses incomprises, mais comme on nous a refusé d'assister à la commission, on s'est fait bêtement rejeté. On a longtemps pataugé pour refaire des modèles de marchés. Le principal souci étant que nos BET ne peuvent être entreprise, ni SARL ni EURL, ils ne peuvent être autre que personnes physiques, car entreprise d'étude n'existe pas, c'était une faille.

Quand le blocage était récurrent et que du coup les entreprises étaient bloquées, ce qui constituait un moyen de pression par rapport à la manifestation, nous avons posé notre problème à la ministre ; on nous a rétorqué que la loi était la loi. Mais pour la visite du premier ministre, pour éviter de dire que c'est la wilaya qui bloquait tout, vu que la commission était wilayale, et là ils (la wilaya) feront un courrier au ministère des finances et du commerce pour demander avis, et là on leur a répondu avec des textes de lois ; et est apparu un souci d'interprétation, et là il est devenu possible de faire des groupements entre personnes de différentes natures, à condition que ce soit un groupement conjoint et non solidaire, une différence de responsabilisation. On m'a appelé par téléphone, même pas officiellement pour me dire que cette réserve était levée, veuillez nous ramener les dossiers, pour les réintroduire. C'était en avril, ramenez les demain, voir tout de suite. Ce qui était impossible vu qu'il fallait finaliser la nouvelle forme de contrat, et ça prend du temps.

Ca a pris deux jours pour tout finir, deux jours de charrettes, de folie, en weekend... On a tout déposé le dimanche, pour repasser une commission, avec un avis favorable sous réserves. Mais restait la réserve liée à l'agrément temporaire des étrangers, une aberration, on a exigé que les étrangers aient des agréments temporaires algériens, or ce même étranger travaille dans un groupement, une entité où il est minoritaire qui elle possède déjà cet agrément.

Tout le monde avait-il reçu une note pour faciliter les choses en vue de la manifestation ?

A mon avis c'était une petite vengeance, vu que la wilaya se sentait lésée dans les décisions qui se font justement en haut, et où elle n'avait pas son mot à dire. Alors qu'en fait tout était pour la wilaya justement, si ça réussit c'est pour le bien de la ville, et si ça échoue pareil.

Actuellement, j'ai expliqué que l'agrément du chef de projet faisait foi, et ça ne passait pas, non. Adressez-vous à l'ordre des architectes pour obtenir les agréments temporaires, on y est allés, quel est votre avis, un courrier en mai 2015 et on a répondu en août 2015, pour dire qu'on ferait une étude au cas par cas, avec un dossier type. On en est là, sauf que techniquement ils ne peuvent accepter étant donné que s'y on se refait au texte de loi dont ils parlent, l'étranger peut demander un agrément temporaire dans le cas où il est seul et non en groupement sous condition qu'il y est réciprocité, alors que l'Algérie n'a de réciprocité qu'avec l'Egypte, la Palestine et la Syrie. Les nationalités avec lesquelles les groupements ont été faits ne sont pas celles-ci.

Et donc les chantiers sont fermés. Pour cause d'aberrations. Des mosquées éventrées, des places trouées en gruyères, on nous fera jamais plus confiance. Et de l'autre côté les 7 bureaux d'études entièrement algériens avec lesquels en principe il n'aurait pas dû avoir problèmes, on a reçu des visas antidatés, non visés, ou on aurait trois mois à partir du visa pour aller au contrôleur financier qui le transmet, sauf que le marché est antidaté de façon à ce que dès qu'on l'obtient il est expiré, mort-né, vu que la date c'est celle du dépôt du dossier et non à son étude. Un méandre administratif. La wilaya se tire dans ses propres pattes.

RESUME

En 2012, l'organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences proclame la ville de Constantine « capitale de la culture arabe 2015 ». Cette manifestation d'envergure internationale déclenche dans la ville de Constantine une série de projets qui vont transformer à la fois la ville et ses espaces publics, notamment ses espaces verts, qui nous intéressent particulièrement dans cette recherche. Dans le but d'analyser la confrontation instaurée par la fabrique de la ville et de ses espaces verts d'une part et leur fabrique dans un cadre d'événementiel d'autre part, nous avons étudié deux projets de réaménagements, ceux des jardins archéologiques de la basse Souika et celui du square Bennacer Bachir.

Après les expériences d'Alger capitale arabe 2007 et celle de Tlemcen capitale islamique 2011, il semblerait que l'événementiel se trouve au cœur de la fabrique de certaines villes algériennes. En analysant cette manière de fabriquer la ville, nous identifierons plusieurs mécanismes auxquels font appel les villes qui abritent ce type d'événement notamment en matière de temporalités, de construction d'images et de communication. Nous verrons ainsi que l'événement Constantine capitale culturelle va être un vecteur de transformations urbaines et sociales.

Cette recherche qui s'appuie sur un questionnaire réalisé au sein du square Bennacer Bachir, met en relief les changements sociaux opérés qui témoignent de l'impact de l'événementiel sur cet espace et démontrent des changements d'habitudes urbaines en faveur d'un accroissement des mixités sociales. Tandis que l'analyse des entretiens menés auprès des acteurs impliqués dans le projet de réaménagement de la basse Souika, rend compte de la complexité de la relation qu'entretiennent ville et événementiel. Il s'avère que la pratique de la gouvernance urbaine à Constantine sera l'élément le plus évocateur de la tension entre la fabrique de la ville de manière générale et sa fabrique dans le cadre particulier de l'événementiel. Les logiques de fabrique urbaine se confronteront aux logiques de gestion événementielle, mettant ainsi en lumière des décalages dans les prises de décisions actuelles, des difficultés administratives, financières et de pérennisation politique, qui seront à l'origine de l'arrêt du projet de la basse Souika.

Mots clés : fabrique de la ville, espaces verts publics, événementiel, représentation, gouvernance urbaine.

ملخص

في سنة 2012، اختارت المنظمة العربية للتعليم والثقافة والعلوم، مدينة قسنطينة لتمثل "عاصمة الثقافة العربية 2015". أنجبت هذه المظاهرة العالمية سلسلة من المشاريع التي قامت بتحويل المدينة والأماكن العمومية ولاسيما المساحات الخضراء منها، التي تمثل موضوع هذه الدراسة. لتحليل الثنائية بين فبركة المدينة والمساحات الخضراء من جهة وفبركة، الحدث الثقافي من جهة أخرى، اخترنا مشروعين في وسط مدينة قسنطينة: مشروع تجديد الحدائق الأثرية في السويقة السفلى و مشروع تجديد ساحة بشير بناصر.

على ضوء ما عرفته مدينتي الجزائر عاصمة العالم العربي 2007 وتلمسان عاصمة الثقافة الإسلامية 2011، تبين أن ، الحدث الثقافي حافظ من حوافز الإستراتيجية العمرانية لبعض المدن الجزائرية. لدراسة فبركة المدينة في هذا الإطار، لجأنا إلى تعيين عدة وسائل تستعملها المدن الاحتفالية مثل تنظيم الزمنية، عملية بناء الصور وكذلك التسويق الحضري. من هنا وجدنا أن مدينة قسنطينة لا تختلف على غيرها وأن "قسنطينة عاصمة الثقافة" كانت مصدر تجديد حضري واجتماعي على حد سواء.

تعتمد هذه الدراسة على استقصاء أنجز على مستوى حديقة بشير بناصر و على محادثات مع عشرين ممثل ساهموا في مشروع تجديد الحدائق الأثرية للسويقة السفلى.

أظهر هذا البحث أن المظاهرة الثقافية أحدثت تغييرات اجتماعية على مستوى حديقة بشير بناصر التي شهدت تغيير في العادات الحضرية واختلاط اجتماعي واضح. بينما تبين من تحليل المحادثات مدى التعقيد الموجود بين المدينة و، الحدث: ممارسة الإدارة حضرية و صنع القرار من أهم عوامل التوتر بين فبركة المدينة بصفة عامة وفيركتها في إطار ، الحدث. هنا تتواجه استراتيجيات بناء المدينة ومساحاتها الخضراء واستراتيجيات إدارة الاحتفالية، التي تظهر فوهة بين صناع القرار والجهات الفعالة، وكذلك صعوبات الاستدامة السياسية و مختلف الحواجز الإدارية و المالية التي حالت دون مشروع السويقة السفلى.

كلمات مفتاحية : فبركة المدينة، المساحات العمومية الخضراء، الحدث ، التمثيل ، صنع القرار الحضري .

ABSTRACT

In 2012, the Arab organization for education, culture and science proclaimed the city of Constantine "capital of Arab Culture 2015". This event of international stature triggers in the city of Constantine a series of projects that will transform both the city and its public spaces, including green spaces that interest us in this thesis. In order to study the confrontation established by the fabric of the city and its green spaces on the one hand and their making in an event context on the other hand, we studied two projects of rehabilitation in Constantine's city center: the archaeological gardens of lower Souika and the Bennacer Bachir square.

After the experiences of Algiers "Arab capital 2007" and Tlemcen "islamic capital 2011", it seems that the event is at the heart of the making process of some Algerian cities. To analyze this way of making the city, we will identify several examples of cities that host this type of event, particularly in terms of temporal management, image building and communication. We will see that the event Constantine "capital of Arab Culture 2015" is a vector of both urban and social changes.

This research is mainly based on a questionnaire, conducted in Bennacer square, and on a series of interviews, with about twenty actors involved in the project for the redevelopment of the archaeological gardens of lower Souika.

The results of the study highlight the social changes related to the cultural event: they prove the impact of the event on this green space and show changes in urban habits that increase social diversity in Bennacer square. While the analysis of the interviews point out the complexness of the relation between the city and the cultural event: the urban governance practice is finally the most important factor in the management tension process between the city making policy in general, and its making as part of the event. That's where the logics of the fabric of the city face the event management. The gaps between the decision-makers and the other actors highlight the difficulties of political durability as well as the multiple administrative and financial blockages, which have been at the origin of the stop of the Souika project.

Key words: city fabric, green public spaces, event, representation, urban governance.